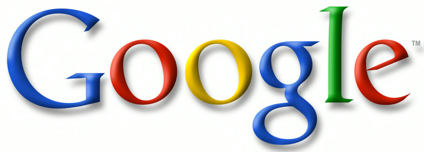
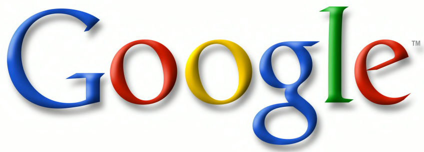
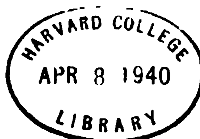



Google


VE RI
TAS
CHRISTO ET ECCLESIAE
From the Fund given by
Francis Cabot Lowell
A.B.1876, Fellow of Harvard College 1895-1911,
and Cornelia Prime Lowell, his wife,
to supplement his
Collection of Books
relating to
JOAN OF ARC
HARVARD COLLEGE LIBRARY


NAMR POVR LA VIE
SOCIÉTÉ
ARCHÉOLOGIQUE
DE
NAMUR.
BOUVIGNE
PHILIPPEVILLE
ROCHEFORT


HARVARD COLLEGE
APR 8 1940
LIBRARY

connaître les douceurs du foyer et de la patrie, les noms de lieux reflétèrent cette transformation de la vie et cette alliance de l'homme avec la terre natale. La maison qu'habitait chaque individu, le champ qu'il exploitait, le bois ou le marécage qu'il avait défriché, commencèrent à être désignés par le nom de leur propriétaire. Ainsi, aux circonstances naturelles auxquelles on empruntait d'abord les noms de lieux, venaient s'ajouter les circonstances historiques, et le lexique de l'onomastique locale se composa de deux parties à peu près également importantes : l'une comprenant les noms qui désignaient exclusivement la nature physique de l'endroit, l'autre ceux qui indiquaient le genre de ses rapports avec l'homme....

» Une fois donnés à un endroit, ces noms y restèrent fixés et comme enracinés dans le sol.... Dans une certaine mesure, ils devaient eux-mêmes subir la loi universelle qui régit le langage humain et qui soumet à une lente mais perpétuelle transformation tous les mots éclos sur les lèvres des hommes. Les noms des lieux s'altérèrent donc comme les autres vocables de la langue à laquelle ils étaient empruntés; comme eux, ils subirent la contraction des syllabes, l'échange des consonnes apparentées, l'atrophie des membres les plus faibles, la chute des suffixes ou autres parties insuffisamment protégées, etc. Ils en vinrent de la sorte, au bout de quelque siècles, à n'être plus reconnaissables. »

Beaucoup de ces noms, cessant de faire partie du vocabulaire du langage parlé, ne furent plus compris et par là même se trouvèrent encore moins à l'abri des mutilations.

Depuis longtemps, la curiosité humaine s'ingénie à découvrir dans les noms de lieux le mystère de leur origine, mais le défaut de critique et de méthode, joint à l'ignorance des

lois du langage, l'a jetée dans une mauvaise voie dont elle a peine à se dégager. De nos jours encore, ne voit-on pas surgir, même en plein congrès archéologique, tant de ces étymologies ridicules, souvent fabriquées en vue d'étayer des absurdités historiques, et cela en dépit des notions les plus élémentaires de la philologie?

Il est vrai que ce n'est qu'après bien des tâtonnements qu'on est parvenu à débarrasser de ses langes l'étude étymologique des noms de lieux pour lui donner une direction scientifique C'est qu'en effet « le vocabulaire de la toponymie, tout comme celui des langages usuels, ne peut être élucidé qu'au moyen de la science philologique. »

« Mais la philologie elle-même, poursuit M. Kurth [1], devait d'abord trouver sa propre voie, créer sa méthode et inspirer aux esprits sérieux assez de confiance pour qu'on se décidât à la prendre pour guide. Or, tous ces progrès n'ont guère été réalisés par elle que pendant le second tiers de ce siècle. Voilà ce qui explique l'apparition tardive de la toponymie comme science auxiliaire de l'histoire. Fille de la philologie, elle ne pouvait pas devancer sa mère dans l'ordre des temps. Aussi ne faut-il pas s'étonner de voir ses origines rattachées d'une manière si intime au nom d'un des plus illustres philologues de ce siècle, du prince des germanistes, Jacob Grimm. On peut dire que la toponymie, comme science, date du jour où il fit mettre au concours, par l'Académie de Berlin, la confection d'un recueil de tous les noms géographiques de l'Allemagne, classés selon les radicaux auxquels ils appartiennent et selon les époques où ils apparaissent,

[1] *Frontière linguistique*, t. I, p. 4.

avec les diverses formes qu'ils ont revêtues selon les temps, et les pays où ils ont été employés (1846). L'*Altdeutsches Namenbuch* de Foerstemann [1] doit le jour à cette pensée de Grimm, et ce vaste recueil, qui est resté jusqu'à présent unique en son genre, a ouvert aux toponymistes la voie où beaucoup se sont engagés avec ardeur et succès. »

En France, Aug. Longnon, dans son enseignement de l'École des Hautes Études et du Collège de France, s'est fait l'apôtre de la science toponymique et en a montré la fécondité par ses beaux travaux de Géographie historique [2]. De son côté, H. d'Arbois de Jubainville a appliqué l'étude des noms de lieux aux problèmes les plus obscurs de l'histoire [3]. Giry, dans son excellent *Manuel de diplomatique* (1894), consacre un long chapitre à l'exposé de la méthode à suivre pour l'étude des noms de lieux, qu'il classe d'après leur origine pour passer en revue leurs principales dérivations.

En Belgique, Charles Grandgagnage, ami des célèbres philologues allemands Diez, Diefenbach et Foerstemann, s'appliqua à recueillir les formes anciennes des noms de

[1] FOERSTEMANN, *Altdeutsches Namenbuch*. Erster Band : *Personennamen*, in-4°. Nordhausen, 1856. — Zweiter Band : *Ortsnamen*, Zweite völlig neue Bearbeitung, in-4°. Nordhausen, 1892. Nous n'avons pu faire usage que de la première édition.

[2] A. LONGNON, *Étude sur les pagi de la Gaule*, 1869, 1892 (dans la *Bibliothèque de l'École des Hautes Études); — Géographie de la Gaule au VIe siècle*, 1898; — *Dictionnaire topographique du département de la Marne*, 1891.

[3] H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *Recherches sur l'origine de la propriété foncière et des noms de lieux habités en France (période celtique et période romaine)*, avec la collaboration de G. DOTTIN. Paris, 1890. — *Les premiers habitants de l'Europe d'après les écrivains de l'antiquité et les travaux des linguistes*, tome II, consacré aux Ligures, aux Hellènes, aux

lieux de la Belgique orientale, à les identifier et à les interpréter conformément aux lois phonétiques [1]. C'est un excellent travail pour l'époque.

Le grand promoteur de la science toponymique en Belgique est M. Godefroid Kurth, l'éminent professeur de l'université de Liège. A différentes occasions, notamment dans les Congrès archéologiques, il proclama cette vérité trop longtemps méconnue : la toponymie est une science auxiliaire de l'histoire; elle doit marcher de pair avec l'archéologie, car les noms de lieux sont de véritables monuments historiques. « Quelque modeste que puisse être la sphère d'action du toponymiste, il ne laisse pas d'y trouver la clef de plus d'une énigme historique, et, en particulier, il n'est plus guère possible d'étudier les origines d'un peuple ou d'un pays sans faire appel à ses lumières. Sur ces questions, les plus obscures et les plus embrouillées d'ordinaire, la toponymie répand souvent une clarté discrète et voilée. Qu'on lise, par exemple, le beau livre d'Arnold, intitulé : *Ansiedelungen und Wanderungen deutscher Stämme* [2], et l'on verra quelle part considérable lui revient dans la solution des problèmes relatifs aux migrations et aux colonisations des peuples primitifs [3]. »

Par ses recherches sur les *Origines de la ville de Liège* [4]

[1] GRANDGAGNAGE (CH.), *Mémoire sur les anciens noms de lieux dans la Belgique orientale*, dans les *Mémoires de l'Académie royale de Belgique*, coll. in-4°, t. XXVI, 1854; — *Vocabulaire des anciens noms de lieux de la Belgique orientale*, Liège, 1859.

[2] Marbourg, 1881.

[3] *Frontière linguistique*, t. I, p. 6.

[4] Dans le *Bulletin de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège*, t. II (1882), pp. 1-87.

et son article sur *Majerou* [1], M. Kurth démontra combien de précieux renseignements historiques sont parfois renfermés dans un seul mot. Sur sa proposition, la quatrième section du Congrès archéologique d'Anvers, en 1886, vota la résolution suivante :

« La quatrième section signale à l'attention des sociétés historiques l'importance de l'étude des *noms de lieu,* et émet le vœu de les voir recueillir d'une manière systématique et complète sous forme de glossaires raisonnés. »

Ce vœu fut renouvelé l'année suivante au Congrès de Namur, et M. Kurth y engagea les Sociétés archéologiques à confectionner des dictionnaires toponymiques, s'étendant aux lieux dits, semblables, pour le plan, à celui qu'il présenta sur la commune de Saint-Léger.

Mais son œuvre magistrale est sa *Frontière linguistique en Belgique et dans le nord de la France* (2 vol., 1896, 1898), ouvrage couronné par l'Académie royale de Belgique. Ce travail, qui peut être regardé comme le vade-mecum du toponymiste, ouvre une voie nouvelle à cette science qui, jeune encore, est appelée à jeter de vives lumières sur les questions les plus obscures de l'ethnologie, aussi bien que sur l'origine de nos plus humbles bourgades.

C'est en nous tenant à ce fil conducteur que nous osons pénétrer dans le labyrinthe obscur, où se cache le berceau de la grande majorité des localités de notre province, et que, nous conformant au vœu formulé par les congressistes d'Anvers, nous entreprenons de recueillir, de classer et parfois même d'interpréter le vocabulaire toponymique de la province de Namur.

[1] Dans les *Annales de l'Institut archéologique du Luxembourg,* t. XVII (1885), pp. 265-295.

C'est, croyons-nous, le premier essai de ce genre appliqué à une province. C'est assez pour réclamer l'indulgence de tous ceux qui sont à même d'apprécier les difficultés du travail.

II.

Le premier devoir du toponymiste est de faire un relevé chronologique, aussi complet que possible, des formes anciennes des noms de lieux. C'est le procédé le plus sûr pour remonter à la forme primitive; c'est aussi par l'étude comparative des transformations successives qu'on parvient à la découverte des lois phonétiques qui les régissent. Cette nomenclature n'a pas moins d'importance pour le diplomatiste : « La forme des noms de lieu a varié suivant les pays et les âges : il faut que les noms aient la physionomie qui convient à la date et à la provenance de cette charte; sinon les règles philologiques sont en défaut ou le document est suspect [1]. »

« Les diverses formes recueillies, dit M. de Marneffe [2], doivent être accompagnées de la date ou de l'époque à laquelle a été fait le manuscrit où elles figurent. »

Il faut en faire le classement dans l'ordre chronologique ou mieux encore dans l'ordre des filiations, en distinguant les formes latines des formes romanes et thioises.

Quelle que soit leur origine, les noms de lieux se pré-

[1] GIRY, *Manuel de diplomatique*, p. 379.

[2] *Règles à suivre dans l'étude des noms de lieux*, dans le *Bulletin du Congrès archéologique de Malines*, p. 487, mémoire riche en observations très judicieuses, que nous reproduisons en partie.

sentent généralement dans les actes anciens sous une forme latine, le plus souvent avec les désinences *-ia, -ium*. Exemples : *Adelret-ia, Anserom-ia, Boneff-ia, Erpruv-ia, Everhal-ia, Falman-ia, Floreff-ia, Gamap-ia, Gengeav-ia, Harf-ia, Her-ia, Heidr-ia, Iv-ia, Lab-ia, Licevr-ia, Mahan-ia, Malon-ia, Matan-ia, Mosan-ia, Or-ia, Restan-ia, Ruvon-ia, Senzel-ia, Sombreff-ia, Virv-ia, Wavrel-ia; — Bron-ium, Merendric-ium, Suric-ium.* La terminaison *-ium* s'applique surtout aux radicaux revêtus du suffixe *-in* ou *-cin : Albl-in-ium, Bon-cin-ium, Car-cin-ium, Cub-in-ium, Hord-in-ium, Horn-in-ium, Met-in-ium, Sclad-in-ium, Wesp-in-ium.*

C'est au IXe siècle que l'on constate la première romanisation des dénominations géographiques; au XIe siècle, les noms ont acquis une forme romane à peu près fixe, qui est reçue telle dans beaucoup d'actes rédigés en latin. Il arrive même que le scribe, ignorant la forme latine du nom, affuble la forme romane d'une désinence latine. C'est ainsi, par exemple, que de *Ais*, forme romane de *Asca*, il fera une *Aisia* ou une *Asia*.

Il faut avoir soin aussi d'indiquer si les formes ont été relevées dans un texte original ou dans une copie. Les copistes n'ont pas toujours respecté la physionomie des noms; souvent même ils les rajeunissent ou bien les transcrivent fautivement.

Nous distinguons par un astérique placé devant le millésime les formes tirées d'un texte original.

Les formes précédées de l'astérique sont hypothétiques ou rétablies par induction.

Les principales sources que nous avons utilisées pour faire le dépouillement des noms sont :

Les chartes de Stavelot-Malmedy, dont les originaux encore existants se trouvent aux archives de l'État, à Düsseldorf, avec un cartulaire du XIIIe siècle et d'autres copies plus récentes. Quelques diplômes sont également transcrits dans un manuscrit du Xe siècle, à la bibliothèque de Bamberg. Voir J. Halkin, *Inventaire des archives de l'abbaye de Stavelot-Malmedy*. Comme nous allons publier prochainement cet important recueil avec la collaboration de M. Jos. Halkin, notre savant ami, nous nous bornons dans nos références à la simple mention de *Chartes de Stavelot*.

La plupart des chartes qui sont conservées en original ou en copie aux archives de l'État, à Namur, ont été publiées dans différents ouvrages, que nous citerons souvent en abrégé. Voici les principaux :

Les chanoines Joseph et Victor Barbier ont publié dans les *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique*, des chartes des abbayes de Waulsort, de Moulins, de Salzinnes, de Floreffe, etc.

M. le chanoine V. Barbier a mis au jour un nombre considérable de chartes dans son *Histoire de l'abbaye de Floreffe*, t. II, *du monastère de Géronsart*, *de l'abbaye de Malonne*, *du chapitre de Sclayn*, *du chapitre noble de Moustier-sur-Sambre*.

MM. Borgnet, Bormans et Lahaye ont composé, d'après les sources namuroises et d'autres, la collection des *Cartulaires de Bouvignes*, *de Ciney*, *de Namur*, *de Couvin*, *de Dinant*, *de Walcourt* et *d'Andenne*.

D'autres documents namurois ont paru dans les *Annales de la Société archéologique de Namur*, notamment ceux qui concernent l'abbaye de Saint-Gérard, dans le *Chapitre noble*

de sainte Begge à Andenne, par MISSON, dans l'*Étude sur l'abbaye de Waulsort*, par LAHAYE, dans la *Cronicque du pays et comté de Namur*, par DE CROONENDAEL, publiée par DE LIMMINGHE, etc.

Une riche moisson toponymique nous est procurée, mais seulement à partir du XIVe siècle, par les *Fiefs du comté de Namur*, de BORMANS, et le *Livre des fiefs de la prévôté de Poilvache*, de LAHAYE.

Galliot, dans les tomes V et VI de son *Histoire de la province de Namur*, a publié plusieurs chartes namuroises, malheureusement d'une façon peu correcte.

Nous avons aussi mis à profit les chartriers de Waulsort et de Salzinnes, les cartulaires de Waulsort, de Grandpré, de Moulins, de la collégiale de Fosses et de celle de Dinant.

De Reiffenberg a publié dans le tome II des *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg*, une belle collection de pièces tirées du chartrier des comtes de Namur et d'un cartulaire du XIVe siècle, reposant aux archives du royaume. Mais nous n'avons pu guère tirer parti de l'*Inventaire des chartes des comtes de Namur*, par PIOT, pour la raison que l'auteur n'a pas pris à tâche de reproduire fidèlement l'orthographe des noms de lieux.

Les archives de l'État à Liège offrent aussi une mine précieuse pour la toponymie namuroise. Il serait trop long d'énumérer les publications qui nous ont permis de puiser à cette source; mais nous devons citer en première ligne le *Cartulaire de l'église Saint-Lambert de Liége*, par BORMANS et SCHOOLMEESTERS, dont le IVe volume est maintenant sous presse.

Nous avons glané dans le *Chartrier d'Oignies* et

dans le *Cartulaire d'Aulne*, aux archives de l'État à Mons, comme aussi dans les volumineux cartulaires publiés par M. Devillers, et dans le remarquable ouvrage de Duvivier : *Recherches sur le Hainaut ancien.*

Les chartes de Saint-Hubert, au dépôt d'Arlon, vont voir le jour par les soins de M. Godefroid Kurth, qui a eu l'amabilité de nous en communiquer les épreuves.

Dom Ursmer Berlière, dans le volume paru de ses *Documents inédits pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique,* a inséré vingt-huit chartes de l'abbaye de Florennes, intéressantes pour la géographie historique de l'Entre-Sambre-et-Meuse.

Ce savant religieux nous a fait profiter des notes qu'il a prises dans une foule de manuscrits des dépôts belges et français.

Signalons aussi les chartes qui sont publiées comme annexes à notre *Orchimont et ses fiefs* et à la *Notice sur l'abbaye de Leffe,* par Quinaux.

Nous avons puisé largement dans les grandes publications, connues de tous ceux qui s'occupent des sources historiques, telles que les *Monumenta Germaniæ historica* de Pertz, les *Acta Sanctorum* et les *Analecta Bollandiana,* le *Recueil des historiens de France* de Dom Bouquet, l'*Amplissima collectio* de Martène et Durand, les *Opera diplomatica* de Miræus, les *Diplomata merovingiana* de K. Pertz, les *Acta regum et imperatorum Karolinorum* de Sickel, les *Bulletins de la Commission royale d'histoire de Belgique,* etc.; également dans les recueils de Beyer, Eltester et Goerz, de Stumpf, de Tardif, dans les ouvrages historiques de Bertholet, Hontheim, Hugo, Ernst, Fisen, etc.

III.

Les noms de lieux une fois recueillis avec leurs transformations successives, il importe de se rendre compte de ces transformations à la lumière des lois phonétiques qui ont présidé à chacune d'elles.

Les noms de lieux ont subi généralement les mêmes influences que les mots de la langue usuelle, et leurs transformations s'interprètent par les mêmes règles. Le meilleur code phonétique, appliqué à la toponymie française, qui ait paru jusqu'ici, est le petit ouvrage de J. Quicherat, intitulé : *De la formation française des anciens noms de lieux* (1867). Toutefois ce court traité, outre d'inévitables lacunes, émet certains principes que la science philologique condamne aujourd'hui.

Les dialectes régionaux ont aussi des lois particulières, qui exercent leur action sur la transformation et l'orthographe des noms de lieux et qui, pour ce motif, doivent être exposées avec soin dans l'étude toponymique d'une province en particulier.

C'est pourquoi nous avons à mentionner les principales lois phonétiques dont nous rencontrerons l'application dans la toponymie namuroise. Nous y intercalerons quelques remarques sur certaines graphies romanes qui paraissent modifier la forme du vocable, mais qui, en réalité, n'offrent que des variantes orthographiques.

On sait que les altérations s'exercent sur les voyelles, ou sur les consonnes, ou sur les syllabes.

Nous parcourrons d'abord les altérations que subissent les voyelles, en nous bornant aux cas les plus spéciaux et les

A. — Le wallon namurois allonge souvent *a* en *au;* il dit : ***paurti,*** partir; ***fauve,*** fable; ***baube,*** barbe; ***Dauve,*** Dave; ***Stauve,*** Stave; ***Mauyen,*** Maillen; ***Mauche,*** Marche; ***Taurcenne,*** Tarciennes.

Cet allongement s'est conservé dans les formes usuelles : ***Auvelois*** pour ***Avelois; Auffe*** pour ***Arfe; Bauche*** pour ***Barche; Maurenne*** pour ***Marenne; Daussoulx,*** autrefois ***Dassoul; Daussois,*** autrefois ***Dassues; Maulin*** (Éprave) pour ***Malin; Jauvelais*** (Sorinne) pour ***Javelais; Hordenne, Haurdenne*** (Anseremme) pour ***Hardenne; Sautour,*** autrefois ***Satur; Lautenne*** pour ***Latenne.***

Il ne faut pas voir cet allongement dans les formes graphiques ***Aulois, Daules, Staules, Maules,*** des manuscrits; les variantes ***Avelois, Daveles, Staveles, Maveles,*** annoncent qu'on doit lire : ***Avlois, Davles*** (Dave), ***Stavles*** (Stave), ***Mavles*** (Maffe), le *v* représentant ici un *b* ou un *p* primitif.

AL, OL, EL. — Le groupe *al* suivi d'une consonne se change d'ordinaire en *au*, ou *a* long ou *o* long, quelquefois en *ol.* Exemples :

Sanctus Albinus, Saint-Aubin; ***Alblinium, Ablen,*** Aublain; ***Calvus mons,*** Chaumont; ***Fals, Fas,*** Faux; ***Fescals,*** Feschaux; ***Salvenerias,*** Sauvenière; ***Falmine, Famenna,*** Famenne, en wallon Faumenne.

Adelretia, *Alret, Oret; ***Altrepia,*** Otreppe; ***Alsonia,*** Ossogne; ***Waldreceias,*** Vodecée. Dans ces vocables, la prononciation locale conserve *o* long.

Aldanias, Oldanges (XIIe siècle), Odeigne; ***Aldanium*** (816), ***Odain,*** Odet; ***Altum Fagetum, Olfait*** (XIIe siècle), Hautfays; ***(Altus) Haidis*** (885), ***Olhais*** et ***Holhais*** (954), Ohey; ***Alnus*** (1025), ***Olne*** (XIIe siècle), Olne (Liège).

Ol devant une consonne produit tantôt ***ou : Solmagne*** (1113),

Soumois; tantôt *o* long, qui, en wallon, a le son de *o* long-fermé, étranger à la langue française; ce son est représenté graphiquement soit par *oo* : *Fol*, Fooz, soit par un simple *o*, dont la quantité n'est connue que par la tradition : *Rolceas*, Rosée; *Colrinas*, Corenne; *Colrinum*, Corroy.

Ce son de *o* long-fermé, connu dans la langue flamande, existe aussi dans la prononciation locale de *Oret* et de *Vodecée*, où *o* est issu de *al*. Il est donc un indice presque certain d'un primitif *al* ou *ol*. Ainsi nous le trouvons dans *Godinne* et dans *Sosoye*, vocables qui apparemment dérivent de *Galdina* et de *Salsoit* (*Salicetum*). *Gozin*, où l'*o* a la même valeur, a dû être primitivement *Golzin*, comme *Gozée*, autrefois *Golzies*. Il nous est plus difficile de découvrir les formes primitives de *Vodelée* et de *Vonêche*.

Par exception, Bothey et Boquet ont *o* long-fermé, quoique ne procédant pas de *al* ou *ol*; mais nous verrons que ces deux noms sont d'origine germanique avec *o* long.

Le groupe *el* se change aussi quelquefois en *oul*, en *o* ou en *u*. Ex. : *Geldione* (841), *Jouldion* (1131), *Jodion* (1138), Jodion, sous Soye; *Veldunt* (1125), *Vodon* (1262), Wodon, sous Cortil-Wodon; *Geldina* (XIe siècle), *Juddine* (1215), Gedinne; *Geldonia*, Jodoigne.

Al n'a pas subi de contraction dans *Falmagne, Walzin, Walcourt*, probablement parce que originairement ce groupe était suivi d'une voyelle, devenue ensuite muette, ce qui est parfois indiqué par les graphies *Fallemagne, Walesins, Walecurt*, des documents. Il en est de même de *ol* dans Golzinne, autrefois *Golesines*.

EO. — Ce groupe produit *i* en roman : *Deonant*, Dinant; *Leobinas*, Libenne; *Theoliras*, Tillier; *Theorascia*, la Thirasche (rom.), la Thiérache (franç.). — Il en est de même

Eo et *eu* ne sont souvent que des transcriptions homophones d'une même diphtongue germanique, dont le son ressemblait assez au flamand *eeuw, leeuw*. On écrivait indifféremment : ***Leubinas, Leobinas,*** Libenne; ***Theodericus, Theudericus,*** Thiry, Thierry; ***Leodicus, Leudicus,*** Liège. (Voir KURTH, ***Les origines de la ville de Liège,*** p. 72.)

E pour EN. — Le wallon namurois remplace souvent la syllabe ***en*** originelle par *è,* qu'on prononce ***ei*** ou qui est quelquefois muet : boulanger (en roman : ***bolengier***), ***bolègî;*** charpentier, ***cherpètî;*** entier, ***ètir***.

C'est pourquoi nous avons : Chevetogne (pron. Chèvètogne) de ***Caventonia;*** Hermeton (pron. Hermèton) de ***Hermenton;*** Romedenne (pron. Romèdenne) de ***Rumendinis;*** Haltinnes, Hemptinne, Harton, Maredret, Moressée, Schaltin, Gomezée, Gramptinne, issus respectivement de ***Halentina, Haimentinis, Harenton, Merendrech, Morenceias, Scalentin, Gomenceias, Gramentines***. La Hedrée, affluent de la Wamme, dérive de *****Hendreia,*** graphiquement ***Chandregia*** (770-779).

ENS ES. — Locution romane pour ***en les,*** comme dans ce passage de la Chronique rimée de Floreffe (DE REIFFENBERG, ***Monuments,*** t. VIII, p. 140) :

> Et si avoient leur recours
> En l'Ardenne et *ens ès* contours
> Du pays de Luxembourg [1].

En wallon, ces particules se prononcent *inz-ès*. Elles entrent dans la composition de plusieurs noms de hameaux

[1] Voir aussi cette expression dans BORGNET, *Cartul. de Fosses,* p. 47 : ens ès plais; dans BARBIER, *Hist. de Malonne,* p. 310 : ens es dittes trois pieces; dans BORMANS, *Cartul. de Dinant,* t. I, p. 139 : ens ès povres.

et lieux dits : *Insebois* (Biesme-la-Colonaise), *Inzepré* et *Inzevaux* (Malonne), *Inzefy* ou *Ainsefié* = dans les fiefs (Crupet), *Insemont* ou *Ainsemont* (Hastière-Lavaux), *Inse-Gottes* ou *Eségottes* (Filot, prov. de Liège).

Un ancien hameau de Fosses, appelé *les Monts* (Borgnet, *Cartul. de Fosses*, p. 40), prit dans le vulgaire la dénomination d'*Insemont,* qui reste la prononciation locale. On l'a maladroitement francisé en *Aisemont,* pour le livrer ensuite à des étymologies fantaisistes.

IE. — Rien de plus fréquent en roman-wallon que cette diphtongue remplaçant un *e* ou un *i* primitif. Exemple : *pierre,* de *petra; miel,* de *mel; fièvre,* de *febris.* Nous avons de même en toponymie :

Beveris	devenu	*Bièvre*
Bebrona	—	*Biesme.*
Bermariacas	—	*Biesmerée.*
Lernuth	—	*Liernu.*
Mercret	—	*Miécret.*
Merlemont	—	*Mielmont.*
Serniun	—	*Ciergnon.*
Virvia	—	*Vierves.*
Vesma	—	*Wiesme.*
Werda	—	*Wierde.*

Ajoutons les formes romanes : *Ierpent, Yerpent,* Erpent; *Ierlezée,* Elzée; *Ierpruive, Yerproeve,* Eprave; *Ierclay,* Eclaye; *Bierlaucomine,* Berlacomines; *Hiemetines,* Hemptinnes; *Biertinchamp,* Bertinchamps.

O allongé. — Il s'allonge tantôt en *oi* :

Hornen devenu *Warnant* pour *Hoirnen.*

Nosoir	devenu	*Noiseux.*
Oria	—	*Oire*, puis *Yvoir.*
Oseis	—	*Oisy.*
Sorleis	—	*Suarlée* pour *Soirlée.*

Tantôt en *ou* :

Bovinia	devenu	*Bouvignes.*
Roboretum	—	*Rouvroy.*
Verofle	—	*Brouffe.*
Corriere	—	*Courrière.*
Molins	—	*Moulins.*

Dans l'écriture romane, la diphtongue *oi* est quelqu représentée par *oe*, conformément à la prononciation anci conservée en wallon. Ex. : *Haloes* (1227), Halloy; *Oloes* (1 Olloy; *Doesche* (1214), Doische.

U. — En wallon namurois, *u* remplace souvent *e* précédé de *r*, qui souvent subit alors une métathèse. On *gurnî*, grenier; *aburtalles*, bretelles; *grusia* ou *gursia*, g

De même :

Prenote	est devenu	*Purnode.*
Bredine	—	*Burdinne.*
Flenau	—	*Furnaux.*
Bremagne, Brimagne	—	*Brumagne.*
Cripey	—	*Crupet.*

La prononciation locale convertit :

Chastrevin	en	*Chestruvin.*
Tresogne	—	*Trusogne.*
Ostemerée	—	*Ostumerée.*
Fernelmont	—	*Furnelmont.*

Drehance devenu *Druhance*.
Franière (Frenière) — *Furnère*.
Gelbressée — *Gelbussée* pour *Gelbursée*.

-UN, -UM pour -ON. — Graphie assez fréquente au moyen âge : *Lengiun* pour *Lengion*, Leignon; *Carbium* et *Corbiun* pour *Corbion; Rohum* pour *Rohon*, Ronvaux; *Serniun* pour *Sernion*, Ciergnon; *Flaviun* pour *Flavion; Campiluns* pour *Campilon*, Champion; *Merlemunt* pour *Merlemont; Hingyun* pour *Hingeon*.

Passons aux consonnes.

Permutation des consonnes. — Les permutations se font régulièrement entre les consonnes apparentées. 1° Entre les labiales : *Maipa*, Maibe; *Laiba, Laiva*, Lesve; *Verofle*, la Brouffe; *Bebrona, Bevrona, Beverna*, la Biesme; *Cubinum, Cuvinum*, Couvin; *Stavlecellis*, Stapsoul; **Tabernae, Tavernae*, Taviers; *Dablis, Davles*, Dave; *Stabulis, Stavles*, Stave; *Mavel, Maves*, Maffe; *Tribecée*, Tripsée. — 2° Entre les gutturales : *Aciniagas* pour *Aciniacas*, Oignies (?). — 3° Entre les dentales : *Sodeia* (841), *Soteia* (964), Soye. — 4° Entre les liquides : nous trouvons *Colnidum* pour *Cornidum, Loyers* pour *Noyers, Orneau* pour *Olnon, Furnaux* dérivé de *Flenau, Bernacomines* pour *Berlacomines*.

Métathèse. — C'est l'accident qui fait passer une consonne, ordinairement une liquide, devant et après une voyelle que primitivement elle suivait ou précédait. Nous rencontrerons : *Dalbis* pour *Dablis, Colridum* pour *Corlidum, Colrinas* pour *Corlinas, Moignelée* pour *Molignée, Cognelée* pour *Colignée, Agnelée* pour *Alignée, Furnaux* pour *Frenaux, Fernelmont* pour *Frenelmont, Gelbressée* pour *Gelbercée*, *Nanquale* autrefois *Hanelage*, *Durmede* autrefois *Dromede*

Chute de la consonne médiane. — Un phénomène philologique qui très fréquemment vient modifier la forme primitive d'un mot, c'est la chute d'une consonne placée entre deux voyelles.

Ce sont surtout les dentales *d* et *t* qui sont sujettes à cette chute. Nous en avons des exemples dans les mots français *cruel, sueur, monnaie, liesse,* qui dérivent des termes latins *crudelis, sudor, moneta, lætitia.*

De même, dans notre province :

Adelretia	est devenu	*Oret.*
Fredonis villa	—	*Fronville.*
Gamedella	—	*Jemelle.*
**Gaudiacus*	—	*Goyet.*
Hedera	—	*Heure.*
Lutosa, Lodusa	—	*Leuze.*
Meduanto	—	*Méan.*
Pradia	—	*Prée.*
Sanctus Medardus,	—	*Samart (Saint-Mard).*
Scladinium	—	*Sclayn.*
Wadignies, Wodegnée	—	*Vogenée.*
Walciodorum	—	*Waulsort.*

Pareillement la chute des consonnes *g* et *v* a produit Noyers et Loyers de *Nugarias,* Fays de *Fagetum,* Proisy de *Provisiacas,* Dion de *Divio.*

G adouci. — On sait que, depuis longtemps, *g* a perdu le son guttural devant les voyelles *e* et *i,* pour prendre, en français, le son de *j.* Quelquefois cet adoucissement s'est produit devant une autre voyelle; alors *j* s'est substitué au *g,* comme dans *jambe* de *gamba, jaune* de *galbinus, jumeau* de *gemellus.* De même, il a fallu adopter l'ortho-

graphe *Jamagne*, *Jodion*, *Javingue*, *Jassogne*, bien que leurs formes anciennes eussent *g* pour consonne initiale. Mais on aurait pu conserver *g* dans *Jemeppe*, *Jemelle*, *Jeneffe*, autrefois *Gamapia*, *Gamedella*, *Ganafia*. On peut dire, qu'en règle générale, dans la région romane, le *j* initial représente un *g* primitif.

Parfois même le *g* reçoit un adoucissement plus prononcé, équivalant au *j* allemand ou à l'*y* français Cette particularité s'observe surtout dans la désinence *-eia*. Ex. : *Paulegia* (943) pour *Pauleia* (885), le Bocq; *Anthegia* (xe siècle) pour *Antheia* (xie siècle), Anthée; *Chandregia* pour *Chandreia*, la Hédrée. Grandgagnage lui accorde la même valeur dans *Ramelgeis* et *Pirges* (*Vocab.*, pp. xiii, 172, 173).

GN mouillé. — Dans l'écriture romane, il est parfois traduit par *ng* : *Liesonge*, *Mehange*, *Frankengées*, *Bohange*, *Jodonge*, *Oingies*, *Upengeis*, *Matange*, au lieu de *Liesogne*, *Mehagne*, *Frankegnées*, *Bohagne*, *Jodogne*, *Oignies*, *Upegneis*, *Matagne*. Même pour mieux marquer le son mouillé, on ajoute *h* au groupe *ng* : *Mahanghe*, *Mehonghe*, *Grangnhe*. On trouve même *gn* mouillé rendu par *gh* : *Gymighi* (1214) pour *Gimigni*, Gimnée.

L mouillée. — Dans l'écriture romane, elle est souvent représentée par *lh* : *Mailhent* (1227), Maillen; *Champeilhons*, *Champilhons* (1249), Champion; *Baceilhes* (1258), Basseilles; *Tielhoul* (1263), Tilleul; *Dalhies* (1223), Dailly; *Tilhires*, *Tilheroules* (xive siècle), Tillier, Thiroul.

H initiale. — A l'époque mérovingienne, l'influence germanique avait donné à l'*h* initiale une forte aspiration, souvent traduite par *ch* : *Choio* pour *Hoio*, Huy; *Chambo* pour *Hambo*, Han-sur-Ourte; *Chandregia* pour *Handregia*, la Hédrée. Peu à peu l'aspiration s'affaiblit au point que *h*

n'eut plus, dans certains mots, qu'une valeur orthographique sujette à l'omission.

En voici quelques exemples puisés dans notre province :

Harfia (933), *Herpha* (xIIe siècle) = *Arfe* (xIIIe siècle), Auffe.

Hora, Horia (xIe siècle) = *Oria, Oire* (xIIIe siècle), Yvoir

Herpen (xIIe siècle), *Herpent* (xIIIe siècle) = *Erpent* (xIIIe siècle).

Hulpiniacus (868) = *Upignei* (xIIIe siècle), Upigny.

Dans les suivants, les deux orthographes semblent avoir été en usage à la même époque.

Olhais (954) et *Holhais* (954), Ohey.

Onhaia (xIe et xIIe siècles), *Unhaia* (xIIe siècle) et *Honhaia* (xIIe et xIIIe siècles), *Hunhaia* (xIIe siècle), Onhaye.

Erpruvium (xIe siècle) et *Herpruvia* (1139), Éprave.

Edera (1008) et *Heidria* (946), *Heidra* (1146), Heure.

H est parasite dans *Horcimont, Hasca, Hardines,* etc.

N prosthétique. — La prosthèse de l'*n* se remarque dans quelques noms de lieux. Son origine semble être purement euphonique, comme dans nombril, de *umbilicus;* on peut l'expliquer par la fréquence des prépositions *in, en,* qui ont habitué l'oreille à la liaison de leur *n* finale avec le mot suivant.

Cette particularité s'observe déjà au xIIe siècle, car une charte de 1113 nous apporte *Navloiz* pour *Avloiz,* Auvelais.

Voici une liste de noms de cette catégorie :

Afraiture	est devenu	*Nafraiture.*
Alamont	—	*Nalamont.*
Aomé	—	*Naomé.*
Avaugle	—	*Navaugle.*

Évremont	devenu	*Névremont.*
Ogimont	—	*Nogimont.*
Alonsart	—	*Nalonsart* (Marchin, Liège).
Aschelet	—	*Naxhelet* (Liège).
Emblon	—	*Néblon* (Liège).
Aubrissart	—	*Nobressart* (Luxembourg).
Ordrechamps	—	*Nordrechamps* (KURTH).
Ohan	—	*Nohan* (Ardennes, France).
Aviot	—	*Naveaux* Id.
Albruy	—	*Nabrué* Id.
Evleis	—	*Nivelet* (Marne).
Aquarias	—	*Naiguières* (D'ARBOIS).

On a dit aussi bois de *Narche* pour *Arche* (LAHAYE, *Cartulaire d'Andenne,* t. I, p. 285). Le bois d'*Asche* ou *Aix* (Saint-Gérard), aujourd'hui défriché, est appelé *Nasche* par les indigènes. En wallon on dit également *Naugimont, Nauweinne* pour Agimont, Awenne.

R. — Dans le moyen âge, *r* s'est parfois substituée à *s*; ce changement s'appelle *rotacisme.*

Nous en rencontrerons des exemples dans *Arche* pour *Asche; Marlania* pour *Maslania; Ernage,* de *Asnatica.*

En wallon, *r* souvent s'élide lorsqu'il est suivi d'une consonne non appuyée d'une voyelle sensible. Ainsi le verbe *poirter,* porter, se dit *ji poite* au présent de l'indicatif; cette lettre est tombée dans les correspondants wallons de *barbe, herbe, tordre, corde,* mais reparaît dans *baurbu, hierbée, toirdu, coirdia.*

D'après le même principe, les noms de lieux qui autrefois s'écrivaient : *Arfe, Burges, Barche, Ferarga, Merlemont, Mercret, Nobrecée, Neversée, Waudrecée,* sont devenus,

conformément à la prononciation locale : Auffe, Bouges, Bauche, Ferage, Mielmont, Miécret, Nopcée, Nefsée, Vodecée.

L'*r* est souvent aussi élidée après une consonne; le wallon dira : *live, aube, suc,* pour *livre, arbre, sucre.* Cette prononciation a converti *Waudrecée* en *Vodecée*, *Nobrecée* en *Nopcée.*

A noter encore la chute de *r* dans Houx, *Hurt;* Mahoux, *Mahurt;* Waha, *Wahart;* Fescou, *Silvestris curtis, Sevescourt;* Bioux, *Biurt;* conformément à la phonétique namuroise qui change *car, tour, cour, cuir, sœur,* en *ca, toû, coû, cû, soû,*

S douce. — En wallon namurois, l'*s* douce prend fréquemment le son du *j* français Exemples : briser, *briji;* fraise, *fréje;* cuisine, *cujenne.* Maizeret, Maison, Falise, Falisolles, Martouzin, deviennent en wallon *Maujeret, Maujo, Falije, Farjolle, Martoujin.*

Cette prononciation s'est fixée dans l'orthographe officielle de Conjoux (= Conn'joux) pour *Conisoux,* Haljoux pour *Halisoux,* Jambjoul pour *Jambisoul,* Rebjoux pour *Rebisoux.*

En liégeois, l'*s* douce s'est transformée, dans les cas analogues, en *h* aspirée. De là Malihoux pour *Malisoux,* Bihain pour *Bisain.*

SCH et CH. — En wallon, il y a deux chuintantes. L'une se prononce comme le *ch* français dans *chant.* Elle est graphiquement traduite par le groupe *sch,* et cela parce qu'elle dérive ordinairement d'un *sc* primitif. En voici quelques exemples : *Scalentin,* Schaltin; *Asca,* Asche; *Fescals,* Feschaux; *Pesco,* Pesches; * *Doscia,* Doisches; *Frusciaco,* Frouschy.

Quelquefois ce son remplace un *s* ou *ss* primitif : *Gosiniacas, Gossineis, Goschenée* (1787), Gochenée; *Vissigny,* Vischenet.

On aurait dû conserver l'ancienne orthographe *Aschet, Aschêne,* au lieu de *Achet, Achêne,* issus de *Aschin, Askines.* Marchovelette, autrefois *Marche-le-Scovelette,* s'écrirait mieux *Marche-Schovelette.* La prononciation réclame de même *Vonesche* au lieu de *Vonêche,* autrefois *Wonesse.*

En roman, *asc, esc, osc* s'adoucissent en *ais, eis, ois* : *Ais, Feissau, Peis, Doysse, Aisine.*

Le son *tch* en wallon est réservé au *ch,* issu d'un *c* primitif : *Champion, Chastrès, Namêche,* etc., que le wallon prononce *Tchampion, Tchestrès, Namêtche.*

Les mots peuvent perdre des syllabes entières, surtout les désinences atones qui suivent la voyelle accentuée. La chute de la première syllabe est à peu près immanquable, quand il y a redoublement de la même consonne dans les deux premières syllabes. Quicherat [1] cite comme exemples : *Beborna,* Borre (Pas-de-Calais); *Geginna,* Gennes (Maine-et-Loire). Ajoutons, dans notre province, *Gengeavia, Geavia,* Gesves; peut-être aussi *Dithineis* (868), *Tineis* en 1180 et jusqu'au xvie siècle, aujourd'hui Petigny.

Les remarques philologiques qui précèdent s'appliquent spécialement au corps des mots et non aux suffixes qui, en roman, prennent une forme caractéristique, variable suivant les régions. Comme les suffixes feront l'objet d'une étude spéciale dans ces différentes parties de l'ouvrage, nous nous réservons de faire connaître alors leurs variations romanes. Nous ne ferons exception que pour les désinences diminutives, dont une vue d'ensemble est nécessaire.

[1] *De la formation française des anciens noms de lieux,* pp. 21-22.

Les désinences diminutives appliquées aux dénominations toponymiques, sont assez nombreuses. Voici les plus communes :

1° *-ellus, -ella, -ellum*. La forme féminine *-ella*, déjà usitée à l'époque gauloise, se voit dans *Andenella*, Andenelle; *Ardenella*, Ardenelle; *Corinellas*, Cornelle; *Dorinella*, Durnal; *Florinellas*, Florinelle; *Fontinellas*, Fontenelle; *Gamedella*, Jemelle; *Hansinellas*, Hanzinelles; *Tongrinellas*, Tongrenelle, en wallon *Tongurnal;* etc. Le correspondant wallon *-al* est retenu dans *Barcenal, Emptinal, Somal*.

La désinence masculine et neutre *-ellus, -ellum : Bivernellum, Scladinellum*, a donné naissance, en roman-wallon, à des variantes nombreuses : *-eal, -ial, -ia* ou *-iat, -aul, -iau, -eau, -ai*, etc.

2° *-cellus, -cella*. Ex. : *Monticellus, Moncellus*, Monceau; *Curticella*, Courcelles; *Valcellis*, Vaucelles; *Stavlecellis*, Stapsoul.

En roman : *-cial, -cia, -ceal, -chial, -cheal, -ciau, -chiau, -ceau : Ruencheal, Ruenchias, Riuwechial* (xiv° siècle), *Ruwechiaul* (1413), *Ruecial* (1437), *Ruechia* (1459), *Ruisseau* (1498), Roissia sous Leuze; *Vodecheal* (xive siècle), *Vodonchia* (1456), *Vodechiauz* (1555), Wodeceau sous Cortil-Wodon; *Monceal, Moncheal, Monchea*, etc., Monceau.

3° *-olus, -ola, -olum*. Nous trouverons ces suffixes avec leurs variantes romanes dans Conjoux, Corioulle, Falmignoul, Falisolles, Fairoul, Fagnolles, Fagnoul, Fecheroul, Ftroule, Floriffoux, *Gessiniula*, Haljoux, Haveligeoul, Houyoux, Jambjoul, Jamiolle, Lampsoul, Maizeroul, Maredsous, Matignolles, Mehaignoul, Pessoux, Rebjoux, Sommeroules, Tiroule, Warisoux.

4° *-et, -ette*, dans Houyet, Jardinet; Hayette, Membrette; *-lette* dans Evelette, Herlette, Sommelette, Nimelette.

5° *-ai* dans *Hunai,* synonyme de *Hunivol,* Honnay.

6° *-on,* dans *Olnon,* Orneau ; *Bornon,* Burnot ; *Biron,* Biron ; *Emblon,* Néblon.

ÉTYMOLOGIE POPULAIRE. — « En dehors des lois phonétiques qui président à l'*évolution régulière et organique du mot,* certaines autres causes ont pu déterminer des *transformations irrégulières et inorganiques* [1]. » Telle est notamment l'assimilation produite par l'étymologie populaire.

On appelle *étymologie populaire,* — quoique l'expression soit quelque peu impropre, — la transformation qu'on fait subir à un vocable dont la signification primitive n'est plus comprise, pour le rapprocher d'un autre mieux connu. M. Kurth nous en fournit plusieurs exemples *(Les origines de la ville de Liège,* p. 3 ; *La frontière linguistique,* t. I, p. 255). En voici d'autres, pris dans la province de Namur.

Bierant, mentionné au IXe siècle, avait perdu sa signification au XIIe ; on l'assimila aux nombreux *Belran, Bellus ramus,* fort connus à cette époque chevaleresque ; il devint Beauraing. Cette métamorphose n'atteignit pas son ruisseau qui s'appelle *Biran.*

Beezfontana, qui se révèle au VIIIe siècle, était changé en *Bellefontaine* au XIIIe.

Graveloit-Fait s'est abrégé en *Graufays,* qui reste encore la prononciation locale : l'étymologie populaire en a fait un Gros-Fays. Par corrélation, le village qui longtemps ne fut connu que sous le nom de *Fays, Fays devant Orchimont,* fut surnommé Petit-Fays.

Caraplatanus, en roman *Chierplane, Chiplane,* est traduit mal à propos par Six-Planes (Gros-Fays).

[1] KURTH, *Frontière linguistique,* t. I, p. 254.

Sart-ale-Stache, en wallon Saurt-à-Stache, s'est vu travestir en *Sart-Eustache* et même *Sart-Saint-Eustache.*

Sanctus Medardus, en roman *Saint-Mard,* en wallon *Saint-Mau,* est aujourd'hui Saint-Marc près de Vedrin. Une confusion semblable exista pour un autre Saint-Mard, aujourd'hui Samart, écrit Saint-Marcq, en 1465; également pour Saint-Médard (Dinant), en wallon *Saint-Mau,* qui quelquefois aussi est, chez des scribes des derniers siècles, changé en Saint-Marc.

Longue-Ville, dépendance de Tarciennes, est aujourd'hui *Longue-Vue,* après avoir passé par une forme intermédiaire *Longue-Vie.* Par contre, Forville, après avoir été longtemps *Forvie,* a repris son ancien nom qui dérive de *Forisvilla.*

Nous verrons que l'ancien *Gonheriis,* en wallon *Gonry,* est devenu *Gonrieux* par étymologie populaire.

Meraude est l'ancien nom de Poilvache; l'étymologie populaire en a fait *Esmeraude, Smaragdus.* Voir KURTH, *Frontière linguistique,* t. I, p. 375-376.

Des scribes officiels du XIVe siècle ont converti en *Martinvoisin* l'ancien *Martoisin, Marteusin,* Martouzin.

C'est sans doute aussi à l'étymologie populaire qu'il faut attribuer l'orthographe *Membre* au lieu de *Mambre, l'Homme* au lieu de *la Lomme,* affluent de la Lesse.

IV.

L'identification des noms de lieux est, dans certains cas, une opération difficile et délicate.

Tantôt il s'agit d'une localité qui a disparu. On ne peut réussir à l'identifier que si l'histoire, la tradition ou le

relevé des lieux dits ne nous en révèle le nom et la situation. C'est ainsi que nous avons pu découvrir le *summum Timonem* d'une charte du VIIIe siècle. Voir ROLAND, *Orchimont et ses fiefs*, p. 14.

Tantôt la localité désignée a perdu son nom primitif en l'échangeant contre un autre, souvent celui d'un saint. On sait que *Bronium*, Brogne, est devenu Saint-Gérard. Nous verrons comment on a pu savoir que Samart s'appelait autrefois *Erchevelle*, que l'ancien nom de Poilvache est *Meraude* et que le cours d'eau, nommé aujourd'hui le Bocq, était connu jadis sous le nom de *Pauleia*. Mais combien reste-t-il de dénominations anciennes qui, faute d'indications, sont condamnées à demeurer sans attribution !

Tantôt la dénomination fournie par les vieux documents a subi au cours des âges des transformations tellement notables, qu'elle est devenue méconnaissable dans sa forme actuelle. Qui, par exemple, pourrait soupçonner que l'*Angelgiagas* d'un diplôme de 779 désigne José, s'il n'avait devant les yeux les formes intermédiaires *Engelzeies*, *Enghozeies*, *Enjozeis*, *Enjosees*? Mais si les formes intermédiaires font défaut, on en est réduit à des tâtonnements, qui peuvent être fructueux, si l'on est bien pénétré des lois philologiques qui président aux modifications toponymiques. Nous en produirons un exemple. Un diplôme de Clovis II, de 692, nous apprend que son oncle Childéric avait donné à l'abbaye de Stavelot le petit endroit appelé *Maipa*, en échange d'une autre petite localité, nommée *Athetasis* suivant un manuscrit, ou *Athetassis* suivant un autre manuscrit. *Maipa* est bien Maibe, dépendance de Schaltin, qui se retrouve plus tard au nombre des possessions de Stavelot. Si nous consultons la carte de cette région, nous ne trouvons

à rapprocher de *Athetassis* que Natoye, village situé à peu de distance de Maibe. Comment expliquer philologiquement la transition de *Athetassis* à Natoye? Par une voie très régulière. La chute de la consonne médiane aura produit *Atheassis*. En comparant cette forme à *Tricasses*, qui, après la chute de la consonne médiane *c*, a donné naissance à *Troyes*, nous sommes amenés à déduire de *Atheassis* la forme romane *Atoye*, et avec la prosthèse de l'N : *Natoye*.

Enfin nous pouvons nous trouver en présence de formes dénaturées soit par la distraction ou l'ignorance du scribe, s'il s'agit d'un document original, soit par une erreur de déchiffrement de la part du transcripteur, s'il s'agit d'une copie. Ce n'est qu'à l'aide du contexte, des données historiques, des rapprochements paléographiques, que l'on peut parvenir à la restitution de la forme régulière ou à l'identification de la forme altérée.

Nous dresserons, pour clôturer notre ouvrage, une liste de noms de lieux qu'on pourrait chercher dans les limites de notre province, mais dont l'identification est restée problématique.

V.

La tâche la plus importante, mais aussi la plus ardue, est la recherche de l'origine et de l'étymologie des vocables toponymiques, et leur classement d'après l'époque de leur formation.

« Cette étude, dit Grandgagnage, exige elle-même un travail préliminaire, que j'appelle l'analyse étymologique. Avant de rechercher le sens d'un nom, il faut reconnaître

à quelle langue il appartient sous sa forme donnée, et le décomposer dans ses éléments constitutifs. »

Un nom de lieu est un mot *simple* ou un mot *composé* ou un mot *dérivé.*

Un mot simple offre un seul radical, souvent revêtu d'une désinence casuelle et ne donnant lieu qu'à une analyse grammaticale. Ex. : ***Mos-a,*** la Meuse; ***Her-ia,*** Heer; ***Bron-ium,*** Saint-Gérard.

Un mot composé est formé de plusieurs mots, ordinairement de deux, dont le premier est généralement le déterminatif du second. Ex. : ***Walcio-dorum,*** Waulsort; ***Wale-çortis,*** Walcourt; ***Morelli-mansus,*** Morialmé.

Les noms dérivés forment la catégorie la plus nombreuse; ils se composent d'un radical, auquel s'ajoute un suffixe, c'est-à-dire une particule qui, privée d'une signification propre, ne s'emploie pas isolément. Ex. : ***Ceun-acum,*** Ciney; ***Ferr-aria,*** Fraire; ***Geld-ina,*** Gedinne.

Il y a des suffixes qui sont particuliers à l'un ou l'autre idiome et peuvent ainsi déterminer la nationalité des vocables qui en sont revêtus. Quant à la signification des radicaux, elle est du ressort de la linguistique. Pour cette question, nous renvoyons le lecteur aux observations très judicieuses qu'émet M. de Marneffe au sujet de l'interprétation des noms de lieux [1].

« L'étude de la formation des noms de lieux, dit Longnon [2], est aujourd'hui assez avancée pour qu'on puisse tenter de classer par époque les noms de lieu d'une région déterminée de la Gaule. »

[1] *Congrès archéologique de Malines* (1897), p. 499.
[2] *Dictionnaire topographique de la Marne*, p. IV.

Pour notre classement, nous adopterons les trois grandes périodes ethnologiques de notre histoire : la période préromaine, la période gallo-romaine et la période romano-franque.

Il va sans dire qu'entre ces trois périodes il n'existe pas de transition bien tranchée. L'élément gaulois ne disparaît pas complètement sous la domination romaine, de même que l'élément latin persiste sous la domination franque. On ne peut donc affirmer à priori qu'un nom remonte à la période préromaine parce qu'il dérive du celtique, ni qu'il est antérieur à l'invasion des francs parce qu'il dérive du latin.

La classification des noms de lieux est, on le conçoit, une opération très épineuse. Dans bien des cas, nous serons en présence de nominaux qui, dans leurs formes connues, nous cachent non seulement leur signification, mais encore leur nationalité. D'autres fois, sachant à quel idiome ils appartiennent, nous ne leur découvrirons aucun indice caractéristique de l'époque où ils ont dû prendre naissance. C'est à l'archéologie qu'il faut alors recourir pour arriver à déterminer l'époque où la localité a pu surgir et recevoir la dénomination qui fait l'objet du problème.

La toponymie est sœur de l'archéologie; l'une et l'autre peuvent se prêter un mutuel appui.

Notre province offre, sous ce rapport, une ressource précieuse dont jusqu'ici on n'a pas tenu suffisamment compte dans l'étude des noms de lieux. Il est peu de contrées que la pioche de l'archéologue ait remuées d'une façon aussi complète et aussi scientifique. Nous verrons, avec satisfaction, que les données de l'archéologie concordent généralement avec celles de la toponymie. Nous disons

généralement, parce qu'il existe des localités dont l'origine gallo-romaine est attestée par les antiquités exhumées de leur sol, mais qui, en tombant au pouvoir des Francs, se sont vues baptiser d'un nouveau nom, ce qui a lieu surtout lorsque l'établissement franc s'est élevé sur les ruines d'une villa romaine.

Les découvertes archéologiques contribueront, nous n'en doutons pas, à résoudre un bon nombre des problèmes philologiques que soulève l'étude des noms de lieux; mais quelques-uns de ces problèmes ne recevront une solution définitive, que lorsque les procédés que nous préconisons auront été appliqués à une région suffisamment vaste pour livrer aux chercheurs les points d'analogie et de comparaison nécessaires à une démonstration qu'on ne pourrait sûrement établir sur un cas isolé.

On ne sera pas surpris si l'origine de quelques noms de lieux nous échappe et si par suite nous avons dû en faire une catégorie à part : celle des noms à classer. Nous nourrissons l'espoir que, soumis à l'examen d'hommes plus compétents que nous dans la philologie et la linguistique, le plus grand nombre de ces vocables trouveront place à côté de leurs congénères, et qu'ainsi nous verrons réaliser bientôt un vœu maintes fois formulé : la confection des cartes archéologiques et historiques de notre province, aussi exactes et complètes que possible.

Mais avant d'aborder l'étude de notre vocabulaire toponymique, il nous faut nécessairement connaître les peuples et les langues qui ont contribué à sa composition. C'est ce que nous nous efforcerons de faire le plus brièvement et le plus clairement possible.

PREMIÈRE PARTIE.

PÉRIODE PRÉROMAINE.

CHAPITRE PREMIER.

Les Celtes et leur langue.

Nous savons par César que la Belgique fut jadis habitée par les Celtes *(B. G.*, II, 4), appelés souvent *Galli* par les Romains et Γαλάται par les Grecs, quoique ce dernier nom finît par désigner plus spécialement le rameau de la race celtique qui s'établit dans l'Asie Mineure [1].

Les Celtes, dont l'origine reste problématique, étendirent successivement leur domination sur toute l'Europe du nord-ouest et du centre et même sur la région de l'Asie Mineure qui reçut le nom de Galatie. On peut aujourd'hui délimiter avec assez d'exactitude le territoire européen qui fut jadis occupé par ce peuple puissant, grâce surtout aux études toponymiques qui viennent singulièrement corroborer les témoignages historiques. C'est ainsi qu'en France, en Grande Bretagne, en Irlande, en Hollande, en Belgique, en Allemagne, en Suisse, dans l'Italie septentrionale, en Espagne,

[1] Cfr. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *Cours de littérature celtique*, t. I, pp. 12-16.

en Portugal, en Autriche, en Serbie, en Roumanie, dans la Russie méridionale, on rencontre des noms de lieux tels que *Noviomagus, Virodunum, Noviodunum, Eburodunum,* dans lesquels entrent comme premier ou second terme les vocables celtiques *dunon, magos, novios* [1].

Mais à quelle époque les Celtes vinrent-ils s'établir sur notre sol? C'est ce qu'il est historiquement impossible de déterminer, pour la raison que les monuments écrits faisant mention de cette nation ne sont pas antérieurs au VIe siècle avant notre ère.

Il n'est pas moins difficile de découvrir quelle race a précédé les Celtes sur le territoire belge. D'Arbois de Jubainville prétend que les Ligures, qui, de l'avis de tous, ont habité les côtes de la Méditerranée près de l'embouchure du Rhône, ont occupé, avant l'arrivée des Celtes, le territoire du nord-ouest de l'Europe et par conséquent la Belgique. Son opinion a été combattue par Alexandre Bertrand dans la seconde édition de son savant ouvrage intitulé : *Nos origines. La Gaule avant les Gaulois.* Nous ne voulons pas entrer dans le débat, pour le motif bien simple que nous n'avons ni la science ni l'autorité pour élucider une question aussi obscure. Bornons-nous à constater que les suffixes ligures : *-asco-, -asca, -usco-, -usca, -osco-, -osca,* sont inconnus dans la toponymie belge; car nous ne pourrions sérieusement les découvrir ni dans *Stabelasco,* variante isolée et très douteuse de *Stabulao, Stabulaco,* Stavelot, ni dans le *pagus Condruscus* (862), variante de l'adjectif *Condrustis,* usité à l'époque romaine,

[1] Voir D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *Les premiers habitants de l'Europe,* t. II, pp. 255-270.

et dérivé de *Condrusi*, peuplade postérieure à la période ligure.

La langue celtique est, comme le grec, le latin, le germanique et le slave, un rameau de la famille indo-européenne. Mais de ce vieil idiome que nous reste-t-il? Treize textes épigraphiques d'une brièveté désespérante [1], une centaine de mots transmis comme gaulois par les écrivains latins, une collection plus nombreuse de noms d'hommes et de noms géographiques fournis par les inscriptions lapidaires, les légendes des monnaies, les sicles figulins et les documents géographiques, narratifs ou diplomatiques. Ce sont ces débris épars que recueille actuellement un savant allemand, M. Holder, dans son *Altkeltischer Sprachschatz*, en cours de publication. Mais dans ce volumineux répertoire que de noms dont l'origine celtique reste douteuse!

Pour découvrir le sens des vocables celtiques, deux méthodes surtout sont employées, basées l'une sur la topographie, l'autre sur la linguistique.

La première trouve son application dans les noms propres

[1] Voir DESJARDINS, *Géographie de la Gaule romaine*, t. II, p. 582. De ces monuments, le plus remarquable est celui qui a été trouvé sur le mont Auxois, près d'Alise-Sainte-Reine (Côte-d'Or). Pour donner au lecteur un spécimen de la langue de nos ancêtres, en voici le texte tel qu'il est publié dans une des planches du *Dictionnaire archéologique de la Gaule, époque celtique* :

MARTIALIS . DANNOT A LI (OT liés)
IEVRV . VCVETE . SOSIN (IN liés)
GELICNON . ETIG
GOBEDBI . DVGIIONTIIO
VCVETIN
IN ALISIIA

géographiques. Si un même terme se rencontre dans la dénomination de plusieurs lieux différents, mais qui présentent des situations topographiques semblables, ce point d'analogie peut faire découvrir la signification du terme commun. C'est ainsi qu'on est parvenu à déterminer le sens des mots *condate* (confluent), *duros*, *dunon* (forteresse), *briva* (pont, passage), *magos* (champ), *nantos* (vallée), si fréquents dans la toponymie gauloise.

« A ce premier élément de repère vient s'en ajouter un autre, que le progrès de la linguistique, la découverte des lois de la phonétique et l'étude comparée des idiomes congénères rendent de jour en jour plus fécond : c'est l'analogie raisonnée entre les langues de même famille. Nous savons aujourd'hui que des règles constantes ont présidé à la transformation des mots à travers les âges comme à travers l'espace. Nous pouvons suivre le chemin parcouru par un mot pendant des siècles pour parvenir, — à la suite d'altérations régulières et logiques, — au point où ses dernières transformations l'ont amené, et nous pouvons indifféremment et avec une égale certitude descendre ou remonter cette échelle dont chaque degré est solidement éprouvé par l'application des lois rigoureuses de la linguistique et des procédés infaillibles de la phonétique [1]. »

C'est en 1836 seulement que Bopp, à Berlin, et Pictet, à Genève, ont découvert, sans s'être donné le mot, le lien qui soude en quelque sorte les langues celtiques à la souche indo-européenne, et que sur cette donnée, quelques années après, le bavarois Gaspard Zeuss créa de toutes pièces la philologie celtique par son bel ouvrage de la *Grammatica*

[1] DESJARDINS, *Géographie de la Gaule romaine*, t. II, p. 581.

celtica, dont Ebel, son principal disciple en Allemagne, donna, après la mort de son maître, une seconde édition. La *Grammatica celtica* suscita la fondation de la *Revue celtique*, où des savants de premier ordre, tels que Whitley-Stockes en Irlande, d'Arbois de Jubainville et Gaidoz en France, étudient les idiomes néo-celtiques, que, de son côté, le savant allemand Brugmann compare, pour la phonétique, aux autres langues de la grande famille indo-européenne dans son remarquable ouvrage intitulé : *Grundriss der vergleichenden Grammatik der indogermanischen Sprachen* (Strasbourg, 1886, 2 vol. in-8°).

Le celtique ancien était, d'après d'Arbois de Jubainville, divisé en plusieurs dialectes. Le principal était le gaulois qui, en Gaule, a précédé le latin, et dont une variété était parlée en Grande-Bretagne au temps de l'Empire romain.

Un dialecte différent était usité en Irlande à la même époque.

Dans les siècles voisins de la chute de l'Empire romain, il se fit dans les dialectes celtiques une révolution analogue à celle que subit alors la langue latine; de là les dialectes ou langues néo-celtiques.

Des langues néo-celtiques, les unes sont issues de la variété du gaulois qui se parlait en Grande-Bretagne; elles forment la branche BRITANNIQUE, qui comprend trois dialectes : le *gallois*, le *cornique* ou langue de la Cornouaille anglaise, éteint au siècle dernier, mais dont on a des monuments écrits, et le *breton-armoricain* qui se partage lui-même en sous-dialectes, parmi lesquels le breton de Vannes surtout forme presque une langue à part. De l'irlandais primitif sont issus : 1° l'irlandais, où l'on distingue ordinairement trois âges : vieil irlandais, moyen irlandais,

irlandais moderne; 2° le gaélique d'Écosse; 3° le manx ou langue de l'île de Man. Cette seconde branche est parfois distinguée par le terme générique de branche GAÉLIQUE [1].

Si les idiomes néo-celtiques ont pu nous conserver un assez bon nombre de radicaux gaulois plus ou moins altérés, il faut bien reconnaître qu'ils en ont modifié considérablement les formes grammaticales, qui, dans les substantifs surtout, ont beaucoup d'affinité avec le latin et le grec. C'est ainsi que le gaulois nous offre des noms de la première déclinaison en *-a, -as* pour le nominatif singulier, en *-ai* pour le génitif singulier et le nominatif pluriel, des noms de la seconde déclinaison en *-os* pour le masculin et en *-on* pour le neutre, des noms de la troisième déclinaison en *-is,* etc.

Le lien de parenté qui existe entre le gaulois et les langues ombro-latines est attesté, non seulement par l'analogie de leur système grammatical, mais aussi par la comparaison de leur vocabulaire. Aussi s'en est-il trouvé qui, comme M. C.-A. Serrure, auteur d'un *Essai de grammaire gauloise,* bannissent de la famille celtique le breton et les autres idiomes congénères. « C'est, avant tout, pour l'étude des langues *prélatines,* dit ce savant numismate, que la lumière doit jaillir. Laissons donc le breton et l'irlandais (fût-ce même le vieil irlandais) pour l'ombrien (si magistralement interprété par Michel Bréal), pour l'osque, le latin archaïque et avant tout pour ce qui nous est parvenu du gaulois [2]. »

[1] Cfr. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *Cours de littérature celtique,* t. I, pp. 2-3; DESJARDINS, *Géographie de la Gaule romaine,* t. II, p. 579; BRUGMANN, *Grundriss der vergleichenden Grammatik der indogermanischen Sprachen,* t. I, Introduction.

[2] SERRURE, *Essai de Grammaire gauloise,* p. VII.

M. Serrure aurait pu invoquer, à l'appui de son opinion, une tradition italienne ou celtique, attestée par Marcus Antonius Gnipho, historien latin d'origine gauloise, vivant au premier siècle de notre ère; cette tradition attribuait aux Gaulois et aux Ombriens une origine commune : *Gallorum veterem propaginem Umbros esse* [1].

Mais il est à noter que l'école néo-celtique, tout en considérant l'irlandais et le breton comme issus de l'ancien celtique, ne nie pas la parenté qui existe entre les Celtes et les Ombro-latins; elle affirme même que les Celtes ont avec les Ombro-latins une parenté plus proche qu'avec les autres branches de la famille indo-européenne [2].

Les savants ont également découvert un certain nombre de radicaux communs au vocabulaire celtique et au vocabulaire germanique [3]. Il a même surgi une école qui a soutenu l'identité du gaulois et du germanique et qui, en Belgique, a trouvé des adhérents dans Renard et dans Moke. Ce qui est certain, c'est qu'en pratique il n'est pas toujours facile de décider si telle ou telle dénomination géographique est d'origine gauloise ou germanique.

On comprend, d'après ce qui précède, avec quelle circonspection on doit se prononcer sur la nationalité et la valeur d'un vocable qui se présente à nous avec une physionomie plus ou moins exotique, et combien il faut se mettre en garde contre la facilité avec laquelle certains étymologistes

[1] Voir TEUFFEL, *Romische Litteratur Geschichte*, 3e édition, pp. 261, 653-654; D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *Les premiers habitants de l'Europe*, t. II, p. 244.
[2] *Ibid.*, p. 251.
[3] Cfr. — *Ibid.*, t. II, p. 335 et suiv.

relèguent dans le domaine celtique, les radicaux dont ils ne parviennent pas à découvrir l'origine et la signification.

Les mots d'origine celtique ont subi, dans leurs transformations au moyen âge, les lois générales de la dérivation latine et sont devenus français en suivant les lois de la phonétique locale. « Notons cependant, ajoute Giry [1], que les idiomes celtiques paraissent avoir eu des règles d'accentuation différentes de celles du latin et que les mots d'origine celtique, une fois latinisés, semblent avoir parfois oscillé entre l'ancienne accentuation celtique et l'accentuation latine. »

C'est ainsi que l'on constate une double accentuation dans *Matrŏna*, Marne, Meyrone; *Isăra*, Oise, Isère; *Visĕra*, Vesdre, Vézère; *Bebrŏna*, Biesme, Bébronne; *Condăte*, Condes, Condé. Le mot gaulois *măgos*, champ, perd son accent dans la région romane lorsqu'il s'ajoute comme suffixe à un autre mot. De très bonne heure, cette terminaison *-magus* s'est réduite à *-maus*, *-mus* et a produit les désinences romanes *-an*, *-en*, *-on*. Exemples : *Argentomagus*, *Argentomaus*, Argentun, Argenton; *Mosomagus*, *Mosomus*, Mouzon; *Noviomagus*, *Noviomus*, Noyon; *Carentomagus*, *Carentomus*, Charenton, Carentan; *Rotomagus*, *Rodomus*, Rouen. Dans les pays de langue germanique, au contraire, l'accentuation de *-magus* a persisté et a donné des noms en *-agen*, *-egen* : *Marcomagus*, Marmagen (Prusse rhénane); *Rigomagus*, Remagen (id.); *Noviomagus*, Nijmegen (Nimègue, Hollande). Si ces exemples nous montrent des pénultièmes brèves, frappées de l'accent tonique, par contre nous trouvons des pénultièmes longues dépourvues de l'accent et

[1] *Manuel de diplomatique*, p. 383.

conséquemment des mots tels que : *Nemausus*, Nismes, dont la dérivation semble être en contradiction avec la phonétique des langues modernes.

CHAPITRE II.

Les gallo-germains ou belges; leur langue.

César nous apprend que, suivant le rapport des Rémois, la plupart des Belges tiraient leur origine des Germains qui, ayant franchi le Rhin, vinrent s'établirent sur notre sol, après en avoir chassé l'ancienne population celtique, et qu'ils furent les seuls de toute la Gaule qui empêchèrent les Cimbres et les Teutons d'envahir leur territoire [1].

De ces tribus d'origine germanique quelles étaient celles qui, à l'arrivée de César, occupaient le territoire de la province actuelle de Namur? C'est une question qui a suscité d'innombrables débats et donné lieu aux opinions les plus contradictoires. Trop souvent on s'est laissé égarer par de faux systèmes, notamment par des rapprochements de noms plus ou moins heureux, parfois même ridicules.

Nous allons démontrer que la province de Namur était partagée entre deux peuplades : les Condruses sur la rive droite de la Meuse, les Atuatiques sur la rive gauche.

[1] « Plerosque Belgas esse ortos ab Germanis Rhenumque antiquitus traductos propter loci fertilitatem ibi consedisse, Gallosque qui ea loca incolerent, expulisse, solosque esse qui, patrum nostrum memoria, omni Gallia vexata, Teutonos Cimbrosque intra fines suos ingredi prohibuerint. » *B. G.*, II, 4. (Édit. ROERSCH.)

Cette démonstration demande que nous entrions dans quelques détails touchant les divisions politiques anciennes.

La plupart des peuplades qui habitaient la Belgique à l'arrivée de César formaient corps de nation, ayant un territoire et un gouvernement propres. Tels étaient les Nerviens, les Atuatiques, les Éburons, les Trévères, les Rémois qui, au témoignage de César, constituaient autant de cités ou *civitates* [1].

Les Romains appelaient *civitas* une réunion de citoyens, un corps de nation gouverné par ses propres lois; et ce mot s'entendait également du territoire qui lui était soumis [2].

Quelques petites peuplades ne jouissaient pas de l'autonomie politique, mais dépendaient d'un autre peuple. C'est ainsi que les *Ceutrones*, les *Grudii*, les *Levaci*, les *Pleumoxii* et les *Geidumni* étaient soumis à l'autorité des Nerviens : *sub eorum imperio* [3]; ils étaient par conséquent compris dans la *civitas Nerviorum*, probablement à titre de *pagi*, car la division de la *civitas* en *pagi* est déjà signalée par César [4] et Tacite parle expressément des *Nerviorum pagi* [5].

Les Romains respectèrent généralement les divisions politiques du sol conquis : César en offrant la paix aux tribus vaincues, s'engageait à maintenir l'intégrité de leur

[1] Cfr. *B. G.*, II, 24; IV, 25; II, 33; V, 28; II, 25; II, 3, 5.

[2] LONGNON, *Géographie de la Gaule au VIe siècle*, p. 1; DUVIVIER, *Recherches sur le Hainaut ancien*, p. 1. C'est à tort que Schayes prétend que la *civitas* ne désignait pas le territoire tout entier. César parle de *maritimæ civitates* (II, 34), de *finitimæ civitates* (III, 7), de *civitas ampla* (IV, 3), de *legiones in plures civitates distribuere* (V, 25); il rapporte que *civitatibus maxima laus est, quam latissimas circum se vastatis finibus solitudines habere* (VI, 23).

[3] *B. G.*, V, 39.

[4] *B. G.*, IV, 22; VI, 11.

[5] *Hist.*, IV, 15.

civitas [1]. Il n'y eut d'exception que pour les peuplades peu considérables, qui furent jointes à d'autres pour constituer une *civitas*.

Nous n'avons donc pas de raison d'attribuer à la *civitas Nerviorum* ou *Cameracensium*, à la *civitas Treverorum* et à la *civitas Remorum*, sous la domination romaine, une circonscription différente de celle que possédait le territoire respectif des Nerviens, des Trévères et des Rémois avant la conquête. Or, il est encore possible actuellement de rétablir les limites de ces cités, parce qu'elles correspondent aux limites des anciens évêchés de Cambrai, de Trèves et de Reims. Il est, en effet, reconnu aujourd'hui que les diocèses primitifs n'eurent d'autres circonscriptions que celles du territoire des *civitates* romaines, telles qu'elles existaient au IVe siècle [2].

C'est donc à tort que, trompés par certaine similitude de noms, quelques auteurs ont placé dans l'Entre-Sambre-et-Meuse les *Ceutrones*, les *Grudii*, les *Levaci*, les *Pleumoxii* et les *Geidumni* [3], peuplades que, comme nous venons de voir, on ne peut chercher en dehors de la *civitas Nerviorum*, ni, par conséquent, en dehors de l'ancien diocèse de Cambrai, limité à l'O. par Forges, Saint-Remi, Chimay,

[1] Aux Nerviens survivants il ordonne « suis finibus atque oppidis uti » (II, 29); aux Atuatiques il promet « se... civitatem conservaturum » (II, 33).

[2] Cfr. DESJARDINS, *Géographie de la Gaule romaine*, t. III, p. 417.

[3] On a vu les *Grudii* à Graux, les *Levaci* à Lesves, les *Pleumoxii* à Moxhe sur la Mehagne, les *Geidumni* à Gedinne, ou, en adoptant la variante moins autorisée, *Gorduni*, à Gourdinne. Voir WAUTERS, *Nouvelles études sur la géographie ancienne de Belgique*, pp. 40-42. On a même attribué à ces obscurs *Gorduni*, privés de l'autonomie, une monnaie gauloise trouvée dans les environs de Gourdinne, ainsi qu'à Angreau et à Hastedon.

Rance, Renlies, Solre-Saint-Géry, Leugnies, Chaudeville, Beaumont, Thirimont, Montignies-Saint-Christophe, Hantes, Fontaine-Valmont, la Sambre jusque Landelies, Monceau-sur-Sambre, Souvret, Courcelles, Trazegnies, Gouy-le-Piéton, Pont-à-Celles, Obaix, Beuzet, Petit-Rœulx, Bornival, Monstreux, Nivelles, Baulers, Witterzée, Lillois, Glabais, Maransart, Weert-Saint-Georges, Corbeek-Dyle, Héverlé, Louvain, etc., toutes localités qui appartenaient au diocèse de Tongres [1].

Mais s'il est aisé, par ce procédé, de retracer les limites des États des Nerviens, des Trévères et des Rémois, il n'en est pas de même du pays des Atuatiques et des Éburons qui furent exterminés par César et remplacés par les Tongrois et d'autres colonies moins importantes. Ce que nous savons, c'est que, sous la domination romaine, la *civitas Tungrorum*, à laquelle correspondit l'ancien évêché de Tongres ou de Liège, s'étendait au territoire occupé autrefois par les Atuatiques, par les Éburons et les autres peuplades connues du temps de César sous le nom collectif de Germains et du temps de Tacite sous celui de Tongrois [2]. Un point nous est donc du moins acquis, c'est qu'il ne faut pas chercher en dehors des limites de l'ancien diocèse de Liège la région habitée par ces différentes peuplades. Nous ne ferons exception que pour les Éburons, dont une partie du pays, celle qui avoisinait le Rhin, fut cédée aux Ubiens sous le règne d'Auguste, avant la nais-

[1] *Analectes*, t. I, pp. 41-42.

[2] « Condrusos, Eburones, Cœrœsos, Pæmanos qui uno nomine Germani appellantur » *(B. G.*, II, 4). « Segni Condrusique, ex gente et numero Germanorum » *(B. G.*, VI, 32). — « Qui primi Rhenum transgressi Gallos expulerunt ac nunc Tungri, tunc Germani vocati sunt » (Tacite, *De mor. Germ.*, 11).

sance de la *civitas Tungrorum*. Cette partie fut comprise dans la *civitas Agrippinensium*, représentée par le diocèse de Cologne.

Quant à la position relative de ces peuplades que nous confinons dans l'ancien diocèse de Liège, nous pouvons la déterminer approximativement à l'aide du texte de César et de quelques données géographiques postérieures. Comme les Atuatiques et les Condruses touchaient aux Éburons, il importe de connaître d'abord le pays occupé par ces derniers.

Les Éburons formaient une *civitas*, que César qualifie de *ignobilem atque humilem*, peu connue et de mince importance [1]. Ils habitaient les deux rives de la Meuse, mais la plus grande partie de leur pays s'étendait entre la Meuse et le Rhin : *Eburones, quorum pars maxima est inter Mosam et Rhenum* [2]. Ils touchaient même à ce dernier fleuve, puisque les Sicambres, traversant le Rhin, entrèrent sur les frontières des Éburons : *Sigambri qui sunt proximi Rheno ... transeuntes Rhenum ... primos Eburonum fines adeunt* [3]. Au nord, les Éburons étaient voisins des Ménapiens : *erant Menapii propinqui Eburonum finibus* [4]. Les Ménapiens s'étendaient alors des bords de la mer du Nord jusqu'à la rive gauche du Rhin [5]. Au midi, les

[1] *B. G.*, V, 28.
[2] *B. G.*, V, 25.
[3] *B. G.*, VI, 35.
[4] *B. G.*, VI, 5.
[5] César place les Morins et les Ménapiens vis-à-vis de la Grande-Bretagne *(B. G.*, III, 9). Les Ménapiens occupaient même aussi la rive droite du Rhin, mais ils furent refoulés sur l'autre rive par les Usipètes et les Tenchtères *(B. G.*, IV, 4). Voir aussi Piot, *Les Pagi de la Belgique*, p. 4.

Éburons étaient séparés des Trévères par les Sègnes et les Condruses : *Segni Condrusique ... qui sunt inter Eburones Treverosque* [1]. D'un autre côté, ils confinaient aux Atuatiques [2]. Presqu'au milieu de leur territoire, il y avait une forteresse, nommée *Aduatuca* [3], qui devint l'*Atuatuca Tungrorum* sous les Romains et plus tard la ville de Tongres.

Nous savons déjà, par un passage de César, que les *Condrusi*, avec les *Segni*, étaient situés entre les Éburons et les Trévères. La connaissance de la circonscription de l'ancien diocèse de Trèves nous permet de déterminer les limites septentrionales de la *civitas Treverorum*, conservée par les Romains. Ce diocèse, qui s'étendait à la partie méridionale du Luxembourg, comprenait, comme extrême limite, les villages de Muno, Sainte-Cécile, Herbeumont, Mortehan, Cugnon, Auby, Bertrix, Rossart, Tournay, Tronquoy, Massul, Longlier, Ébly, Namoussart, Léglise, Behême, Vlessart, Anlier, Heinstet, Schockville, Nothomb, Parette, etc. Les localités limitrophes de l'ancien diocèse de Liége, représentant la *civitas Tungrorum*, étaient Bouillon, Dohan, Les Hayons, Noirefontaine, Bellevaux, Fays-les-Veneurs, Offagne, Jéhonville, Ochamps, Neuvillers, Saint-Pierre, Sainte-Marie, Vaux-les-Rosières, Bercheux, Jusseret, Volaiville, Witry, Fauvillers, Wissembach, Warnach, Radelange, Martelange [4], etc. Nous pouvons donc conclure que le pays des *Condrusi* ne pouvait s'étendre au-delà de ces localités du diocèse et de la cité des Tongrois.

[1] *B. G.*, VI, 32.
[2] *B. G.*, VI, 33.
[3] *B. G.*, VI, 32.
[4] *Analectes*, t. I, p. 42.

Sous la domination romaine, le territoire des *Condrusi* forme un *pagus* dépendant de la *civitas Tungrorum;* il s'appelle *pagus Condrustis*. Nous en apporterons la preuve dans la seconde partie de notre ouvrage. Ce *pagus* persiste sous les Francs, mais non sans être amoindri par la création du *pagus Arduennensis,* division plutôt physique que politique, qui vient s'intercaler entre le *pagus Condrustinsis* et l'ancien pays trévérien. D'autre part, le *pagus Condrustinsis* donne naissance à un petit *pagus,* nommé *pagus Falminiensis* ou Famenne, sans toutefois perdre ses droits de paternité sur ce nouveau district, car nous démontrerons dans la troisième partie que le *pagus* de Famenne n'était qu'un membre du *pagus* du Condroz.

Il est donc évident que le Condroz actuel est loin de correspondre en étendue à l'État des vieux *Condrusi*.

En tenant compte des indications qui précèdent, nous leur assignons pour frontière la Meuse depuis vers l'embouchure de l'Ourte jusque celle de la Semois; la Semois, faisant limite entre les diocèses de Tongres et de Reims, séparait les *Condrusi* des *Remi*. A partir du ruisseau des Aleines, l'*Alisna* des Gaulois, le territoire condrusien longeait celui des Trévères. Jusqu'à quel point? C'est ce que nous ne saurions déterminer, car il est impossible de découvrir ce que le *pagus* d'Ardenne a rogné, à l'E., du *pagus Condrustis* romain. Tout ce que nous pouvons dire, c'est qu'il faut accorder aux Condruses une étendue suffisante pour justifier l'expression de César : *inter Eburones Treverosque*. Au reste, nous croyons qu'entre les *Condrusi* et les *Segni,* il ne devait pas exister de ligne de démarcation bien précise, car ces deux peuples paraissent n'avoir formé qu'un même corps de nation.

Une fois la situation des *Condrusi* établie, il faut que les *Segni* qui, eux aussi, étaient situés entre les Eburons et les Trévères, aient occupé la bande de territoire qui séparait ces deux nations, à l'E. des Condruses. Comme les *Segni* sont étrangers à notre province, nous n'avons pas à nous livrer à de plus amples recherches sur les limites approximatives de leur territoire.

Ce qui nous parait très probable, c'est, nous venons de le dire, que les *Condrusi* étaient un peuple autonome, constituant une *civitas* avec les *Segni*.

Les Condruses sont, à la vérité, déclarés clients des Tréveres : *in fines Eburorum et Condrusorum qui sunt Treverorum clientes* [1]. Mais il est à noter qu'il y a une différence essentielle entre être sujet et être client, comme il y en a une entre la domination et la protection. La condition du client n'emporte pas la perte de l'autonomie. Si les *Condrusi* sont clients des *Treveri*, c'est sans être soumis à leur gouvernement. Aussi voyons-nous, lors de la coalition des Belges contre les Romains en l'an 57 avant J.-C., les *Condrusi* entrer dans la ligue, tandis que les *Treveri*, prenant le parti opposé, envoient leur cavalerie dans le camp romain.

D'autre part si, dans l'évaluation approximative des forces militaires des Belges coalisés, César réunit les *Condrusi* aux Éburons, aux *Cœrœsi* et aux *Pœmani*, c'est uniquement parce que ces quatre peuplades étaient alors communément citées sous le nom collectif de Germains. Voici, en effet, un fait qui prouve que les *Condrusi* étaient indépendants des Éburons.

[1] *B. G.*, IV, 6.

Lorsque les Éburons, sous la conduite d'Ambiorix, eurent à soutenir contre César cette lutte suprême qui aboutit à leur extermination, les *Segni* et les *Condrusi,* d'origine germanique, qui habitaient entre les Éburons et les Trévères, envoyèrent une députation au général romain pour le prier de ne pas les compter au nombre de ses ennemis et de croire que tous les Germains d'en deçà du Rhin ne faisaient pas cause commune avec les Éburons; ils assuraient qu'ils étaient complètement étrangers à cette guerre et qu'ils n'avaient fourni aucun secours à Ambiorix. César s'étant convaincu de la véracité de leur rapport par le témoignage des prisonniers éburons, promit de respecter leur territoire, pourvu qu'ils lui livrassent tous les Éburons qui se réfugieraient chez eux [1].

Nous pouvons donc conclure que les *Condrusi,* quoique soumis au patronage des *Treveri* et liés par le sang aux *Eburones,* jouissaient de l'autonomie politique.

Mais constituaient-ils à eux seuls un État, une *civitas?* Nous ne le croyons pas. Selon toute vraisemblance, il faut leur associer les *Segni,* leurs voisins, avec lesquels ils firent cause commune, comme nous venons de voir. Un fait semble venir appuyer ce sentiment. Nous lisons dans César que les Germains, franchissant le Rhin, firent invasion sur le territoire des Éburons et des Condruses : *in fines Eburonum et*

[1] « Segni Condrusique, ex gente et numero Germanorum, qui sunt inter Eburones Treverosque, legatos ad Cæsarem miserunt, oratum ne se in hostium numero duceret, neve omnium Germanorum qui essent citra Rhenum causam esse unam judicaret : nihil se de bello cogitasse nullaque Ambiorigi auxilia misisse. Cæsar, explorata re quæstione captivorum, si qui ad eos Eburones ex fuga convenissent, ad se ut reducerentur, imperavit : si ita fecissent, fines eorum se violaturum negavit. » (*B. G.*, VI, 32).

Condrusorum [1]. Cette expression laisse à entendre que le terroire des Condruses était, comme celui des Éburons, immédiatement ouvert aux incursions des Germains transrhénans, ce qui est réel si les *fines Condrusorum* s'entendent d'un territoire commun aux *Condrusi* et aux *Segni*. En outre, si l'on admet que les *Segni* se confondent avec les *Condrusi* pour ne former qu'une nation, on comprend pourquoi César passe les *Segni* sous silence dans l'énumération des forces militaires des Belges coalisés.

Le lecteur s'étonnera sans doute que nous ayons délogé les *Pæmani* de la Famenne pour assigner cette région aux *Condrusi*, contrairement à l'opinion généralement reçue. Nous n'avons pas tenu compte de cette opinion, quelque commune qu'elle soit, parce qu'elle repose uniquement sur un rapprochement de noms qui n'ont entre eux aucune parenté étymologique. La Famenne est désignée, dans les documents du moyen âge, sous les formes suivantes : *Falminne* (*862), *Falmine pagus* (874), *pagus Falminiensis* (862), *Falmana* (885), *Falmena* (879), *Falmenna* (946), *Falmenia* (1028), *pagus Falmanensis* (1050), *pagus Falmaniensis* (1079). Or, aucune loi philologique ne peut justifier l'altération de *Pæmani* en *Falminne*. La chute de l'*l*, qui de *Falminne* a engendré *Famenne*, ne date que du XIIe siècle et s'est opérée sous l'action de la langue romane qui de *Fals* a fait *Fas* et *Faus*. En wallon, on dit *Faumenne* [2].

On a essayé, par le même procédé, de dénicher la demeure des *Cærœsi*. On les a cherchés un peu partout : les uns dans l'ancien comté de Laroche, où se trouve le village de *Ceureux*; d'autres dans les pays arrosés par la Chiers, en latin *Carus*,

[1] *B. G.*, IV, 6.
[2] Voir p. 13.

aux environs de Carignan (France); d'autres dans l'ancien *pagus* appelé *Charos* (762), *Carouuascus* (770), *Carascus* (777), *Caroscus* (778), *Caroascus* (831), *Karascus* (943), dépendant du grand *pagus Bedensis* et situé dans la Prusse Rhénane, à l'E. de Prüm, dans les limites de l'ancien diocèse de Trèves [1]. Les *Cœrœsi*, aussi bien dans les *Pæmani*, les *Condrusi* et les *Segni*, étaient des peuplades qui n'étaient pas soumises au gouvernement des Trévères, puisqu'elles marchaient sous un autre drapeau que ceux-ci dans leur résistance à César. Par conséquent, nous ne pouvons placer leur demeure ni dans le *pagus* de *Caros*, ni dans le pays de la Chiers, qui dépendaient tous les deux du diocèse de Trèves.

Le pays de Laroche appartenait aux *Condrusi* ou aux *Segni*, et non aux *Cœrœsi*, à moins de supposer, comme l'a fait Muellenhoff [2], que les *Pœmani* et les *Cœrœsi* se cachent sous la dénomination collective de *Segni*. Mais il est à remarquer que César, dans la désignation des tribus appelées *Germani*, place les Cérèses et les Pémanes, non immédiatement après les Condruses, mais à la suite des Éburons : *Condrusos, Eburones, Cœrœsos, Pæmanos*. Il est donc permis de croire que les Cérèses et les Pémanes n'avaient aucun lien politique avec les Condruses, mais dépendaient plutôt des Éburons, auxquels César reconnaît des *socii* et des *clientes* [3].

[1] Voir sur ce petit *pagus* l'Introduction de L. ELTESTER au t. II du *Mittelrheinisches Urkundenbuch*, p. XXIII.

[2] « Da die Cærœsi und Pæmani nach *B. G.* 2, 4, die Segni ausser 6, 32 bei Cæsar nicht wieder vorkommen, so könnte Segni allerdings auch ein collectivname für die beiden andern gemeinden gewesen sein. » *Altertumskunde*, t. II, p. 197.

[3] *B. G.*, V, 39.

Quoi qu'il en soit, nous croyons avoir suffisamment prouvé que la partie de la province de Namur située sur la rive droite de la Meuse fut la patrie des Condruses. Il n'y a d'exception que pour la rive gauche de la Semois qui appartenait aux Rémois.

Nous avons maintenant à nous occuper des Atuatiques.

Au témoignage de César, les Atuatuques ou Atuatiques descendaient d'un détachement de six mille Cimbres et Teutons, que la grande horde, partant pour l'Italie, laissa en deçà du Rhin à la garde du gros bagage de l'armée. Après la défaite des Cimbres par Marius, en l'an 102 avant notre ère, ce faible corps fut, pendant plusieurs années, en guerre avec les peuples voisins [1]. Finalement la paix se fit d'un commun accord et les Atuatiques se choisirent eux-mêmes pour domicile l'emplacement qu'ils occupaient à l'arrivée de César : *hunc sibi domicilio locum delegerunt* [2].

A partir de là, les Atuatiques prennent place parmi les nations belges formant une *civitas*, c'est-à-dire un État politique, et possédant des *fines*, c'est-à-dire un territoire propre et délimité. C'est ce qu'établissent les textes de César.

Ainsi César promet aux Atuatiques de conserver leur *civitas : civitatem conservaturum*, s'ils veulent rendre leurs armes. Ils objectent qu'ils seront sans défense contre leurs voisins de frontière qui sont presque tous leurs ennemis :

[1] Ce furent surtout les Éburons qui, confinant au Rhin, eurent le plus à souffrir du voisinage de ces nouveaux venus; il est même permis de supposer que les Aduatiques pénétrèrent jusqu'au centre de l'Éburonie et s'y fortifièrent par la construction du fort nommé *Atuatuca : castellum Atuatuca in mediis fere Eburonum finibus* (*B. G.*, VI, 32). Pour se débarrasser de ces intrus, les Éburons doivent leur céder une partie de leur territoire et leur payer un tribut (*B. G.*, V, 28).

[2] *B. G.*, II, 30.

sibi omnes fere finitimos esse inimicos. César leur rappelle sa clémence envers les Nerviens, auxquels il avait rendu leur territoire avec leurs forteresses et assuré sa protection contre les malversations des peuples voisins; il promet d'agir de même à leur égard et de défendre aux peuples limitrophes, *finitimis,* de rien faire contre eux [1].

Il nous fait connaître des *finitimi* des Atuatiques, ce sont les Éburons : une partie de la région habitée par ces derniers est adjacente aux Atuatiques : *ad eam regionem quæ Atuatucis adjacet* [2]. Si les Éburons sont les *finitimi* des Atuatiques, par corrélation les Atuatiques sont les *finitimi* des Éburons, et c'est bien ce qui nous est certifié par l'historien conquérant : Ambiorix, chef des Éburons, se rend chez les Atuatiques qui étaient les *finitimi* de son royaume : *in Atuatucos qui erant ejus regno finitimi proficiscitur* [3]. Évidemment, s'ils sont *finitimi* et s'ils ont des *finitimos,* c'est qu'ils ont des *fines.*

C'est donc gratuitement que M. Schuermans affirme que « le texte de César ne concorde pas avec le système qui consiste à assigner aux Atuatiques une surface de territoire ayant largeur et longueur au soleil [4]. »

Si les Atuatiques sont limitrophes des Éburons, peut-on

[1] *B. G.,* 11, 32, 33. Cfr. *ibid.,* 29.

[2] *B. G.,* VI, 33.

[3] *B. G.,* V, 38. Voir aussi cap. 28 où Ambiorix parle encore des *Atuatucis finitimis suis.*

[4] *Ann. arch. de Namur,* t. XXI, p. 270. Ce savant épigraphiste refuse aux Atuatiques un territoire propre pour les cantonner dans des points fortifiés au milieu des autres peuplades du bassin de la Meuse; système étrange, qu'il étaie surtout d'arguments négatifs et d'une expression de César mal comprise : *inter quos* (finitimos) *dominari consuessent* (*B. G.,* 11, 32).

découvrir dans quelle direction? Certainement. Des textes que nous avons cités plus haut indiquent clairement que les Éburons étaient limités au N. par les Ménapiens, à l'E. par le Rhin, au S. par les Sègnes et les Condruses. C'est donc à l'O. qu'ils touchaient aux Atuatiques.

Ceci est corroboré par d'autres passages des *Commentaires*, notamment par l'épisode qui nous est raconté dans le livre VI (29-35).

César, renonçant à poursuivre les Suèves, repasse le Rhin et s'engage dans le pays des Éburons à la poursuite d'Ambiorix, leur chef. Celui-ci parvient à s'échapper dans les bois; les siens se retirent dans la forêt d'Ardenne ou dans les marais. Impossible à César de combattre en corps cette peuplade ainsi disséminée. Le plan qu'il adopte est une traque en règle, combinée de manière à ne pas exposer la vie de ses soldats. Les Éburons vont être cernés de trois côtés. Leurs voisins du midi, les Sègnes et les Condruses, ont promis à César de lui livrer ceux qui s'enfuiraient sur leur territoire. Laissant les bagages à *Atuatuca* (Tongres), à la garde d'une légion, le général romain partage le reste de son armée en trois corps. Il cantonne les deux premiers sur les frontières des Éburons, l'un dans la direction de l'Océan, c'est-à-dire au N.-O., dans la partie qui touche aux Ménapiens, l'autre dans la région qui confine au territoire des Atuatiques, avec mission de la ravager. Lui-même, à la tête du troisième corps, se met à la recherche d'Ambiorix. En même temps, il convie au pillage du pays éburon tous les peuples voisins, qui répondent aussitôt à son appel. Les frontières orientales étant ouvertes, c'est de ce côté que les pillards arrivent. Les Sicambres passent le Rhin et peuvent parvenir jusque

N'est-il pas encore évident, d'après ce récit, que c'est bien par leurs frontières occidentales que les Éburons étaient voisins des Atuatiques?

Un autre passage, tiré du livre V (38), vient confirmer la même chose. Nous y lisons qu'Ambiorix, fier de sa victoire sur les troupes de Sabinus, partit avec sa cavalerie pour se rendre chez les Atuatiques, voisins de son royaume : ***in Atuatucos qui erant ejus regno finitimi,*** et que le lendemain il arriva chez les Nerviens : ***postero die in Nervios pervenit.*** Pour effectuer ce voyage en si peu de temps, il faut nécessairement que les Atuatiques soient situés entre les Éburons et les Nerviens.

L'alliance fréquente des Atuatiques avec les Nerviens plaide d'ailleurs en faveur de leur voisinage [1], et Dion Cassius, auteur du IIIe siècle, l'interprète de cette façon en reconnaissant que les Atuatiques étaient limitrophes des Nerviens [2].

La ligne de démarcation entre les Éburons et les Atuatiques partait nécessairement de la rive gauche de la Meuse pour prendre la direction du N. ou du N.-O. Mais la tracer d'une manière plus ou moins précise, c'est aujourd'hui chose impossible. Néanmoins, quelques textes de César nous invitent à ne pas trop l'éloigner de Namur. D'abord César nous apprend que ***Atuatuca*** (Tongres) se trouvait presqu'au centre du territoire des ~~Nerviens~~; lorsqu'un

Éburons;

[1] Cfr. *B. G.*, II, 16; V, 39, où les *Eburones, Atuatuci, Nervii* sont alliés contre les Romains; *ibid.* 56, où l'on voit *Nervios Atuatucosque bellum Romanis parare;* VI, 2, où César apprend *Nervios, Atuatucos ac Menapios, adjunctis cisrhenanis omnibus Germanis, esse in armis.*

[2] 'Ατουατικοὶ πλησιόχωροι τε αὐτοῖς (Νερουίοις) ὄντες. D. BOUQUET, *Recueil des historiens des Gaules*, t. I, p. 496.

dans des inscriptions romaines de la période impériale [1]. De là le gentilice *Eburius*, employé aussi comme surnom [2]. De l'un et de l'autre dérivent les noms de lieu *Eburacus* ou *Eboracus*, Yorck en Angleterre [3], et *Eburiacus* ou *Eboriacus*, Farmoutiers (Seine-et-Marne) [4]. *Eburos* existe comme premier terme dans trois *Eburo-dunum*, dont deux en Gaule, aujourd'hui Yverdun, canton de Vaud (Suisse) [5], et Embrun (Hautes-Alpes) [6], et un en Germanie, aujourd'hui Brünn, en Moravie [7]; dans *Eburo-magus*, en Languedoc, près de Carcassone [8]; dans *Eburo-briga*, qu'on croît être Avrolles (Yonne) [9]; dans *Eburo-lacum*, Évreul [10].

Quant au suffixe ethnique *-ones*, qui termine le vocable *Eburones*, il est commun dans l'onomastique gauloise. Qu'il nous suffise de citer les *Senones*, les *Pictones*, les *Lingones*, les *Turones*, les *Suessiones*.

Le terme *Condrusi* est considéré comme gaulois par les celtistes, notamment par d'Arbois de Jubainville [11] et par Holder [12]. Il serait identique au nom d'homme *Condraussius*,

[1] Cfr. *C. I. L.*, III, 4167, 5033, 6010; SCHUERMANS, *Sigles figulins*, n° 2048.

[2] *C. I. L.*, VI, 17086; V, 3541, 6537.

[3] *Itin. d'Antonin*.

[4] PARDESSUS, *Diplom.*, II, 15-17; D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *Propriétés foncières*, p. 168.

[5] PEUTINGER; DESJARDINS, *Géographie de la Gaule d'après la Table de Peutinger*, p. 234.

[6] Vases apollinaires chez DESJARDINS, *Géogr. de la Gaule romaine*, t. IV, planches II, III.

[7] PTOLÉMÉE, l. II, c. XI, § 13.

[8] PEUTINGER.

[9] *Itin. d'Antonin*; LONGNON, *Atlas historique*, p. 28.

[10] SIDOINE APOLLINAIRE, *Epist.*, III, v.

[11] *Propriétés foncières*, p. 231.

[12] *Altkeltischer Sprachschatz*, t. I, p. 1097.

que l'on dit avoir lu dans une inscription de la Grande Bretagne [1], et qui dériverait d'un thème *Con-drausso*. Le préfixe celtique *con-* marque l'union, l'assemblage, le radical *drus, draus,* aurait le sens de l'irlandais *drús, drúis,* volupté, passion, en sorte que *Condrusi* pourrait se traduire par voluptueux.

Quoi qu'il en soit de cette interprétation, il nous paraît certain que le mot *Condrusi* est étranger au vocabulaire germanique. Il en est de même de *Segni* et de *Cærœsi.*

Le nom de *Pæmani* semble aussi appartenir à la famille celtique, si on le compare au nom du peuple gaulois *Cenomani* et à celui de la déesse *Pæmana* [2] qui nous est connue par une inscription de Lugo en Galicie, contrée jadis habitée par les Celtes [3].

Quant au nom des *Atuatuci,* ou selon quelques manuscrits *Atuatici, Aduatuci, Aduatici,* il est classé dans le glossaire celtique par Zeuss [4], Holder [5] et d'autres savants, qui toutefois s'abstiennent d'en aborder l'interprétation, se bornant à relever son suffixe *-uc-* dans les noms gaulois *Sunuci, Sparucus, Banuca* et *Rasuco.*

Le grand linguiste allemand, Jacob Grimm, dans son *Histoire de la langue allemande (Geschichte der deutschen Sprache),* prétend que, dans le vieux saxon, qui aurait été l'idiome des Atuatiques, le nom *Atuatici* signifierait « préposé à une garde » et dériverait de *at,* préposition qui

[1] *C. I. L.*, VII, 922.
[2] *C. I. L.*, II, 2573.
[3] Cfr. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *Les premiers habitants de l'Europe*, t. II, pp. 259, 263.
[4] *Grammatica celtica*, 2e éd., p. 806.
[5] *Altkeltischer Sprachschatz*, t. I, p. 48.

équivaut au latin *ad*, *Wahta*, garde, *-ic*, suffixe adjectif. Cette opinion a été adoptée par les uns, rejetée par les autres.

On a aussi voulu établir un rapprochement entre le mot **AVAVCIA** inscrit sur une monnaie gauloise et le nom des Atuatiques pour leur attribuer cette monnaie antique. Inutile de démontrer qu'il n'y a aucun rapport entre ces deux vocables et que la prétendue chute des T (A*t*VA*t*VCIA) est contraire aux lois phonétiques des langues anciennes de la famille indo-européenne. D'ailleurs, il est fort peu probable que les Atuatiques aient battu monnaie; ils n'ont séjourné qu'un demi-siècle sur notre territoire, haïs de leurs voisins et presque continuellement retranchés dans leurs *oppida* et leurs *castella* [1]. Ces circonstances ne se concilient guère avec la diffusion de la monnaie au type **AVAVCIA.**

Le passage éphémère des Atuatiques n'a pu laisser que peu d'empreintes sur notre carte toponymique. L'on croit même que les forteresses qu'ils occupaient n'ont pas été élevées par eux, mais par les Celtes qui les avaient précédés [2].

Une autre preuve bien convaincante que l'élément celtique fût loin d'être étouffé ou anéanti par les envahisseurs belgo-germains, c'est qu'un bon nombre de vocables celtiques ont pu traverser toutes les couches hétérogènes qui nous séparent des Celtes. Nous verrons même que d'humbles ruisseaux, presque ignorés aujourd'hui, ont transmis jusqu'à nos jours leur appellation gauloise.

Cet idiome persiste encore sous la domination romaine,

[1] *B. G.*, II, 30, 32.
[2] Voir BEQUET, *Ann. arch. Namur*, t. XVII, p. 422.

mais en s'effritant sans cesse sous l'influence de la langue latine. Nous avons vu qu'à Trèves il était encore parlé au IVe siècle. Les inscriptions gauloises qui nous sont parvenues datent toutes de l'époque romaine.

Plusieurs localités remontant à la même époque ont reçu un nom gaulois ou un nom mi-romain, mi-gaulois, comme *Cæsaro-magus* (Beauvais), *Cæsaro-dunum* (Tours), *Augusto-dunum* (Autun), *Augusto-durum* (Bayeux), *Augusto-magus* (Senlis), *Augusto-nemetum* (Clermont-Ferrand), *Claudio-magus* (Clion).

Comme nous l'avons dit précédemment, l'appellation celtique d'un endroit ne suffit pas pour en reporter l'origine à l'époque gauloise. Nous croyons même que le plus grand nombre des localités désignées par un nom gaulois ne sont pas antérieures à l'époque gallo-romaine. Pour ce motif et pour plus d'unité, nous les classons dans la seconde période, nous bornant dans les chapitres suivants à l'étude des noms des cours d'eau et de quelques régions physiques.

CHAPITRE III.

Les cours d'eau.

« Les noms des fleuves, des rivières, des moindres cours d'eau surtout, écrit Desjardins [1], ont un intérêt de premier ordre, car ces noms composent la liste géographique la plus

[1] *Géographie de la Gaule romaine*, t. II, p. 585.

ancienne qui existe dans les pays anciennement occupés par les Celtes. Les sociétés, avant même d'être organisées, ont en effet nommé les sources et les rivières qui satisfaisaient aux premiers besoins de l'homme et à ses usages les plus variés. »

« Tout le monde sait, dit M. Kurth [1], qu'il n'existe pas de plus antiques matériaux toponymiques que les noms des cours d'eau : ils gardent et perpétuent, à travers les âges, le souvenir des premiers hommes dont les traits se sont reflétés dans leurs flots. »

« Les noms des cours d'eau ont joué dans la toponymie primitive un rôle des plus considérables. Cela tient à deux raisons. D'abord, dans les temps anciens, où la plus grande partie du sol était occupée par des forêts, ils avaient plus d'importance comme volume d'eau et étaient plus souvent employés, en l'absence de routes, comme voies de circulation. Ensuite, au milieu des solitudes, ils frappaient davantage l'attention et étaient plus connus. Quantité d'entre eux ont passé leur nom aux régions qu'ils traversent, aux peuples qui les habitent, aux localités qui s'élèvent sur leurs bords [2]. »

C'est le long des cours d'eau que s'établissent les premiers habitants du pays et que s'élèvent les premiers retranchements destinés à protéger les indigènes contre les incursions des peuplades ennemies. Les rivières, les sources, les fontaines, deviennent l'objet d'un culte religieux; quelques-unes maintiennent dans leur vieille appellation gauloise : *Diva, Divona* (divine), *Nemesa, Nemausa* (sacrée), le sceau

[1] *Frontière linguistique*, t. I, p. 344.
[2] *Ibid.*, t. II, p. 95.

irréfragable de leur divinisation. Cette vénération pour les eaux fut continuée par les Romains et par les Francs; le christianisme même ne parvint que difficilement à la déraciner.

Sous les Francs devenus chrétiens, les cours d'eau occupent encore une place importante dans la topographie. Combien de modestes ruisseaux, aujourd'hui à peine connus, sont alors désignés pour préciser la situation d'un domaine ou d'un lieu habité! Nos plus vieux hagiographes ne nous apprennent-ils pas qu'au VIIe siècle saint Bertuin fonda un monastère à Malonne sur le *Landuvius*, saint Feuillen à Fosses sur la *Bebrona*, saint Landelin à Lobbes sur le *Laubacus*, saint Monon à la source de la *Nasania?* Nous pourrions multiplier les exemples presqu'à l'infini.

Le rôle topographique des cours d'eau s'efface à mesure que se resserre le réseau des lieux habités et des propriétés cultivées, offrant ainsi aux délimitations des points de repère plus nombreux et d'une notoriété plus grande. Il en est résulté que plusieurs de nos ruisseaux ont fini par perdre leur antique dénomination pour faire place à des appellations des plus vulgaires, telles que l'*Eau-Blanche*, l'*Eau-Noire*, le *Bocq*, ou pour prendre le nom de l'un ou l'autre village qu'il arrose, comme les ruisseaux de *Samson*, d'*Acoz*, le *ri d'Ave*, l'*Hermeton*, etc. Quelquefois cependant il est possible de découvrir le nom primitif, soit parce qu'il nous est conservé par les documents anciens, soit parce qu'il s'est attaché à une localité qui a surgi sur le bord du cours d'eau.

Nos plus savants toponymistes sont unanimes à reconnaître que la grande majorité de nos cours d'eau font remonter leur dénomination à une époque antérieure à la conquête romaine.

Selon plusieurs, c'est aux Celtes que nous sommes redevables de ces dénominations. « Dans la plus grande partie de l'Europe, dit un sagace toponymiste anglais [1], en Allemagne, en France, en Italie, en Espagne, nous trouvons des localités à noms germaniques ou romans sur les rives de cours d'eau qui gardent toujours leurs vieilles appellations celtiques. C'est à peine si dans toute l'Angleterre il y a un seul nom de rivière qui ne soit pas celtique. » Et M Kurth ajoute [2] : « En Belgique aussi, c'est le réseau fluvial qui a gardé avec le plus de fidélité l'onomastique des premiers habitants du pays. La plupart des noms de nos cours d'eau, et tout particulièrement ceux des plus importants, ont une physionomie qui les classe dans la famille des noms celtiques, si toutefois quelques-uns ne doivent pas leur origine aux populations qui ont précédé les Belges celtiques sur notre territoire. »

Il est à remarquer que, dans l'ancien territoire celtique, la majeure partie des dénominations hydronymiques prennent la forme féminine *-a* de la première déclinaison, ce qui porte à croire qu'en celtique le vocable le plus usité pour signifier cours d'eau était du genre féminin.

En latin, l'influence du mot *fluvius* exprimé ou sous-entendu, a donné aux noms des cours d'eau le genre masculin, même lorsqu'ils sont de la première déclinaison, comme ***Mosa,*** la Meuse; ***Garumna,*** la Garonne; ***Sequana,*** la Seine; ***Isara,*** l'Oise. Cette règle toutefois souffre beaucoup d'exceptions. Ainsi chez les auteurs classiques sont du féminin : ***Albula,*** ancien nom du Tibre; ***Allia,*** rivière

[1] TAYLOR, *Words and Places,* p. 130.
[2] *Frontière linguistique,* t. I, p. 434.

des Sabins; *Digentia*, ruisseau des Sabins, aujourd'hui Licenza. Chez les auteurs de la basse époque, principalement chez ceux qui habitaient l'ancienne Gaule, le féminin est plus souvent employé que le masculin, notamment pour *Alisontia*, l'Alzette; *Amisia*, l'Ems; *Axona*, l'Aisne; *Druentia*, la Durance; *Matrona*, la Marne; *Meduana*, la Maine; *Nemesa*, la Nims; *Pronœa*, la Prüm.

La langue romane a sans doute hérité des Gaulois l'usage de citer au féminin les noms des cours d'eau qui originairement revêtaient une désinence féminine.

Dans les régions germaniques, il n'est pas rare de rencontrer d'anciennes dénominations celtiques qui, au moyen âge, se sont adjoint comme suffixe le terme germanique *aha*, *aa*, signifiant eau. Exemple : *Visera*, la Vézère, la Vesdre, en Allemagne *Wiser-aha*, *Wiser-aa*, le Wéser. Comme, dans le cas présent, le suffixe *-era* ou *-ara* a déjà le sens de cours d'eau, ce composé bilingue renferme un pléonasme, que produit d'ailleurs naturellement la superposition des langues. Voir G. KURTH, *Frontière linguistique*, t. I, p. 383; également p. 451, offrant un exemple du suffixe germanique *-bach*, ruisseau, appliqué à un nom celtique qui est déjà revêtu du suffixe synonyme *-ara*.

Notons enfin que, dans les documents latins du moyen âge, les mots *flumen*, *fluvius*, ne s'appliquent pas seulement aux fleuves et aux rivières de certaine importance, mais encore aux moindres cours d'eau. Nous trouverons : FLUVIUS *Lumna*, *Mahange*, *Wenna*, *Lachara*, *Bornon*, *Geldione*, *Huia*, *Landuvius*, *Letia*, *Pauleia*, *Sesomiris*; la qualification de FLUMEN à *Bebrona*, *Isna*, *Waninga*, *Hoiolus*, *Letia*, *Urta*.

Assez souvent les ruisseaux sont distingués, soit par le mot *fluviolus* : *Beverna*, *Vemena*, *Landuvius*, *Poleia*, *Edera*, *Orto*; soit par le mot *aqua* : *Beverna*, *Mehange*, *Suminara*, *Wembria*, *Cenelia*; soit par le mot *rivus* : *Bornon*, *Landovia*.

Le latin *rivus* a donné naissance au roman : *riu*, *rieu*, *ru* (*rut*, *ruth*, *rupt*), *ry*, qui est demeuré comme suffixe dans plusieurs appellations modernes, telles que Silenrieux (*Silenni rivus*), Sensenruth (*Salciacus rivus*), et quelquefois aussi comme affixe : Rieudotte, affluent de la Meuse à Andenne, pour *Rieu d'Opte* (1656; Lahaye, *Cartulaire d'Andenne*, t. II, p. 4); Ridou, affluent de la Meuse à Vireux-Wallerand, appelé *rieu d'Of* au xive siècle (Roland, *Notes sur la seigneurie de Haybes*, dans *Revue historique ardennaise* de P. Laurent, t. I (1894), p. 51).

Sauf la lisière du Brabant, au N.-O. de Gembloux, qui se rattache au bassin de l'Escaut, la province de Namur appartient au bassin de la Meuse.

La Meuse, et la Sambre, son principal affluent, sont les deux grands réceptacles où vont se déverser les nombreux cours d'eau qui arrosent notre territoire.

Il est juste que nous leur accordions la priorité.

Dans la nomenclature des autres cours d'eau, on en trouvera quelques-uns dont les noms peuvent être réclamés comme germaniques.

1° LA MEUSE ET LA SAMBRE.

MOSA.

La Meuse prend sa source dans le département de la Haute-Marne à 35 kilomètres de Langres et à 5 kilomètres de

Montigny. Formée de deux ruisseaux qui, coulant à travers les vallées de Recourt et d'Avrecourt, joignent leurs eaux à Fort-Fillières, elle ne prend son nom qu'auprès du village de Meuse. Elle est navigable à Verdun.

M. Schuermans a consacré à ce fleuve un article richement documenté dans le tome XXVI (1897), pp. 1-52, du *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*. Nous y renvoyons le lecteur, qui trouvera, dans ces pages, les principaux textes littéraires et épigraphiques dans lesquels les anciens nous ont parlé de la Meuse. Comme notre travail se restreint à l'étude philologique du mot, nous n'avons, pour notre part, qu'à constater l'unanimité des écrivains latins à désigner notre fleuve sous le nom de **Mosa.**

Deux stations du nom de *Mosa* figurent sur les anciens itinéraires. L'une est située sur la voie romaine de Reims à Cologne d'après la table de Peutinger; ce serait aujourd'hui Warcq près de Mézières, sur la Meuse. L'autre est indiquée dans l'itinéraire d'Antonin et sur la table de Peutinger comme étant sur la voie de Langres à Toul; Desjardins l'identifie avec la Maison rouge; M. Schuermans y reconnaît le village de Meuse et croit que c'est cette localité qui a donné son nom au fleuve. Quoi qu'il en soit de l'identification, nous avons pour le moins autant de droit de penser que c'est le fleuve qui a donné son nom à l'endroit; il serait, en effet, difficile d'admettre que le cours d'eau ait attendu, pour être baptisé, la fondation d'un village qui pût lui transmettre son nom. Ce savant assigne une origine analogue au nom d'un grand fleuve de France, le Rhône, déjà désigné par Eschyle dans la première moitié du cinquième siècle avant notre ère, et commun à cinq autres cours d'eau, au

moins, du territoire européen [1]. Cette simple constatation suffit pour juger du peu de fondement de l'opinion de M. Schuermans.

Ce que l'on pourrait conjecturer avec plus de vraisemblance, c'est que le nom de *Mosa* ait son berceau dans la région où le fleuve prend naissance; c'est, en effet, dans la même région que se trouvent les sources de la Moselle, *Mosella,* vocable qui n'est que la forme diminutive de *Mosa*.

Une copie incorrecte d'une inscription votive de Flémalle avait fait croire que, sous les Romains, la Meuse fut honorée comme une divinité topique. La reconstitution de cette inscription par M. Léon Halkin, en 1897, dans le *Musée belge,* tome I, pp. 19-46, a fait disparaître le « NVMINI FLVMINIS MOSÆ, » qui avait donné lieu à cette opinion erronée.

Le nom thiois du fleuve est **Masa** (actes de 993 et 1051, ap. BEYER, *Urkunden,* t. I. pp. 322, 387; XIIe et XIIIe siècles, *Chron. Lauresh.,* ap. PERTZ, *SS.,* t. XXI, p. 407; *Chron. reg. Colon. contin. I,* IBID., t. XXIV, p. 18), en allemand et en néerlandais **Maas.** De là l'adjectif **Masanus :** aquæ Masanæ (*Helmodii chron. slav.,* ap. PERTZ, *SS.,* t. XXI, p. 37).

La forme anglo-saxonne **Maese** nous est donnée par les *Annales anglo-saxonnes,* du XIIIe siècle (PERTZ, t. XIII, p. 104); d'où la forme **Mese** qu'on rencontre dans des actes latins d'origine anglo-saxonne (PERTZ, t. XIII, pp. 123, 149; t. XVII, pp. 138, 432).

[1] Voir D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *Les premiers habitants de l'Europe,* t. II, p. 124 et suiv.

En roman, les variantes les plus fréquentes sous lesquelles notre fleuve est dénommé sont :

Moese, 1200, 1339 (Bormans, *Fiefs,* I, pp. 1, 15).

Muese, *1242, *1264, 1252 (Bormans et Schoolmeesters, *Cartul. de Saint-Lambert,* t. I, p. 424; Borgnet, *Cartul. de Namur,* t. I, p. 42; Delisle, *Cartul. de Rethel,* p. 32, n° 99). Cette forme est de loin la plus usitée; nous ne citons que des exemples pris dans trois régions différentes. Elle reçoit quelquefois l'orthographe **Mueze,** *1243, 1264 (Bormans et Schoolmeesters, *Cartul. de Saint-Lambert,* t. I, p. 454; Bormans, *Cartul. de Dinant,* t. I, p. 57).

Mouse, Mouze, 1237, 1293 (Bormans et Schoolmeesters, *Cartul. de Saint-Lambert,* t. I, p. 377; Borgnet, *Cartul. de Bouvignes,* t. I, p. 21). C'est la forme conservée en wallon.

Moise, 1253, *1383, *1420 *(Ann. arch. Namur,* t. XXVI, p. 137; Borgnet, *Cartul. de Bouvignes,* pp. 59, 68).

Meuse, *1297 (Borgnet, *Cartul. de Namur,* t. I, p. 144).

Mose, 1338, 1356 (Lahaye, *Cartul. .d'Andenne,* t. I, pp. 23, 61).

Dès l'époque gallo-romaine, la Meuse s'est prêtée à la formation de quelques dénominations de localités élevées sur ses bords.

Avec le suffixe *-acum, Mosa* a produit **Mosacum,** Mouzay, commune riveraine, du canton de Stenay, au département de la Meuse (Cfr. D. Calmet, *Histoire de Lorraine,* t. III, preuves, col. XVI, charte de 1093; *Laurentii gesta episc. Virdun.,* ap. Pertz, *SS.,* t. X, p. 498).

Avec le mot gaulois **magos,* champ, il a formé **Mosomagus,** mentionné dans la *Notitia imperii.* C'est aujourd'hui Mouzon, sur la Meuse, chef-lieu d'un canton du département

des Ardennes, et sous les Francs, chef-lieu d'un *pagus*, dit *pagus Mosomensis* ou *Mosmensis*.

Sous les Francs, *Mosa* a donné son nom à un *pagus*, situé dans l'évêché de Liège. Ce district apparaît sous les formes suivantes : in pago **Mosao**, 690, 731, 983, XIe et XIIe siècles (HONTHEIM, *Histor. Trevir. diplom.*, t. I, p. 89; HENSCHENIUS, *De tribus Dagobertis*, p. 128; *Gesta abbat. Gemblac.*, ap. PERTZ, *SS.*, t. VIII, p. 528; BONDAM, *Charterboek der Hertogen van Gelderland*, p. 127; SCHANNAT, *Corpus tradit. Fuldensium*, p. 312, n° 14); — In **Mosagao**, ad an. 837 (*Prud. Trec. ann.* (IXe siècle), ap. PERTZ, *SS.*, t. I, p. 431); — In pago **Mosavo**, IXe siècle (EINHARDI *Translatio SS. Marcellini et Petri*, ap. PERTZ, *SS.*, t. XV, p. 258).

Ou bien, au moyen du nom germanique *Masa* : **Masau**, ad an. 870 (*Hincm. Rem. ann.*, ap. PERTZ, *SS.*, t. I, pp. 488, 489); — In pago **Masao**, vers 840 (MIRAEUS, *Op. dipl.*, t. III, p. 5); — In pago **Maso**, 868 (*Ibid.*, t. I, p. 500); — In comitatu **Masaugo**, 968 (*Ibid.*, t. I, p. 48).

Nous omettons les composés germaniques, tels que *Masalant*, *Moselant*, *Masamuda*, *Masuic*, etc.

Le nom latin de la Meuse, *Mosa*, a l'*o* bref; Ausone a écrit :

> Aut Mosa dulce sonans, quo grus, ganta, anser olorque est.
> (*Carm.*, l. VII, 4, vers 11.)

Sidoine Apollinaire, dans son panégyrique de l'empereur Majorien :

> Rhenus, Arar, Rhodanus, Mosa, Matrona, Sequana, Ledus.
> (*Carm.*, V, vers 208.)

Dans Ptolémée, *Mosa* est écrit de deux manières, avec

l'omicron : Μόσα ποταμοῦ ἐκϐολαὶ (D. Bouquet, *Recueil des historiens de France*, t. I, p. 75), et avec l'oméga : Εἶτα μετὰ τὸν Μώσαν ποταμὸν Μενάπιοι *Ibid.*, p. 76). Dion Cassius (XLIV, 42) écrit : Μόσας.

La Moselle, *Mosella*, qui est considérée comme un diminutif de *Mosa*, reçoit aussi l'*o* bref dans Ausone :

Subter labentis tacito rumore Mosellæ.
(*Mosella*, v. 22.)

Fortunat le fait tantôt bref, tantôt long, suivant le besoin du vers :

Quem Mosella tumens, Rodanus quoque parvulus ambit.
(*Lib. III, Carm.*, XII, 7.)
Hinc Rhenus spumans, inde Mosella ferax.
(*Ibid.*, 48.)

Beaucoup de manuscrits de Fortunat offrent la variante *Musella*, qu'on rencontre dans plusieurs documents, entre autres dans une charte de 745 (d'Herbomez, *Cartul. de Gorze*, p. 4), et qui se rapproche de la forme *Musalla*, de la Table de Peutinger.

Quant à l'étymologie de *Mosa*, elle est et restera toujours une énigme. Dans l'hypothèse que cette appellation ait été imposée par un peuple de race indo-européenne, on a proposé l'étymologie suivante, qui nous paraît la plus conforme aux données de la linguistique.

L'*ŏ* de *Mosa*, dit d'Arbois de Jubainville [1], peut tenir lieu d'*ŭ* primitif. Or, dans les langues européennes, le primitif *mŭsa* signifie mousse, moisissure, écume; d'où le latin

[1] *Les premiers habitants de l'Europe*, t. II, p. 209.

mus-cus; le vieux slave *mŭchŭ,* mousse; le lithuanien *musai* (masculin pluriel), moisissure; l'ancien nordique *mosi,* mousse, terrain couvert de mousse; l'anglais *moss,* mousse, marais; l'ancien haut et moyen allemand *mos,* mousse, marais. Voir Fick, *Vergleichendes Wörterbuch der indogermanischen Sprachen,* 2e éd., pp. 598, 837.

SAMBRA (SABIS).

La Sambre, affluent de la Meuse à Namur. Elle naît en France sur les confins des départements de l'Aisne et du Nord, au village de Fontenelle, à 14 kilomètres S.-O. d'Avesnes; elle devient navigable à Maubeuge et pénètre dans la province de Namur à Moignelée. Elle a été canalisée en 1824 depuis la frontière française jusqu'à la Meuse. Sa largeur sur le territoire belge varie de 10 à 35 mètres; sa profondeur en été et en hiver varie de 1,70 à 2,50 mètres.

Sambra. — L'adjectif *Sambricus* était déjà en usage à l'époque romaine. La *Notitia dignitatum,* écrite à la fin du ive siècle, met dans la seconde Belgique, dont Reims était la métropole, le préfet qui commandait la flotte *Sambrica* au lieu *Quartensis* ou *Hornensis : Præfectus classis* **Sambricæ** *in loco Quartensi sive Hornensi* (Dom Bouquet, t. I, p. 128) La grande majorité des interprètes attribue à la Sambre la flotte mentionnée dans ce passage de la *Notitia dignitatum.* C'est aussi notre sentiment. L'adjectif *Sambricus,* formé sur *Sambra,* la Sambre, reparaît dans plusieurs textes du moyen âge. En voici quelques-uns : monasterium in pago Sambrico, nomine Alneo, vers 900 (*Vita S. Landelini,* ap. Mabillon, *Acta SS. O. B.*, sœc. VI, pars II, p. 515); — prædium grande vocabulo Hancenias, in

pago Sambrico situm, XIe siècle (*Acta S. Arnulfi*, ap. *Acta SS. augusti*, t. III, p. 234); — in pago Sambrico, cœnobio Laubias, XIIIe siècle (*Additiones Usuardi*, ap. Sollerius, p. 218). Ensuite le *locus Quartensis* se retrouve dans Quartes, hameau de Pont-sur-Sambre, dans l'arrondissement d'Avesnes (Nord), mentionné au moyen âge sous le nom de *Quarta* (Duvivier, *Hainaut ancien*, p. 191). Cette localité, où l'on a découvert des antiquités romaines (*ibid.*, p. 140), est située sur la Sambre à proximité de l'endroit où la rivière est traversée par la chaussée de Bavai à Reims. Elle doit son nom latin *Quarta* à la quatrième borne milliaire, qui était placée à la distance de quatre lieues gauloises de Bavai, point de départ. La *Notitia* lui donne comme synonyme *locus Hornensis*, tiré sans doute de son vieux nom gaulois : **Horna*.

Il est bien vrai que Böcking, qui a publié une bonne édition de la *Notitia dignitatum*, s'écarte de l'opinion commune pour rapporter, non toutefois sans hésitation, la *classis Sambrica* à la Somme en Picardie, qui, au temps de César, s'appelait *Samara*, à en juger par le composé *Samaro-briva* (*B. G.*, V, 24), ancien nom d'Amiens. Mais il n'a pu trouver sur le cours de la Somme un lieu qui réponde au *locus Quartensis*. En désespoir de cause, il conjecture que *Quartensis* pourrait bien être une mauvaise leçon pour *Quantensis* ou *Quantiensis*, qu'il rapproche de *Quentavic*, maintenant Saint-Josse-sur-Mer. Il n'est d'ailleurs pas certain que le nom de *Samara* fût encore en usage à la fin du IVe siècle; on sait que cette rivière n'était plus connue que sous le nom de *Sumina*, à l'époque où vivait Grégoire de Tours.

Quant au nom de *Sambra*, il désignait la Sambre au VIIe siècle : monasterium Altimontis, situm in pago Hainau

super Sambram fluvium (*Analecta Bollandiana*, t. I, p. 187); en 818 : in pago Hainoensi super fluvio Sambra villulam nomine Sassigniacas (MIRAEUS, *Op. dipl.*, t. I, p. 246; cfr. DUVIVIER, *Hainaut ancien*, p. 194, n. 5); au xe siècle : pago Sambrino Sambra fluens; Melbodium construxit quod Sambra girat (FOLCUIN, *Gesta abbat. Lob.*, ap. PERTZ, *SS.*, t. IV, p. 55; *Vita S. Aldegundis* dans les *Analectes*, t. II, p. 38). Dans les siècles suivants, c'est encore *Sambra* ou *Sambre*, quelquefois **Samber** : perquire fluvium Samber, XIIIe siècle (*Vita S. Bertuini*, ap. *Analectes*, t. V, p. 427), ou **Sambria** : in Sambrie et ultra Sambriam, *1213 (BARBIER, *Hist. de Malonne*, p. 287).

L'adjectif formé sur ce vocable est *Sambricus*, et **Sambrinus**, comme nous venons de voir, **Sambrensis** (*Gesta abbat. Gembl.*, ap. PERTZ, *SS.*, t. VIII, p. 536); **Sambriensis**, 868-869 (DUVIVIER, *Hainaut ancien*, p. 308).

Samera. — Graphie d'un diplôme de 840, dont nous ne possédons plus que des copies, assez peu correctes. Nous y lisons : in pago Coniense super fluvium Samera (BORMANS et SCHOOLMEESTERS, *Cartul. de Saint-Lambert*, t. I, p. 5). Ce passage nous présente une fausse lecture évidente : *Coniense* pour *Lomense* [1]. Si l'erreur provient d'une copie faite sur l'original, le transcripteur a maladroitement confondu l'*l* initiale qui, dans l'écriture diplomatique carolingienne, est pourvue d'une haste très élevée, avec le *c* initial dont la courbe est aussi surmontée d'une haste, souvent bouclée, mais moins élevée que *l*. Quant à prendre les trois jambages

[1] Voir le texte publié par WAUTERS dans les *Bulletins de l'Académie royale*, 2e série, t. XV, p. 468.

de *m* pour le groupe *ni,* c'est une erreur très explicable et fort commune, surtout dans la transcription des noms propres. Est-ce que le copiste nous a reproduit plus fidèlement le mot *Samera?* Ne faut-il pas lire *Sambra?* Si le mot était encore bien lisible dans l'original, la confusion d'un *e* pour un *b* n'est pas vraisemblable, car la haste qui surmonte le *b* établit une grande différence avec *e* qui en est dépourvu. Mais le copiste avait-il sous les yeux un texte original encore bien lisible? Les copies qui nous restent ont-elles été certainement prises sur l'original? Quiconque veut se donner la peine de relever les erreurs de transcription que l'on rencontre dans les copies d'anciens documents, en découvrira un bon nombre que la comparaison des lettres confondues ne peut expliquer.

Comme la notation *Samera* arrive plus de quatre siècles après *Sambra,* et qu'il n'en existe pas d'autres exemples, nous ne pouvons absolument en garantir l'authenticité.

Si réellement *Samera* est une forme authentique, nous pouvons la comparer à *Samara,* ancien nom de la Somme, composé du radical *sam-* et du suffixe *-ara,* qui signifie cours d'eau. Le radical *sam-,* revêtu du suffixe *-ina,* a produit *Samina,* nom d'une rivière de Suisse, citée en 1079 (D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *Les premiers habitants,* t. II, p. 150), et probablement aussi de deux ruisseaux qui arrosent le Hainaut, à courte distance de la Sambre, savoir la Samme, affluent de la Senne, naissant à Bellecourt, et la Samme, affluent de la Haine, naissant à Buvrinnes.

Cocheris (*Origine et formation des noms de lieu,* p. 12) propose une autre interprétation. « Le terme persan *Shamar,* qui signifie rivière, et qui vient de *Shamîdan,* courir, a passé en Europe sous différentes formes, très

faciles à reconnaître. Le *Samur* se jette dans la mer Caspienne, le *Samara* dans la mer d'Azof. Il y a le *Samer* en Irlande, un *Samara,* affluent du Volga, et un autre *Samara* que nous connaissons aujourd'hui sous le nom de *Sambre.* »

Samera a pu devenir *Sambra* d'après une loi euphonique souvent appliquée.

Sabis. — C'est le nom que donne César à la rivière sur les bords de laquelle il défit les Nerviens [1]. L'opinion traditionnelle veut que ce soit la Sambre. Bien que depuis longtemps cette rivière soit désignée presque exclusivement sous le nom de *Sambra,* par intervalle cependant apparaît le nom de *Sabis,* venant renouer la chaîne de la tradition. Il serait sans doute intéressant de recueillir ces témoignages épars, dont le plus ancien qui nous soit connu remonte au XII[e] siècle. Il nous est fourni par un continuateur de la chronique de Sigebert, qui dit en parlant d'Aulne : Alnæ ad Sabim fluvium (*Sigeberti contin. Valcell.*, ap. PERTZ, *SS.*, t. V., p. 460).

Aussi ce fut une suprise générale, lorsque M. de Marneffe entreprit, au Congrès archéologique tenu à Enghien en 1898, de démolir une tradition qui n'avait jamais été suspectée, et de faire de la *Sabis* de César l'humble affluent de l'Escaut qui s'appelle aujourd'hui la Selle [2].

La Selle prend sa source au N. du département de l'Aisne, aux environs de Wassigny, entre dans le département

[1] *Sabis* est également le nom d'une rivière de Carmanie, mentionnée dans Pline (l. VI, 23, 27).

[2] Voir le *Compte rendu du Congrès archéologique et historique d'Enghien*, 1[er] fascicule, pp. 219-226.

du Nord, arrose le Cateau-Cambrésis, Solesmes, Haussy, Haspres, Noyelles, Douchy, et se jette dans l'Escaut près de Denain après un parcours de 40 kilom. environ.

Ce ruisseau est mentionné dans quelques écrits du moyen âge sous les formes *Save, Seva, Savus* [1].

Ici le radical SAV peut être primitif. Il se rencontre dans plusieurs noms de cours d'eau de l'ancien territoire celtique. La Save, cette grande rivière illyrienne qui se jette dans le Danube près de Belgrade, est appelée *Savus* par Pline (l. III, §§ 128, 148) et Claudien *(De Consulatu Stilichonis*, II, 192), Σαῦος par Strabon (l. VII, c. 5, § 2) et Σάουος par Ptolémée (l. II, c. 15, § 1). *Sava* désigne la Save, affluent de la Garonne, dans un document carolingien relevé par M. Longnon *(Atlas historique de la France*, p. 201). Sève est aussi le nom d'un affluent de la Douve (Manche). Le Savone, en Campanie, reçoit le nom de *Savo* dans Pline (l. III, § 61) et dans Stace *(Silves*, IV, 3, 66). Le même radical, revêtu du suffixe *-ara*, a produit *Savara*, nom de Sèvres (Seine) et de son ruisseau, mentionné en 556 (K. PERTZ, *Diplom. merov.*, p. 7) et au même siècle chez Fortunat *(Vita s. Germani*, c. 26).

Mais aussi on peut considérer le radical SAV de *Save, Savus*, la Selle, comme une transformation d'un radical primitif SAB, régulièrement accomplie d'après les lois de la dérivation romane : *Taberna* avait déjà subi l'altération *Taverna* au IX[e] siècle. Si donc on tient compte des désinences *Scaldus* et *Scalda* données à la *Scaldis* de César par les documents médiévaux, il est admissible que *Sabis* ait pu donner naissance à *Savus* ou *Sava*. Une permutation

[1] Cfr. *ibid.*, p. 222.

analogue, mais en sens contraire, se voit dans *Sabus*, nom de la Save dans un texte du XI[e] siècle (*Gesta episc. Frinsing.*, ap. PERTZ, *SS.*, t. XXIV, p. 316).

Au point de vue philologique, la thèse de M. de Marneffe est donc justifiable. Reste à examiner si elle concorde avec les données topographiques et stratégiques fournies par César.

Voici ce que nous rapporte cet historien dans le livre II de la Guerre des Gaules.

Après avoir reçu la soumission des Soissonnais et des Bellovaques, César arrive sur le territoire des *Ambiani*, qui se rendent sans retard : *in fines Ambianorum pervenit, qui se suaque omnia sine mora dediderunt*. Là il se décide à marcher contre les Nerviens, dont le territoire est contigu à celui des Ambiens : *eorum fines Nervii attingebant*. Avant d'entreprendre cette expédition, il prend des informations sur les mœurs de ce peuple. Après trois jours de marche à travers le pays des Ambiens ou des Nerviens, ou des uns et des autres — car ici le texte de César est ambigu : — *cum per eorum fines triduo iter fecisset*, il apprend des prisonniers que la rivière appelée *Sabis* n'est qu'à 10 milles ou 15 kilomètres de son camp, et que les Nerviens, réunis aux Atrébates et aux Véromanduens, ont pris position sur la rive opposée de cette rivière : *trans id flumen*.

Avant d'aller plus loin, tâchons de bien nous rendre compte de la situation des lieux.

Si nous réglons la circonscription de la *civitas Ambianorum*, conservée par les Romains, d'après celle de l'ancien diocèse d'Amiens, la ligne de démarcation qui séparait les Ambiens des Nerviens était assez rapprochée de l'Escaut

et n'avait qu'une longueur de quelques lieues; elle aboutissait vers le N.-O. aux Atrébates, et vers le S.-O. aux Véromanduens. Il résulte de ces indications que César, en pénétrant dans la Nervie, a dû passer un peu au S. de Cambrai.

En admettant que l'expression *per eorum fines* s'entende du territoire tant des Ambiens que des Nerviens, nous pouvons prendre comme point de départ les environs d'Amiens, car si les Ambienis se sont soumis sans retard, *sine mora*, c'est qu'ils n'ont pas attendu que César soit entré bien avant dans leur pays. Pour effectuer en trois jours le trajet depuis ce point de départ approximatif jusqu'à la distance de 15 kilomètres en deçà de la Selle, l'armée de César a dû faire de 26 à 28 kilomètres par jour; c'est la marche régulière d'une armée dont les légions étaient séparées par les bagages et qui devait traverser par des chemins peu praticables une contrée inconnue et couverte de forêts.

Dans cette supposition, César a dû camper ses troupes vers Esnes, sur la route de Cambrai à Bohain, après leur avoir fait passer l'Escaut. A 15 kilomètres de là coule la Selle dans la direction du N. O. au S. E., parallèlement à la frontière des Ambiens. M. de Marneffe poste les Nerviens sur la rive droite, entre Solesmes et le Cateau, par conséquent *trans flumen* relativement au camp romain.

Nous devons bien le reconnaître : au point de vue stratégique et géographique, cette interprétation est de beaucoup plus rationnelle que toutes celles qui ont été proposées jusqu'ici.

Les Nerviens savent que César veut envahir leur territoire en débouchant du pays des Ambiens pour se porter probablement vers *Bagacum* (Bavai), leur capitale. Tout natu-

rellement, c'est sur ce point de leurs frontières qu'ils doivent concentrer leurs troupes et attendre l'arrivée des Romains : *adventumque ibi Romanorum expectare*. Toutefois c'eût été une fausse tactique de la part des Nerviens, dépourvus de cavalerie, d'attendre l'ennemi sur la frontière même; ils ont l'adresse de placer un retranchement naturel entre la frontière et leur poste, savoir une région couverte de bois, où ils avaient pris soin de courber de jeunes arbres, dont les longues branches entrelacées de ronces et d'épines formaient une espèce de mur impénétrable à l'œil même. Le poste sur la Selle se prête parfaitement à ce plan de défense.

Il faut, en outre, que les Atrébates et les Véromanduens puissent se joindre aux Nerviens sans trop s'éloigner de leur propre pays. Or des rives de la Selle où M. de Marneffe place les Nerviens jusqu'aux frontières des Véromanduens, il n'y a guère que 15 kilomètres, et jusqu'aux frontières des Atrébates environ 35.

Pour se rendre directement du pays des Ambiens à la ville de *Bagacum*, César doit passer par là; cet endroit est à proximité de la voie romaine de Bavai à Soissons, laquelle traverse la Selle à Montay, et comme il est reconnu que plusieurs voies romaines suivent le tracé d'anciens chemins gaulois, les troupes nerviennes ont pu suivre ce chemin pour aller occuper les bords de la Selle.

Les Nerviens avaient réfugié les vieillards, les femmes et les enfants dans un lieu que les estuaires et les marais rendaient inaccessible à une armée. Un endroit réunissant ces conditions se trouvait entre les embouchures des deux Helpe dans la Sambre, en amont de Landrecies, à 15 kilomètres de la Selle.

Une dernière question se pose. Peut-on trouver sur les bords de la Selle un terrain qui corresponde à celui où fut livrée la bataille de la *Sabis?* Ici nous laissons la parole à M. de Marneffe.

« Le camp des Romains, dit-il (p. 225), se trouvait établi sur une colline qui s'abaissait en pente douce vers la *Sabis*. L'élévation de cette colline était cependant assez considérable pour qu'on pût qualifier ses flancs d'*altissimas ripas*.

» Sur le bord opposé, à une distance d'environ 200 pas (300 mètres), s'élevait une autre colline, qui s'abaissait également en pente douce vers la rivière. C'était dans les bois dont elle était couronnée que les Nerviens avaient pris position.

» Le cours d'eau qui coulait entre ces collines était parfaitement guéable; sa profondeur n'était que de trois pieds romains environ, et n'atteignait, par conséquent, pas un mètre. Il formait néanmoins une large nappe d'eau, car César l'appelle *latissimum flumen*.

» En jetant les yeux sur la carte de l'État-major français, on remarque qu'il y a sur le parcours de la Selle, entre le Cateau et Solesmes, des endroits qui répondent très exactement à cette description.

» Sur les deux rives se dressent, les unes en face des autres, des collines dont les sommets atteignent une altitude d'une cinquantaine de mètres au-dessus du niveau de la rivière, et auxquelles convient, par conséquent, très bien la qualification d'*altissimas ripas*.

» Leur descente ne peut être fort rapide, car, du point culminant jusqu'au bas, la distance est en moyenne d'un kilomètre. Elles ont donc aussi la pente douce dont parlent les *Commentaires*.

» Du pied d'une colline au pied de celle qui se trouve en face, sur l'autre rive, la distance est bien encore approximativement celle indiquée par César, trois cents mètres environ.

» Il va sans dire, enfin, que la Selle ne poursuit plus son cours, à l'heure présente, dans les mêmes conditions qu'au temps de la guerre des Gaules. Débordant de toute part de son lit, elle peut très bien avoir formé, à cette époque, dans le vallon qu'elle traverse à l'endroit indiqué plus haut, une succession de nappes d'eau, peu profondes mais larges, de façon à mériter la qualification de ***latissimum flumen***. »

Avant de porter un jugement définitif sur la thèse si pleine d'intérêt de M. de Marneffe, nous formons le vœu qu'une inspection scientifique des lieux vienne dissiper tous les doutes. Si réellement la configuration du terrain concorde avec la description de César, si la Selle, à 20 kilomètres de sa source, a pu mesurer trois pieds de profondeur et prendre une largeur suffisante pour justifier la qualification d'***amplissimum flumen***, employée évidemment dans un sens relatif, si peut-être même on arrive à déterrer du sol des vestiges non équivoques d'une bataille entre Romains et Belges, nous devrons nous résigner à biffer la Sambre du champ de bataille des Nerviens et proclamer que c'est, non la Sambre, mais la Selle qui fut le théâtre de ce grand événement historique, qui coûta la vie à ces braves Nerviens, jaloux de leur indépendance.

En attendant, nous constatons que jusqu'ici on n'a pu formuler contre la thèse de M. de Marneffe que des objections peu sérieuses.

A l'appui de son opinion, l'estimable auteur prétend que

la graphie *Samera* d'un diplôme de 840, dont nous avons parlé, nous donne la dénomination originelle de la Sambre, et que c'est au XIe siècle que *Samera* serait devenu *Sambre*. Ce que nous avons dit précédemment de cette double forme, nous permet de placer ici un point d'interrogation, tout en accordant à M. de Marneffe qu'entre *Samera* et *Sabis* il n'existe aucun rapport étymologique.

Sa dissertation présente encore un autre côté vulnérable. En appliquant au territoire des Nerviens le *per eorum fines* des *Commentaires*, il est difficile d'expliquer comment César ait dû mettre trois jours pour franchir le court espace qui sépare la frontière du lieu où il campa ses troupes, à 15 kilomètres en deçà de la Selle. M. de Marneffe recule la frontière jusqu'aux environs de Bapaume, région cependant qui, étant de l'ancien diocèse d'Arras, devait appartenir aux Atrébates [1]. « De cette ville jusqu'à la Selle, il y a, en ligne droite, environ 45 kilomètres. En défalquant les 15 kilomètres qui séparaient de cette rivière l'endroit où César fut averti de la présence des Nerviens et de leurs alliés, il n'aurait fait, en trois jours, que 30 kilomètres, soit en moyenne 10 kilomètres par jour. »

C'est peu assurément. M. de Marneffe croit pouvoir expliquer cette lenteur en supposant que les Nerviens avaient courbé et entrelacé des arbustes, non seulement aux abords de la Selle, mais encore sur le trajet des 30 kilomètres en question, opération qui, pour réussir, devait être pratiquée sur une large échelle.

Un mot maintenant de l'opinion traditionnelle qui, inter-

[1] Voici notamment actes de 1101 dans MIRÆUS, *Op. dipl.*, t. I, p. 169; de 1145, dans D. BOUQUET, *Historiens de France*, t. XV, p. 429.

prétant *Sabis* par la Sambre, cherche sur les bords de cette rivière l'endroit où les Nerviens eurent à lutter contre leur puissant ennemi.

Égarés par une fausse étymologie, la plupart des historiens belges placent l'engagement à Presles, commune du canton de Charleroi, à 4 kilomètres de la Sambre, en dehors des limites de la *civitas Nerviorum*, et dans une situation qui ne correspond aucunement à la description de César.

Presles est mentionné dans les documents sous les formes : *in Pratellis*, 1033 (D. Berlière, *Documents inédits*, t. I, p. 13); *de Pratella* en 1154 (*Ann. arch. Namur*, t. V, p. 437), et avec la chute de la consonne médiane : *Praella*, 1143 (Bormans et Schoolmeesters, *Cartul. de S. Lambert*, t. I, p. 66), *Praelle*, 1171-1178 (*Ibid.*, p. 91), *Praele*, 1202-1277 (*Ibid.*, p. 127), *Prele*, *1196 (*Chartrier d'Oignies*), *Praiele*, *1286 (Bormans et Schoolmeesters, *Ouv. cité*, t. II, p. 403). Tous les Presles des départements de la Marne, de l'Yonne, de la Meurthe, de l'Aisne, sont aussi des *Pratella* (Cfr. Longnon, *Diction. topogr. de la Marne;* Stein, *Cartul. de l'ancienne abbaye de Nicolas des Prés;* Cocheris, *Origine et formation des noms de lieu*, p. 67; etc.). Or, *pratella, pradella, praella* en bas-latin, *prael, praile, préel, preaul*, etc. en roman, signifient prés, pâturages. Il y a donc loin du *prœlium*, combat.

Sans sortir de la Belgique, on rencontre une quantité de hameaux et de lieux dits du nom de *Presle*, *Prèle, Prelle*, *Praile*, *Pralle*, *Préal*, *Préalle*, *Préaul*, *Prayal*, *Praul*, qui n'ont pas non plus d'autre étymologie.

Quand donc purgera-t-on nos manuels d'histoire nationale de cette prétendue bataille de Presles, issue d'une hérésie philologique?

D'autres auteurs, avec plus de fondement, voient le champ de bataille dans les environs de Hautmont. Les accidents topographiques concorderaient assez exactement avec la description de César; la découverte d'ossements et de traces de retranchement s'y ajouteraient pour attester que c'est bien là que s'est livrée la fameuse bataille.

Dans ce cas, César suivant l'itinéraire que nous avons tracé précédemment, aurait traversé la Selle entre Solesmes et le Cateau pour s'avancer vers Bavai jusque vis-à-vis et à l'E. de Quesnoy. M. de Marneffe trouve étrange que César, en prenant cette direction, ait pu marcher parallèlement à la Sambre sur une espace de 30 kilom. environ, à une distance de 15 kilom. de cette rivière sans se douter qu'il s'en trouvait si rapproché. Mais il faut faire attention que César mettait entre lui et la Sambre l'épaisse forêt de Mormal.

Puisque les Nerviens étaient *trans flumen* relativement à l'armée romaine, c'est sur la rive droite du fleuve, entre Hautmont et Bachant qu'ils ont dû se poster.

Envisagée au point de vue stratégique, cette position est difficile à justifier. Ne dirait-on pas que les Nerviens, au lieu de prendre des mesures pour arrêter la marche de l'ennemi cherchent plutôt à l'éviter, en se postant au-delà d'une rivière que les Romains n'avaient pas à traverser pour se rendre maître de l'intérieur du pays?

S'il est prouvé que la *Sabis* est effectivement la Sambre, comme on l'a cru jusqu'ici, quel rapport étymologique peut-il exister entre *Sabis* et *Sambra?*

En comparant les deux vocables, nous leur trouvons trois lettres communes : *sab*. Nous pouvons donc conclure qu'ils dérivent d'une racine unique : SAB.

Sabis est la racine pure, pourvue de la désinence casuelle *-is*.

Dans *Sambra,* la racine SAB est renforcée par l'insertion de la nasale *m,* et développée au moyen du suffixe *-ra,* abrégé de *-ara,* que nous étudierons plus loin et qui existe notamment dans un affluent de la Sambre, la Helpe, *Elpra* (DUVIVIER, *Hainaut ancien,* p. 61).

Ce renforcement produit par l'introduction d'une nasale est un phénomène usité dans les langues indo-européennes contemporaines de la langue celtique. Il est caractéristique des racines verbales qui, dans la grammaire sanscrite, forment la septième classe ou classe nasale. Ainsi la racine indo-européenne *STABH a donné naissance, en sanscrit, au verbe *stambh, stabh-noti, stabh-nâti,* appuyer. En grec la racine ΛAB, conservée dans l'aoriste λαβεῖν, est nasalisée dans le présent λαμβάνειν, prendre. En latin la racine LAB, qui se voit dans *labium,* lèvre, est également nasalisée dans *lambere,* lécher.

Quant à la signification de la racine SAB, on peut lui comparer l'irlandais *sabh,* sécrétion, salive, crachat, notion qui, en géographie, peut s'appliquer à une source, la source étant comme une sécrétion de la terre. Voir D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *Les premiers habitants de l'Europe,* t. II. pp. 189-192.

2° LES SUFFIXES *-ona, -ana, -ina, -ena, -na,* DANS LES NOMS DE COURS D'EAU.

L'existence du suffixe *-ona* dans les appellations hydrographiques à l'époque gauloise est un fait qu'on ne peut révoquer en doute. Nous en trouvons deux exemples dans

César, qui fait mention de *Matrona*, la Marne, et de *Axona*, l'Aisne (*B. G.*, I, 1; II, 5 [1]).

La basse époque, qui a transformé *Matrona* en *Materna, Marna*, et *Axona* en *Axina, Axana, Axna, Aisna* (Longnon, *Dictionnaire topographique de la Marne*, pp 157, 2; d'Herbomez, *Cartul. de Gorze*, p. 86), a défiguré de même beaucoup de vocales originairement revêtus du suffixe *-ona*. Malgré cela, on peut encore en relever sur l'ancien territoire celtique un nombre relativement considérable. Nous citerons en France : *Agniona*, l'Aa; *Ausona*, rivière du Limousin; *Beurona*, la Beaurone (Dordogne); *Biona*, la Bionne; *Bledona*, la Bléonne; *Calarona* [2], la Chaloronne; *Carona*, la Chéronne; *Carantona* [3], la Charente; *Catrona* ou *Caterona*, rivière citée en 978 et 980 (Sickel, *Ottonis II diplomata*, pp. 197, 240); plusieurs cours d'eau et localités du nom de *Devona, Divona, Diona; Exona*, l'Essone; *Gimona*, la Gimonne; *Graona*, la Grosne; *Iona*, la Jouanne; *Latona*, la Losne; *Marona*, la Maronne; *Musona* aqua, 992 (Sickel); *Nisona*, la Lisone; *Predona*, la Prosnes; *Rabodona*, le Rabodeau; *Salona*, la Seille, affluent de la Moselle [4]; *Seona*, la Séoune; *Speona*, rivière du pays de Verdun; *Sulmona*, la Sormonne; *Visona*, la Visone; *Visrona* (Pertz,

[1] Le radical simple de ces deux vocables se trouvent dans *Matra*, rivière d'Alsace, et dans *Axa*, rivière de Bretagne.

[2] Ce mot semble revêtir deux suffixes : *Cal-ara-ona*. Le radical se retrouve dans *Cala-dunum*, nom celtique de Cala en Portugal (Ptolémée, l. II, c. 6, § 38, et *Itinéraire d'Antonin)*.

[3] *Carant-* radical celtique, dont dérive *Caranto-magus*, Cranton (Peutinger).

[4] Acte de 781 dans Tardif, *Monuments historiques*, p. 64. Comparez pour le radical le nom de lieu gaulois *Salo-durum*, Soleure.

SS., t. II, p. 287 [1]). L'Allemagne nous donne : ***Alcmona***, l'Altmühl; ***Dullona***, le Tullner; ***Isona***, l'Isen; ***Lagona***, la Lahn; ***Lesmona***, le Lesum; ***Salmona***, la Salm; ***Sidrona***, la Sitter; ***Sigona***, la Sieg. Il y a en Hollande : ***Struona***, le Strijne. En Belgique : ***Bebrona***, la Biesme; * ***Medona***, la Mêne. En Angleterre : ***Abona***, l'Avon.

Le suffixe *-ana* dans les noms de rivières, un peu moins fréquent que le précédent, est d'une origine aussi ancienne. César nomme ***Sequana***, la Seine *(B. G.*, I, 1 [2]), et Tacite, ***Adrana***, l'Éder en Allemagne *(Ann.*, I, 55). Les documents du moyen âge nous fournissent : ***Soana***, afluent de l'Azergue (France); ***Trodana***, le ruisseau de Tratten (G. D. de Luxembourg); ***Amana***, l'Ohm; ***Aurana***, l'Ohrn, et ***Oorana***, l'Orre; ***Brigana***, la Brigach; ***Delchana***, la Dalcke; ***Helmana***, la Helme; ***Logana***, la Lahn (Allemagne).

Le suffixe *-ina* se voit dans 'Ολίνα, nom de l'Orne (France) d'après Ptolémée (II, VIII [VII], 2). Au moyen âge, il apparait dans ***Abusina***, l'Abeus; l'***Albina***, l'Alben; ***Trebina***, la Drän; ***Lagina***, la Leine; ***Semina***, la Simmen (Allemagne); ***Tamina***, affluent du Rhin en Suisse; ***Samina***, la Samme; ***Titrina***, la Troesne (France); ***Alsina***, les Aleines (Belgique); ***Sabrina***, la Severn (Angleterre).

Le suffixe *-ena* termine ***Alfena***, l'Alphen; ***Alsena***, sous-affluent de l'Amblève; ***Digena***, la Diesse; ***Vemena***, la Wamme (Belgique); ***Sedena***, le Serain (France); ***Savena***, affluent du Pô (Italie); ***Fledena***, la Flieden; ***Ilmena***, l'Ilm; ***Dravena***, ***Travena***, la Trave (Allemagne).

[1] Probablement pour *Viserona*, *Visarona*, avec double suffixe : *Vis-ara-ona*.

[2] Σηκοάνας dans STRABON (l. IV, c. 1, § 14) et Σηκοάνα dans PTOLÉMÉE (l. II, c. 8, § 2, 3, 5).

Ces quatre suffixes sont congénères. C'est ce qui explique la fréquence de leur permutation suivant les époques et les lieux. En voici quelques exemples :

Axona (César), *Axina* (viie siècle), *Axana* (824).
Adrana (Tacite), *Adrina* (ixe siècle).
Alcmona, Alcmana.
Alsena, Alsina.
Helmana, Elmena,
Divana, Divona.
Laugona, Logana.
Olina, Olona.
Melana, Melina, le Melhenbach près de Prüm.
Sigona, Sigina, Sigena.
Isana, Isona, Isina, Isena.
Lagona, Lagana, Lagina.
Salmona, Salmana.
Sumana, Somana, Somona, Sumena, Sumina.
Ulvana, Ulvena, Ulvina, l'Ulvenbach, affluent de la Veckar.
Vemena, Vimina.
Albana, Albina, l'Alben.
Wirmana, Wirmina, la Würm.

Il est à remarquer que la voyelle initiale des suffixes *-ona, -ana, -ena, -ina,* est prosodiquement brève.

Ptolémée lui donne cette quantité dans sa traduction grecque de *Devona* ou *Divona :* Δηούονα (l. II, c. 3, § 14).

Ausone, poète du ive siècle, fait brefs les suffixes de *Divona, Axona, Matrona :*

Divona, Celtarum lingua, fons addite divis!
(Ordo urbium nobilium, V, 160.)
Non tibi si Liger antefert, non Axona præceps,
Matrona non, Gallis Belgisque intersita finis.
(Mosella, 462, 463.)

Il est imité par Sidoine Apollinaire pour la quantité de *Matrona* et de *Sequana* :

Rhenus, Arar, Rhodanus, Mosa, Matrona, Sequana, Ledus.
(*Carmen*, V, 160.)

Également par Fortunat pour *Axona, Sequana Laugona,* la Lahn, *Somena,* la Somme.

An tenet herbosis qua frangitur Axona ripis.
Sequana te retinet, nos unda Britannica cingit.
Laugona dum vitreis terminus esset aquis.
Esera? Sara? Cares? Scaldis? Sate? Somena? Sura?
(Ed. M. G. H., pp. 76, 156).

Ces deux derniers poètes, qui sont de la basse époque, s'accordent avec Lucain qui donne la même quantité à la *gens Sequana* :

Optima gens flexis in gyrum Sequana frenis.
(Lucain, lib. I, v. 425.)

Ce point est d'ailleurs confirmé par l'élision fréquente de la voyelle initiale de ces suffixes dans les formes léguées par les textes du moyen âge. Ainsi *Axona* se disait *Axna* en 824 (d'Herbomez, *Cartul. de Gorze,* p. 86) et *Aisna* en 1200 (Longnon, *Dictionnaire topographique de la Marne,* p. 2); ce qui nous autorise à rattacher à un *Axona* primitif l'Aisne, affluent de l'Ourte, *Aisna* en 966 (Miræus, *Opera diplomatica,* t. I, p. 654), peut-être aussi l'Aine, ruisseau de Pesches, tributaire de l'Eau-Noire. *Matrona* était dégénéré en *Marna* en 1141 (Longnon, *Ouv. cité,* p. 157). Citons de même : *Sumna, Isna, Olna, *Vemna, Lumna,* pour

*Sumina, Isona, Olina, Vemena, *Lumina.* De là les formes romanes : *Marne, Aisne, Somme, Orne, Wamme, Lomme.*

Par contre, Ausone, pour le besoin de la mesure, allonge l'*o* de *Salmona,* la Salm, affluent du Rhin, dans le vers suivant :

> Nec fastiditos Salmonæ usurpo fluores.
>
> *(Mosella,* v. 366.)

Nous verrons *Bebrona* traité de même par un poète du douzième siècle. Cependant, leur traduction moderne *Salm* et *Biesme* indique assez que cette voyelle était atone dans la prononciation vulgaire.

Il n'est pas rare non plus de rencontrer le suffixe renforcé par le doublement de l'*n*. Ainsi *Axona* prend la forme *Axenna* sur la Table de Peutinger, *Axuenna* dans l'Itinéraire d'Antonin et Αὐξούννος dans Strabon (XXIX, 2). On trouve de même *Bebronna* pour *Bebrona* (voir l'article Bebrona qui suit); *Dionna* (1097) pour *Diona* (1102), *Dianna* (670) pour *Devana* (Ptolémée), *Maronna* pour *Marona* (Pictet), etc. Il en résulte qu'il n'est pas toujours facile de distinguer si le suffixe *-onna* est le renforcement de *-ona* ou l'altération du suffixe *-umna,* usité également dans l'hydronymie celtique, comme dans *Garumna,* la Garonne (César, *B. G.*, I, 1), *Garunna* sur la Table de Peutinger, *Garonna* dans l'Itinéraire hiérosolymitain; *Olomna,* pour **Olumna,* l'Ornelle, affluent de la Marne, en 863 (Pélicier, *Cartul. de la Cathédrale de Châlons-sur-Marne,* p. 33), *Olonna,* aujourd'hui Olona, affluent du Pô *(Anonyme de Ravenne); Aronna,* viie siècle *(Acta SS. febr.*, t. I, p. 853) pour **Arumna,* l'Aronde, affluent de l'Oise.

Ce renforcement du suffixe *-ona, -ana,* etc., peut s'expli-

quer par l'influence de l'accent tonique qui, en gaulois, frappait la voyelle initiale du suffixe, quoique prosodiquement brève, et qui a été respecté dans les dérivations romanes Meyrone *(Matrona)*, Maronne *(Marona)*, Bléone *(Bledona)*, Chalaronne *(Calarona)*, etc., tandis que d'autres procèdent de l'accentuation latine.

Nous avons déjà signalé précédemment ce phénomène d'une double accentuation dans les vocables d'origine celtique.

Une autre particularité qu'il est bon d'annoter, c'est la contraction que peuvent subir la voyelle du radical et celle du suffixe, ce qui arrive surtout lorsqu'elles sont mises en contact par la chute de la consonne médiane. En voici quelques exemples :

* *Gradona*, *Graona* (Miraeus, *Op. dipl.*, t. I, p. 651), *Grōna* (Bruel, *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny*, t. I, p. 62), la Grosne, affluent de la Saône.

* *Flodena, Floena* (Bormans et Schoolmeesters, *Cartul. de Saint-Lambert*, t. I, p. 66), *Flōna* (Evrard, *Documents de l'abbaye de Flône*, p. 10, etc), Flône et son ruisseau.

Rodena (Chartes de Stavelot), * *Roena, Rōna (Ibid.)*, Roanne, et probablement le Roannay, son ruisseau.

Predona, * *Prodona, Proona, Prōna* (Longnon, *Diction. topogr. de la Marne*, p. 221), la Prosnes.

Sauconna, Sagona, Saona, Sōna, la Saône (Desjardins, passim; Pertz, *SS.*, t. XVIII, pp. 27, 187).

Enfin, dans le répertoire toponymique, nous découvrons une quantité de vocables qui, dans leurs formes léguées par le moyen âge, présentent la désinence *-na*, sans que nous puissions déterminer si cette désinence doive être considérée comme primitive ou comme un débris du suffixe *-ŏna, -ăna, -ĭna*. Tels sont, par exemple : *Arna*, l'Arne,

sous-affluent de l'Aisne; *Erna*, l'Yerne; *Sorna*, la Zorn, affluent du Rhin; *Elna*, l'Eaulne (Seine-Inférieure), la Liane (Pas-de-Calais), l'Hem, affluent de l'Aa; *Vuelna*, l'Huveaune (Bouches-du-Rhône); *Lerna*, la Lehre (Hanovre). Nous pourrions ajouter quelques noms terminés en *-erna*, tels que *Lauderna*, le Lézers (Aveyron); *Lederna*, la Lienne; *Etterna*, l'Eyter, affluent du Wéser; *Itterna*, l'Itter (Limbourg hollandais); *Fletterna*, rivière de la Térouanne; *Uterna*, l'Otter, affluent de la *Biverna*, la Bever, elle-même affluent de l'Oste (Allemagne), si toutefois ils ne sont pas revendiqués comme germaniques. Ce qui est certain, c'est que le suffixe *-ina*, *-na* est aussi germanique et a produit le suffixe *-en* allemand et néerlandais.

Nous ne pouvons donc pas, à priori regarder comme celtiques tous les noms des cours d'eau terminés en *-na*. C'est ainsi que *Brachna, Braina*, ancien nom de la Senne, nous offre l'élément thiois *Brach*, terre en friche, reproduit dans *Brac-bant*, Brabant [1].

Il nous reste à rechercher la valeur du suffixe *-ona*, *-ana*, etc.

Ici les avis sont partagés. Quelques auteurs, prenant à la lettre un vers d'Ausone que nous citons plus loin, attribuent à *-ona* le sens de source ou de cours d'eau. « La plupart des rivières, dit le vicomte de Gourges (*Dictionnaire topographique de la Dordogne*, p. x), ont leur finale en *one* : Drone, Risone, Lisone, Beone, etc., conservant

[1] Peut-on dire que le Brabant tire son nom de *Brachna*, quand nous découvrons plusieurs localités du même nom, isolées d'une *Brachna* quelconque? Nous en possédons une dans la province de Namur : Braibant en Condroz, *Brabante* en 747 (copie du XIII[e] siècle), *Bragbanto* en 862 (original), dans les chartes de Stavelot.

ainsi la racine *ona*, qui chez les Celtes signifiait fontaine. » M. Kurth penche pour ce sentiment. (*Frontière linguistique*, t. I, p. 438; t. II, p. 105).

Nous n'avons par rencontré *Ona* à l'état simple avec cette signification.

Selon d'autres, il ne faut pas plus chercher à ces suffixes une signification propre qu'au suffixe gallo-romain *-acus* appliqué à tant de noms de lieu, ni qu'au suffixe *-ŏnes* ou *-ōnes* particulier à plusieurs peuples de race celtique.

Deux savants celtistes de notre époque, Pictet et d'Arbois de Jubainville, considérèrent le suffixe *-ona* comme un suffixe adjectif [1].

Ainsi, d'après Pictet (*Revue celtique*, t. II, p. 7), *Matrona* serait un adjectif formé sur le mot gaulois **Matar*, mère. Il s'ensuivrait que la forme *Materna*, en usage dès l'époque mérovingienne pour désigner ce fleuve, ne serait que la traduction latine du gaulois *Matrona*. *Matrona* aurait de la sorte pour équivalent latin *Matrinus*, nom d'une rivière du Picenum mentionnée par le géographe Pomponius Mela.

Divona, ancienne ville des Cadurciens, aujourd'hui Cahors, tire son nom d'une source sacrée, célébrée par le poète Ausone. Pictet (*Ibid.*, p. 4) et d'Arbois de Jubainville (*Les premiers habitants de l'Europe*, t. II, p. 271; *Recherches sur l'origine de la propriété foncière*, p. 154) interprètent *Divona* par « la divine, » *divina*. Ce mot serait un adjectif dérivé de **divos*, dieu, qu'on trouve en composition dans *Divo-durum*, nom gaulois de Metz. Il est bien vrai qu'Ausone

[1] Voir aussi pour le suffixe *-ana* dans *Sequana* D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *Les premiers habitants de l'Europe*, t. II, p. 131.

atteste qu'en langue celtique *Divona* veut dire *fons additus divis* :

> Salve, urbis genius, medico potabilis haustu,
> Divona, Celtarum lingua, fons addite divis!

Mais nous ne devons voir dans cette expression qu'une paraphrase poétique de *divina,* empruntée évidemment à ce vers de Virgile :

> Salve, vera Jovis proles, decus addite divis!
> (*Énéide*, l. VIII, v. 301).

Le suffixe *-ona* et ses congénères correspondraient donc pour la valeur et peut-être pour l'origine aux suffixes latins *-ānus, -īnus, -ĭnus, -nus : humānus, divīnus, cedrĭnus, vernus*. C'est sans doute l'usage latin d'allonger le suffixe *-anus,* qui a fait dire à Lucain, en parlant de la Mayenne, affluent de la Loire :

> In nebulis, Meduana, tuis marcere perosus
> Andus. (*Phars.* I, vers 438.)

Si maintenant, en adoptant cette seconde opinion, on veut soumettre à l'analyse les suffixes *-ona, -ana, -ena, -ina,* on peut n'y reconnaître comme lettre essentielle que *-n-;* les voyelles qui précèdent ne seraient qu'intermédiaires : ce qui expliquerait leur mobilité. On décomposerait donc : MATR-*o*-NA et MAT*er*-NA, AX-*o*-NA, AX-*i*-NA, AX-NA, comme on décompose : MOS-*o*-MAG*us*, SEG-*o*-DUN*um* (Rodez) et SEG-*e*-DUN*um* (Wallsend), CÆSAR-*o*-MAG*us*, etc.

Il serait peut-être téméraire d'affirmer que ces suffixes n'affectent que des dénominations de cours d'eau. Il suffit de parcourir le répertoire celtique de Holder, pour y distinguer un bon nombre de noms de lieu revêtus des

mêmes suffixes. Est-ce que toutes ces localités ont emprunté leur nom à une rivière? C'est une question que nous devons laisser sans réponse.

Pour nous, il est temps de nous occuper des cours d'eau de notre province qui, par leur dénomination, viennent prendre place dans cette nombreuse catégorie qui se caractérise par le suffixe *-ona*, etc.

BEBRONA.

1° La Biesme, affluent de la Sambre à Auvelais, passant à Fosses.

2° La Biesme, affluent de la Sambre à Oignies (Aiseau), passant à Biesme-la-Colonaise.

3° La Biesme, ou ruisseau d'Acoz, affluent de la Sambre à Châtelet, passant à Acoz [1].

4° La Biesme, Biesme-l'Eau ou Biesmelle, affluent de la Sambre à Thuin, passant à Biesme-sous-Thuin.

Avant d'arriver à l'appellation moderne, le vocable a subi une série de transformations des plus curieuses, qu'il importe de passer en revue.

Bebrona. — Un document hagiographique du xe siècle rapporte que saint Feuillen vint, au viie siècle, fonder un monastère à *Bebrona,* autre nom de Fosses emprunté au ruisseau qui y coule : « In villa quæ ex nomine fluminis decurrentis nuncupatur Bebrona; — in loco ... nominato alio nomine Fossa. » *(De obitu et sepultura S. Foillani* e cod. Paris., 2768 A, ap. *Catal. codic. hagiogr. Biblioth. nation. Paris.*, pp. 195-196.)

[1] Voir DARRAS, *Histoire de la ville de Châtelet*, t. I, pp. 11, 16.

Le vocable *Bebrona* est loin d'être inconnu dans l'onomastique fluviale. En France et en Belgique, il existe plusieurs cours d'eau de ce nom, que les écrits de la basse époque mentionnent aussi sous les variantes *Bebronna, Bevrona, Bevronna*. Nous citerons entre autres :

a) La Brévenne, affluent de l'Azergue, au département du Rhône. Il est appelé *rivulus Bebronnæ* dans une charte de 1015 (Bernard, *Cartul. de Savigny*, p. 294; voir aussi *Acta SS. julii*, t. V, p. 50). Les formes *Bebrona*, *Bevrona* se révèlent dans les dérivés *Vallis Bebronensis*, *Bebronica, Bevronica*, dont il question dans plusieurs pièces du même cartulaire.

b) La Breuvanne, petit affluent de la Semois, qui a laissé son nom à un hameau de la commune de Tintigny, cité en 1064, sous la forme **Bevrona** (Kurth, *Chartes de l'abbaye de Saint-Hubert*, p. 25).

c) La Brévonne, affluent de la Voire (Aube), appelée *Bevronna* en 1177 (Boutiot et Socard, *Dictionnaire topographique du département de l'Aube*, p. 26).

d) La Beuvronne, affluent de la Marne (Seine-et-Marne), dont nous ne connaissons que la forme *Bevroane* d'un document du XIIe siècle (renseignement communiqué par M. Longnon).

e) La Berwinne, petite rivière qui se jette dans la Meuse à Navagne-lez-Visé (Liège). « La forme primitive *Bebrona,* remarque M. Ed. Poncelet, a été conservée comme nom propre (d'homme) dans plusieurs villages arrosés par ce cours d'eau. On ne peut parcourir d'anciennes archives du pays de Dalhem sans rencontrer des *de Bebronne.* » (*Documents du Congrès archéologique et historique d'Enghien*, p. 18). Herve compta parmi ses bourgmestres des membres

de la famille de Bebronne *(Bulletin de la Société d'art et d'histoire du diocése de Liège*, t. XI, pp. 191, 192).

Bevrena. — Forme intermédiaire entre *Bevrona* et *Beverna* qui suit. Elle nous est donnée par un diplôme de 946 pour Gembloux mentionnant : « in comitatu Breibant ... medietatem Bevrene (Bevrenæ) » (Pertz, *SS.*, t. VIII, p. 526). Il s'agit de Biévène près Lessines en Hainaut, en flamand Bever, village arrosé par trois cours d'eau tributaires de l'Escaut.

A rapprocher des formes *Bevrona* et *Bevrena : Bevrunes, Bevrines, Beverines* (Hugo Flavin., ap. Pertz, *SS.*, t. VIII, p. 376; Duvivier, *Hainaut ancien*, p. 637; Id., *Actes et documents anciens*, p. 98; *Annales du Cercle archéol. de Mons*, t. V, p. 402), aujourd'hui Buvrinnes, au canton de Binche (Hainaut), à la source de la Samme, affluent de la Haine.

Beverna. — Cette forme a succédé à *Bebrona* pour désigner la Biesme, affluent de la Sambre à Auvelais; nous lisons, en effet, dans les *Vita S. Foillani* publiés d'après des manuscrits du XIIe et du XIIIe siècle : « Monasterium ... super fluviolum qui Beverna dicitur, ... ex situ loci Fossas nuncupatur » *(Acta SS. octobris*, t. XIII, p. 390; *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique*, t. V, p. 418). Le texte édité par les Bollandistes porte *Bervenna*, avec l'indication, en note, de la leçon *Beverna* donnée par quatre manuscrits. Nous pouvons certainement admettre *Bervenna* comme une variante authentique, résultant d'une métathèse, qui s'est maintenue dans la *Berwinne* et que l'on trouve dans *Bervene*, forme romane d'un des Beveren flamands en 1226 et 1233 (Teulet, *Layettes du trésor des chartes*, t. II, p. 108; Piot, *Cartulaire d'Eename*, p. 183).

Le village de Biesme, canton de Fosses, qui doit son nom à son ruisseau, se révèle pour la première fois sous l'appellation *Beverna*. Cette localité est surnommée *la Colonaise*, parce qu'elle fut donnée jadis à l'église Saint-Géréon de Cologne : « Venit in pago Lomacensi et mansit in villa quæ dicitur Beverna, quæ antiquitus data fuerat sancto Gereoni martyri Christi, qui humatus corpore quiescit in civitate Agrippina » (*Vita S. Dagoberti*, ap. *Monum. Germ. hist.*, Scriptor. rerum meroving., t. II, p. 519). — « Joannes de Beverna, » 1161 (*Analectes*, t. IV, p. 407). — « Beverna quæ Coloniensis dicitur, » vers 1200 (GISLEBERT, *Chron. Hannon.*, ap. PERTZ, *Scriptores*, t. XXI, p. 561). Voir KURTH, *Frontière linguistique*, t. II, p. 101.

Biesme-sous-Thuin qui, comme son homonyme du canton de Fosses, emprunte son nom à son ruisseau, figure sous le nom de *Beverna* parmi les paroisses qui, au XII[e] siècle, payaient les *bancruces* à l'abbaye de Lobbes (*Bulletin de la Commission royale d'histoire*, 2[e] série, t. VIII, p. 323). Un hameau de Clermont, au canton de Walcourt, situé à l'une des sources du même ruisseau, en a pris la forme diminutive : *Bevernellum* en 1174, *Bevernial* en 1189, *Bevrenial* en 1239 (*Annales du Cercle archéol. de Mons*, t. IV, pp. 261, 262), aujourd'hui *Buvernia*, forme wallonne peu différente de *Bovernias*, employée dans le polyptyque de Lobbes (DUVIVIER, *Hainaut ancien*, p. 308).

Il existe aussi dans la commune d'Hanzinelle un hameau nommé *Bévernelle*, arrosé par le *Thiria*, affluent de l'Eau-d'Heure; ce qui fait supposer que ce petit ruisseau s'appelait aussi *Beverna* ou *Bevernella*, avant de recevoir le nom d'un village qu'il arrose, Thy-le-Château, autrefois *Thier*, dont le diminutif wallon est *Thiria*.

C'est surtout dans la région germanique qu'abondent les *Beverna*. Nombreux sont les documents qui, à partir du xe siècle, enregistrent l'un ou l'autre *Beverna*. Le plus ancien, à notre connaissance, remonte à 964; il fait mention de Beveren, sur la Lys, dans l'arrondissement de Courtrai (Flandre occidentale), avec Bevere, canton d'Audenarde (Flandre orientale) : « Beverna in pago Curtracinse super fluvium Legia et alia Beverna cum ecclesia » (Van Lokeren, *Chartes et documents de l'abbaye de Saint-Pierre à Gand*, t. I, p. 38). Beveren dans l'arrondissement de Roulers, Beveren dans l'arrondissement de Furnes, Beveren-Waes dans l'arrondissement de Saint-Nicolas (Flandre orientale), Bever, section de la commune de Strombeek-Bever (Brabant), sont autant de *Beverna*, très souvent mentionnés dans les actes anciens. Biévène, en Hainaut, s'appelait aussi *Beverna* en 1139 (Duvivier, *Hainaut ancien*, p. 551; cfr. Delvin et Guignies, *Notice sur la commune de Biévène*, dans les *Annales du Cercle archéologique d'Enghien*, t. V (1898), p. 247).

En Hollande, nous citerons le ruisseau qui passe à Ijzendijke (Zélande) : « villa Isendic in pago Gasterna super fluvium Beverna, » 984 (Kluit, *Historia critica Hollandiæ*, t. I, 2e partie, p. 153).

En Allemagne, la Bever, affluent de l'Oste et sous-affluent de l'Elbe, est appelée aussi *Beverna* (Oesterley, *Historisch-geographisches Wörterbuch des deutschen Mittelalters*, p. 61), quoique la variante *Biverna* soit plus commune.

Beverna se présente fréquemment sous la forme romane **Beverne** à partir du xiiie siècle. Voir pour Biévène : de Smet, *Cartul. de Cambron*, pp. 376, 562, 588, 797; pour Bienne-lez-Happart, près de Thuin, aussi une *Beverna* située sur

de petits affluents de la Sambre, une charte de 1271 de l'abbaye de Bonne-Espérance; pour les Beveren flamands, Miraeus, *Op, dipl.*, t. II, pp. 960, 962; de Reiffenberg, *Monuments*, t. I, p. 329; de Marneffe, *Cartul. d'Afflighem*, p. 213; Van Lokeren, *Chartes et documents de l'abbaye de Saint-Pierre de Blandin*, t. I, p. 76, etc.

La forme romane **Bieverne** est plus rare. Nous la rencontrons, en 1186, pour désigner Biévène (*Cercle arch. d'Enghien*, t. V, p. 247). Elle a été latinisée en **Bieverna** (de Reiffenberg, *Monuments*, t, I, p 325).

Bevena. — C'est sous cette forme qu'est mentionnée la Biesme, affluent de la Sambre à Oignies, dans une charte originale de 1226 : « medietatem banni aque que vocatur Beverna et cursum ipsius aque in novo alveo factum, ad faciendum ea que domui de Oigniez sunt necessaria » (*Chartrier d'Oignies*, à Mons). Le village de Biesme, traversé par le cours d'eau, apparaît sous cette dénomination dans des actes du xiie et du xiiie siècle : « Walterus de Bevena » en 1184; « Bevena quæ Coloniensis dicitur » en 1212 (Boormans et Schoolmeesters, *Cartul. de Saint-Lambert*, t. I, p. 101). L'orthographe **Benena** que nous rencontrons dans des actes de 1207, 1209, 1353 (*Analectes*, t. V, pp. 481, 482; Piot, *Chartes des comtes de Namur*, p. 229) nous paraît être le résultat d'une fausse lecture.

Le polyptyque de Lobbes, datant de 868-869, mais dont le texte actuel accuse une transcription du xiie ou du xiiie siècle, enregistre deux localités du nom de *Bevena*, se rapportant l'une à Bienne-lez-Happart, l'autre, placée *in pago Lommacensi seu Sambriensi*, à Biesme-sous-Thuin. Bienne-lez-Happart est parfois distingué par la dénomination *Bevena in Sarto* (Charte de 1311 de Saint-Ursmer de Binche).

Bevene, Bievene (*Byevene, Bievenne, Byevenne,* etc.) sont des formes romanes issues de *Bevena*. Elles sont en usage dès le XIIIe siècle pour désigner :

a) La Biesme, affluent de la Sambre à Auvelais : « le pont de Bievenne à Avloiz, » 1287 (Barbier, *Hist. de Floreffe,* t. II, p. 179); — « là où Bievene chiet en la Sambre, » 1300 (*Ibid.*, p. 228).

b) Biesme-la-Colonaise : « Giles de Bievene, » 1240 (*Analectes,* t. VIII, p. 374); — « Balduinus de Bievene, » 1268 (*Ann. arch. de Namur,* t. VIII, p. 97). Les formes **Benene, Bienene,** nous paraissent être des transcriptions fautives (Bormans, *Fiefs du comté de Namur,* I, pp. 46, 73, 74, 117, 118).

c) Biesme-sous-Thuin : « Nicolaus de Bevene, » 1174 (*Cartul. d'Alne,* n° 101, fol. 49).

d) Bienne-lez-Happart : « Pieron de Bievenne, chevalier, » 1271 (*Charte origin. de Bonne-Espérance);* — « Michel de Barbenson, sire de Bievene le Happart, » 1310 (*Charte de Saint-Ursmer, à Binche).* La forme Bievene le Happart reste en usage dans le greffe de Bienne jusqu'en 1642. Quant au surnom *le Happart,* devenu abusivement lez-Happart, voir l'article de M. Ed. Poncelet dans les *Annales du Congrès archéologique de Malines,* t. I, p. 301.

e) Bièvene appelé *Bevene* en 1186 et *Bièvene* dès 1600. Cette dernière forme est restée officielle. Voir Delvin et Guignies, *Ouv. cité.*

Bievne. — Cette forme, qui établit la transition entre *Bievene* et *Bienne* ou *Biene* se lit sur un sceau de 1271 et désigne Bienne-lez-Happart (*Ann. du Congrès archéol. de Malines,* t. I, p. 301).

Bienes. — « Cilh de Bienes et d'Orerch, » *1278 (Poncelet,

Guerre de la vache, p. 51). Il s'agit de Biesme-la-Colonaise. L'orthographe **Bienne** est plus usitée et se voit notamment dans un acte de *1359 (Piot, *Chartes du comté de Namur*, p. 250). Bienne-lez-Happart possède aussi sa dénomination actuelle depuis le XVIIIe siècle.

Bieme, Byeme, Biemme, Biesme sont les dernières transformations du vocable *Bebrona;* elles sont presque exclusivement employées à partir du XVIIIe siècle pour dénommer nos villages et nos cours d'eau qui actuellement portent le nom de Biesme.

L'altération de *Bienne* en *Biesme* est assez étrange; mais on trouve des exemples d'altérations analogues en wallonie; c'est ainsi que la faîne, en latin *fagina*, se dit *fayème* dans certains dialectes wallons.

Cette particularité philologique n'est pas toutefois exclusivement locale et d'origine moderne. Ainsi la station romaine appelée *Fines* dans l'Itinéraire d'Antonin se prononçait déjà *Fimmes* en 907; c'est aujourd'hui Fismes, arrondissement de Reims (Longnon, *Diction. topogr. de la Marne*, p. 103).

Quant à la chute de l'*r* dans *Bevena* et les formes romanes qui en découlent, c'est un phénomène qui s'observe d'une façon analogue dans *Lederna*, ruisseau de Lierneux, aujourd'hui la *Lienne*, et qui est resté caractéristique dans l'idiome wallon, où terne (colline), verne, borne, sont devenus *tienne*, *vienne*, *bonne*.

Nos celtistes les plus autorisés n'hésitent pas à classer *Bebrona* dans le vocabulaire de la vieille langue des Gaulois, notamment Zeuss (*Grammatica celtica*, 2e éd., p. 37), d'Arbois de Jubainville (*Revue celtique*, t. III, pp. 129, 283) et Holder (*Altkeltischer Sprachschatz*, t. I, p. 363).

Ils le dérivent du gaulois **Beber* ou **Bebros*, qui signifie castor et qui a été transmis, avec cette signification, dans les dialectes néo-celtiques, sous les formes *Befer* en breton et ancien cornique et *Beabhar* en gaélique d'Écosse.

Sa racine est indo-européenne; elle signifie originairement animal brun. En sanscrit, *Babhru* employé comme adjectif signifie brun et comme substantif masculin il désigne l'ichneumon, car le castor est inconnu dans l'Inde. En zend, *Bawri* semble déjà désigner le castor. « Comme le sens propre de *Babhru*, observe Pictet (*Les Origines indo-européennes*, t. I, p. 444), est celui de brun, roux, fauve, on comprend la transition d'un animal à l'autre, et il est probable que c'est le nom aryen du castor, dont le pelage est d'un roux marron et que les Indiens avaient perdus de vue. »

La signification de castor n'est plus douteuse dans le vieux haut-allemand *Bibar*, le haut-allemand moderne *Biber*, le bas-allemand *Bever*, l'anglo-saxon *Beofor*, l'anglais *Beavar*, le scandinave *Bifr*, le vieux prussien *Bebrus*, le lithuanien *Bèbrus*, le vieux slave *Bebrŭ*, le russe *Bobrŭ*, le polonais *Bobr*, le latin *Fiber*.

Si nous ouvrons le Dictionnaire de Ducange, nous constatons que les formes *Bebrus* et *Bibris*, empruntées au gaulois [1], ont été employées par quelques auteurs latins des derniers siècles de l'Empire, et que dans les écrits de la basse époque on a fait usage des formes germaniques *Bever*, *Biverus*, *Bevarus*. Les langues néo-latines ont aussi abandonné le latin *Fiber* pour les formes celto-germaniques.

[1] Les celtistes croient que le radical *bibr-* a le sens de castor dans *Bibrax*, ville des Rémois, et *Bibracte*, ville des Éduens (César, *B. G.*, II, 6; I, 23).

Ainsi le castor s'appelle en italien *Bevero*, en espagnol *Bibaro*, en roman *Bevere*, puis *Bièvre*, qui est conservé dans la langue française.

Il est à noter que ce mot *Bièvre* traduit encore actuellement bon nombre de dénominations géographiques évidemment tirées du castor. Nous citerons : la Bièvre, affluent de la Seine, *Biber* (Mabillon, *Ann. O. S. Bened.* sæc. III, pars II, p. 110; *Acta SS. maii*, t. VI, pp. 800, 804), *Beveris* au xiie siècle (Tardif, *Monuments historiques*, *Carton des rois*, p. 276), *Bevera* en 1150 (Lasteyrie, *Cartulaire général de Paris*, p. 323); Bièvre, au canton de Gedinne, village situé à la source de plusieurs ruisseaux, *Beveris in pago Ardenna*, viiie siècle (Martène et Durand, *Ampl. coll.*, t. II, col. 21), et plusieurs localités françaises des départements des Ardennes, de l'Aisne, de l'Isère et de Loire-et-Cher.

Bebrona nous présente donc le nom celtique du castor, revêtu du suffixe *-ona* que nous avons étudié; il pourrait se traduire par « la Castorienne, » *fibrina*, et trouverait son équivalent latin dans *Fibrenus*, nom d'une rivière d'Italie dont parle Cicéron (*de Legibus*, II, 1, 3).

L'accentuation de la pénultième a donné naissance aux formes *Bebronna*, *Bevronne*, *Brévenne*, *Breuvanne*, relevées plus haut. C'est également l'influence de l'accent qui a allongé le suffixe de *Bebrona* dans ce vers de Hillin, au xiie siècle (*Acta SS. octobris*, t. XIII, p. 402) :

Rivus non multus fluit hinc Bebrona vocatus.

Nous avons vu que *Bebrona* a fait place à *Beverna*, forme beaucoup plus fréquente dans la toponymie belge. La *Matrona* de César s'est transformée de même en *Materna* sous la plume des scribes mérovingiens. On peut expliquer

cette transformation par les formes intermédiaires *Bevrona*, *Bevrena*, en sorte que *Beverna* serait une métathèse de *Bevrena*. Mais comme les *Beverna* se rencontrent surtout dans la région germanique, sans qu'on y puisse relever un seul *Bebrona*, *Bevrona* ou *Bevrena* antérieur, nous n'oserions nier que *Beverna* ne soit plutôt ou la germanisation d'un *Bebrona* primitif, ou l'équivalent thiois de ce vocable celtique

Quoi qu'il en soit, il est un point indéniable, c'est que *Bebrona* et *Beverna* dérivent l'un et l'autre du castor et fournissent un témoignage authentique du séjour de ce mammifère dans nos contrées à une époque ancienne.

Il est prouvé que le castor a habité la Belgique dès l'époque quaternaire. On en a retrouvé des restes dans la caverne de Chauvaux sur la Meuse et dans celles des bords de la Lesse. Les squelettes découverts dans les tourbières prouvent qu'il vivait dans nos eaux à des temps fort voisins des nôtres.

En France, on trouve encore quelques individus isolés sur les bords du Gardon en Dauphiné, sur ceux du Rhône, de quelques petites rivières qui se jettent dans ce fleuve et dans quelques tourbières de la vallée de la Somme. « On tue encore, de loin en loin, des castors dans la Carmague (bassin du Rhône), dit Desjardins (*Géographie historique de la Gaule romaine*, t. I, p. 465); nous en avons vu prendre un, en 1867, de très grandes dimensions et pouvant donner une idée de l'espèce que devaient utiliser les Celtes, les Ligures et les Romains. »

Le castor persiste sur l'Elbe en Allemagne et sur plusieurs cours d'eau en Bosnie, en Russie, en Norwège, en Sibérie, en Mésopotamie. Il occupait, avant l'arrivée des Européens,

presque toute l'Amérique du Nord; il est à peu près limité aujourd'hui aux Montagnes Rocheuses et au Canada.

Son aire de propagation s'étend entre le 33e et le 68e degré de latitude nord.

Le castor choisit de préférence un cours d'eau dont les rives lui procurent un riche pâturage et où croissent les saules, les peupliers, les frênes et les bouleaux.

Dans l'Ancien Monde, le castor, traqué sans merci depuis un temps immémorial, ne vit plus qu'en petite famille isolée et se contente d'un terrier.

Quand il pouvait vivre en liberté, comme aujourd'hui dans certaines contrées de l'Amérique et, au commencement de ce siècle, sur la petite rivière nommée la Nuthe, en Allemagne, il s'associait en colonies nombreuses, faisait des barrages sur les rivières au moyen de troncs et de branches d'arbres, et construisait des cabanes assez semblables à des fours. Ces barrages avaient souvent pour résultat la formation de vastes étangs au milieu des forêts et la création de tourbières de plus ou moins d'étendue.

On conçoit d'après ceci que l'homme contemporain du castor ne pouvait, pour distinguer certains cours d'eau, trouver de particularité plus frappante et plus caractéristique que la présence de cet industrieux constructeur. Aussi « nombreuses sont les rivières qui sont dénommées d'après le castor, nombreuses sont les localités qui, ayant emprunté leur nom à une *rivière des castors*, sont aujourd'hui seules à les garder, alors que la rivière l'a remplacé par un autre » (Kurth, *Frontière linguistique*, t. II, p. 93). Nous pouvons même ajouter que certaines localités établies là où existaient d'anciennes colonies de castors, ont tiré leur nom directement du castor. C'est ainsi qu'un bourg voisin

Meheigneul, 1207 *(Analectes,* t. V, p. 375).

Mahangnole, 1228 (Barbier, *Géronsart,* p. 228).

Mehgnoulle, 1318 (Poncelet, *Fiefs de Liége sous A. de la Marck,* p. 345).

Mehaingnoule, xive siècle (Bormans, *Fiefs,* I, p. 161).

A comparer :

1° Mehaigne, dépendance de la commune de Chênée (Liège).

Mehongne, 1293 (Bormans et Schoolmeesters, *Cartul. de Saint-Lambert,* t. II, p. 510).

Mehonghe, xive siècle (Grandgagnage, *Vocabulaire,* p. 20).

2° Mehogne, dépendance de la commune de Sinsin.

Mehongne, xvie siècle (Borgnet, *Cartul. de Ciney,* pp. 133, 263).

4° Mahenne, dépendance de la commune de Celles.

A comparer, pour le suffixe *hanna : Grauhenna,* ixe siècle *(Polypt. de Saint-Remi de Reims),* Craonne (Aisne), et le nom de lieu germanique *Baduhenna* dont parle Tacite *(Ann.,* IV, 73).

La celticité de *Mahanna* nous paraît douteuse.

OLINA, OLNA. — OLNON.

L'Orne est le nom d'une petite rivière qui prend sa source sur le territoire de Corroy-le-Château (Namur), entre aussitôt dans le Brabant pour se jeter dans le Thil à Court-Saint-Étienne, après un parcours de 18 kilomètres dans la direction du S. au N. Ses formes anciennes nous sont inconnues.

On sait qu'il existe en France une rivière appelée aussi l'Orne, qui naît dans le département auquel elle a donné son nom et se déverse dans la Manche après un cours de 140 kilomètres. Elle est mentionnée par Ptolémée sous la forme 'Ολίνα (II, vii [viii], 2) et dans les documents du moyen âge sous les variantes *Olena, Olina, Olna.* Voir Muellenhoff,

Deutsche Altertumskunde, t. II, p. 231; LONGNON, *Atlas historique de France*, p. 193; TARDIF, *Monuments historiques, Carton des rois*, p. 111, n° 176.

Sur le radical *ol-*, voir MUELLENHOFF, *loc. cit.* Il est très fréquent dans les dénominations hydronymiques. L'Allemagne nous donne *Olapa, Olaffa, Olefa, Olevia*, etc. (MUELLENHOFF). En France, *Olomna* désigne, en 863, l'Ornelle, affluent de droite de la Marne (*Cartul. du Chapitre cathédral de Châlons-sur-Marne*, éd. PÉLICIER, p. 33); il est aussi le nom primitif de la ville de Saint-Dizier (LONGNON, *Atlas historique*, p. 193). L'Olona, affluent du Pô, en Italie, est citée sous l'orthographe *Olonna* par l'anonyme de Ravenne.

Nous découvrons le même radical dans *Olenne*, nom d'un petit ruisseau, affluent de la Houille, qui alimente un moulin du même nom, à l'extrémité N. du territoire de Felenne. Müllenhoff l'identifie à tort avec *Olisna*, propriété de l'abbaye de Stavelot en 747.

L'Orne trouve son diminutif dans l'*Orneau*, en wallon l'*Ornot*, rivière qui prend sa source dans les bois d'Aische-en-Refail, passe à Gembloux et se jette dans la Sambre à Jemeppe, après un parcours d'environ 25 kilomètres. Ce cours d'eau a donné son nom au village d'Onoz qu'il arrose. L'un et l'autre figurent dans les documents sous les formes suivantes :

Olnon, *1067, 1285 (*Charte de Stavelot*; BARBIER, *Floreffe*, t. II, p. 170).

Onon, 1272, 1285, 1342, *1448 (BARBIER. *Ibid.*, pp. 140, 171, 266, 268; BORMANS, *Fiefs*, II, p. 297).

Onoy, XIIIe-XVIe siècle (*Bulletins de la Com. roy. d'histoire*, 3e série, t. XIV, p. 49; BORMANS, *Fiefs*, passim).

Ornon, XIVe siècle, 1414 (BARBIER, *Moustier*, p. 117; BORMANS, *Fiefs*, II, p. 221).

Ornoy, XIVe siècle, 1423 (BORMANS, *Fiefs*, I, p. 161; II, p. 247.

Osnoy, XIVe siècle, 1406 (*Ibid.*, I, p. 129; II, p. 203).

Ono, 1533, 1562 (*Ibid.*, pp. 451, 517).

Il est clair, par ce qui précède, que *Orne* et *Orneau* dérivent respectivement de *Olna* et *Olnon*. Toutefois l'existence d'une forme ancienne *Orna* est aussi constatée. C'est le nom donné à l'Orne, affluent de la Moselle, par Fortunat (*De Navigio suo*, v. 13) et les documents postérieurs (cfr. D'HERBOMEZ, *Cartul. de Gorze*, pp. 97, 165; KURTH, *Chartes de Saint-Hubert*, p. 236). *Orna* désigne également, en 932, l'Ornain, affluent de la Saulx et sous-affluent de la Marne. Longnon croit qu'ici *Orna* n'est que l'abréviation d'un primitif **Odorna*, d'où le nom de *Odornense* donné, en 870, à un *pagus* ou comté arrosé par cette rivière (LONGNON, *Dictionnaire topographique de la Marne*, p. 207). **Odorna*, dans ce cas, pourrait être comparé, pour le radical, à *Odora*, *Odera*, aujourd'hui l'Oder, rivière d'Allemagne (OESTERLEY, *Historisch-geographisches Wörterbuch des Mittelalters*, p. 494).

SINNA.

La Chinelle, autrefois la Chine, ruisseau qui est formé par la réunion de plusieurs sources sur le territoire de Franchimont et qui va se jeter dans l'Hermeton au village de Romedenne, commune de Surice.

Ce cours d'eau donna son nom au village de Chine, *Sinna*, déjà détruit en 1195 au témoignage d'une charte de cette date où il est rapporté que Gerberge, dame de *Curris*,

céda à l'abbaye de Saint-Gérard : « quidquid juris in decima territorii de **Sinna** in quo quondam villa extitit et ecclesia, sed modo, peccatis exigentibus, est penitus extirpata. » *(Annales Nam.*, t. V, p. 442, avec la fausse lecture *Sinua).* L'endroit est appelé aujourd'hui Wez-de-Chine, hameau partagé entre les communes de Merlemont et de Surice. On y a découvert une monnaie romaine en argent *(Ann. Nam.*, t. XVI, p. 396) et des sépultures franques *(ibid.*, t. XIV, p. 221; t. XVI, p. 395).

Sinna est également le nom primitif du Shanon, grand fleuve d'Irlande. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *Les premiers habitants de l'Europe*, t. II, p. 271.

L'Allemagne possède aussi une *Sinna*, c'est la Sinn, affluent du Mein. Voir le *Vita S. Sturmii*, ap. PERTZ, *SS.*, t. II, p. 376; DRONKE, *Codex diplomaticus Fuldensis*, Cassel, 1850, anno 800, n° 159, etc.

Nous avons enfin pris note d'une *Sinna* dans le Nord de l'Italie, sans nous enquérir de son identification : « usque in Sinna, » *964 (SICKEL, *Ottonis I diplomata*, p. 390).

VEMENA.

La Wamme, ruisseau qui naît dans le bois de Freyr, près de Mochamps (Luxembourg), reçoit l'Hedrée *(Chandregia)* à Hargimont, et se jette dans la Lomme à Jemelle, après un parcours de 27 kilomètres.

La forme *Vēmĕna* se rencontre dans un document du VIIIe siècle : « In alio loco cognominante Brachanto (selon Ritz : *Machanto*, Mochamps) super fluviolo **Vemena**, » 751-768 *(Chartes de Stavelot).*

Vemĕna a dû s'abréger en **Vemna*, **Venna*, et avec le *W* germanique *Wenna* : « In villa Harsanium (Harsin) super fluvium **Wenna**, » 875 (PERTZ, *SS.*, t. VII, p. 420).

A comparer :

1° *Vimina*, la Vismes, affluent de la Bresle, au département de la Somme : « in pago Vimnau super fluvium Vimina, » IX° siècle *(Gesta abbatum Fontanellensium*, ap. PERTZ, *SS.*, t. I, p. 287).

2° *Wiemena*, *Wemma*, *Wemna*, *Wëmena*, *Wimena*, XII° siècle (MUELLENHOFF, *Deutsche Altertumskunde*, p. 232, note **), la Wümme, affluent de droite du Wéser, au nord de Brême.

Müllenhoff veut que le nom soit germanique et le rattache au vieux haut-allemand *uuimjan*, scaturire, ebullire. Il ne connaissait pas les formes parallèles *Vemena*, *Vimina*.

D'Arbois de Jubainville suppose dans *Vimina* une racine *Vî-* ou *Vĭ-* avec la signification de « aller vers, mettre en mouvement », et un suffixe prétendûment ligure *-mĭna (Les premiers habitants de l'Europe*, t. II, pp. 176, 177).

Nous préférons décomposer le mot en *Vim-ina* ou *Vem-ena* et le ranger parmi les nombreuses dénominations celtiques caractérisées par le suffixe *-ina*, *-ena*. Nous retrouverons plus loin le radical *Vim* ou *Vem* dans **Vemera*.

Vī-m- dérive de la racine indo-européenne *vī*, qui a la signification générique de tresser, tisser, entrelacer, d'où le verbe latin *vi-ere*, lier avec des bois flexibles. Nous trouvons des dérivations analogues dans le sanscrit *Ve-ma*, *Ve-man*, métier du tisserand, dans le zend *Vaēma*, lacet, filet, dans le grec ἱμας pour Fί-μ-ας, courroie, dans le latin *Vī-men*, osier, saule ou tout bois flexible dont on peut faire des liens (Voir FICK, *Vergleichendes Wörterbuch der indogermanischen Sprachen*, 2° édit., p. 190). Le celtique ayant des degrés de parenté plus rapprochés avec le latin qu'avec les langues indienne et grecque, c'est la notion de

saule, osier, que nous devons attribuer de préférence à l'élément *Vim-*. Quoi d'ailleurs de plus naturel que de distinguer un ruisseau par l'abondance des saules qui croissent sur ses bords?

3° LE SUFFIXE *-ara* DANS LES NOMS DE COURS D'EAU.

Le suffixe *-ara* est très commun dans l'onomastique fluviale; nous en constatons l'emploi dès l'époque gauloise. Ainsi l'Isère, rivière de France, est appelée ὁ Ἰσάρας par l'historien grec Polype (l. III, c. 49), qui vivait deux siècles avant notre ère. Tite-Live *(Hist. Rom.*, l. XXI, c. 34) la désigne sous le nom d'*Isara*, qui en est la forme classique chez les auteurs latins. *Samara*, ancien nom de la Somme, en France, entre en composition dans *Samarobriva* (Amiens) mentionné par César *(B. G.*, V, 24, 47, 53), et signifiant, en gaulois, passage ou pont sur la *Samara*. En France, nous trouvons encore le suffixe dans *Avara*, l'Yèvre; *Oscara*, l'Ouche; *Savara*, le ru de Sèvres; dans les régions germaniques : *Agara*, l'Éger; *Alara*, l'Aller; *Ambara*, l'Ammer; *Cantara*, le Kander, le Gander, le Ganderen; *Helmara*, rivière de Zélande; *Ilara*, l'Iller; *Labara*, le Laber; *Embiscara*, l'Emscher; *Scutara*, le Schutter; *Simara*, le Simmer; *Richara*, en Hollande (KLUIT); *Vanara*, non identifié (SICKEL, *Ottonis II diplom.*, p. 309).

Ce suffixe s'affaiblit souvent en *-era* : *Isera, Avera, Savera, Badera, Baxera, Berbera, Bicera, Elera, Halera, Hidera, Ispera, Demera, Temera, Tenera, Tangera, Visera, Vigera, Dusera, Ebera, Edera, Odera;* ou perd sa voyelle initiale : *Ambra, Idra, Sambra;* laquelle s'est probablement fondue

avec la voyelle du radical dans *Aura, Cāra, Fūra, Hūra, Dūra, Rūra, Sāra, Sūra* [1].

La voyelle initiale *a* est prosodiquement brève, à preuve ce vers de Lucain (l. I, vers 399) :

Hi rada liquerunt Isaræ qui gurgite ductus.

Mais il est probable qu'elle était originairement frappée de l'accent tonique, puisque *Isara* a produit l'Isère et *Vesera*, la Vézère. Dans le nord de la France et en Belgique, l'accentuation latine a prévalu : *Isara* est devenue l'Oise et *Vesera*, la Vesdre.

Le suffixe *-ara* paraît renfermer la notion de cours d'eau. La racine indo-européenne *ăr* signifie, en effet, mettre en mouvement, aller; d'où en sanscrit *ăras*, rapide, *ărăre*, venez vite; et dans les langues de l'Europe, des verbes signifiant labourer, comme *ărare* en latin, ἀρόω en grec, etc. [2]

A l'état simple, *Ara* désigne deux affluents du Rhin, l'Aar et l'Ahr (Holder, *Altkeltischer Sprachschatz*, t. I, p. 172; Oesterley, *Historisch-geographisches Wörterbuch*, p. 7). Sa racine est redoublée dans *Arar, Arar-is*, un des deux anciens noms de la Saône (César, *B. G.*, I, 12, 13, 16; Claudien, V. 111; XVIII, 404). Les poètes respectent sa quantité prosodique originelle :

Testis Arar Rhodanusque celer magnusque Garumna.
(Tibulle, l. I, élég. 7, v. 11.)

Cinyphusque ferax Araris successit aristes.
(Claudien, XVII, v. 404.)

[1] On trouve sans contraction *Saera* pour *Sara*, la Serre, affluent de l'Oise (charte de 867 dans Tardif, *Monum. hist.*, n° 199).

[2] D'Arbois de Jubainville, *Les premiers habitants de l'Europe*, t. II, p. 173.

Ar- entre comme premier terme dans *Arauris, Araura,* l'Hérault (DESJARDINS, *Géographie de la Gaule romaine,* t. I, p. 157), *Arannus,* l'Aren, *Aronna,* l'Aronde (D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *Les premiers habitants de l'Europe,* t. II, p. 173).

Ce suffixe existe dans la lexicologie celtique. Nous le trouvons dans *matara,* espèce de javelot en usage chez les Gaulois et dont parle César (*B. G.,* I, 26). Il est appelé μάδαρις par Strabon (IV, IV, 3) et *materis* par Nonius Marcellus (SISENNA ap NONIUS MARCELLUS, XVIII, 26). Dans ce mot, l'idée de mouvement que renferme le suffixe *-ar-* se justifie parfaitement.

Comme le suffixe *-ara* est aussi germanique (Exemple : *hamara,* en allemand moderne Hammer), nous ne pouvons affirmer à priori que tous les noms de cours d'eau qui, dans les régions germaniques surtout, nous offrent le suffixe *-ara, -era, -ra,* soient d'origine celtique. Ce n'est qu'après une étude spéciale des éléments dont se composent les vocables de cette catégorie que l'on peut se prononcer sur leur nationalité.

EDERA.

Ancien nom de l'Heure, affluent de l'Ourte à Fronville, prenant sa source au N.-E. de la commune de Scy et arrosant les territoires d'Heure, Baillonville et Noiseux.

« Ex uno latere fluvioli Poleia (le Bocq et **Edera,** » 1008 (BORMANS et SCHOOLMEESTERS, *Cartul. de Saint-Lambert,* t. I, p. 28; cfr. p. VI).

Ce cours d'eau a prêté son nom au village d'Heure-en-Famenne, qui est désigné sous les formes suivantes :

Heidres : « in Falmena, villa quæ dicitur Heidres » 879 (GALLIOT, *Hist. de la province de Namur,* t. V, p. 174).

Idra, Heidria : in Falmenna ad Idra, 946 (SICKEL, *Ottonis I diplom.*, p. 160), ou suivant une autre version : in Falmenna Heidria (GALLIOT, *Hist. de Namur*, t. V, p. 291).

Heidra, 1146 (*Cartul. de Waulsort*, t. I, fol. 13v).

Eure, Eur, Heur en Famenne, XIVe, XVe siècle (*Ibid.*, fol. 38v, 89, 117v, 119v, 14v).

Le bois d'Heure, situé entre les sources du Bocq et de la Somme, a reçu le même nom, qui nous est transmis sous une nouvelle variante produite par la chute de la consonne médiane *d* :

Heira : « inter ortum Poleie et Summe silva que dicitur Heira » 1008 (BORMANS et SCHOOLMEESTERS, *loc. cit.*).

Les formes *Heidres, Heidria, Heidra, Heira* supposent un primitif *Hēdĕra,* vocable que nous retrouvons ailleurs pour désigner des cours d'eau. Ainsi *Hedera* est, en 836, le nom de la Heider, affluent de la Lippe, en Allemagne (PERTZ, *SS.*, t. IV, p. 156); sa variante *Hidera* désigne, en 826, l'Iderbach, affluent de la Nahe (FOERSTEMANN, *Ortsnamen*).

Toutefois la forme *Edera,* affaiblissement de *Adara,* peut être également reconnue comme originelle. Elle se rencontre avec le suffixe *-na* dans *Adarna, Aderna* (778), *Ederna* (1250), aujourd'hui l'Eder, affluent de la Fulda, en Allemagne (OESTERLEY, *Historisch-geographisches Wörterbuch des deutschen Mittelalters*, p. 145). Il y a aussi en Allemagne une rivière nommée l'Eider, mais son ancienne dénomination *Egidora* en 808 (*Ibid.*, p. 150) la rattache à un radical tout différent.

Le radical *ed-* figure comme second terme dans *Poleda,* nom de la Hoegne, affluent de la Vesdre, mentionné dans un diplôme de 898 (BORMANS et SCHOOLMEESTERS, *Cartul. de Saint-Lambert*, t. I, p. 9). Nous trouvons le même radical

dans **Gam-eda*, Jambes, et dans son diminutif *Gam-edella*, Jemelle.

On pourrait contester l'origine celtique de ce vocable et le rapporter soit au germanique *âthra*, veine, en ancien nordique *aedhr*, en ancien haut-allemand *âdara*, en allemand moderne *ader*, soit plutôt à *haidra*, adjectif germanique signifiant clair, en ancien nordique *heidhr*, en ancien saxon *hêdar*, en allemand moderne *heiter*. Voir Fick, *Vergleichendes Wörterbuch der indogermanischen Sprachen*, 2e édition, pp. 691, 715.

LACHARA.

Le Nachau, ruisseau qui actuellement prend sa source à Aische-en-Refail, au lieu dit Fontaine-aux-Loups, à cinq cents mètres environ du bois de Grand-Leez, traverse le village d'Aische-en-Refail et va se jeter dans la Méhagne, à Noville-sur-Méhagne (Brabant), après un cours d'environ 8 kilom. (Voir Ed. Verhelst, *Notice historique et géographique sur Aische-en-Refail*, p. 3).

Par acte daté de *Les* (Grand-Leez), le 2 avril 805, un noble nommé Névelong donna à l'abbaye de Saint-Denis, à Paris, ce qu'il possédait « in pago Hasbanio in loco qui vocatur Hasca super fluvium **Lachara.** » (Doublet, *Histoire de Saint-Denys*, p. 724)

Piot, *Les Pagi*, p. 109, propose de lire *Jachara*, le Geer, et de traduire *Hasca* par Grand-Axhe. Nous préférons reconnaître Aische-en-Refail dans *Hasca*, d'abord parce que l'acte est daté de Grand-Leez *(Les)*, localité limitrophe d'Aische-en-Refail, ensuite parce que, au siècle suivant, l'abbaye de Saint-Denis possédait encore, dans le voisinage d'Aische-en-Refail, les villages de Grand-Leez et de Saint-Denis : *Lecem quoque in pago Hasbanico habitam atque*

villare sancti Dionysii martyris. Diplôme d'Otton de 980, dans Doublet, *Ouv. cité*, p. 818-819.

Le radical *lach-* de *Lachara* peut être comparé au grec λάκος, λάκκος, au latin *lacus*, lac, à l'allemand *Lache*, bourbier. Il est latinisé en *Lacium*, nom de Grand-Leez dans le polyptyque de Lobbes de 868-869 (Duvivier, *Hainaut ancien*, p. 310), et en *Lecem* (accus.), avec affaiblissement de *a* en *e*, dans la charte de 980 citée plus haut, formes qui ont produit les variantes romanes : *Les* (805, 1197), *Laiz* (1067), *Lez* (1141), etc.

L'existence de **lacos* en celtique, avec une signification analogue, nous est attestée par le nom de *Laco-briga*, mentionné par Ptolémée (l. II, c. 5, § 5), aujourd'hui Lagos, Portugal, province d'Algarve, à l'extrémité S.-O. de la péninsule ibérique. Voir d'Arbois de Jubainville, *Les premiers habitants de l'Europe*, t. II, p. 263.

Lachara aurait donc la signification de ruisseau du terrain bourbeux, marécageux, notion qui est parfaitement justifiée par la nature du sol où il coule.

Nous ne pensons pas que le nom de Nachau dérive de *Lachara*. Si nous tenons compte de la prononciation wallonne, on doit écrire *Naschau*, forme diminutive de *Asche* avec prosthèse de N.

SUMINARA.

La Somme, ruisseau qui arrose la commune de Somme-Leuze et se jette dans l'Ourte en dessous de Petithan (Luxembourg).

Un petit ruisseau du même nom prend sa source au hameau de Somme, commune de Vezin, et se jette dans la Meuse à Sclaigneau.

Suminara : « In pago Condustrio duo mansa super aquam Suminara, » 946 *(Chartes de Stavelot).*

Summa : « ex alio (latere) Summa fluviolus, » 1008 (Bormans et Schoolmeesters, *Cartul. de Saint-Lambert,* t. I, p. 28).

Dans *Suminara* nous distinguons trois éléments : le radical *sum-*, le suffixe *-ina* et le suffixe *-ara*. Ce dernier était tombé au xie siècle; mais antérieurement les formes *Sumina* et *Suminara* ont pu être en usage simultanément, car déjà *Sumina* était connue au ve siècle pour désigner la Somme, rivière de France. Voici par quelles transitions la *Sumina* française dégénéra en *Summa.*

Sumina (var. **Sumena, Summana),** ve siècle (Grégoire de Tours, *Historia Francorum,* l. II, c. 9, dans les *Monum. Germ. hist.,* in-4° : Scriptorum rerum Merov. t. I, p. 77).

Sumna, 708 (Haigneré, *Chartes de Saint-Bertin,* t. I, p. 5; *Annal. Vedast.,* ap. Pertz, *SS.,* t. II, p. 197), et **Somna,** xie siècle *(Miracula S. Huberti* dans les *Acta SS. novembris,* t. I, p. 827; *Prud. Trec. ann.,* ap. Pertz, *SS.,* t. I, p. 454).

Summa *(Ann. Vedast.,* ap. Pertz, *SS.,* t. I, pp. 518-521).

La Somme en Condroz a donné son nom au village de Somme, commune de Somme-Leuze, dont nous connaissons les formes suivantes :

Sume : « Guntrannus de Sume, » *1067 *(Chartes de Stavelot).*

Summe : « ecclesia de Summe (avec *e* cédillé), » *xiie siècle *(Chartes de Stavelot).*

Dans une pièce du xie siècle, découverte à Paris et publiée par Wauters, *De l'origine des libertés communales en Belgique,* preuves, p. 249, reproduite ensuite par M. Bormans dans le *Cartulaire de Dinant,* t. I, n° 1, nous lisons : « De

bono Sancti Martini in *Somnia* legius est comes (Namucensis) advocatus. » Mais est-ce bien là la vraie leçon et pouvons-nous l'interpréter par Somme-Leuze qui a pour patron saint Remi et n'a jamais fait partie du comté de Namur? Ne faut-il pas lire *Senina,* Senenne (Anhée), dont l'église, dédiée à saint Martin, fut cédée à l'abbaye de Floreffe, vers 1160, par Henri l'Aveugle, comte de Namur? *(Analectes,* t. XVII, p. 16; cfr. V. Barbier, *Hist. de Floreffe,* t. II, p. 21).

*VEMERA.

La Wimbe, gros ruisseau qui prend sa source à Hautfays (Luxembourg), passe à Jehérenne (Hautfays), à Tanton (Vonêche), à Honnay, reçoit la Senoye à Revogne, hameau de Honnay, et se jette dans la Lesse à Villers-sur-Lesse, après un parcours de 47 kilomètres.

Cette rivière est mentionnée sous les formes qui suivent :

Wembria. — En 943, un noble, nommé Engon, céda par échange à l'abbaye de Stavelot la villa de Tanton « inter confines aquarum Wembria et Cenelia (la Senoye) » *(Chartes de Stavelot).*

Vinbre. — « Ave sur Vinbre, » 1455 *(Archives de Rochefort).* Voir plus loin, p. 143.

Wembre. — « La pescherye franche dans Wembre, » 1646 *(Archives du château de Lavaux-Sainte-Anne).*

Wembria est une latinisation (p. 8) pour **Wembra,* à laquelle correspond la forme romane *Wembre,* prononcée *Wimbe* en wallon (pp. 15, 23). Dans *Wembra, r* est euphonique, comme dans *chambre,* du latin *camera.* En tenant compte de la substitution du *w* germanique au *v* originel, comme dans *Wenna* pour *Vemena* (p. 125), nous remontons à un primitif * *Vemera.* Cette induction n'offre pas de doute.

Vemera est aussi l'ancien nom du Fehmarn, île du Holstein, cercle d'Oldenbourg, et, chose frappante, à côté des formes *Vemere, Vemeren,* relevées par OESTERLEY (*Hist.-geogr. Wörterbuch,* p. 178), nous rencontrons *Fimbria,* identique à notre *Wembria,* puisque dans *Fimbria,* l'F initiale n'est que le résultat de la prononciation allemande du V.

Vem-era nous présente le radical *vem-*, que nous avons étudié dans *Vem-ena* (p. 125), et, comme *Vemena,* a la signification probable de « ruisseau des saules. »

4° LE RADICAL *alis*, *als*, EN HYDRONYMIE.

La fréquence du radical *Alis*, *Als*, dans l'onomastique fluviale, a déjà été observée par les toponymistes modernes, principalement par d'Arbois de Jubainville (*Les premiers habitants de l'Europe*, t. II, p. 201) et par G. Kurth (*Frontière linguistique*, t. I, p. 440).

Sous ce radical nous croyons découvrir l'aune, cet arbre qui aime les terrains humides et le bord des rivières. La racine *alis, als* est, en effet, indo-européenne et renferme cette notion. L'aune s'appelle en latin *alnus* pour **als-nus*, en néerlandais *els*, en gothique **aliza*, **alieza*, en slave *olisza*, en vieux bulgare *elicha*; l'ancien haut-allemand *elira*, dont dérive l'allemand moderne *erle*, est considéré comme issu d'un primitif **alisa*, **elisa*. Voir KLUGE, *Etymologisches Wörterbuch der deutschen Sprache*, 4e éd., p. 67; O. SCHADE, *Altdeutsches Wörterbuch*, 2e éd., p. 132; FICK, *Vergleichendes Wörterbuch der indogermanischen Sprachen*, 2e éd., pp. 343, 509, 561, 698; également plusieurs noms géographiques d'Allemagne, tels que Elsa,

Elsawa, Elsen, Elsfleth, Alsheim, Alsfeld, etc. et dans les documents *Aliza* en 876, *Elisa* en 983 (SICKEL, *Ottonis II diplomata*, pp. 10, 363).

Dans l'impossibilité de dresser une liste complète des noms formés sur ce radical, nous nous bornerons à passer en revue les combinaisons les plus fréquentes obtenues à l'aide des suffixes.

Alisia est le nom d'Alise-Sainte-Reine, au département de la Côte-d'Or, mentionné sous la graphie *Alisila*, dans une inscription gauloise (LEJAY, *Inscriptions antiques de la Côte-d'Or*, n° 3, p. 18) [1]. La notation *Alesia* chez César devrait être, selon d'Arbois, corrigée en *Alisia*. — *Alisia* est aussi le nom ancien d'Élize, au département de la Marne, et de son ruisseau (LONGNON, *Dictionnaire topogr. de la Marne*, p. 95). — Nous devons, sans doute, reconnaître une *Alisia* dans l'Alise, ruisseau qui prend sa source à Bruly-de-Couvin, forme limite entre la France et la Belgique et se jette dans la Meuse à Diversmont (Fumay).

Le radical *alis*, *als*, combiné avec le suffixe *-ona*, *-ina*, *-ena*, *-na*, a produit :

1° **Alsona** : In Vatcurte super fluvio Alsona, 882 (FÉLIBIEN, *Hist. de Saint-Denis*, preuves, p. 47. Voir HOUZÉ, *Étude sur la signification des noms de lieux en France*, p. 125). — Prioratus Alsona, à Gleizedal, département de la Dordogne (DE GOURGES, *Diction. topogr. de la Dordogne*, p. 146).

2° **Alsina**, selon une copie du xe siècle, ou **Alisna**, selon

[1] « Nous ferons remarquer que l'inscription du mont Auxois porte ALISIIA et non ALESIA, et que le troisième I, étant prolongé, ne permet guère de lire ALISIIA *(Alisea)*. » DESJARDINS, *Géographie de la Gaule romaine*, t. II, p. 467.

une copie du XIIIe siècle, ruisseau mentionné dans une charte de 644 environ *(Chartes de Stavelot)*, et appelé aujourd'hui les Aleines, affluent de la Semois (Luxembourg).

3° **Alsena,** affluent du Glain ou de la Salm et sous-affluent de l'Amblève, cité en 667 *(Chartes de Stavelot)*. C'est probablement le ruisseau d'Ennal, commune de Grand-Halleux (Luxembourg). GRANDGAGNAGE, *Mémoire*, p. 17.

4° **Olisna,** Olne (Liège), dans une charte de 747 *(Chartes de Stavelot)*, traduit par *in vico Alno*, dans une charte de 1095 *(Ibid.)*, abrégé, au XIIe siècle, en *Olne* (Voir ERNST, *Histoire du Limbourg*, t. VI, p. 115). Pour l'altération de *al* en *ol* ou *o* long, voir l'introduction, p. 13. — Il est clair d'après ceci que *Olna*, dont il a été question précédemment, peut n'être qu'un *Alisna* dégénéré.

Ce radical, revêtu du suffixe *-o, -onis*, se présente sous deux notations :

1° **Aliso,** dans Tacite *(Annales*, lib. II, cap. 7), Ἐλίσων dans Dion Cassius (lib. LIV, cap. 33, § 4), rivière de Westphalie, aujourd'hui l'Alme, affluent de la Lippe, elle-même affluent de droite du Rhin; et ancienne forteresse bâtie près de cette rivière, sur l'emplacement du village moderne d'Elsen. Voir MUELLENHOFF, *Deutsche Altertumskunde*, t. II, p. 224; D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *Les premiers habitants de l'Europe*, t. II, p. 202.

2° **Also,** nom d'un bon nombre de petites rivières de France, appelées aujourd'hui Alzon, Ausson, Auzon, Auxon, Ozon, Lauzon, et de quelques localités situées sur des cours d'eau. Voir D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *Les premiers habitants de l'Europe*, t. II, p. 203; KURTH, *Frontière linguistique*, t. I, p. 440; HOLDER, *Altkeltischer Sprachschatz*, t. I, p. 109.

Avec le suffixe *-onia :*

Alsonia, nom du village d'Ossogne, commune de Thuillies (Hainaut), dans le polyptyque de Lobbes de 868-869 (Duvivier, *Hainaut ancien*, p. 309) et dans un diplôme de 973 (Sickel, *Ottonis II diplomata*, p. 63). Il reçut la forme *Asunie* dans une charte de 1169 (Schoolmeesters, *Les regesta de Raoul de Zaehringen*, p. 25).

Il existe, dans la province de Namur, deux localités du nom d'Ossogne, ou Aussogne selon la prononciation locale.

L'une a disparu. Elle était située sur le territoire de Matagne-la-Petite, à quelques pas d'un *diverticulum* romain. Il n'en reste plus que l'église paroissiale, convertie en chapelle de Saint-Hilaire, qui est l'objet d'un pèlerinage très fréquenté, et qui est encore entouré du cimetière de la paroisse de Matagne.

Ce petit village était situé sur une colline assez aride, au pied de laquelle jaillit une source, dite *fontaine de Saint-Hilaire,* où les dévots pèlerins vont laver leurs membres souffrants. La source forme un ruisseau qui se jette dans le Viroin, à Treignes. Le long du ruisseau, à quelques mètres de la fontaine, existe un lieu dit *Vivier à aunes,* preuve de l'abondance des aunes sur le territoire traversé par ce cours d'eau.

Le village d'Ossogne fut donné jadis au monastère de Fleury-sur-Loire et attaché au prieuré que les religieux de cette maison fondèrent à Arnicourt près Rethel (Ardennes). Il en est question sous le nom de **Auxonia** dans une charte de 1119, publiée, d'après une copie assez peu correcte du siècle dernier, dans Carré, *Notes sur le prieuré d'Arnicourt,* Sceaux, 1887, p. 38. En 1280, il reparaît sous la forme romane *Ossoingne* ou *Ossoigne (Ibid.,* p. 52). *Auxonia*

est une transformation d'*Alsonia*, analogue à celle d'Auxon (Aube), village appelé anciennement *villa Alsonis*, du nom de son cours d'eau (D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *Les premiers habitants de l'Europe*, t. II, p. 203).

Le second village namurois qui a dû s'appeler originairement *Alsonia* est Ossogne, hameau de la commune de Havelange, arrosé par un ruisseau du même nom, qui naît près de Barsy (Flostoy) et se jette dans le Houyoux au N.-E. de Pailhe (Liège). L'existence de ce village à l'époque belgo-romaine paraît démontrée par les découvertes archéologiques qu'on y a faites (*Ann. archéol. Namur*, t. IV, p. 398; t. VII, p. 388-389).

Généralement on a cru reconnaître cette localité dans *Osonia*, qui figure parmi les propriétés de Stavelot en 862 : « in pago Condruscio villam *Osoniam* et locum qui appellatur Villa » (MARTÈNE et DURAND, *Amplissima collectio*, t. II, col. 26). Mais comme Ossogne était un fief relevant de l'église de Liège (cfr. BORMANS, *Les seigneuries féodales du pays de Liège*, p. 306) et qu'aucun acte n'apporte la preuve qu'il ait jamais appartenu aux religieux de Stavelot, nous sommes à nous demander s'il ne s'agit pas plutôt de Ozo (Izier, Luxembourg), village voisin de Ville, *Villa*, avec lequel *Osonia* est mentionné dans le diplôme de 862. Ozo reparaît au XII[e] siècle, sous le nom de *Oson*, au nombre des possessions de l'abbaye et ne cessa pas d'en faire partie, comme il est facile de le constater en consultant les numéros indiqués à la table de l'*Inventaire des archives de Stavelot-Malmedy*, par JOS. HALKIN. Il est à noter, en outre, qu'une charte inédite de 862 spécifie les biens que Stavelot possédait « in *Osonio*, » et qu'un acte intitulé : *quod My, Ville, Fero et Ozo sint*

patriæ Stabulensis, inscrit *Osonio* comme synonyme de *Ozo* (Tandel, *Communes luxembourgeoises*, t. V, p. 286). Comparez *Feronio, Filionio*, devenus ensuite *Fairon, Fielon* (Grandgagnage, *Mémoire*, pp. 20, 43, 48; 28, 33, 37, 47, 49). D'ailleurs l'étroite parenté qui existe entre *Osonia (Alsonia)* et *Oson (Alson)* suffit pour nous convaincre que ces deux dénominations ont pu s'employer indistinctement.

Pour compléter cet article, nous avons à parler d'un autre suffixe qui s'attache au thème alis, als, bien qu'aucun exemple ne se rencontre dans notre province. Il s'agit du suffixe *-ontia*.

Alisontia, dont parle Ausone dans sa *Mosella* (v. 371), est, selon les uns, l'Elz, affluent de gauche de la Moselle dans la Prusse rhénane, au moyen âge *Elza, Elssa, Alcia* (Beyer, t. I, pp. 240, 390, 399, 457), et selon d'autres, l'Alzette, affluent de la Sûre, passant à Luxembourg (Desjardins, *Géographie de la Gaule romaine*, t. I, p. 134). En tout cas, *Alisontia* désigne certainement l'Alzette dans un document de 771, où il est fait mention de « Roldingen in pago Wabrense super fluvium Alisontiæ » (Hontheim, t. I, p. 56), et dans un autre de 876 plaçant « Brancelingam super fluvium Alisontiam in pago Vabrinse » (Wiltheim, *Luciliburgum romanum*, p. 65).

Le vocable *Alisontia* présente des variantes, dont nous allons relever les principales.

Alsuntia est le nom de l'Alzette dans une charte du monastère de Prüm de 772 *(Publications du G.-D. de Luxembourg*, t. XVI, p. 12, n° 69), dans le testament d'Erkanfride en 853 (Martène et Durand, *Amplissima collectio*, t. I, col. 130), et dans un diplôme du comte Sigebert de Luxembourg en 963 (Miraeus, *Op. dipl.*, t. I, p. 142). C'est sous la même ortho-

graphe qu'est cité en 1026 Alsenz, dans la Bavière rhénane, village situé sur l'Alsenz, affluent de la Nahe (Beyer, t. I, p. 325).

Alsoncia désigne l'Alzette en 874 (d'Herbomez, *Cartul. de Gorze*, p. 125) et probablement dans une charte de 968 : « super fluvium Alsoncia in loco qui dicitur Hosinga in comitatu Bastinije » *(Chartes de Stavelot)*. Grandgagnage (*Mémoire*, pp. 41, 42) interprète *Alsoncia* par l'Alzette et *Hosinga* par Essingen. *Alsoncia* est également une localité mentionnée dans un diplôme d'Otton II de 984 en faveur de Saint-Paul de Verdun (Sickel, *Ottonis II diplomata*, p. 397). Alsenz apparaît dans plusieurs actes du IXe au XIe siècle dans Beyer, sous les variantes *Alsontia* et *Alsoncia*.

Alsonsia, graphie d'une charte de 1106 *(Cartul. de Saint-Nicaise*, à Reims, fol. 25), désigne Aussonce (Ardennes), village bâti à la source d'un petit affluent de la Suippe.

Alsentia est une variante probable, dit d'Arbois de Jubainville *(Ouv. cit.*, t. II, p. 204). Voir pour l'Alzette, une charte de 775 (*Public. du G.-D.*, t. XVI, p. 13, n° 76), et pour une localité non identifiée un diplôme de 972 (Sickel, *Ottonis II diplomata*, p. 32).

Alsantia est probablement une forme ancienne de l'Ausance, petit fleuve de la Vendée; de l'Auzance, affluent du Clain, dans le département des Deux-Sèvres; de l'Alrance, affluent du Tarn (Aveyron), appelée *Alsanzça* au onzième siècle dans le Cartulaire de Conques (G. Desjardins, *Cartul. de Conques*, Aveyron, p. LXXXIV, 16).

5° LISTE ALPHABÉTIQUE DES COURS D'EAU NON COMPRIS DANS LES CLASSES PRÉCÉDENTES

ALBLA.

C'est le nom d'un cours d'eau des Pays-Bas, dans les environs de Dordrecht, mentionné en 1064 (FOERSTEMAN). *Albla* peut être une forme abrégée de *Albula*, ancien nom du Tibre (VIRGILE, *Énéide*, l. VIII, vers 331, 332; cfr. PLINE, l. III, § 53).

Nous croyons que c'est aussi la dénomination ancienne de l'Eau-Blanche, petite rivière qui se réunit à l'Eau-Noire, à l'E. de Mariembourg, pour former le Viroin. Nous la retrouvons dans ALBL-*in-ium*, Aublain, village qu'elle arrose. Pourquoi aurait-on substitué à la vieille appellation le nom vulgaire de l'Eau-Blanche, que la couleur de ses eaux ne justifie pas, car elles ne sont pas plus blanches que celles des autres ruisseaux de la contrée? Nous devinons que c'est uniquement le résultat d'une étymologie populaire; l'*Albla* primitive serait devenue une *Alba, Aube,* qui signifie blanche; de là le nom de *Blanche eawe* que les indigènes donnaient au ruisseau au XVIIe siècle (BORMANS, *Cartul. de Couvin,* p. 179) et qui est devenu l'officiel *Eau-Blanche*. Par corrélation, l'autre bras du Viroin s'est vu métamorphoser en Eau-Noire, mais ce n'est pas non plus son appellation primitive Au XVIIe siècle encore, il n'était connu que sous le nom de *Nymais*.

*ALBLION.

Ancien nom du ruisseau qui n'est plus aujourd'hui connu que sous l'appellation de *Ry d'Ave*. Ce ruisseau, qui prend sa source dans le bois de Fays-Famenne, commune de Sohier (Luxembourg), arrose Ave-et-Auffe et se jette dans

la Lesse en aval de Han-sur-Lesse, après un parcours de 15 kilomètres.

Albliun. — « In villa Harfia super fluvio Albliun, » 930 *(Chartes de Stavelot)*. Ritz, *Urkunden zur Geschichte des Niederrheins*, n° 18, a lu fautivement *Alblivi*. *Harfia* désigne Auffe, autrefois *Arfe*. Pour *Albliun* = *Alblion*, voir p. 18.

Ce vieil appellatif a été perdu de bonne heure. Par une étrange confusion, une charte de 1455 place Ave sur la *Vinbre* ou Wimbe *(Arch. de Rochefort)*.

Alblion est une forme diminutive de *Albla*, comme *Avario*, l'Aveyron en France, est le diminutif du vocable *Avara*, qui est le nom de l'Yèvre.

Albla nous paraît être formé de deux éléments : *Alb-la* pour *Alb-ula*, forme diminutive.

Le radical ALB est très usité en hydronymie. L'Elbe en Allemagne, l'Aube en France, sont mentionnées par les anciens sous les variantes *Albis* et *Alba* (Muellenhoff, *Altertumskunde*, t. II, pp. 210, 211).

BIERANT.

Le Biran, ruisseau qui naît dans le parc du château de Beauraing, arrose les territoires de Martouzin-Neuville et de Focant et va se jeter dans la Lesse, à Wanlin.

Il a donné son nom au village de Beauraing, devenu *Bellus ramus* au XIIe siècle par étymologie populaire.

Beauraing est connu sous le nom de **Bierant** dans les chartes de Stavelot, sous les dates de 873 et 1128.

BIRON.

1° Affluent du Bocq près d'Halloy, prenant sa source à Vehir, commune de Ciney, et alimentant le moulin de Biron

sous la même commune. Le hameau de Biron, où l'on a reconnu les vestiges d'un établissement romain (*Ann. arch. de Namur*, t. IV, p. 369), est mentionné dans des actes du XIIIe et du XIVe siècle sous la forme invariable *Biron* (SCHOONBROODT, *Archives de Val-Saint-Lambert*, n° 2289; PONCELET, *Fiefs de Liége sous A. de la Marck*, pp. 142, 165).

2° Petit affluent de la Lesse à Rochefort.

3° Hameau de la commune de Soy-lez-Durbuy (Luxembourg) sur un petit affluent de l'Ourte.

Biron est le diminutif de *Bir* ou *Bier*, radical que nous reconnaissons également dans *Bierant*, le Biran, et qui se révèle probablement dans le bas-latin *bierum*, canal, bief.

BORNON.

Le Burnot, affluent de la Meuse à Rivière, naissant à Saint-Gérard au lieu dit *Brougnou*.

Bornon. — Super fluvium Bornon, 919 (*Ann. arch. Namur*, t. V, p. 418); — super rivum Bornon, 935-937 (*Translatio S. Eugenii*, ap. PERTZ, *SS.*, t. XV, p. 649); — au pont à Bornon, 1482 (BARBIER, *Moustier-sur-Sambre*, p. 155).

Burno, 1556 (BORGNET, *Chartes namur. à Lille*, n° 285). — **Burnot,** 1567 (*Ibid.*, n° 325).

Le ruisseau a donné son nom au hameau de Burnot, dépendant de la commune de Profondeville.

Bornon est un diminutif du germanique *Born*, source, en anglo-saxon *burna*, en gothique *brunna*, en vieux haut-allemand *brunno*, en allemand moderne *brunnen*, en néerlandais *bron*. Voir, sur l'emploi de ce vocable en toponymie, KURTH, *Frontière linguistique*, t. I, pp. 352-355. *Born* est la forme la plus primitive et conservée dans le dialecte des Francs.

Le village de Brogne, aujourd'hui Saint-Gérard, a la même

étymologie. Dans les documents, à partir du xe siècle, il est désigné généralement sous la forme **Bron-ium.** Voir *Ann. arch. Namur*, t. V, p. 418 et suiv.

CENELIA.

La Senoye, ruisseau qui a sa source dans le Bois de Beauraing, arrose le territoire de Vonêche, celui de Wancenne au petit hameau de Senaye, celui de Pondrôme et va se perdre dans la Wimbe à l'O. de Revogne, commune de Honnay.

Il en est question dans une charte de 943, où il est rapporté qu'un noble nommé Engon donna à l'abbaye de Stavelot la villa de Tanton, située entre la Wimbe et la Senaye « inter confines aquarum Wembria et **Cenelia,** » en échange de *Ceneils* (Senoye) et de *Joherina* (Jehérenne sous Hautfays), situés entre les mêmes cours d'eau *(Chartes de Stavelot).*

Cette forme ancienne condamne l'orthographe actuelle à laquelle on devrait substituer *Ceneille* ou au moins *Cenaye.*

Le vocable *Cenelia* nous paraît pouvoir se décomposer en *Cen-elia.* Le radical *Cen-* se reconnaît dans *Cen-io,* fleuve de la Grande-Bretagne. Le suffixe *-elia* est celtique, on le trouve notamment dans le *fundus Ebur-elia* donné par une inscription *(C. I. L.,* t. XI, n° 1147); mais il est aussi germanique, puisqu'il existe dans *Wavr-elia,* Wavreille.

CURBIO.

Nom commun à plusieurs petits ruisseaux, notamment : 1° dans le département de l'Orne, au ruisseau qui arrose Moûtiers-au-Perche : « in loco qui dicitur Curbionis a nomine alvei ibidem decurrentis, cujus vocabulum dicitur *Curbionis* » *(Acta SS. augusti,* t. IV, p. 787); 2° dans le

département du Nord, à un ruisseau des environs de Glageon : « et inde usque ad rivum de *Corbion* ubi transitur propius de Glaion, » 1112 (Duvivier, *Hainaut ancien,* p. 505); il prend ailleurs la forme diminutive : « super fluvium Corbriolum, » xi[e] siècle *(Vita S. Ettonis,* ap. *Acta SS. julii,* t. III, p. 61).

Il existe aussi dans la province de Namur un ruisselet nommé le Corbion, qui prend sa source dans l'étang de Corbion et se réunit à d'autres filets d'eau pour former l'Haljoux, un des bras du Bocq. Il a donné son nom au village de Corbion, commune de Leignon, dont l'ancienne dénomination, **Curbio,** nous est fournie par un diplôme de 873 : « Concedimus ... et Curbionem » *(Chartes de Stavelot).*

Le territoire de Corbion, au canton de Bouillon, est également arrosé par un petit affluent de la Semois, dont le nom n'est pas donné par les géographes.

EMBLON.

Le Neblon, ruisseau qui prend sa source près de Méan, commune de Maffe, entre bientôt dans la province de Liège, où il se jette dans l'Ourte en aval de Hamoir-Lassus.

Le ruisseau a donné son nom au moulin de Neblon sous Ouffet, qu'il active et qui est désigné sous la forme **Emblon** en 1315 (Poncelet, *Fiefs de Liége sous A. de la Marck,* p. 21).

Emblon semble être un diminutif formé sur le radical *Embl-* ou *Ambl-*, qui entre dans la composition d'un autre cours d'eau : *Ambl-ava,* l'Amblève. *Ambl-* n'est lui-même qu'une réduction euphonique de *Amal-,* conservé dans *Amel,* village situé à la source de l'Amblève.

*GARUNDELLA.

La Gérondelle, petit ruisseau qui se jette dans l'Eau-Noire près de Couvin Elle est mentionnée en 1377 sous les variantes **Gerondel, Girondelle** (BORMANS, *Cartulaire de Couvin*, p. 33).

Il est facile d'y reconnaître un diminutif de *Garunda*, la Gironde, nom que prend la Garonne, *Garumna*, après avoir reçu la Dordogne. Le nom de *Garunda* se lit pour la première fois dans une lettre de Symmaque à Ausone. On écrivit plus tard *Geronda*. Voir DESJARDINS, *Géographie de la Gaule romaine*, t. I, pp. 147, 297.

GELDIO[N].

Le Jodion, aujourd'hui le Mignat, affluent de la Sambre à Soye.

Il en est question au IXe siècle sous les formes suivantes :

Geldione : « Sodeia, super fluvium Geldione, » 841, 856 (MIRAEUS, *Op. dipl.*, t. I, p. 646; SLOET, *Oorkondenboek der grafschappen Gelre en Zutphen*, t. I, p. 48).

Geldiun : « Sodoia ... super fluvium Geldiun, » 862 (MIRAEUS, *Op. dipl.*, t. I, p. 648). Voir Introduction, p. 18.

Geldio a légué son nom au hameau de Jodion (Soye) qu'il arrose et qui est mentionné sous les variantes suivantes :

Jouldion : « Sanctum Martinum de Jouldion, » 1121 (HUGO, *Ord. Præmonstr. Annales*, t. I, preuves, p. XLIX).

Jodion : « Sancti Martini de Jodion, » 1138 (*Ibid.*, col. LII). — « Sanctum Martinum de Jodion, » 1151 (*Ibid.*, col. LIV). — « De familia mea (Henrici comitis Namurcensis) : ... Godescalcus de Jodion, » vers 1160 (BARBIER, *Floreffe*, t. II, p. 19). — « Ecclesiam sancti Martini de Jodion » 1179 (*Ibid.*, p. 34).

Jodiun : « De militibus : Godescalcus de Jodiun, » 1155 (Barbier, *Floreffe*, t. II, p. 17). — « Godescalcus de Jodiun, » vers *1160 (*Analectes*, t. XIX, p. 402). — « S. Godefridi de Jodum (lisez Jodiun?) » 1184 (Bormans et Schoolmeesters, *Cartul. de Saint-Lambert*, t. I, p. 101).

Jodium : « S. Johannis de Jodium, S. Godefridi fratris ejus » 1189-1196 (Kurth, *Chartes de Saint-Hubert*, p. 173).

Godiun : « De familia mea (Henrici comitis Namurcensis) : ... Simon de Godiun » 1176 (*Analectes*, t. XVII, p. 20).

L'Allemagne possède aussi un cours d'eau nommé *Geldiome* en 840 et *Geldiun* en 865 (Pertz, *Script.*, t. I, pp. 108, 110; Oesterley, *Historisch-geographisches Wörterbuch des deutschen Mittelalters*, p. 205).

Le radical *geld-* se retrouve dans *Gelduba*, ville des Ubiens citée par Tacite, Pline et l'Itinéraire d'Antonin, aujourd'hui Gellep, sur le Rhin; dans *Geldonia*, Jodoigne en Brabant, sur la Grande-Geete qui reçoit sur son territoire plusieurs petits ruisseaux, et dans *Geldina*, Gedinne, village où se forme la Houille par la réunion de deux ruisseaux.

Geld ou *gald* est indo-européen. En sanscrit, *galda* veut dire écoulement, décharge d'eau. En ancien nordique, *kelda* signifie source (Fick, *Vergleichendes Wörterbuch der indogermanischen Sprachen*, 2e éd., p. 62). Les radicaux *gald, geld, gild, guld* entrent également dans la formation des temps du verbe germanique qui, suivant les dialectes, signifie payer, rémunérer, restituer; mais cette notion s'applique moins bien à un ruisseau.

GORBIA.

Nom d'un ruisseau du Condroz mentionné dans une charte de 875 : « In pago Condostrinse... villa Bacilla super **Gorbia** »

(Pertz, *SS.*, t. VII, p. 420). ***Bacilla*** est Basseilles, dépendance de Mozet, ***Baceilhes*** en 1258 (Barbier, ***Géronsart***, p. 270). Son ruisseau s'appelle aujourd'hui Gerbois, petit affluent du Houyoux (Samson), à Goyet.

Le vocable aurait-il quelque affinité avec le thème germanique ***graban, grôb***, creuser, d'où les substantifs ***grôba, graba***, fosse, fossé, canal, en allemand moderne ***Grube, Graben? Gorbia*** serait, dans ce cas, une métathèse de ***Grob-ia***.

HELLINIAL.

Ancien nom d'un ruisseau qui forme limite entre Namur et Malonne et se jette dans la Sambre en face de Ronet (Flawinne). Il s'appelle aujourd'hui Rieu de Corbomont.

Hellinial. — Le Preit-Wairon limité par le rieu dit Hellinial, sous Corbomont, xiv[e] siècle (Bormans, ***Fiefs***, I, p. 112). — Le Preit-Wairon, joindant au rieu de Hellinial qui sépare le pays de Liège de celui de Namur, 1411 (***Ibid.***, II, p. 211). — Corbomont en Marlagne (***Ibid.***, III, p. 553), au-dessus de Ronnet (***Ibid.***, IV, p. 99), non loin de la Maison-Blanche, à Malonne (de Radiguès, ***Seigneuries féod.***, p. 370).

HUIA. — HOIUS. — HOIOLUS.

1° **Huia** est la forme graphique la plus ancienne connue de la Houille, ruisseau qui prend sa source à Gedinne et se réunit à la Meuse à Givet. — « In loco nuncupante Landricum campum super fluvium ***Huia***, » 924 (***Chartes de Stavelot***); « Quædam venna ... in ***Huia*** » (***Chronicon S. Huberti***, § 24).

C'est gratuitement que M. Piot (***Les Pagi***, p. 118) a

inventé un comté de la Houille. Voir *Ann. arch. Namur,* t. XX, p. 78.

Huia a un diminutif : il est mentionné au XIV[e] siècle sous le nom de **Huyon :** preit desos le ponte à Huyon en la voie là ons vat à Pentegni *(Reg. parois. de Gedinne),* aujourd'hui Hujon, défiguré en Eugeon sur la carte militaire. C'est un petit affluent de la Houille qui forme limite entre les communes de Gedinne et de Patignies.

2° Le Houyoux, affluent de la Meuse à Huy, ayant sa source à Verlée, province de Namur. — « In vico Hoio super fluvium ejusdem nominis **Hoio,** » 875 (PERTZ, *SS.*, t. VII, p. 420).

Au XII[e] siècle déjà, il avait revêtu la forme diminutive : optimam sedem molendini sui **Hoyolum** deformavit *(Chron. S. Huberti,* éd. DE ROBAULX, § 65); — oppidum quod a flumine **Hoiolo,** quod per mediam vallem secando fluit in Mosam, Hoium nuncupaverunt (MAURICE DE NEUFMOUSTIER, dans GILLE D'ORVAL, PERTZ, *SS.*, t. XXV, p. 17).

3° Le Houyoux, affluent de la Meuse à Samson, communément appelé ruisseau de Samson. Il prend naissance à Gramptinne, commune de Florée, arrose Gesve, Mozet et Maizeret.

Super **Hoiolum** juxta castrum de Samson, *1253 (BARBIER, *Hist. du chapitre de Sclayn,* p. 241); — entre **Hoyoul** et le Manil (Moinil), 1361 (PIOT, *Chartes des comtes de Namur,* p. 268).

Il a donné son nom à deux dépendances de Gesves : Houyoux et Sur-Huy. Cette dernière prouve que le ruisseau se nommait primitivement Huy sans la désinence diminutive.

4° Le Hoyoul ou Hoyoux ou Houyoul, affluent de la Meuse à Namur, qui prend sa source à Warisoulx, passe à

In Namuco in vico qui dicitur **Hoyolus,** 1245 (Barbier, *Hist. de Géronsart,* p. 249); — In **Hoyu** supra fossatas, 1248 (Barbier, *Hist. de Floreffe,* t. II, p. 104); — Extra portam in **Hoylo** juxta fossatum ville Namucensis, 1251 (Barbier, *Géronsart,* p. 257); — Inter rivum de **Houyoul,** 1291 (Borgnet, *Cart. de Namur,* t. I, p. 90); — Son moulin qui siet sour **Huyoul,** 1323 *(Ibid.,* p. 185); — **Houyoul, Hoyoul,** 1402 *(Ibid.,* t. II, p. 233); — **Hoyoux,** 1468 (Aigret, *Saint-Aubain,* p. 88).

Il y avait sur ce ruisseau trois localités du nom de Huy : 1° *Huy-l'Église,* plus tard *Huglise, Saint-Martin-Huglise,* finalement *Saint-Martin,* dépendance de la commune d'Émines; 2° *Huy-le-Court,* près de Huy-l'Église (Bormans, *Fiefs de Namur,* I, p. 81); 3° *Huy-le-Planche,* aujourd'hui *Hulplanche,* sous Émines. Voir *Ann. arch. de Namur,* t. XIV, pp. 256 et suiv. Une charte de 1208 nous apprend que le chapitre de Saint-Aubain possédait des églises, dîmes et revenus à Bovesse, à Mehaignoul, à Meux, à Recourt, *in* **Hoio** *magno, in Hoio parvo,* etc. *(Analectes,* t V, p. 375). *Hoius magnus* représente, croyons-nous, Huy-l'Église, qui avait rang de paroisse, à laquelle ressortissait Huy-le-Court; *Hoius parvus* serait Huy-le-Planche qui ne possédait qu'une chapelle.

Signalons encore un autre Huy sur le bord de la Lesse : *Huy-les-Oneals* (1361), devenu Hulsonniaux. Il a produit un diminutif *Huyet,* aujourd'hui Houyet, village limitrophe, situé sur la même rive. Sur l'autre rive, un petit affluent de cette rivière nommé *Lavedoie,* pour *l'Ave-d'Hoye* (l'eau de Hoye), arrose la commune de Custinne.

Il y a un hameau du nom de Houyoux à Bilstain, et un autre appelé Hoyoux à Herstal. Ce dernier est cité sous le

nom de *Hoyolus* dans une charte de 1078 (J. HALKIN, *Étude historique sur la culture de la vigne en Belgique*, p. 92). Enfin un acte de 1314 mentionne des biens « apud Hoyoul juxta Trajectum. » (PONCELET, *Fiefs de Liége sous A. de la Marck*, p. 10.)

Cette multiplicité de *Huia* et *Hoius* ou *Hoiolus* dans le bassin de la Meuse suggère à M. Kurth cette réflexion judicieuse : « N'est-il pas intéressant de constater que de Givet à Huy quatre affluents de la Meuse portent le même nom? Et quand on se souvient que cette région de notre pays a été habitée dès avant les temps historiques, n'y a-t-il pas quelque vraisemblance à expliquer cette monotonie du vocabulaire toponymique par l'hypothèse d'une population relativement pauvre en idées et en mots, comme ont dû l'être les plus anciens habitants de la vallée de la Meuse? »

HUR.

L'Heure ou l'Eau d'Heure, petite rivière qui prend sa source à Cerfontaine, arrose Silenrieux, Walcourt, Pry, Thy-le-Château et Berzée, et entre dans le Hainaut pour se jeter dans la Sambre à Marchienne-au-Pont.

Hur. — Ham (supra) Hur, 868-869 (DUVIVIER, *Hainaut ancien*, p. 309).

Eur, 1383 (LAHAYE, *Cartul. de Walcourt*, p. 29).

Heure, 1443 (LAHAYE, *Cartul. de Walcourt*, p. 80).

A comparer : 1° *Hura* (817), l'Our, affluent de la Moselle, formant limite entre la Prusse et le Grand-Duché de Luxembourg (FOERSTEMANN, *Ortsnamen*, p. 806); 2° *Ura* (XIe siècle), l'Euren près de Trèves; 3° *Ura (Uraha)*, l'Aurach, affluent de la Rednitz, et l'Aurach, affluent de la Leitzach, en Allemagne (FOERSTEMANN, *Op. cit.*, p. 1443);

4° *Urala* (890), *Urula* (978) *Urla* (XIe siècle), l'Erl, affluent de l'Ips, en Autriche *(Ibid.*, p. 1447).

Le germanique HOR, en vieux haut-allemand *horo, horaw,* signifie marais, marécage.

LICIA.

La Lesse, rivière qui prend sa source à Ochamps (Luxembourg), entre dans la province de Namur à Resteigne, s'engouffre dans les immenses cavités de la montagne qui recèle les fameuses grottes de Han-sur-Lesse, en sort après vingt-quatre heures de parcours, se grossit de nombreux affluents et se jette dans la Meuse à Anseremme. Son parcours est d'environ 84 kilom.

Les documents latins nous apportent les formes :

Licea ou **Licia** : « usque in Liceam *(var.* Liciam), » 770-779 *(Chartes de Stavelot).*

Letia : saltui qui adjacet fluvio Letiæ, IXe siècle *(Vita S. Hadalini,* ap. *Acta SS. febr.* t. I, p. 378; MABILLON, *SS. ord. B.*, t. II, p. 973); — super fluvium qui vocatur Letia, 992 *(Chartes de Stavelot);* — inter Urtam et Letiam, XIIe siècle *(Passio S. Mononis,* ap. *Analecta Bolland.*, t. V, p. 205); — super Letiam flumen, XIIe siècle *(Hist. Walciod.*, ap. PERTZ, *SS.*, t. XIV, p. 529).

Lecia : inter Leciam et Urtam, XIIIe siècle *(Passio S. Mononis,* ap. *Analectes,* t. V, p. 413).

Les principales formes romanes sont :

Leiche, 1262 *(Ann. Namur,* t. III, p. 311).

Leche, 1284 *Chartes de Saint-Hubert).*

Leeche, 1322 (PONCELET, *Fiefs de Liége sous A. de la Marck,* p 43).

Lech, 1341 *(Ibid.*, p. 470).

Lesche, 1421 (BORMANS, *Cartul. de Dinant,* t. I, p. 201).

Lece, 1465 *(Ibid.*, t. II, p. 145).

Quelques localités situées sur la Lesse tirent leur dénomination du ruisseau savoir :

1° *Lessive,* commune du canton de Rochefort et ancienne paroisse. Elle est mentionné sous les formes suivantes.

Latines :

Licievra : « nonam de Erpruvio (Éprave) et terciam partem ecclesiæ de Licievra, » vers 1030 (Lahaye, *Cartul. de Walcourt*, p. 2).

Licevria : « de decania Bohanniensi, de singulis domibus villarum ... Licevriæ, » 1139 (Kurth, *Chartes de Saint-Hubert*, p. 106).

Romanes :

Lichivre, 1407, 1455; **Lichive,** 1407; **Licive,** 1535; **Lissive,** 1541; **Lessive,** 1640 *(Archives de Rochefort).*

2° *Lissoir,* hameau de la commune de Hour-en-Famenne :

Lichoire, 1465 (Bormans, *Cartul. de Dinant*, t. II, p. 145).

3° *Lesse,* dépendance de la commune d'Anseremme :

Lecce, 1224 (Kurth, *Chartes de Saint-Hubert*, p. 235).

4° *Lesse,* dépendance de la commune de Redu (Luxembourg) :

Leiche, 1479 *(Cartul. de Saint-Hubert,* fol. 98, v°).

A comparer :

1° Le *Lech,* affluent du Danube, en Tyrol et en Bavière = Λικίας (Ptolémée), *Licus, Licca, Lecha, Lech* (Foerstemann, Oesterley).

2° *Licka,* rivière de Lithuanie (Oesterley).

3° La *Lisse,* sous-affluent de la Marne = *Licia,* 1142 (Longnon, *Dict. topogr. de la Marne).*

Peut-être pouvons-nous ajouter :

4° *Lessia,* ruisseau affluent de l'Uri (Basses-Pyrénées).

5° *Lesse, Laisse,* rivière à Chamberg.

6° *Laisse,* affluent du Cens (Loiret).

7° *Litia,* île près de Fîmes (Marne) au confluent de l'Ardres et de la Vesles : « in insulam quæ vocatur Litia, ubi Arida fluviolus in fluvium influit Vidulam. » *(Acta SS. Januarii,* t. I, p. 325).

Licea ou *Licea* dérive très probablement du radical celtique *lec* ou *lic,* pierre, en breton *lec'h,* en kymrique *lech,* en irlandais *lia,* génitif *liac, liacc.* Voir Zeuss, *Grammatica celtica,* p. 32; d'Arbois de Jubainville, *Les premiers habitants de l'Europe,* t. II, p. XIV, qui renvoie à Windisch, *Irische Texte,* t. I, pp. 655, 661, aux mots *lec* et *lia,* et à R. Atkinson, *The passions and Homelies,* p. 780, au mot *léce,* gén. *leice.* La Lesse devrait donc sa dénomination à son lit qui, effectivement, est remarquablement rocailleux sur une grande partie de son cours.

*LEINA, *LINA, *LINIA?

La Ligne, petite rivière qui a sa source à Saint-Amand, sur la limite de la commune de Fleurus, entre dans la province de Namur à Ligny, longe Sombreffe, arrose Tongrinne, Boignée, Balâtre, Saint-Martin, et s'unit à l'Orneau à Fanué (Mazy).

Nous n'en avons pas trouvé de mention antérieure au xive siècle. « L'aiwe c'on dist **Al ligne,** movant d'un bos qui est Gobert de Wanfrecees, c'on appelle Winnebierchau, de ci à Fanuees, » *1344 (Bormans, *Fiefs de Namur,* I, p. 65).

Est-ce que Ligny lui devrait son nom? Nous reviendrons sur le problème, lorsque nous nous occuperons de cette localité.

A comparer : 1° la Leine, affluent de l'Aller, en Allemagne, *Leina, Layna,* 1050 (Oesterley); 2° la Leina, affluent de la Nesse, *Trockenlina,* 1093 (id.); 3° Linaha, près de Gotha, sur un ruisseau du même nom, *Leina, Laina* (Foerstemann).

NAVA.

Nom ancien de la Nahe, affluent du Rhin (Tacite, *Hist.*, IV, 70.)

L'*a* du radical est prosodiquement long :

> « Transieram celerem nebuloso lumine Navam. »
> (Ausone, *Mosella,* v. 1.)

Ce doit être également la dénomination originale du ruisseau de Naive, affluent de l'Ourte, arrosant la commune de Fronville.

NEMAUSUS, NEMESA, NYMAIS.

1° « *Nemausus,* dit Pictet *(Revue celtique,* t. II, p. 5), ancien nom de la fontaine de Nîmes, ruisseau qui prend sa source dans cette ville et qui se jette près de là dans la Vistre.

« Cette source, remarquable par son abondance et la pureté de ses eaux (Vitrea non luce Nemausus purior. Auson.) paraît avoir été dans les temps anciens l'objet d'un culte religieux. On a trouvé, en effet, à Nîmes jusqu'à cinq inscriptions votives adressées au *deus Nemausus,* comme on peut le voir dans De Wal *(Monum. epigr.*, p. 150 à 152). Comme la source a sûrement existé avant la ville de Nîmes, il est très probable que c'est de son nom qu'est provenu celui de *Nemausum,* colonie latine suivant Pline

(3, 5, 7). La fondation même de la ville a pu être déterminée par l'existence antérieure de sa source, objet déjà d'un respect religieux.

» Cette conjecture est appuyée par l'étymologie très sûre de *Nemausus* comme désignant une source sacrée. Ce nom trouve, en effet, son explication dans l'ancien irlandais *nem*, ciel, gén. *nime*, mod. *neamh* (Zeuss [2], 10, etc.), ancien gallois *nem* (Stokes, W. gloss. on Juvencus, 24) .... De là l'irlandais *nemde*, céleste, et *nemed*, *nemeth*, sacellum (Zeuss [2], 12, 764; Cornac, Stock, 121) Il suffit de rappeler ici le *Nemetis*, *Nemetum*, νεμητον, des auteurs, des inscriptions et des noms de lieux composés, avec le sens de *fanum*, pour être sûr que *Nemausus* dérive aussi d'un nom gaulois du ciel corrélatif de *nem*, et cela avec le sens de céleste, divin, sacré.

» Je crois qu'il faut rattacher *Nem* à la racine sanscrite *nam*, courber, incliner, d'où *nata*, *namata*, *namra*, courbé, cela par allusion à la voûte du ciel. Le *Namasat* d'une médaille gauloise (*Revue celtique*, I, 296), ainsi que le *Namausatis* et le *Namausicabo* des inscriptions gauloises de Vaison et de Nîmes indiquent que *Nemausus* était déjà une forme affaiblie de *Namausus*. »

2° *Nemesa*, la Nims, affluent de la Moselle, cité par Ausone. *Nimisa* au VIII[e] et IX[e] siècle (BEYER, *Urkund.*, t. I, p. 147; t. II, p. 6).

3° **Nymais,** nom que portait encore l'Eau-Noire en 1681 : « Et touchant la rivière de Nymais, depuis la mayrie de Boutonville, pays de Haynault, jusques au pont où ladicte rivière pert son nom » (BORMANS, *Cart. de Couvin*, p. 159).

L'Eau-Noire prend sa source à Nimelette, commune des Rièzes (Hainaut), près de la frontière, coule dans les bois

situés entre Gonrieux et Bruly-de-Pesches, baigne le territoire de Pesches, reçoit à Couvin l'Aine venant de Pesches, la Pernelle ou ruisseau du Prince qui prend naissance à la frontière au S. de Bruly-de-Couvin, et le Ry-de-Rome venant du bois de Petigny, gagne le village de Petigny et revient sur Nismes en contournant la montagne calcaire appelée le *Pont d'Avignon;* mais, avant d'atteindre Petigny, une bonne partie de la rivière s'engouffre dans un chantoir appelé *la Dujois,* pour reparaître, après un trajet souterrain de vingt-quatre heures, de l'autre côté, à Nismes, où elle forme une sorte de réservoir à la surface bouillante (JEAN D'ARDENNE). Elle se réunit à l'Eau-Blanche entre Mariembourg et Dourbes pour former le Viroin.

Cette rivière, au cours mystérieux, fut, comme *Nemausus* et *Nemesa,* honorée d'un culte particulier par la population gauloise. Nous aurons l'occasion de revenir sur cette question intéressante, lorsque nous parlerons de Nismes.

Quant à la forme *Nymais,* nous pouvons la rapprocher de la notation NEMAY, désignant Nîmes en France dans une inscription (GERMER-DURAND, *Dictionnaire topogr. du Gard,* p. 150). On aura remarqué aussi la forme diminutive *Nimelette* laissée à l'endroit où le ruisseau prend naissance.

*ORTA, URTA.

L'Ourthe, et mieux l'Ourte, affluent de la Meuse à Liège; elle arrose, dans la province de Namur, les communes de Fronville et de Noiseux.

Orto, Orte : « Super Orto fluviolo, » 636 (BEYER, *Urkundenbuch,* t. I, p. 7); — « In fluvium Orte, » 895 *(Charte de Stavelot).*

Urta : « Sicut flumen Urta surgit, » 870 *(Ann. Hincmar.,*

ad ann. 870); — « Juxta fluvium Urta, » 893 (Beyer, *op cit.*, t. I, p. 170).

De *Orta* dérive *Ortao* (888), Ortho (Luxembourg).

A comparer : *Urtella*, 819, actuellement le Sensbach dans l'Odenwald, Allemagne (Oesterley, *Hist. geogr. Wörterbuch*, p. 1447).

PAULEIA.

Ancien nom du Bocq, gros ruisseau du Condroz formé de deux branches dont l'une prend sa source à Scy, l'autre à Leignon. Celle-ci prend communément le nom de ruisseau d'Haljoux.

Trois documents anciens font mention de ce cours d'eau sous les formes suivantes :

Pauleia : « In villa Halogis (Halloy) super fluvio Pauleia, » 875 (Pertz, *SS.*, t. VII, p. 420).

Paulegia (voir Introduction, p. 20) : « Inter duos confines Paulegia et Isna (l'Iwenne), » 943 *(Chartes de Stavelot)*. Le contexte indique qu'il s'agit ici du bras méridional du Bocq, dit ruisseau d'Haljoux.

Poleia : « Ex uno latere fluvioli Poleia et Edera (l'Heure) ... inter ortum Poleie et Summe (la Somme) silva que dicitur Heira, » 1008 (Bormans et Schoolmeesters, *Cartul. de Saint-Lambert*, t. I, p. 28). Il s'agit ici du bras septentrional.

La rivière semble avoir perdu de bonne heure sa vieille dénomination. Au xiv[e] siècle, elle n'avait plus de nom propre; empruntant celui du village d'Yvoir, situé à son embouchure, elle était communément désignée sous le nom de ruisseau d'*Oire* (xiv[e] siècle) ou d'*Yoire* (xvi[e] siècle). C'est vers la fin du xvii[e] siècle que nous la trouvons en possession de cette appellation si peu gracieuse, le Bocq. Voir

Lahaye, *Fiefs de Poilvache*, pp. 368, 369, 411, 468; Borgnet, *Analyse des chartes namuroises à Lille*, nos 273, 305.

Toutefois la *Pauleia* ne s'est pas dépouillée de son nom primitif sans le transmettre à une localité qui s'est élevée sur ses bords, à Pewée sous Ciney, où son bras méridional active un moulin. Pewée est une forme écourtée de **Pawileis,** 1247 (Schoonbroodt, *Val-Saint-Lambert*, no 2259), **Pewelheies** (1315) ou **Pewelée,** xvie siècle (Poncelet, *Fiefs de Liége sous A. de la Marck*, p. 165; Bormans, *Cartul. de Ciney*, pp. 22, 155, 263, 264, 277, 278). Elle a un diminutif cité en 1314, **Peuwellons,** près de Ciney (Poncelet, *Ouv. cité*, p. 32).

A comparer : *Paweilhies*, 1261, et *Pawelhees*, 1287 (Bormans et Schoolmeesters, *Cartul. de Saint-Lambert*, t. II, pp. 131, 420), moulin que MM. Bormans et Schoolmeesters placent à Ruiller, commune de Hollogne-aux-Pierres (Liège). Est-ce que le ruisseau qui alimente ce moulin serait aussi une ancienne *Pauleia?*

Pour l'étymologie, nous pouvons peut-être rapprocher *Pauleia* de *Pauliacus*, nom d'un grand nombre de localités, appelées aujourd'hui Pouilly, Poilly, Poillé, Pouilley, Pouillieu, Polliat, Pouillac, Paulhac, Paillé, Pavilly, Pailly, Pauliat, Pouillat, Pouillay, Pouillé, Polliez, Poilleux, Pully, Püllich, Poulay, et qui dans les documents sont mentionnées sous les variantes *Poliacus*, *Paoliacus*, *Paviliacus*, *Polliacus*, *Puliacus*, *Poilliacus*, *Pollia*, *Pulleyum*, etc. Voir Houzé, *Étude sur la signification des noms de lieux en France*, p. 69.

Dans ce cas, le radical *Paul* représenterait le mot qu'on retrouve, dit Houzé (l. c., p. 74), dans tous les dialectes celtiques avec un sens de terrain bas et enfoncé, d'étang, de marais.

« ZEUSS, dans sa *Grammaire celtique*, pp. 108 et 111 (1re édition), nomme, sous deux citations du Mabinogion, l'adjectif *pyllauc* (marécageux, palustre) venant du substantif *pull* (fosse, marais), et le pluriel *polyon*, venant aussi du singulier *pawl*, autre forme de *pull*. LÉGONIDEC, dans son *Dictionnaire breton-français*, nous donne à son tour le mot *poull* avec la signification de mare, de terrain bas et aqueux, et le présente comme identique au mot *poll* des Gaëls écossais. D. TOUSSAINT DU PLESSIS, *Description de la Normandie*, t. II, p. 211, prétend que *bouille* veut dire bourbier, et il ajoute même, p. 267, que les noms de Pouilly et de Pavilly en sont dérivés. Enfin, M. FABI, dans son *Dictionnaire géographique de l'Italie*, aux articles *Paulo* et *Pavullo*, croit, eu égard à la situation de ces localités, que leur nom vient de Padule « parola latina dei seculi di mezzo, e che usavasi per indicare un luogo *paludoso* [1]. »

[1] On trouve également dans la basse latinité *padulectum*, *padules*. Voir DUCANGE, t. VI, p. 88, éd. FAVRE, lequel rapproche *padules* de l'italien *padulo*. Évidemment, ces termes dérivent, par métathèse, du latin *palus*, *paludis*, et n'ont qu'un rapport éloigné avec le thème celtique *paul*, *pawl*, et avec les noms géographiques *Paulo*, *Pavullo*, ci-dessus. Il existe aussi en Italie une rivière qui est appelée *Paulo*, *-onis* par le géographe Pomponius Mela, et qui se nomme aujourd'hui Paglione. Dans le département de l'Aisne, un moulin et son ruisseau portent le nom de Polton, anciennement *Poleton*, *Pauleton*, forme diminutive du même radical (MATTON, *Diction. topograph. de l'Aisne*, p. 218). Nous avons mentionné un *Peuwellon* près de Ciney; nous en découvrons encore un à Dinant : le 26 juin 1460, Béatrix de Sart releva de Frédéric de Brandenbourg le quart du moulin de **Pewillon**, situé à Dinant, assez près de l'abbaye de Leffe (*Public. hist. du G.-D. de Luxembourg*, t. XLVI, p. 80); le 28 novembre 1570, Jean de Hun, seigneur foncier d'Aische-en-Refail, releva de Poilvache une rente de 3 florins sur le moulin de **Peuillon**, près de l'abbaye de Leffe (LAHAYE, *Fiefs de Poilvache*, p. 81, note).

Ajoutons que la même racine a passé dans les langues germaniques avec la signification de mare, marais : *pôl,* en anglo-saxon; *poel,* autrefois *puel,* en néerlandais; *pfuol* en moyen haut-allemand et *pfuhl* en allemand moderne; *pöl* en danois et en suédois.

Il s'ensuivrait que *Pauleia* pourrait s'interpréter par *paludosa*, la rivière des marais, qualification qui ne se justifie peut-être plus guère à l'heure actuelle, mais qui se justifiait, surtout vers son embouchure, à l'époque où la dénomination *Pauleia* prit naissance.

C'est avec raison que M. Kurth (*Frontière linguistique,* t. I, p. 454) rapproche ce vocable de *Poleda,* ancien nom de la Hoegne, mentionné en 898, soit qu'on décompose ce dernier en deux radicaux distincts : *Pol-eda,* comme nous l'avons fait p. 130, soit qu'on le considère comme radical unique, parallèle à *Pauleia,* mais ayant, dans sa forme, plus d'affinité avec le latin *palus, paludis.* Cette seconde hypothèse offre un haut degré de probabilité, si l'on compare *Poleda* avec les variantes anciennes de Pölde près de Scharzfeld, au N.-O. de Nordhausen (Allemagne), savoir : *Palithi*, *Palidi*, *Palide*, *Palethe*, *Palathi*, *Palathe*, *Polida*, *Polithe*, *Polide*, *Poledi*, *Polethe*, Poleda (Pertz, *SS.*, t. VI, pp. 685, 690), etc. Voir Foerstemann, II, p. 1187 [1], lequel, à tort, croyons-nous, ramène ce mot au radical *pal* = pfahl, avec une signification détournée.

Poleda a laissé son nom au village de Polleur, situé à sa source.

D'Arbois de Jubainville, trop porté peut-être à voir

[1] Désormais, c'est à la seconde édition, celle de 1872, que se font nos renvois.

constamment des noms d'homme dans les radicaux revêtus du suffixe *-acus*, voudrait faire dériver tous les *Polliacus, Paoliacus, Pulliacus, Paviliacus, Pauliacus*, etc., du gentilice romain peu commun *Paulius*, variante de *Paullius (Recherches sur l'origine de la propriété foncière*, p. 160). Nous reviendrons sur cette question lorsque nous aurons à traiter du suffixe *-acus*.

PERNELLE.

Petit affluent de l'Eau-Noire à Couvin, mentionné en 1736 (Bormans, *Cartul. de Couvin*, p. 209).

Ce vocable peut être probablement rapproché de *Péronelle*, nom d'un ruisseau du département de l'Aisne, lequel confond son lit avec celui du Peron, affluent de la Serre (Matton, *Diction. topogr. de l'Aisne*, p. 212).

Notons qu'il existe un vocable *Perona*, qui est le nom ancien de Péronne au département de la Somme; de Péronne, faubourg de Câteau-Cambrésis, et de Péronne, canton de Cisoing (Nord); de Péronnes-lez-Antoing et de Péronnes-lez-Binche (Hainaut).

REBAY.

Petit ruisseau qui arrose la partie orientale de la commune de Laforêt et se perd dans la Semois.

Ce vocable est d'origine germanique. Le second terme *-bay* est la forme romane la plus commune du thiois *bach*, en flamand *beek*, ruisseau (voir Kurth, *Frontière linguistique*, t. I, pp. 344-348).

Dans certaines régions, le même mot s'est romanisé en *-becq* ou *-becque (Ibid.*, p. 350).

Nous pouvons donc rapprocher de notre Rebay : Rebaix,

commune du Hainaut; Rebais, Seine-et-Marne; Rebais, château aux Bottereaux, Eure; Rabay, affluent du Ton à Virton; Rebecq, Brabant; Rebecq, Pas-de-Calais; Rebec, hameau de Pierrefitte, Deux-Sèvres; Rebec, hameau de Birac, Lot-et-Garonne.

Quant au premier terme *Re-*, il n'est pas facile de déterminer le radical qu'il représente. Rebais, Seine-et-Marne, est cité en 831 sous la forme *Rasbacis (Bibliotheca rerum Germanicarum,* t. I, p. 14). Roubais, hameau de la Flamangrie, Aisne, s'appelle en 870 : *Resbacis* super fluvium *Resbacis* in pago Laudunensi (DOUBLET, *Histoire de l'abbaye de Saint-Denis,* p. 782). Rebecq en Brabant est dénommé *Rosbacem* (acc.) en 877 et *Rosebache* en 897 (MIRAEUS, *Opera diplom.*, t. I, pp. 502, 503). Rebais en Hainaut est écrit *Resbais* en 1118, *Rosbaix* en 1119, *Resbacum* en 1183 (DE REIFFENBERG, *Monuments,* t. VIII, pp. 342, 346, 397). Comme on voit, il n'est pas certain qu'on puisse ramener tous ces noms à un même *Rosbach;* peut-être les *Rasbach* ou *Resbach* forment-ils une classe à part.

Rebay a un diminutif : **Ribesoul,** 1344 (BORMANS, *Fiefs,* I, p. 65), wallonisé en Rebjoux (voir p. 23), nom d'un ruisseau qui prend naissance au N. de Golzinnes (Bossières) et se jette dans l'Orneau à Mazy. Un petit affluent du Rabay s'appelle *Rebiseul* en 1270 (KURTH, *Frontière linguistique,* t. I, p. 347).

Il y a, dans la province de Namur, quelques autres ruisseaux dont l'appellation revêt le suffixe *-bais,* tels que le Barbais à Louette-Saint-Pierre (comparez *Barbach,* aux environs de Prüm, FOERSTEMANN, p. 207), le Fombais à Matagne-la-Petite. La source du Vachaux s'appelle Fontaine

d'Ambay (carte militaire). Nous verrons qu'un hameau de Warnant se nomme Corbais et que Houbaille, sous Celles, est un ancien *Hulisbach*.

RISELLA.

La Risle, affluent de la Seine à Quillebeuf (Eure). Cette rivière est mentionnée au XI[e] siècle sous les formes *Rizela, Risella* (DE BLOSSEVILLE, *Diction. topogr. de l'Eure*, p. 182).

Notre province compte aussi parmi ses cours d'eau un ruisseau nommé la Risle, qui s'unit au Houyoux à Saint-Servais. Son nom reçoit l'orthographe **Rille** en 1613 et **Rhisle** en 1779. (BORGNET, *Chartes namuroises à Lille*, n° 613; LAHAYE et DE RADIGUÈS, *Correspondance provinciale*, p. 183).

SESOMIRIS.

La Semois ou la Semoy — suivant qu'on adopte l'orthographe belge ou française, — rivière pittoresque aux replis sinueux, prend sa source à 5 kilom. N.-O. d'Arlon, traverse une partie de la province de Namur en passant par Alle, Mouzaive, Chairière, Laforêt, Vresse, Membre et Bohan, entre en France par le département des Ardennes et va se jeter dans la Meuse à Monthermé, après un parcours d'environ 198 kilom.

Ses principales formes sont, en latin :

Sesomiris « Casaecongidunus (Cugnon) quem Sesomiris fluvius cingere videtur, » vers 644 (J. HALKIN et ROLAND, *Chartes de l'abbaye de Stavelot-Malmedy*, t. I, p. 3). MARTÈNE et DURAND, *Amplissima collectio*, t. II, col. 6, ont imprimé *Sesomires*, tandis que tous les manuscrits

donnent la leçon *Sesomiris*, avec une terminaison plus régulière.

Sesmarus : « In loco qui vocatur Casecongidunus super Sesmarum fluvium sito, » xe siècle (Hériger, *Gesta epp. Leod.*, ap. Pertz, *SS.*, t. VII, p. 184).

En roman :

Sesmoys : supram ripam Setmoys (lisez *Sesmoys)* in loco qui dicitur Kerieres, 1104 *(Chartes de Stavelot)*.

Symois, 1173, 1205 (Goffinet, *Cartul. de l'abbaye d'Orval*, p. 51 ; Roland, *Orchimont et ses fiefs*, p. 371). — **Symoy,** 1249 (Péchenard, *Histoire de Gespunsart*, p. 336).

Semoy, 1185 (Péchenard, *Château-Regnault-Bogny*, p. 314).

Senmois, *1218 *(Arch. dép. des Ardennes, à Mézières*, H. 241).

Semoir, *1244 *(Analectes*, t. XVI, p. 138).

Semoise, *1315 (Poncelet, *Fiefs de l'église de Liége sous A. de la Marck*, p. 22).

En allemand :

Sesbach (Kurth, *Frontière linguistique*, t. I, p. 456), ou **Sasbach** (Wiltheim, *Luxemb. rom.*, p. 70). « En allemand, dit Grandgagnage *(Mémoire sur les anciens noms de lieux*, p. 13), elle se nomme *Sas* (la source : *Sasbur*, la rivière : *Sasbach)*, d'après Wilthemius, *Lux. rom.*, p. 70, d'où il semble résulter que *mires* est un suffixe. »

« La forme allemande du nom, *Sesbach* (par étymologie populaire pour *Sesmar?)* atteste, dit M. Kurth, que *Sesmar* est primitif et que *Sesomires* est une transcription latine. Grandgagnage, *Mémoire*, p. 13, argue de la forme *Sesbach* pour soutenir que *Mires* (marus) est un suffixe. Je rapproche deux *Sasbach* badois, dont l'un figure dans la correspondance de Gerbert (édit. Havet, n° 183) en 997, le *Sessenbach*

de l'Engersgau, non loin d'un Sessenhausen (nach dort angesiedelten Sachsen, VOGT, *Die Ortsnamen im Engersgau*, p. 17), et le *Setzelbach* hessois, 1165, mentionné par OESTERLEY. Il faut remarquer aussi que non loin des sources de la Semois se trouve le village de Saas (en français Sampont), qui semblerait confirmer la supposition de GRANDGAGNAGE. — Ce nom, comme on le voit, est un des plus curieux, en ce sens qu'il nous fait voir la manière dont une population adventive garde et défigure en partie un vocable donné, en essayant de le ramener à une forme qui ait un sens dans sa langue. »

Nous croyons, comme GRANDGAGNAGE, que *Sesomiris*, *Sesmarus* est un mot composé de deux radicaux, dont le premier, *mar-*, *mir-*, n'est pas inconnu dans le glossaire hydronymique. Nous le trouverons dans *Maris*, qui est le nom : 1° d'un affluent du Teiss et sous-affluent du Drau, en Allemagne (MUELLENHOFF, *Altertumskunde*, t. II, carte II); — 2° d'un ruisseau qui passe à Adegem (Fl. or.), mentionné au IXe siècle (VAN LOKEREN, *Chartes de Saint-Pierre de Gand*, t. I, p. 14). TACITE (*Ann.*, II, 62) cite une rivière de Germanie du nom de *Marus*. Avec le suffixe celtique *-ona*, il a formé *Marona*, la Maronne, affluent de la Dordogne : flumen Marona, XIIe s. (AMÉ, *Diction. topogr. du Cantal*, p. 298).

Ce radical est aussi germanique. FOERSTEMANN (*Ortsnamen*, p. 1054) relève cinquante-huit noms géographiques, dans lesquels il figure comme second terme sous les variantes *-mar*, *-mari*, *-maron*, *-maren*, *-mare*, *-mere*, *-meri*, *-mera*, *-miri*. Les auteurs admettent que, dans ces noms, le thème *mar* ne peut avoir la signification du gothique *marei*, du vieux haut-allemand *mari*, de l'allemand moderne *meer*,

mer, océan, mais plutôt celle de marais, de nappe d'eau ou de rivière qui déborde; il serait, par conséquent, presque synonyme de *bach*. Ainsi s'explique la substitution de *Sasbach* à **Sesmar* dans la partie germanique.

A la vérité, on pourrait trouver dans l'idiome germanique une interprétation assez vraisemblable du vocable *Sesmar*, en voyant dans le premier terme le vieux haut-allemand et le vieux saxon *sahs*, identique au mot latin *saxum*, pierre, roche; mais comment admettre que la Semois ait attendu l'arrivée des Francs pour recevoir son nom, alors que ses humbles affluents : la Rulle *(Rura)*, la Breuvanne *(Bebrona)*, la Vierre *(Vigera)*, les Aleines *(Alisna)*, les ruisseaux d'Alle *(Ala)* et de Membre *(Mambra)*, sont redevables de leur dénomination à une race plus ancienne?

SOILE.

Petite rivière qui prend sa source au S.-O. de Waret-la-Chaussée, arrose le territoire de Leuze, passe à Hanret, à Hemptinne, où elle sort de la province pour se jeter dans la Mehaigne à Ambresin. La carte de l'état-major lui substitue les dénominations vulgaires de ruisseau d'Hanret, de la Batterie, de Hemptinne.

Nous n'en connaissons que la dénomination moderne, déjà usitée en 1369 sous la graphie **Soilhe** (BORMANS, *Fiefs*, I, p. 91).

Cette forme est insuffisante pour nous faire remonter sûrement à la dénomination primitive.

En supposant que le radical n'ait pas subi de contraction, Soile peut être la traduction romaine de :

1° *Sila*, vocable qui n'est pas inconnu en hydronymie.

C'est notamment le nom de la Sihl au canton de Zurich (Suisse), citée au XI[e] siècle avec le suffixe germanique *-aha* : *Silaha* (FOERSTEMANN, II, p. 1339). FOERSTEMANN veut que le radical soit germanique avec le sens de canal, conduite d'eau.

2° *Sola*, qui, en 1180, représente la Seulle, rivière du Calvados (HIPPEAU, *Diction. topogr. du Calvados*, p. 270).

3° *Suala*, nom d'une rivière mentionnée anciennement comme formant limite entre les Saxons et les Slaves (FOERSTEMANN, II, p. 1417).

Mais de même que le mot roman-wallon *soile*, seigle, dérive du bas-latin *sigalum*, *segalis*, *segula*, *sigula*, etc. (voir DUCANGE), de même notre *Soile* peut descendre d'un *Sigula*, diminutif de *Siga*, nom de la Sieg, affluent du Rhin (FOERSTEMANN, *Ortsnamen*, p. 1335).

L'absence de formes anciennes nous réduit à des conjectures.

TIER.

Le Thiria, ruisseau qui naît au S. de Florennes, arrose Morialmé, Hanzinelle, Thy-le-Baudouin, Laneffe, Gourdinne, Thy-le-Château et se jette dans l'Eau-d'Heure au S. de Berzée.

C'est par erreur que, page 103, nous avons fait passer le Thiria à Bévernelle pour conclure de là que ce ruisseau a dû s'appeler primitivement *Beverna*.

La ferme de Bévernelle ou Bivernelle est située à l'une des sources de la Biesme ou ruisseau d'Acoz, celle qui est appelée vulgairement ruisseau d'Hanzinne.

Nous croyons que *Tier* est l'ancien nom du Thiria et qu'il n'a reçu la forme diminutive *Thiria* qu'après avoir

transmis son nom aux deux villages de *Tier*, aujourd'hui Thy-le-Château et Thy-le-Baudhuin.

Thy est la dérivation wallonne de *Tier*, comme Spy, Pry, Mousty, dérivent du roman *Spiers*, *Perier*, *Moustier*.

Thy-le-Château est appelé **Tier** dans le polyptyque de Lobbes de 868-869 (Duvivier, *Hainaut ancien*, p. 309), **Thier**, **Tuer** et **Thir** au xiie siècle (Piot, *Invent. nam.*, p. 4, n° 12; Lahaye, *Cartulaire de Walcourt*, p. 2, note; *Comm. roy. d'hist.*, 2e série, t. VIII, p. 323). Mais la forme **Thiel** était également usitée, au moins dès le xiie siècle, car « Arnulphus de *Thiel* » mentionné en 1147 (Bormans et Schoolmeesters, *Cartul. de S.-Lambert*, t. I, p. 70), paraît être le même personnage que « Arnulphus de *Tier* » cité en 1152 et 1166 (Bormans, *Cartul. de Dinant*, t. I, p. 18; *Analectes*, t. XVI, p. 36; cfr. *Histor. Walciod. monast.*, ap Pertz, *SS.*, t. XIV, p. 534).

Thy-le-Château est situé à proximité d'une voie romaine (*Ann. arch. Namur*, t. XIII, p. 8; t. XXIV, p. 97). Jusqu'ici son sol ne nous a livré aucune antiquité propre à établir l'époque de son origine. Quoique l'existence du village à l'époque gallo-romaine soit assez probable, la découverte d'une monnaie romaine sur son territoire (*Ann. arch.*, t. XVII, p. 596) n'en est pas une preuve suffisante.

Le nom de *Tier* n'est pas inconnu dans l'hydronymie belge. C'est sous cette appellation qu'est désignée la Dyle dans un document de 966 : Luponio super fluvio Tier (Miraeus, *Op. diplom.*, t. I, p. 654) Quelques lignes plus bas, il est question de prés et de bois « super fluvio Til, » ce qui prouve qu'à cette époque la Dyle se nommait indifféremment *Tier* et *Til*, à l'instar de notre Thiria. La seconde forme est latinisée en *Thila* en *1008

(Analectes, t. XXV, p. 145), en *Thilia* dans la *Chronique de Sigebert* et en *Tylia* dans les *Gesta abbatum Trudonensium*.

Mais il est à remarquer que primitivement cet appellatif s'appliquait aux deux branches de la Dyle, non seulement à celle qui prend sa source à Houtain-le-Mont, mais aussi à celle qui se nomme encore aujourd'hui la Thil et qui est considérée comme un affluent de la Dyle (voir Grandgagnage, *Mémoire*, p. 108; Kurth, *Frontière linguistique*, t. I, p. 458; Berlière, *Documents inédits*, t. I, p. 28, où un acte de 1188 mentionne : Villare super *Tilum*, Villers sur la Thil, aujourd'hui Villers-la-Ville). Nous avons déjà relevé un phénomène semblable à propos de *Pauleia*. La variante *Tier* a produit un diminutif : le Train (= *Tirain)*, un affluent de la Dyle, mais qui, lui aussi, s'est appelé *Tylus* (cfr. Grandgagnage, *Mémoire*, p. 106); elle s'est transmise sous la forme wallonne à Thy, hameau de la commune de Baisy-Thy arrosé par la Thil, tandis que Tilly, arrosé aussi par la Thil, dérive de la forme *Til*, conservée dans Thil, hameau de Sart-Dame-Avelines, à la source de la Thil. Une double forme : *Nier* et *Nil* ou *Niel*, est d'une façon analogue, attribuée à la Nil, sous-affluent de la Dyle, et au village de Nil-Saint-Vincent traversé par ce ruisseau. Voir pour la forme *Nier* une charte de Salzinnes de * 1205 (Roland, *Histoire généalogique de la maison de Rumigny-Florennes*, p. 145), et pour la forme *Niel* une charte de 1224 *(Analectes*, t. XVI, p. 328, et les *Gesta abbatum Gemblacensium*, Pertz, *SS.*, t. VIII, p. 542).

Un troisième cours d'eau se nommait *Tier*, c'est le Thiriau, affluent de la Haine. Ici encore le ruisseau a

passé son nom à une localité qu'il arrose, à Thieu, pour n'en garder que la forme diminutive. Thieu s'écrivait *Tier* en 1146, *Tyer* en 1119, *Thier* en 1125 (*Cartul. de l'abbaye de Liessies*, n° 16, à Lille, fol. 74 v°; DUVIVIER, *Hainaut ancien*, p. 521; MIRAEUS, *Op. dipl.*, t. III, p. 327).

VEROFELE.

La Brouffe, ruisseau qui naît dans les bois de la Fagne (Hainaut) et se jette dans l'Eau-Blanche à l'E. de Mariembourg. Elle a donné son nom à la terre qui appartint jadis à l'abbaye de Lobbes et que l'abbaye de Floreffe reçut, en 1134, pour l'établissement d'un prieuré; celle-ci la vendit, en 1547, à Charles-Quint pour y construire la ville de Mariembourg. A l'emplacement de l'ancien prieuré existent encore une chapelle et le cimetière paroissial.

Naturellement nos documents font plus souvent mention de la localité que du ruisseau.

Verofele, in pago Lommensi, 868-869 (DUVIVIER, *Hainaut ancien*, p. 310).

Verofilum, Veroflum : terra de Veroflo ... de Verofilo, 1134 (BARBIER, *Floreffe*, t. II, pp. 8, 9).

Vereflum : de Vereflo, 1180 (BERLIÈRE, *Monasticon belge*, t. I, p. 186).

Verofle : curtis de Verofle, 1179; silva de Verofle, 1204; par devers Verofle, 1259 (BARBIER, *Floreffe*, t. II, pp. 34, 56, 118); sororibus de Verofle, 1188 (*Analectes*, t. VIII, p. 366).

Veroflia : silva que Veroflia dicitur, vers 1204 (BARBIER, p. 55). — **Werofflia**, fin XIV° siècle (*Commis. roy. d'hist.*, 5° série, t. VIII, p. 234).

Veroufle : ultra rivum de Veroufle, 1319 (PONCELET, *Fiefs de Liége*, p. 122).

Verouffe : maître del Verouffe, 1543 (BARBIER, *Floreffe*, t. I, p. 266).

Vrouffe, Wrouffe : masons et cense del Wrouffe; ... bois del dit Vrouffe, 1512 (BARBIER, *Floreffe*, t. II, p. 317).

Berouffle, * 1547 *(Ann. arch. de Namur*, t. VIII, p. 294).

Ce vocable, dépouillé de sa désinence diminutive, nous laisse un radical *Verof-*, qui lui-même offre une racine VER, revêtue du suffixe *-of-*. *Ver* semble être une variante de la racine VIR, que nous allons rencontrer dans *Virva*, le Viroin, dont la Brouffe est tributaire, et dans *Virella*, Virelle, sur l'Eau-Blanche. Cette même racine se présente sous les deux variantes dans *Virodunum*, *Verodunum*, Verdun, et cela dès l'époque gallo-romaine. C'est qu'en effet dans les dialectes celtiques la permutation de $\bar{\imath}$ et $\bar{e}$ est très fréquente; nous avons déjà pu le constater à propos de *Vēsera* et *Vīsera*, *Vīmina* et *Vēmena*.

Quant au suffixe *-ofa* ou *-efa*, il n'est non plus qu'une variante des suffixes *-apa*, *-afa*, eau, comme nous le démontrerons dans la seconde partie de notre étude.

* VIRVA.

Le Viroin, petite rivière qui se forme entre Mariembourg et Dourbes par la jonction de l'Eau-Blanche et de l'Eau-Noire; elle se dirige à l'E. par Dourbes, Olloy, Vierves, Treigne, Mazée où elle sort de la province pour se jeter dans la Meuse à Vireux (France).

La *Virva* a passé son nom à une localité qu'elle arrose, au village de Vierves, désigné au XII[e] siècle sous la forme romane **Virve** et sous la forme latinisée **Virvia** (BORMANS et

Schoolmeesters, *Cartul. de Saint-Lambert*, t. I, p. 69; D. Berlière, *Documents inédits*, t. I, p. 22; *Chronique de Saint-Hubert*, éd. de Robaulx, § 25 [1]). Pour elle, à l'exemple de plusieurs petits cours d'eau, elle n'a conservé son appellation originelle que sous la forme diminutive, usage qui existait déjà au xiiie siècle, puisqu'une charte de 1259 la désigne sous la graphie **Virvoin** (Barbier, *Histoire de Floreffe*, t. II, p. 118). Deux affluents de l'Oise ont revêtu un suffixe diminutif analogue : savoir le Thérain et l'Ornain, autrefois *Thara* et *Orna* (Quicherat, *De la formation française des anciens noms de lieu*, p. 82; Longnon, *Diction. topogr. de la Marne*, p. 207), auxquels nous ajouterons l'Hozain, affluent de la Seine, autrefois *Osa*, et le Serain, corruption moderne de Senain, affluent de l'Yonne, *Sedena* en 867, *Saina* en 1114 (Boutiot et Socard, *Diction. topogr. de l'Aube*, p. 77; Quantin, *Diction. topogr. de l'Yonne*, p. 123).

Le vocable *Virva* nous paraît être composé de deux éléments : *Vir-* et *-va*.

Le premier, vir, se reconnaît dans le diminutif *Vir-alla, Vir-ella*, Virelles-lez-Chimay (Duvivier, *Hainaut ancien*, pp. 271, 277), village dont l'ancienneté est attestée par les antiquités belgo-romaines exhumées de son sol; il est situé sur l'Eau-Blanche, un des bras du Viroin. Du même

[1] On lit dans les *Nomina benefactorum monasterii Sancti Huberti* (de Reiffenberg, *Monuments*, t. VIII, p. 55) : « Thiebertus, monachus nostræ congregationis, dedit nobis duo allodia : Offaigne et Remicampaniam, et dimidiam *virviam* nobis injuste allatam. » Que faut-il entendre par ce *virvia*, imprimé comme un nom commun et qui manque dans Ducange? — Il existe dans le département de la Mayenne un ruisseau nommé Virveau, dont nous ignorons les formes anciennes.

radical dérive Vireux : *Viruel* en *1292 (Devillers, *Cartulaires de Hainaut*, p. 542), village français bâti à l'embouchure du Viroin, et remarquable par l'abondance des objets d'origine gallo-romaine qu'on y a découverts (Sénemaud, *Revue historique des Ardennes*, t. I, p. 171; l'abbé Antoine, *Molhain*, p. 10). De là encore *Vira*, la Vire, rivière de France qui se jette dans la Manche, après avoir arrosé les départements du Calvados et de la Manche; elle a un affluent nommé la Virène, autrefois *Vironus* (Hippeau, *Diction. topogr. du Calvados*, pp. 303, 304).

Le second élément *-va* est un suffixe, que d'Arbois de Jubainville reconnaît dans *Arva*, nom de plusieurs cours d'eau, et qui est appliqué à *Ura*, l'Our, affluent de la Sûre, dans une charte de 782 : Babinga in pago Ardennensi super fluvio Urva (*Publications du G.-D. de Luxembourg*, t. XVI (1860), p. 14) et dans une autre du IXe siècle : usque ad fluvium Urvam (J. Halkin et Roland, *Recueil des chartes de Stavelot-Malmedy*, t. I, n° 54), si toutefois il ne faut pas lire *Urna* Il pourrait être un débris du suffixe *-ava*, que nous étudierons plus loin.

*VISA, *VESA.

Le radical *vīs, vēs* est très usité dans l'onomastique fluviale. « Rien de plus commun, remarque Desjardins (*Géographie de la Gaule romaine*, t. II, p. 100), que le radical *Ves* appliqué aux rivières de la Gaule. » Il se rencontre, avec des suffixes, dans *Vīsera*, la Vézère, affluent de la Dordogne, et dans *Vēsera*, la Vesdre, affluent de la Meuse; dans *Vīsona*, la Visone, en Piémont, et *Vēsona*, village de la Haute-Savoie; dans le *Vezon*, affluent de la Seille et sous-affluent de la Moselle; dans *Visusia*, la

Vezouse, au département de Meurthe-et-Moselle; dans *Visegia*, la Vaige, au département de la Mayenne; dans *Visurgis*, nom du Wéser chez les auteurs grecs et romains.

La racine indo-européenne VEIS, VIS, en sanscrit VÊSH, VISH, veut dire « courir » en parlant des eaux (D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *Les premiers habitants de l'Europe*, t. II, p. 177).

Il est à remarquer que la Vezouse a un petit affluent qui s'appelle ruisseau de Voise, vocable qui est évidemment la dérivation romane de *Visa*, premier terme de *Visusia*, la Vezouse.

Dans la province de Namur, nous avons le ruisseau de Vesse, qui naît sur le territoire d'Assesse et se réunit au ruisseau de Crupet, au village de ce nom. Nous n'en avons pas rencontré de mention antérieure à 1545, date à laquelle il est question du « Rieu de **Vesze** » (LAHAYE, *Fiefs de Poilvache*, p. 481). En 1590, c'est le « rieu de **Vez** » *(Ibid.*, p. 388). En 1687, on écrivait déjà le « ruisseau de **Vesse** » *(Ibid.*, pp. 369, 370). Dans le département du Cantal, il y a également un ruisseau qui s'appelle la Veze.

Nous pouvons avec assez de certitude rapporter ces formes romanes à un primitif *Visa*.

Visa nous procurerait un diminutif : **Visula*, la Visule, petit affluent de la Méhagne, à Taviers. Comparez *Visulus*, le mont Viso, où est la source du Pô (PLINE, l. III, § 117).

WANINGA.

Nom donné au Vachaux, affluent de la Lesse, à Jamblinne, dans une charte inédite de Stavelot de 943, où il est question de « *Havalgas* (Navaugle) inter flumina Isna et **Vuaninga.** »

Waninga reparaît au XIIe siècle dans les archives de

Stavelot pour désigner un endroit arrosé par ce cours d'eau, le village de Wenagne, qui a perdu son nom ancien pour adopter celui de Bricquemont, son château, et qui forme aujourd'hui une section de la commune de Mont-Gauthier. Voir LAMOTTE, *Étude historique sur le comté de Rochefort*, p. 53.

Le suffixe germanique *-inga* qui s'applique à une quantité de noms de lieux, mais non à ceux des cours d'eau, prouve que la charte de 943 désigne le ruisseau, non par son nom propre, mais par celui de la principale localité qu'il traverse.

C'est pourquoi nous n'oserions affirmer que l'appellation moderne, le Vachaux, soit, comme le Bocq, un sobriquet d'invention récente, d'autant plus que ce même nom de Vachaux est également attribué à un petit affluent de l'Aisne, dans le département de la Marne (LONGNON, *Dictionnaire topographique de la Marne*, p. 277). Serait-il donc téméraire de rapprocher ces humbles Vachaux du Wahal, nommé *Vacalus* dans César (*B. G.*, IV, 10) d'après les manuscrits les plus autorisés, et *Vacalis*, dans Sidoine Apollinaire (IX, v, vers 209)? Remarquons que dans Tacite (*Ann.* II, 6) le Wahal reçoit la forme *Vahalis*, que nous retrouvons dans un autre petit affluent de l'Aisne, appelé aujourd'hui la Vaux, et en 1164 : rivus de *Vahel* (KURTH, *Chartes de Saint-Hubert*).

Nous croyions clore ici le chapitre consacré aux cours d'eau, mais force nous est de revenir sur nos pas, car déjà nous constatons quelques inexactitudes à redresser et plusieurs lacunes à combler, inconvénients qu'évite difficilement la première visite d'un terrain peu exploré.

Nous suivrons, pour ce supplément, la classification que nous avons adoptée ci-dessus pour l'étude des vocables hydronymiques.

1° LA MEUSE ET LA SAMBRE.

MOSA, p. 70.

Parmi les variantes du nom, ajoutons **Muosa** : villa Gamappe super fluvium Muosa, 956 (Piot, *Cartul. de Saint-Trond*, t. I, p. 10). Nous avons rencontré l'adjectif **Mosanus** en 1093 (Liénard, *Dictum topogr. de la Meuse*, p. 150).

SAMBRA, p. 76.

L'existence d'un radical celtique *Samb* serait prouvée par le nom de *Samb-is* donné à une île de Bretagne par Pline (IV, xxx (xvi), 2), si la lecture en était bien certaine.

2° NOMS AVEC SUFFIXE *-ona*, ETC.

BEBRONA, p. 100.

« A propos de la Berwinne, p. 101, nous écrit M. le doyen Schoolmeesters, je me permets de vous signaler que notre *Cartulaire de Saint-Lambert*, t. III, p. 489, constate l'existence d'une Berwinne de l'autre côté de la Meuse et presque en face de la première. »

Les lectures *Benene*, *Bienene* sont bien des transcriptions fautives, comme nous l'avons présumé. « M. Roland a raison pour *Bievene*, *Bevene*, p. 106, nous écrit M. Bormans, cette faute était depuis longtemps corrigée dans l'exemplaire des *Fiefs* de l'auteur. »

FLENA, p. 113.

Quelque plausible que puisse paraître l'opinion que nous avons émise au sujet d'un primitif *Flena* attribué aux ruisseaux d'Ermeton ou de Floye, et d'Hermeton ou de la Grande-Eau, elle est fortement ébranlée par l'étude que nous consacrons plus loin aux vocables *Ermenton* et *Flavion*.

Le *Flena,* qui a donné naissance au nom de Furnaux, pourrait n'être que le ruisseau de Furnaux, qui a sa source dans un étang au N. du territoire communal et qui se jette dans l'Ermeton ou la Floye à la limite méridionale de la commune. C'est ce ruisselet qui traverse le village.

Quant à *Flenaul* que nous avons identifié avec l'Hermeton ou la Grande-Eau, il désigne plutôt le petit affluent de la Meuse appelé le *Ruisseau des fonds Michaux,* qui forme limite entre Hermeton-sur-Meuse et Agimont. En effet, dans l'acte de 1396 où le cours d'eau est mentionné deux fois sous les graphies *Flenaulh* et *Flenaul,* il s'agit des « terres qui doient deime ale eglise de Hastiers en le terroir d'Agimont à moitié encontre cheaz de Saint-Hubert. » L'une de ces terres commence à la couture « d'Ermenton jusqu'à desour le bonier le Bech à rieu de Flenaulh; » une autre est située « desos le voie desour le rieu de Flenaul. »

ISNA, p. 118.

M. Lamotte nous révèle une forme romane de ce cours d'eau : « li rieu d'**Oine** chait en Lece, » * 1408 *(Materloge de Rochefort).* Une copie de ce document, de 1549, porte : « li rieu d'**Oyne** cheit en Lesce. »

L'orthographe moderne la mieux justifiée est donc l'*Iwoine*.

LEDERNA.

C'est le nom ancien de la Lienne, affluent de l'Amblève, passant à Lierneux (Liège) (voir KURTH, *Frontière linguistique*, t. I, p. 452); également du village de Leernes, en Hainaut, sur la rive gauche de la Sambre (PERTZ, *SS.* t. VIII, p. 536), et de Leerne-Saint-Martin, sur la Lys, dans la Flandre orientale (DE MARNEFFE, *Cartul. d'Afflighem*, p. 312).

De *Lederna* dérive *Ledernaus*, Lierneux (Charte originale de Stavelot de 862).

Lederna s'est abrégé en *Lerna* (DUVIVIER, *Hainaut ancien*, p. 313) et *Ledernaus* se disait *Lernou* en 1107. Un sous-affluent du Rhône, dans le département de la Drôme, se nomme aussi Lierne.

Nous avons dans notre province une localité possédant un nom qui a beaucoup de similitude avec Lierneux, savoir Liernu au canton d'Éghezée, sur un affluent de la Méhagne. Aussi nous croyons que Liernu tire également son nom de son ruisseau, appelé aujourd'hui ruisseau de Liernu, mais qui primitivement à dû être aussi un *Lederna*. Nous reviendrons plus loin sur cette hypothèse.

LUMNA, p. 120.

Luma est aussi le nom d'un ruisseau du département de la Meuse; il se jette dans la Cousance, au village de Parois : ad villam Paridum nominatam inter Consantiam et *Lumam*, 940 *(Cartul. de Saint-Vanne de Verdun)*; Paridum inter Consentiam et Lumam, 980, 1015 *(Ibid.)*;

ad Paridum ecclesia inter Consentiam et *Lumacum,* 972 *(Ibid.).* Ce ruisseau s'appelle aujourd'hui le Noron ou ruisseau de Vadelaincourt.

Vander Maelen donne le nom de Lommice (Lommicé dans Jourdain et Vanstalle) au ruisseau qui arrose le territoire de Rosée et va se perdre dans une fondrière, à l'extrémité de la commune.

MAHANNA, p. 121.

C'est sans motif suffisant que nous avons mis en doute l'origine celtique ou préromaine de ce vocable. Nous croyons que *Mahanna* n'est qu'une forme dégénérée, produite par la chute de la consonne médiane du radical primitif. Un simple rapprochement donne du poids à cette opinion. *Meduana,* nom ancien de la Mayenne, en France, et d'une ville bâtie sur ses bords, après s'être abrégé en *Medana,* se présente sous la forme *Mehena* au xi[e] siècle, et ses variantes romanes *Maene, Meane,* usitées au xiii[e] siècle, font supposer qu'on a dit aussi *Mahena, Mehana* (Maître, *Diction. topogr. de la Mayenne,* p. 210). Qui sait donc si *Mahanna* ne descend pas de même d'un primitif *Meduana?* Le thème celtique *medu-* n'est pas étranger dans notre toponymie, puisque nous l'avons dans *Meduanto,* Méan.

VEMENA, p. 125.

Le texte qui nous fournit la mention de ce cours d'eau place sur la *Vemena* un endroit nommé *Brachanto,* que Ritz a lu *Machanto,* en dépit de la leçon des manuscrits.

Nous établirons dans le *Recueil des chartes de l'abbaye de Stavelot,* actuellement sous presse, que *Brachanto* est une variante ou une fausse lecture de *Bracbanto* et se

rapporte à une localité voisine d'Éprave, aujourd'hui disparue, qui, dans les derniers siècles de son existence, se désignait sous la forme diminutive *Braibeteau*.

Il est vrai que Braibeteau était situé sur la Lesse, et non sur la Wamme. Mais ici, nous sommes en présence d'un phénomène toponymique récemment mis en lumière par M. Kurth (*Frontière linguistique*, t. I, p. 442) et d'où il résulte que la *Vemena*, prolongeant son nom au-delà du confluent, désigne la Lomme dans le passage en question.

On peut citer plusieurs exemples où une rivière est, à une époque ancienne, distinguée par le nom réservé aujourd'hui à l'un de ses affluents. C'est ainsi que l'on a placé Bruxelles sur la Braine, qui est un affluent de la Senne : in Bruocsella super fluvium Braina (Sickel, *Ottonis I dipl.*, p. 134), et Malines sur le Démer, qui est un affluent de la Dyle : supra fluvium Tameram, 908-915 (Bormans et Schoolmeesters, *Cartul. de Saint-Lambert*, t. I, p. 16).

« Il faut remarquer, dit M. Kurth, que les peuples primitifs n'ont pas des idées aussi arrêtées que nous sur l'identité d'un fleuve et de ses divers affluents. Souvent, pour eux, c'est l'affluent qui est le fleuve et qui, par conséquent, donne son nom à celui-ci, au moins sur une partie du parcours. C'est ce second phénomène que nous offre le nom de *Braine* porté par la Senne à Bruxelles, un de ses affluents ayant prolongé sa personnalité en aval du confluent, à peu près comme certains cours d'eau se laissent reconnaître à la couleur de leurs eaux longtemps après qu'ils les ont confondues avec celles d'un autre fleuve. »

Pour l'interprétation du vocable *Vēmena, Vīmina,* nous

avons attribué au thème *vīm, vēm,* le sens du latin *vimen*, osier, saule. C'est sur ce radical qu'est formé le bas-latin *vimus* ou *vimis* que Ducange enregistre comme synonyme de *vimen*. Un *viminetum,* une oseraie, s'est aussi dit *vismeria,* dans le Limousin une *vismière*.

Dans le bassin de la Lesse, qui nous procure un *Vemena* et un *Vemera,* il existe une localité dont la dénomination primitive paraît avoir été *Vēma;* c'est Wiesme, commune du canton de Beauraing, traversée par un affluent de la Lesse, le Hileau, dont nous parlerons plus loin. La prononciation vulgaire et officielle du vocable est Vieme.

Il en est question pour la première fois dans une charte de Waulsort datée de 1078 : in **Vesma** in pago Falmanensi sita in comitatu Hoisensi (*Analectes,* t. XVI, p. 12), puis en 1163 sous la même forme : cum ecclesia de Vesma (GALLIOT, *Hist. de Namur,* t. V. p. 347). En roman, c'est la graphie **Vieme** la plus usitée, du moins au xv[e] siècle (*Archives du château de Beauraing).*

Dans *Vesma,* comme dans *Vismeria, s* est épenthétique. Nous trouverons des exemples analogues dans *Pondresmo, Veslaniis, Gamedesla, Andesla; Flona,* la Flône, prend de même l'orthographe *Flosna* en 1246 (EVRARD, *Documents relatifs à l'abbaye de Flône,* p. 101).

3° NOMS AVEC LE SUFFIXE *-ara.*

EDERA, p. 129.

Edera est aussi, en 1045, le nom de l'Yerre, affluent du Loir, en France. La chute de la consonne médiane a produit

Era en 1031, *Hera* vers 1050, *Erra* vers 1140, *Herra* en 1227 (MERLET, *Diction. topogr. d'Eure-et-Loire*, p. 195).

C'est en obéissant à la même loi phonétique, mais avec la prosthèse de l'article que le mot latin *edera* ou *hedera* est devenu *lierre* (= l'ierre) en français et *leere* (=l'eere) en wallon.

MAMBRA.

Mambra désigne, en 1282, la Mamer, affluent de l'Alzette, au Grand-Duché de Luxembourg. Cfr. KURTH, *Frontière linguistique*, t. I, p. 453, lequel considère *Mambra* comme une forme euphonique de *Mam-ara*.

Cette rivière a donné son nom à Mamer, village construit à sa source et déjà mentionné en 960 sous le nom de *Mambra* (cfr. PIOT, *Les Pagi*, p. 167).

Il existe dans notre province une localité qui a dû s'appeler aussi *Mambra*, à en juger par la forme romane **Mambre** usitée dans la plupart des documents à partir de 1213 (ROLAND, *Orchimont et ses fiefs*, p. 466 [supplément]; cfr. p. 394) et par son diminutif **Mambreta**, 1184 (KURTH, *Chartes de S. Hubert*, t. I, p. 147), **Mambrete**, 1213 (ROLAND, l. c.). Le village de Membre est aujourd'hui tout entier sur la rive droite de la Semois, sauf son moulin qui est situé sur l'autre rive et alimenté par un ruisseau nommé vulgairement Mont-de-Rut. Membrette, encore mentionné au XVe siècle, n'existe plus qu'à l'état de lieu dit. Ce territoire se trouve sur la rive gauche de la Semois et s'étend dans direction de Vresse.

Est-ce que le village de Membre tient aussi sa dénomination de quelque cours d'eau? C'est très vraisemblable. Mais il faut alors que la localité ait eu son berceau sur

la rive gauche de la Semois et sur l'affluent qui a échangé son nom primitif contre celui de *Mont-de-Ru,* qui est plutôt celui du territoire, puisqu'il signifie Mont du ruisseau.

En tout cas, le village de Membre paraît ancien. La voie romaine de Reims à Cologne y traversait la Semois. On y a aussi découvert des monnaies romaines (*Ann. arch. Namur,* t. VII, p. 308).

Il serait peut-être téméraire de s'aventurer dans l'interprétation du vocable **Mam-ara.* Le suffixe *-ara, -era* nous est connu. Quant au radical *mam,* il est indo-européen avec la signification de mère, nourrice; il n'était pas étranger à la langue celtique, du moins l'irlandais et le cymrique l'ont conservé. On connaît le grec μάμμα et le latin *mamma.* **Mam-ara* serait ainsi le synonyme de *Matrona.*

SARA, SERA. — SERON.

Sara est le nom donné par Fortunat (VIe siècle) à la Sarre, affluent de la Moselle (lib. X, 9, 20). C'est aussi l'ancien nom de la Serre, affluent de l'Oise (BOUQUET, *Recueil des historiens de France,* t. VIII, pp. 303, 318); on disait *Sera* en 867 (*Ibid.,* p. 601).

Cette forme affaiblie nous procure le diminutif *Seron.*

Le Seron est un ruisseau qui prend sa source au S. de Pontillas, coule du S. au N. jusqu'à Seron, commune de Forville, tourne brusquement à l'O., et va se réunir à l'Henemont, affluent de la Méhagne, un peu au S. de Montigny, commune de Hanret.

Ce ruisseau a donné son nom au hameau de Seron, autrefois divisé en Seron-le-Petit et Seron-le-Grand : de majori et minori **Seron,** 1149 (MIRAEUS, *Opera diplo-*

matica, t. III, p. 335). Seron-le-Petit prit ensuite une forme diminutive : **Serencial**, 1231 *(Chartrier du Val-St-Lambert*, à Liége, n° 99). **Serencheal**, **Serenchial**, 1316, 1317 (PONCELET, *Fiefs de Liége*, pp. 178, 191), **Serenchial**, 1415 (BORMANS, *Fiefs*, II, p. 225), **Sereciau**, **Sereceau**, 1533, 1578 *(Ibid.*, III, pp. 450, 555), aujourd'hui Séressiat, orthographe vicieuse pour *Sérecia*, qui est le correspondant wallon de *Sereceau*.

Il existe à Seron un tumulus romain *(Ann. archéol. Namur*, t. IV, pp. 13-27).

4° LISTE SUPPLÉMENTAIRE DES COURS D'EAU NON COMPRIS DANS LES CATÉGORIES PRÉCÉDENTES.

ALA.

Ala est l'ancien nom de l'Elle, rivière qui naît dans le département de la Manche et se joint à la Vire, au département du Calvados (HIPPEAU, *Diction. topogr. du Calvados*, p. 104).

Ce doit être aussi la dénomination primitive du Ry d'Alle, qui traverse le village d'Alle pour se jeter dans la Semois. Le village, qui vraisemblablement lui doit son nom, n'est mentionné dans nos actes qu'à partir du XIIIe siècle sous les formes romanes : **Ale**, *1235 (BORMANS et SCHOOLMEESTERS, *Cartul. de Saint-Lambert*, t. I, p. 346), **Alle**, *1290 (ROLAND, *Orchimont et ses fiefs*, p. 398). Cette dernière orthographe a été adoptée pour la latinisation **Alla**, dans le pouillé rémois de 1306 (ROLAND, *Ouv. cité*, p. 66).

Dans le département du Pas-de-Calais, il existe une localité nommée Ales, sous la commune de Coquelles. Elle

est située sur un cours d'eau appelé aujourd'hui Escalles, dont nous ignorons les formes anciennes, mais qui, dans sa forme actuelle, nous offre *alles* comme second terme. Une charte de 997 place *Alania*, c'est-à-dire Allaines (Somme), « super fluvium Hale » (GARNIER, *Diction. topogr. du départ. de la Somme*, p. 23). Évidemment, la localité tire son nom de son ruisseau, ici orthographié *Hale* au lieu de *Ale*. FLODOARD (*Chronic.* ad ann. 922) nomme *Alea* la rivière appelée aujourd'hui l'Ailette, un affluent de l'Oise.

Dans la région allemande il existe aussi une localité désignée au xe siècle sous le nom de *Ala* (PERTZ, *SS.*, t. V, p. 768; t. VIII, p. 632).

Au reste, on voit peu de radicaux se prêter mieux aux suffixes hydronymiques que AL. Nous pouvons enregistrer : *Al-ara*, l'Aller; *Al-apa*, l'Alpe; *Al-affa*, Alpfen; *Al-antia*, Neckarelz, à l'embouchure de l'Elz dans le Neckar (FOERSTEMANN), et l'Allanche, affluent de l'Alagnon, *Al-anio*, dans le Cantal; *Al-ona*, le ruisseau d'Alonne (Vienne); d'autres cours d'eau nommés *Alauna*, *Alaunos* (HOLDER), *El-na*, affaiblissement de *Al-na*, la Liane (Pas-de-Calais) et l'Eaulne ou l'Alne (Seine-Inférieure).

ARVA.

L'Erve, ou l'Yerve, ancien nom du ruisseau de Crupet, affluent du Bocq, mentionné en 1368 sous la graphie **Yerwe** : « tous les preis gisans sour la rivière d'Yerwe » (BORMANS, *Les seigneuries féodales du pays de Liége*, p. 122).

En France, il existe un cours d'eau appelé aussi l'Erve; c'est un affluent de la Sarthe à Sablé, Maine-et-Loire.

Or sa dénomination ancienne, connue par un document de 1060, est *Arva* (MAÎTRE, *Dictionnaire de la Mayenne*, p. 119); nous pouvons donc rattacher notre ruisseau de Crupet à un *Arva* primitif.

Arva est aussi, en 842, le nom de l'Avre, affluent de l'Eure, au département d'Eure-et-Loir (MERLET, *Diction. topographique du départ. d'Eure-et-Loir*, p. 7) et, vers 1015, celui d'une petite rivière du département de la Haute-Savoie et du canton de Genève, laquelle se jette dans le Rhône au-dessous de Genève (D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *Les premiers habitants de l'Europe*, t. II, p. 172).

Arva, d'après d'Arbois de Jubainville, se composerait de deux éléments : du radical AR, que nous avons étudié précédemment, et d'un suffixe *-va*, que nous avons reconnu également dans *Virva*. Si *-va* est un débris de *ava*, *eva*, *Arva* serait identique à *Areva*, fleuve de l'Espagne tarraconnaise mentionné par Pline, et à *Areve*, qui désigne, en 1279, Ereffe, hameau de la commune de Marchin (Liége) (SCHOOLMEESTERS et BORMANS, *Cartul. de N.-D., à Huy*, nº XXIV).

Il est probable que *Arva* s'est affaibli en *Erva* pour arriver aux variantes romanes *Erve*, *Yerve*. Ainsi *Avara*, qui est le nom le plus ancien de l'Yèvre, affluent du Cher et sous-affluent de la Loire (D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *Les premiers habitants de l'Europe*, t. II, p. 139), s'est affaibli en *Evera* pour désigner en 1157 l'Yèvre, affluent de l'Auve (*Arva* en 1132) et sous-affluent de l'Aisne (LONGNON, *Diction. topogr. de la Marne*, p. 305). De même *Erna*, l'Yerne, affluent du Geer, mentionné en 1084 (GRANDGAGNAGE, *Mémoire*, p. 54), n'est qu'un affaiblissement de *Arna*, qui,

en 1066, désigne l'Arne, affluent de la Suippe et sous-affluent de l'Aisne (LONGNON, *Ouv. cité*, p. 6).

BIERANT, p. 143.

C'est à tort que, p. 144, nous avons attribué le nom de Biron à un petit affluent de la Lesse à Rochefort. M. Lamotte nous apprend qu'il faut y voir un Biran, car le Materloge de Rochefort, de 1408, appelle le moulin alimenté par ce cours d'eau « le molin de **Bieran.** »

BIRON, p. 443.

Les deux hameaux du nom de Biron paraissent dater au moins de l'époque gallo-romaine. A Biron (Ciney), outre des haches en silex *(Ann. arch.*, t. IV, p. 370; t. V, p. 203), on a découvert des meules romaines, des objets en fer et en bronze de la même époque (t. IV, p. 203) et il y existait un tumulus (t. IV, p. 364). A Biron (Soy), on signale la trouvaille d'armes et autres objets romains au lieu dit « Tombeux » *(Ann. de l'Institut archéol. du Luxembourg*, t. XXXIV, p. 19), et entre Biron et Grand-Han des sépultures romaines (MATHIEU et ALEXIS, *La province de Luxembourg*, p. 184).

ERMENTON.

1° Le ruisseau d'Ermeton dit aussi la Floye, qui prend sa source au N.-O. de Florennes, arrose Stave, Biesmerée, Ermeton-sur-Biert et Sosoye, et se réunit au Flavion ou Floyon au hameau de Foy-Marteau (Falaën) pour former la Molignée.

Ermenton : Les rivières de Fayn que on appielle Ermenton et Flavion, 1280, 1284 (DE REIFFENBERG, *Monuments*, t. I, pp. 86, 198).

Le ruisseau a passé son nom au village d'Ermeton-sur-Biert, cité dans les documents sous les variantes qui suivent.

Ermenton : de villa quæ vocatur Ermenton, 935-937 (*Translatio S. Eugenii*, ap. *Analecta Bollandiana*, t. III, p. 49); — in Ermenton, 1154 (*Ann. arch. Namur*, t. V, p. 436).

Ermeton : in villa de Ermeton, 932 (*Ann. arch. Namur*, t. V, p. 423), forme probablement rajeunie par le copiste; Ermeton-sour-Bers, vers 1343 (Bormans, *Fiefs*, I, pp. 46, 118).

Hermenton : in Hermenton, 1131, 1154 (*Ann. arch. Namur*, t. V, pp. 432, 437).

Hermeton : in Hermeton, 1131 (*Ibid.*, p. 432).

Iermeton, vers 1380 (Bormans, *Fiefs*, I, p. 118).

Armenton, 1484 (Bormans, *Fiefs*, II, p. 352).

2° L'Hermeton ou la Grande-Eau, affluent de la Meuse, à Hermeton-sur-Meuse.

Le village qui lui doit son nom est mentionné sous les formes suivantes :

Hermentone : cum appenditiis suis Hermentone, vers 1181 (*Analectes*, t. XVI, p. 39).

Ermenton, 1396 (*Cartul. de Waulsort*, t. I, fol. 233).

Ermeton, 1246 (Lahaye, *Étude sur Waulsort*, p. 271).

Iermeton-le-Salvaige, vers 1380 (Bormans, *Fiefs*, I, p. 112).

En France, un affluent de l'Yonne, nommé Armançon, offre dans ses formes anciennes des analogies avec celles d'Ermenton : *Hermentio* en 828, *Armantio* vers 1020, *Ermentio* en 1127 (Boutiot et Socard, *Diction. topogr. de l'Aube*, p. 5).

La racine arm a donné des noms de cours d'eau : *Arma, Erma* ou *Herma*, d'où dérivent **Arm-ancum*, Her-

mant, Puy-de-Dôme, et *Hermo-litum*, Hermeray, Seine-et-Oise (HOLDER, t. I, pp. 217, 2053). Nous la découvrons dans *Arm-asa*, rivière du *pagus Ribuarius* : Marca super Armasam, 868-869 (DUVIVIER, *Hainaut ancien*, p. 314); dans **Arm-isa*, *Arm-isia*, l'Ems, affluent du Neckar (FOERSTEMANN, HOLDER); dans *Arme-losa*, l'Armelause, ruisseau du département de la Drôme, cité en 988 (BRUN-DURAND, *Diction. topogr. de la Drôme*, p. 9).

Dans *Erm-en-ton*, le suffixe *-ton*, variante euphonique de *-on*, a une valeur diminutive comme dans *Haneton*, le ruisseau de l'Hanneton, affluent de la Haine : inde ad alium fluviolum qui Haneton appellatur quousque ad flumen magnum Hagna perveniatur, 965 (MIRAEUS, *Op. dipl.*, t. I, p. 505), et dans *Pauleton*, *Poleton* (Aisne), mentionné plus haut, p. 161, note 1. La syllabe de liaison, *-e-*, *-en-* est très usitée dans notre onomastique : *Gram-en-tines*, *Gram-e-tines*, *Haim-en-tines*, *Haim-e-tines*, *Hal-en-tina*, *Scal-en-tin*, etc.

Pour la prosthèse de *h* dans *Hermenton*, comparez le *cognomen* gallo-romain *Ermetio* ou *Hermetio* (HOLDER, t. I, p. 1464), et plusieurs mots en *erm-* ou *herm-* dans DUCANGE.

Voir, pour des compositions analogues, *Harenton* ci-après, *Albenton* (Aubenton) et *Barenton*, nom de localités du département de l'Aisne et de leurs cours d'eau (cfr. MATTON, *Diction. topogr. de l'Aisne*, pp. 11, 17, 272).

Mais, puisque *Ermenton* est bien le nom de la rivière, que faire de celui de Floye, que les géographes lui attribuent et qui est justifié par le terme « pont à Floies » de la charte de 1284 mentionnant « Ermenton? » Nous croyons que *Floie* n'est qu'un nom commun correspondant

bientôt, nous pouvons par analogie faire descendre *Hengion* d'un primitif * *Henio*.

* *Henio* nous offre un radical *Hen-*, revêtu du suffixe *-io*, si commun dans l'onomastique fluviale.

Un poète latin du VIIIe siècle cite, avec le Wahal, le Rhône, la Meuse et le Rhin, une rivière qu'il nomme *Henus* :

> Cui parent Walis, Rodanus, Mosa, Renus et Henus.
> (*Monum. Germ. hist.*, Poetarum medii ævi I, p. 496.)

Henus nous offre le même radical *Hen-*.

Henio n'a pas seulement donné son nom à Hingeon, construit à sa source, mais encore à Hainiau, hameau de Marche-les-Dames, situé à son embouchure, orthographié *Henniau* au XVIIIe siècle (voir plus plus p. 118). C'est le même radical, mais avec un suffixe plus moderne. De même, le ruisseau appelé *Lenio* a légué son nom au village de Leignon, situé à son embouchure, et aussi, avec un suffixe plus moderne, au hameau de Linciaux, situé à sa source.

HOIUS, p. 149.

Nous n'avons pas épuisé la nomenclature des cours d'eau appelés *Hoius* ou *Hoiolus*.

Ainsi, on donne le nom de Hoyoux ou de Petit-Hoyoux à un ruisseau qui a sa source à Trou-des-Saules, hameau de Noville-les-Bois, passe à Fernelmont, à Noville-les-Bois, et se perd, à Hambraine, dans une branche de la Soile appelée communément l'Henemont ou ruisseau de Cortil-Wodon.

Un autre cours d'eau cache un *Hoius* dans sa dénomi-

nation moderne : c'est le Hileau, affluent de la Lesse, à Houyet. Le Materloge original de Rochefort, de 1408, l'appelle « le rieus de **Huliaive** » *(Hu-li-aive* = Huy-l'eau). Mais déjà dans le Materloge de 1549, il est « le rieu de **Hyleawe** » *(Hy-l'eawe).* Voici donc un *Huy,* un *Hu,* selon la prononciation wallonne, auquel on a joint, à l'époque romane, le surnom de *li aive,* c'est-à-dire l'eau, pour le distinguer de Huy, village qu'il arrose et auquel il a prêté son nom. Le village, de son côté, prit la forme diminutive **Huyet,** aujourd'hui Houyet, pour se distinguer d'un Huy voisin, qu'on surnomma **Huy les Oneals,** 1361 (BORMANS, *Fiefs,* I, p. 165), **Huy les Onials,** v. 1380 *(Ibid.,* p. 104), **Huy les Oneaulx,** v. 1400 *(Ibid.,* II, p. 184), **Huy les Oniaz,** 1434 (LAHAYE, *Le Livre des Fiefs de la prévôté de Poilvache,* p. 476), **Hulesonia, Hulesoniauls,** 1465 (BORMANS, *Cartul. de Dinant,* t. II, pp. 139, 145), finalement Hulsonniaux, en wallon Hulsonnia. *Onias* en wallon, anciennement *Aulneaux,* signifie petits aulnes.

Peut-être enfin devons-nous reconnaître un *Hoius* dans un ruisselet innommé, un affluent de la Wimbe, qui arrose la commune de Lessive parallèlement à la Lesse. A sa source, en effet, s'élève une petite colline, qui porte le nom de *Terne de Houyet,* remarquable par les sépultures mérovingiennes qu'on y a explorées *(Ann. arch. de Namur,* t. XXI, p. 468).

Il y aurait même lieu de rechercher si Dhuy n'est pas un Huy primitif avec prosthèse de D, et si, par conséquent, l'affluent de la Mehagne qui traverse le village ne portait pas originairement le nom de *Hoius.* Ce qui nous autorise à émettre cette hypothèse, c'est qu'un *Theodoricus de* **Huy** mentionné en 1211 *(Ann. arch. Namur,* t, II, p. 201),

pourrait être le même personnage que *Theodoricus de* **Dhuys** dont il est question en 1235 *(Ann. arch. Namur,* t. V, p. 195).

Quant à l'interprétation que nous avons donnée de *Lavedoie* (p. 151), nous préférons la laisser comme très douteuse. Ce vocable ne serait-il pas plutôt une romanisation de *lavatorium,* lavoir, devenu *lavadou* en provençal et *lavadero* en espagnol? Dans le département du Cantal, il y a deux ruisseaux nommés *Lavadou.*

HUR, p. 152.

Nous avons considéré *Hur* comme le nom de l'Heure en 868-869, sur la foi de Duvivier, qui réunit par *supra* les deux noms *Ham, Hur,* inscrits successivement dans le polyptyque de Lobbes (cfr. Vos, *Lobbes,* t. I, p. 420), pour les traduire par Ham-sur-Heure. Il est plus probable que *Hur* désigne un ancien village nommé Heure, près de Fraire, encore mentionné en 1624 (Bormans, *Cartulaire des petites communes,* p. 44), et détruit, quelques années après, par la peste.

La plus ancienne forme connue du ruisseau est **Ur** : fluvius quoque Ur, 973 (Miraeus, *Op. diplomatica,* t. III, p. 296). C'est donc plutôt avec les vocables *Ura, Urala,* que nous avons signalés, qu'il faut comparer l'ancien nom de l'Heure. L'origine celtique de *Ura* ne paraît pas douteuse : une inscription romaine du musée de Lyon, trouvée à Nîmes, cite VRA.FONS, aujourd'hui l'Eure, source sur la commune d'Uzès, au département du Gard (Germer-Durand, *Diction. topogr. du département du Gard,* p. 79). Ce mot, qu'on peut rapprocher du latin *or-iri,* n'aurait-il pas la signification de source?

Nous croyons distinguer le même radical dans *Orta*, *Urta*, l'Ourte (p. 158) et dans son homonyme *Orta*, l'Orthe, affluent de la Sarthe. La désinence *-ta* est, en effet, un suffixe, bien reconnaissable dans *Salta*, la Salza, affluent de la Saale, *Sala* (FOERSTEMANN, *Ortsnamen*, pp. 1278, 1286), dans *Sarta*, la Sarthe (D. BOUQUET, t. VI, p. 472), formé sur le radical *Sara*, nom de la Sarre et de la Serre, et dans *Murta*, la Meurthe, affluent de la Moselle (*Ibid.*, p. 1133), mot dont le radical *Mura* désigne plusieurs cours d'eau et localités (D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *Les premiers habitants de l'Europe*, t. II, p. 146).

* IVA.

L'Yve, ruisseau qui prend sa source sur le territoire de Florennes, arrose les communes de Saint-Aubin, Hemptinne, Yve-Gomzée, Vogenée, et se réunit à l'Eau-d'Eure au Jardinet, commune de Walcourt. On disait rivière d'Yve en 1545 (BORGNIET, *Chartes namuroises à Lille*, n° 264).

Ce cours d'eau a passé son nom au village d'Yve, qui est cité en 1200 sous la graphie **Yva** (BERLIÈRE, *Documents inédits*, t. I, p. 33) et sous les formes latinisées **Ivius** : in quodam viculo nomine Ivio, XII[e] siècle (*Acta SS. martis*, t. III, p. 648), et **Yvia**, 1221 (BERLIÈRE, p. 34).

Un affluent de la Seine, au département de Seine-et-Oise, s'appelle l'Yvette.

Iva, en roman *Ive*, est, d'après HOUZÉ, *Étude sur la signification des noms de lieux en France*, p. 82, et d'après COCHERIS, *Origine et formation des noms de lieu*, p. 9, une forme dialectale de *Ava*, eau, vocable dont il sera question plus loin. *Ive* traduit encore le mot eau dans le patois de Fribourg. La forêt d'Yveline, ancien nom de

la forêt de Rambouillet, est appelée *silva Aquilina* en 768 (Merlet, *Diction. topogr. du département d'Eure-et-Loir*, p. 195). *Aquaria* traduit Iviers au département de l'Aisne et Yvoire sur le lac de Genève dans la Haute-Savoie. La Rogive en Suisse est citée sous la traduction *Rubea aqua* dans le cartulaire de Lausanne. Saint-Pierre-des-Ifs (Eure) est de même un *Sanctus Petrus de Aquosis*, comme aussi *Ecclesia de Aquosis* se rapporte à Les-Ifs-sur-Londinières, Seine-Inférieure (Houzé).

Le village d'Yves a été habité à une époque très ancienne. On y a découvert, entre autres, une monnaie gauloise en or des Atrébates, des monnaies romaines de Néron, d'Antonin le Pieux, de Caracalla, de Claude le Gothique, de Tetricus Junior. Celle de Néron a été trouvée dans des *Crayats de Sarrasins (Ann. arch.*, t. XII, p. 524; t. XV, pp. 268-270, etc.).

LANDUVIUS.

Le Landuve ou le Landoir, affluent de la Sambre à Malonne.

Landuvius. — « Per medium fluvioli cujusdam cujus nomen est Landuvius amœnissimo cursu perlitur, » XIIe siècle *(Vita S. Bertuini, Analecta Bolland.*, t. VI, p. 20); — Perquire fluvium Samber ac rivulum Landuvium, VIIIe siècle *(Vita S. Bertuini, Analectes eccl.*, t. V, p. 427).

Landovius. — Juxta fluvium Landovium, XIIIe siècle *(Vita S. Bertuini*, ap. *Analectes*, t. V, p. 430).

Landovia. — « Super rivum de Landovia, » 1131 *(Ann. arch. Nam.*, t. V, p. 431)

Landuvia. — « Super rivum Landuviam in silva Malagniae, » 1131 *(Ann. arch. Namur*, t. V, p. 435).

Ce vocable se décompose vraisemblablement en *Landuvius*.

Le suffixe *-uvius* paraît être une forme latérale des suffixes *-apa*, *-ava*, dont il sera question plus loin et qui renferment la notion de « eau. » Nous le voyons dans le nom d'un grand fleuve que les Romains, d'après les Celtes sans doute, appelaient *Danuvius*, en allemand Donau, en français Danube. Voir MUELLENHOFF, *Altertumskunde*, t. II, p. 362.

Le thème *landa*, d'un primitif * *landhâ*, est celtique. « Il a en breton deux sens très différents, dit D'ARBOIS DE JUBAINVILLE (*Les premiers habitants de l'Europe*, t. II, p. 359). Employé isolé, il signifie terrain friche, lande; on peut citer comme exemple : deux chartes bretonnes du IXe siècle où la formule *per lannam*, *per landam*, signifie à travers la lande, une charte bretonne du IXe siècle où *ad landam* signifie vers la lande, une charte bretonne du XIe siècle ou *per mediam landam* signifie par le milieu de la lande [1]. Mais avec un complément déterminatif, ce mot désigne une portion de terrain affectée à un usage précis. Aussi en breton et en gallois, le moderne *lan*, qui est le même mot, désigne l'enclos sacré au centre duquel s'élève l'église placée sous le vocable d'un saint. C'est même le seul sens qu'on trouve aujourd'hui dans les dictionnaires gallois : *llan* est le cimetière qui entoure une église. » HOLDER (*Altceltischer Sprach-*

[1] *Cartulaire de Redon*, pp. 108, 112, 113, 275.

schatz, t. II, p. 140) établit la même distinction et reconnaît au breton *lan* le sens de monastère, lieu sacré, et celui de lande.

D'après ceci, le *Landuvius* pourrait s'interpréter par ruisseau de l'enceinte sacrée, à moins que l'on n'admette que la qualification de lande convienne au territoire où il coule. Nous verrons toutefois que la première interprétation se concilie très bien avec celle de Marlagne que nous proposerons plus loin.

LENIO.

C'est, pensons-nous, le nom que portait jadis le ruisseau qui prend sa source à Linciaux (Ciney) et se déverse dans l'ancienne *Pauleia* à Leignon. On l'appelle communément ruisseau de Linciaux. Il a laissé son vieux nom au village de Leignon, que les documents mentionnent sous les nombreuses variantes qui suivent.

Lenione, Lenion. — Lenione cum omnibus appenditiis suis in pago Condustrinse, 747 *(Chartes de Stavelot)*; — in pago Condustri villa Lenion ubi sunt mansa XXXII cum capella et manso indominicato, 862 *(Ibid.)*; — in pago Condruscio villam Lenion, 873 *(Ibid.)*; — in comitatu Hoio de potestate Lenion, 943 *(Ibid.)*.

Slenion : in ipso pago (Condruscio) villam Slenion, *862 *(Ibid.)*. *S* est ici épenthétique.

Lengion, vers *1060, vers 1135 (BORMANS, *Cartul. de Dinant*, t. I. p, 7; *Chartes de Stavelot)*. — **Lengeon,** vers 1110 *(Chartes de Stavelot)*. — **Lengun,** 1130 *(Ibid.)*. — **Lengum,** XIIe s. *(Ibid.)*., peut-être pour **Lengiun.** — **Lengon,** XIIe s. *(Ibid.)*. — **Lengnon,** XIIIe s. *(Ibid.)*. — **Lengnion,** 1343 (LAHAYE, *Fiefs de Poilvache*, p. V.). —

Lingnon, XIVe s. (BORMANS, *Fiefs*, I, p. 17; PONCELET, *Fiefs de Liége sous A. de la Marck*, p. 312. — **Leingnon,** XVIe s. (BORMANS, *Cartul. de Dinant*. t. III, p. 332, note).

Lennon, vers 1085 *(Chartes de Stavelot)*.

Leignon, 1130 *(Ibid.)*.

Lignon, 1342, 1344 (PIOT, *Inventaire*, pp. 123, 125).

Lognon, 1372, 1400 *(Chartes de Stavelot)*. Peut-être faut-il lire *Legnon*.

Lenio, par son suffixe, rentre dans la catégorie des cours d'eau qui, dans la province de Namur, se nomment *Geldio, Flavio, Curbio, Henio, Alblio*, et ailleurs *Solcio, Tailernion* (KURTH, *Frontière linguistique*, t. I, pp. 456, 458).

Son radical *Len-a* sert à dénommer plusieurs cours d'eau, tels que la Leyne, affluent du Rhône, la Lène et la Lenne, qui sont deux affluents de la Tonque au département de l'Hérault, la Lenne en Westphalie, laquelle arrose une localité du même nom désignée en 1072 sous la forme *Leno* (FOERSTEMANN, *Ortsnamen*, p. 982).

Il est vraisemblablement congénère des *Laina, Leina, Lina*, que nous avons relevés plus haut (p. 156).

Il a également passé son nom, avec une désinence diminutive, à Linciaux, situé à la source de notre ruisseau. Nous n'en avons pu recueillir que des formes romanes postérieures au XIIIe siècle : **Linceal, Lincealz,** 1314; **Lincial,** 1330; **Linchial, Lincheal,** 1437; **Lincheaulx; Linchaulx,** 1503; **Linceau, Lynceau,** 1512, 1589 (PONCELET, *Fiefs de Liége sous A. de la Marck*, pp. 129, 142, 387; BORGNET, *Cartul. de Ciney*, pp. 10, 11, 133, 267, 275, 277.).

Il peut se faire que Linciaux s'appelât primitivement aussi *Lenio*, distingué d'abord de l'autre *Lenio* par l'épi-

thète *Lenio minor*, puis par le diminutif roman *Linceal*, comme c'est arrivé pour Séressiat. Voir plus haut p. 186.

A Linciaux, l'on a découvert des silex de l'âge de la pierre polie et des sépultures antérieures à l'époque romaine (Borgnet, *Cartul. de Ciney*, p. X; *Ann. arch. Namur*, t. IV, p. 368).

Quant à Leignon, on croit que c'était une dépendance de la villa romaine de Barcenne située en grande partie sur son territoire. On y a découvert des fragments de meules antiques en laves grives, ainsi qu'une quantité de tuiles romaines (*Ann. arch. Namur*, t. VII, p. 281).

d'Arbois de Jubainville (*Propriété foncière*, p. 514) suppose que *Lenio* dérive du gentilice gallo-romain Laenius assez peu connu.

Il nous est difficile de partager son sentiment. Il serait, en effet, étrange que *Lenio* dût son nom à un gentilice, alors que *Curbio*, qui offre la même désinence, tire son nom de son ruisseau qui a son embouchure à Leignon même, vis-à-vis de l'embouchure du ruisseau de Linciaux. Puis, dans notre région, la plupart des localités qui ont un nom avec suffixe *-io* l'empruntent de leur cours d'eau; telles sont : *Geldio*, *Flavio*, *Henio*, *Solcio* (Souxhon), *Tailernio* (Targnon). Enfin, quelle analogie frappante entre *Henio* (Hingeon) et *Lenio*, qui, à l'extrémité opposée de leur ruisseau respectif, ont un homonyme formé sur le même radical, mais avec une désinence diminutive de date moins ancienne : *Henniaux* et *Linciaux !*

MARCA.

Ancien nom du ruisseau de Marche-les-Dames, qui a sa source sur le territoire de Marchovelette, coule du N.

au S., traverse Gelbressée, et se perd dans la Meuse à Marche-les-Dames. Il est appelé « rieu de Marche » en 1606 (BORGNET, *Chartes namuroises à Lille*, n° 442). Les cartes modernes le désignent sous l'appellation banale de ruisseau de Gelbressée.

Le cours d'eau a laissé son nom à deux villages et, sous une forme diminutive, à une ferme.

1° Marchovelette. — En 1046, Wazon, évêque de Liège, donna au chapitre de Saint-Barthélemy de Liège : ecclesiam de **Marcha** (MIRAEUS, *Opera diplom.*, t. III, p. 303). Le chapitre de Saint-Barthélemy conservait encore au XVIII[e] siècle le patronage de l'église de Marchovelette (GALLIOT, *Hist. de Namur*, t. III, p. 134). En 1149, le prévôt de la collégiale de Saint-Barthélemy accusa Bérenger, avoué du prieuré clunisien de Namêche, de s'être emparé par violence d'une partie de la dîme paroissiale de *Marcha*. La cause fut portée devant un synode réuni à Liège, qui décida que le prévôt devait prouver ses droits par des témoins dignes de foi, et Wibald, abbé de Stavelot, notifia cette sentence à l'abbé de Cluny (MARTÈNE et DURAND, *Amplissima collectio*, t. II, col. 362-363; voir aussi lettre de 1150, *ibid.*, col. 381). Il est déclaré dans cette pièce que « fundus curtis de Namecha extenditur usque propre villam Marcham. » Il s'agit sans doute ici de Marche-les-Dames, qui dépendait de la paroisse de Marchovelette.

Ce dernier village prit le surnom de *Scovelette* ou *Schovelette* pour le distinguer de Marche-sur-Meuse : **Marche-le-Scovelette,** vers 1350, vers 1346, 1402, etc. (BORMANS, *Fiefs*, I. pp. 34, 110; BORGNET, *Cartul. de Namur*, t. II, p. 231); — **Marche-l'Escouvelette,** 1464 (BORGNET, *Ouv. cité*, p. 72); — **Marche-Scovelette,** 1635 (BORMANS, *Fiefs*, IV, p. 87); —

Marche-Schouvelette, 1646 (*Ibid.*, p. 112); — **Marche-Chovelette,** 1655 (*Ibid.*, p. 138); — **Marchovelette,** 1701 (*Ibid.*, V, p. 7).

2° Marche-les-Dames. — Villa que dicitur **Mareka** que est super Mosam, *1152 (*Analectes,* t. XIX, p. 400); — villa de **Marchis,** *1160 (*Ibid.*, p. 401); — allodium de **Marche,** 1179 (Barbier, *Floreffe,* t. II, p. 35); — **Marche-sur-Moese,** 1301 (Galliot, *Hist. de Namur,* t. VI, p. 75). Jusqu'au commencement du xixe siècle, le village se dénomma Marche-sur-Meuse, l'appellation de Marche-les-Dames s'appliquant exclusivement à l'abbaye.

On a découvert à Marche-les-Dames des haches en pierre polie, des monnaies romaines dont l'une à l'effigie d'Antonius, des tuiles et poteries romaines, etc. (*Ann. arch. Namur,* t. I, pp. 365, 366; t. II, p. 441; t. VI, p. 249; t. IX, p. 122; *Congrès de Bruxelles,* pp. 67, 71).

3° Maquelette, ferme sous la commune de Gelbressée. — **Markelettes** : à Gillebreceies et à Markelettes, 1254 (Barbier, *Floreffe,* t. II, p. 109); Guilhames Borgnars de Markelettes, 1258 (Barbier, *Géronsart,* p. 272); apud Bes, Markelettes et Boninnes, *1293 (Thimister, *Cartul. de l'église collégiale de Saint-Paul à Liége,* p. 75). — **Marquelette, Marquelettes,** 1448, 1474 (Bormans, *Fiefs,* II, 298, 335). — **Macquelettes, Maquelettes,** 1492, 1502 (*Ibid.*, II, 368; III, 432).

Marca est aussi le nom primitif de la Marchette, qui arrose le territoire de Marche-en-Famenne (Luxembourg), pénètre dans la province de Namur pour arroser une bande du territoire de Baillonville et se jeter dans l'Eure à la limite des communes de Baillonville et de Noiseux.

« La *Marca,* dit M. Kurth (*Frontière linguistique,* t. II,

p. 98) a pris le nom de Marchette une fois que sur ses bords a surgi la ville de Marche. »

Il est parlé de Marche-en-Famenne dans les *Miracula sancti Remacli* (PERTZ, *SS.*, t. XV, p. 437), manuscrit du Xe siècle) : villam in pago Falminiensi sitam vocabulo *Marcam*. D'après ce récit, l'existence de Marche au VIIIe siècle serait historiquement prouvée. Cette ville est riche en antiquités de toutes les époques. On y a découvert une hache en pierre polie, des monnaies gauloises et autres objets antérieurs aux Romains, plusieurs tumulus, des monnaies romaines (consulaires et impériales), enfin des sépultures franques (VAN DESSEL, *Topographie des voies romaines*, p. 142; *Annales de l'Institut arch. du Luxembourg*, t. XXXIV, pp. 9, 16, 21). La voie romaine de Reims à Tongres y était croisée par celle d'Arlon à Namur.

D'autres cours d'eau portent le même nom, notamment :

1° La Marche, ruisseau de Marche-les-Écaussines, canton de Soignies (Hainaut); flumen *Marcha*, 1207 (DE SMET, *Cartul. de Cambron*, pp. 560, 561); fluvius *Marca*, 1221 (*Ibid.*, p. 580); *le Marke*, 1207, 1277 (*Ibid.*, pp. 560, 609). Il est aussi désigné sous la forme *Marcha* dans un acte de 1199 du Cartulaire du chapitre de Soignies (PIOT, *Les Pagi*, p. 89, n. 4).

2° La Marcq, affluent de la Dendre, naissant à Marcq, canton d'Enghien (Hainaut). Le village du même nom est cité sous la forme *Marcha* en 1131 (DUVIVIER, *Hainaut ancien*, p. 539). Il était traversé par une chaussée romaine (BERNIER, *Dictionnaire du Hainaut*, p. 472).

3° La Marck ou la Merck, rivière navigable qui naît au N. de Turnhout et se perd en Hollande, près de Breda, dans le Hollands-Diep.

4° La Marque, ruisseau passant à Marcq près de Bouchain (Nord), endroit cité en 1065 et 1117 sous les formes *Marcha, Marca* (DUVIVIER, *Hainaut ancien*, p. 405; MIRAEUS, *Op. dipl.*, t. III, p. 322).

Il y avait aussi dans le Vimeu (Somme) un endroit appelé *Marca*, mentionné en 751. On croit qu'il se trouvait entre Yonval et Moyenneville; il existe là, en effet, un emplacement de ce nom où l'on a trouvé souvent des tuiles romaines (GARNIER, *Diction. topogr. du département de la Somme*, p. 18).

Le mot *marca*, en vieux haut-allemand, signifie limite, frontière. Il a passé dans le bas-latin sous les formes *marca, marcha, marchia*, avec la même signification, quelquefois aussi avec celle de territoire délimité, comme dans l'expression « in marca vel villa Sodoia » d'un diplôme de 862 (MIRAEUS, *Op. dipl.*, t. I, p. 648). Cette notion, nous devons bien l'admettre, s'applique parfaitement aux cours d'eau, qui formaient souvent une limite naturelle aux anciennes circonscriptions territoriales. Aussi a-t-on cherché à faire concorder ces *Marcha* avec les limites des *pagi* francs. Notre ruisseau de Marche, par exemple, a pu séparer le *pagus Hasbaniensis* du *pagus Namucensis*, mais le fait n'est pas certain : Piot, après avoir placé Marchovelette dans la Hesbaye sous la foi d'une charte de 1046 (*Les Pagi*, p. 110), adjuge Marche-les-Dames au *pagus* de Lomme sans la moindre preuve (p. 115). La Marche naît sur les frontières du *pagus Hainoensis*, puis entre dans le *pagus Bracbatensis*, sans servir un instant de ligne de démarcation entre les deux régions. D'après Piot (p. 65), le Mélantois aurait eu la Marcque pour frontière orientale.

centre même du *pagus Bracbantensis*, et la Marchette ne sort pas de la Famenne. Bref, il n'est pas facile de justifier le rôle démarcateur de tous ces *Marcha* dans les divisions territoriales sous la domination franque.

Cette considération et l'antiquité de Marche-en-Famenne, de Marche-les-Dames, de Marche-en-Vimeu, attestée par les découvertes archéologiques, ne nous engagent-elles pas à faire remonter à l'époque préromaine la dénomination de leurs cours d'eau, à l'instar de la plupart de nos rivières?

C'est une question qui nous embarrasse. Le mot *marca* est aussi celtique, mais avec la signification de cheval de bataille (Holder), notion qui s'accommode moins bien avec un cours d'eau.

Serait-ce peut-être le terme germanique que les anciens belges avaient importé d'au delà du Rhin? Même difficulté que plus haut pour faire concorder nos *Marcha* avec les limites des États de ces vieilles peuplades.

Nous laissons donc ce problème ouvert à la discussion.

Nous clôturons ici l'étude étymologique de notre réseau fluvial, sans avoir toutefois épuisé toute la nomenclature de ses cours d'eau, soit parce que leurs appellations ne sont pas suffisamment documentées, soit parce qu'elles ne sont pas exactement reproduites sur nos cartes. Sur ce point, nos cartes militaires ont besoin d'un remaniement sérieux.

L'étude que nous consacrerons plus loin à certains noms de lieux, nous donnera encore l'occasion d'émettre des conjectures assez plausibles sur la dénomination primitive de leurs cours d'eau. C'est aussi avec reconnaissance que nous recevrons toute communication propre à rectifier ou à compléter notre travail.

La conclusion qui découle naturellement de ce chapitre, c'est que l'occupation romaine a dû laisser sur toutes les parties de notre sol une population belge assez dense pour pouvoir transmettre aux conquérants le nom, non seulement de nos grandes rivières, mais encore de nos plus humbles ruisseaux dont plusieurs étaient encore cachés dans les forêts. L'étude des noms de lieux viendra corroborer cette conclusion.

Nous avons constaté que bon nombre de localités habitées ont emprunté leur nom à leur cours d'eau. A quelle époque faut-il faire remonter cet emprunt? Suivant LONGNON (*Dictionnaire topographique du département de la Marne*, p. XIII), « on peut attribuer à la période romaine ou aux premiers siècles du moyen âge la plupart des noms de commune qui sont formés, en tout ou en partie, du vocable sous lequel est connu le cours d'eau arrosant le village. »

Il est certain que les Gaulois ont connu l'usage de créer des noms de lieux en les tirant des noms de rivières. C'est ainsi que, pour n'en citer qu'un exemple, de *Avara*, l'Yèvre, ils ont composé *Avaricum*, nom primitif de Bourges, cité par César (*B. G.*, VII, 13). On sait, de plus, que les Gaulois aimaient de fixer leurs demeures à proximité des sources. Une foule de villages, établis à la source d'une rivière, peuvent faire remonter leur origine à l'époque gauloise. Tels sont en particulier ceux qui, dans l'ancienne province de Champagne et dans les contrées limitrophes, sont désignés par le nom du ruisseau, précédés de l'adjectif *summus, summa*. Ainsi, dans le seul département de la Marne, nous comptons : *Summa Biunna*, Sommebionne; *Summa Pidis*, Sommepy; *Summus Saltus*, Sommesous; *Summa Suppia*, Sommesuippe;

Summa Turba, Sommetourbe; *Summa Vidula,* Sommevesle; *Summa Evera,* Sommeyèvre; *Summus Puteus,* Sompuis; *Summus Sibi,* Somsois; *Summus Adanus,* Souain; *Summa Alva,* Auve. En Belgique, nous ne connaissons que *Summa Todenna,* Sommethone (Luxembourg), à la source de la Thonne. Or, on a découvert des cimetières gaulois à Sommebionne, à Sommepy, à Sommesous, à Sommesuippe, à Somsois, à Souain et à Auve (A. Bertrand, *Archéologie celtique et gauloise,* 1889, p. 538), particularité suffisante pour présumer que les autres localités dénommées d'une façon analogue ont également une origine gauloise. Dans la Marne, des cimetières de la même époque sont signalés à Brusson, *Bruxio,* à Prosnes, *Predona,* et à Suippes, *Suppia,* localités qui ont aussi hérité du nom de leur cours d'eau.

Dans la province de Namur, des antiquités de l'époque gallo-romaine ont été exhumées des territoires de Seron, Biron, Flavion, Leignon, Linciaux, Marche-les-Dames, Thy-le-Château, Heure, Méhagne, Yves, Somme-Leuze, Lissoir, Lessive, Ossogne. Nous pouvons ajouter Marchovelette, car on vient d'y découvrir un dépôt considérable de monnaies romaines appartenant au IIIe et au IVe siècle.

CHAPITRE IV.

Région physique : l'Ardenne et ses démembrements.

ARDUENNA.

La province de Namur était jadis comprise dans la vaste forêt des Ardennes.

Au témoignage de César, cette forêt était la plus grande de toute la Gaule. Elle s'étendait, d'après lui, depuis le Rhin et le territoire des Trévères jusqu'aux confins des Nerviens, en couvrant la lisière du pays rémois [1]. Il lui accorde une longueur de plus de 500,000 pas, ce qui ferait 740 kilomètres, chiffre évidemment exagéré. Cette exagération a été relevée par Strabon : « Il existe, dit ce géographe, une forêt d'arbres peu élevés, grande assurément, mais pas tant que les écrivains l'ont dit en lui attribuant une étendue de 4,000 stades (740 kilomètres); on l'appelle Ardenne [2]. »

César arrête la forêt d'Ardenne à la frontière du pays

[1] « Per Arduennam silvam, quæ est totius Galliæ maxima atque ab ripis Rheni finibusque Treverorum ad Nervios pertinet, milibusque amplius quingentis in longitudinem patet » (*B. G.*, VI, 27). — « In silvam Arduennam ..., quæ ingenti magnitudine per medios fines Treverorum a flumine Rheno ad initium Remorum pertinet » (V, 3).

[2] « Ὕλη γάρ ἐστιν οὐχ ὑψηλῶν δένδρων, πολλὴ μὲν, οὐ τοσαύτη δε ὅσην οἱ συγγραφεῖς εἰρήκασι τετρακισχιλίων σταδίων · καλοῦσι δ'αὐτην Ἀρδουένναν » (STRABON, l. IV, c. III).

des Nerviens, car c'est bien là le sens de son expression qui lui est si familière : *ad Nervios pertinet* [1]. Sans doute, il ne s'agit ici que d'une délimitation approximative, qui peut admettre un faible empiètement de la forêt sur une partie du territoire nervien.

Il faut aussi faire attention que, lorsque César est amené à parler de l'étendue de l'Ardenne, il a spécialement en vue la partie méridionale qui, partant du pays trévérien, se prolongeait jusque vers les sources de la Sambre. Sur la partie septentrionale, ses renseignements sont moins précis. Incidemment il nous fait voir l'Ardenne dans l'Éburonie, abritant une partie de la population à l'approche des troupes romaines, et étendant ses limites vers l'Escaut, dans la direction du N.-O. [2].

Cette forêt présentait de nombreuses clairières cultivées et habitées. C'est ce que démontrent à l'évidence les fouilles archéologiques et la population qui y vivait à l'arrivée de César.

L'Ardenne fut honorée comme une divinité topique.

Le nom de la déesse d'Ardenne se lit dans une inscription de Rome, ainsi rétablie dans le *Corpus inscriptionum latinarum,* t. VI, nº 46 :

ARDVINNE | CAMVLO | IOVI | MERCVRIO | HERCVLI
M : QVARTINIVS. M. F. CIVES SABINVS REMVS
MILES. COH. VII. PR. ANTONINIANE. P. V. V. L. S.

[1] Comparez, par exemple, ces passages qui se lisent au début même des *Commentaires* : « Belgæ... pertinent ad inferiorem partem fluminis Rheni. — Aquitania a Garumnia flumine ad Pyrenæos montes et ad eam partem Oceani, quæ est ad Hispaniam, pertinet » *(B. G.*, I, 1).

[2] *B. G.*, VI, 31.

Une inscription découverte à Gey, sur le chemin de Düren à Montjoie, porte une dédicace à la déesse *Ardbinna*, graphie pour *Ardvinna* :

DEAE ARDBINNAE T. IVLIVS AEQVALIS S. L. M.

(Brambach, *Corpus inscriptionum rhenarum*, p. 589.)

Voici les variantes principales sous lesquelles est désignée la forêt d'Ardenne aux différentes époques.

Arduenna. — C'est, d'après les meilleurs manuscrits, la vraie leçon des *Commentaires* de César. C'est aussi celle de Tacite : « Saltus quibus nomen Arduenna » (*Ann.*, III, 42), et de Strabon : ὕλη Ἀρδουέννα (IV, iii, 5). Elle est également la plus usitée dans les documents mérovingiens et carolingiens. A l'époque carolingienne, on rencontre, mais rarement, la graphie **Harduenna.** Voir diplôme de 834 dans Beyer, *Urk.*, t. I, p. 68; de 1072 dans Lacomblet, t. I, p. 139.

Ardenna. — Forme employée par Fortunat, au vi^e siècle, et dans des chartes de Stavelot de 748 : intra fundum Ardennae, de 770-779 : in pago Ardenna, etc.

Arduinna. — *Chartes de Stavelot*, de 648, de 743-747, etc.

Ardoenna. — *Vita S. Remacli II^a*, ap. *Acta SS. septembris*, t. I, p. 694, avec la variante *Arduenna*, tirée du *cod. Valcellensis*.

Ardoinna. — *Vita S. Huberti*, ap. *Acta SS. novembris*, t. I, p. 795.

Ardinna. — *Chronique de Frédegaire*, IV, 38, ad an. 612; chartes du viiie et du ixe s. dans Beyer, *Urkundenbuch*, t. I, pp. 17, 19, 26, 36, 37, 39, 46, 115; quelquefois avec la graphie **Hardinna, Hardinne,** chartes de 804 et 946, *ibid.*, pp. 48, 246.

La forme romane est presque constamment **Ardenne** ou **Ardene,** quelquefois **Ardane** (DE REIFFENBERG, *Monuments,* t. I, p. 353).

L'adjectif est :

Arduennensis, v. 644 (J. HALKIN et ROLAND, *Recueil des chartes de Stavelot-Malmedy,* t. I, p. 3, lecture de B). C'est la variante la plus usitée.

Ardoennensis. — GRÉG. DE TOURS, *Hist. Franc.,* VIII, 27, ad an. 585.

Ardennensis, 814 (MARTÈNE et DURAND, *Ampl. coll.,* t. II, col. 22). Graphie beaucoup moins fréquente que la suivante.

Ardenensis, v. 644, 652-653, 839, 993 (J. HALKIN et ROLAND, *Ouv. cité,* pp. 3, 12, lecture de A; PERTZ, *Leges,* t. I, p. 373; BEYER, t. I, p. 324).

Ardinnensis, 901 (HONTHEIM, *Hist. Trev.,* t. I, p. 59).

Ardinensis, 784 (BEYER, t. II, p. 5).

Ardanensis, v. 800, 854, 919 (MARTÈNE et DURAND, *Amplissima collectio,* t. VII, col. 16; TARDIF, *Monuments historiques,* p. 104; *Ann. arch. Namur,* t. V, p. 418).

Ardunensis, 928 (BEYER, t. I, p. 233).

Hardunnensis, 779 (LACOMBLET, t. I, p. 39).

Arduensis, 874 (MARTÈNE et DURAND, *Ampl. coll.,* t. II, col. 29). Lecture douteuse.

Le vocable *Arduenna* a donné lieu à différents systèmes d'interprétation. Bornons-nous aux deux qui revêtent quelque caractère scientifique.

Plusieurs érudits décomposent le mot en *ardu-enna.* Le premier terme serait l'ancien celtique **ardvos,* en vieil irlandais *ard, ardd,* élevé, haut, grand. On le rattache à l'indo-européen *rdh-uos* avec *r* voyelle; d'où le sanscrit *ûrdhva,* le zend *eredhwa,* l'ancien persan *arda°,* haut; le

lithuanien *ardvas*, large; le latin *arduus*, escarpé, élevé; le grec ὀρθός pour ὀρθ-Fός, droit [1]. Quant au second terme -*enna*, ce ne serait probablement qu'un suffixe, comme dans *Cebenna*, *Clorenna*, *Ravenna*, dont toutefois la valeur n'est pas connue. Quoi qu'il en soit, le sens du terme principal *ard* permettrait de traduire *Arduenna* par haut pays, région élevée.

D'autres ont vu dans *Ardenne*, l'article armoricain *ar* et le substantif *tann*, chêne, dont *denn* ne serait qu'une variante dialectale. Ardenne signifierait ainsi « la forêt de chênes. » Voir Cocheris, *Origine et formation des noms de lieu*, p. 35, qui cite, à ce propos, *Ardennes* (Aveyron), *Ardenay* (Sarthe), *Artenay* (Loiret). Houzé, *Étude sur la signification des noms de lieux*, p. 12, est du même avis.

Ce qui est certain, c'est que le mot *Ardenna* désigne aussi une forêt des environs de Paderborn, en Westphalie; et, chose curieuse, le nom de *Osning* lui est donné comme synonyme : « Forestum quod incipit de Delbina flumine et tendit per *Ardennam* et Sinede usque in viam quae ducit ad Herisiam. » *(Dipl. Ottonis III)*. — « Foresta quae incipit de Delgana flumine et tendit per *Osninge* et Sinithe usque in viam quae ducit ad Herisiam. » *(Dipl. Ottonis III.)* Voir Houzé, *Étude sur la signification des noms de lieux en France*, p. 122. Or on sait qu'un acte de 947 place Longlier dans le *pagus* d'Ardenne et dans l'Osning : « Longlare in

[1] Cfr. Holder, *Altceltischer Sprachschatz*, t. I, p. 186; Brugmann *Grundriss der vergleichenden Grammatik der indogermanischen Sprachen*, t. I, p. 286; Fick, *Vergleichendes Wörterbuch der indogermanischen Sprachen*, 2[e] éd., pp. 16, 233; Desjardins, *Géographie de la Gaule romaine*, t. II, p. 102.

pago Arduenna in comitatu Rodulphi comitis, in Osning » (HONTHEIM, *Historia Trevis diplom.*, t. I, p. 60). D'où plusieurs auteurs, tels que Wiltheim, Besselius, Crollius et Beyer, ont conclu que notre Ardenne avait également pour synonyme Osning, opinion rejetée par Piot, qui fait de l'Osning un petit *pagus* indépendant du *pagus Arduennensis (Les Pagi*, pp. 169, 170).

Dans différentes régions de la France, nous découvrons le nom d'Ardenne attribué soit à des forêts, soit à des localités, construites probablement sur d'anciens bois appelés Ardenne. Ainsi, dans le département du Cantal, il y a *le bois d'Ardènes*, commune de Virargues, *l'Ardenne,* forêt défrichée sous la commune d'Alleuze, *L'Ardenne,* hameau de la commune de Naucelles, *Ardennes*, écart de la commune de Saint-Constant, et *Ardenne,* domaine ruiné sous la commune de Saint-Santin-Cantalès (AMÉ, *Diction. top. du Cantal,* p. 13). Dans le Hérault, un hameau de Riols se nomme *Ardouane*. Dans les Hautes-Alpes, un quartier de la commune de la Piarre est appelé *les Ardènes*. La Vienne compte deux hameaux du nom d'*Ardenne,* et la Mayenne, cinq fermes appelées *les Ardennes*. Dans le département de l'Eure on trouve deux anciens fiefs dits *Ardenne*. Une commune du Calvados s'appelle *Ardennes*. Dans l'Aisne, il y a *Ardennes* et *les Ardwines*, deux écarts. L'épitaphe et l'histoire des évêques de Toul mentionnent *Arduno* ou *locus qui dicitur Ardinio*. Cette nomenclature serait plus longue, si nous ne bornions nos recherches aux départements qui ont leur dictionnaire topographique.

A l'époque franque, la dénomination d'Ardenne est, en Belgique, restreinte à peu près à la contrée que nous

appelons encore aujourd'hui Ardenne et qui, dans notre province, englobe le canton de Gedinne.

Néanmoins par-ci par-là l'Ardenne a laissé dans les appellations topographiques des témoignages de son étendue primitive.

Si la « silva que vulgari sermone dicitur Ardena, » mentionnée en *1155 (Duvivier, *Hainaut ancien*, p. 583) et située, comme on pense, dans les environs de Ruesnes au S. de Bavay (Nord), est un reste de l'ancienne Ardenne, il faut admettre que, dans cette direction, l'Ardenne prolongeait ses limites au-delà de la Sambre et pénétrait bien avant dans le pays des Nerviens. On pourrait de même trouver une preuve que, vers le Nord, elle empiétait également sur le territoire nervien, si l'on était fixé sur l'origine ancienne des dénominations d'Ardenne et des Ardennes portées respectivement par des hameaux de Rebais et de Hennuyères.

En nous replaçant sur l'ancien pays des Atuatiques, nous trouvons un hameau de Nivelles nommé Ardenelle, *Ardinella* dans un diplôme de 992 (Miraeus, *Op. dipl.*, t. I, p. 656). Et sous la commune de Sombreffe, près de la chaussée romaine de Bavay à Tongres, un hameau très ancien porte aussi le nom d'Ardenelle : **Ardennella** en 1127 (*Analectes*, t. XVII, p. 10), **Ardenella** en 1151, 1203, 1204, 1274 (Miraeus, *Op. dipl.*, t. IV, p. 206; *Analectes*, t. XVII, pp. 32, 33; Barbier, *Floreffe*, t. II, p. 143); **Ardenelle** en 1274 (Barbier, *Floreffe*, t. II, p. 142), **Ardeneles** en 1284 (Tombe d'Ardenelle).

Dans le pays des *Condrusi* nous avons **Arduanium,** donné en 816 à une propriété de l'abbaye de Saint-Hubert (*Chron. S^ti-Huberti*, § 8). Il reparaît en 1224, sous la graphie

Hardines, associé à Anseremme, Waux et Lesse (Kurth, *Chartes de Saint-Hubert*, t. I, p. 235). C'est un hameau d'Anseremme, situé sur la rive droite de la Lesse et nommé Ardenne ou Hardenne, en wallon Aurdenne ou Haurdenne (voir p. 13), formes qui ont reçu l'hospitalité chez certains géographes, même avec l'orthographe Hordenne et Ordenne.

En remontant la Lesse, nous rencontrons une autre Ardenne, mieux connue celle-ci depuis qu'elle a passé dans le domaine royal. Comprise autrefois dans le ban de Houyet, Ardenne fait encore partie aujourd'hui de cette commune. Les archives de Rochefort en font mention sous les formes **Hardine** en 1488, **Hardenne** de 1640 à 1789 (Lamotte, *Étude historique sur le comté de Rochefort*, p. 332).

La patrie des Éburons a conservé le souvenir de l'antique forêt dans Ardennes, dépendance de Mons-lez-Liége. L'existence d'un fief du nom d'Ardenelle, dans les environs de Crehen, semble se déduire de divers actes des *Fiefs du comté de Namur*. Voir I, pp. 63, 159, 189, où il faut lire *Ardenelle;* II, p. 204.

Quelques fractions de l'Ardenne ont pu, dès l'époque gauloise, être distinguées par un nom spécial. Nous citerons celles de l'Entre-Sambre-et-Meuse et du Condroz qui sont mentionnées dans les textes du moyen-âge.

*MAGLONA.

La Marlagne, forêt dont il subsiste encore un débris situé en grande partie sous la commune de Floreffe. Elle s'étendait autrefois en longueur depuis le château de Namur jusque vers Annevoie et en largeur le long de la Sambre

jusque vers Franière. Au xe siècle, ses limites méridionales touchaient au village de Brogne (Saint-Gérard) [1].

Elle donna son nom à Malonne, village qui y prit naissance à une époque très ancienne. Elle fit également place aux communes de Wépion, de Floreffe, de Profondeville, de Lesve et, à une époque récente, à celle de Bois-de-Villers.

Le bois de Marlagne semble avoir été habité dès les temps préhistoriques. On a découvert à Malonne des haches en silex (*Ann. arch.*, t. II, pp. 149, 218; t. VI, p. 251). On peut voir actuellement, chez M. Bienfait, sous-instituteur à Lesve, une belle collection d'instruments en pierre polie recueillis sur le territoire de l'ancienne Marlagne. Il y a des trous de Nutons à Profondeville et à Lesve. L'époque gallo-romaine nous fournit des traces nombreuses d'un séjour prolongé dans quelques clairières de la forêt. Outre les monnaies romaines découvertes à Malonne (*Ann. arch.*, t. IX, p. 455; t. X, p. 515), à Profondeville (t. XIV, p. 531), à Wépion (t. VII, p. 221; t. IX, p. 457; t. X, p. 516), à Arbre (t. III, p. 516), à Lesve (t. IX, p. 455), et les meules belgo-romaines trouvées à Bois-de-Villers (t. V, pp. 206, 208), à Wépion (t. IX, p. 457), et à d'autres endroits de la Marlagne (t I, p. 375; t. II, p. 149), il y avait au Gros-Buisson, à Malonne, un cimetière remontant au IIe siècle (t. XX, p. 49), et Wépion a laissé subsister jusqu'à nos jours les vestiges de quelques sépultures romaines (t. XII, p. 122).

[1] Sur l'étendue et la contenance de la Marlagne, voir *Ann. arch. Namur*, t. I, p. 50; GALLIOT, *Hist. de Namur*, t. IV, p. 332; BORGNET, *Cartul. de Namur*, t. I, p. 109, note 3; DE REIFFENBERG, *Monuments*, t. I, p. 712.

Les variantes du nom de Marlagne sont nombreuses. Nous renseignons les plus anciennes et les plus usitées, en leur associant celles de Malonne qui doit sa dénomination à la forêt.

Maghlino : In saltu magno qui vocatur Maghlino (*Vita S. Bertuini*, ap. *Analectes*, t. V, p. 427). — **Maglonia,** Malonne : pervenit Magloniam, 935-937 (*Translatio S. Eugenii*, ap. *Analecta Bollandiana*, t. III, p. 35; Pertz, *SS.*, t. XV, 648).

Maslinia : juxta forestem Masliniam, 935-937 (*Translatio S. Eugenii*, ap. *An. Bol.*, t. III, p. 30, Pertz, *SS.*, t. XV, p. 647). — **Masligna** : ex altero silva Masligna vocitata, *xiie s. (*Vita S. Bertuini*, ap. *Analecta Bollandiana*, t. VI, p. 20); in mea foresta de Masligna, *1347 (Borgnet, *Cartul. de Namur*, t. II, p. 4). — **Maslania** : capella heremi in Maslania, *1212 (de Reiffenberg, *Monuments*, t. I, p. 134). — **Maslaigne,** 1265 (Borgnet, *Cartul. de Namur*, t. I, p. 109, n. 3).

Malligna : in loco qui Mallignia dicitur, 1126 (Barbier, *Floreffe*, t. II, p. 4); curtem de Malligna, 1179 (*Ibid.*, p. 34). — **Malingia** : in nemore suo Malingia, 1131 (*Ann. arch. Namur*, t. V, p. 317). — **Malignia** : manerii sui siti in Malignia, 1287 (Barbier, *Floreffe*, t. II, p. 181). — **Malagnia** : in silva Malagniae, 1150 (*Ann. arch. Nam.*, *ibid.*, t. V, p. 435) — **Mallania** : capella heremi in Mallania, * 1212 (*Analectes*, t. XVI, p. 56). — **Malagne** : in silva de Malagne, 1231 (*Analectes*, t. X, p. 375). — **Mallangne** : in nemore de Mallangne, 1231 (Barbier, *Floreffe*, t. II, p. 85). — **Malangia,** 1240 (*Analectes*, t. V, p. 375). — **Mallaigne** : foriest de Mallaigne, *1293 (Borgnet, *Cartul. de Namur*, t. I, p. 109). — **Malonia,** Malonne, 1106 (Bormans et

Schoolmeesters, *Cartul. de S.-Lambert*, t. I, p. 26). — **Maloine**, *1260 (Barbier, *Hist. de Malonne*, p. 298). — **Malone**, 1266, 1276 (Barbier, *Floreffe*, t. II, p. 131; id., *Malonne*, p. 309). — **Malonne**, 1274 (Barbier, *Floreffe*, t. II, p. 142). **Maluns**, 1133 (Piot, *Chartes des Comtes de Namur*, p. 2), attribution douteuse.

Marlagnia : in Marlagnia, 1214, cop. du xviie siècle (Borgnet, *Cartul. de Namur*, t. I, p. 12). — **Marlagne**, 1225 (*Analectes*, t. V, p. 375). — **Marlangia**, 1238 (*Ibid.*, p. 376). — **Marlangne**, 1284 (Barbier, *Floreffe*, t. II, p. 164). — **Marlaigne**, *1294 (Borgnet, *Cartul. de Namur*, t. I, p. 130). — **Marlaingne**, 1297 (Barbier, *Floreffe*, t. II, p. 149).

Les transformations de ce vocable sont des plus curieuses. D'abord le *g* du radical s'est adouci en *s* : **Maglina* = *Maslinia*, *Maslania*, comme dans *Furgalare*, 726, devenu *Vorsselaer* (de Marneffe, *Recherches sur le nom de Malines*, p. 8).

Puis *Maslinia*, *Maslania*, a pris deux formes diverses qui ont existé parallèlement. Dans l'une, l'*s* est tombée ou s'est assimilée avec l'*l* qui suit; de là *Mallignia*, *Malingia*, *Malagnia*, *Mallania*. Dans l'autre, l'*s* s'est changée en *r* par rhotacisme, tout comme dans *ossifraga*, *testitudo*, *Massilia*, qui ont donné *orfraie*, *tortue*, *Marseille*.

Nous constatons les mêmes phases phonétiques dans les dénominations anciennes de Malines, en flamand Mechelen, de Machelen-lez-Deynze (Flandre or.) et de Mechelen (Limbourg).

Ainsi Machelen se disait *Maglina* en 967 (*Archiv der Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtskunde*, t. VIII, p. 98; Foerstemann, *Ortsnamen*, p. 1032); *Maglinia* dans une charte du ixe siècle (Van de Putte, *Annales Bland.*, p. 76, avec la variante *Mahlinum* dans Van Lokeren, *Chartes*

et documents de mont Blandin, t. I, p. 11). *Maghlinia* désigne Mechelen dans *Gesta abbat. Trud.*, ap. PERTZ, *SS.*, t. XII, p. 374. Puis viennent les formes *Machlinium*, *Maclinium*, = Machelen (*Ann. Blandin*, ap. PERTZ, *SS.*, t. VII, p. 21); *Machlines* * 1008, *Machlinia* 1134, *Machl:na*, * 1213, etc. = Malines (DE MARNEFFE, *Recherches sur le nom de Malines*, pp. 4, 5).

La forme *Maglina* nous paraît être déjà une abréviation de *Magalina*. La chute de la consonne médiane dans le radical a produit *Maalinas*, et cela à une époque ancienne, puisque les Annales d'Hincmar, dont il existe encore une copie du XIe siècle, citent déjà Malines en 870 sous la forme *Maalinas*. De là les variantes romanes dont on rencontre des exemples dès le XIIe siècle : *Maalines*, *Maaline*, *Maelines*, *Malines* (DE MARNEFFE).

De *Maglina*, *Machlina*, dérivent : *Maslinas*, Xe et XIe siècle, et *Maslines*, XIIe siècle, et par rhotacisme *Marlynes*, 1173, *Marlines*, XIIIe et XIVe siècles (ID.).

Les formes thioises à partir du XIIIe siècle sont : *Megelne*, *Machgeline*, *Mechelne*, *Maegheline*, *Machelne*, *Mechlene*, *Mechghelne*, *Mechline*, *Machlin*, *Maghelen*, *Mechlen*, *Mecheline*, *Macheline*, *Mechelen* (ID.).

Les mêmes phénomènes de transformation se constatent également dans *Maslario*, 763, 888, Mellier en Ardenne, en romain *Maslier*, 1188, puis *Marliers*, 1207, et *Malliers*, 1899 (BÖHMER-MÜHLBACHER, *Regesta Imperii*, t. I, p. 4; LACOMBLET, *Urkundenbuch*, t. I, n° 75, p. 39; GOFFINET, *Les Comtes de Chiny*, pp. 197, 234; *Public. hist. du G.-D. de Luxembourg*, t. XIV, p. 385).

La forme la plus ancienne du nom de Marlagne et de Malonne, celle qui se rapproche le plus du vocable primitif,

nous présente un radical *magl-*, revêtu du suffixe *-ino* pour désigner la Marlagne, et du suffixe *-onia* pour désigner le village de Malonne. Il est probable qu'originairement le même suffixe affectait cette double dénomination. En tout cas, nous verrons plus loin que, dans notre région, le suffixe *-onia* s'attache de préférence à des radicaux celtiques et est souvent congénère des suffixes *-ania, -inia.*

Le radical *magl-* est celtique; il est l'abréviation de *magal-*, abréviation dont on constate déjà des exemples à l'époque gallo-romaine.

Le thème européen *magal* signifie grand; de là le grec μεγαλ-ος, grand, d'une racine *mag*, d'où le latin *mag-nus* (Cfr. FICK, *Vergleichendes Wörterbuch der indo-germanischen Sprachen*, 2e éd., p. 382). Ayant passé dans le rameau germanique, il a produit le gothique *michil-as*, le vieux haut-allemand *michil, michel, mihhil*, grand, et en toponymie les radicaux *machel-, mechel-, machgel-, mechgel-, magel-, megel-*, etc., par opposition à *Luzil*, petit *(lucil, luttil);* d'où Mecklenburg, opposé à Luzelburg (Luxembourg); Mechelen, opposé à Lützel, rivière et commune d'Alsace *(Lucela, Luzela)*. Nous retrouvons ce radical dans le nom de Malines, qui, comme on a vu, a des analogies frappantes avec celui de notre Marlagne.

Appliqué à l'homme, le substantif gaulois **magalos*, **maglos*, joint à la notion de grandeur celle de dignité; il signifie chef, prince, sens qu'il a transmis à ses dérivés néo-celtiques : *mál*, génit. *máel* en ancien irlandais, *mael, mail*, en ancien cymrique et ancien breton, *mael* en breton moderne. *Magalus* est le nom d'un chef des *Boii* (TITE-LIVE, XXI, 29, 6), appelé Μάγιλος par Polybe (III, 44, 5). Le nom d'homme *Magalus* nous est aussi connu par un sigle

figulin (Holder). Une *Vita S. Winwaloei*, VIII[e] siècle, dans les *Acta SS. martii*, t. I, p. 25 F, fait mention d'un « puer nomine *Mael*, » forme néo-celtique de *Maglus*, comme on peut le voir par une autre *Vita S. Winwaloei (Ibid.*, p. 258, n° 15), où le même personnage est appelé : Maglus Conomagli filius. *Megalos* est le nom d'une divinité dans l'inscription gauloise de Serancourt près de Bourges : « Bruxilla sosio legasit in Alexie Megalu (dat. sing.). »

Ce vocable forme, à l'aide de suffixes, des dénominations géographiques. La *Notitia dignitatum* mentionne une localité de la Bretagne, nommée *Maglone* : Praefectus numeri Solentium, Maglone. Citons encore *Magalona*, Maguelone, île sous la commune de Villeneuve-lez-Maguelone, au département de l'Hérault, *Megalona* dans l'Anonyme de Ravenne, mais *Magalona* dans d'autres textes anciens, notamment dans un acte de 589 (Aguirre, *Collectio maxima conciliorum Hispaniæ*, t. II, pp. 301-302, 314). Moulons, au département de la Charente-Inférieure, s'est dit anciennement *Megalonnum* (Holder).

Nous soupçonnons, d'après ceci, que primitivement le bois de Marlagne s'est appelé *Magalona*, *Maglona*, mot qui se sera affaibli en *Maglina*, *Maglino*, mais après s'être prêté à la formation du nom du village bâti dans la forêt : *Maglonia*, aujourd'hui Malonne.

Quel sens faut-il attribuer à ce radical ainsi développé par un suffixe? Doit-on y chercher la notion de grandeur dans le sens propre, en sorte que notre *Maglino* serait exactement traduit par « saltus magnus » dans la vie de saint Bertuin? Ou bien cette forêt était-elle grande aux yeux des anciens belges, parce qu'elle abritait les mystères de leur culte? Cette seconde hypothèse ne manque pas de

vraisemblance. Au septième siècle, lorsque saint Bertuin vint s'établir à Malonne, la Marlagne avait encore la réputation d'être l'asile des esprits infernaux : « habitationes daemonum, » et nous avons vu que le *Landuvius* peut s'interpréter « le ruisseau du lieu sacré. »

On aura remarqué que, parmi les variantes romanes de Marlagne, l'une, *Malagne*, employée en 1231, est encore actuellement le nom du territoire que couvrent les ruines de la villa romaine de Neufchâteau, à Jemelle (cfr. *Ann. arch. Namur*, t. XXI, pp. 403-474).

BERS.

La forêt de Biert est la continuation, au midi, de la forêt de Marlagne; mais il est difficile aujourd'hui d'en préciser les limites. Le village d'Ermeton y fut construit; de là, son surnom d'Ermeton-sur-Biert. En 1266, Thomas, abbé de Saint-Gérard, fit un accord avec Guy, comte de Namur, pour le partage de cette forêt. On distingua dès lors Biert-l'Abbé et Biert-le-Roi, nom conservé aux hameaux construits sur leur défrichement, le premier sous la commune de Flavion, l'autre sous la commune de Falaën.

Nous n'avons trouvé aucune mention de cette forêt antérieurement au XIIIe siècle.

Biers, Biert. — In foresta de Biers, *1213 (*Analectes*, t. XVI, p. 57); — super nemore de Biert ... dicti nemoris de Biers, 1266 (*Ann. arch. de Namur*, t. V, pp. 448, 449).

Bers. — Item chinq cens et trois boniers de bos de Bers au leis pardevers Byevene et Bermerées, *1297 (DE REIFFENBERG, *Monuments*, t. I, p. 295). — Ermeton-sour-Bers, vers 1343 (BORMANS, *Fiefs*, I, pp. 46, 118).

Cette dernière forme semble attester que l'*i* de *Biers, Biert* est inorganique. Nous ne pouvons, par conséquent, rapprocher notre Biert de *Bierra*, ancien nom de la forêt de Fontainebleau en France.

S'il nous est permis de fonder une étymologie sur cette forme *Bers*, nous pouvons conjecturer que la forêt doit son nom aux *bersae* ou clôtures formées de branches entrelacées pour parquer le gibier. *Bers* en breton armoricain signifie défense, enclos.

FANIA.

La Fagne, nom donné à la région qui forme une bande s'étendant de l'E. à l'O. depuis Hermeton-sur-Meuse et Givet jusque la Sambre, en suivant la direction de Chimay et d'Avesnes. Voir Duvivier, *Hainaut ancien*, pp. 100-105, 212-217.

Ce vocable s'est attaché à trois localités de notre province pour les distinguer de leurs homonymes, à Sart-en-Fagne, Villers-en-Fagne, Boussu-en-Fagne. On a dit aussi Romerée-en-Fagne (*Ann. arch. Namur*, t. V, p. 406).

Fania est revendiqué comme germanique. Il sera donc étudié dans la troisième partie.

THEORASCIA.

La Thiérache, vaste forêt qui de la rive gauche de la Meuse depuis l'embouchure du Viroin jusque Mézières s'étendait jusqu'aux sources de la Sambre. Elle confinait au N. à la Fagne et pénétrait ainsi dans le sud de notre province. Couvin, Gonrieux, Oignies, Mesnil-Saint-Martin, sont mentionnés comme faisant partie de la Thiérache.

Il en est question dès l'époque mérovingienne. Sa phy-

sionomie germanique nous décide à la classer dans la troisième partie de notre *Toponymie*.

ARZ.

La forêt d'Arche. Elle s'étendait anciennement sur la rive droite de la Meuse depuis Dave jusque Tailfer (Lustin) et de là formait une courbe qui allait se terminer en pointe à la Meuse à l'E. d'Andenne.

Au traité de 1199, la forêt d'Arche fut laissée au comte de Namur avec les villages compris entre la forêt et la Meuse. Ils formèrent le bailliage d'Entre-Meuse-et-Arche. La région limitée au midi par ce bois fut adjugée au comte de Luxembourg et constitua la prévôté de Poilvache. Les villages de cette prévôté qui étaient *rangés* le long de la forêt d'Arche étaient dits situés en **Rendarche** (= Ren d'Arche : *Rens, ren,* est une graphie romane du mot *rang);* c'étaient en 1280 : Yvoir, Godinne, Lustin, Arche, Ronchinne, Ivoy, Maillen, Assesse, Sorinnes, Corioule, Gesve, Spase, Ohey et Haillot (DE REIFFENBERG, *Monuments,* t. I, p. 18). Plus tard toutefois la mairie de Rendarche n'étendit sa juridiction que sur Lustin, Ronchinne, Ivoy, Arche en Rendarche, Coux, Hestroy, Maillen, Courrière, Corioule, Sorinne-la-Longue, Assesse, le Pourain d'Assesse, Brachaux, Milliere, Jassogne et Wavremont (LAHAYE, *Fiefs de la Prévôté de Poilvache,* p. IV).

C'est au xe siècle que la forêt d'Arche fait sa première apparition dans nos documents.

Son nom revêt les formes suivantes, qui sont toutes romanes.

Arx, Arz. — « Mansa duo ingenuilia inter duas villas Fals et Olhais, que terra jacet inter confines Arx (var *Arz)*

silvam et Mosenc et Maceroles in comitatu Hoio » 953 *(Chartes de Stavelot).*

Ars. — « Tota terra que est ultra Mosam versus Arduennam usque ad nemus quod dicitur Ars remanet comiti Barri; nemus vero predictum sicut extenditur usque ad Mosam in longum et latum, cum tota terra comprensa in eodem nemore, remanet comiti Namucensi » 1199, *1122 (Bertholet, *Histoire de Luxembourg,* t. IV, preuves, p. XIV; de Reiffenberg, *Monuments,* t. I, p. 135).

Arch. — « Silva quam Willelmus quondam dominus de Mosain tenuit in Arch inter Korioles et Ster » 1242 *(Cart. de Grandpré,* t. I, p. 26).

Arche. — « Silva de Arche » 1227, 1237 (Barbier, *Hist. de Géronsart,* p. 228, 243). « A la taille d'Outre-Muese et Arche » *1253 (de Reiffenberg, *Monuments,* t. I, p. 144).

Narche. — « Quant au bois d'Arche.... Et on remarqueroit qu'audit bois de Narche... » 1637 (Lahaye, *Cartul. d'Andenne,* t. I, p. 289). Voir notre *Introd.*, p. 22.

Nous ne pouvons qu'émettre des conjectures concernant l'étymologie de ce vocable. Viendrait-il du latin *arx,* rempart, et la forêt serait-elle ainsi appelée, parce que jadis les habitants du Condroz s'en seraient fait un retranchement, comme les Nerviens, en courbant et entrelaçant les jeunes arbres? Ou bien y faut-il voir le bas-latin *arces,* « tortiles ex virgultis laquei, nostris *harts,* » selon la définition de Ducange, qui cite ce passage d'une charte de 1311 : Poterunt dicti emptores facere colligi *arces,* gallice *Arz,* in recrescentiis dicti memoris, pro ligando opere dicti nemoris? On dit aussi *harcia* en bas-latin avec le même sens (Ducange), en roman *hars :* ligamina que dicuntur *hars,* 1188 *(Ann. du Cercle archéol. de Mons,*

t. V, p. 388), d'où le français ***hart***, le wallon ***haurt***. Le mot est peut-être d'origine gauloise : le lien pour fagots se nomme ***ari*** en breton et ***ar*** en écossais-irlandais. Dans le patois de Mons, c'est ***archelle*** ou ***harchelle*** (SIGART, ***Dictionnaire du wallon de Mons***, pp. 67, 207), mot conservé du roman.

*BAILAUS.

Nom ancien attribué à : 1° au bois de Bailoy (Spontin) où se trouvait une forteresse occupée à l'époque romaine (*Ann. arch. Namur*, t. VIII, p. 329); — 2° à un bois des environs de Rosée, appelé **Bailos** vers 1180 (BARBIER, *Floreffe*, t. II, p. 37) et **Baileut** vers 1343 (BORMANS, *Fiefs*, I, p. 42); — 3° à Baileux, campagne de la commune de Walcourt, où l'on a découvert des tuiles romaines (*Ann. arch. Namur*, t. I, p. 377).

Ce vocable est caractérisé par le suffixe celtique ***-aus*** qui sera étudié plus loin.



DEUXIÈME PARTIE.

PÉRIODE GALLO-ROMAINE.

CHAPITRE PREMIER.

Aperçu sur la situation géographique du pays de Namur et sur son système toponymique à l'époque romaine.

Sous la domination romaine, le pays de Namur dépendait de la *Civitas Tungrorum* qui, comprise d'abord parmi les cités de la province impériale prétorienne de Belgique, était, au IVe siècle, réunie à la province de la seconde Germanie dont la *Civitas Agrippensium* (Cologne) était la métropole [1].

La division des cités en *pagi* fut conservée par les Romains, mais sur ces districts ou cantons les monuments romains fournissent peu de renseignements. Un seul *pagus* de la Belgique est mentionné, celui du Condroz, et cela

[1] Cfr. DESJARDINS, *Géographie de la Gaule romaine*, t. III, pp. 449, 473, etc.

dans une inscription militaire découverte à Birrens, près de Middleby en Écosse :

DEAE VIRADES
THI PAGVS CON
DRVSTIS MILIt
IN COH II TVN
GRO SVB SIlvio
AVSPICE PR
AEFf

(Deae Viradesthi pagus Condrustis militans in cohorte II Tungrorum sub Silvio Auspice præfecto fecit) [1].

« Une lacune, dit M. Schuermans [2], existait entre le temps de César et le huitième siècle (époque de la première mention du *pagus* du Condroz sous les Francs) : cette lacune se voit comblée par notre inscription. Les soldats de la cohorte IIe des Tungres, originaires du Condroz, n'avaient pas oublié sur le sol étranger le nom de leur patrie ; ils l'ont gravé sur les monuments élevés par eux, et ce nom revoit aujourd'hui la lumière pour démontrer la force et la vivacité des traditions, et l'importance historique des dénominations locales. »

Nous ignorons si l'on est parvenu à déterminer l'époque

[1] *C. I. L*, t. VII, n° 1073.

[2] *Bulletin de la Société scientifique et littéraire du Limbourg*, t. XI, p. 40. — Le savant épigraphiste ajoute qu'il est impossible de méconnaître la formation commune du surnom gaulois Drusus et le nom de notre Condroz. Son opinion concorde avec ce que nous avons dit p. 62. HOLDER *(Alt-celtischer Sprachschatz*, t. I, p. 1335) nous apprend que *Drusus* est une forme postérieure à *Drausus*, d'où *Condraussius*.

de cette inscription. Tout ce que nous savons, c'est que la seconde cohorte des Tongrois combattait l'an 84 en Écosse, lorsqu'Agricola remporta une victoire signalée sur les Calédoniens à Victoria près des Monts Grampians [1].

Quant à la déesse *Viradesthis*, nous la croirions spéciale aux Condrusiens, si l'inscription de Vechten, près d'Utrecht, ne nous invitait à la considérer comme une divinité tongroise. Cette inscription est, en effet, ainsi restituée : [*De*]*ae* [*Vir*]*adecd*[*i*] [*cive*]*s Tvngri* [*et*] *navtae* [*qu*]*i Fectione* [*co*]*nsistvnt v*[*otum*] *s*[*olverunt*] *l*[*ubenter*] *m*[*erito*] [2].

Il est assez probable que le *pagus Lommensis*, auquel appartenait notre l'Entre-Sambre-et-Meuse, existait déjà à l'époque romaine et que son nom a quelque rapport avec la forteresse romaine de Roche-à-Lomme, près de Nismes Mais le silence des monuments ne nous permet pas d'être affirmatif sur ce point.

Sous l'administration romaine, la province de Namur fut sillonnée de voies nombreuses. Toutefois les Itinéraires n'en signalent que deux : celle de Bavai à Tongres et Cologne, et celle de Reims à Tongres avec embranchement vers Cologne.

La première, décrite par l'Itinéraire d'Antonin et la Table de Peutinger, coupait la partie septentrionale de notre province, où elle est encore bien visible. Elle traverse le territoire de Sombreffe en passant près du hameau d'Ardenelle, passe entre Ernage et Gembloux, pour se diriger sur le hameau de Baudecet au N. de Sauvenière, forme la limite entre les communes de Perwez et d'Aische-en-Refail, pénètre un instant dans le Brabant, puis longe les villages namurois

[1] TACITE, *Vita Agricolae*, XXXVI.
[2] SCHUERMANS, *Ouv. cité*, p. 6.

de Taviers, Boneffe, Branchon, pour entrer dans la province de Liège. Aucune station n'est marquée sur ce parcours. Il est vrai qu'on a voulu trouver dans Gembloux le *Geminiacum* de l'Itinéraire d'Antonin, le *Geminico vico* de la Table de Peutinger, comme on a cru reconnaître la station suivante *Perniciacum, Pernaco,* dans Perwez, le *Petrosum vadum* du moyen âge. Outre qu'il est difficile de rapprocher *Geminiacum* de *Gemblaus,* le calcul des distances s'oppose à cette identification et, avec Desjardins, nous préférons reporter *Geminiacum* à Viesville.

Quant à la seconde voie, nous aurons l'occasion d'en parler en détails à l'article *Meduanto.*

Une troisième voie, partant de Bavai, traversait l'Entre-Sambre-et-Meuse, passait la Meuse à Leffe-Dinant et de là se dirigeait vers Cologne.

Il y avait en outre un bon nombre de *diverticula* ou voies secondaires, dont plusieurs sont décrites dans les *Annales de la Société archéologique de Namur.*

Nous nous bornons à ces indications sommaires, parce que nous savons qu'un archéologue compétent dans la matière ne tardera pas à insérer dans ces *Annales* un travail complet et bien étudié sur notre antique réseau itinéraire.

Si l'on jette un coup d'œil sur les monuments géographiques de l'époque romaine, tels que l'Itinéraire d'Antonin et la Table de Peutinger, on est surpris du nombre considérable de noms de lieux tirés du gaulois; à peine l'élément latin y figure-t-il pour un quart. L'étude de notre topographie locale nous fera découvrir les mêmes proportions.

Le latin introduit dans les Gaules par les conquérants

fut le latin populaire ou vulgaire, qui différait du latin littéraire par la prononciation de certains mots, par certaines particularités dans les formes grammaticales et les constructions syntaxiques [1]. Les inscriptions romaines fourmillent de mots tirés de ce langage populaire, tels que *taboleis, tableis,* pour *tabulis; floviom, fluio,* pour *fluvium, fluvio; poplum, poplicus,* pour *populum, publicus; mesum* pour *mensium,* etc. [2].

Les itinéraires inscrivent de même des lieux appelés *Tablis* pour *Tabulis, Sablones* pour *Sabulones,* etc.

Nous ne devons donc pas attribuer à l'influence germanique toutes les déformations que nous présentent les vocables latins dans les textes mérovingiens; il y en a qui datent de l'époque gallo-romaine.

Le latin, on le comprend, a dû aussi subir l'influence du gaulois, notamment par l'adoption de certains mots et de désinences flexionnelles propres à la langue celtique. D'Arbois de Jubainville [3] relève dans la déclinaison de l'époque mérovingienne toute une série de formes qu'il croit empruntées au celtique; quoique plusieurs de ces transformations puissent s'expliquer différemment [4], nous admettons volontiers que le maintien de l'*s* dans la décli-

[1] Sur le latin populaire, on peut consulter avec fruit : SCHUCHARDT, *Volkalismus der Vulgarlateins,* Leipzig, 1866-1869, 3 vol. in-8°; MEYER, *Geschichte der lateinischen Volksprache* dans *Grundriss der rom. Philol.,* Strasbourg, 1888, in-8°, p. 355; BONNET, *Le latin de Grégoire de Tours,* Paris, 1890, in-8°.

[2] Voir les tables des volumes du C. I. L. *(Corpus inscriptionum latinarum).*

[3] *La déclinaison latine en Gaule à l'époque mérovingienne,* Paris, 1872.

[4] Voir BONNET, *Le latin de Grégoire de Tours,* p. 44.

naison des noms en *-aus*, comme *Stabulaus*, est légué par la déclinaison gauloise.

La toponymie latine à l'époque gallo-romaine se compose généralement :

1° De noms empruntés à la nature et à ses productions : *Aquæ Calidæ*, Vichy; *Confluentes*, Coblenz; *Arbor felix*, Arbon; *Ad tres Arbores*, étape de la voie de Bordeaux à Toulouse (ITIN. HIÉROS.); *Ad Cædros*, Villesèque, voie de Toulouse à Narbonne *(Ibid.)*; *Buxus*, Buis, voie d'Autun à Decize (PEUTINGER); *Cypresseta*, entre Avignon et Orange (ITIN. HIÉROS.); *Juncaria*, frontière méridionale des Gaules (VASES GADITINS); *Sablones*, voie de Xanten à Cologne (ITIN. D'ANTONIN); *Lucus*, Luc-en-Diois, voie de Bordeaux à Arles (Drôme).

2° De noms désignant des édifices et autres œuvres nées de l'industrie humaine : *Castellum*, Cassel; *Ad Turrim*, Tourves; *Tabernæ*, Saverne; Reinzabern, etc.; *Stabulis*, voie d'Aoste à Mayence (ANTONIN); *Ad Stabulum*, voie de Cap à Lion (IBID.); *Ad Horrea*, *Tegulata*, *Calcaria*, voie de Cimiez à Arles (IBID.); *Figlinis*, voie de Lyon à Eause (Drôme); *Pons Scaldis*, Escaupont; *Trajecto*, Utrecht; *Fanum Martis*, Famars.

3° De noms rappelant une circonstance géographique ou ethnographique, *Fines*, Fismes, et autres stations; *Ad Sextum*, *Ad Nonum*, *Ad Vigesimum*, stations situées au 6e, au 9e, au 20e milliaire (DESJARDINS, *Géographie de la Gaule romaine*, t. IV, p. 221); *Colonia Agrippina*, Cologne.

4° De noms dérivés de noms d'hommes. Cette formation s'est produite de plusieurs manières suivant le genre du lieu habité.

Au temps de César, on distinguait, chez les Gaulois,

trois espèces de lieux habités : 1° les lieux fortifiés, appelés par les Romains *oppida* et *castella;* 2° des *vici,* c'est-à-dire des villages ou bourgs non clos de murs; 3° des *ædificia* ou maisons isolées.

A l'époque gallo-romaine, il y a encore des points fortifiés, dont la plupart se distinguent dans leur dénomination par les mots gaulois *durus, dunum, briga,* qui signifient forteresse, tandis que les termes *bona,* habitation, et *magus,* champ, exploitation rurale, s'appliquent aux *vici* et aux *ædificia.* C'est d'alors que datent les compositions hybrides telles que : *Augusto-durum, Cæsaro-dunum, Flavio-briga, Julio-bona, Claudio-magus,* dont le premier terme est romain et le second gaulois. Ce n'est même qu'à la période franque que les mots latins *villa, curtis, mons, vallis,* viennent supplanter les mots gaulois *magus, durum, dunum, briga* [1].

Dès le début du premier siècle de notre ère, l'*ædificium,* habitation du chef gaulois chez César, est transformé en *villa.* « La *villa* s'élève au milieu d'une vaste pièce de terre, d'un *fundus* qui lui appartient et que ses clients et vassaux cultivent : des constructions rectangulaires en maçonnerie, couvertes en tuiles, commencent à remplacer les maisons circulaires de bois à toit de chaume conique qu'habitaient les Gaulois au temps de l'indépendance.

» *Fundus* et *villa* sont deux termes correlatifs. *Fundus* est la portion du sol qui forme une exploitation agricole appartenant à un propriétaire déterminé. *Villa* est le groupe des bâtiments où le propriétaire du *fundus* se loge et qui

[1] D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *Propriété foncière,* pp. XIV, 97.

servent à l'exploitation. Il n'y a pas de *villa* sans *fundus*, ni de *fundus* sans *villa*. Supprimez la *villa*, le *fundus* est réduit à l'état d'*ager* ou de *locus*. Supprimez le *fundus*, la *villa* n'est plus qu'un *ædificium* [1]. »

Le *fundus* prit généralement le nom de son premier propriétaire gallo-romain, mais en l'adjectivant à l'aide du suffixe celtique *-ācus*. Ainsi le *fundus* de

Frisius s'est appelé *Frisiacus*, Frizet.

Mercurius » *Mercuriacus*, Miécret.

Le suffixe gaulois *-acus* correspond au suffixe romaiu *-ānus*, usité surtout en Italie et dans le midi de la France. Ainsi du gentilice romain *Julius* dérivent les noms de lieux *Julianus* et *Juliacus*, et de *Marcellius* dérivent *Marcellianus* et *Marcelliacus*.

« Ce serait ici le lieu de se demander, dit M. Kurth [1], si la désinence latine *-anus* qui est formative de noms de lieux avec la même valeur que la désinence celtique *-acus*, n'a pas été employée quelquefois en Belgique. »

Nous aurons l'occasion de revenir sur cette question, lorsque nous aurons à parler de Maillen.

Dans le chapitre que nous consacrerons aux noms en *-acus*, nous verrons que parfois cette désinence se met au féminin, comme dans *Geminiaca*, Gimnée, s'accordant avec *villa* sous-entendu. Quelquefois aussi le *nomen gentilicium* est employé adjectivement, avec un sens géographique, sans la désinence *-acus* : *Anteia*, Anthée; *Ameia*, Amée; *Saturia*, Sautour, dérivant des gentilices *Anteius*, *Ameius*, *Saturius*.

[1] D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *Propriété foncière*, pp. 94-95.
[2] *Frontière linguistique*, t. I, p. 522.

Dans les monuments géographiques latins, l'énonciation des noms de lieux ne se fait pas toujours au nominatif, mais soit sous les désinences ablatives *-o*, *-e*, *-is*, soit sous les désinences accusatives *-as*, *-um*, *-os*, plus rarement sous les désinences génitives *-ae*, *-i*.

Ainsi l'itinéraire gravé sur un des vases graditins, qui datent du premier ou du deuxième siècle, énumère : *Narbone*, Narbonne; *Baeterras*, Beziers; *Ambrussum*, Pont-d'Ambruis; *Nemauso*, Nîmes; *Ernagini*, Saint-Gabriel; *Cabellione*, Cavaillon; *Caturrigomagi*, Chorges; *Ebroduno*, Embrun; *Taurinis*, Turin [1]. Sur aucun des quatre vases, les noms de la seconde et de la troisième déclinaison ne se lisent au nominatif. Le milliaire de Tongres, attribué au règne de Dioclétien (285-305), garde le nominatif : *Rigomagus*, *Autunnacum*, *Confluentes*, *Seeviæ* (pluriel) [2]. L'itinéraire Hiérosolymitain, datant de l'an 333, mélange les cas : *Mutatio Stomatas*, *Mutatio Senone*, *Mutatio Oscyneio*, *Mansio Eleusione*, *Mutatio Sustomago*, *Vicus Ebromago*, *Mutatio Cædros*, *Castellum Carcassone*, *Mutatio Trecesimum*, *Mutation Husuerbas*, *Civitas Narbonæ*, *Civitas Beterris*, *Civitas Nemauso*, *Mutatio Bantianis*, *Mansio Catoricas*, *Civitas Taurinis*, etc. [3]. Il en est de même de l'Itinéraire d'Antonin, dont la rédaction définitive remonte au IVe siècle : *Argentorato*, *Tabernis*, *Treveros*, *Noviomago*, *Durnomagi*, *Calone*, *Caturrigas*, *Cabellione*, *Stabulis*, *Divodurum*, etc. [4]. La table dite de Peutinger

[1] DESJARDINS, *Géographie de la Gaule romaine*, t. IV, planche III.
[2] *Ibid.*, p. 31.
[3] *Ibid.*, pp. 33-35.
[4] *Ibid.*, pp. 40 et suiv.

date également de l'époque romaine; malheureusement, il ne nous en reste qu'une copie de 1265, dont l'auteur, un moine de Colmar, n'a pas su toujours respecter l'orthographe de l'original. Néanmoins, nous devons considérer comme correctes les désinences casuelles qui y sont données à *Lugduno, Matillone, Albanianis, Noviomagi, Tablis, Brinnibus, Rigomagus, Autunnaco, Tabernis, Meduanto, Tarnaias, Geminas*, etc. [5].

La romanisation des noms géographiques latins, tant de l'époque romaine que de l'époque franque, s'est accomplie d'après les lois de la phonétique locale qui ont régi la romanisation des noms communs. Remarquons seulement que l'accent tonique semble s'être porté sur le suffixe diminutif *-ŏlus*, avant de produire les dénominations romanes que nous avons recueillies p. 25.

CHAPITRE II.

Étude de quelques noms de lieux considérés comme celtiques.

Après avoir dressé une liste de noms de lieux qui nous sont connus par les monuments de l'époque romaine et dont la nationalité celtique semble indiscutable, M. Kurth ajoute *(Frontière linguistique*, t. I, p. 464) :

[5] DESJARDINS, *Géographie de la Gaule romaine*, t. IV, pp. 120 et suiv.

« Indépendamment des noms qui nous ont été conservés par hasard dans les documents écrits à cette époque, il en est un grand nombre d'autres qui ont une physionomie celtique bien prononcée, et qui se rapportent d'ailleurs à des localités dont l'ancienneté ne fait pas de doute. »

Et il en dresse une liste provisoire, qui contient quelques noms de notre province.

A son exemple, nous faisons un relevé alphabétique des noms de cette catégorie pris dans le Namurois, en nous aidant du témoignage des principaux celtistes et des découvertes qui prouvent l'existence de la localité à l'époque gallo-romaine. Nous y ajoutons quelques autres noms dont la celticité nous paraît aussi probable. Nous bornons cette première nomenclature aux vocables qui ne rentrent pas dans une classe particulière caractérisée par l'un ou l'autre des suffixes *-acus, -aus, -onia, -ania, -ina, -apa, -ava, -afa, -issa,* qui feront l'objet d'une étude spéciale dans les chapitres suivants.

Quant aux noms de lieux de langue latine, nous leur consacrerons un chapitre à la fin de cette seconde partie.

ANDANA.

Andenne, ville située sur la rive droite de la Meuse.

Andana, 870 *(Annales* HINCMARI, ap. PERTZ, *Leges,* t. I, p. 516; *SS.,* t. I, p. 488). C'est la forme latine presque exclusivement employée dans les plus anciens textes. Cfr. *Vita s. Gertrudis,* ap. *Acta SS. Belgii,* t. III, p. 159; *Script. rerum Meroving.,* t. II, p. 448; — *Vita s. Beggæ,* ap. *Acta SS. Belgii,* t. IV, p. 159; — diplôme de *1101 dans LAHAYE, *Cartul. d'Andenne,* t. I, p. 1). — L'adjectif

correspondant est **Andanensis,** 1105 (Miraeus, *Op. dipl.*, t. IV, p. 510).

Andetenna, xiie siècle (Reinerus, *Triumph. bulonic.*, ap. Pertz, *SS.*, t. XXV, p. 106).

Andenna, xiiie siècle (D. Berlière, *Monasticon belge*, p. 61). L'adjectif correspondant est **Andennensis,** *1207 (Misson, *Le chapitre noble de Sainte-Begge à Andenne*, p. 291). On a dit aussi **Andensis,** *1195 (*Ibid.*, p. 290).

Andanum, xiiie siècle, forme relevée par Ursmer Berlière, *Monasticon belge*, t. I, p. 61.

Formes romanes :

Andanne, *1241 (Lahaye, *Cartul. d'Andenne*, t. I, p. 9). — **Andane,** 1265 (*Ibid.*, p. 15), *1278 (Poncelet, *Guerre de la vache*, p. 29).

Andenne, *1264 (Lahaye, p. 12), **Andaine,** *1278 (Poncelet, p. 44), et autres orthographes : **Andeynne, Andeyne, Andaynne, Andainne, Andène.**

Andenne a son diminutif : Andenelle, faubourg de la ville : **Andenele, Andenelle,** *1278 (Poncelet, pp. 29, 31); **Andanale,** 1314 (Poncelet, *Fiefs de Liége sous A. de la Marck*, p. 106); **Andanella, Andenella,** *1344 (Lahaye, p. 59); **Andenale,** 1333 (*Ibid.*, p. 372).

L'existence d'Andenne au viie siècle est historiquement prouvée; un monastère y fut fondé par sainte Begge vers 692. Mais les découvertes archéologiques attestent que cette localité était déjà habitée à l'époque gallo-romaine. D'abord un embranchement de la voie romaine de Dinant à Huy venait aboutir à la Meuse à Andenelle, où un pont en pierres avait été construit. Des fouilles ont mis au jour des tombeaux romains, avec un nombreux mobilier,

du IIIe siècle et un four de potier contenant encore des nombreux produits fabriqués. Voir LAHAYE, *Cartul. d'Andenne*, t. I, p. II.

C'est donc avec beaucoup de probabilité que nous rangeons Andenne parmi les noms de langue celtique.

Peut-être *Andana* a-t-il emprunté le nom du ruisseau qui se jette dans la Meuse sur son territoire et qui est communément appelé ruisseau d'Andenelle, ou l'Andelle suivant Vander Maelen.

Un autre affluent de la Meuse se nomme l'Andon, *Ardonensis* rivus; il se jette dans le fleuve vis-à-vis de Dun, au département de la Meuse (LIÉNARD, *Diction. topogr. de la Meuse*, p. 5). Un affluent de la Seine porte le nom d'Andelle, *Andesla (= Andella)* au VIIe siècle, *Andella* en 1151 (DE BLOSSEVILLE, *Diction. topogr. du départ. de l'Eure*, p. 4). Un ruisseau appelé l'Ande arrose la commune d'Andelat au département du Cantal. Dans le département du Gard, des cours d'eaux se nomment l'Andiole, l'Andorge, l'Andron. On peut encore faire un rapprochement avec *Andagina, Andaina*, le ruisseau de Saint-Hubert. Et la rivière d'Allemagne nommée *Andenbach* (FOERSTEMANN, *Ortsnamen*, p. 82) ne nous offre-t-elle pas un *Andana* celtique qui, comme d'autres vocables, se sera par la suite adjoint le suffixe gernanique *-bach?*

Il peut se faire cependant qu'*Andana* ne soit plus déjà qu'une forme mutilée. M. Kurth, qui, comme nous, fait entrer Andenne dans la famille celtique, propose la forme *Andetenna*, quoique d'apparition tardive, comme plus proche du radical primitif, et lui compare *Andethanna* (aujourd'hui Nieder-Anwen) sur la chaussée romaine d'Arlon à Trèves, mentionné dans l'Itinéraire d'Antonin et dans

Sulpice Sévère (*Dialog.*, III, 13). Voir *Frontière linguistique*, t. I, p. 464. Ce vocable est incontestablement celtique; il présente le préfixe très usité *ande-*, qui a été étudié par ZEUSS, *Grammatica celtica*, 2e éd., pp. 867, 877, 896, 897, et depuis par d'autres savants.

BAREVEL.

Barvaux-Condroz, commune du canton de Ciney, à la source de la Somme. Cette source, très abondante, porte le nom de Sommelette, nom qui est aussi attribué au quartier bas du village où elle jaillit. Une colline à proximité de Sommelette, se nommait Boluemont, nom aujourd'hui perdu; il en est question dans un relief du 23 septembre 1324 : XV solidos census bone monete a Boluemont et II carratas feni in pratis de Summelette subtus Boluemont (PONCELET, *Fiefs de Liége*, p. 288). — Il existe un autre village du même nom : Barvaux-sur-Ourthe (Luxembourg).

Barevel : in pago Condustrio duo mansa super aquam Suminara et inter confines Busin et Barevel, ... in comitatu Hoio, 959 (J. HALKIN et ROLAND, *Recueil des chartes de Stavelot-Malmedy*, t. I, n° 78).

Barvial, 1269, 1320, 1333 (*Cartul. d'Alne*, n° 483; PONCELET, *Fiefs de Liége*, pp. 238, 371).

Barveal, v. 1380 (DE HEMRICOURT, *Miroir des nobles de Hesbaye*, p. 84). — **Barvealz,** 1311 (WURTH-PAQUET, *Tables*).

Barvia, 1496 (BORMANS, *Fiefs*, II, p. 377).

Barvea, 1533 (BORMANS, *Fiefs*, III, p. 451).

Barviaulx, 1503 (BORGNET, *Cartul. de Ciney*, p. 275).

Barveau en Condros, 1512 (BORGNET, *Cartul. de Ciney*, p. 269).

Holder donne place à *Barevel* dans son *Altceltischer Sprachschatz,* t. I, p. 349. L'existence de Barvaux-Condroz à l'époque gallo-romaine est prouvée par la découverte d'un établissement et d'un cimetière romains *(Annales arch. Namur,* t. XVIII, p. 349; t. VIII, p. 230). Nous savons d'ailleurs que les Gaulois aimaient de fixer leurs habitations près des sources.

Quant au vocable *Barevel,* il nous semble être revêtu du suffixe diminutif *-el,* à en juger par ses variantes romanes *-eal, -ial, -eau.* Le radical *Bareva* se composerait de deux éléments *Bar* et *Eva.* Nous savons que *eva* veut dire eau. Nous avons déjà rencontré le radical *Bar* dans *Bar-en-ton;* il est peut-être une variante de *bair* et *bir* que nous découvrons dans *Bair-us,* Bar, nom d'une rivière et d'une commune du département des Ardennes; dans *Bairon,* commune du même département; dans *Biron,* et dans *Bierant,* étudiés plus haut. *Bera,* en armoricain, signifie couler. Voir Zeuss, *Grammatica celtica,* 1re éd., pp. 169, 870, 877, 1119.

DEONANT.

Dinant, sur la rive droite de la Meuse, localité très ancienne, ainsi que l'attestent les antiquités préhistoriques et romaines qu'on y a découvertes *(Ann. arch. Namur,* t. V, pp. 38-40; t. XI, p. 249; t. XIII, pp. 2, 520-530).

Une voie romaine venant de Bavai traversait la Meuse en aval de Dinant; de là un embranchement se dirigeait vers Huy et un autre vers Cologne [1].

[1] C'est probablement une de ces anciennes voies qui est mentionnée dans une charte de Stavelot de 824 sous la dénomination de *pervium*

Deonant. — Les monnaies mérovingiennes, sorties des ateliers de Dinant, portent : DEONANT, DEONANTE, DEVNANTE, et par contraction DEONTE, DEVNTE *(Ann. arch. Namur*, t. VI, p. 153; t. XVIII, p. 338). — In vico Deonanti, 824 *(Chartes de Stavelot)*; — in portu Deonanto, *862 *(Ibid.)*; — in Deonant, 870, *1080 *(Hincmari Ann.*; BORMANS, *Cartul. de Dinant*, t. I, p. 9); — Deonant portum, 935-937 *(Analecta Bollandiana*, t. III, p. 46); — in vico Deonanto, 985 (BORMANS et SCHOOLMEESTERS, *Cartul. de Saint-Lambert*, t. I, p. 9).

Dionant. — In Dionante castro, 744 *(Chartes de Stavelot)*; — in Dionanto, 1006 (BORMANS et SCHOOLMEESTERS, *Cartul. de Saint-Lambert*, t. I, p. 26); — in Dyonant, 1096, 1152 *(Ibid.*, pp. 13, 15; BORMANS, *Cartul. de Dinant*, t. I, p. 15); — de Dyonanto, de Dionanto, 1271, 1442 *(Ibid.*, pp. 65, 231).

Dinantis *(Anonym. Ravenn.)*. — **Dinant** : in Dinant, vers *1060 (BORMANS, *Cartul. de Dinant*, t. I, p. 2); castrum de Dinant, 1155 (BORMANS et SCHOOLMEESTERS, *Cartul. de Saint-Lambert*, t. I, p. 78). C'est la forme généralement usitée à partir du XIe siècle, quelquefois avec les graphies **Dynant**, 1196, et **Dynans**, 1255 (BORMANS, *Cartul. de Dinant*, t. I, pp. 22, 48); elle est latinisée en **Dinantum** : sepultus est Dinanti, XIIe siècle *(Chron. S. Huberti*, éd. DE ROBAULX, p. 333), ou **Dynantum**, 1255 (BORMANS, *Cartul. de Dinant*, t. I, p. 40), rarement en **Dynandum**, *1299 *(Ibid.*, p. 82).

legitimum. Il y est dit qu'un nommé Oduin donna à l'abbaye de Stavelot le village d'Awagne et à Dinant un demi-manse « inter confines Hargisi et pervio legitimo et porto publico et Mosa. »

Dienant, 1070, 1155, *1104 (BORMANS et SCHOOLMEESTERS, *Cartul. de Saint-Lambert,* t. I, pp. 35, 75; BEYER, *Mittelrheinisches Urkundenbuch,* t. I, p. 468).

Diona, Dyona, *1233, *1243 (*Analectes,* t. XVI, pp. 76, 136).

L'adjectif est :

Deonensis : consilio Deonensium, 1080 (BORMANS, *Cartul. de Dinant,* t. I, p. 10), et **Dionensis** ou **Dyonensis,** XIIe, XIIIe, XIVe s. (*Ibid.*, pp. 22, 24, 33, 36, 37, 65, 72, 87, 111, etc.; *Chron. S. Huberti,* éd. de ROBAULX, p. 232).

Dinantensis, *1152, *1171 (*Analectes,* t. XIX, p. 399; BORMANS, *Cartul. de Dinant,* t. I, p. 19). On trouve **Dynandensis** en *1239 (*Ibid.*, p. 85).

La nationalité celtique de Dinant n'est pas douteuse, quoique les auteurs ne soient pas d'accord pour l'interprétation du nom.

La plupart décomposent *Deonant* en *Deo -nant,* en lui attribuant la signification de vallée divine. Avec d'Arbois de Jubainville, nous préférons le décomposer en *Deon-ant* ou *Dion-ant,* à cause de l'adjectif *Deonensis* et *Dionensis,* formé sur le radical *Deon-* et *Dion-,* abstraction faite du suffixe *-ant.*

Deon-, *Dion-* sont des formes dégénérées de *dēvon-,* radical de l'adjectif celtique **dēvon-os,* divin, sacré.

Cet adjectif dérive de **dēvos,* dieu ou divin, en latin *deus* et *divus,* d'un primitif **deivos,* ayant une nombreuse postérité dans les idiomes indo-européens, comme on peut le constater dans HOLDER, *Altceltischer Sprachschatz,* t. I, p. 1263. Voir aussi FICK; *Vergleichendes Wörterbuch der indogermanischen Sprachen,* 2e éd., pp. 71, 93, 96, sub v^o DIV 2, 3, DIVA, DAIVA; BRUGMANN, *Grundriss der ver-*

gleichenden Grammatik der indogermanischen Sprachen, t. I, p. 156.

Devos se rencontre en composition dans *Devo-vicia* en Bretagne (*Anon. Raven.*, p. 454). Son féminin *Deva*, la déesse, servit à dénommer plusieurs rivières d'Espagne, de Gaule et de Grande-Bretagne, qui étaient l'objet d'un culte païen; elles sont mentionnées par Ptolémée sous la graphie grecque : Δηούα. Voir d'Arbois de Jubainville, *Les premiers habitants de l'Europe*, t. II, p. 271; A. Pictet, *De quelques noms celtiques de rivières qui se lient au culte des eaux*, dans la *Revue celtique*, t. II, pp. 1-4.

**Dēvos* et *Dēva* ont pour variantes **Dīvos* et *Dīva*, formes déjà anciennes quoique postérieures aux premières. **Divos* se voit en composition dans *Divo-durum*, Metz en Lorraine (*Itin. d'Anton.*, p. 363), et *Diva* désigne un bon nombre de cours d'eau en France. Voir Pictet, *Ouv. cit.*, Holder, t. I, p. 1289.

Les adjectifs féminins *Dēvŏna*, *Dēvăna*, dans Ptolémée Δηούονα, Δηούανα, signifiant « la divine, » s'appliquent à plusieurs sources ou rivières, ainsi qu'à quelques localités avoisinantes. D'Arbois, *l. cit*

La notation *Dīvŏna* nous est fournie par Ausone pour désigner Cahors et la source sacrée qu'on y vénérait, et par un document du xiiie siècle pour désigner Divonne (Ain), où jaillit la source d'une petite rivière du même nom. Pictet, Holder.

Il est à remarquer que le *v* du primitif **deivos* est tombé dans plusieurs langues indo-européennes et dans la plupart des idiomes néo-celtiques. Nous constatons aussi la chute de cette consonne dans plusieurs noms dérivés du **devos* ou **divos* celtique, tels que *Deobriga* en

Espagne *(Itin. Anton.*, p. 454); *Diodurum* pour *Divodurum (Ibid.*, p. 384); *Diolindum* (PEUTINGER, segm. 1); *Dia,* fleuve de Moravie *(Acta SS. junii,* t. I, p. 811) pour *Diva; Diona, Dionna, Dianna, Deanna,* nom de plusieurs sources et cours d'eau en France. PICTET, HOLDER.

Ce n'est donc pas sans fondement que nous ramenons *Deonant, Dionant,* à un primitif **Devonant,* ou **Divonant,* et que nous découvrons dans le premier radical l'adjectif celtique **devonos,* divin, sacré, dégénéré en **deonos* ou **dionos.*

Cet adjectif s'est uni le suffixe *-ant* pour former le substantif *Deonant.* Une formation identique s'est faite sur l'adjectif gaulois *novios,* nouveau, bien reconnaissable dans les nombreux *Novio-magus, Novio-dunum,* de l'ancien pays celtique (D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *Les premiers habitants de l'Europe,* t. II, p. 256). A l'aide du même suffixe *-ant, novios* a produit *Novi-ant,* nom d'une quarantaine de localités appelées aujourd'hui Noviand, Novéant, Noyant, Noyon, Nogent, et dont l'une est, comme Dinant, située sur la rive droite de la Meuse, savoir Nouvion-sur-Meuse, au département des Ardennes, *Noviant* dans des chartes de 1079 et 1087 (ROLAND, *Orchimont et ses fiefs,* p. 340).

On n'est pas certain de la valeur précise du suffixe *-ant,* que nous avons déjà rencontré dans *Bierant* et que nous allons retrouver dans *Meduant.* Si, comme on le croit avec beaucoup de probabilité, le vocable *Noviant* est à peu près synonyme de « ville neuve » (LONGNON, *Diction. de la Marne,* p. V), nous pouvons traduire *Deonant* par lieu habité par une divinité ou lieu sacré.

Cette interprétation concorde parfaitement avec une vieille

tradition, d'après laquelle les primitifs habitants de Dinant adoraient une divinité païenne dans la célèbre *Grotte de Montfat* [1], que les curieux ne cessent de visiter et dont on trouvera la description dans le tome V, p. 41, des *Annales de la Société archéologique de Namur*. Quelle divinité y honorait-on? On l'ignore. Quelques-uns ont cru la découvrir dans le nom de Dinant : ce serait la déesse romaine Diane; ils ont en conséquence baptisé ce sanctuaire païen du nom de *Grotte de Diane*. Inutile de dire que ceci est de pure fantaisie.

Il est permis de reconnaître également le vocable celtique *dionos* expliqué plus haut dans **Dion**, qui est la dénomination actuelle d'une commune du canton de Beauraing, située à 19 kilomètres S. de Dinant, sur de petits affluents de la Houille, et partagée en deux sections : Dion-le-Mont et Dion-le-Val. Cette localité, traversée par une voie romaine, semble remonter à l'époque gallo-romaine : on y a découvert un cimetière à incinération. Voir *Ann. arch. de Namur*, t. XVII, p. 596; t. XVIII, p. 295.

Dans le Brabant, il existe également un Dion, divisé en deux communes : Dion-le-Mont et Dion-le-Val. Il est mentionné sous la graphie *Diun* vers 1155 (DE MARNEFFE, *Cartul. d'Afflighem*, p. 155) et sous le nom de « villa de *Diona* » en 1213 (MIRÆUS, *Op. dipl.*, t. IV, p. 32). Il tire son nom de son ruisseau qui est écrit *fluvius Dions* dans un diplôme de la fin du xe siècle (GRANDGAGNAGE, *Mémoire*, p. 116). On a découvert à Dion-le-Mont des

[1] Montfat n'est, dit-on, qu'une corruption de Montfort, nom d'une tour qui s'élevait autrefois sur la crête d'un rocher voisin. Ne serait ce pas plutôt *Mons fati?*

substructions romaines et à Dion-le-Val un grand nombre de tumulus (TARLIER et WAUTERS, *Géographie et hist., canton de Wavre,* pp. 177, 183). Dans le département du Gard une commune se nomme aussi Dions; sa mention la plus ancienne ne remonte qu'à 1157 et offre déjà la graphie *Dion* (GERMER-DURAND, *Diction. topogr. du Gard,* p. 73).

FLOVANNA.

Flawinne, commune du canton de Namur-Nord. Le village est situé sur une colline baignée par la Sambre.

Flovanna. — In Flovanna possessione sua (*Vita s. Bertuini,* ap. *Analecta Bollandia,* t. VI, p. 25, d'après un manuscrit du XII[e] siècle).

Flauvenna (*Ibid.,* d'après une copie plus récente). On doit probablement lire : **Flawenna.**

Des textes moins corrects du *Vita s. Bertuini* nous offrent les formes corrompues *Ropanna, Hloxanna* (*Analectes,* t. V, p. 429; GHESQUIÈRE, *Acta SS. Belgii,* t. V, p. 182).

Flawenne. — Forme romane traditionnelle, conservée en wallon et usitée sous les variantes orthographiques **Flawene** (1187, *1246), **Flawenne** (1231, 1253, 1528), **Flawen** (*1236), **Flawaine** (*1251, 1257), **Flawennez** (XIV[e] siècle). Voir BORMANS et SCHOOLMEESTERS, *Cartul. de Saint-Lambert,* t. I, pp. 108, 285, 362, 523, 525; t. II, pp. 14, 41, 103; BORMANS, *Fiefs,* I, p. 109; BARBIER, *Hist. de Malonne,* p. 382.

Flawinnes, Flawines, Flawine, Flawinne, 1542, 1605, 1690, 1771 (BORMANS, *Fiefs,* III, p. 465; BARBIER, *Hist. de Malonne,* p. 396; BORMANS, *Fiefs,* III, p. 228; IV, p. 184).

Flovanna est classé dans le vocabulaire celtique par Holder (*Altceltischer Sprachschatz,* t. I, p. 1498). On peut,

en effet, reconnaître dans ce vocable une physionomie celtique si on le compare, pour la désinence, à *Tarvanna*, Thérouanne (Pas-de-Calais), Ταρουάννα dans Ptolémée (lib. II, c. 9, § 4), *Tarvenna* dans l'Itinéraire d'Antonin, *Tervanna* sur la Table de Peutinger. Peut-être faut-il le décomposer en *Flov-enna, Flav-enna,* et y voir le radical *flov-, flav-* que nous avons signalé à propos de *Flavion,* et le suffixe *-anna = amna?* fréquent dans l'onomastique gauloise. Notons toutefois que le village de Flawinne est situé sur une colline que ne peuvent envahir les eaux de la Sambre. La découverte, sur le territoire de Flawinne, d'une hache en silex (*Ann. arch. Namur,* t I, p. 377; t. II, p. 147), d'une villa romaine (t. XIV, p. 9) et de monnaies romaines (t. XII, p. 123; t. XIII, p. 522), atteste que cet endroit était habité par l'homme avant la conquête franque.

*GAMEDA.

Jambes, près de Namur.

Nos documents ne font mention de Jambes qu'à partir du xiie siècle, époque où le *g* initial avait déjà subi l'adoucissement en *j* (voir plus loin *Gamonia, Gamapia).*

Jameda, 1134, 1141, 1183, 1227, 1230, 1235, 1241, 1257, 1330, etc. (Miraeus, *Op. dipl.,* t. II, p. 818; t. IV, pp. 372, 385; *Analectes,* t. IV, p. 468; Barbier, *Géronsart,* pp. 230, 232, 241, 245, 268, 310). — **Jameta,** 1262 (Barbier, *Floreffe,* t. II, p. 126).

Jamna : quæ predio episcopali Jamne adjacet, 1134 (*Analectes,* t. V, p. 38).

Jamneda, 1145, 1149, 1197, 1242 (Barbier, *Géronsart,* pp. 214, 244; *Analectes,* t. IV, p. 464, 468).

Formes romanes :

Jame, 1155 (Bormans et Schoolmeesters, *Cartul. de Saint-Lambert,* t. I, pp. 75, 78).

Jambe, 1231, 1265 (Barbier, *Géronsart,* pp. 232, 282). — **Jambes,** *1238, 1330, etc. *(Ibid.,* pp. 296, 311).

Les altérations du vocable, à partir de *Jameda,* sont des plus curieuses. L'*e,* étant atone, aura produit *Jam'da,* en roman *Jam'de,* que l'euphonie aura adouci en *Jamna, Jame, Jambe.* Au XIIe siècle, les deux formes *Jameda* et *Jamna* étaient usitées; la première était la forme savante, la seconde la forme vulgaire; l'ignorance que *Jamna* était le produit de *Jameda* le fit allonger du suffixe de celui-ci : de là *Jamneda.* Nous verrons qu'un phénomène analogue engendra *Namurcum.*

Gameda nous offre la racine *gam* revêtue du suffixe *-ĕda* que nous avons déjà rencontré dans *Poleda* (p. 130). Cette racine paraît renfermer l'idée de jonction, d'accouplement. De là peut-être le grec γαμεῖν, marier, et le latin *gemellus,* jumeau. Jambes est situé sur la rive droite de la Meuse, vis-à-vis de l'endroit où la Sambre vient s'unir à ce fleuve.

Gameda a un diminutif. *Gamedella,* Jemelle, qui justifie aussi l'étymologie que nous proposons, car cette localité est située au confluent de la Lesse et de la Wamme.

Gam reçoit également les suffixes *-apa, -onia,* dans *Gamapia,* Jemeppe, et *Gamonia,* Jamagne. Nous verrons que que ces endroits sont de même situés au confluent de deux cours d'eau. Avec le suffixe *-ara, Gam* a produit **Gamara,* **Gamera,* en roman *Gembres,* aujourd'hui Gembes, commune du canton de Wellin, à la jonction de deux ruisseaux qui forment la Gembes, affluent de la Lesse à Daverdisse.

Le territoire de Jambes abonde en antiquités préromaines

et gallo-romaines. Qu'il nous suffise de citer son dolmen dont on déplore la destruction; les tombes romaines que la *Société archéologique* fit fouiller, en 1874, autour de son emplacement; un vaste cimetière romain, datant de la fin du IIIe siècle, que la construction des nouvelles écoles mit à découvert; enfin la quantité de médailles et d'objets divers de l'époque romaine qu'on a découverts à plusieurs endroits et à différentes reprises. Voir *Ann. arch. Namur,* t. XIII, p. 339 et suiv.; t. XX, pp. 53-56, etc.

GAMEDELLA.

Jemelle, commune du canton de Rochefort, au confluent de la Lesse et de la Wamme.

Gamedella, vers 816 (*Chron. S. Huberti,* § 8). — **Gamedesla,** codex du XIIe s. (*Miracula S. Huberti,* dans *Acta SS. novembris,* t. I, 825); si *s* n'est pas ici une erreur de déchiffrement pour *l,* il doit être épenthétique, comme dans *Vesma, Pondresmo, Veslaniis.*

La chute de la consonne médiane *d* a dû produire *Gamella, Gemella,* d'où les formes romanes **Gemialle** 1408, **Gemaille** 1541, **Gemelle** 1640 (LAMOTTE, *Étude sur Rochefort,* p. 332).

Gimella, 1139 (KURTH, *Chartes de Saint-Hubert,* t. I, p. 106) Comparer, *Jimepia,* de *Gamapia,* Jemeppe (BARBIER, *Hist. de Malonne,* p. 284). — D'où la forme romane **Gimeal,** 1288, 1300, 1350 (BUTKENS, *Trophées du Brabant,* t. I, pp. 121, 136, 187).

Jumial, 1320 (*Ann. arch. Namur,* t XX, p. 388).

Jemil, 1333 (PONCELET, *Fiefs de Liége sous A. de la Marck,* p. 370).

Jemelle est une des localités de la province les plus riches en antiquités préhistoriques, gauloises et belgo-

romaines (*Ann. arch.*, t. II, pp. 438-441; t. V. pp. 23-27; t. VII, pp. 290-292). Nos *Annales* ont fait connaître la forteresse antique, appelée Vieux-Château, qui était située sur un promontoire entre la rive droite de la Wamme et un petit affluent, dit ruisseau du fond de la Vallaine (alias des Vallenes) [1]. Les fouilles qu'on y a pratiquées ont démontré que c'est une forteresse gauloise restaurée et fortifiée au IVe siècle (*Ann.*, t. XXI, p. 465). Puis, sur l'autre rive de la Wamme, au lieu dit Malagne, contre la voie romaine de Reims à Tongres, se voyait une villa romaine importante, appelée Neufchâteau, et magistralement décrite par M. Mahieu, dans le t. XXI, pp. 403-472, des *Annales de la Société archéologique de Namur*.

Aux premiers temps de la féodalité, Jemelle avait encore une forteresse. Au xe siècle, les moines de Saint-Hubert s'y étaient réfugiés avec la châsse de Saint-Hubert par peur des Hongrois (propter Umbrorum incursus in castro Gamedesla), qui, plusieurs fois dans la première moitié de ce siècle, parcoururent la Belgique en dévastateurs [2].

GRAU.

Commune du canton de Fosses, au S. de Saint-Gérard.

Grau, in pago Lommensi, 868-869 (Duvivier, *Hainaut ancien*, p. 310); — Joannes de Grau, 1154 (Galliot, *Hist. de Namur*, t. V, p. 344); — Leonius de Grau, 1182 (*Ibid.*,

[1] En l'absence de formes anciennes, nous ne pouvons nous prononcer sur l'étymologie de Vallaine. Peut-être faut-il le rapprocher de Valène, forêt du département de l'Hérault, appelée « nemus de Valena » en 1190 (Thomas, *Diction. topogr. de l'Hérault*, p. 216).

[2] G. Kurth, *Les premiers siècles de l'abbaye de Saint-Hubert*, dans *CRH*, 5e série, t. VIII, p. 32.

s'emparer du mot commun *nam* pour en faire le nom d'une divinité. Quant au suffixe *-uc-*, il n'est pas non plus étranger à la langue celtique. Zeuss *(Grammatica celtica*, 2e éd., p. 806) relève, à titre d'exemples, les noms de peuples *Sunuci, Atuatuci*, et les noms de personnes *Sparucus, Banuca, Rasuco;* nous pourrions y joindre le fleuve *Taunucus*, le Tenu (J. Halkin et Roland, *Recueil des chartes de Stavelot-Malmedy*, t. I, p. 12), une localité du Limousin appelée *Ariucum* dans un acte de 570 (Pardessus, *Diplomata*, n° 570), et *Berrucum*, Berru, au département de la Marne (Longnon, *Diction. topogr. de la Marne*, p. 22), endroit renommé par les antiquités gauloises qu'on y a découvertes (A. Bertrand, *Archéologie celtique et gauloise*, p. 356).

Ce qui semble corroborer cette opinion, c'est qu'il n'existe peut-être pas un endroit en Belgique qui pourrait produire des preuves matérielles aussi nombreuses que Namur à l'appui de l'ancienneté de son origine. En présence des vestiges innombrables qui ont été découverts, tant dans l'enceinte même de la ville que sur le château, il est impossible de nier que Namur ait été habité à l'époque gallo-romaine.

Toutefois, de ce que l'existence d'une localité à l'époque gauloise ou romaine soit authentiquement prouvée, il ne s'ensuit pas que son nom remonte nécessairement à cette époque ancienne. Bien des endroits, riches en antiquités gallo-romaines, ont perdu leur dénomination primitive et n'ont pu nous léguer que celle qui leur a été imposée par les Francs. C'est ce que nous constaterons à différentes reprises dans la troisième partie de la *Toponymie namuroise*. Est-ce que les Francs n'ont pas substitué le

nom de ***Strateburgum*** (Grégoire de Tours), Strasbourg, à l'***Argentoratus*** gaulois (Ammien Marcellin)?

Nous ne pouvons donc prétendre ***à priori*** que les conquérants francs, en venant occuper et fortifier ce poste important du confluent de la Sambre et de la Meuse, lui aient maintenu le nom que lui donnait la population vaincue.

Pour ce cas-ci nous devons être d'autant plus circonspects que Namêche, dont le nom est probablement celui qui, sur tout l'ancien territoire gaulois, a le plus d'affinité avec Namur, ne peut, à l'aide des découvertes archéologiques, faire remonter son origine au delà de l'époque mérovingienne. Jusqu'ici, son sol n'a mis au jour ni sépultures, ni traces d'habitation antérieures à l'invasion des Francs. Les quelques monnaies romaines recueillies sur son territoire (*Ann. arch.*, t. XII, p. 123) ne constituent pas un témoignage d'un séjour prolongé, et l'on ne peut tirer une conclusion de la pierre avec inscription romaine qui se voyait autrefois sur la cime d'un rocher aux environs de Namêche (Galliot, *Hist. de Namur*, t. I, p. 41). Ce que Namêche nous présente de plus ancien pour révéler son existence, c'est son cimetière mérovingien, que la Société archéologique vient d'explorer (*Ann. arch.*, t. XXIV, p. 75).

D'autre part, pour l'interprétation de *Namuco*, nous ne devons pas nécessairement nous confiner dans le domaine celtique; les éléments *nam* et *-uco* peuvent être aussi revendiqués comme germaniques. Il est donc sage de faire également une excursion sur ce terrain, d'autant plus que le celtique ne rend pas compte du *Namen* des Flamands, comme il nous laisse dans l'indécision au sujet de *Nameka*,

dont cependant la parenté avec *Namuco* semble difficile à écarter. Voyons donc si l'idiome des Francs ne nous procurerait pas une solution plus satisfaisante.

Signalons d'abord l'opinion de M. de Marneffe. Ce savant, dans ses *Questions de toponymie*, p. 9 (*Bulletin du Cercle archéologique de Malines*, t. IV, 1893), attribue à *Namuco* une origine tudesque. Après l'étude du suffixe *-uco*, qui est aussi germanique, il ajoute : « Ce nom a pour radical *nam*, dont le sens doit être celui de faire saillie. Comparez les mots nordiques *nema*, prominere, et *næmr*, penetrans, acutus. » Il reconnaît le même radical dans *Nam-eka*, mais avec le suffixe *-eka* issu d'un primitif *-ako*. Mais comment cette notion de faire saillie se justifie-t-elle dans la situation topographique de Namur et de Namêche? Comment aussi concilier la forme thioise et la forme romane de notre ville? C'est un double problème que M. de Marneffe n'aborde pas.

Sans avoir la prétention de résoudre définitivement cette question si complexe de l'étymologie de Namur, nous nous permettrons, à notre tour, de soumettre à nos lecteurs un système d'interprétation, étrange à première vue, que nous avons déjà ébauché dans un journal de la province [1], et que nous nous efforcerons aujourd'hui de présenter le plus clairement possible.

[1] *L'Ami de l'Ordre*, nº du 11 novembre 1897. Cet article, qui n'était qu'un ballon d'essai, a été l'objet d'une critique bienveillante dans la *Chronique de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liége*, 1897, nº 67. Sans adhérer à notre sentiment, l'estimable auteur reconnaît le caractère rigoureusement scientifique de notre méthode et juge qu'on doit tenir compte de nos raisonnements. Les objections qu'il a formulées nous amènent à développer davantage notre pensée insuffisamment comprise.

Notre thèse peut se résumer en ces mots : le *castrum Namucum* porte le nom de son fondateur mérovingien, *Namo* ou *Namuco,* appellations synonymes applicables à la même personne. Du même nom dérive *Nameka.*

Namo est un nom d'homme d'origine germanique, c'est indéniable. Nous le découvrons dans une charte du mois de septembre 798, publiée dans Schannat, *Corpus traditionum Fuldensium,* Lipsiæ, 1724, p. 65, n° CXXXII, où il est dit qu'Adalgart donne au monastère de Saint-Boniface sur la Fulda une vigne sise à Tienenheim. Le vingtième témoin est Namo : « ... + Findolt + Adolt + *Namo.* + Allo. + Gerbrat... » Étymologiquement il signifie nom : *namo* en vieux saxon et en vieux haut-allemand, *namô* en gothique, d'où l'allemand moderne *name-n* et le néerlandais *naam.* C'est donc, dans notre cas, le nom commun élevé au rôle de nom propre. Actuellement encore le vocable *Name* ou *Nahm* subsiste en Allemagne comme nom de famille. Il entre dans la composition de plusieurs dénominations géographiques, telles que *Namen-husen, Namensheim* (Foerstemann, *Ortsnamen,* p. 1140), *Nam-en* 1118, *Nam-eng* 1131, *Nam-aing* 1230, aujourd'hui Nomain, département du Nord (d'Herbomez, *Chartes de l'abbaye de Saint-Martin à Tournay,* t. I, pp. 32, 375 ; Miraeus, *Op. dipl.,* t. I, p. 685).

En étudiant l'onomastique germanique, nous constatons que dès l'époque mérovingienne, la plupart des noms de personnes pouvaient se développer au moyen de suffixes et créer de la sorte des équivalents nombreux ou des noms hypocoristiques, pour désigner la même personne. C'est un phénomène qui, selon la remarque de M. Kurth (*Frontière linguistique,* t. I, p. 520), se produisait déjà

dans l'onomastique latine, du moins pendant les deux derniers siècles de l'Empire, où il arrivait que le même homme s'appelait indifféremment Rufus, Rufinus, Rufinius, Rufinianus.

« Le populaire, ajoute cet éminent toponymiste, paraît avoir eu une prédilection pour les formes allongées qui remplissaient davantage la bouche et qui lui paraissaient plus savoureuse. » Cet usage n'était pas tombé en désuétude au moyen âge, car il n'est pas rare de rencontrer dans un texte diplomatique ou historique le même personnage nommé indistinctement Jacques ou Jacqueme, Jacquemin, Jacquemart.

Chez les Francs, ce sont principalement les noms à radicaux monosyllabiques qui sont sujets à ces sortes d'allongement. Or, l'un des suffixes le plus fréquemment employé à cet effet est *-uco, uko* ou *-ucho,* avec ses congénères *-ako, -eko, -iko, -oko, -ago, -ego.* Il suffit, pour s'en convaincre, de parcourir le volumineux ouvrage de Förstemann sur les noms propres d'homme de langue germanique *(Personennamen).* Bornons-nous à en extraire quelques exemples, en rapprochant les formes développées de la forme simple :

AMO, *Amuco, Amico, Emicho, Emecho,* FOERSTEMANN, p. 81.
ASO, *Aso, Asuco, Asico,* p. 102.
BADO, *Baducho, Badoco, Batacho, Badicho,* pp. 196, 197.
BENO, BENNO, *Bennuco, Benico, Beneko,* p. 222.
BOSO, *Bosuc, Bosico,* pp. 277, 278.
BRUNO, *Brunicho, Pruniucho,* p. 284.
FRIDDO, *Friducho, Fridecho, Fredecho,* p. 423.
GODO, *Goduco, Godaco,* pp. 529, 530.
HALO, *Halucho, Heluco, Halicho,* pp. 588, 595.

HAMO, *Hamuko, Hamako, Hameco,* p. 599.

HRUADO, HRUODO, *Hruaducho, Huodricho,* p. 716.

IMO, *Imuka* (masc.), *Imico, Imoco,* p. 776.

MAMO, *Mamucho,* p. 901.

MASO, *Masuco,* p. 917.

MAURO, *Mauruch, Mauricho,* p. 924.

SALO, *Salucho, Salaco, Salacho, Salocho, Salico, Salecho,* pp. 1067, 1068.

SUENO (Suano), *Suanucho, Swanago,* p. 1132.

TANNO, *Tanucho,* p. 231.

WADO, *Veduco, Wadiko,* pp. 1224, 1225.

WANDO, WENDO, *Wendo, Wenduco, Wendico,* pp. 1252, 1253.

WIDO, *Widuco, Widego,* pp. 1279, 1280.

Par analogie, nous devons admettre que *Namo* s'allonge en *Namuco, Namico, Namigo,* etc. et qu'en conséquence *Namo* et *Namuco* ont pu être employés indifféremment pour désigner la même personne.

Vu l'extrême rareté du nom, ne soyons pas surpris si les documents ne nous le donnent pas dans sa forme allongée. Il est bien vrai que Förstemann, à la suite de beaucoup d'autres, a cru reconnaître le nom d'un notaire de Clovis III dans le « *Namucho* recognovi » qui termine un diplôme de 692; mais J. HAVET *(Bibliothèque de l'École des chartes,* t. LI, pp. 215-217; *OEuvres de Julien Havet,* t. I, pp. 249-251) a prouvé qu'il faut lire « Namucho feliciter » et voir dans *Namucho* la ville de Namur, opinion que nous suivons dans notre *Recueil des chartes de l'abbaye de Stavelot-Malmedy,* t. I, nº 12. Nous ne sommes pas non plus certain de l'origine germanique du *Namicus* (Maricca Namici filia) d'une inscription romaine d'Aoste *(CIL,* t. V, 6850).

Mais peu importe; il nous suffit de constater que, conformément à un usage bien établi, *Namo* et *Namuco* sont synonymes.

Nous voici donc en présence d'une dénomination à double forme, commune à un personnage et à une localité. Ne pouvons-nous conclure de là que Namur, sous ses appellations primitives *Namon* et *Namucum*, a transmis à la postérité le nom du leude mérovingien qui est venu construire son castel sur des ruines romaines, au confluent de la Sambre et de la Meuse?

Qu'un franc ait passé son nom à une localité, ce n'est pas chose inusitée. En voici des exemples pris dans notre province. *Tanto* et *Timo* sont des noms propres d'homme de langue germanique (Foerstemann, *Personennamen*, pp. 333, 1201). En ont hérité : Tanton-sur-Wimbre, commune de Vonêche : villa que vocatur *Tanton* (charte de Stavelot de 943), et Timon, village détruit près de Monceau, canton de Gedinne : ad summum *Timonen* (charte de Stavelot de 770-779). Et la forteresse mérovingienne de Samson ne porte-t-elle pas le nom d'homme germanique *Sanso* ou *Sanzo* (Foerstemann, *Personennamen*, p. 1072), confondu plus tard avec le nom biblique *Samson* (Cfr. un *Samsonis-Petra*, en 868-867, Duvivier, *Hainaut ancien*, p. 307)?

Namo a, de même, donné son nom à Namur. Les peuples de langue thioise lui ont conservé sa forme simple : *Namon*, *Namen*, tandis qu'en latin c'est la forme développée *Namuco* qui a prévalu, sans doute parce qu'elle se prête mieux à la désinence adjective : *Namucum* (castrum). Quoique, en effet, la forme développée se termine d'ordinaire par *o* et se rattache ainsi à la troisième déclinaison latine, elle est aussi susceptible des désinences de la seconde déclinaison :

Amicus (FOERSTEMANN, p. 81), *Chadicus* (p. 62), *Fredicus* (p. 423), *Gundichus*, *Gundacus* (p. 556), *Maricus* (p. 908), *Runicus* (p. 1062), *Satuchus* (p. 1068), *Tadicus*, *Tedecus* (p. 1145), *Veducus* (p. 1225).

Mais il est à remarquer que le suffixe féminin est plus souvent *-eca*, *-echa*, que *-uca*. Exemples : Imuko, *Imecha;* Tanucho, *Tannecha;* Wenduco, *Wendecha* (FOERSTEMANN, pp. 776, 332, 1253). Par conséquent s'il s'agit, non plus d'un *castrum*, mais d'une *villa*, on dira *Namecha*, *Nameka*. Ainsi se dévoile la parenté étymologique que tout le monde soupçonnait entre Namur et Namêche. Est-ce que ces deux localités doivent leur nom au même chef mérovingien? Nous l'ignorons; mais vu la courte distance qui les sépare et la rareté du nom *Namo*, *Namuco*, il est permis de le supposer.

On pourrait peut-être objecter contre les dérivations que nous venons de proposer le déplacement de l'accent tonique. Dans le nom germanique *Namuco*, le suffixe *-uco* doit être atone, tandis que dans *Namucum* et *Nameka*, l'accent est porté sur l'avant-dernière syllabe avec l'allongement de la voyelle : *Namūcum*, *Namēka*. Nous verrons dans la troisième partie de cet ouvrage que les lois de l'accentuation dans les langues germaniques et dans les langues latines reposent sur des principes différents, et qu'en conséquence, on peut rencontrer dans les noms de lieux des suffixes qui sont atones en thiois et qui sont frappés de l'accent tonique en latin et en roman. En voici quelques exemples :

Follonia,	Fologne,	en thiois	*Veulen*.
Lovanium,	Louvain,	»	*Leuven*.
Galmina,	Jamine,	»	*Gelmen*.
Mechlinia,	Malines,	»	*Mechelen*.

Woromia, Waremme, en thiois *Worm*.
Fectione (près d'Utrecht), » *Vechten*.

On sait aussi que le suffixe germanique *-ĭch*, *-ĭg*, traduit parfois le suffixe gallo-romain *-ācus* : *Condacum* = Contich, *Eptiacus* = Itzig, de même que Albich est issu de *Albucho*, *Albucha* (Beyer, t. I, pp. 269, 352, etc.), congénère du nom de personne *Albecho*, en allemand moderne Albig, de *Albo* (Foerstemann, *Personennamen*, p. 54).

Pour terminer cet article déjà long, il nous reste à rendre compte des dénominations *Namur* et *Namurcum* et à les concilier avec le vocable original *Namucum*.

En compulsant l'ouvrage de Foerstemann sur les noms géographiques, nous constatons que les suffixes *-uco*, *-eco*, etc., se sont altérés en *-ich*, *-ig*, *-eck*, etc., dans la région germanique. Ainsi *Albucho*, mentionné en 962 (Beyer, t. I, p. 269), est devenu Albich, localité de la Prusse rhénane. **Ramuco* a produit Remich, en passant par *Ramiche* (Pertz, *SS*., t. VI, p. 233), *Remeche*, *Remeghe*, *Remecke*, 893 (Beyer, t. I, pp. 143, 161); mais en roman il a produit *Ramur*, qu'on trouve notamment dans une charte de *1270 (Goffinet, *Cartul. de Clairefontaine*, p. 51). Une transformation identique a converti *Namucum* en *Namur*. Le roman *Namur* exerça une telle influence sur la latinisation du mot, qu'on finit par dire *Namurcum* au lieu de *Namucum*, et cela dès le XIe siècle, à en juger par l'adjectif *Namurcensis*, qui déjà semble avoir été en usage à cette époque. Nous avons remarqué un phénomène phonétique analogue dans *Jamneda*.

NIMAUD.

Nismes, commune du canton de Couvin, traversée par l'Eau-Noire, jadis le Nymais. Voir p. 157.

Nimaud. — Cum sorore dedit quasdam villas s. Germani super Mosam positas, videlicet Cuvinum, Fraxinum, Nimaud, Evam, Bens, *1061 (Tardif, *Monuments historiques, Carton des rois*, p. 175, n° 284).

Nima. — Le texte ci-dessus, pris sur l'original, présente dans les copies la forme rajeunie *Nimam* (Duvivier, *Recherches sur le Hainaut ancien*, p. 401).

Nieme. — Gilbertus sacerdos de Hieme (lisez *Nieme)*, 1188 *(Analectes*, t. VIII, p. 364).

Nime, Nimes, 1222, 1259 (Barbier, *Floreffe*, t. II, p. 74; *Cartul. de Saint-Feuillen du Rœulx*, fol. 201, aux Archives du Royaume, à Bruxelles); castrum de Nime (Aeg. Aureæ Vallis, ap. Chapeaville, *Gesta pontif. leod.*, t. II, p. 105).

Nimaud, dont le suffixe *-aud* est atone comme dans *Nemausus* (p. 40-41), dérive du celtique *nemeton*, qui, dans son sens propre, signifie lieu sacré. De là l'irlandais *nemed*, *nemeth*, temple (Zeuss, *Grammatica celtica*, 2e éd., pp. 12, 164) et *fid-neimid*, bois sacré (d'Arbois de Jubainville, *Les premiers habitants de l'Europe*, t. II, p. 375).

Nemeton entre en composition de bon nombre de noms de lieux d'origine celtique. Citons *Nemetocenna* (Hirtius, *B. G.*, VIII, 46, 52), *Nemetacum* sur la Table de Peutinger et l'Itinéraire d'Antonin, Νεμετακὸν dans Ptolémée, aujourd'hui Arras; *Nemetobriga*, dans Ptolémée et l'Itinéraire d'Antonin, aujourd'hui Puente-de-Navea, en Espagne; *Nemetodurum,* Nanterre, Seine (d'Arbois de Jubainville, *Ouv. cit.*, p. 265); *Vernemeto,* station romaine de la Grande-Bretagne, marquée dans l'Itinéraire d'Antonin.

Chez les Celtes, le lieu consacré au culte n'était pas un

1367 est relevée par Oesterley, *Historisch-geographisches Wörterbuch des deutschen Mittel-Alters*, p. 472.

Le village de Nismes, au canton de Couvin, est construit à l'extrémité septentrionale de la Thiérache, sur le ruisseau appelé aujourd'hui l'Eau-Noire, autrefois Nimay, et au pied d'une colline nommée la *Roche trouée*, à cause d'une ouverture qui traverse de part en part la crête de rochers qui s'élève à son extrémité. Sur le versant de la montagne se voit une caverne qui a servi de sépulture pendant l'âge de la pierre polie. « Parmi une quantité de débris sans intérêt, on recueillit un petit bouc en bronze, d'une excellente conservation. Le bouc était, au rapport de M. Bequet, l'objet d'une sorte de culte chez les anciens Belges; ils le vénéraient comme symbole du principe de la fécondité dans la nature. Cet animal conserva longtemps un caractère mystérieux : une des croyances du moyen âge était que le diable prenait souvent la figure d'un bouc pour se rendre au sabbat en compagnie des sorcières [1]. »

Une particularité à noter, c'est qu'il n'existe peut-être pas de contrée en Belgique qui eut, comme les bois de Nismes et des environs, la réputation d'être le rendez-vous nocturne des sorcières, présidées par le diable en personne. Il suffit, pour s'en convaincre, de lire les pages que le comte de Villermont consacre aux procès de sorcellerie dans ses monographies de Couvin, de Boussu-en-Fagne, de Pesches et d'Aublain.

[1] *Ann. arch. Namur*, t. XVII, p. 254.

Latoie, Latoye, 1447 *(Ann. arch. Nam.,* t. XXI, p. 170). Cette forme prouve assez que dans Natoye, *N* est prosthétique.

Employé comme nom patronymique, Natoye prend l'article : Libertus dictus delle Natoie, 1340 (LAHAYE, *Cartul. d'Andenne,* t. I, p. 26); Jehan de le Latoie, Colignon de le Latoie, 1448 *(Ann. arch. Nam.,* t. XXI, p. 170).

Athetasis est reconnu comme celtique par HOLDER *(Altceltischer Sprachschatz,* t. I, p. 262). Son interprétation n'en reste pas moins un mystère.

On pourrait peut-être décomposer le mot en *At-etassis.* Le préfixe *ăte-, ăt-* devant une voyelle, fort usité en celtique, est d'après HOLDER (t. I, p. 253), une particule intensive, qui a passé dans les dialectes néo-celtiques et qu'on trouve en latin dans le mot *at-avus.* Voir aussi ZEUSS, *Grammatica celtica,* 2e vol., p. 866. Pour le radical *etassis* = *atassis* (?), comparez les noms de personnes *Atess-at-ia, Atess-as* (HOLDER, t. I, p. 260).

·AVELOIS.

Auvelais, grosse commune du canton de Fosses, sur la Sambre.

Nauloyz = Navloyz. — Predium quod habebat in *Nauloyz,* 1113 *(Comm. Roy. d'Hist.,* 4e série, t. XI, p. 175).

Avoloit. — Cum medietate de Anoloit (lisez *Avoloit)* et ecclesia cum suis appenditiis, 1113 (VARIN, *Archives adm. de Reims,* t. I, p. 263). — **Avolois,** vers 1343 (BORMANS, *Fiefs,* I, p. 18).

Avulois. — In allodio quod dicitur Avulois, 1138 (MIRAEUS, *Op. dipl.,* t. IV, p. 11). — In allodio Auvlois (lisez *Avulois)* nomine, 1138 *(Analectes,* t. IV, p. 401).

Aulois = Avlois. — In allodio quod dicitur Aulois, 1151 (Miraeus, *Op. dipl.*, t. IV, p. 206). — Joannes de Aulois, *1196 (*Chartrier d'Oignies*). — Joannes, miles de Aulois... in eadem villa de Aulois, 1225 (Barbier, *Floreffe*, t. II, p. 77). — Fumes a Aulois, 1287 (*Ibid.*, p. 179) Avlois, 1296 (*Analectes*, t. VIII, p. 376). — **Auloiz = Avloiz.** — Quartam partem ville que dicitur Auloiz, 1155 (Barbier, *Floreffe*, t. II, p. 16). — In allodio quod dicitur Auloiz, 1179 (*Ibid.*, p. 34). — Le Pont de Bievenne a Auloiz, 1287 (*Ibid.*, p. 179). — Williaume d'Avloiz, 1240, ville d'Avloiz, 1265 (*Analectes*, t. VIII, pp. 273, 274).

Aveloiz. — Jus quod habetis in ecclesia de Aveloiz, 1182 (Barbier, *Floreffe*, t. II, p. 39). — Joannes de **Aveloyz,** miles... in villa de Aveloyz, 1229 (*Analectes*, t. VIII, p. 370). — **Avelois,** 1239, 1240, 1296 (*Analectes*, t. VIII, pp. 372, 373, 376), 1493, 1517, etc. (Bormans, *Fiefs*, III, p. 422).

Auvelois, 1444 (Bormans, *Fiefs*, II, p. 291). Au XVIIe et au XVIIIe siècle, on emploie indifféremment les formes *Avelois* et *Auvelois*. Voir Bormans, *Fiefs*, IV et V; Lahaye, *Fiefs de Poilvache*, pp. 396-397; Barbier, *Floreffe*, t. II, pp. 335, 336.

Après avoir longtemps hésité entre les orthographes *Auvelois* et *Auvelais*, l'administration civile vient enfin de se prononcer pour *Auvelais*, qui est plus conforme à la prononciation locale.

Les diverses formes romanes que nous venons de parcourir nous offrent un radical *avul-*, *avol-*, *avel*, *avl-*, qui signifie pomme, en ancien cymrique *aball*, en breton *aval*, *avall*, en cornique *aval*, en vieil irlandais *aball*, en gaélique *abhal* (Holder, t. I, p. 5). Il correspond au thème letto-slave *abala* et au thème germanique *apla*

(Cfr. FICK, *Vergleichendes Wörterbuch der indo-germanischen Sprachen,* 2e éd., pp. 560, 693). Du germanique *apla* dérivent le vieux haut-allemand *aphol, aphul,* l'allemand moderne *apfel,* le néerlandais *appel.*

En Bretagne, *avallec* signifie pommeraie; c'est le nom d'un hameau de Pluméliau, dans le département du Morbihan. On attribue la même signification à *Aballo,* nom d'Avallon (Yonne) inscrit sur une médaille romaine, et dans les Itinéraires d'Antonin et de Peutinger, *Avallone castro* dans des monuments mérovingiens (HOLDER, t. I, p. 5), *Avalo* dans un texte de 875 (QUANTIN, *Diction. topogr. de l'Yonne,* p. 6; cfr. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *Propriété foncière,* p. 153). Grégoire de Tours *(Hist. Franc.,* IV, 34[49]), parle, sous l'année 574, d'un village des Carnutes appelé *Avallocium* ou *Avalocium :* « usque Avallocium (var. Avalocium) Carnotinensem vicum abiit. » Le *Vita Leobini* par FORTUNAT (XVII, 57) mentionne le même endroit : « Avallocium pervenisset, » qu'il appelle plus loin *Avallo :* « Avallo vico accederet » (XVII, 60). C'est aujourd'hui Havelu, canton d'Anet, département d'Eure-et-Loir (LONGNON, *Géogr.,* p. 325), ou, selon d'autres, Allyes, canton de Bonneval, même département (MERLET, *Dict. topogr. d'Eure-et-Loir,* p. 2). Une commune du département de la Somme se nomme Aveluy; mais nous n'en connaissons que des formes romanes : *Aveluis,* 1164, *Avelus,* 1284 (GARNIER, *Diction. topogr. du départ. de la Somme,* t. I, p. 63). Nous ne sommes pas mieux renseigné sur les dénominations anciennes d'Avelu, près de Maretz (Nord), à proximité de la voie romaine de Bavai à Vermand. Ablois-Saint-Martin (Marne) nous fournit les variantes romanes suivantes, qui ont beaucoup d'analogies avec celles d'Auvelais : *Avleis,*

1145; *Avlis*, 1155; *Avelois*, 1219; *Aublois*, *Avlois* vers 1240; *Ablois* vers 1252 (Longnon, *Diction. topogr. de la Marne*, p. 1). Le même radical revêt une désinence diminutive dans *Avologile* (928), *Avaloiolum vicaria* (929); *Avoloiensis vicaria* (1011), chef-lieu d'une viguerie carolingienne, aujourd'hui Valenjols, au département du Cantal (Amé, *Diction. topogr. du Cantal*, p. 507).

S'il est difficile de décider quel suffixe primitif a produit la désinence *-ois* [1] dans les variantes romanes d'Auvelais, nous pouvons tout au moins rapprocher ce vocable de ceux que nous venons de recueillir et l'interpréter par pommeraie.

Quant à l'existence de la localité à l'époque gallo-romaine, elle nous paraît établie par les tombes et les antiquités romaines qu'on y a découvertes (*Ann. archéol. Namur*, t. IV. p. 164; t. XII, p. 121).

BEVERIS.

Bièvre, commune du canton de Gedinne, arrosée par plusieurs ruisseaux, notamment par le ruisseau de Bièvre ou des Rives.

Beveris : in pago Ardenna, interjacens de uno latere fisci ipsius qui vocatur Palatiolus atque Beueris, 770-779 (J. Halkin et Roland, *Recueil des chartes de l'abbaye de Stavelot-Malmedy*, t. I, p. 60).

Bievere, *1243 (Bormans et Schoolmeesters, *Cartul. de St-Lambert*, t. I, p. 441).

Bievre, 1139, 1245 (Kurth, *Chartes de St-Hubert;*

[1] En ouvrant les *Chartes de l'abbaye de Saint-Martin de Tournai*, par d'Herbomez, t. I, p. 5, nous trouvons, sous la date de 1095, un *Gobertus de Haveloi* = Haveluy, Nord, déjà *Havelui* en 1147 (Duvivier, *Actes et documents anciens*, p. 116).

Bormans et Schoolmeesters, *Ouv. cité*, pp. 496, 498). — **Bievres**, *1290 (Roland, *Orchimont et ses fiefs*, p. 390).

Le village doit avoir hérité du nom de son ruisseau. Nous avons vu, en effet (p. 109), que le nom de Bièvre est aussi attribué à un affluent de la Seine, désigné dans les documents du moyen âge sous les variantes *Biber*, *Beveris*, *Bevera*. La Boivre, affluent du Clain à Poitiers, s'écrit *Bibera* en 923 et *Biberis* en 926; il a donné son nom à un hameau de la commune de Vouneil-sous-Biard (Rédet, *Dictionnaire topogr. de la Vienne*, p. 47). Bièvre, au département des Ardennes, est construit sur la *Bevera*, affluent de la Chiers (Liénard, *Dictionnaire topogr. du département de la Meuse*, p. 26). Plusieurs autres localités françaises s'appellent aussi Bièvre ou Bièvres; mais nous n'avons pu vérifier si c'est d'un cours d'eau qu'elles tiennent leur dénomination. Un affluent de la Moselle a passé son nom à Biver, dans le Grand-Duché de Luxembourg, appelé *Bevera* en 929 (*Gallia christiana*, t. XIII, Instrum., col. 320). Foerstemann, *Ortsnamen*, p. 242, cite un bon nombre de rivières et de localités qui, dans les documents, reçoivent les appellations de *Bibera*, *Bivera*, *Bivere*, *Bivira*, *Bivora*, et avec le suffixe germanique *-aha* : *Bibaraha*, *Biberaha*, *Bibaracha*. Ajoutons ce que dit de Bouteiller (*Dictionnaire topographique de l'ancien département de la Moselle*, p. XXXIV) à propos de *Bibiche* : « A voir ce nom moderne de l'un de nos villages, on ne se douterait guère qu'il a une origine celtique, et cependant cela paraît probable. Dans les actes anciens on trouve ce même village nommé *Bibers* et *Bièvre*. *Biber* est le nom gaulois du castor (*Biber* en allemand, *Bièvre* en vieux français). Il n'est pas étonnant

que cet animal singulier, plus commun jadis qu'aujourd'hui, ait laissé parfois son nom à quelques rivières et à des habitations établies sur leurs bords. Telle fut peut-être l'origine de Bibiche et d'une petite rivière du même nom qui se jette dans la Moselle à Ham-Basse. »

BIURTUS.

Bioul, commune du canton de Dinant.

« Ex villa quæ dicitur **Biurtus,** » 935-937 (*Translatio S. Eugenii*, ap. *Analecta Bollandiana*, t. III, p. 41); — **Biurt,** 1161 (*Analectes*, t. IV, p. 407).

Biuche : Gobertus de Biuche, 1210 (*Ann. arch. Namur*, t. V, p. 443).

Biul : Gobertus de Biul, *1213 (*Chartrier d'Oignies*), Gobertus de Biul, ... nemoribus ... de Biul, ... potestas de Biul, etc., 1214 (DE REIFFENBERG, *Monuments*, t. I, p. 7). Gobertus de Buil (lisez *Biul*), 1222 (BORMANS et SCHOOLMEESTERS, *Cart. de S*t*-Lambert*, t. I, p. 201). — **Byul,** 1214 (KURTH, *Chartes de Saint-Hubert*, t. I, p. 221).

Biulum, 1219 (*Ann. arch. Namur*, t. XVII, p. 231).

Bioul, *1220, *1234, *1261 (*Chartrier d'Oignies;* BORMANS et SCHOOLMEESTERS, *Cartul. de S*t*-Lambert*, t. I, p. 324; *Comm. roy. d'hist.*, 3e sér., t. IV, p. 26. — **Byoul,** *1261 (BARBIER, *Géronsart*, p. 276).

Bioel, *1233 (*Chartrier d'Oignies*, sceau). — **Byoel,** *1285 (DE REIFFENBERG, *Monuments*, t. I, p. 203).

Biuel ou **Bivel,** *1219, *1224, *1228, *1240, etc. (*Analectes*, t. XVI, pp. 65, 72; t. IV, p. 75; *Chartrier de Salzinnes*). — **Byvel,** *1240 (*Chartrier de Salzinnes*).

Biwel, 1219, 1236 (*Analectes*, t. XVII, p. 46; t. XIII, p. 361). — **Biweil,** *1292 (DE REIFFENBERG, *Monuments*, t. I, p. 258).

Bieul, 1280, 1290 (DE REIFFENBERG, *Ouv. cité* t. I, pp. 19, 29). — **Byeul,** 1373 (BORMANS, *Fiefs,* I, p. 97).

Bioux, 1272 *(Cart. de Grandpré,* t. I, p. 46).

Les haches et couteaux en silex et autres antiquités préhistoriques découvertes à Bioul *(Ann. arch. Namur,* t. IX, p. 459; t. XIII, p. 520), son cimetière belgo-romain (t. XI, pp. 234-358), prouvent que son territoire est habité dès une époque très reculée.

Quant à sa dénomination *Biurtus, Biurt,* elle est pour nous indéchiffrable; en outre, ses transformations en *Biuche, Biul,* sont peu conformes à la phonétique locale.

Nous ne pouvons que hasarder une conjecture. *Biurtus* peut provenir d'un *Bicurtus* ou *Bigurtus* par la chute de la consonne médiane. Il nous serait dès lors permis de le rapprocher de *Bicurdium* (Βικούρδιον), localité de la Germanie citée par Ptolémée. L'affaiblissement de la désinence *-urt* l'aura fait confondre, au XIIIe siècle, avec la désinence diminutive *-ul,* déjà romanisée en *-oux* dans le vulgaire; de là *Biul* avec toutes ses variantes. Quant à la forme *Biuche,* elle doit être considérée comme irrégulière, à l'instar de *Florifuch* pour *Floriful* (voyez plus loin à l'article FLOREFIA).

BRANCHON.

Commune du canton d'Éghezée, sur la Méhagne. La prononciation wallonne est Brançon.

Le village est longé par la chaussée romaine de Bavai à Tongres; on y a découvert des antiquités belgo-romaines *(Ann. arch. Namur,* t. XIII, p. 525).

Les documents n'en font mention qu'à partir du XIIIe siècle. Il est question en 1224 et 1235 de « Egidius miles de **Branchon** » *(Cartul. d'Aywières,* fol. 44, 45 v°, 21), bailli

du comté de Namur en 1237 *(Cartul. d'Alne,* n° 594), et en 1268 de « Philippus de **Branchons** *(Ann. arch. Namur,* t. XVIII, p. 96), en 1342 de « Engherrans de **Brançon** » (Bertholet, *Histoire du Luxembourg,* t. VI, preuves, p. LIII).

L'origine celtique du vocable est assez probable; mais on comprend que la forme romane actuelle est insuffisante pour remonter avec certitude à la forme originelle.

Nous pouvons rapprocher Branchon de Brancion, commune du département de Saône-et-Loire, mentionnée anciennement sous la forme *Brancedunum,* que Holder (t. I, p. 511) conjecture être une altération d'un primitif *Brancio-dunum.*

Il peut se faire aussi que *Brancio* soit l'appellation primitive. *Brancia,* dont *Brancio* serait une forme diminutive, est celtique; c'est le nom de la Brenz, affluent du Danube, mentionnée en * 779 : Hagrebertingas super fluvium Brancia (Tardif, *Monuments historiques,* p. 63).

COLUM.

Holder (t. I, p. 1067) relève un *Colum castrum,* qu'il interprète par Coulon, département des Deux-Sèvres.

Colum a pu être également le nom ancien de Coux, ferme seigneuriale, qui relevait de la prévôté de Poilvache (Cfr. Lahaye, *Fiefs de Poilvache,* pp. 97-99) et qui, pour le spirituel, ressortissait à la paroisse de Maillen. C'est aujourd'hui une dépendance de la commune de Maillen.

DAVELES.

Dave, commune du canton de Namur-Sud, sur la rive droite de la Meuse, à l'embouchure d'un petit ruisseau qui

naît sur son territoire. On y a trouvé des torques gauloises en bronze.

Daveles : Rotfridus de Daveles et Waltherus frater ejus, Goderannus de Daveles, *1067 *(Charte de Stavelot);* Hugo de Daveles, *1091 (Evrard, *Documents relatifs à l'abbaye de Flône*, p. 13); Wilelmus de Daveles, 1125 (Ernst, *Hist. du Limbourg*, t. VI, p. 127); Joannes de Daveles, 1126 (Barbier, *Floreffe*, t. II, pp. 4, 5); Johannes liber homo de Daveles, 1157 (Martène et Durand, *Amplissima collectio*, t. I, col. 851); in Daveles, xiie siècle *(Hist. Walciod.*, ap. Pertz, *SS.* t. XIV, p. 533); li sires de Daveles reprist Daveles, *1278 (Poncelet, *Guerre de la vache*, p. 92). Cette orthographe se rencontre encore en 1415, 1448, 1454, 1455, 1457, 1576, 1577, 1594 (Bormans, *Fiefs)*. — **Davelis** : Wilhelmus de Davelis, 1125 *(Public. historique du G.-D. de Luxembourg*, t. XLVI, p. 107); W. de Davelis, *1229 (Eltester et Goerz, *Mittelrheinisches Urkundenbuch*, t. III, p. 299). — **Davel** : ecclesia de Davel, v. 1190 *(Analectes*, t. XVI, p. 44). — **Davils** : Willelmus de Davils, 1223, *1227 (Eltester et Goerz; *Op. cit.*, pp. 179, 262). Wilhelmus junior de Davils, *1266 *(Analectes*, t. XIX, p. 235). — **Davil** : Willelmus de Davil, 1228 (Eltester et Goerz, p. 273). — **Davels** : Wilhelmus de Davels, canonicus Trevirensis, 1236 *(Ibid.*, p. 436); Warnier de Davels, 1473; Williame de Davelz, 1481 (Bormans, *Fiefs*, II, pp. 333, 344). Orthographe encore employée en 1554. — **Davelos** : Warnier de Davelos, *1304 (Evrard, *Flône*, p. 183); mais n'est-ce pas une faute typographique?

***Dablis** : S. Galteri de Dalbis, 1085 *(Analectes*, t. XVI, p. 15). *Dalbis* doit être une métathèse pour *Dablis*.

Daules = **Davles** : Hugo de Daules, 1082 *(Cartul. de*

St-Laurent, au séminaire de Liége, lib. I, fol. VI); Hugonis quoque de Daules, 1092 (DE REIFFENBERG, *Monuments*, t. I, p. 126); Henricus de Daules, 1130 (SCHOOLMEESTERS et BORMANS, *Cart. de Huy*, n° VIII); Wirizo (sacerdos) de Daules, 1161; Ascela de Daules, Hillinus de Daules, 1163 (*Analectes*, t. XVI, pp. 28, 29, 30, 31, 35); Joannes de Daules, 1163 (MIRAEUS, *Op. dipl.*, t. III, p. 343); medietatem decimæ ecclesiæ de Daules quam ante triginta annos Johannes de Daules, homo liber ex liberis et nobilibus ortus, ecclesiæ nostræ cum fratre suo Anselmo, ecclesiæ beati Petri quæ est in urbe Treviris canonico, 1168 (LAHAYE, *Étude sur Waulsort*, p. 251); Henricus de Daules, XIIe siècle, 1202, 1203 (BARBIER, *Géronsart*, p. 218; *Analectes*, t. XVII, p. 28; MIRAEUS, t. IV, p. 388). C'est de loin la forme la plus usitée jusqu'au XVIe siècle. — **Dawles** : sir Gerard de Dawles, chevalier, 1278 (*Cartul. de Grandpré*, t. I, p. 43).

Daves, Dave : Hugo de Daves, 1091 (*Com. roy. d'hist*, 4e série, t. I, p. 100). Cette forme est surtout en usage à partir du XVe siècle.

Dans les documents postérieurs au XIVe siècle, on trouve aussi les graphies : **Dalves, Dalve, Daulve, Davre, Dauvre.**

Quelle est l'étymologie de ce vocable? Elle nous paraît si problématique que nous osons à peine formuler quelque conjecture.

On remarquera que ce nom a, dans ses variations phonétiques, beaucoup d'analogie avec *tabula* et *stabulum*, qui nous apportent les formes romanes *tavle*, *tave*, en wallon *tauve*, et *stavle*, *stave*, en wallon *stauve*. Ne pourrait-on présumer que **Dabulis*, *Dablis*, est le résultat de la prononciation gauloise de *tabulis*, *tablis?* Le latin *tabula* est *taol*, *tol*, en breton moderne; mais précédé de l'article

féminin *an* c'est *dol*, d'où notre mot *dol-men*, table de pierre. *Dablis* pourrait, dans cette hypothèse, être rapproché de *Tablis*, endroit que la table de Peutinger place sur la voie méridionale de Leyde à Nimègue (Cfr. Desjardins, *Géographie de la Gaule romaine*, t. IV, p. 125), ou aussi de *Tavellus*, nom de Tavaux, Aisne, en 867 (Matton, p. 268). Mais quelle est la *tabula* ou quelles sont les *tabulae* qui auraient perpétué leur nom dans la localité? Y aurait-il eu autrefois un monument mégalithique, comme à Jambes?

Ou bien le village n'a-t-il fait qu'emprunter le nom du petit ruisseau qui prend sa source sur son territoire? Cette supposition n'est pas moins plausible. Il doit exister en celtique une racine dav renfermant la notion de chaleur. En sanscrit *davas* signifie chaleur; les celtistes disent que le gaulois *davio* veut dire je brûle, en irlandais *dóim*, en breton moderne *devi*, brûler. De là, les noms d'homme *Davius*, *Davus*, *Davilus*. Un ruisseau du département d'Eure-et-Loir se nomme le Davyon; dans le département de la Mayenne, il y a un ruisseau dit de Daviet, et le département de la Nièvre possède également un ruisseau appelé Davin. C'est apparemment le même radical revêtu de différents suffixes diminutifs. Le nom primitif du Dave serait ainsi *Dav-ela*. Est-ce que l'eau du Dave est caractérisée par une température plus chaude que nos autres cours d'eau? Nous l'ignorons.

On chercherait naturellement quelque rapport étymologique entre Dave et Modave; mais les formes anciennes de Modave, *Mandale* en 1137, *Mandaule* en 1185, *Mondale* en 1222 et dans une foule d'actes du XIIIe et du XIVe siècle, *Modale* en 1311, *Mundale* en 1324, rendent fort douteuse toute parenté entre les deux vocables.

DREHANCE.

Commune du canton de Dinant.

Drehance. — Clemens de Drehance, 1243 *(Analectes,* t. XVI, p. 136); de villa et territorio de Drehance, 1262 (Lahaye, *Waulsort,* p. 274). — **Drehanche,** 1556 (Bormans, *Seigneuries féodales de Liége,* p. 396). — **Drehans,** 1601 *(Ibid.).*

Derhans, 1345 (Bormans, *Ouv. cité,* p. 395). — **Delhans,** 1486 *(Ibid.).*

Druhanche, 1503 (Borgnet, *Cartul. de Ciney,* p. 274). — **Druhance,** 1582, 1589, 1595, 1631, 1704 *(Ibid.,* pp. 104, 130, 281; Bormans, l. c.).

Durhance, 1567 (Lahaye, *Fiefs de Poilvache,* p. 15). — **Durchance,** 1558 (Bormans, l. cit.). — **Durchange,** 1538 *(Ibid.).*

En l'absence de forme antérieure au xiiie siècle, il est difficile de remonter à la dénomination primitive. La désinence *-antia* est fréquente dans la toponymie celtique, surtout dans les noms de cours d'eau. Holder, *Altceltischer Sprachschatz,* (t. I, p. 160) cite : *Alb-antia, Arg-antia, *Bag-antia, *Balc-antia, Brig-antia, Casp-antia, Cus-antia, Nous-antia, Rad-antia;* nous pouvons ajouter : *Al-antia, Alis-antia, Ar-antia, Asm-antia, Dru-antia* et *Druentia,* la Durance, et *Druantium,* station romaine vers la source de cette rivière (d'Arbois de Jubainville, *Les premiers habitants de l'Europe,* t. II, p. 152).

Pour le radical *der-, dre-, dru-,* comparez Durbuy : *Durbure, Derby, Derbeux* (de Leuze, *Laroche et Durbuy,* p. 246), *Drebui,* 1221 (Lahaye, *Étude sur Waulsort,* p. 258, *Drubuelh,* 1260, (Grandgagnage, *Vocabulaire,* p. 209), *Drubuit* (Jean d'Outremeuse).

DUIS.

Dhuy, commune du canton d'Éghezée. « Sol bas et uni, offrant l'aspect d'un vaste bassin baigné par les eaux de la Méhaigne, qui rendent le sol un peu marécageux » (JOURDAIN et VAN STALLE).

Duys, XIe siècle, 1250, 1252, 1263, 1313 (AIGRET, *Chapitre de Saint-Aubain*, p. 624; BARBIER, *Hist. de Géronsart*, pp. 254, 259, 275; BORGNET, *Cartul. de Namur*, t. I, p. 169, etc.). — **Dhuys,** 1235 (*Ann. arch. Namur*, t. V, p. 196). — **Duiz,** 1236, *1250 (*Analectes*, t. IV, p. 79; *Chartrier de Salzinnes*). — **Duis,** 1254, 1268, 1271 (*Cartul. de Grandpré*, t. I, p. 37; *Ann. arch. Namur*, t. XVIII, p. 96; *Analectes*, t. VI, p. 195).

Duz, 1177, 1228, 1242 (*Cartul. de Villers*, fol. 2; *Cartul. de Grandpré*, t. I, p. 17; *Analectes*, t. VI, p. 187). — **Dus,** *1330 (*Ann. arch. Namur*, t. XVIII, p. 270).

Dux, 1240 (*Analectes*, t. VIII, p. 374).

Duich, Duisch, 1234 (*Analectes*, t. VII, p. 121).

Duez, 1268 (*Analectes*, t. IV, p. 358).

Duust, *1330 (*Ann. arch. Namur*, t. XVIII, p. 276).

Duist, 1312-1350 (GALESLOOT, *Feudataires de Jean III*, p. 493).

Quel radical primitif se cache sous ce *Duis* avec ses diverses graphies? Est-ce un *Dutis*, un *Duteium*, nom que portait le Dué, affluent de l'Huisne (Sarthe)? Y a-t-il une parenté étymologique entre notre Dhuy et la Dhuis, rivière du département de l'Aisne, dont nous ignorons les formes anciennes? Pouvons-nous le rapprocher de Dhuisel, commune de l'Aisne, qui, avec sa désinence diminutive, s'écrivit *Dusel* (1146), *Dusellum* (1147), *Duisel* (XIIe siècle), *Duisellum* (1225) (MATTON, *Diction. topogr. de l'Aisne*, p. 93)?

* ERPRUVIUM.

Éprave, commune du canton de Rochefort, au confluent de la Lesse et de la Lomme.

* **Erpruvium** : Tradiderunt ... nonam de Erpruvio, vers 1030 (Lahaye, *Cartul. de Walcourt*, p. 2).

Herpruvia, 1139 (Kurth, *Chartes de Saint-Hubert*, p. 106).

Erpruve : H. de Erpruve, miles, 1246 *(Cartulaire de la collégiale de Fosses*, fol. 11v); Aleine jadis d'Erpruve, * 1332 *(Ann. arch. de Namur*, t. XX, p. 391).

Erpruive, Ierpruive, Iierpluive, * 1262 (Lahaye, *Cartul. de Walcourt*, pp. xxx, xxxi).

Erproeve, 1285 (Lamotte, *Étude sur Rochefort*, p. 524). — **Eerproeve,** 1322 (Poncelet, *Fiefs de Liége sous A. de la Marck*, p. 43). — **Ierproeve,** 1314 *(Ibid.*, p. 147). — **Yerproeve,** 1402 *(Cour féodale de Liége).*

Erproive, 1408 *(Cour féod. de Liége).* — **Yerproive,** 1541 *(Ibid.).*

Eproive, 1320, 1586, 1593 (*Ann. arch. de Namur*, t. XX, p. 388; Lahaye, *Fiefs de Poilvache*, p. 440; *Archives de Rochefort).* — **Ieproive,** 1524 *(Reg. de Rochefort).*

Ieproeve, 1402, 1470 (Piot, *Invent. Nam.* p. 433; *Reg. de Rochefort).* — **Yeproeve,** 1537, 1538 (Bormans, *Seign. féod. de Liége*, p. 223).

Ieprave, 1407 *(Arch. de Rochefort).*

Iuppreve, Ieppreve, (Pouillé liégeois de 1558).

Yproeve, 1569 (Bormans, *Seign. féod. de Liége*, p. 119). — **Yprouve,** 1583 *(Ibid.).* — **Yproeuve,** 1590 *(Ibid.).*

A comparer pour la désinence :

1° *Bertruvium,* in pago Laudunensi, 868-869 (Duvivier, *Hainaut ancien*, p. 315.).

2° *Blandovium,* in pago Leuuensi, 882 (Halkin et Roland,

t. XVI, p. 8); in vico Hunai in pago Falmanensi, 1070 *(Ibid.,* p. 11).

Honay : Adelendis de Bullone dedit nobis allodium suum de Honay cum servis et ancillis *(Nomina benefactorum S. Huberti,* ap. DE REIFFENBERG, *Monuments,* t. VIII, p. 60). — **Honey,** XV[e] siècle, 1545 (DE BORMAN, *Les échevins de la sovveraine justice de Liége,* t. II, p. 551; *Archives de Dinant,* Missives de 1545, fol. 102). — **Honnay,** 1338 (PONCELET, *Fiefs de Liége,* p. 448).

LENNA.

Lenne, ferme sous la commune de Waulsort, entre ce dernier village et Onhaye.

Lenna : ad curtem de Lenna, XII[e] s. *(Hist. Walciod. monast.,* ap. PERTZ, *SS.,* t. XIV, p. 541). — Adj. : **Lenniensis** : quidam Lenniensis Engelbertus ... in vico Lenniensi *(Ibid.,* p. 531).

Lenne : cil de Wachoire, cil de Lemie (lisez Lenne), vers 1342 (BORMANS, *Fiefs,* I, p. 37); villa de Lenne, 1389 *(Cartul. de Waulsort,* t. I, fol. 121).

Une monnaie mérovingienne porte : LENNA CAS*(tro)*, et ce vocable figure dans le répertoire celtique de HOLDER, t. II, p. 183.

LUETRAS.

Louette-Saint-Denis et Louette-Saint-Pierre, communes du canton de Gedinne. La voie romaine de Reims à Tongres passait à Louette-Saint-Pierre. C'est au S.-O. de ce village, dans les bois de Coret et de Chevaldos, que se trouvaient les remarquables tumulus gaulois, explorés il y a quelques années *(Ann. arch. Namur,* t. IX, p. 45; t. XV, p. 249).

Luetras, Lietras, Littras, Litteras, Lictras. — In pago Ardenna dicto ad Luetras, 946. Variante indiquée par les *Diplomata regum*, t. I, p. 160. Le Cartul. de Waulsort, du XIVe siècle, aux Archives du Royaume, no 116a, et la ms. de la Chronique de Waulsort, de 1525, au séminaire de Namur, portent *Lietras*. Le Cartul. de Waulsort, de 1735, t. I, fol. 9v, aux Archives de l'État, à Namur, donne la leçon *Lictras*. MIRAEUS, *Op dipl.*, t. I, p. 259, écrit : *Littras*, et GALLIOT, *Hist. de Namur*, t. V, p. 290 : *Litteras*.

Loitres, 1139, cop. du XIVe siècle (KURTH, *Chartes de Saint-Hubert*, p. 105). C'est aussi la graphie de la *Chronique de Waulsort* (PERTZ, *SS*. t. XIV, p. 531).

Loctras, 1143 *(Analecta Bollandiana*, t. X, p. 149). Ne faut-il pas lire *Loitras?*

Letires, XIIe siècle *(Chron. de Saint-Hubert*, § 32, éd. DE ROBAULX).

Luetres, *1235 *(Analectes*, t. XVI, p. 133).

Loistres, *1290 (ROLAND, *Orchimont et ses fiefs*, p. 390).

Loitre, *1358 (BORMANS et SCHOOLMEESTERS, *Cartul. de St-Lambert*, t. IV, p. 276).

Loite, *1379 (ROLAND, *Orchimont et ses fiefs*, p. 406); — **Loyte,** 1420 *(Analectes*, t. XVI, p. 158).

Loiette, XVIe siècle (ROLAND, *Ouv. cité*, p. 290).

Loette, 1472, cop. du XVIIIe siècle *(Ibid.*, p. 415).

Louette, 1574 *(Ibid.*, p. 291).

Le département de l'Aisne possède une commune dont le nom présente quelque affinité avec celui de Louette, c'est Louâtre, au canton de Villers-Cotterets. Mais on en ignore les formes anciennes antérieures au XIIe siècle. On l'a traduit par *Lostria* en 1110, *Loistria* en 1164, *Loistris* en 1199, *Loystres* et *Loistres* en 1234 et 1262,

Loistres en 1265 (MATTON, *Diction. topogr. du département de l'Aisne*, p. 158).

Des variantes que les copies de la charte de 946 nous offrent du nom de Louette, c'est *Luetras* qui, croyons-nous, reproduit le plus fidèlement la forme primordiale.

Luetras peut dériver d'un thème celtique **lautro-*, **loutro-*, **lovatro-*, qui dérive de la même racine que le latin *lavare* et le grec λουεῖν, avec la notion de laver, baigner, arroser. De là l'ancien irlandais *lóathar*, bassin, *lóthur*, canal, *lóthor*, lit d'une rivière, et le moyen-breton *louazr*, auge, en breton moderne *louer*, et dans le dialecte de Léon *laouer*. Le glossaire gaulois dit d'Endlicher, cinquième siècle, rend *lautro* par *balneo*, bain (*Monumenta Germaniæ historica*, Auctorum antiquissimorum, t. IX, p. 612). Ce mot est donc apparenté au grec λουτρόν pour λοϜετρόν, dans Homère λοετρόν, bain, eau dans laquelle on se baigne, et au latin *lavatorium*, lavoir, abreuvoir. (Voir HOLDER, *Altceltischer Spachschatz*, t. II, p. 164; d'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *Les premiers habitants de l'Europe*, t. II, p. 280). Le mot *luter* a été employé en bas-latin comme synonyme de *lavatorium* (DUCANGE). Que les villages de Louette-Saint-Denis et de Louette-Saint-Pierre doivent leur dénomination à un lavoir ou à un abreuvoir ou à un réservoir destiné aux baigneurs, cela n'est pas invraisemblable, vu le nombre de sources, d'étangs, d'abreuvoirs, qui se remarquent encore sur leur territoire.

MAIPA.

Hameau de la commune de Schaltin.

Son existence au VIIe siècle est historiquement prouvée : « locellum qui dicitur **Maipa**, » 692 (J. HALKIN et ROLAND, *Recueil des chartes de Stavelot-Malmedy*, t. I, pp. 36-37).

Mebe, 1323 (PONCELET, *Fiefs de Liége sous A. de la Marck,* p. 299). — **Mebbe,** 1382 *(Chartes de Stavelot).* — **Meybe,** 1391 *(Cartul. de Grandpré,* t. II. fol. 625). — **Maybes, Maibes, Maybe, Maibe,** XVIe-XVIIIe siècle (LAHAYE, *Fiefs de Poilvache,* passim).

Il a un diminutif : Maibelle, hameau de la commune de Natoye.

Mabele, 1237 (BARBIER, *Géronsart,* p. 242). — **Mebelle,** 1323 (PONCELET, *Fiefs de Liége,* p. 299). — **Mebelle,** 1382 *(Chartes de Stavelot)* — **Maibelle,** 1686 (LAHAYE, *Fiefs de Poilvache,* p. 127).

HOLDER *(Altceltischer Sprachschatz,* t. II, p. 391) considère *Maipa* comme celtique.

MEULIS.

Meux, commune du canton d'Éghezée, aux sources de la Méhaigne. Un tumulus, des débris belgo-romains, attestent que son territoire était habité à l'époque romaine *(Annales arch. Namur,* t. II, p. 439; t. III, p, 289; t. XVI, p. 5).

Meulis (de) : in territorio de Meulis, *1241 (DE CHESTRET DE HANEFFE, *L'ordre du Temple dans l'ancien diocèse de Liége,* p. 37).

Formes romanes :

Moul : Conradus de Moul, 1145 (DE MARNEFFE, *Cartulaire d'Afflighem.* p. 144); alle terre de Moul, 1259 (BARBIER, *Floreffe,* t. II, p. 120).

Meux, 1207 *(Analectes,* t. V, p. 375), forme probablement rajeunie par le copiste.

Meur : Marsilhes de Meur, 1287 (BARBIER, *Floreffe,* t. II, p. 179).

OLLOY.

Commune du canton de Couvin, sur le Viroin.

La forteresse gauloise d'Olloy, les sépultures gallo-romaines à incinération et les antiquités de la même époque qu'on a découvertes sur son territoire sont des preuves indéniables que cette localité est habitée depuis longue date (Cfr. *Compte-rendu du Congrès préhistorique de Bruxelles*, 6e session, 1872. p. 425; *Ann. arch. Namur*, t. VII, pp. 249, 424; t. XXI, p. 373).

Malheureusement, les documents sont muets sur Olloy jusqu'au XIIIe siècle; ils ne nous donnent son nom que sous des variantes romanes qui, selon toute probabilité, s'écartent passablement du thème primitif.

Auloys, 1258 (BORMANS, *Cartul. de Couvin,* p. 11).

Oloes, 1243 (TOUSSAINT, *Hist. de Walcourt,* p. 259). — **Olois,** vers 1343 (BORMANS, *Fiefs,* I, p. 40). — **Oloys,** 1558 (*Analectes,* t. II, p. 449). — **Oloy,** 1603 (BORMANS, *Cartul. de Couvin,* p. 11, n.)

HOLDER (*Altceltischer Sprachschatz,* t. II, p. 846) ramène Olloy à un primitif **Olliacum,* qui dériverait du gentilice *Ollius*. Mais nous ferons observer que la prononciation locale allonge la voyelle initiale du mot et qu'en outre l'ancienne orthographe ne double pas l'*l*. Il est donc plus rationnel d'admettre *aul-* comme radical primitif. En outre, dans nos contrées, la désinence *-iacum* ne produit pas *-oy*. Le vocable qui, dans le répertoire toponymique, s'accommode le mieux avec les formes romanes d'Olloy, est *Aulegium*. Le féminin *Aulegia*, en 1052, désigne Olley, commune du canton de Conflans, en Lorraine (DE BOUTEILLER, *Diction. topogr. de l'ancien département de la Moselle,* p. 193). Pour la transformation de *-egium* en *-oy*, comparez *Eligius* = *Eloi.*

Auletum aurait aussi pu produire Olloy. Ce vocable n'est pas étranger au vocabulaire toponymique : voyez D. Bouquet, t. VIII, p. 471, diplôme de 845. Mais peut-être faut-il lire *Avletum.*

QUILLON.

Village disparu qui dépendait d'Hemptinnes-lez-Florennes.

Villa Hemmetines cum **Quillon** et ceteris appenditiis, 1015; — Hammetines cum ecclesia ... et cum loco qui dicitur **Quillons,** 1018; — Hammetinas cum ecclesia .. et cum loco qni dicitur Quillon, 1033; — Hemetinas villam cum ecclesia et appenditiis suis, villam que dicitur Quillon cum prato dominicato, ubi est ecclesia cum dote, 1180; — Hemetinas villam cum ecclesia et appendiciis suis, villam que dicitur Quillons, cum ecclesia, cum prato dominicato et dote, 1188 (Berlière, *Documents inédits,* t. I, pp. 7, 10, 12, 24, 27).

Quelle peut être la signification de ce vocable?

En Bretagne, nous rencontrons plusieurs noms de lieux que Cocheris, *Origine et formation des noms de lieu,* p. 162, fait dériver du breton *Kill,* ermitage. Il cite : Le Quillio, (Côtes-du-Nord), Quillignon et Quillinen (Finistère). Dans le département du Morbihan, il existe plusieurs hameaux et écarts appelés Quilian, Quilien, Quilio, Quillian, Quillio, Quilliou, Quily, etc. Cfr. Rosenszweig, *Diction. topogr. du Morbihan,* p. 228. Quilhan, commune du département du Gard se disait *Quillianus* en 938, *Quillanus* en 963 (Germer-Durand, *Diction. topogr. du Gard,* p. 177).

Petit cimetière belgo-romain au nord du territoire d'Emptinnes *(Ann. arch. Namur,* t. XXIV, p. 84). Est-ce dans cette direction qu'il faut chercher l'emplacement de Quillon?

RAPAE.

Lieu qui figure sur la Table de Peutinger et que l'on doit chercher en Allemagne. Foerstemann, *Ortsnamen*, p. 1222, déclare que ce vocable n'est pas germanique. Un diplôme de 977 mentionne une localité appelée *Rapa* (M. G. H., *Diplomata regum et imperatorum Germaniæ*, t. II, p. 186). *Rapa* désigne, dans une charte originale de 1198, Reppe, hameau de la commune de Seilles (Liége), sur la rive gauche de la Meuse. Deux anciennes copies de cette charte donnent *Rappa, Rapas* (Grandgagnage, *Vocabulaire*, pp. 58, 173). La forme *Reppe* est déjà usitée en *1234 (Piot, *Invent. Namur*, p. 14).

Un hameau de la commune d'Ohey se nomme aussi **Reppe** : Reppe dellis Spause (Spaze), en 1422 (Balau, *Histoire de la seigneurie de Modave*, p. 55). Voir sur la seigneurie de Reppe, Lahaye, *Fiefs de Poilvache*, pp. 318-322.

A comparer dans la région germanique : Over-Repen, Limbourg : *Repen*, 1096 (Ernst, *Hist. du Limbourg*, t. VI, p. 144); *Repe*, 1154 (Bormans et Schoolmeesters, *Cartul. de S*t*-Lambert*, t. I, p. 73); *Repes*, 1155 (*Ibid.*, p. 79).

La Raab, affluent du Danube, est désignée sous les variantes *Raba, Rafa, Rapa* (Oesterley, p. 547). *Rapa* est aussi le nom d'un ruisseau, aujourd'hui la Raspe, affluent du Gardon, au département du Gard (Germer-Durand, *Dict. topogr. du Gard*, p. 179).

Le même radical entre comme second terme dans le vocable suivant.

ALTREPIA.

Otreppe, hameau de la commune de Bierwart; ancienne seigneurie et ancienne cure, dédiée à saint Denis, à la

collation du seigneur du lieu. Il n'y existe aucun cours d'eau.

Altripia, 1034 (MARTÈNE et DURAND, *Amplissima collectio,* t. IV, col. 1168). Une charte parallèle de la même date donne *Altapia (Ibid,* col. 1168), forme qui s'appliquerait mieux à Oteppe (Liége).

Altrepia, 1214 (MIRAEUS, *Op. dipl.,* t. I, p. 299).

Autrepia : Henricus de Autrepia, *1190 (EVRARD, *Flône,* p. 67).

Otrepe. Henris d'Otrepe, *1288 (DE REIFFENBERG, *Monuments,* t. I, p. 226). — **Otreppe,** 1278 *(Ibid.,* p. 13); 1328 (PONCELET, *Fiefs de Liége sous A. de la Mark,* p. 321). — **Ottreppe,** 1341 *(Ibid.,* p. 475).

Otrape (GRANDGAGNAGE, *Vocabulaire,* p. 169).

Il y a aussi Autreppe, en Hainaut, au canton de Dour. Si l'on s'en rapporte à CHOTIN *(Études étymologiques sur le Hainaut,* p. 195), cet endroit serait mentionné sous la forme *Altrepia* dans une charte de 965 publiée dans Miraeus. C'est une fausse indication, car une seule pièce de cette date figure dans Miraeus, et *Altrepia* ne s'y trouve pas. Mentionnons, en outre, dans le Hainaut, Autreppe, hameau de la commune d'Ormignies, et Petit-Autreppe, sous la commune de Blicquy.

Il existe en France et en Allemagne des localités qui portent le même nom, notamment :

1° Altripp, sur le Rhin, dans la Bavière rhénane, = *Altripe* dans le géographe de Ravennes; *Altrepio* (in A-) en 762 (BEYER, *Urk.,* t. I, p. 20); *Altrepia* en 868 (à côté de *Altripia)* et en 873 (HONTHEIM, n° 105); *Altrippe* en 896 (BEYER, t. I, pp. 196-199).

2° Autreppes, commune du canton de Vervins (Aisne), sur

l'Aubenton, = Villa *Altrippia* in pago Laudunensi, 879 (DOUBLET, *Hist. de Saint-Denis*, p. 782); *Altrepia*, 1125; *Autrepe*, XIIe siècle; *Autreppia*, 1340 (MATTON, *Diction. topogr. de l'Aisne*, p. 14).

3° Altrippe, commune du canton de Gros-Tenquin, en Lorraine, sur le ruisseau du même nom, = *Altruppe*, 1248; *Altruppen*, *Altroppen*, *Altrippen*, 1312, 1314, 1358 (DE BOUTEILLER, *Diction. topogr. de l'ancien départ. de la Moselle*, p. 5).

La racine *alt* n'est pas étrangère à la langue celtique; on la trouve notamment dans les noms des cours d'eau : *Alt-ona* (920), l'Automne, affluent de l'Oise (BOUQUET, t. VIII, p. 547); *Alt-issa*, l'Antisse, affluent de la Sèvre-Niortaise (HOLDER, I, p. 109); *Alt-eia*, l'Authie, Pas-de-Calais et Somme (*Acta SS. Januarii*, t. II, pp. 43, 52). Le code Théodosien (X, 4, 3) mentionne, sous la date de 370, une localité gauloise nommée *Alt-eium*, probablement Authée, Calvados. Ajoutons *Altana*, Autanne, Drôme, cité en 739 (PARDESSUS, n° 559) et *Alt-apia*, Oteppe, Liége. D'après HOUZÉ (*Étude sur la signification des noms de lieux en France*, p. 7), qui s'appuie sur ZEUSS, *alt* en celtique signifierait colline; il en trouve le diminutif dans *Altogilum*, Auteuil (Seine-et-Oise), tandis qne D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, (*Propriété foncière*, p. 545) y cherche le cognomen Auctus.

M. KURTH (*Frontière linguistique*, t. I, p. 437) range Autreppe et Otreppe parmi les vocables à suffixe *-apa* (eau). Dans cette hypothèse, le radical serait non pas *Alt-*, mais *Altr-* (= *Attar-?*), qui n'est pas non plus inconnu dans la toponymie celtique. Nous pouvons citer : *Altr-us*, le ruisseau et le village d'Authe, Ardennes : « Ad Altro super ipso fiuviolo Altro, cido in pago Vonginsi, » 715 (PARDESSUS, I,

n° 492); *Altr-a,* l'Authre, affluent de la Sère, Calvados; *Altr-eia,* Altrich, Prusse rhénane; et un lieu appelé *Altr-icus* (*Acta SS. Maii,* t. I, p. 54).

Cocheris (*Origine et formation des noms de lieu,* p. 67) assimile Autreppes et Otreppe aux nombreux *Alta ripa,* Hauterive, Autryve, Atrives, de France et de Belgique, dénomination évidemment latine, qui ne peut s'appliquer qu'à des endroits situés sur la « haute rive » d'un cours d'eau, ce qui n'a pas lieu pour Otreppe.

Nous ignorons si l'archéologie démontre l'existence d'Otreppe à l'époque gallo-romaine; nous lisons dans le *Dictionnaire géographique de la Belgique,* par Jourdain et Van Stalle, t. I, p. 127, article Bierwart : « Otreppe, où se font des fouilles dont le résultat atteste une haute antiquité. »

SENCELIA.

Senzeilles, commune du canton de Philippeville, arrosée par un ruisseau du même nom.

Formes latines :

Sencelia : tres partes villarum Sincelie et Subnaym (lisez *Sencelie* et Sumagne). Copie très défectueuse d'une bulle de 1113 (Varin, *Archives administratives de Reims,* t. I, p. 263). Simon de Sencelia, 1166 (*Analectes,* t. XVI, p. 36).

Senzelia : altare de Senzelia, 1136 (Varin, *Ouv. cité,* p. 289 . Simon de Senzelia, 1166 (*Analectes,* t. XVI, p. 37).

Secellia : Symon de Secellia, vers 1163 (Barbier, *Floreffe,* t. II, p. 22). — **Sezelia,** 1180, 1188 (Berlière, *Documents inédits,* t. I, pp. 24, 27). Probablement ces deux graphies résultent de l'omission du tilde sur le premier *e* par le copiste, en sorte qu'il faudrait lire : *Sencellia, Senzelia.*

Formes romanes :

Sencile : Hethelinus de Sencile, *1016 (Charte de l'abbaye de St-Jacques à Liége).

Senzeley, 1113 (*Com. roy. d'histoire*, 4e série, t. X, p. 173). — **Senzely**, 1179 (*Cartulaire d'Alne*, n° 195). Ces deux variantes supposeraient un primitif *Senciliacus*.

Senzelle : Henricus de Senzelle, 1188, 1189 (*Analectes*, t. IX, p. 263; SCHOOLMEESTERS, *Régestes de Raoul de Zaehringen*, p. 69). — **Senseles**, XIIIe siècle (BARBIER, *Floreffe*, t. II, p. 94). — **Senselles**, 1319 (PONCELET, *Fiefs*, p. 122). — **Senzelles**, 1335 (*Ibid.*, p. 424).

Senzeilles, 1217 (*Comm. roy. d'histoire*, 4e série, t. X. p. 200). — **Senseilles**, 1221 (BERLIÈRE, *Documents inédits*, t. I, pp. 33, 34). — **Senseilhes**, XIVe siècle (BORMANS, *Fiefs*, I, pp. 107, 170). — **Senzeille**, XIVe siècle (*Ibid.*, p. 111).

Sanzeilles, 1217 (*Com. roy. d'hist.*, 4e série, t. X, p. 199). — **Sanzaille**, XIIIe s. (CALMET, *Hist. de Lorraine*, 1re éd., t. II, col. DXV).

Sainzeilles, 1390 (LAHAYE, *Cartul. de Walcourt*, p. 38). — **Sainseilhe**, XVe s. (DE BORMAN, *Les échevins de Liége*, t. II, p. 553). — **Sainzelle**, *1450 (DE LEUZE, *Beauraing et son château*, p. 86).

On peut supposer que l'endroit a hérité du nom de son ruisseau; son suffixe *-elia* se voit également dans le nom d'un petit cours d'eau : *Cenelia*, la Senaye (voir plus haut, p. 145). Le même suffixe se constate dans le « fundus *Ebur-elia* » et le « saltus *Ebor-elia* », mentionnés dans la table alimentaire de Veleia, du IIe siècle (C. I. L., t. XI, n° 1147, pp. 208, 210); mais il termine aussi *Wavr-elia*, Wavreille, dont le radical est considéré comme germanique. C'est pourquoi nous hésitons à classer *Sencelia* parmi les

vocables d'origine gauloise. Toutefois il est eertain que ce territoire fut occupé par des fondeurs à l'époque romaine, comme l'attestent ses nombreux dépôts de scories de fer, dites *Crayas des Sarrazins,* où l'on a retrouvé entre autres une médaille grecque en argent de la ville de Thurium en Lucanie et une monnaie en argent de *Philippus senior (Ann. arch. Namur,* t. X, pp. 515, 516).

SODEIA.

Soye, commune de canton de Namur-Nord, sur la rive gauche de la Sambre, à l'embouchure du ruisseau de Jodion, dit Mignat.

Sodeia. — Villa Sodeia in pago Laumensi super fluvium Geldione, 841 (MIRAEUS, *Op. diplom.*, t. I, p. 646). In pago Laumensi in villa Sodeia super fluvium Geldione, 856 (SLOET, *Oorkondenboek der grafschappen Gelre en Zutphen,* t. I, p. 48).

Sodoia. — In pago Darnau in marca vel villa Sodoia quæ sita est super fluvium Geldiun, 862 (MIRAEUS, *Op. dipl.*, t. I, p. 648).

Soteia. — Villam Soteiam nuncupatam in comitatu Darnuensi, 964 *(Gesta abb. Gemblac.*, ap. PERTZ, *SS.*, t. VIII, p. 529). — **Sotheia** (GODESCALC, *Gesta abbat. Gemblac., Ibid.*, p. 548).

Soye, 1300 (BARBIER, *Floreffe,* t. II, p. 225).

*SULMA.

Soulme, commune du canton de Florennes.

Sulmas : Sulmis villam cum ecclesia et appendiciis suis, 1188 (BERLIÈRE, *Documents inédits,* t. I, p. 27). Sulmio (lisez Sulmis?) villa cum ecclesia et appendiciis suis, 1180 *(Ibid.*, p. 23).

Soulmes, 1057 (forme rajeunie par le copiste, *Ibid.*, p. 16).

Soumes, *1358 (BORMANS et SCHOOLMEESTERS, *Cartul. de St-Lambert,* t. IV, p. 277).

Somme, 1466 (BORMANS, *Cartul. de Dinant,* t. II, p. 239).

Comparez : *Solma* *840-877 (TARDIF, *Monuments historiques,* p. 136), Essommes, commune du département de l'Aisne.

Le radical SULM, SOLM, est usité dans la toponymie celtique. Il se rencontre notamment dans *Sulmana* (VIIIe s.), la Sulm, affluent du Neckar, et Sülm, village de la Prusse rhénane, kreis de Bittbourg (FOERSTEMANN, II, 1418) ; *Sulmona* (XIe s.), la Sormonne, affluent de la Meuse à Warcq-lez-Mézières (*Acta SS. Julii.* t. V, p. 587) ; dans *Solmania* (915), Soumagne, Liége, et son ruisseau (BORMANS et SCHOOLMEESTERS, *Cartul. de St-Lambert,* t. I, p. 14). Voir plus loin l'article SOLMANIA. C'est encore le même radical sans doute qui entre dans la formation de *Sulm-odium* et de *Rupes Sulm-oniensis* qui, dans la *Chronique de Saint-Hubert,* désignent Smuid et la roche de Smuid.

On a découvert à Soulmes, au lieu dit *Al chapelle,* un petit cimetière belgo-romain (*Ann. arch. Namur*, t. XXI, p. 373).

VINCON.

Dépendance de la commune de Sovet, où l'on a découvert les traces d'un établissement romain.

Vencon, 1503, 1512, etc. (BORGNET, *Cartul. de Ciney,* pp. 267, 278).

Il est possible que cette dénomination soit d'origine romaine et dérive du nom d'homme Vencus, dont l'existence nous est révélée par le gentilice Vencius, connu par une inscription (D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *Propriété foncière,* p. 337).

CHAPITRE III.

Les suffixes *-apa, -ava, -afa.*

I. Le suffixe *-ap-*, souvent latinisé en *-apia, -apium,* dans la région romane, paraît avoir la signification de « eau. » C'est, en effet, la notion que renferme la racine indo-européenne AP. *Ap* en sanscrit et en zend, *api* en vieux persan, signifie eau. En vieux prussien *ape* veut dire cours d'eau, et *apus,* source. En lithuanien, ce vocable devient *upis,* cours d'eau. L'*ap* primitif a produit *aqua* en latin, par substitution de *qu* à *p*, comme dans *quinque,* en éolien πέμπε, en gaulois *pempe,* et dans *equus,* en gaulois *epos*. Le gothique *ahva,* le vieux haut-allemand *aha,* s'interprètent aussi par eau. En irlandais, *ab* a le sens de cours d'eau. Voyez FICK, *Vergleichendes Wörterbuch der indogermanischen Sprachen,* 2e éd., pp. 9, 11, 229; MUELLENHOFF, *Deutsche Altertumskunde,* t. II, p. 227.

On découvre cette racine AP dans les noms grecs Απία, la Morée, Μεσσαπία, la Messapie sur la mer Adriatique, dans les *Menapii,* peuplade belge voisine de l'Océan, les *Manapii* (Μανάπιοι dans PTOLÉMÉE), peuple de la côte orientale de l'Irlande, et dans *Manapia* (Μαναπία πόλις dans PTOLÉMÉE), ville du sud de l'Irlande, aujourd'hui Wicklow.

Apia est le nom que portait en 1147 la commune d'Eppes, au canton de Laon (Aisne). (MATTON, *Diction. topogr. de l'Aisne,* p. 99).

Le suffixe *-ap-* termine une quantité de noms de cours d'eau et de localités, tant dans la région romane que dans la région germanique, notamment : *Altapia,* 1034, Oteppe, Liége *(Cartulaire de St-Laurent à Liége,* lib. I, fol. 2 v°). — *Asnapia,* 1046, 1143, Hannapes, Nord (MANNIER, *Études étymologiques sur le dép. du Nord,* p. 93 ; MIRAEUS, t. IV, p. 16). — *Ganape*, 826, Guemp, Pas-de-Calais (COURTOIS, *Diction. géogr. de l'arrondissement de Saint-Omer*, p. 97) ; *Genape*, *1067, et *Ganapia*, 1096, Genappe, Brabant *(Chartes de Stavelot-Malmedy;* DE MARNEFFE, *Cartulaire d'Afflighem,* p. 13) ; — *Garnapia*, La Garnache, Vendée (HOLDER, t. I, p. 1984); — *Geislapia*, à l'accusatif *Geislam piam,* 915, la Gileppe, affluent de la Vesdre Liége (BORMANS et SCHOOLMEESTERS, *Cartul. de St-Lambert,* t. I, p. 15) ; — *Hanapio,* 845, et *Hanapia,* 861-884, Hannape, Aisne (BEYER, *Urkundenbuch,* t. I, pp. 80, 101) ; *Hanape*, 1113, et *Hanapia,* 1206, Hannapes, Ardennes (ROLAND, *Notes sur la toponymie celtique ardennaise,* dans *Revue historique ardennaise,* t. IV, p. 233) ; — *Nuapa,* v. 570, localité du Limousin (PERTZ, *Diplomata imperii,* t. I, p. 133) ; — *Walapia*, 1144, Waleppe, commune de Sévigny, Ardennes (ROLAND, *Ibid*., p. 234); — *Wuosapia*, 1046, Wiseppe, Meuse, et son ruisseau, affluent de la Meuse (LIÉNARD, *Dict. topogr. de la Meuse,* p. 263). — L'Allemagne nous offre : *Alapa,* l'Alpe, affluent de l'Aller (FOERSTEMANN, *Ortsnamen,* p. 42); *Arlape,* l'Erlaf, affluent du Danube *(Ibid.,* p. 114); *Arnapa,* l'Erfft, affluent du Rhin *(Ibid.,* p. 117); *Fonapa,* Vomp, en Tyrol *(Ibid.,* p. 571) ; *Hesapa,* 841, la Hesper près de Werden (LACOMBLET, t. I, n° 55); *Hasapa* (SEIBERTZ, *Munst. Urk.,* t. I, 41); *Widapa,* lieu cité en 801 (FOERSTEMANN, p. 1591), etc.

Geldapa en 904 représente Gelleb sur le Rhin (LACOMBLET), la *Gelduba* de Tacite. En rapprochant *Geldapa* de *Gelduba,* MUELLENHOFF *(Deutsche Altertumskunde,* t. II, p. 227) ramène le suffixe *-apa* a un gaulois *ab-os,* rivière, d'où l'irlandais *ab,* opinion que rejette d'ARBOIS DE JUBAINVILLE *(Les premiers habitants de l'Europe,* t. II, p. VIII).

* GAMAPA.

Dénomination originelle de Jemeppe-sur-Sambre et d'au moins six autres localités belges ou françaises : Jemeppe-sur-Meuse (Liége), Jemeppe-sur-Hedrée (Luxembourg), Jemappes (Hainaut), Guémappe (Pas-de-Calais), Gamaches (Somme), Gamache (Eure).

Voici les principales formes latines et romanes que revêt ce vocable dans les documents à partir de l'époque mérovingienne.

Gamapio : In pago Madriacense Gamapio, 751 (D'HERBOMEZ, *Cartul. de Gorze,* p. 109) = Gamaches, Eure. — In fluvio Hagne a Gamapio usque ad Condatum, 1065 (DUVIVIER, *Hainaut ancien,* p. 402) = Jemappes. — In pago Vimnau ... *Gammapium* villam pulcherrimam, ad an. 734 (PERTZ, *SS.*, t. II, p. 23) = Gamaches, Somme. — Altare de *Gamappio,* 1122 (DUVIVIER, p. 526) = Jemappes. — De *Gamappio,* 1135 (DE LOISNE, *Cartul. du chapitre d'Arras,* p. 11) = Guémappe.

Gamapia : in villa Gamapia, *1150 (DUVIVIER, p. 567) = Jemappes; — Gamapiam cum casa, 1147 (DUVIVIER, *Actes et documents anciens,* p. 117) = Guémappe.

Gamappe : Villa Gamappe super fluvium Muosa, 956 (PIOT, *Cartul. de St-Trond,* t. I, p. 10) = Jemeppe-sur-Meuse.

Gemapia : villam de Gemapi, *1182 (DEVILLERS, *Chartes de Ste-Waudru,* p. 22), villam de Gemapia dans MIRAEUS, t. III, p. 351 = Jemappes.

Gemeppe = Jemeppe-sur-Sambre en 1190, 1194, 1222, 1263 (MAGHE, *Chronicon Bonæ-Spei,* p. 131; *Comm. roy. d'hist.,* 3e série, t. XIV, pp. 38, 40, 65) = Jemeppe-sur-Meuse en 1257 (BORMANS et SCHOOLMEESTERS, *Cartul. de St-Lambert,* t. II, p. 103).

Gimeppe, *1209 *(Analectes,* t. XXV, p. 286) = Jemeppe-sur-Sambre. — **Gymeppe,** 1261 (PIOT, *Cartul. de St-Trond,* t. I, p. 299) = Jemeppe-sur-Meuse.

Jamapia : In Jamapia, 1034 (MIRÆUS, *Opera dipl.,* t. III, p. 301) = Jemeppe-sur-Meuse. — **Jamappia** : Gerardus de Jammapia, 1125 *(Société d'art de Liége,* t. VIII, p. 346) = Jemeppe-sur-Meuse.

Jemapia *(Gesta abb. Trud.,* cfr. GRANDGAGNAGE, *Mémoire,* p. 70) = Jemeppe-sur-Meuse.

Jemeppia, 1116 (BORMANS et SCHOOLMEESTERS, *Cartul. de St-Lambert,* t. I, p. 53) = Jemeppe-sur-Meuse.

Jimepia, 1212 (BARBIER, *Hist. de Malonne,* p. 284) = Jemeppe-sur-Sambre.

Jemepe, Jemeppe, XIIIe siècle (DE REIFFENBERG, *Monuments,* t. I, p. 132; *Com. roy. hist.,* 3e série, t. XIV, pp. 49, 65, 69) = Jemeppe-sur-Sambre.

Jumapia, 1107 (PIOT, *Cartul. de St-Trond,* t. I, p. 30). — **Jumapium,** *1161 *(Ibid.,* p. 98) = Jemeppe-sur-Meuse.

Jumeppia : Johanne de Oxen domino de Jumeppia, 1301 (BORMANS et SCHOOLMEESTERS, *Cartul. de St-Lambert,* t. III, p. 3). — **Jumeppe** : Jehans, sires de Jumeppe, 1328 (ROLAND, *Orchimont et ses fiefs,* p. 403) = Jemeppe-sur-Hedrée.

Nous avons étudié la racine GAM, déjà rencontrée dans

Gameda et *Gamedella* (p. 255). Elle paraît renfermer l'idée de jonction, d'accouplement. *Gamapa* aurait donc la signification d'union de cours d'eau. Effectivement, Jemeppe-sur-Sambre est au confluent de la Sambre et de l'Orneau, Jemeppe-sur-Hedrée au confluent de la Wamme et de la Hedrée, Jemeppe-sur-Meuse au confluent de la Meuse et du ruisseau d'Hollogne, Jemappes près du confluent de la Haine et de la Trouille, Gamaches (Somme) à la réunion de la Visme et de la Bresle. Gempe, dépendance de Winghe-Saint-Georges, en Brabant, que KURTH *(Frontière linguistique,* t. I, p. 451) ramène au thème *Gamapa*, est à la jonction des deux bras du Winghe-Beek. Nous ignorons si la même particularité se constate à Gamaches (Eure) et à Guémappe (Pas-de-Calais).

Il serait aussi intéressant de s'assurer si toutes ces localités ont laissé des vestiges de leur ancienneté. Nous savons qu'on a découvert à Jemappes en Hainaut des haches de silex, des débris d'amphores, cruches, poteries, vases, médailles en bronze à l'effigie de Commode (BERNIER, *Diction. du Hainaut*, p. 184). A Jemeppe-sur-Sambre on a trouvé un dépôt de divers objets de l'âge de bronze *(Ann. arch. Namur,* t. XII, p. 471).

Dans plusieurs appellatifs tant de la région romane que de la région germanique, le suffixe *-ap-* s'est altéré en *-ep-*, en *-ip-*, même en *-op-* et en *-up-*, si toutefois nous ne devons pas considérer ces deux derniers suffixes comme des variantes dialectales d'origine ancienne.

Voici quelques exemples de ces altérations.

Les formes romanes *Gileppe, Jemeppe, Waleppe, Wiseppe, Tourneppe,* sont issues de *Gilepia, Jemeppia, Walepia,*

alia Ham, ab ipso comite nobis tradite », XIVe siècle (*Nécrologe de l'abbaye de Saint-Vanne;* DUVIVIER, *Actes et documents anciens*, p. 104).

Gengetavia, forme probablement corrompue pour *Gengeavia* ou *Gengeiavia :* allodium de Gengetavia, 1091 (SCHOOLMEESTERS et BORMANS, *Cartul. de Huy,* n° IV).

Geavia. — « Tradidit nobis (comes Herimannus) ... duas ecclesias, unam in Gravia (lisez Geavia), alteram in Ham, et capellam indominicatam in predicta Gravia, cum duobus mansis. Pro dictis vero Gravia et Harvia cum appendiciis habemus per permutationem ecclesiam de Brouceio et duas partes decimarum tam grosse quam minute. » (*Nécrologe de Saint-Vanne;* DUVIVIER, *Actes et documents*, p. 103; DE BARTHÉLEMY, *Notice historique sur la maison de Grandpré,* p. 15). — « Confirmamus et ea quæ Herimannus comes factus monachus dedit ... in Geavia quinque mansos similiter sine advocatura, et duas ecclesias, unam in Ham, aliam in Geavia. » 1059-1061 (PFLUCK-HARTUNG, *Acta pontif. rom.*, t. I, p. 30).

Gevia. — 1229, 1235 (*Cartul. de Grandpré,* t. I, pp. 50, 23).

Formes romanes :

Geneffe, 1280 (DE REIFFENBERG, *Monuments,* t. I, p. 18).

Jaive. 1232, 1245 (*Analectes,* t. IV, p. 78; BORMANS et SCHOOLMEESTERS, *Cartul. de Saint-Lambert,* t. I, p. 500). — **Geive,** 1237 (*Ibid.*, p. 386). — **Jeves,** *1278 (PONCELET, *La Guerre dite de la vache,* p. 76). — **Geve,** 1296 (SCHOOLMEESTERS et BORMANS, *Cartul. de Huy*. n° XXIX). — **Geves,** 1333 (BORMANS et SCHOOLMEESTERS, *Cartul. de Saint-Lambert,* t. III, p. 410). — **Geywe,** v. 1343 (BORMANS, *Fiefs,* I, p. 54). — **Geeves,** v. 1380 (*Ibid.*, p. 123).

Gaives. Gavves. Gavvres. 1398 (DE HEMRICOURT. *Miroir des*

A comparer : *Gangavia*, nom donné par Solin, écrivain latin du IIIe siècle, à une île aujourd'hui inconnue, mais qui probablement fut submergée par le Zuiderzée. Voir FOERSTEMANN, p. 612.

*MOSAVIA.

Mouzaive, commune du canton de Gedinne, sur la rive gauche de la Semois.

Nous n'avons pu en découvrir que les formes romanes :

Mousaive, *1290 (ROLAND, *Orchimont et ses fiefs,* p. 390). — **Moussaive,** 1543 (*Ibid.*, p. 148). — **Mozaive,** 1541 (*Ibid.*, p. 147). — **Mouzaive,** 1600 (*Ibid.*, p. 161).

Une monnaie de Wenceslas Ier, duc de Luxembourg (1354-1383), porte la légende *Moneta* **Mouzadies** (Voir ROLAND, *Orchimont et ses fiefs,* p. 116). A l'exemple de la plupart des numismates belges, nous attribuons cet esterlin à l'atelier de Mouzaive. Mais comment expliquer la transformation de Mouzaive en *Mouzadies?* Elle est due, croyons-nous, à l'étymologie populaire. Le traducteur du XIVe siècle aura considéré Mouzaive comme l'équivalent étymologique de *Mouzaide,* aide ou tribut de la Meuse, parce que, en roman, le mot *aive* et *aywe,* a aussi la signification de « aide » (Cfr. BARBIER, *Floreffe,* t. II, p. 114; BORGNET, *Chronique de Jean de Stavelot,* p. 557).

Mentionnons encore, en dehors de notre province :

1° *Amblava, Amblavia,* XIe, XIIe s.; *Amblevia,* XIIe s. (*Chartes de Stavelot*) = Amel, Grand-Duché de Luxembourg, à la source de l'Amblève.

2° *Malavia,* 1197; *Malevia,* 1277 (MIRÆUS, t. IV, p. 715; *ibid.*, p. 257) = Malèves, Brabant, arrosé par l'Orbais et le Robiérau.

3° *Rodava*, 980 (Lejeune, *Monographies du Hainaut*, t. IV, p. 305); *Rothavia*, 1073 (Miræus, t. I, p. 664); *Rotavia*, 1147 (de Marneffe, *Cartul. d'Afflighem*, p. 119); *Roavia*, 1148 (*Ibid.*, p. 125); *Rohevia*, 1184 (*Analectes*, t. VIII, p. 372); *Roevia*, 1188 (*Ibid.*, p. 374); *Ravia*, 1206 (Miræus, t. III, p. 370); *Reve*, 1190 (*Ibid.*, t. II, p. 835) = Rèves, Hainaut, sur la Rampe, affluent du Piéton. Antiquités de l'âge de la pierre.

4° *Walavia*, 1130 (*Charles de Stavelot*); *Waleve*, *1157 (Evrard, *Abbaye de Flône*, p. 53) = Les Waleffes, Liége. Sans cours d'eau. Tumulus romain.

5° *Warnavia*, v. 1127 (d'Herbomez, *Chartes de St-Martin de Tournai*, t. I, p, 41) = Warnaffe, hameau de la commune de Saint-Maur, Hainaut, arrosée par deux petits ruisseaux qui s'y réunissent. Monnaies gauloises et tumulus.

Les noms de cette catégorie sont nombreux en France. Citons au hasard : *Massava* (Peutinger), Mêves, Nièvre; *Loteva* (Peutinger), Lodève, Hérault; *Rionava* vico super Vincenna fluvio (Frédégaire), Renève, Côte-d'Or; *Glannateva*, Glandève, Basses-Alpes; *Barnava*, Barnave, Drôme, au confluent de la Drôme et de la Barnavette; et dans le département des Ardennes : *Balavia*, Balaives, sur un petit ruisseau, et *Landavia*, Landèves, commune de Ballay, sur un affluent de l'Aisne.

Une charte de 911 mentionne Haneffe, Liége, sous la graphie *Honavi*, peut-être pour *Honavia*, car la copie qui nous en reste n'est pas exempte d'erreurs (J. Halkin et Roland, *Recueil des chartes de Stavelot-Malmedy*, t. I, n° 51). Nous allons voir qu'au xie siècle Honeffe se disait *Hunafia;* dans ce vocable, le suffixe *-avia* fit donc place à son synonyme *-afia*. D'autre part, nous pouvons mettre en parallèle *Walapia* et *Walavia*

III. Le suffixe *-afa* semble être congénère de *-apa* et avoir la même valeur. Dans nos régions, il est d'ordinaire latinisé en *-afia,* avec l'affaiblissement en *-efia*, *-effia,* d'où la désinence actuelle *-effe* dans nos Boneffe, Floreffe, Sombreffe, etc.

D'après Roquefort, le mot *effe* fut aussi employé en roman comme nom commun avec le sens de « eau, étang, marais. »

Nous sommes même à nous demander si ce n'est pas ce terme, avec prosthèse de L ou N, que nous devons distinguer dans Leffe, Neffe et Laneffe.

Leffe, faubourg de Dinant, est construit à l'embouchure du ruisseau dit de Leffe ou du Fond de Leffe. Ses formes connues sont : **Leflia,** XIe s. (BORMANS, *Cartul. de Dinant,* t. I, p. 2); **Leffle,** *1152 *(Analectes,* t. XIX, p. 399); **Leffe,** 1153 (HUGO, *(Ann. ord. Præmonstr.*, t. I, preuves, col. LVI).

Laneffe, en wallon *L'Neffe,* situé dans un vallon arrosé par le Thiria, est écrit : **Nefia :** Fulradus de Nefia, 1064 (BERLIÈRE, *Documents inédits,* t. I, p. 17); **Lenaife :** Fulradus de Lenaife, 1070 *(Analectes,* t. XVI, p. 12); **Neffia,** 1178 (MARTÈNE et DURAND, *Amplissima collectio*, t. I, col. 913); **Neffe,** 1209 *(Cartul. d'Alne*, n° 657); **Nefla** *(Annales Fossenses*, sub anno 1158, PERTZ, *SS.*, t. IV, p. 31); **Neffle,** 1218 *(Analectes*, t. IV. p. 499); Balduinus **del Nefie,** de Nefie, 1211 (DE SMET, *Cartul. de Cambron,* pp. 756, 757). Cimetière romain *(Ann. arch. Namur,* t. XVIII, p. 299).

Neffe, sous Dinant et Anseremme, sur la rive gauche de la Meuse, se reconnaît dans : **Neffia,** XIIe s. *(Hist. Walciod.,* ap. PERTZ., *SS.*, t. XIV, p. 534); **Nefle,** *1393 (BORMANS, *Cartul. de Dinant*, t. I, p. 136).

Neffe, ferme de la commune d'Arbre, située près de

Saint-Gérard, sur le ruisseau de Burnot; **Neflia,** 1202 (Ms. de D. Massart, à l'abbaye de Maredsous, p. 61); **Neffe,** 1238 *(Ann. arch. Namur,* t. V, p. 447); Warnerus de **Neffle,** *1240 *(Chartrier de Salzinnes);* Warnerus de **Nefle,** XIIIe s. *(Analectes,* t. XVIII, p. 307).

Quatre communes de notre province ont un nom revêtu du suffixe *-afa.*

BONEFFIA.

Boneffe, commune du canton d'Éghezée, traversée par la Méhaigne; au Nord, la chaussée romaine de Bavai à Tongres.

Boneffia. — Anselmus de Boneffia, 1149, 1161, 1166 (Wolters, *Notice sur l'ancienne abbaye d'Averbode,* p. 86; *Analectes,* t. XXIV, p. 202; *Bulletin de l'Inst. archéol. liégeois,* t VII, p. 119). Petrus de Boneffis, lisez Boneffia? 1182 (Galliot, *Hist. de Namur,* t. V, p. 349).

Bonefia. — Franco de Bonefia, 1184 (Bormans et Schoolmeesters, *Cartul. de St-Lambert,* t. I, p. 101).

Bunefia. — Anselmus de Bunefia, 1200 *(Cartul. de l'abbaye de Villers,* cartul. et mss. 88, fol. 67 v°).

Buneffia. — Francon et Gossuin, chevaliers, et Hellin, leur frère, fils de Godefroid « miles de Buneffia, » 1246 *(Cartul. d'Aywières,* fol. 86).

Bonneffia, 1222, 1245 *(Ann. arch. Namur,* t. IV. p. 128; Galliot, *Hist. de Namur,* t. V, p. 423).

Boneffe. — Decimam et prædia de Boneffe, 1217 *(Cartul. d'Aywières,* fol. 6 v°). — Godefridus miles de Boneffe ... decimam et terram de Boneffe *(Ibid.,* fol. 11, 11 v°; cfr. fol. 43 v°, 44).

Buneffe. — Garnerus de Buneffe, 1224 *(Cartul. d'Aywières,* fol. 44 v°).

Bonneffe. — Godefroid, chevalier de « Bonneffe, » Anselme, son frère, Mathilde, sa sœur, moniale d'Aywières, 1234 (*Cartul. d'Aywières*, fol. 44 v°).

Boneef, orthographe flamande, XII[e] siècle (DE BORMAN, *Chronique de l'abbaye de S[t]-Trond*, t. I, p. 197): également **Bunef**, 1260 (PIOT, *Cartul. de S[t]-Trond*, t. I, p. 293).

Bonneves : dimidium feodi de Benneves (Bonneves?) contra Joannem de Montegni, 1323 (PONCELET, *Fiefs*, p. 84).

En wallon on prononce Bonaife.

Il a un diminutif : Bonisoul, lieu dit de Boneffe.

Bonisoul, 1232 (GALLIOT, t. V, p. 405).

HOLDER (*Alt-celtischer Sprachschatz*, t. I, p. 478) ramène Boneffe à un primitif * *Bon-ava*.

La racine *Bōn-* est fort usitée en toponymie. Elle figure comme second terme dans *Augusto-bona*, Troyes (Aube), *Julio-bona*, Lillebonne (Seine-Inférieure), *Vindo-bona*, Vienne en Autriche. *Bona* est le nom de Bannes, Sarthe, inscrit sur une monnaie mérovingienne et dans un diplôme de 651 (PARDESSUS, *Diplomata*, t. II, p. 93). Un autre Bannes, du département de la Mayenne, revêt la forme diminutive *Bonalla* en 838 (MAÎTRE, *Dict. topogr. de la Mayenne*, p. 13). Bona, commune de la Nièvre, est orthographié *Boona* en 1196 (*Gallia Christiana*, t. XII, col. 346). Peut-être ne doit on voir qu'une variante de ce vocable dans *Bonna*, Bonn, sur le Rhin. *Bonogilum, Bonoilum, Bonoiolum*, nom mérovingien de plusieurs localités françaises appelées aujourd'hui Bonneuil (Vienne 3, Oise 2, Seine, Charente, Indre, Seine-et-Oise), Bonneil (Aisne), Bonnœil (Calvados), Béneuil (Marne), nous semble être un diminutif du même radical plutôt que du *cognomen* Bonus, ainsi que le pense D'ARBOIS DE JUBAINVILLE (*Propriété foncière*, p. 535). Dans

le département du Cantal, existent les ruines d'un village et château nommé *Bonaves* ou *Bonnaves*, probablement aussi un ancien *Bonava* (AMÉ, *Dict. topogr. du Cantal*, p. 54).

FLOREFIA.

Floreffe, commune du canton de Fosses, sur la rive droite de la Sambre.

Florefia. — In Florefia mansos tres, molendinum unum, piscationem dimidiam, 1018, 1033 (BERLIÈRE, *Documents inédits*, t. I, pp. 10, 12). — Le *Vita S. Bertuini*, dans les *Analecta Bollandiana*, t. VI, p. 30, donne la leçon : in villa **Florefila,** d'après un manuscrit du XIIe siècle, avec l'indication, en note, de la leçon *Florefia*, fournie par deux autres manuscrits plus récents. Ce document nous apprend qu'au VIIe siècle, un prince nommé Odoacre administrait à Floreffe une métairie qui faisait partie des domaines de Pepin de Herstal.

Floreffia. — Theodricus de Floreffia et frater ejus Christinus, 1066 (SCHOOLMEESTERS et BORMANS, *Notice d'un cartulaire de Huy*, n° I; voir MIRAEUS, *Op. dipl.*, t. I, p. 64). C'est la forme presque exclusivement employée dans les actes latins postérieurs. Voir BARBIER, *Hist. de Floreffe*, t. II.

Florephia, 1128 ou 1129 (*Analectes*, t. XII, p. 35); 1163 (BERLIÈRE, *Monasticon belge*, t. I, p. 111). — **Florephya,** *1163 (PIOT, *Cartul. de St-Trond*, t. I, p. 106).

Floreffium, 1230 (BERLIÈRE, *Ibid.*).

Floreffe, 1179 (BARBIER, *Floreffe*, t. II, p. 34).

Floureffe, XIIIe siècle (BERLIÈRE, *Ibid.*).

L'adjectif est **Floreffiensis,** 1134, etc. (BARBIER, *Hist. de Floreffe*, t. II, p. 8), quelquefois **Florefiensis,** *1135, *1232

(*Analectes*, t. XXIV, p. 187; BORMANS et SCHOOLMEESTERS, *Cartul. de S[t]-Lambert*, t. I, p. 293).

Floreffe a un diminutif : Floriffoux, commune qui lui est contiguë et située aussi sur la Sambre.

Floreffiolum : s. Gertrudem de Floriffiolo, 1121, 1151, 1179 (MIRAEUS, t. IV, pp. 195, 205; BARBIER, *Floreffe*, t. II, p. 34); Gozuinus de Floreffiolo, 1154 (*Ann. archéol. de Namur*, t. V, p. 440) Libertus et Willelmus de Floreffiolo, 1160 (BARBIER, *Floreffe*, t. II, p. 43).

Florifuel : Liebertus de Florifuel, 1145 (DE MARNEFFE, *Cartul. d'Afflighem*, p. 114); Godescalcus de Florifuel, 1155, v. 1160 (BARBIER, *Floreffe*, t. II, pp. 16, 17, 19); Willelmus de Florifuel, *1209 (DE REIFFENBERG, *Monuments*, t. I, p. 132); silvam de Florifuel, *1209; allodium domini Liberti de Florifuel, *1216 (BARBIER, *Malonne*, pp. 281, 288). — **Florifuelh**, 1266 (BARBIER, *Floreffe*, t. II, p. 131). — **Floriffuel**, 1284 (*Ibid.*, p. 165).

Floriful : Godescalcus de Floriful, *1152 (*Analectes*, t. XIX, p. 400). — **Florifful** : Libertus de Florifful, 1202 (*Analectes*, t. XVII, p. 28).

Florifut : Godescalcus de Florifut, *1160 (*Analectes*, t. XIX, p. 402).

Florifu : Godescalcus de Florifu et filius ejus Libertus, v. 1177 (*Analectes*, t. XVII, p. 23).

Florifulz : Godescalcus de Florifulz, 1151 (*Analectes*, t. XI, p. 181).

Florifuch, Florifurch : Liebertus et Wilelmus de Florifuch... de Florifurch, 1188 (*Analectes*, t. IX, pp. 263, 265).

Florifol : noble Jehan de Florifol, 1235 (*Cartul. d'Emelmont*, fol. 1).

HANAFIA.

Nom que portait en 1034 Aineffe, province de Liége (*Société d'art et d'histoire de Liége*, t. II, p. 142). On a dit ensuite *Hienafia* (1044), *Aeneffe* (*Ibid.*, p. 145; Grandgagnage, *Vocabulaire*, p. 77), finalement *Ayneffe* (1314) et *Aineffe* (1385) (Poncelet, *Fiefs de Liége*, p. 13; Bormans et Schoolmeesters, *Cartul. de St-Lambert*, t. IV, p. 634).

C'est aussi probablement le nom ancien de Jeneffe en Condroz, commune du canton de Ciney, en wallon *Ayeneffe*. Il est écrit **Agnewe** en 1534 (Borgnet, *Cartul. de Ciney*, p. 32) et **Ayneffe** dans le pouillé liégeois de 1558 (*Analectes*, t. IV, 179).

Ces deux villages ont ceci de commun, qu'ils sont dépourvus de cours d'eau. Si donc le suffixe *-afia* a ici le sens d'eau ou de cours d'eau, il faut que *Han-* ait une valeur privative.

Le territoire de Jeneffe, où se trouve une grotte de Nutons, a fourni des antiquités de l'époque gallo-romaine; on y a découvert des tombes romaines (*Ann. arch. Namur*, t. IV, 396; t. VI, p. 253; t. VII, p. 289; t. VIII, p. 451).

*SUMARAFA.

Sombreffe, commune du canton de Gembloux, arrosée par un ruisseau appelé le Son ou ruisseau de Sombreffe (Vander Maelen) ou la Sombre (Jourdain et Van Stalle). Son territoire est traversé par la chaussée romaine de Bavai à Tongres.

Sumereffe. — Jacobus de Sumereffe, vers 1197 (Butkens, *Trophées du Brabant*, t. I, preuves, p. 50).

Sumbreffa. — De Sumbreffa Godefrido, 1159 (Borgnet, *Cartul de Namur*, t. I, p. 5; avec une fausse ponctuation).

Sumbreffia. — Godefridum de Sumbreffia, *1171 *(Analectes*, t. XXIV, p. 215). Jachobus de Sumbreffia, *1209 *(Ibid.*, p. 285). Godefridus et Jacobus viri nobiles de Sumbreffia, 1229 *(Ibid.*, p. 316).

Sumbreffe : Godefridus de Sumbreffe, 1182 *(Société d'art de Liége*, t. I, p. 176). — **Sumbrefe** : Jacobus de Sumbrefe, *1199, *1210 *(Analectes*, t. XXV, pp. 273, 289); Godefridus de Sumbrefe 1203, 1224 *(Comm. roy. d'hist.*, série IV, t. VII, p. 393; *Analectes*, t. XI, p. 218). — **Sumbref** : Jacobus de Sumbref, *1210 *(Ibid.*, p. 287).

Sombrefia. — Godefridus de Sombrefia, 1145 *(Analectes*, t. VIII, p. 225).

Sombreffia : Godefridus de Sombreffia, 1184 *(Analectes*, t. VII, p. 372); pars media hospitali pauperum de Sombreffia cedet, *1209 *(Analectes*, t XXV, p. 285).

Sombreffe : Jacobus de Sombreffe, *1196 *(Chartrier d'Oignies)*.

A propos de *Sumarafa*, M. Kurth fait cette remarque très judicieuse : « Ce nom que je rétablis ici d'après une conjecture assez vraisemblable, est un des plus curieux de notre répertoire. *-effe* étant considéré comme la désinence *-afa* (= cours d'eau) laisse un radical *Sumara* qui lui-même contient déjà un *-ara* = cours d'eau : composition attestant que la valeur appellative de cet *-ara* avait cessé d'être sensible pour les populations qui ajoutèrent *-afa*. » *(Frontière linguistique*, t. I, p. 457).

Il est permis de croire que le suffixe *-afa* date, dans notre pays, de la dernière période de l'idiome celtique, en sorte que *Sumarafa* et *Marnafa* seraient de création plus récente que *Gamapa* et *Altapa*, sinon comment expliquer la présence, côte à côte, d'Oteppe et de Marneffe, de Jemeppe et de Sombreffe?

Sombreffe tire évidemment son nom de celui de son ruisseau, qui a dû s'appeler *Sumara,* la Sombre. Le nom moderne, le Son, n'a gardé que le radical. Nous avons observé un phénomène analogue dans *Suminara,* devenu successivement *Sumina* et *Sume.*

Outre ces noms en *-afa* nous avons encore, dans l'ancien diocèse de Liége :

**Canafia, Chanafia,* 1157 (MIRAEUS. *Op. dipl.,* t. IV, p. 22); *Canefia, Chenefia, Cheneffe,* XIIe siècle (GRANDGAGNAGE, *Vocabulaire,* p. 96) = Canne, Limbourg, sur le Geer.

Comafia, *1107; plus tard *Comeffe, Comehe* (GRANDGAGNAGE, *Vocabulaire,* p. 99) = Kemexhe, Liége, sans cours d'eau.

Geneffia, *1178; *Genefia,* 1242 (THIMISTER, *Cartul. de l'église collégiale de St-Paul à Liége,* pp. 11, 47) = Jeneffe-en-Hesbaye.

Hanafia, cité plus haut.

Hunafia, *1091, 1097, 1125, 1132, *1138, *1140, *1156 (EVRARD, *Documents de l'abbaye de Flône,* p. 11; *Société d'art et d'histoire de Liége,* t. II, p, 222; t. VIII, p. 349; *Analectes,* t. XXIV, p. 186; EVRARD, *Ouv. cité,* pp. 26, 33, 49); *Honeffia,* *1143 (EVRARD, p. 35); *Huneffe,* *1152, *1155 (*Analectes,* t. XIX, p. 399; t. XXIV, p. 199); *Honeffe,* *1235 (BORMANS et SCHOOLMEESTERS, *Cartul. de St-Lambert,* t. I, p. 351); *Haneffe,* 1245, *1271 (EVRARD, p. 99; BORMANS et SCHOOLMEESTERS, t. II, p. 208, 210) = Haneffe, Liége, sur l'Yerne.

Marneffia, *1137 (EVRARD, p. 24); *Marneffe,* 1245 (*Ann. arch. Namur,* t. IV); *Marnaffe,* *1299 (BORMANS et SCHOOLMEESTERS, *Cartul. de St-Lambert,* t. II, p. 566) = Marneffe, sur le Burdinal, Liége.

Dans le Hainaut, nous n'avons que Seneffe, sur la Samme : *Sonefia, Soneffia*, XIe et XIIe s.; *Seneffia*, 1167; *Senophe*, 1125 (DUVIVIER, *Hainaut ancien*, pp. 196, 197).

La région germanique nous fournit : *Alaffa*, 861, avec la variante *Aloupha* en 929, Alpfen (Ober-et-Nieder-), dans le Grand-Duché de Bade; *Arnafa*, 802, *Arnefa*, 950, l'Erfft, affluent du Rhin, non loin de Bonn; *Ascafa*, 980, l'Aschaff, affluent du Main; *Pernaffa*, IXe siécle, *Bernuffe*, région de la Perf, affluent de la Lahn; *Biberaffa*, territoire inculte près d'Ebsdorf en Hesse; *Hanafa, Hanapha*, X^e et XIe s., Hannf, affluent de la Sieg, et localité née sur ses bords; *Hurnaffa, Hurnuffa, Hurnufa*, VIIIe-Xe siècle, l'Horloff, affluent de la Nidda; *Elsaffe*, 893, Hunschaft près d'Asbach, kreis de Neuwied, d'après BEYER; *Olaffa, Oleffa; Rosaffa; Slierapha, Slierefa*, XIe siècle, la Schlirf; *Thurnafa*, 947; *Waldaffa*, IXe s., *Waldoffa*, 960, Walluff (Ober-, Nieder-), au S.-O. de Wiesbaden; *Wisilaffa*, 1027, la Wislauf, au N.-O. de Stuttgart (FOERSTEMANN); *Erlafa*, vers 900, l'Erlaf, affluent du Danube dans la Basse-Autriche (OESTERLEY); *Brunafa*, 925, le ruisseau qui arrose Braunlauf, *Brunefa*, XIIe siècle, kreis de Saint-Vith, Prusse rhénane *(Chartes de Stavelot)*. En Hollande, on rencontre Brunnepe (Gueldre); Hunnep (Overyssel); Wesepe (id.); Gennep (Limbourg, Brabant septentrional, Gueldre). Cfr. KURTH, *Frontière linguistique*, t. I, p. 437, n. 5.

L'identité ou du moins l'affinité des suffixes *-apa* et *-afa* semble s'établir sur les faits suivants :

1° La forme *Arnafa*, usitée en 893 (BEYER, n° 135), succède à *Arnapa*, en usage au VIIIe siècle, en 802 et 816 (Cfr. FOERSTEMANN, p. 117), et *Gamapio*, Gamaches, Eure, prend la forme *Gamaffio* dès l'époque mérovingienne (DE BLOSSEVILLE, *Dép. de l'Eure*, p. 94).

2° Les deux suffixes s'emploient avec des radicaux communs, quoiqu'avec des désignations différentes :

Alapa — *Alaffa.*
Arlapa — *Erlafa.*
Brunapa — *Brunafa.*
Genapa — *Geneffia.*
Hanapa – *Hanafa, Hanafia.*
Hunapa — *Hunafia.*
Olapa — *Olafa.*
Turnepia — *Thurnafa.*

De même nous pouvons mettre en parallèle :

Barnava — *Pernaffa.*
Honavi — *Hunafia.*
Olevia — *Olaffa.*

CHAPITRE IV.

Le suffixe *-acus.*

Le suffixe *-acus* a joué un rôle considérable dans la formation des noms de lieux, non seulement aux époques gauloise et gallo-romaine, mais aussi à l'époque franque. Toutefois l'application de ce suffixe ne s'est pas faite d'après des règles uniformes à toutes les périodes et, dans bien des cas, il n'est pas facile de reconnaître si tel ou tel vocable en *-acus* est d'origine gallo-romaine ou

franque. Nous possédons, à la vérité, sur ce sujet un travail magistral intitulé : *Recherches sur l'origine de la propriété foncière et des noms de lieux habités en France*, par H. d'Arbois de Jubainville; mais, outre que l'auteur s'attache surtout, et trop systématiquement peut-être, à découvrir dans le radical revêtu du suffixe *-acus* le nom du propriétaire gallo-romain d'un *fundus*, il laisse de côté les lois qui ont présidé à la formation des noms de lieux en *-acus* à l'époque mérovingienne. Méconnaître ces lois, c'est s'exposer à bien des méprises et des confusions, auxquelles d'Arbois de Jubainville lui-même n'a pas toujours su se soustraire. C'est ainsi que sa liste des noms en *-acus* dérivés de gentilices romains débute par *Achiniagas* et *Aconiaca finis*, qui sont incontestablement de création mérovingienne. Nous croyons donc faire œuvre utile en complétant par le fruit de nos propres observations le résultat des recherches de nos devanciers sur ce domaine aussi vaste qu'épineux.

« Que le suffixe *-acus* appartienne à la langue des anciens Celtes, c'est ce dont il n'est plus permis de douter » (Kurth, *Frontière linguistique*, t. I, p. 469).

Quant à sa valeur, c'est celle d'une simple désinence adjective. Souvent on l'emploie au masculin : *-acus*, en sous-entendant *fundus* ou *vicus*, quelquefois au neutre *-acum* en sous-entendant *prædium;* les monuments de l'époque romaine nous donnent quelques exemples de la désinence féminine *-aca*, sous-entendu *villa, casa, mutatio*. Ainsi l'Itinéraire d'Antonin mentionne *Arriaca, Artiaca* et *Solimariaca*, et l'Itinéraire Hierosolomitain, la *mutatio Cerebeliaca* et la *mutatio Darentiaca*.

« Il est incontestable, dit d'Arbois de Jubainville *(Pro-*

priété foncière, p. 173) qu'à l'époque de l'empire romain les régions celtiques soumises à la domination romaine ont eu des noms de lieux en *-ācus* dérivés de noms d'hommes; les noms de lieux finissant en *-iacus*, c'est-à-dire où le suffixe *-ācus* est précédé d'un *i*, viennent ordinairement des gentilices; les noms de lieux qui se terminent en *-acus* précédé d'une consonne viennent, *en* règle générale, de surnoms, *cognomina*. »

Pour comprendre ceci, il faut se rappeler qu'à Rome le citoyen avait trois noms : le nom de famille ou le gentilice *(nomen gentilicium)*, précédé d'un prénom *(praenomen)* et suivi d'un surnom *(cognomen) : Marcus Tullius Cicero*. Le gentilice offrait d'ordinaire la désinence *-ius;* il y avait aussi des surnoms en *-ius*.

Les gaulois indépendants n'avaient qu'un nom, qui pouvait se terminer en *-ios (-ius)*.

Contrairement à l'opinion de J. Quicherat, de Houzé, et d'autres toponymistes, d'Arbois de Jubainville n'admet pas que, avant la période mérovingienne, on ait formé des noms de lieux avec le suffixe *-iacus;* ceux qui offrent cette terminaison dérivent de noms d'hommes en *-ius* et peut-être en *-is*.

« On peut se demander, ajoute-t-il *(Propriété foncière*, p. 174), si, parmi les noms de lieux en *-iacus* ou en *-acus* précédé d'une consonne, dans les pays celtiques soumis à l'empire romain, il n'y a pas des dérivés de substantifs autres que des noms d'hommes. L'étude des langues néo-celtiques pourrait porter à l'admettre. » Malgré cela, il ne découvre pas en France de noms de lieux en *-acus* dérivés de noms communs.

Il nous est difficile de nous ranger à son avis. Nous

préférons, par exemple, rapprocher du *spernec* breton, étymologiquement endroit où il y a des épines (*Propriété foncière*, p. 176), le *Spernacus* du grand testament de saint Remi, aujourd'hui Epernay, Marne, et le *Spernacus* d'un diplôme de 834 désignant Epernay, Côte-d'Or, plutôt que d'en faire un *Aspernacus* dérivant du *cognomen* Asprenus (p. 462). De même, il est plus rationnel de dériver du celtique *nemeton*, temple, le lieu appelé *Nemetacus* par le milliaire de Tongres, la Table de Peutinger et l'Itinéraire d'Antonin, que de faire de *Nemetos* un nom d'homme (p. 397). Nous avons vu plus haut (p. 112) que *Bebriacus* tire son nom du castor, et cela d'après le témoignage même de Tacite. D'un autre côté, il est certain que plusieurs noms de cours d'eau ont servi à la formation de noms de lieux en *-acus*. Nous citerons *Glaniacus*, Glains, village détruit sous Bovigny, Luxembourg, mentionné en 814; il était situé à la source de la *Glanis*. *Mosacum*, Mouzay, est sur la Meuse; *Tiliacus*, Tilly, sur la Thil; *Liniacus*, Ligny, sur la Ligne; *Siliacus*, Silly, sur la Sille; *Ulciacus*, Oulchy (Aisne) sur l'Ourcq, *Urcus*, *Ulcus*. Et *Nasonacum*, Nassogne, où séjourna l'empereur Valentinien en 372, ne dérive-t-il pas de la fontaine *Nasona* ou *Nasana*, appelée plus tard *fons Nasania* (*Analectes*, t. IV, p. 411) ou *fons Nassonia* (Hontheim, *Hist. Trevir. diplom.*, t. I, p. 60)?

En Belgique et dans la France septentrionale, le suffixe *-acus* non précédé d'un *i* a donné en français la désinence *-ai* : *Cameracus*, Cambrai; *Sparnacus*, Epernai; *Cimacus*, Chimai; *Turnacus*, Tournai; *Bagacus*, Bavai. Ceci ne s'observe pas dans les deux noms suivants qui appartiennent à notre province.

CEUNACUS ou CEUNACUM.

Nom primitif de Ciney, dont l'existence à l'époque gallo-romaine est clairement établie. « Les nombreux vestiges d'antiquités de toute espèce et notamment les monnaies impériales que recèle le sol, ne permettent pas de douter que Ciney ait été le siège d'un établissement considérable durant la majeure partie de l'occupation romaine. » BORGNET, *Cartulaire de Ciney*, p. XI, où l'auteur indique, en note, les pièces romaines de Ciney, au nombre 150, qui, en 1869, formaient au Musée le médailler de cette commune. Les monnaies et autres antiquités gauloises qu'on y a découvertes *(Ann. arch. Namur*, t. IV, p. 352; t. VII, p. 439; t. VIII, p. 451) nous font présumer que Ciney existait déjà sous les *Condrusi*.

Son nom toutefois ne fait sa première apparition dans les documents authentiques qu'au début du XIe siècle.

Ceunaco. — In loco qui dicitur Ceunaco, 1006, 1070 (BORMANS et SCHOOLMEESTERS, *Cartul. de S^t.-Lambert,* t. I, pp. 26, 35). Godescalcus de Ceunaco, 1066, 1067, 1068, 1091; *1084, 1088 (SCHOOLMEESTERS et BORMANS, *Notice d'un Cartulaire de Notre-Dame de Huy,* n^os I, II, III, IV; GRANDGAGNAGE, *Vocabulaire*, p. 13; ID., *Mémoire,* p. 141; STUMPF, *Die Reichskanzler,* t. II, p. 453). Wilhelmus de Ceunaco, 1129, 1137, 1140 (SCHOOLMEESTERS et BORMANS, *Cartul. de N.-D. de Huy,* n° VII; *Comm. royale d'hist*, 3e série, t. IV, p. 176; BORMANS et SCHOOLMEESTERS, *Cartul. de Saint-Lambert*, t. I, p. 65). Cette forme est encore usitée au XIVe siècle (Cfr. PONCELET, *Fiefs de Liége sous A. de la Marck*, pp. 134, 312, 328, 330). — L'adjectif est **Ceunacensis**, 1254, *1260 (DELESCLUSE et BROUWERS,

Catalogue des actes de Henri de Gueldre, pp. 214, 307), encore employé sur un sceau de 1561 (BORGNET, *Cartul. de Ciney*, p. CXXVI).

Ceunus. — Deux deniers en argent de l'évêque Théoduin (1048-1075) sortis de l'atelier de Ciney portent au revers le mot CEVNVS (BORGNET, *Ouv. cité*, p. XV). Est-ce une forme abrégée pour *Ceunacus?*

Cennaco. — Nous croyons que cette graphie est souvent l'effet d'une fausse copie pour *Cennaco*. — Gislebertus et frater ejus Godescalcus de Cennaco, 1055 (MIRAEUS, *Op. dipl.*, t. IV p. 184); Godescalcus de Cennaco, 1078 (*Ibid.*, p. 505), 1091 (1092), 1092 (*Analectes*, t. XIII, p. 285; DE REIFFENBERG, *Monuments*, t. I, p. 126); Wilhelmus de Cennaco, 1140 (MIRAEUS, *Opera diplomatica*, t. II, p. 689); in concilio nostro Cennaci, 1161 (*Analectes*, t. XVI, p. 27); de Cennaco, 1281 (BORMANS et SCHOOLMEESTERS, *Cartul. de Saint-Lambert*, t. II, p. 333). — Adjectif : **Cennacensis,** 1260, 1281 (DELESCLUSE et BROUWERS, *Catalogue des actes de Henri de Gueldre*, p. 391; BORMANS et SCHOOLMEESTERS, *Ouv. cité*, t. I, p. 333).

Cyunaco : Wilelmus de Cyunaco, 1139 (*Chartes de Stavelot*).

Ceinacum ou **Ceynacum,** 1155 (BORMANS et SCHOOLMEESTERS, t. I, p. 74; CHAPEAVILLE, *Gesta Pontificum leod.*, t. II, p. 106). — Adjectif : **Ceynacensis,** 1161 (*Analectes*, t. XVI, p. 28).

Chennacum, 1314, 1325; **Chunacum,** 1315; **Cheunacum,** 1319, 1321 (PONCELET, *Fiefs*, pp. 22, 32, 42, 67, 92).

Ajoutons les formes douteuses ou défigurées par les copistes : **Cineca,** 1066 (GALLIOT; *Hist. de Namur*, t. V, p. 304); **Scimaco,** 1006 (CHAPEAVILLE, *Gesta pontificum*

Leodiensium, t. II, p. 14); Godescalcus de **Cimaco,** v. 1080 (*Neues Archiv*, t. XXII, p. 291); Wilhelmus de *Cimaco,* 1143 (*Société d'art de Liége*, t. II, p. 204). Ces transcriptions fautives ont amené la confusion de Ciney avec Chimay, *Cimacum*.

Formes romanes :

Cunei et **Ciunei,** 1155 (CHAPEAVILLE, t. II, 109; BORMANS et SCHOOLMEESTERS, t. I, p. 78).

Ceune, *1170 (SCHOOLMEESTERS, *Les régestes de Raoul de Zaehringen*, p. 27).

Cinei : Godescalcus de Cinei, 1076 (MIRAEUS, *Op. dipl.*, t. III, p. 17); Guillelmus advocatus de Cinei, 1141 (*Ibid.*, t. IV, p. 372); Cinei nostram dominicalem villam, 1151 (MARTÈNE et DURAND, *Amplissima collectio*, t. II, col. 460). — **Ciney :** Wilelmus, advocatus de Ciney, 1149 (*Analectes*, t. IV, p. 465). — **Cynei,** *1327, 1329 (BORMANS et S., t. III, p. 306; PONCELET, *Fiefs*, p. 348). — **Cyney, Cynée,** XIVe s. (JEAN D'OUTREMEUSE). — **Cinnei,** 1211 (BORMANS et SCHOOLMEESTERS, t. I, p. 166). — **Cinay,** 1582 (BORGNET, *Cartul. de Ciney*, p. 103).

Cienei, *1297, *1304 (THIMISTER, *Cartul. de l'église collégiale de St-Paul, à Liége*, p. 108; BORMANS et S., t. III, p. 43). — **Cieney,** *1297 (THIMISTER, *Ibid.*). -- **Cyenei,** *1278 (PONCELET, *Guerre de la vache*, p. 86). — **Cyeneit,** 1312 (BORMANS, *Cartul. de Dinant*, t. I, p. 91). — **Ciennei,** 1332 (PONCELET, *Fiefs*, p. 365).

Chieney, *1312, 1321; **Chyeney, Chyenei,** 1321 (BORMANS et S., t. III, pp. 115, 116, 224).

Chinei, Chiney, 1146, 1322-1343, 1437-1614 (PIOT, *Cartul. de Saint-Trond*, t. I, p. 69; PONCELET, *Fiefs;* BORGNET, *Cart. de Ciney*). — **Chignei,** 1329 (PONCELET). — **Chennei,**

1344 (Poncelet). — **Chinay,** 1492 (Borgnet). — **Chinez,** 1584 (Id.).

Ceunacus nous paraît dériver du nom d'homme gallo-romain *Ceunus,* qui nous est connu par une inscription : C. IVLIO CEVNI F[ilio] *(C. I. L.,* t. III, n° 2900), et qui est encore porté par un diacre dans une charte de 572 (Pardessus, *Diplomata,* t. I, p. 137, n° 178).

VENDRACUM.

Vedrin, commune du canton de Namur-Nord, où l'on a découvert une villa romaine *(Ann. arch. Namur,* t. XIV, p. 9).

Vendracum : Lambertus de Vendraco, 1134 *(Analectes,* t. V, p. 383); decimam de Vendraco ... apud Vendracum, 1198 (Aigret, *Chapitre de Saint-Aubain,* p. 632); ecclesai s. Remigii de Vendraco, *1229 (de Reiffenberg, *Monuments,* t. I, p. 138); in territorio de Vendraco, 1296 *(Analectes,* t. VI, p. 49); culturas meas de Vendraco, *1347 (Borgnet, *Cartul. de Namur,* t. II, p. 5).

Vedericum : tertium (mansum) in Vederico nobis dedit, XI° siècle (Aigret, *Saint-Aubain,* p 624). Leçon et attribution douteuses; le texte de Miraeus *(Op. dipl.,* t. IV, p. 502) donne **Wederina,** et celui de Galliot (t. V, p. 302) **Verderina.**

Vendren, 1207, 1211 *(Analectes,* t. V, p. 375; Miraeus, *Op. dipl.,* t. II, p. 1211). — **Vendreng,** *1212, 1243 *(Analectes,* t. XVI, p. 56; t. XI, p. 249). — **Vendraen,** 1240 (Grandgagnage, *Vocabulaire,* p. 191). — **Vendraing,** 1299 *(Analectes,* t. XI, p. 126). — **Vendring,** 1313 (Grandgagnage, *Mémoire,* p. 123).

Vedrin, 1198, 1208, 1444 (Aigret, *Saint-Aubain,* p. 632;

(MIRAEUS, t. IV, p. 38; BORMANS, *Fiefs*, II, p. 290). — **Vedrinch**, 1289 (*Ann. arch. Namur*, t. I, p. 440). — **Vedring**, v. 1343; 1427 (BORMANS, *Fiefs*, I, p. 30; II, p. 255).

Verdring, XIVe, XVe s. (BORMANS, *Fiefs*, I, pp. 66, 158; II, pp. 197, 219). — **Vredring**, 1404 (*Ibid.*, II, p. 200). — **Verderin**, 1482 (*Ibid.*, p. 345).

« Les terminaisons romanes, observe GRANDGAGNAGE (*Vocabulaire*, p. 191), sont en désaccord complet avec la désinence latine. Peut-être le nom latin avait-il une forme double, ou, plutôt encore, une forme complexe (telle que VENDRANICUM, VENDRAINCUM), dont *Vendracum* serait syncopé. »

L'opinion de ce savant, concluant à la substitution du suffixe *-acum* à la désinence *-anicus* ou *-ianicus* (cfr. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *Propriété foncière*, p. 569), nous permet de rapprocher Vedrin de Vendargues, dépendance de la commune de Nîmes (Gard), dont les formes anciennes sont : *villa Venerianicus* (924), *villa quæ vocatur Venranichos* (961), *Veneranicus* (1024), *Vendranicas* (1110-1114). (GERMER-DURAND, *Diction. topographique du département du Gard*, p. 258). Un autre Vendargues au département de l'Hérault présente des formes analogues (THOMAS, *Diction. topogr. de l'Hérault*, p. 219). D'après D'ARBOIS DE JUBAINVILLE (*Propriété foncière*, p. 577), *Venerianicus* dériverait de *Venerianus, dérivé lui-même de Venerius, nom d'homme écrit deux fois dans une inscription de Narbonne qui date de l'an 445 de notre ère (*C. I. L.*, t. XII, n° 5336).

Si *Vendracum* est pour *Vendrancum*, il nous faut le classer parmi les noms de notre province qui, dans leurs formes romanes, nous offrent le suffixe *-anc*, *-aing*, comme

Lib-aing, Libois; *Lim-aing*, Limois; *Mosenc*, Mozet; *Wart-aing*, Wartet, etc. qui, comme nous le verrons dans la troisième partie, sont d'origine germanique. Dans ce cas, *Vendracum* pourrait être comparé, pour le radical, à Vendringhem, Pas-de-Calais.

Mais, comme dans les exemples qui précèdent, les désinences *-aing*, *-enc*, ont produit *-et* ou *-ois*, ce qui ne s'observe pas dans Vedrin, et que l'archéologie plaide en faveur de l'origine gallo-romaine de la localité, nous préférons considérer la désinence *-acum* comme régulière dans *Vendracum*. Ce suffixe a engendré les mêmes formes romanes dans *Fumacum*, nom de Fumay en 919 (*Revue bénédictine*, 1892, p. 168), devenu *Fumain* en 1168, *Fiman* en 1179, *Fumeing* en 1288, *Fumaing* en 1328 (Barbier, *Floreffe*, t. II, pp. 28, 35; de Reiffenberg, *Monuments*, t. I, p. 410; Borgnet, *Cartul. de Namur*, t. I, p. 202). Dans ce cas, *Vendracum* serait une réduction euphonique de *Veneracum*, dérivé soit de la déesse Vénus, soit du surnom romain Venerus, producteur du gentilice Venerius.

Outre ces deux noms en *-acus*, nous trouvons dans notre province *Gemblacum*, Gembloux, et *Rodenacum*, Ronnet; mais *Gemblacum* est une forme postérieure à *Gemblaus* et rentre dans la catégorie des vocables en *-aus*; quant à *Rodenacum*, il doit être germanique, il sera par conséquent étudié dans la troisième partie.

Les noms de lieux en *-iacus* forment la classe de beaucoup la plus nombreuse. Nous devons les partager en deux catégories, suivant les deux époques de leur

création : 1° ceux qui datent de la période gallo-romaine et qui généralement proviennent de noms d'hommes en *-ius;* 2° ceux qui datent de la période franque et qui sont issus soit de noms d'hommes soit de noms communs.

En règle générale, dans nos contrées, la désinence *-iacus* s'est romanisée en *-ei* et en *-i*, terminaisons qui ont subi parfois la retraduction latine *-eium*, *-eum*, *-īum*. Exemples : *Bretiniacus* = *Bretingnei, Bretinium*; *Crepiacus* = *Cripei*, Crupet; *Gaudiacus* = *Goei, Goeium*, Goyet; *Liniacus* = *Linei, Lineium*, Ligny, Ligney; *Maceriacus* = *Maiserei, Mazerei, Mazareum*, Maizeret; *Mercuriacus* = *Mercrey*, Miécret; *Montiniacus* = *Montigni*, *Montinium*, Montigny, en wallon Montegnet; *Superiacus* = *Suveri*, Sevry; *Ulpiniacus* = *Upingnei*, Upigny, en wallon Upegnet.

Néanmoins, dans la zone romane qui, observant partout une largeur à peu près égale, longe la frontière flamande depuis la mer jusqu'à la frontière allemande, une quantité de noms revêtus originairement de ce suffixe se terminent aujourd'hui en *-ée* ou en *-ies*. Pour rendre compte de cette particularité, il nous est nécessaire de parcourir les vicissitudes du suffixe *-iacus* à l'époque franque.

Sous la plume des scribes mérovingiens et carolingiens, le suffixe *-ac-* a parfois subi l'altération en *-ag-* [1] ou *-eg-*, en *-aec-* ou *-ec-*. Nous avons noté les exemples suivants : *Silviago* (615); *Bastoneco* et *Bastonego* (634); *Flaviago* (697); *Childriciaecas*,

[1] Les mérovingiens ne se faisaient pas scrupule d'écrire *magnifigo*, *conplaguit*, pour *magnifico*, *complacuit*. Cfr. GIRY, *Manuel de diplomatique*, p. 430.

Crisciaeco (*709); *Liniaga, Habriciaga, Tertiniaga, Muntiniago* (*766); *Ulfrisiagas, Popiniagas* (*768); *Carisiago, Hermerago* (775); *Angelgiagas, Achiniagas, Walderiego* (779); *Ragnulfiaga* (786); *Aciniagas* (794); *Gaugiago* (795); *Trudonecas* (VIIIe siècle); *Fedimiago* (804); *Bavoniaga* (815); *Marciago* (828); *Maurinciago, Aginiagas* (844); *Waudiniecas, Landriciecas* (852); *Bethiniaga* (848); *Betoniaga* (857); *Cipponiaga* (875).

Quelquefois le même nom est employé indifféremment avec la désinence masculine *-acus* ou avec la désinence féminine *-aca* : *Calviniaca* (871) ou *Calviniacus* (899) = Cavins, hameau de la commune de Siraut, Hainaut (Duvivier, *Hainaut ancien*, p. 160); *Gaugiacus, Liniacus*, (877) ou *Gaugiaca, Liniaca*, (897) = Goyck, Lennick, en Brabant (Miraeus, *Opera diplom.*, t. I, pp. 502, 503); *Dulciaca* (937) ou *Dulciacus* (966) = Douchy, Nord, (*Ibid.*, pp. 39, 261). L'*Arciaca* de la Table de Peutinger, aujourd'hui Arcis-sur-Aube (Aube), reçoit sur les monnaies mérovingiennes, outre la forme originelle, les variantes *Arciacus* et *Arciacas* (Holder, t. I, p. 225).

La désinence *-iacas* était déjà connue à l'époque romaine, car une inscription porte : *fundus Caudiacas* (C. I. L., t. XI, n° 1147). Mais elle se rencontre plus particulièrement dans les documents mérovingiens et carolingiens; elle persiste même au xe et au xie siècle. Grégoire de Tours fait mention de *Musciacas*. On trouve de même : *Logiacas* (615); *Berimariacas* (*656); *Provisiacas* (770-779); *Sassigniacas* (818); *Offiniacas* (834); *Toloniacas* (*844); *Resciniacas* (847); *Wandiniacas* (852); *Bertriciacas* (*862); *Lisiacas* (863); *Lisiniacas, Hermoniacas* (*867); *Arciacas* (870); *Dottiniacas* (871); *Frisciacas, Businiacas, Waldiniacas*

(878); *Gonsiniacas* (937); *Bermeriacas, Gosiniacas, Malitiacas, Bociliacas* (xe siècle); *Liniacas* (XIe siècle); etc., sans compter les *-agas*, les *-aecas*, *-ecas*, dont nous venons de donner des spécimens.

On peut supposer, pour expliquer cette désinence du féminin pluriel *-acas*, comme aussi toutes celles en *-as*, que le mot *casas* est sous-entendu. Il est exprimé dans l'exemple suivant : *in loco nuncupante Bertriciacas casas*, *862 (TARDIF, *Monuments historiques*, p. 116) et, à l'époque romaine, dans *Casas Caesarianas*, station que l'Itinéraire d'Antonin place entre Florence et Arrezzo. Cette désinence s'emploie aussi au nominatif : *in locello qui dicitur Berimariacas* (K. PERTZ, *Diplomata merow.*, p. 21); *a loco qui appellatur Lisiniacas, ... in alia villa quæ vocatur Ermoniacas*, *867 (TARDIF, *Monuments historiques*, p. 129). On trouve bien dans les textes mérovingiens : *hoc sunt villas*, 747 (J. HALKIN et ROLAND, *Recueil des chartes de Stavelot-Malmedy*, t. I, p. 49). Ces terminaisons ne varient pas non plus aux cas obliques; ainsi on dit : *in vico Musciacas* (GREG. TUR.); *in Resciniacas, ... in Businiacas* (DUVIVIER, *Hainaut ancien*, pp. 298, 319).

Mais la plupart des noms de cette catégorie n'apparaissent plus, à partir du IXe siècle, que sous la terminaison affaiblie *-eias* pour *-iacas*. Ainsi l'*Arciacas* des mérovingiens se présente sous la forme *Arceias* en 859 (PÉLICIER, *Cartul. du Chapitre cathédral de Châlons-sur-Marne*, p. 16); le *Waldiniacas* de 878 n'était plus que *Waldineias* dans des chartes postérieures (DUVIVIER, *Hainaut ancien*, pp. 319, 495); on a dit *Liniacas (Acta SS. Martii*, t. III, p. 563 E) et *Lineias* (MIRAEUS, *Op. dipl.* t. I, p. 56), *Bertriciacas* (TARDIF) et *Bertriceias* (DUVIVIER), *Offiniacas* (GARNIER, Somme) et *Offi-*

neias (SICKEL), *Rothmariacas* (GALLIA CHRISTIANA) et *Romereias, Battiniacas* et *Batingeias.*

Voici une liste de noms en *-eias,* pris dans la région romane de la Belgique et du Nord de la France :

Bovenneias (873); *Ampleias* (877); *Bertriceias, Framereias* (IXe siècle). — *Leleias* (905); *Gundreceias* (909); *Boloneias* (910); *Salceias, Solergeias* (915); *Morceias* (922); *Romereias* (932); *Erenzeias* (960); *Madelgreias* (963); *Dercineias, Brantineias, Offineias, Blelgeias, Asquileias, Betineias, Aldrineias, Erineias, Gussineias, Ursineias, Semereias, Ramulgeias, Rumineias, Bercineias* (965). — *Vodeleias, Engremeias, Gomenceias* (1018); *Mosenceias, Prereias* (1029); *Vendelgeias, Lineias* (1033); *Rulmegeias* (1058); *Robertceias, Rangeleias, Harbineias, Albreceias* (1083); *Florzeias* (1087); *Formeias* (1091); *Forceias* (1093); *Loveneias* (1095); *Soreias, Waleias* (XIe siècle). — *Bunzeias* (1115 = *Bonisiacas); Bovingeias* (1153); *Halleias* (1131); *Bantheneias, Locheneias* (1137); *Morenceias, Manberceias* (1139); *Waldreceias* (1180); *Wilerceias* (XIIe s.).

On écrit aussi : *Bertilēas* (873), *Rolcēas* (XIe s.), *Harnēas* (XIIe s.), *Gocilēa* (980).

Généralement ces vocables en *-eias* sont indéclinables, comme ceux en *-iacas*. On trouve : *in Soreias, in Waleias, in loco Morceias, potestas que appellatur Lovineias, villa que dicitur Bertileas, in Mosenceias, villa quæ vocatur Romereias, in Vodeleias, in villa Rolceas, decima de Hereneias, in Doelseias, in Roelseias, de Aciniagas, in villa Sterpeias, in Asquileias*. Cette règle toutefois est transgressée par quelques scribes du XIe et du XIIe siècle, qui nous offrent : *in Gomengeiis* (1033); *de Vendelgeiis* (1046); *Gumencie, Harbeneie, Loveneie, Rotberceiis* (1083); *Forceie*

(1093); *Reseneiis, Waldineiis* (1110); *in villa Aldrineiis* (1118); *prædium Batingeiarum* (1123); *in Manberceiis* (1139); *de Waldreceiis* (1180).

A partir du XIe siècle, la désinence romane *-eis* remplace fréquemment *-eias*. Il est même bon nombre de vocables en *-eis*, qui ne nous ont pas laissé dans les documents la forme intermédiaire *-eias*. Tels sont : *Bermeriacas* = *Bermereis; Gosiniacas* = *Gosineis; Angelgiagas* = *Engelzeis; Aciniagas* = *Echineis*.

On ne trouve guère d'exemples de l'application du suffixe *-eis* antérieure au XIe siècle. Il est bien vrai que le polyptyque de Lobbes datant de 868-869 nous apporte : *Tuwlleis, Houzeis, Rauceis, Gozeis, Berceis, Severceis, Berezeis, Sumuzeis, Bermereis, Gonthereis, Daleis, Dethineis, Gomereis* et *Bergeseis;* mais, comme nous avons déjà eu l'occasion d'en faire la remarque, son texte tel qu'il nous est parvenu trahit une transcription du XIIe ou du XIIIe siècle, qui a rajeuni l'orthographe de plusieurs noms de lieux. Il est évident, par exemple, qu'au IXe siècle on n'écrivait pas : *Mertines, Tingies, Offrigies, Rohignies, Nalines, Erchelines, Hudelin-Sart, Gillier, Dantremi, Karnoit, Grimines, Tainieres, Carnieres*, etc. Quant à la charte de Brogne, datée de 919, où se lit *Romereis*, on sait qu'elle est apocryphe.

Le XIe siècle nous fournit : *Baldineis, Bantineis, Barleis, Bertineis, Bulceis, Calineis, Fineis, Floreis, Gatineis, Gomereis, Gomezeis, Morenceis, Ramelgeis, Trueneis, Waldrecheis*. Les noms en *-eis* abondent surtout au XIIe siècle. Bornons-nous à quelques citations : *Aldineis, Aldreneis, Allegneis, Bertreis, Bovingeis, Causeis, Echeneis, Emmineis, Eneis, Evregneis, Frangeis, Gisleberceis,*

Gocileis, *Harenzeis*, *Hepingeis*, *Hermereis*, *Linsceis*, *Lorenzeis*, *Lovingeis*, *Maseis*, *Moreceis*, *Nevreleis*, *Oseis*, *Ostemereis*, *Rolceis*, *Roseis*, *Trudineis*, *Ugenceis*, *Waldrecheis*, *Wandingeis*. Ils persévèrent au XIII[e] siècle : *Borleis*, *Enjozeis*, *Erlezeis*, *Fileis*, *Franeis*, *Frankineis*, *Goseis*, *Gosigneis*, *Moligneis*, *Raboseis*, *Rameilheis*, *Sorleis*, *Terigneis*, *Waneis*, *Warfeseis*. On trouve même encore au XIV[e] siècle : *Soreis*, *Wagneis*.

Dès le XII[e] siècle, nous constatons aussi, dans nos contrées surtout, l'usage du suffixe *-eies*, qui dérive plus directement de *-eias*. Ainsi les documents du XII[e] siècle nous procurent : *Badengeies*, *Crestengneies*, *Emmereies*, *Engelzeies*, *Keisneies*, *Rothueies*, *Tugeies*; ceux du XIII[e] : *Engheseies*, *Frangeies*, *Gerbercheies*, *Gellebreceies*, *Gobercheies*, *Gochegneies*, *Montegneies*, *Nevreleies*, *Ostemreies*, *Somezeies*, *Soreies*, *Sorleies*, *Ugreies*, *Waldreceies*, *Wanelleies*, *Warfeseies*; ceux du XIV[e] : *Bawegneies*, *Bodengneies*, *Boleseies*, *Borleies*, *Fileies*, *Fregneies*, *Gomeseies*, *Harzeies*, *Herbecheies*, *Humbercheies*, *Lonseies*, *Lovegneies*, *Maigneies*, *Rabouseies*, *Rameseies*, *Ramelleies*, *Resteies*, *Rogereies*, *Rumeseies*, *Toseies*, *Truigneies*, *Verleies*, *Wadreceies*, *Warzeies*.

Ce suffixe a donné naissance à *-ees*, *-eez*, dont l'emploi est constaté dès le XIII[e] siècle : *Bawignees*, *Bercees*, *Bermerees*, *Bersees*, *Boigneez*, *Bolezees*, *Erlezees*, *Erlignees*, *Filees*, *Florees*, *Frankengees*, *Gilhebrecees*, *Gomesees*, *Harcees*, *Lincees*, *Markengees*, *Mauzees*, *Menbreceez*, *Neversees*, *Nevurleez*, etc.; mais qui est plus fréquent au XIV[e] : *Christegnees*, *Filees*, *Fragnees*, *Gommesees*, *Housees*, *Husegnees*, *Lilees*, *Lisees*, *Megnees*, *Ognees*, *Rogerees*, *Sorees*, *Towillees*, *Ugrees*, *Vignees*, *Wadegnees*, *Wan-*

degnees, *Wanefrecees*, *Wanligees*, *Warfusees*, *Warsees*, *Wategnees*, *Wauderchees*.

A l'époque moderne, l'*s* finale est tombée pour nous donner plus de quatre-vingt-dix noms en *-ée* dans la région qui fit partie de l'ancien diocèse de Liége, tandis que dans le Hainaut, le département du Nord et celui du Pas-de-Calais, c'est la désinence *-ies* qui prédomine : elle revêt près de quatre-vingts noms de lieux dans le Hainaut et environ quatre-vingt-cinq dans le département du Nord. Dans les anciens diocèses limitrophes, au contraire, dans ceux de Laon, de Reims et de Trèves, les noms correspondants sont presqu'exclusivement terminés en *-y*, même lorsque le primitif est en *-iacas*. Il en est ainsi aussi dans le Luxembourg, y comprise la partie septentrionale soumise autrefois à l'évêché de Liége, sauf Erezée, Harzée et Samrée. Nous constatons, par exemple, que *Morceias* = Moircy, *Warenzeis* = Warizy.

Boviniacus et *Boviniacas* nous ont donc donné Bovigny (Luxembourg), Bouvigny (Meuse), Bogny (Ardennes), Bouvignies (Nord et Hainaut) et Boignée (Hainaut, mais ancien diocèse de Liége). — *Evriniacus* et *Evriniacas* : Evrigny (Ardennes), et Evregnies (Hainaut), Evegnée (Liége). — *Ruminiacus* ou *Ruminiacas* : Rumigny (Ardennes), Rumillies, *Rumineias* en 965 (Hainaut), et Romiée sous Arbre (Namur). — *Rothmariacus* ou *Rothmariacas* : Romery (Ardennes, Aisne, Marne), Romeries (Nord), Romerée (Namur). — *Rotgeriacus* ou *Rotgeriacas* : Rogery (Luxembourg), Rogeries (Nord), Rogerée (Liége). — *Laurentiacus* ou *Laurentiacas* : Lorcy (Luxembourg), Lorcé (Liége). — *Morentiacus*, *Morentiacas* : Moranzy (Aisne), Morenchies (Nord), Moressée Namur). — *Lupiniacus*, *Lupiniacas* : Louvigny (Moselle,

Calvados), Luigny (Eure-et-Loir), Logny (Ardennes), Louvignies (Nord), Leugnies (Hainaut) [1], Louvegnée, Louveigné (Liége). — *Tintiniacus, Tintiniacas :* Tintigny (Luxembourg), Taintegnies (Hainaut). — *Waldriciacas :* Waudrechies (Nord), Vodecée (Namur). — *Wadiniacus, Wadiniacas :* Waudigny (Meurthe-et-Moselle), Gasny (Eure), Vogenée, Wagnée (Namur).

L'origine du suffixe cambrésien *-ies* remonte déjà haut. A côté du suffixe *-eias,* issu de *-iacas,* que nous avons rencontré du IXe au XIIe siècle, nous constatons aussi dans plusieurs dénominations topographiques terminées aujourd'hui en *-ies,* l'application du suffixe contracté *-ias,* également dès le IXe siècle ; du moins la bulle du pape Jean VIII de 878, si elle est authentique, nous donne *Rothsias,* Roussies (DUVIVIER, *Hainaut ancien,* p. 320). Toutefois ce n'est guère qu'à partir du XIe siècle que les documents en établissent l'usage. Nous trouvons : *Bovenias* (1012), *Romerias* (1046), *Wattenias* (1046-1048), *Vendelgias*, *Watennias* (1046), *Bavinias* (1077), *Harbenias* (1083), *Detherias* (1081), *Felenias* (1090), *Cartenias* (1095), *Buinias* (1103), *Ramelias* (1137), *Bovinias, Tintinias* (1143-1163), *Landrecias* (1151) ; mais c'est principalement l'ablatif *-iis* qui est employé : *de Formiis, de Vendelgiis* (1046), *de Detheriis* (1081), *de Romeriis* (1074), *in Buisniis* (1076), *de Obigiis* (1083), *de Sterpeniis* (1089), *de*

[1] C'est à tort que DUVIVIER *(Hainaut ancien,* p. 309) interprète le *Lupiniacus* du *pagus Lommensis* par Loupoigne en Brabant, dont la forme ancienne est *Luponio,* 966 (MIRAEUS, I, 654), *Lopon* en 1127 *(Analectes,* XVII, 11), *Loppuin* en *1147, *Loppun* en *1148 (DE MARNEFFE. *Cartul. d'Afflighem,* pp. 119, 125). Leugnies est désigné sous les formes romanes *Lowignies, Louwignies,* dans les chartes de Bonne-Espérance et *Luwengny* dans le Pouillé liégeois *(Analectes,* II, 394).

Semeriis (1095), *de Alberciis* (1104), *de Carteniis* (1111), *de Obreciis* (1119), *de Albertiis* (1137), *de Frameriis* (1142), *de Landreciis* (1151), etc. On peut ne voir dans ces exemples que la latinisation de la forme romane *-ies,* déjà connue au XIe et au XIIe siècle : *Haimeries* (1086), *Formies* (1106), *Vendelgies* (1111), *Landrechies* (1113), *Ramulgies* (1114), *Tiosies, Gotignies* (1119); du moins cette latinisation est patente dans : *de Ivregniis* (1105), *de Hachegniis, de Brantegniis, de Bovegniis* (1126) (D'HERBOMEZ, *Cartul. de St-Martin de Tournai,* t. I, pp. 13, 44).

Cette désinence *-ias, -ies,* n'est pas complètement étrangère à la province de Namur. A côté des formes usuelles *-eias, -eis,* nous trouvons : *in Gomengiis* (1033), Gomezée; *in Romerias, de Romeriis* (1131), Romerée; *de Erleziis* (1182), Elzée; *de Unghesiis* (1184), Éghezée; *de Tringiis* (1223), Trignée; *de Osiis* (1217), Oisy; *Halhies, Romerhies* (1154), Hayée, Romerée; *Berezies* (1174), Berzée; *Rohignies, Offregnies* (XIIe s.), Rognée, Reignies; *Wadignies* (1210), Vogenée; *Wadegnies* (1278), Wagnée, etc.

Il est à remarquer que, dans le midi de la province, quelques noms qui étaient primitivement des *-iacas, -eias, -eis,* prennent actuellement la désinence *-y* ou *-ies.* Ainsi *Provisiacas* a produit Proisy. Nous constaterons la même particularité dans Dailly, Petigny, Gonry (nom wallon et traditionnel de Gonrieux), Oignies, Patignies.

Par exception, *Waleias* (XIe s.), qui annonce un primitif *Waliacas,* est devenu Wallay.

D'autre part, il est certain que, pour plusieurs noms, la désinence primitive *-iacus* s'est modifiée en *-iacas* pour produire les désinences abrégées *-eias, -ias, -eis, -ies.* Ainsi le *Battiniacus* du Polyptyque de Lobbes (DUVIVIER,

Hainaut ancien, p. 309) se disait *Battiniacas* en 1150 (MIRAEUS, t. I, p. 1269), pour devenir Battignies; Soignies s'écrivait *Sunniacum* en 870, *Soniacas* et *Sonegias* (= *Soneiias)* au xe siècle, *Sonnias* en 1181 (BERLIÈRE, *Monasticon belge*, t. I, p. 315); Sassignies revêtait les deux formes *Saxiniacus* et *Sassigniacas* au IXe siècle (DUVIVIER, *Hainaut ancien*, p. 194).

Au suffixe *-iacas* se substitue parfois le suffixe *-ecas* ou *-egas*. Exemples : *Trudonecas* pour *Trudoniacas* ou *Trudiniacas*, Trognée; *Cuinegas* pour *Cuniacas*. De même, *Liniacus* (877) et *Liniaca* (897) devient *Lennecha* (1059), *Leneca* (1086), Lennick; *Montiniacus* = *Montenaeken; Rusiniaca* = *Rocenaka* (1001), Russeignies, en flamand Rossenaeken; *Cortiniacus* = *Cortenaeken*; *Vissiniacus* = *Vissenaeken*. Nous devons attribuer cette substitution à l'influence germanique.

Tous les noms d'hommes d'origine germanique ne sont pas également aptes à recevoir le suffixe *-iacus*. C'est ainsi que ceux en *-ard*, en *-ald*, en *-bald* ou *-bold*, et généralement ceux qui se terminent par *d* se rencontrent rarement, pour ne pas dire jamais, avec ce suffixe.

Au contraire, ce suffixe s'attache facilement :

1° AUX NOMS TERMINÉS EN *-r*, notamment ceux qui sont revêtus des suffixes *-ar (-er)*, *-gar (-ger)*, *-mar (-mer)*, tels que :

BERMAR-*iacas* (xe s.) =*Bermereis* (xie s.), Biesmerée.

*FRAMAR-*iacas* = *Framereias* (IXe s.), Frameries, Hainaut.

*GUMAR-*iacas* = *Gomereis* (xie s.), Gomerée, sous Thuin.

*GUNTHAR-*iacas* = *Gonthereis* (xie s.), Gonrieux.

*HERMER-*iacas* = *Hermereis* (XIIe s.), Humerée, sous Tongrinne.

*MADALGAR-*iacas* = *Madelgreias* (963), *Malgreis* (965), localité liégeoise inconnue.

*ROTGER-*iacas* = *Rogerees* (1317), *Rogereies* (1357), Rogerée, Liége; Rougeries, Aisne; Rogery, Luxembourg.

ROTHMAR-*iacas* = *Romereias* (932), Romerée.

*ULGER-*iacas* = *Ulgreis* (1147), Ougrée, Liége.

2° AUX NOMS TERMINÉS PAR LE SUFFIXE *-icus* :

BERTRIC-*iacas* = *Bertriceias* (IXe s.), Bettrechies, Nord.

CHILDRIC-*iacas* (709), lieu non identifié.

*GUNDRIC-*iacas* = *Gondreceias* (909), localité inconnue à chercher près d'Élouges en Hainaut.

*LANDRIC-*iacas* = *Landreciecas* (852), Landrecies, Nord.

*WALDRIC-*iacas* = *Waldreceias* (1180), Vodecée.

*WILERIC-*iacas* = *Wilerceias* (XIIe s.), Willerzies.

*WITERIC-*iacas* = *Witrezeis* (*1226), Witterzée, Brabant.

3° AUX NOMS TERMINÉS EN *-bert* :

*ALBERT-*iacas* = *Albreceias* (1083); *de Albertiis* (1137), Albrechies, territoire de Saint-Vaast, Nord.

*FULBERT-*iacas* = *Fourbrecies* (1273), Fourbechies, Hainaut.

*GERBERT-*iacas* = *Gerbercheies* (GRANDGAGNAGE, *Vocabulaire*, p. 120), Gerbehaie, sous Jehay-Bodegnée, Liége.

*GISLEBERT-*iacas* = *Gisleberceis* (1126), Gelbressée.

*GOBERT-*iacas* = *Gobercheies*, (1317), Gobsée, sous Trembleur, Liége.

*HERBERT-*iacas* = *Herbecheies* (1315), Hepsée, sous Verlaine, Liége.

*HUMBERT-*iacas* = *Humbercees* (1325), Homzée, sous Flostoy.

*IMBERT-*iacas* = Imbrechies, Hainaut.

*LANTBERT-*iacas* = Lampsée, lieu-dit autrefois habité, sous Méhaigne.

*OTBERT-*iacas* = *de Obreciis* (1119), Obrechies, Nord.

*NORTBERT-*iacas* = *Nobrechies* (1300), *Nobrecees* (1306), Nopcée, sous Soye.

*RAMBERT-*iacas* = *de Rembriciis* (1184), Rembrechies sous Flaumont, Nord.

*ROTBERT-*iacas* = *Rotberceias* (1083), Robechies, Hainaut.

*UMBERT-*iacas* = *Umbercees* (1214), lieu inconnu, à chercher dans le nord de la province de Namur.

*WAMBERT-*iacas* = Wambrechies, Nord.

4° AUX NOMS TERMINÉS EN -*isus* :

*BERECIS-*iacas* = *Bergeseis* (868), *Berseis* (1229), Bersée, Nord.

PROVIS-*iacas* (779) = Proisy, Bièvre.

ULFRIS-*iagas* (768), non identifié.

5° AUX NOMS TERMINÉS EN -*inus* :

*CRISTIN-*iacas* [1] = *Crestengneies* (XIIe s.), *Cristengnees* (1289), *Crestigneie*, *Cristegneies* (XIVe s.), Crisnée, Liége.

WARIN-*iacus* (849) = Guérigny, Nièvre; Wargnies, Nord; Wargnies, Somme.

1 *Cristinus* est, entre autres, le nom du frère de Thierry de Floreffe en 1066 (SCHOOLMEESTERS et BORMANS, *Notice d'un Cartulaire de Huy*, n° 1).

Mais la classe des noms d'hommes francs qui se sont le mieux prêtés à la création des noms de lieux en *-iacus*, sont les noms hypocoristiques.

Ces noms, à racine monosyllabique, ont été généralement latinisés sur la 3e déclinaison latine en *-o* : *Od-o, Bav-o, Bett-o*, mais le plus souvent avec le génitif en *i* : *Odoni, Bavoni*, maintenu parfois dans les composés, tels que *Bossoni vallis, Brachoni curtis, Gozoni curtis*.

Ils s'appliquent le suffixe *-iacus* au moyen de la liaison flexionnelle *-on-* et plus souvent *-in-*. Ainsi, le nom franc *Ac-o*, génitf *Ac-on-is* ou *Ac-on-i*, a formé *Ac-on-iaca* et *Ac-in-iaca*, synonymes de *Aconis villa*, comme nous l'établirons plus loin à l'aide des documents. Nous verrons pareillement la même localité désignée sous la triple dénomination *Bettoniaca, Bettiniaca, Bettonis curtis*. *Bavo* a produit *Bavoniaca*, synonyme de *Bavonis curtis*, et *Baviniacus* ; et de *Dodo* dérivent *Dodoniaca curtis, Dodoniaga finis* avec *Dodonis curtis, Dodiniacus*.

Ce procédé de dérivation a si peu attiré l'attention des toponymistes que, pour le mettre mieux en évidence, nous avons cru devoir dresser une liste assez étendue de noms de lieux formés de la sorte. Souvent nous les mettons en parallèle avec leurs correspondants germaniques en *-ingen*, suffixe qui est l'équivalent de *-iacus*.

Aco, Acco, Acho, Ago, Ecco, Echo, Ego (F. I, 10) [1]. En composition dans *Aconis villa* (868), Auconville sous

[1] Sous le sigle F nous désignons l'ouvrage de Foerstemann, dont le premier volume est consacré aux noms de personnes, et le second aux noms de lieux.

Gorze en Lorraine (D'HERBOMEZ, *Cart. de Gorze*, p. 117); dans *Aconvilla* (1135), Arconville, Aube (BOUTIOT et SOCARD, *Diction. topogr. de l'Aube*, p. 4); dans *Accini curtis* (844), Acquigny, Eure (DE BLOSSEVILLE, *Dict. topogr. de l'Eure*, p. 2); dans *Agonis villa* (v. 1080), Augonville, Eure-et-Loir (MERLET, *Dict. topogr. d'Eure-et-Loir*, p. 4).

Aconiaca : in pago Scarponinse in fine vel villa Aconiaca..... in pago Scarponinse in Aconis villa (868), Auconville, ci-dessus (D'HERBOMEZ, pp. 116, 117). *Villa Aconiaca* est ici synonyme de *Aconis villa;* c'est donc à tort que d'ARBOIS DE JUBAINVILLE (*Propriété foncière*, p. 189) dérive *Aconiaca* du gentilice Aconius. — *Aciniacus* in pago Tardonensi (FLODOARD, *Hist. Rem. eccl.*, l. II, c. 10). — *Aciniagus*, propriété de l'abbaye de Saint-Ouen à Rouen en 876 (D. BOUQUET, t. VIII, p. 651). — *Aciniagas* (779), localité du *pagus* de Lomme, dont nous aurons à parler spécialement dans la suite. — In pago Haginao... *Achiniagas* (779), in pago Hainense... *Aginiagas* (844) (LACOMBLET, *Urkundenbuch*, t. I, pp. 1, 26). Nom difficile à identifier. DUVIVIER (*Hainaut ancien*, p. 148) propose dubitativement Haulcin, mais cet endroit est déjà appelé *Halcim* en 877 (*Ibidem*, p. 176); M. KURTH (*Frontière linguistique*, t. I, 490), y voit Hacquegnies, attribution également inadmissible, parce que Hacquegnies n'était pas compris dans le *pagus Hainoensis*. D'après D'ARBOIS (p. 187), *Achiniagas* dériverait du gentilice *Aquinius*. — *Acciniacus* (876), le même que *Accini curtis* (844) ci-dessus, Acquigny, Eure. — *Agoniacum*, in pago Tornodorinse (746), Oigny, d'après HOLDER (I, p. 32).

Correspondants germaniques : *Achingas* (798), *Egingas* (838) dans F. II, 513, 12.

Aldo (F. I, 45), en composition dans *Aldonis curtis* (1122), Audencourt, Nord (Duvivier, *Actes et documents anciens*, p. 265), dans *Aldinicurtis* (xiiie s.), Audignicourt, Aisne (Matton, *Diction. topogr. de l'Aisne*, p. 12).

Aldiniacus (1064), Audigny, Aisne (Matton, p. 12). — * *Aldiniacas, Aldineis*, Audignies, Nord.

Corr. germ. : *Aldinga* (802), Aldingen (F. II, 52); *Aldinga* (1275), Alling, Lorraine (de Bouteiller, *Dict. top. de la Moselle*, p. 4).

Alo, Elo, Allo, Ello, Alin, Allin (F. I, 39, 63). En composition dans *Alonis villa* (1080), Allonville, Eure-et-Loir; Allonville, Somme; dans *Alonsart* (1263), Nalonsart, sous Saint-Martin, Liège; dans *Alonis curtis*, Alaincourt, Aisne; Alincourt, Ardennes et Calvados; Elincourt, Nord.

Aliniacus, Eliniacus (vi^e s.), Alligny, Nièvre; Aligny, Calvados. — *Aliniaca curtis*, Halignicourt, Haute-Marne. — * *Aliniacas* = *Alinjees*, * 1155 (*Analectes*, t. XXIV, p. 200), Agnelée, sous Perwez, Brabant = *Algineis, Allegneez, Algneis, Allignees*, 1180, 1188 (Berlière, *Documents inédits*, t. I, p. 25, 28), Agnelée, sous Biesmerée. — * *Eliniacas* = Ellignies (2), Hainaut.

Corr. germ. : Elinghen, Brabant; *Allingas, Alingi, Ellingen* (F. II, 59, 60).

Atto, Ato (F. I, 130, 131). En composition dans *Attonis curtis* * 840-377 (Tardif, p. 136), Tancourt, Aisne.

Atoniaca, 961 (Bouquet, t. VIII, p. 207). — *Attiniacus* (737), Attigny, Ardennes; Attigny, Vosges. Il peut aussi dériver du gentilice Attinius (d'Arbois de Jubainville, *Propriété foncière*, p. 197).

Corr. germ. : *Adinga* (961), *Atinge* (973), Etingen (F. II, 136); *Attingahem* (MIRAEUS, t. I, p. 382), Attinghem, Pas-de-Calais; *Addingahem, Atingehem,* Adegem, près de Gand (F. II, 137).

AVO (F. I, 189).

* *Avoniacus* = Aougny, Marne (LONGNON, p. VI). — *Aviniago* (857), Augny, Lorraine (DE BOUTEILLER, p. 12). — * *Aviniacas,* Oignies, Namur.

Corr. germ. : *Avinge;* Owingen (F. II, 166).

* BACO, * BECO, * BAGO, BACCO (F. I, 200, 201). En composition dans * *Beconis curtis*, Becquincourt, Somme; dans *Bacunweis* (1096), Becquevoort, Brabant (BORMANS et SCHOOLMEESTERS, *Cart. de St-Lambert,* t. I, p. 48); dans Baconfoy, sous Tenneville, Luxembourg.

* *Becciniacas* = *Beccenniis* (1074), *Bekegnies* (1163), Becquigny, Aisne (DUVIVIER, *Hainaut ancien,* p. 417; MATTON, p. 23) = Becquigny, Somme *(Bekenies* en 1163).

Corr. germ. : Beckingen, Prusse rhénane (F. II, 245).

BALDO (F. I, 204).

* *Baldiniacas* = *Baldineis* (1034), Bodegnée, Liége *(Cartul. de St-Laurent).* — *Beldiniacus* (RENNERUS, *Lib. miraculorum s. Ghisleni,* cap. IV), Baudegnies, Nord.

Corr. germ. : *Baldinga* (769), Baldingen (F. II, 199).

BADO, BATO, BATTO, PATO, BADDO, BEDO, BEDDO, BETO, BETTO (F. I, 196), En composition dans *Betonis villa* (816), Bettendorf (BEYER); *Bedonis castellum* (816), Bitbourg, (IBID.); *Bettonis curtis* (885), Bethincourt, Meuse (D'HERBOMEZ,

Cartul de Gorze, p. 139) = Bettancourt, Marne; Bethancourt, Aisne; Bethencourt, Nord; plusieurs Bethencourt et Bettencourt, Somme; Betincourt, Eure-et-Loir; Bettincourt, Liége; = « locello nuncupante Baddane [1] curte super fluvium Marso » (692), Badancourt? (DUVIVIER, *Hainaut ancien*, p. 281) = Batincourt, Luxembourg, etc.

Battiniacus (868-869), *Battiniacas* (1150), Batignies sous Thuillies, Hainaut (DUVIVIER, *Hainaut ancien*, p. 309; MIRAEUS, t. II, p. 1169 ; et pour l'identification BERLIÈRE, *Les anciennes archives de l'abbaye de Lobbes*, pp. 8,27) = Battigny, Meuse; Betheny, Marne; Begny, Ardennes. — *Bettoniaca, Betoniaca, Betiniaca :* in pago Virdunense sive Wabrinse in loco qui dicitur Bettonis curte super fluvium Speona ... in ipsa villa Bettoniaca (885); in fine Bethiniaga (848); in fine Betoniaga (857); Bethincourt, Meuse (D'HERBOMEZ, *Cartul. de Gorze*, pp. 139, 91, 101) = *Betiniaca villa* (842), Bethiniville, Marne (LONGNON, *Diction. topogr. de la Marne*, p. 23) = *Betiniaca curtis* (1147), Moncetz-l'Abbaye, Marne *(Ibid.*, p. 169), et Betignicourt, Aube. — *Betiniacas* = *Betineias* (965), Bettignies, Nord (DE REIFFENBERG, *Monuments*, t. VIII, p. 294) = *Betheingnees* (1276), Betgné sous Dolembreux, Liége (BORMANS et SCHOOLMEESTERS, *Cartul. de St-Lambert*, t. II, p. 259).

Corr. germ. : beaucoup de Bettingen (F. II, 191); Battinghen, Pas-de-Calais.

BANDO, BANTO (F. I, 212).

**Bantiniacas* = *Bantheneias* (1137), *Bantineis* (1119),

[1] *Baddane* est la forme féminine de *Baddo* aux cas obliques selon la déclinaison mérovingienne.

Bantegnies (xiᵉ s.), Bantigny, Nord (Le Glay, *Glossaire topographique de l'ancien Cambrésis*, p. 40; Duvivier, *Hainaut ancien*, pp. 426, 517).

Bavo (F. I, 195), en composition dans *Bavonis quercus* (Grandgagnage, *Mémoire*, p. 106); *Bavonis curtis*, Bavincourt, Somme et Pas-de-Calais.

Bavoniaca = in fine Bavoniaga vel in ipsa villa Bavono curte, 815 (d'Herbomez, *Cartul. de Gorze*, p. 82). — **Baviniacus* = *Bavengney* (1275), Baugnet sous Cortil-Wodon, Namur. — **Baviniacas* = *Bavigneis* (1124), Baugnée, Liége (Miræus, t. III, p. 326) = *Bavinias* (v. 1077), Beugnies sous Harmignies, Hainaut (Duvivier, *Hainaut ancien*, p. 429) = *Bavegnies* (xiᵉ s.), lieu-dit à Busigny, Nord (Duvivier, p. 428) = Baugnies, Nord = Baugnies, Hainaut.

Corr. germ. : Bevingen, G.-D. de Luxembourg, et Limbourg belge.

Berto, Bertinus (F. I, 239). En composition dans *Bertonis villare* (954), Béthonvilliers, Eure-et-Loir, et dans *Bertonis curtis* (1090), Bertaucourt, Somme.

Bertiniacus : villam de Bertiniaco (Pardessus, *Diplom.*, t. I, p. 24, nº 49). — *Bertiniaca curtis*, Saint-Blin, Haute-Marne; Berthenicourt, Aisne.

Corr. germ. : *Bertinghehem* (1158), Bertegem, à Huysse, Fl. orient.

Bucco, Bocco, Boco (F. I, 289). En composition dans *Boconis villa* (877), Bouconville, Meuse (D. Bouquet, t. VIII, p. 665); Bouconville, Aisne (Matton, p. 34);

Bucconis villa (1115), Bouconville, Ardennes *(Cart. de St-Nicaise*, n° 7, à Reims); dans *Boconis mons,* Bouquemont, Meuse.

**Bociniacus*, **Bokiniacus,* Bossenay, Aube, et Bouquigny, Marne. — **Buciniacas* = *Boucegnies,* Bouchegnies, ancienne ferme à Wasmes-Briffœuil (Duvivier, *Actes anciens*, p. 34, n. 1).

Corr. germ. : *Buckingen* (xiii° s.), Boechingen; *Bochinga* (961), Bochingen (F. II, 352); Bockange, Moselle.

Boso, Buoso, Buzo (F. I, 277, 278). En composition dans *Bosonis curtis* (854), Bossancourt, Aube (Boutiot et Soccard, *Diction. top. de l'Aube); Bosonis curtis* (875) ou *Busonis curtis* (973), Bazoncourt, Lorraine (de Bouteiller, *Diction. topogr. de la Moselle,* p. 17); Bouzincourt et Bouzencourt, Somme; *Buosonis villa* (1106), Bouzonville, en allemand Busendorf, Lorraine *(Ibid.*, p. 36); dans *Bossoni vallis* (868-869), *Bosonval* (*1147), Bousval, Brabant (Duvivier, *Hainaut ancien,* p. 310; de Marneffe, *Cartul. d'Afflighem,* p. 119).

Businiacas (878), Busigny, Nord (Duvivier, *Hainaut ancien,* p. 319).

Corr. germ. : *Bosinga, Busingehem* (F. II, 308, 309); *Buosinga* (xi° s.), Bossange, Lorraine (de Bouteiller, *Dict. top. de la Moselle,* p. 35); Businghen, sous Lennick-Saint-Quentin, Brabant.

Boto (F. I, 289). En composition dans *Botonis curtis,* (1066), Boncourt, Eure; Boutaincourt,. Eure-et-Loir; Bouttencourt, Somme; Boutoncourt, Ardennes; dans *Botonis villa,* Boutonville, Hainaut.

**Botiniacus* = *Boteneium* (vers 1160), *Botuniacum* (vers 1170), *Botigniacum* (1256), Boutigny, Eure-et-Loir (MERLET, p. 28) — **Botiniacas* = *Botegnies* (1181), Boutignies, Hainaut (DUVIVIER, *Hainaut ancien*, p. 637).

Corr. germ. : *Botinga* (883), Boettingen, etc. (F. II, 345); en Belgique : Budingen, Brabant; Bodange, sous Fauvillers, Luxembourg.

BOVO (F. I, 272). En composition dans *Bovonis curtis* (v. 948), Bouvancourt, Marne (LONGNON, p. 34); Bouvaincourt et Bouvincourt, Somme.

Boviniacus (1136), Bogny sous Logny-Bogny, Ardennes *(Chartes de Stavelot)* = Bouvigny, Luxembourg et Meuse. — **Boviniacas, Bovingeias* (1123), Bouvignies, Nord = Bouvignies, Hainaut = *Bovignees* (1281), Boignée, Hainaut (BORGNET, *Cartul. de Bouvignes*, t. I, p. 12, où *Bovignees* est erronément identifié avec Bouvignes).

Corr. germ. : *Bovingas* (946), Boewingen, G.-D. de Luxembourg (BEYER). *Bovingen* (1131), Beuvanges (2 hameaux), Lorraine (DE BOUTEILLER, p. 24). En Belgique; Buvingen, Limbourg; Buvingen, sous Pepinghen, Brabant; Buvange, sous Hondelange, Luxembourg.

BRACO. En composition dans *Brachoni curtis*, 854 (BOUQUET, t. VIII, p. 530), et dans *Braconis villa* (1188) qui serait Baronville en Lorraine d'après DE BOUTEILLER, *Dict. top. de la Moselle*, p. 15.

Brakiniacas = *Brakignies*, 1182 *(Cercle archéologique de Mons*,. t. XXI, p. 310), Bracquegnies, hameau de Strépy, Hainaut.

Brando, Brantho (F. I, 281).

**Brantiniacas* = *Brantineias*. *1018 (*Dipl. reg*. t. III, p. 492), Brantignies, faubourg d'Ath.

Dieto, Dietho, Ditto, Titto (F. I, 1159, 1160).

**Diethiniacas* = *Dithineis* (xi[e] s.); *Ditineis* (v. 1180), Petigny, Namur.

Corr. germ. : *Dettingen* (Oesterley, p. 121); Dietingen (F. II, p. 1446).

Dodo, Doto, Dotto (F. I, 339). En composition dans *Dodonis curtis* (886), Doncourt, Lorraine *(Cartul. de Gorze)*; Dancourt, Somme; *Dotonis villa,* Doncourt, Eure.

Dodiniacus (867), le même que le suivant? (Bouquet, t. VIII, p. 412). — *Dodoniaca curtis* (832), aujourd'hui Saint-Christophe, Aube (Bouquet, t. VI, p. 674). — *Dononiaga finis* (912), synonyme de *Dodonis curtis (Cartul. de Gorze)*. — *Dottiniacas* in pago Tornacensi (871), Dottignies, Flandre occid. (Martène et Durand, *Amplissima collectio*, t. I, col. 192).

Corr. germ. : *Dottinga* (968), Duttinghem (838) (F. II, 471, 472).

Ebro, Ebrinus, Evrinus, Evernus (F. I, 360, 361). En composition dans *Evernicortis* (816), *Eberneicortis* (1071), Évergnicourt, Aisne.

**Evriniacus* = *Evrigniacus* (1236), Evigny, Ardennes (Roland, *Hist. généol. de la maison de Rumigny-Florennes*, p. 239). — **Evriniacas* = *Evrenias* (1188), Evregnies, Hainaut *(Cartulaire d'Alne*, n° 242) = *Evregneis* (1228), Evegnée, Liége (Bormans et Schoolmeesters, *Cartul. de S[t]-Lambert*, t. I, p. 250).

Corr. germ. : Ebringen (F. II, 504); Evrange, Lorraine, *Ebiringon* (963), *Everingen* (XIIIe s.) (DE BOUTEILLER, p. 78).

ERLO, ERLINUS (F. I, 386). En composition dans *Erlonis curtis*, *Erloncur* (1184), Arloncourt, Luxembourg.

* *Erliniacas* = *Erlignees* (1260), Yernée, Liége (DELESCLUSE et BROUWERS, *Henri de Gueldre*, p. 299).

Corr. germ. : *Erlinga* (1060), Erling (F. II, 920).

FRANKO, FRANCO, FRANCHO (F. I, 411). En composition dans *Franconis curtis* (1046), Froncourt, Liége (MIRÆUS, t. III, p. 303).

* *Frankiniacas* = *Frankengneis* (*1291), Franquenée, sous Taviers, Namur = *Franchineez* (1180), lieu indéterminé (BERLIÈRE, *Documents inédits*, t. I, p. 24) = *Frankegnies* (1204), Franquenies, sous Court-Saint-Étienne (WAUTERS, *Canton de Wavre*, p. 123).

Corr. germ. : Franking, *Franchingun* (1030) (F. II, 577); Frenkingen, kreis de Bidbourg, *Franchingen* (1051), *Frankingen* (1140) (BEYER, t. II, p. XXII).

FRAW[O] (F. I, 414).

* *Frawiniacas* = *Frawengnees* (1297), *Frawegneez* (1343), Fromiée sous Gerpinnes.

GODO, GOTO (F. I, 529). En composition dans *Godonis cort* (900), Goncourt, Marne (LONGNON, p. 118); *Godone curtis* (709), Godoncourt, Meurthe-et-Moselle.

* *Gotiniacas* = *Gotinies* (1119), *Gothignies* (Polyptyque de Lobbes), *Gotinias* (XIIIe s.), Gottignies, Hainaut (DUVIVIER, *Hainaut ancien*, pp. 313, 520, 668).

Corr. germ. : *Gotinga* (IXe s.), Gotting; *Godingen* (893), Godingen, G.-D. de Luxembourg (F. II, 648).

GOZO, GOSO, GUSO, GUSSO (F. I, 495). En composition dans *Gozonicurtis* (1163), Goussancourt, Aisne (MATTON, p. 127) = Goussancourt, dép. de Morchain, Somme = Gossoncourt, Brabant = Gossoncourt, Limbourg.

Gosiniacas, xe s., Gochenée (PERTZ, *SS*., t. IV, p. 69). — * *Gussiniacas* = *Gussineias* (965). Gussignies, Nord.

Corr. germ. : *Gocinga villa*, 1023 (MIRAEUS, t. II, p. 1135).

* GUMO, fém. GUMA (F. I, 553).

* *Guminiacas* = *Gumeneias* (1083), Gommignies, Nord (DUVIVIER, *Hainaut ancien*, p. 437).

HAGO, HACCO (F. I, 575).

* *Hachiniacas* = *Hachegnias*, 1126 (D'HERBOMEZ, *St-Martin de Tournai*, t. I, p. 44); *Hakegnies*, 1259 (DE SMET, *Cartul. de Cambron*, p. 372), Hacquegnies, Hainaut.

Corr. germ. : *Hachingen* (1030), Haching près de München; *Hachinga* (789), Hechingen, Hohenzollern (F. II, 694); *Hegingas* (787), Ehingen, bailliage d'Engen (*Ibid.*, 699); Hacquinghen, Pas-de-Calais.

* HARBO, HARPO, HERBO, HERPO (F. I, 120).

* *Harbiniacas* = *Harbineias* (1083), Harbignies, Nord = *Harbignies* (1245), Herbigny, Ardennes.

Corr. germ. : Herbinghen, Pas-de-Calais.

HELPO (F. I, 684) ou * HAP[O], * HEPO (F. I, 603).

* *Hepiniacas*, * *Helpiniacas* = *Hepenias* (1142) Helpignies,

Nord (Duvivier, *Actes anciens*, p. 285) = *de Hepeniis* (1163), *Helpignies* (1209), *Helpengeis* (*1210), Heppignies, Hainaut (de Reiffenberg, *Monuments*, t. I, p. 127; Miraeus, t. III, p. 370; *Analectes*, t. XXV, p. 293).

Hozo, Huzo, Husso, Hozin (F. I, 700), Huso (757).

**Husiniacas* = *Husegnees*, 1317 (Poncelet, *Fiefs*, p. 98), Ouchenée, dépendance d'Ellemelle, Liége.

Corr. germ. : *Hosinga (Chartes de Stavelot)*; *Hosingen* (F. I, 831); *Husingen*, Hussange et Hussigny, Lorraine, ce dernier aussi avec la forme romane *Hussegny* (1270), de **Hussiniacus* (de Bouteiller, *Diction. topogr. de la Moselle*, p. 128).

Immo, Imo, Ymmo, Himmo, Emmo (F. I, 775). En composition dans *Ymonis villa* (954), *Imonis villa* (1080), Ymonville, Eure-et-Loir (Merlet, p. 195).

**Emminiacas* = *Emmineis* (1180, 1188); *Ymignees* (v. 1343), Ymiée sous Gerpinnes, Hainaut (Berlière, *Documents inédits*, t. I, pp. 24, 27; Bormans, *Fiefs*, I, p. 53).

Corr. germ. : *Emmignen*, Eming, Meurthe-et-Moselle; *Imminga* (ixe s.), *Eminga* (819), Emmingen, au Grand-Duché de Bade (F. II, 901, 902).

Lando, Lanto (F. I, 830).

**Lantiniacas* = Lantignée, fief à Gerpinnes (Bormans, *Fiefs*, III, p. 560).

Mago, Maco, Macco, Meco (F. I, 884). En composition dans *Maconis curtis*, Macquincourt, Aisne.

**Maconiacus* = Macogny, sous Montron, Aisne. —

Makiniacus, Macuniacus (XIIe s.), Macquigny, Aisne (MATTON, p. 160).

Corr. germ. : *Maginga, Machinga, Makkingen* (F. II, 1034).

MUOMO, MOMO, en composition dans *Muomendorph, Mumendorp,* Mondorf, Luxembourg (BEYER, I, 427, 683), dans *Momonheim, Momenheim, Mumenheim,* Mommenheim, Allemagne (F. II, 1110); ou MUMMA (F. I, 937).

**Muminiacas* = *Mumeignies* (1182), Mommignies, Hainaut (MIRAEUS, t. IV, p. 521).

OFFO, UFFO (F. I, 1209). En composition dans *Offonis villa* (partage de 870), Saint-Léger; Affonville, Eure-et-Loir.

Offiniacas (834), Offigny, Somme (GARNIER, t. II, p. 125) = *Offineias* (*1011), Offignies, Hainaut *(Diplom. regum.* t. III, p. 492).

Corr. germ. : *Uffingen, Offingen* (F. II, p. 1500).

OTTO, nom germanique bien connu. En composition dans *Ottonis villa,* Ottonville, en allemand Ottendorf, Lorraine; dans *Ottonis curtis* (1188), Attenhoven, Liége.

**Ottiniacas* = Ottignies, Brabant.

Corr. germ. : *Ottinga,* Ottange, en allemand OEttingen, Lorraine; *Ottinga* (VIIIe s.), Otting, en Allemagne, et autres appelés aujourd'hui Oettingen et Oedingen (F. II, 145).

PANTO, PENTO (F. I, 212).

**Pantiniacas* = *Pentegnies* (1235), *Pantignis* (1236), Patignies, Namur.

POPO (F. I, 272).

**Popiniacas* = *Popiniagas* (*768), TARDIF, *Monuments*

historiques, p. 52) = *Popignies* (868-869), lieu du pagus Sambriensis (Duvivier, *Hainaut ancien*, p. 308).

Corr. germ. : *Pobinga, Puopinga, Puppinga* (F. II, 284).

Raco (F. I, 1007).

**Rakiniacas* = *Regneis* (1143), Requignies sous Courcelles, Hainaut = Recquignies, Nord.

Corr. germ. : Rakking, Allemagne, (F. II, 1209); Reckingen-lez-Bettembourg, G.-Duché de Luxembourg; Raquinghem (*Rakingen* en 1207), Pas-de-Calais.

Ramo, Remo (F. I, 1030). En composition dans *Ramonis villa*, Ramonville, Lorraine; *Remonis villa* (1096), Remoiville, Meuse; dans *Ramonwillare* (F. II, 1220).

**Raminiacas* = *Ramineis* (1119), Ramignies (2), Hainaut.

Corr. germ. : Raminghem (Audrehem), Pas-de-Calais.

Roho (F. I, 713).

**Rohiniacas* = *Rohignies* (xie s.), Rognée, Namur.

Saxo, Sasso (F. I, 1065).

Saxiniacus (870). — **Sassiniacas* = *Sassigniacas*, 818 (Duvivier, *Hainaut ancien*, pp. 170, 194), Sassegnies, Nord.

Corr. germ. : *Sahsinga* (970), Satzing (F. II, 1276).

Trudo, (F. I, 348).

**Trudiniacas*, Trognée, Liége = *Trudineis*, 1124 (*Bulletin de l'Institut archéol. liégeois*, t. XII, p. 21). — *Trudonecas :* « Totam villam ex nomine sancti Patris Trudonecas appellavit, quo etiam vocabulo usque præsentem diem ab omnibus nuncupatur. » (*Vita sancti Trudonis*, ap. Mabillon, *Acta SS.*, t. II, p. 1032). — *Trudelingen*, forme thioise,

en flamand moderne Truylingen (GRANDGAGNAGE, *Vocabulaire*, p. 187.)

Corr. germ. : *Truhtinga; Drudelinga* (F. II, 485, 486).

TUDO (F. I, 1160).

Tudiniacus = Thugny, Ardennes (Grand testament de Saint-Remi, vers 533, MIRAEUS, t. I, p. 2), abrégé ensuite en *Tuniacum*, *Thuigneium*, *Tuigny* (HUBERT, *Géographie hist. des Ardennes*, p. 305) = Tugny-et-Pont, Aisne = Togny-aux-Bœufs, Marne = Tosny, Eure.

WADO, WADDO, WATO, WATTO (F. I, 1224). En composition dans *Wadonis curtis* (v. 999), Gadencourt, Eure (DE BLOSSEVILLE, *Diction. top. de l'Eure*, p. 93) = Waudancourt, Marne = Waudencourt, Aisne = Wadicourt, Somme.

Wadiniacus (IXe s.), Gasny, Eure (DE BLOSSEVILLE, p. 95) = *Wadeneis* (1132), Vadenay, Marne (LONGNON, p 299) = *Wadegneiz* (1296), Waudigny, Meurthe-et-Moselle (LEPAGE, p. 149). — **Wadiniacas* = *Wadignies* (*1210), Vogenée, Namur = *Wadegnies* (*1278), Wagnée sous Florée, Namur. — **Watiniacas* = *de Watigniis* (1153), Watigny, Aisne = *Watineis* (111), Wattignies, Nord (MANNIER, p. 394) = *Wategnees* (1344), Wegnez, Liége (PONCELET, *Fiefs*, p. 95).

Corr. germ. : *Wadingo* (885), On, Luxembourg (PERTZ, *SS.*, t. IX, p. 420); Weddingen (F. II, 1525).

WAHO (F. I, 1221). En composition dans *Wahonis curtis*, Wancourt, Pas-de-Calais.

**Wahiniacas* = *Wahegnies* (1187), Wahagnies, Nord (MANNIER, p. 158).

Corr. germ. : *Wahhingas, Wahingin,* Wachingen (Ob., Unt.) (F. II, 1523); Wahenges, sous L'Ecluse, Brabant.

WALDO (F. I, 1238). En composition dans *Waldonis curtis* (959), Vaudoncourt, Lorraine, ou Vaudoncourt, Meuse (DE BOUTEILLER, *Dict. top. de la Moselle,* p. 267; LIÉNARD, *Dict. top. de la Meuse,* p. 244) = Waudancourt, Marne. — **Waldonis mons, Waldenmont* (1063), Wodémont, Liége (GRANDGAGNAGE, *Vocabulaire,* p. 73).

Waldiniacas (878), *Waldineias* (1110), Waudignies, Nord (DUVIVIER, *Hainaut ancien,* pp. 319, 495).

Corr. germ. : Walding (F. II, 1541).

WANDO (F. I, 1252).

Wandiniacas (852), Wandignies, Nord (LE GLAY, *Glossaire topogr. de l'ancien Cambrésis,* p. LXIII) = *Wandenies* (1125), *Wandig[n]eis* (1185), *Wandengies* (*1211), *Wandengnées* (1245), *Wandigni* (1258), Wangenies, Hainaut (MIRAEUS, t. III, p. 326; BARBIER, *Floreffe,* t. II, p. 43; DE MARNEFFE, *Cartulaire d'Afflighem,* p. 356; *Ann. arch. Namur,* t. IV, p. 131; *Documents de la Société paléont. de Charleroi,* t. XIV, p. 99) = *Wandignies* (*1237), *Wandegnies* (1317), Wegnez, Liége (BORMANS et SCHOOLMEESTERS, *Cartul. de St-Lambert,* t. I, p. 381; PONCELET, *Fiefs,* p. 95). Voir cependant *Wategnees,* ci-dessus v° WADO. Gasny, Eure, *Wadiniacus* en 892, reçoit les formes *Wandeniacus, Waudeniacus* en 1256 (DE BLOSSEVILLE, p. 96).

WASO, WASSO (F. I, 1271).

**Wasiniacas* = *Wasignias* (1200); Wasigny, Ardennes; Wassigny, Aisne.

Corr. germ. : *Wassingun* (786), Wessingen (F. II, 1561).

Par euphonie Wino (F. I, 181) donnera **Winiacas*, Winée, et Ingo (F. I, 783), **Ingiacas*, Engis, au lieu de *Wininiacas*, *Inginiacas*.

Mais il arrive qu'entre le nom hypocoristique et le suffixe *-iacus*, viennent s'intercaler d'autres lettres ou syllabes que *-on-* ou *-in-*; c'est parce que, en règle générale, le suffixe s'adapte non plus au nom simple, mais au nom développé par un suffixe, tel que *-ilo*, *-ico*, *-enzo*. En voici quelques exemples :

Budo, Budilo (F. I, 288, 290).
Budeliacus, 633; en allemand *Budelinga*, Budling, Lorraine (de Bouteiller, *Dict. topogr. de la Moselle*, p. 42).

Bobo, Bobilo, Boblin (F. I, 241).
Bubliniacus (868-869), lieu à chercher dans le voisinage de Walcourt. — Corr. germ. : *Bubelingen*, Bibling, Lorraine (de Bouteiller, p. 26).

Berto, Bertilo (F I, 239).
**Bertiliacas* = *Bertileas*, 858 (Duvivier, *Hainaut ancien*, p. 305), Bersillies-aux-Bois, Nord. — Corr. germ. : Bertilingen (F. II, 236).

Gozo, Gocilo (F. I, 495, 496).
**Gociliacas* = *Gocelias* (1125), Gosselies, Hainaut. — Corr. germ. : *Gosselingen*, Guessling, Lorraine (de Bouteiller, p. 107).

Tugus, *Tugilo (F. I, 354).

**Tugiliacas* = *Tuwlleis* (xie siècle.), *Tiguilleis* (1150), Thuillies, Hainaut. — Corr. germ. : *Tuchilingen* (F. II, 489). — *Tugeies* (= **Tugiacas*), qui désigne aussi Thuillies au xie siècle (Lahaye, *Cartul. de Walcourt*, p. 3), dérive du nom simple *Tugus* et correspond au germanique *Tuginga* (F. II, 488).

Wano, Wanilo (F. I, 1250).

**Waniliacas* = *Wanelleies* (1286), Wagnelée, Hainaut. — Corr. germ. : *Wenelinga* (F. II, 1545).

Wodo, Wodilo (F. I, 1332).

**Wodiliacas* = *Vodeleias* (1018), Vodelée, Namur.

Ainsi peuvent s'expliquer :

Baudo, Budo, Bodilo (F. I, 217, 288, 290), *Baudilo.
Baudiliacus (863), Bouilly, Yonne.

Hago, Hagilo (F. I, 575).

**Hagiliacas* = *Halleias* (1131), Hayée, sous Flavion, Namur. — Corr. germ. : *Hegilinga* (F. II, 690).

Nebro (F. I, 955), *Nevrilo.

**Nevriliacas* = *Nevreleis* (1140), Niverlée, Namur.

Ranco (F. I, 1030), *Rangilo.

Rangiliacas = *Rengeleias* (1083), Renlies, Hainaut.

Roho (F. I, 713), *Rohilo.

**Rohiliacas* = *Roellies* (1212), *Rohillies* (1340), Roselies, Hainaut.

Également les deux suivants, mais avec substitution de *u* à *i* :

Bucco, Buocho (F. I, 287), *Buchilo.

Bucculiacus (xe s.), Bicqueley, Meurthe-et-Moselle. — Comparez *Buciliacus,* Bucilly, Aisne.

Vaco, Wacco, Wacho (F. I, 1221), *Vachilo.

Vacculiacus (Grand testament de S. Remi), Vaily sous la commune de Blanzy, Ardennes. — Corr. germ. : *Wachalinga* (F. II, 1524). — Comparez Vailly, Aisne, *Vasliacus* (857) = *Vaciliacus?*

Et avec des noms en *-ico* :

Bero, Berico (F. I, 224).

**Bericiacas* = *Berezeis* (xie s.), Berzée, Namur. — Corr. germ. : *Birichingen* (F. II, 232).

Erlo, Erlicho (F. I, 386), Erleco (Ritz, *Urkunden,* p. 43).

**Erliciacas* = *de Erlesiis* (1182), *Erlezeis* (1214), Elzée, sous Upigny, Namur.

Mauro, Moro, Mauricho (F. I, 924), ou latin Mauricius.

**Mauriciacas* = *Morceias* (922) Moircy, Luxembourg = *Morceis* (1148) Morchies, Nord. — Corr. germ. : *Morichinga* (F. II, 1077).

Ummo, *Umico, fém. Umika (F. I, 1212).

**Umiciacas* = *Omesées* (1243), Omezée, Namur.

Uno, Unico (F. I, 1212, 1213).

**Uniciacas* = Onnezies, Nord.

Peut-être pouvons-nous ajouter :

FLOR (F. I, 409).

* *Floriciacas* = *Florzeias* (XIe s.), Florzée, Liége. = *Floresies* (1162), Floursies, Nord. — Corr. germ. : *Florichingas, Floricingas* (F. II, 568).

Les noms hypocoristiques reçoivent aussi parfois le suffixe *-enzo, -inzo,* issu du latin *-entius*. De là des noms de lieux formés comme suit :

WADO (F. I, 1224).

Wad-ent-iacus (876), dans BOUQUET, t. VIII, p. 650.

WARO (ERNST, *Hist. du Limbourg,* t. VI, p. 137), WERENZO (F. I, 1265).

* *Warentiacas* = *Warencias,* 855 (BOUQUET t. VIII, p. 544) = *Warenzeis,* 1130, Warzy sous Hodister, Luxembourg ; Warzée, Liége.

Ainsi peut-être s'expliquent :

BOLO (F. I, 274).

* *Bolenciacas* = *Bolenceis* (1125), Bolzée, sous Ans-et-Glain, Liége.

GUMO, GOMO (F. I, 553).

* *Gomentiacas* = *Gomenceias* (1018), Gomezée, sous Yves-Gomezée, Namur ; Gomzé, Liége.

HARO, en composition (F. I, 616).

* *Harentiacas* = *Harenzey* (1064), *Harenzeis* (1130), Harzé, Liége.

Ugo (F. I, 751).

Ugenciacas = Ugenceis (1145), Éghezée, Namur.

A rapprocher encore les noms de lieux suivants, dérivés de noms d'homme d'origine latine, mais en usage aussi à l'époque franque.

Laurentius = Lorenzo, Lorentio (F. I, 880).

* *Laurentiacas = Lorenceis* (xiie s.), Lorcé, Liége; Lorcy, Luxembourg.

Maurentius = Morenzo (F. I, 925).

* *Maurentiacas = Morenceias* (1139), Morenchies, Nord; Moressée, Namur.

M. Kurth (*Frontière linguistique*, t. I, p. 500) explique aussi par un *Florentiacus*, de Florentius, le *Florzeas* que nous venons de ramener à un *Floriciacas*.

A côté de ces dérivations régulières, il en existe un certain nombre dont les lois nous échappent, ou que nous ne pouvons expliquer que par l'épenthèse d'une consonne avant le suffixe *-iacus*.

Nous prendrons comme exemple *Angelgiagas* fourni par une charte de 779 (Lacomblet, t. I, n° 1), romanisé en *Engelzeies* au xiie siècle (Ernst, *Hist. du Limbourg*, t. VI, p. 84), aujourd'hui José, commune de Battice, Liége. Nous reconnaissons, avec Grandgagnage, que *Angelgiagas* est une notation barbare pour *Angelgiacas* ou *Angelciacas*, mais le radical *Angelg-*, *Angelc-* n'existe pas. En admettant que *g* ou *c* est épenthétique, notre *Angelgiagas* devient identique à *Angeliacus*, qui désigne, au xie siècle, Langey, Eure-et-Loir (Merlet, p. 100), et au germanique *Engelinga*, 1095

(F. II, 85) et *Engelingis*, 1147, Inglange, en allemand Englingen, Lorraine (DE BOUTEILLER, p. 129).

Nos mérovingiens aimaient sans doute d'introduire ce *g* inorganique, lorsque le radical se terminait par un *l*, comme dans *Angel-giagas*, car ce *g* persiste dans *Berilgias* (1104) = **Beriliacas*, de *Berilo* (F. I, 225; corr. germ. Berlingen, Limbourg), Berelges près d'Élincourt, Nord; dans *Vendelgeias* (1033) = **Wandiliacas*, de *Wandilo* (F. I, 1254), Vendengies, Nord; également dans *Brehelgeias* (1159), Breaugies, *Lielgeias* (1139), Liaugies, et *Ramulgeias* (965), Ramousies, Nord (comparez, Ramouzy, Aisne, *Remulciis* en 1178); dans *Bleelgias* (1110), Blaugies, Hainaut; dans *Ramelzeis*, Ramillies, Brabant; Thieusies, Hainaut, se disait *Tielgies* et *Tiosies* en 1119 (DUVIVIER, *Hainaut ancien*, pp. 520, 521).

G remplaçant *c* devant un primitif *-iacas* renaît dans *in Gomengeiis* (1033), Gomezée, *Summegies* (1190), Somzée.

Ici l'épenthèse de *c* devant *-iacas* n'est pas plus étrange qu'elle ne l'est devant certains suffixes diminutifs, tels que *-ulus* dans *flos-c-ulus*, *fasci-c-ulus*, et *-ellus* dans *monti-c-ellus*. L'oreille de nos Francs, familiarisée avec la désinence *-ciacas*, résultant de l'application fréquente du suffixe *-iacas* à des radicaux terminés par *c* ou par *t*, a pu très bien, dans certains cas, traiter *-ciacas* comme un nouveau suffixe. Aussi croyons-nous que sur le nom *Radbod*, *Rabod*, (F. I, 997, 998) on a construit **Radbod-ciacas*, d'où les formes romanes *Rabouseies*, *Rabosees*, *Rabossees*, *Rabosies*, nom de : 1° Rabosée, sous Baillonville, Namur; 2° Rabosée, sous Wandre et Saive, Liége; 3° Rabouzy, près Vervins, Aisne. De même, de *Fulchod* (F. I, 442) se sera formé

Fulchod-ciacas,* d'où ***Fulchosies* (1143), ***Folcouzies*** (1145), aujourd'hui Faucousis, sous Monceau-le-Neuf, Aisne.

Il y a des cas où, avec les formes qui nous restent, il n'est pas possible de découvrir s'il y a épenthèse de *c* ou un nom d'homme à suffixe *-ico, -entius*. Tels sont les noms de lieux suivants que nous mettons en regard des noms hypocoristiques.

GRIMO (F. I, 547).
Grimcée (1571), Grimsée sous Saint-Denis, Namur.
NEBRO (F. I, 955).
Neversées (1297), Nefsée sous Biesme, Namur.
RAMO (F. I, 1030).
Ramesées (1142), Ramezée, sous Barvaux-Condroz.
RUMO (F. I, 746).
Rumesees (1317), Romsée, Liége.
SUMO (F. I, 1115).
Sumuzeis (XIe s.) *Somezeis* (1274), Somzée, Namur.
TRIBO, en composition (F. I, 1167).
Tribecée (1231), Tripsée, sous Meux, Namur.

Il arrive aussi qu'un nom d'homme développé par un ou plusieurs suffixes s'écourte par la chute du dernier suffixe pour s'adapter le suffixe *-iacus* Ainsi de *War-in-gisus* se formera *Wariniacus* au lieu de *Waringisiacus* : in fine Variniega vel in Waringisi villa, 849 (D'HERBOMEZ, *Cartul. de Gorze,* p. 95).

Le suffixe *-iacus,* à l'époque franque, ne s'est pas seulement appliqué à des noms de personnes, mais aussi à tous les éléments qui peuvent entrer dans la composition des dénominations géographiques.

Ainsi les termes exprimant les accidents topographiques, la nature ou la production du sol, sont susceptibles de recevoir ce suffixe. En voici quelques exemples. CAVANEUS, lieu encaissé = *Cavaniacus*, Chavagnac (Dordogne, Cantal), Chavagné (Vienne), Chavigny (Aisne), Chévigny (Nièvre, Marne, Luxembourg). — MONTANEA, lieu élevé = *Montaniacus* et *Montiniacus* (Voir plus loin MONTINIACUS). — CAMPANIA, plaine = *Campaniacus* et *Campiniacus*, noms d'une quarantaine de communes françaises et de quantité de hameaux. — AREA, ARIA, AIRA, aire, place = *Aria*, *Ariacus* (857), Aire-sur-la Lys (Pas-de-Calais), et *Airiacus* (853), Héry (Yonne). — MONS, montagne = *Montiacus*, plusieurs lieux nommés Montay, Monty, etc. — RUPES, rocher = *Rupiacus*, Roupy (Aisne). — SILVA, forêt = *Silviacus*, Servais (Aisne), etc., mais qui peut aussi dériver d'un gentilice Silvius. — SILVULA, petit bois = *Silviliacus* (PERTZ, *Dipl. imp.* t. I, p. 65) — CASTANEA, châtaigne = *Castaniacus* (854), Châtenay (Eure-et-Loire), et *Castiniacus* (1080), Le Châtaigner (id.). — FRAXINUS, frêne = *Fraxiniacus*, Fresnoy-le-Grand (Aisne); Fragnée (Liége). — RAUS, roseau, mot germanique = *Rauziacus* (851), Roucy (Aisne). — CASNUS, chêne = **Casniacus*, Chênée (Liége). — SALIX, saule = *Salciacus rivus*, Sensenruth (Luxembourg). — VINEA, vigne = *Viniacus*, Vivegnis (Liége). — RUBUS, buisson = *Rubiacus* (662), Rouffac (Alsace); Robiac (Gard). — MUSCUS, mousse = *Musciacus*, beaucoup de Moussoy, Moussay, Moussey, Moussac, Moissy, Moissey, Moissac, Moissat, Moissieu, Mussy, que d'Arbois de Jubainville veut expliquer par un gentilice Mustius. — FONTANA, fontaine = *Fontiniacus* (xe s.), Fontenoy (Meurthe-et-Moselle); Fontenay (Yonne).

Une construction, une ruine, une croix plantée, en un mot tout ouvrage fait de la main de l'homme qui aurait donné naissance à une localité, peut désigner l'endroit en se revêtant du suffixe *-iacus*. Casa, maison = ***Casiacus*** (855), Chézy (Aisne); Chézy (Marne). — ***Casella,*** cabane = ***Casiliacus,*** Cazilhac (Hérault). — Baugium, hutte = ***Baugiacus*** (600), Bouhy et Beaugy (Nièvre); Baugy (Calvados). — Castrum, Castellum, château = ***Castriacus,*** Chitry (Nièvre); ***Castelliacus,*** Châtillon-sur-Oise (Aisne). — Molina, moulin = ***Moliniacus,*** Moulins, Allier; Mouligny (Nièvre); Moignelée (Namur). — Scuria, écurie = ***Scuriacus,*** Ecurie (Pas-de-Calais), Ecury (Marne), Ecuiry (Aisne, Seine-et-Oise), Ecurey (Meuse), Ecuré (Vienne). — Columbarium, colombier = ***Columbariacus*** (600), Colmery (Nièvre). — Ruina, ruine = ***Ruiniacus,*** Rugny (Yonne); Rugny (Aisne); Reugny (5, Nièvre). — Maceria, mur, vieux mur = ***Maceriacus*** (voir plus loin). — Crux, croix = ***Cruciacus,*** Crucey, Crossay (Eure-et-Loir); Croisy (Eure); Crocy (Calvados); Crusy (Yonne); Cruçay (Vienne); Cruzy (Hérault); Crossée, sous Ouffet (Liége).

Enfin, la familiarité des écrivains du moyen âge avec la désinence *-acus* a fait que plus d'une fois ils l'ont appliquée à des noms de lieux qui ne l'avaient pas originairement. Cela se constate particulièrement dans certaines régions françaises. L'auteur de la Chronique de Saint-Hubert s'est aussi permis d'adjectiver par l'emploi de ce suffixe les vieux noms de Thuin, ***Tudinium*** (868), et de Couvin, ***Cubinium*** (872), plus tard ***Covinum,*** pour écrire : ***Tudiniacum castrum, castrum Coviniacum,*** quoique cependant il emploie aussi bien ***Tudetianum castrum.***

A côté du suffixe *-acus*, il existe un suffixe *-acis*, en roman *-aces*, *-ace*, *-ache*, *-ach*, *-as*, *-az*, dont nous n'avons pas suffisamment étudié la nature, mais qui pourrait être congénère du premier. Nous avons cité plus haut (p. 343) un texte de PLINE *(Natur. hist.*, III, 27), qui nous fait connaître un lieu de l'Espagne Tarraconaise nommé *Arevacis*, tirant son nom de la rivière *Areva* : Arevacis nomen dedit fluvius Areva. Le polyptyque de Lobbes de 868-869 nous apporte le nom de *Radionacis*, Ragnies, orthographe conservée dans plusieurs actes postérieurs, et celui de *Berbacis* en Porcien, aujourd'hui Barbaise, au canton de Signy-l'Abbaye (Ardennes). Xhignesse, hameau de la commune de Hamoir (Liége), est mentionné dans les documents sous les formes *Seniaces* en 1088 *(Chartes de Stavelot)*, *Sinaces* en 1100 *(Analectes*, t. XVII, p. 72), *Signaces* en 1221 (LAHAYE, *Waulsort*, p. 258), *Skinach*, *Xhinaiches*, au XIV[e] siècle. Tillesse, dépendance de la commune d'Abée (Liége), s'écrivait *Tilhace* en 1231 (SCHOONBROODT, *Val-S[t]-Lambert*, t. I, n° 99), *Thillace* en 1264 (DELESCLUSE et BROUWERS, *Henri de Gueldre*, p. 364).

Deux localités de notre province sembleraient pouvoir prendre place dans la même catégorie : Buresse, dépendance de la commune de Hamois, au canton de Ciney, et Pontillas, commune du canton d'Éghezée.

Nous n'avons pu recueillir de Buresse que les formes : **Buras**, *1244 (THIMISTER, *Cartul. de S[t]-Paul*, p. 49); **Burach**, 1323, 1324, 1338 (PONCELET, *Fiefs*, pp. 276, 296, 447); **Burache**, 1351 (THIMISTER, p. 227).

Et de Pontillas : Willelmus de **Pontilaz**, 1130 (BARBIER, *Floreffe*, t. II, p. 5); in territorio de **Pontilach**, 1278 *(Ibid.*, p. 150); **Pontillach**, **Pontilhac**, 1313, 1323 (GRANDGAGNAGE,

Vocabulaire, p. 172); Ernoult de **Pontilhanc, 1318** *(Analectes*, t. XII, p. 69); Arnold de **Pontilhach, 1325** *(Com. roy. d'hist.*, 3e série, t. III, p. 309); Ernus de **Pontilhache,** XIVe s. (DE HEMRICOURT, *Miroir des nobles de Hesbaye*, p. 287).

Pontillas pourrait être rapproché de *Pontiliacus* (873), aujourd'hui Pontailler-sur-Saône (Côte-d'Or), que D'ARBOIS DE JUBAINVILLE *(Propriété foncière*, p. 297) dérive du gentilice Pontilius, connu par des inscriptions. Mais notre Pontillas peut aussi bien tirer son nom d'un vulgaire petit pont, *pontilius*, *pontillus* (DUCANGE), jeté sur le Seron, son ruisseau.

Quant à Buresse, où l'on a constaté les ruines d'un établissement franc *(Ann. arch. Namur*, t. IV, p. 387), c'est avec non moins de circonspection que nous le rapprocherons de *Buriaca villa*, ou de *Buriacus*, aujourd'hui Burey (Eure, Meuse), et Bury (Oise), vocable issu d'après D'ARBOIS (p. 203), du gentilice Burius. Sa place serait mieux à côté de Duras, dans les documents *Duracum*, *Durachium*, *Duraz*, *Duras*, qui probablement est germanique.

CHAPITRE V.

Noms de lieux formés à l'aide de gentilices ou de surnoms romains en *-ius* et du suffixe *-acus*.

Il est certain que dans l'ancienne Gaule bon nombre de noms de lieux ont été créés, à l'époque romaine, en adjec-

tivant par l'emploi du suffixe *-acus* les gentilices ou surnoms romains en *-ius*, portés par les propriétaires du *fundus* ou de la *villa*. Mais découvrir d'une manière certaine les noms en *-iacus* qui ont cette origine, n'est pas une chose aussi aisée qu'on pourrait le croire, surtout dans notre région où abondent les dénominations qui doivent aux Francs leur suffixe *-iacus*.

D'abord les Francs ont adopté plusieurs noms romains ou grecs latinisés, en *-ius*, tels que Amelius, Antonius, Aurelius, Basilius, Claudius, Domitius, Flavius, Florentius, Laurentius, Marius, Maurentius, Pontius. Nous ne pouvons donc pas déclarer à priori que tous les *Ameliacus*, *Antoniacus*, *Aureliacus*, *Basiliaca*, *Claudiacus*. *Domitiacus*, *Flaviacus*, *Florentiaca*, *Laurentiaca*, *Mariacus*, *Maurentiacus*, *Pontiacus*, sont de création gallo-romaine. De même, les Francs, ayant hérité des noms romains Albinus, Calvinus, Clemens, Florus, Juvinus, Laurus, Lupus, Marcus, Marinus, Martinus, Maurus, Paulus, Severus, Silvinus, Romanus, Ursus, Victor, ont pu, d'après leur procédé, en former : *Albiniacus*, *Calviniacus*, *Clementiacus*, *Floriacus*, *Juviniacus*, *Lauriacus*, *Lupiacus*, *Marciacus*, *Mariniacus*, *Martiniacus*, *Mauriacus*, *Pauliacus*, *Severiacus*, *Silviniacus*, *Romaniacus*, *Ursiacus*, *Victoriacus*, appellatifs identiques à ceux que les gallo-romains auraient formés sur les gentilices Albinius, Calvinius, etc. D'autre part, il arrive qu'un nom de lieu en *-iacus* puisse aussi bien dériver d'un nom d'homme de langue germanique que d'un gentilice romain; nous avons vu le cas pour *Aconiaca* et *Attiniacus*. Il s'ensuit que *Mariniacus*, par exemple, peut être issu du gentilice Marinius ou du nom romain Marinus porté par un franc ou du nom hypocoristique Maro de langue germa-

nique. Quelquefois même il est difficile de reconnaître si le radical représente un nom d'homme ou un nom commun. Ainsi dans *Campaniacus*, *Floriacus*, *Montaniacus*, *Maceriacus*, *Silviacus*, les uns verront les noms romains Campanius, Montanius, Macerius, Silvius, tandis que d'autres déduiront ces vocables de *campania*, *flos*, *montania*, *maceria*, *silva*, pour les attribuer à l'époque franque.

Faut-il penser cependant que, dans ces cas, le toponymiste est privé de tout moyen d'orientation? Évidemment non. D'abord il peut réclamer le secours de l'archéologie. Si des preuves matérielles, surtout l'existence d'une villa ou d'un cimetière, viennent établir que telle localité en particulier était habitée à l'époque romaine, il y a forte présomption en faveur de l'origine gallo-romaine de sa dénomination en *-iacus*. Nous dirons la même chose, s'il s'agit d'un appellatif qu'on retrouve dans des régions où les noms en *-iacus* de création franque sont inusités. Au contraire, si dans la dénomination en *-iacus*, nous découvrons un nom commun fort en usage dans la contrée, tel que *maceria*, *campania*, et leurs dérivés, ou bien si le gentilice qu'on pourrait distinguer dans le radical est inconnu ou à peu près dans les Gaules et si néanmoins le nom de lieu est fort répandu, il est plus probable que ce dernier ne peut revendiquer une origine antérieure à l'époque mérovingienne.

Les noms de lieux dérivés de gentilices gallo-romains sont relativement peu nombreux dans la province de Namur. La plupart même n'ont pu nous léguer leur forme première, en sorte que pour la reconstituer, nous avons dû procéder par induction. Aussi nous dirons avec M. Kurth : « Dans un travail si délicat, l'erreur est souvent inévitable, et la

liste ci-dessous en contient sans doute plus d'une » (*Frontière linguistique*, t. I, p. 481).

Dans cette liste, nous avons introduit quelques vocables que l'un ou l'autre auteur a cru pouvoir ranger parmi les noms en *-iacus* d'origine gallo-romaine, mais qui, d'après les raisons que nous invoquons, doivent en être exclus.

AMILIACUS.

Nom d'une localité restituée à l'église de Langres en 859 (BOUQUET, t. VIII, p. 407), d'Amilly (Eure-et-Loir) dans une charte de 986 (GUÉRARD, *Cartul. de Saint-Père de Chartres*, p. 76), d'Amilhac (Hérault), d'Amilly (Loiret), et d'Amillis (Seine-et-Marne).

Ce nom dériverait de *Amilius*, déformation de *Æmilius* (cfr. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *Propriété foncière*, p. 347), moins fréquente que *Amelius*.

M. KURTH (*Frontière linguistique*, t. I, p. 490) soupçonne un primitif *Ameliacum*, si pas un *Ambilliacum*, du gentilice Ambillius, dans Ambly, commune namuroise du canton de Rochefort.

Cette étymologie nous paraît très douteuse.

Voici d'abord les formes d'Ambly qui nous sont léguées par les documents.

Abliz : Walterus de Abliz, 1095 (*Chartes de Stavelot*).

Ambliz, XIIe s. (*Gesta abbat. Trud.*, ap. PERTZ, *SS.*, t. X). — Dedit Waltero de Ambliz, XIIe siècle (*Chron. S. Huberti*, éd. DE ROBAULX, p. 324).

Ampliz : dedit Waltero de Ampliz (*Chron. S. Huberti*, éd. MARTÈNE et DURAND, et PERTZ).

Ambluz : præsente Bovone de Wahart et Waltero de

Ambluz (*Ibid.*, éd. DE ROBAULX, p. 305, et les autres éditions).

Amblis, 1288, 1300, 1350 (BUTKENS, *Trophées du Brabant*, t. I, preuves, pp. 121, 136, 187).

Ambelis, *1315 (*Ann. arch. Namur*, t. XX, p. 383).

Cette désinence *-iz*, *-uz*, que le vocable s'obstine à conserver, n'est guère conforme aux réductions romanes de *-iacus* dans nos régions. Elle rappelle bien mieux l'*Amligis* ou *Ambligis silva*, qui désigne, au VIIIe et au XIe siècle, le bois d'Amblise près de Condé, Nord (DUVIVIER, *Hainaut ancien*, p. 151).

Il y a, dans le département des Ardennes, deux localités qui portent aussi le nom d'Ambly : Ambly-sur-Aisne, au canton de Rethel, et Ambly-sur-Bar, hameau de la commune de Vendresse, canton d'Omont. Leur forme ancienne est *Amblidum;* Flodoard mentionne *Amblidum castrum* sous la date de 943; *Amblida*, en 1080, traduit Amblie, au département du Calvados (HIPPEAU, *Diction. topogr. du Calvados*, p. 4). FOERSTEMANN (*Orstnamen*, p. 75) relève *Amplithi*, *Amplidi*, variantes de Empelde, au S. de Hanovre, au XIe siècle. Il reconnaît que le suffixe indique que le radical doit être le nom d'une plante, sans toutefois pouvoir la découvrir.

Nous verrons, en effet, que le suffixe collectif latin *-etum*, correspondant au germanique *-ithi*, *-it*, *-uth*, *-ud*, *-od*, s'est fréquemment altéré en *-edo*, *-ido*, *-ito*, sous la plume des scribes mérovingiens et carolingiens. Ce suffixe s'attache généralement à des noms de végétaux (Cfr. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *Propriété foncière*, p. 616). Il a produit en roman des terminaisons en *-ai (-ay, -ais)*, *-oi*

Buxidus = Boissy, Bucy; *Fagetum, Fagito* = Fay, Fays, Fayt; *Nucetum, Nocito* = Noisy. Ces terminaisons romanes se sont parfois latinisées; dans le pays rémois notamment, on trouvera : *Auneium (= Alnetum), Buxeium, Colreium (= Coryletum, Colridus), Ormeium, Ulmeium*. Voilà pourquoi un des *Amblidum* ardennais est rendu par *Ambleium* dans une charte de 1100, où Cauroy est de même traduit par *Colreium* (Varin, *Archives administratives de Reims*, t. I, p. 252).

Ambly sur la May, au département de la Meuse, est écrit *Apletum* en 1127. Ici le suffixe confirme pleinement ce que nous venons de dire. Quant au radical, si le copiste ne l'a pas tronqué par l'omission du tilde sur la première lettre, il justifie à la fois les variantes *Abliz* et *Ampliz* de notre Ambly. En tout cas, le radical *Ambl-* reparaît dans les formes d'Ambly sur la May au XII[e] et au XIII[e] siècle (Liénard, *Diction. topogr. de la Meuse*, p. 3).

Nous concluons donc que le nom d'Ambly doit chercher son interprétation dans l'onomastique forestière, et ne peut trouver place parmi les vocables en *-acus* dérivés d'un gentilice romain.

ARTIACUS.

Ce vocable, employé au féminin, *Artiaca*, dans l'Itinéraire d'Antonin, désigne Arcis-sur-Aube (Aube). Il devient *Arciaca* sur les monnaies mérovingiennes. *Arciacas*, dans un diplôme de 802 désigne Assé-le-Bérenger (Mayenne). Ailleurs le masculin l'emporte. Il est question en 757 du « vicus *Artiacus* » près de Vérone. *Arciacus* en 791, *Artiacus villa* en 950, est Arçay (Vienne). Une charte de 976 qui fait partie des archives de la cathédrale de Novare mentionne

près de cette ville un *fundus Arciacus*. Arcy-sur-Cure (Yonne) s'appelle à l'ablatif *Arsiaco* dans une charte du XIIe siècle. *Arciacus* est, en 1125, le nom d'Arcy-Sainte-Restitute (Aisne). D'ARBOIS DE JUBAINVILLE (*Propriété foncière*, pp. 383-384), et HOLDER (*Alt-celtischer Sprachschatz*, t. I, p. 225) complètent cette liste par plusieurs autres localités qui ont dû s'appeler aussi primitivement *Artiacus*.

Artiacus dérive, d'après ces deux savants, du gentilice Artius.

Une dépendance de la commune de Forville, canton d'Éghezée, se nomme Arsy. Serait-ce un ancien *Artiacus?*

ASCIACUS.

Nom de plusieurs localités françaises. Une charte de Saint-Vincent du Mans, de 1090, fait mention d'un Geoffroi de *Asciaco*. Assis-sur-Serre, au département de l'Aisne, s'écrivait *Asceium* en 1065, *Asci* en 1110 (MATTON, p. 10). Dans le Pas-de-Calais, il y a Achiet-le-Grand et Achiet-le-Petit, dont la forme romane *Ascei* que nous rencontrons en 1154 suppose un *Asciacus* (DE LOSNE, *Cartul. du chapitre d'Arras*, p. 17).

Nous découvrons un *Asciacus* dans Achy, ancienne métairie seigneuriale, aujourd'hui détruite; elle était située près d'Oisy (*Auciacus*). Les documents n'en font mention qu'à partir du XIIIe siècle sous les graphies : **Assi, 1290; Aysis, Aysys,** 1296; **Aischy,** 1555 (ROLAND, *Orchimont et ses fiefs*, pp. 238, 390, 391).

Asciacus peut dériver de Ascius, qui toutefois n'a été trouvé, au temps de l'Empire, qu'avec la valeur d'un *cognomen :* Asinia Ascia Venusta, dans une inscription de Salerne en Campanie (*C. I. L.*, t. X, nº 559). Mais

nous verrons dans la troisième partie que le germanique *asca* est d'un emploi assez fréquent en toponymie; il a pu donner naissance à *Asciacus* à l'époque franque.

AUCIACUS.

C'est le nom que portait, au VIIe siècle, le village d'Oisy au département de la Nièvre. Vers 1100, il est écrit *Ausiacus*. La forme romane *Oysi*, usitée au XIIe siècle, est latinisée en *Osiacum* dans des actes du siècle suivant (DE SOULTRAIT, *Diction. topogr. de la Nièvre*, p. 137). Augy, sur la Vesle, dans le département de l'Aisne, est aussi un *Auciacus :* « in comitatu Tardanensi villam Auciacum situm super fluvium Wellula, » 877 (MIRAEUS, t. I, p. 33). Il existe également un *Auciacus* dans le *pagus Wastinensis*, un autre dans le *pagus Cenomanicus;* une monnaie mérovingienne, attribuée à un Auchy, porte AVCIACO (HOLDER, t. I, p. 282). Oisy-le-Verger, au Pas-de-Calais, s'écrivait *Auziacus* en 920 (DE LOSNE, *Cartul. du chapitre d'Arras*, p. 1), de même que Auzat, département du Puy-de-Dôme, au XIIe siècle (COCHERIS, *Origine et formation des noms de lieu*, p. 192). Oisy (Nord), Oisy (Aisne), Ogy (Lorraine) sont autant de *Auciacus* qui, à l'époque romane, nous apparaissent sous les variantes : *Oisi, Osy, Osey, Oisey, Osiacum, Oisiacum*.

Oisy, au canton de Gedinne, se place aussi sous le thème *Auciacus*, rappelé par la forme romane **Auci** que lui applique une charte de 1287 (ROLAND, *Orchimont et ses fiefs*, p. 388). Mais au XIIe siècle, on écrivait déjà **Oseis, Oiseis, Oyseis** *(Chartes de Stavelot);* il est question vers 1217 d'un « Amelinus de **Osiis**; » en

*1235, c'est **Oisies** (Roland, *Orchimont et ses fiefs*, p. 374; *Analectes*, t. XVI, p. 133). Ces formes présupposent la graphie mérovingienne *Ausiacas*, tandis que les variantes **Oisei** de 1226, **Oisy** de *1267 et *1290 (Roland, *Ouv. cité*, pp. 376, 386, 389), et *Auci* relevé plus haut, concordent avec *Auciacus*, *Ausiacus*.

Par acte du 14 avril 915, les moines de Stavelot cédèrent en précaire à un nommé Gérard leurs biens situés « in pago et in comitatu Arduenensi in loco et villa qui dicitur **Ausegias**, » en échange d'autres biens dans le même *pagus* et comté, sur les rives de l'Our et à Glains, village détruit près de Bovigny. Le domaine d'*Ausegias* était assez important; il comprenait une manse seigneurial, vingt-neuf autres manses, deux moulins, deux brasseries, une forêt pour engraisser cinq cents porcs, une population enfin de trois cent soixante serfs. Jusqu'ici l'endroit n'a pu être identifié. On a proposé Aucy, village détruit près de Sommerain, commune de Mont-le-Ban, canton d'Houffalize; mais, d'après des renseignements puisés à bonne source, le nom véritable de cette localité est Ancy et non Aucy. Nous pourrions donc jeter les yeux sur Oisy, paroisse qui reconnaissait l'abbé de Stavelot comme collateur, et qui avait autrefois une vaste étendue (cfr. *Ann. arch. Namur*, t XVII, p. 191). Nous avons rendu compte (p. 20) de cette graphie *Ausegias* pour *Auseias*, forme qui, à l'époque romane, avait succédé à *Ausiacas*.

Auciacus dérive du gentilice Aucius, particulièrement connu dans les Gaules, ainsi que le témoignent les inscriptions de Nîmes, de Narbonne et de Vaise (Cfr. Holder, *Altceltischer Sprachschatz*, t. I, p. 282). Notons

toutefois qu'il existe un mot bas-latin *auca*, ayant la signification de clos ou de terre arable entourée de haies ou de fossés (Ducange); *auca* peut aussi donner naissance à *Auciacus*.

BARISIACUS.

Barisiacus, in pago Laudunensi, désigne Barizis, au département de l'Aisne, dans des diplômes de 661 environ (K. Pertz, *Diplom. meroving.*, p. 25), de 840 (Martène et Durand, *Amplissima collectio*, t. I, col. 98), et de 899 (Miræus, *Opera diplomatica*, t. III, p. 292). Cet endroit s'est dit *Bairesy* en 1305, *Barsy* en 1531 (Matton, *Diction. topogr. de l'Aisne*, p. 17).

Dans le même département, deux communes portent actuellement le nom de Barzy, dérivant d'un *Barisiacus* primitif (*Ibid.*, p. 18).

Dans le département de Meurthe-et-Moselle, il y a deux communes du nom de Barisey.

Barisiacus peut être également la forme primitive de Barzy, hameau de la commune de Flostoy. Nous ne possédons de son nom que des formes romanes :

Barsiez, 1148, 1249 (*Chartes de Stavelot; Bulletin de l'Institut archéol. liégeois*, t. XII, p. 282). — **Barsies**, 1335 (Poncelet, *Fiefs de Liége sous A. de la Marck*, p. 422). — **Barsiers**, 1351 (Thimister, *Cartul. de St-Paul*, p. 227). — **Barsy**, 1437 (Borgnet, *Cartul. de Ciney*, p. 10).

Holder (*Alt-celtischer Sprachschatz*, t. I, p. 350) fait dériver *Barisiacus* du nom d'homme supposé **Barisios*.

BERCIACUS.

Berciacus, dans les documents anciens, désigne Berchat au département de Corrèze (Cocheris, *Origine et formation*

des noms de lieu, p. 178), Bercé, commune de Marigné, au département de la Sarthe, et Berzat, au département de la Dordogne (HOLDER, t. I, p. 401).

Y correspond la forme romane *Berceis*, désignant dans le polyptyque de Lobbes, de 868-869, le village de Biercée, au canton de Thuin, Hainaut (DUVIVIER, *Hainaut ancien*, p. 308), sur le territoire duquel on a reconnu les ruines d'une villa romaine.

Nous devons probablement chercher dans la province de Namur un endroit appelé **Bercées**, qui figure en *1234 parmi les propriétés de l'abbaye de Salzinnes (*Chartrier de Salzinnes*). Ce nom s'explique aussi par un *Berciacus* ou *Berciacas*.

Berciacus dériverait du gentilice Bercius, connu par une inscription d'Ecija : L. Bercius Aper (*C. I. L.*, t. II, nº 1489).

BRETINIACUS.

Nom d'une localité française mentionnée dans un diplôme des empereurs Louis et Lothaire pour l'église de Reims, 826-830 (SICKEL, *Acta regum et imperatorum Karolinorum*, t. II, p. 168, nº 276).

Il y a en France plusieurs endroits dont le nom s'explique par un *Bretiniacus* primitif. Citons deux Bretigney Doubs), six communes du nom de Bretigny (Côte-d'Or, Vienne, Eure-et-Loir, Eure, Oise, Seine-et-Oise), sans compter des hameaux et lieux-dits ainsi appelés (Aube 2, Eure-et-Loir 2, Vienne 2, etc.), plusieurs Berthenay (Indre-et-Loire, Aisne, Aube, Marne) ou Brethenay (Haute-Marne) ou Bretegnac (Gard). Ajoutons Brettnich en Lorraine, Kreis de Bolchen.

Dans notre province, existait une localité du nom de Bretigny aujourd'hui disparue. Elle était située dans le

voisinage de la ferme de Bricniot (Saint-Servais). Elle est mentionnée sous les formes qui suivent :

Bretinium, XIe siècle (GALLIOT, *Hist. de Namur,* t. V, p. 301)

Brentigney, 1250 (BARBIER, *Géronsart,* p. 256).

Bretingney, Bretingnei, 1289 *(Analectes,* t. XI, p. 117).

Biertigny, 1294 (BORGNET, *Cartul. de Namur,* t. I, p. 137).

Bretingny, 1313, 1323 *(Ibid.).* — **Bretyngnei,** XIVe siècle (BORMANS, *Fiefs,* I, p. 33).

Son diminutif **Biertignot, Bretingnot** *(Cartul. de Namur,* l. c.) a produit Bricniot.

D'ARBOIS DE JUBAINVILLE *(Propriété foncière,* p 201) considère *Bretiniacus* comme une variante de *Britanniacus,* endroit qui figure dans l'acte de fondation de l'abbaye de Limours, en 697 (PARDESSUS, *Diplomata,* t. II, p. 224), et le fait dériver du nom d'homme Britannius ou Brettanius porté au quatrième siècle par un évêque sectateur de l'hérésie macédonienne.

Son opinion nous paraît discutable. *Bretiniacus* peut aussi bien venir du nom d'homme franc *Breto* (cfr. BORMANS et SCHOOLMEESTERS, *Cartul. de St-Lambert,* t. I, p. 98) ou même d'un nom commun : *breton* ou *bretagne.* Ce qui est frappant, c'est le nombre de hameaux appelés *Bretagne* (Aube 2, Vienne 4), *Breton* ou *Les Bretons* (Gard, Eure-et-Loir, Vienne, Marne), et les diminutifs *Bertigneaux, Bertignelles, Bretignelles, Bretignolles, Bertignolle* (Nièvre, Mayenne, Vienne). Mais les lieux appelés *Bretonnière, Bretonnerie, Bertinière, Bertonniere, Bertonnerie,* en latin *Britinerium* (954), *Bertineria* (1184), *Breteneria* (1120), dépassent la centaine.

CABERLIACUS.

Lieu qu'il faut chercher entre Bièvre et Graide. Il en est

Filée, 1270 (*Cartul. de Grandpré,* t. I, p. 70). — **Fileies,** 1320 (Poncelet, *Fiefs de Liége sous A. de la Marck,* p. 236).

Du gentilice Filius ou Fillius (De Vit, *Totius latinitatis onomasticon,* t. III, p. 152).

Filly, hameau de la commune de Wardin, où des substructions et des antiquités romaines ont été découvertes, est un *Filliacus,* dérivé de Fillius, variante de Filius.

FLORIACUS.

C'est le nom que donne Grégoire de Tours, sous l'année 547, à Fleurey-sur-Ouche, Côte-d'Or : villam ejus in Divionensi territorio, cui nomen est Floriacum. Floriac au département de la Gironde est mentionné sous le même nom dans un testament fait par Bertramne, évêque du Mans, en 615 : villam Floriaco, sita inter duo maria (Pardessus, *Diplomata,* t. I, p. 206). Fleury, aujourd'hui Saint-Benoît-sur-Loire, Loiret, est appelé *ager Floriacus, fiscus Floriacus* dans un diplôme de 677 (*Ibid.*, t. II, pp. 142, 144).

On ne compte pas moins de quarante-sept localités françaises qui portent un nom dérivé de *Floriacus,* tel que Fleury, Fleuré, Fleuray, Fleurey, Fleurieu, Floirac, (d'Arbois de Jubainville, *Propriété foncière,* pp. 163, 237; Holder, *Alt-celtischer Sprachschatz,* t. I, p. 1497).

Nous découvrons dans Florée, commune du canton de Namur-Sud, un primitif *Floriacus* qui, après avoir passé par la désinence mérovingienne *Floriacas,* nous a légué les formes suivantes :

Florias, 816 (*Chron. S. Huberti,* § 8).

Floreis : Everardus de Flereis (lisez Floreis), 1091 (Schoolmeesters et Bormans, *Cartul. N.-D. de Huy,* nº IV); 1329 (Poncelet, *Fiefs de Liége...,* p. 328).

Floreies, 1241, 1260 *(Cartul. de Grandpré*, t. I, p. 59; BARBIER, *Floreffe*, t. II, p. 123).

Florees, 1241, 1244, 1330 *(Cartul. de Grandpré*, t. I, pp. 61, 62; PONCELET, p. 152).

« Florius, d'où vient *Floriacus*, est, dit D'ARBOIS DE JUBAINVILLE (p. 237), un gentilice que nous font connaître quelques inscriptions. Telle est celle du tombeau du vétéran T. Florius Saturninus, au musée de Mayence [1]. Telle est l'inscription d'Espagne qui nous apprend le nom et le surnom de Florius Vegetus, flamine de la province d'Espagne citérieure [2]. Nous citerons encore la tombe élevée à P. Florius Crispinus par P. Florius Severus, son père, en Dalmatie [3]. »

Florée est traversé par une voie romaine. Ce sont probablement les cendres de ses premiers habitants qui reposent, au N.-O., sous des tumulus remontant au premier siècle *(Ann. arch. Namur*, t. XVI, p. 21), à proximité desquelles les Francs vinrent plus tard s'établir et fonder *Waldiniacas*, aujourd'hui Wagnée, hameau dépendant de la commune de Florée.

*FORTIACUS.

HOLDER *(Alt-celtischer Sprachschatz*, t. I, p. 1499) ramène à un *Fortiacum* une localité appelée aujourd'hui Forzago, près de Milan, et le dérive du nom *Fortis* ou *Fortius*. Le *Polyptyque d'Irminon* (p. 325) fait mention d'une *Fortiaca villa*.

1 BRAMBACH, n° 1669.
2 *C. I. L.*, II, 4216.
3 *Ibid.* III, 1923; cf. VI, 18482-18488.

Forchie-la-Marche en Hainaut, *Forceias* en 1093 (Duvivier, *Hainaut ancien*, p. 461), Forcé, au département de la Mayenne, *Forceiam* au xiie siècle (Maitre, *Diction. topogr. de la Mayenne*, p. 129), Forzi au département de l'Aisne, enfin Forzée, section de la commune de Buissonville, au canton de Rochefort, doivent être d'anciens *Fortiacus* ou *Fortiacas*.

On n'a signalé jusqu'ici aucune découverte archéologique ni à Forchie-la-Marche, ni à Forzée.

*FRISIACUS.

Frizet, hameau de la commune de Vedrin, où l'on a découvert un cimetière gallo-romain (*Ann. arch. Namur*, t. III, p. 225), et où existent, dans le bois des *Tombes*, deux tumulus (t. II, p. 77).

Son nom ne nous est conservé que sous les variantes romanes : **Frisei**, *1152 (*Analectes*, t. XIX, p. 400); **Frise**, *1184 (de Reiffenberg, *Monuments*, t. I, p. 128); **Frisey**, 1276 (*Ibid.*, p. 13); **Frizet**, *1288 (*Ibid.*, p. 216); **Friset**, 1207 (*Analectes*, t. V, p. 375).

Frisiacus dérive du gentilice Frisius (*C. I. L.*, t. III, n° 1771).

Frisée, hameau de la commune de Schaltin, est aussi probablement un ancien *Frisiacus*, transformé en *Frisiacas* à l'époque franque.

FRUSCIACUS.

Frouschy, terrain marécageux situé sous la commune de Bièvre et mentionné au xiiie siècle avec *Caberliacus*.

Ce terrain est impropre à la culture et à l'habitation. Aussi ne chercherons-nous pas à faire remonter l'origine

de *Frusciacus* à un gentilice romain tel que, par exemple, *Fruticius (C. I. L.,* t. III, n° 989). Ce vocable peut dériver de *frusca (terra)*, mot bas-latin dont la signification précise n'est pas connue; on sait seulement qu'une terre *frusca* est improductive (Cfr. DUCANGE, éd. FAVRE, t. IV, p. 601, col. 2). Il peut aussi venir du thème germanique FRUSKA, en allemand *Frosch*, grenouille. *Frusciacus* aurait ainsi la signification de grenouillière, interprétation qui s'adapte très bien avec le marécage de Frouschy. Enfin Vander Maelen ayant donné le nom de Frouche au ruisseau qui passe à Frouschy, Grandgagnage émet l'opinion que *Frusciaco* tire son nom de son ruisseau. Mais le nom de Frouche est complètement inconnu des habitants de Bièvre, qui ne désignent ce petit cours d'eau que sous le nom de ruisseau de Frouchy, comme il est d'ailleurs porté au cadastre et sur la carte militaire.

GAIACUS.

Il est question d'un *Gaiacus* dans une charte originale de 832 en faveur de l'abbaye de Saint-Denis à Paris (TARDIF, *Monuments historiques*, p. 85). *Gaiacus* est le nom de Gye, au canton de Toul-Sud (Meurthe) dans l'*Historia episcoporum Tullensium* sous l'année 622-654 (D. CALMET, *Histoire de Lorraine*, t. I, col. 126). Ses formes plus modernes sont : *Jaiacum*, 1154; *stagna de Gieyo*, 1149-1172; *Gyes*, 1545; *Giey*, 1663 (LEPAGE, *Dictionnaire topogr. de la Meurthe*, p. 63).

Gy-l'Évêque, au département de l'Yonne, se disait aussi *Gaiacus* au IXe siècle, *Giacus* au XIe (QUANTIN, *Diction. topogr. de l'Yonne*, p. 65). Gyé-sur-Seine (Aube) est également un ancien *Gaiacus*, transformé ensuite en

Giiacus, Gyeium, Gie, Gye (BOUTIOT et SOCARD, *Diction. topogr. de l'Aube*, p. 210). Ajoutons Gy-les-Nonains, au département du Loiret, mentionné sous la graphie *Gaicus* pour *Gaiacus* (HOLDER, I, p. 1513).

Par induction, nous pouvons faire remonter à un *Gaiacus* primitif l'endroit mentionné sous les variantes **Gye**, 1503, 1512, et **Gyet** vers 1590 (BORGNET, *Cartul. de Ciney*, pp. 262, 263, 267, 275, 277); c'est aujourd'hui la ferme de Jet, à l'extrémité Nord de la commune de Sovet.

Gaiacus dérive du nom romain bien connu, Gaius, variante de Caius. C'est entre autres le nom d'un potier, dont la marque figure sur des poteries découvertes dans les cimetières de Flavion et dans la villa d'Anthée (*Ann. arch. Namur*, t. X, p. 122).

GANNIACUS.

C'est le nom porté au VIIe siècle par Gigny, Yonne. Il était transformé en *Genneium* en 1190, en *Janiacum* en 1255 (QUANTIN, *Diction. topogr. du département de l'Yonne*, p. 60). Une bulle du pape Alexandre III, de 1170, en faveur du monastère de Molême, au diocèse de Langres, mentionne « ecclesiam de Ganniaco » (PFLUCK-HARTUNG, *Acta pontificum romanorum inedita*, t. I, p. 245); une bulle de 1145 l'écrit *Janniacum* (*Ibid.*, p. 198). Garnay, au département de l'Eure, s'écrivait *Ganniacus* vers 1120 (DE BLOSSEVILLE, *Diction. topogr. de l'Eure*, p. 78).

Ganniacus dérive sans doute d'un gentilice Gannius, dont nous ne connaissons pas d'exemple, mais qui se forme naturellement sur le nom d'homme Ganna (C. I. L., t. III, n° [5683]).

Jannée, commune du canton de Ciney, a pu être un *Ganniacus*, dégénéré ensuite en *Janniacas*, d'où les formes romanes :

Jagnies, 1322 (PONCELET, *Fiefs*, p. 42). — **Jagnée**, XVI[e] s. (BORGNET, *Cartul. de Ciney*, p. 263).

Jaignies, 1330 (PONCELET, *Fiefs*, p. 330).

Jangnée, 1335, 1336 (*Ibid.*, pp. 422, 432). — **Jangneez**, 1399 (BORMANS, *Fiefs*, I, p. 175).

Jaingneez, 1368 (*Ibid.*, p. 87). — **Jaingnée**, 1465, 1466 (Arch. comm. de Dinant).

Jannée est traversé par une voie romaine (*Ann. arch. de Namur*, t. IV, p. 391 ; t. XVII, p. 277). On y a découvert des tombes gauloises et romaines (t. VII, pp. 276, 277), un établissement romain (t. IV, p. 391) et des antiquités belgo-romaines (t. VIII, p. 452).

GAUDIACUS, GAUGIACUS.

Dénomination ancienne d'un grand nombre de localités, notamment, dans la province de Namur, de Goyet, dépendance de Mozet, et de Goyet, dépendance de Jemeppe-sur-Sambre, Spy et Moustier.

Gaudiacus, en Tourraine, était un *vicus* où, du temps de Grégoire de Tours, VI[e] siècle, on conservait les reliques de saint Julien de Brioude ; c'est aujourd'hui Joué-les-Tours (Indre-et-Loire). — Un autre *Gaudiacus* mentionné à la fin du VII[e] siècle, était situé sur le territoire de Chartres. — Un troisième *Gaudiacus*, aujourd'hui Jouet sur l'Aube (Cher) eut, au VII[e] siècle, un monastère de l'ordre de Saint-Colomban. — *Gaudiacus in pago Wabrinse*, donné à l'abbaye de Gorze en 770, est Jouy-sous-les-Côtes (Meuse), ou, suivant d'autres, Jouy-aux-Arches (Moselle), désigné déjà sous le

nom de *Gaudiacus* en 745. — *Gaudiacus* désigne en 849 Jouy-sur-Eure (Eure). — En 978, Jouy-le-Châtel (Seine-et-Marne), se nommait *Gaudiacus*. — Gouy-l'Hôpital, en 1042, et Saint-Pierre-à-Gouy (Somme), en 1044, sont désignés sous le nom de *Gaudiacus*. Joye (Nièvre) est encore un *Gaudiacus* en 1233. – Bref, on compte en France au moins quarante communes dont le nom est *Gaudiacus*, chiffre qui serait beaucoup plus considérable si l'on y ajoutait les hameaux (cf. d'Arbois de Jubainville, *Propriété foncière*, pp. 240, 241; Garnier, *Diction. topogr. de la Somme*, t. I, p. 429; t. II. p. 281; de Soultrait, *Dict. topogr. de la Nièvre*, p. 95; Kurth, *Frontière linguistique*, t. I, p. 501). — Gouy-lez-Piéton (Hainaut) est aussi un *Gaudiacus* cité dans un document de 980 (Lejeune, *Monographies du Hainaut*, t. IV, p. 305).

Gaugiacus désigne Gouaix, faubourg de Saint-Bris (Yonne) au VIe siècle (Quentin, *Diction. topogr. de l'Yonne*, p. 61), Jouy-sur-les-Côtes (Meuse) en 770 (Liénard, *Dict. topogr. de la Meuse*, p. 117), Jouy-aux-Arches en 795 (de Bouteiller, *Dict. topogr. de la Moselle*, p. 132), Jouy (Marne), vers 948 (Longnon, *Diction. topogr. de la Marne*, p. 138), Goyck (Brabant) en 877 (Miraeus, t. I, p. 502), Gouy-sous-Bellonne (Pas-de-Calais) en 1233 (Duvivier, *Hainaut ancien*, p. 530).

Goiacus, Goiaca = Goyck (Brabant) en 1059 (Miraeus, t. I, p. 511); Gouy (Aisne) en 1195; Jouy (Eure) en 1201.

Goeium = Goy (Nord) en 1137; Ghoy sous Labuissière (Hainaut) en 1148.

Goe : Goyet (Mozet) en 1188 (*Analectes*, t. IX, p. 263); Gouy-le-Piéton (Hainaut), XIIe siècle (Barbier, *Floreffe*, t. I, p. 43); Goyer (Limbourg) en 1185 (Miraeus, t. III, p. 353). — **Goei, Goey** : Gouy-en-Arrouaise (Nord) en *1074 (Le Glay,

Glossaire topographique de l'ancien Cambrésis, p. 11); Goyet (Mozet) en 1242 *(Cartul. de Grandpré)*; Goyer (Limbourg) en 1125 (J. Halkin, *Albéron 1er, évêque de Liége*, p. 26). — **Goiey,** deleis Mostiers, v. 1343 (Bormans, *Fiefs*, I, p. 53); Goyet (Jemeppe-sur-Sambre).

Pour d'Arbois de Jubainville *(Propriété foncière*, p. 240) *Gaudiacus* est pour *Gavidiacus*, et dériverait de Gavidius, gentilice romain peu commun. Son sentiment ne laisse pas que d'éveiller des doutes. Sans nous prononcer sur ce point, nous ferons remarquer que les noms d'homme Gaudius et Gaugius figurent dans le Polyptyque d'Irminon (xe siècle). Voir Foerstemann, *Personennamen*, pp. 495, 508. Joye, commune de Rouy (Nièvre), se trouve mentionné sous la double dénomination *Gaudium* et *Gaudiacum* (de Soultrait, p. 95). Serait-ce un indice que *Gaudiacus* dérive du nom commun *gaudium*, joie?

GEMINIACA.

Gimnée, commune du canton de Philippeville, traversée par un *diverticulum* romain qui la reliait à la voie de Tongres à Reims.

Geminiaca. — L'empereur Louis donna, en 816, à la cathédrale de Reims, pour sa reconstruction, un terrain propre à l'extraction du plomb sur le territoire de *Geminiaca*. « Præter hæc omnia concedimus supradictæ sanctæ Remensi ecclesiæ quemdam locum fisci nostri valde necessarium, et ad fodiendam minam plumbi congruum, in pago Laumense, in ipsis quoque finibus vel adjacentiis Geminiacam (D. Bouquet, t. VI, p. 498 : Germiniacam) nuncupantem villam, ut circacumque tantum in omni parte ipsius fossæ ordine quadrato perticas XXX, quam perticam

manualem ad mesuram XXX pedum designavimus, ut ibi fiducialius necessitates ipsius jam dictæ sanctæ Dei ecclesiæ exercentes in ædificiis vel universis abundantibus exterioribus adjacentes. » MABILLON, *Annales Benedictini,* t. II, p. 704.

Les anciennes fosses d'extraction de plomb se voient encore au midi du territoire de Gimnée.

* **Gimigni,** sous la graphie **Gymighi,** 1214 (KURTH, *Chartes de Saint-Hubert,* p. 221).

Gimgneez, Gymgnees, 1249 (*Analectes,* t. XVIII, p. 365).

Gimengneez. — Damoiselle Isabial de Gimengneez, vers 1380 (BORMANS, *Fiefs,* I, p. 117).

Gimenée, XVIII[e] s. (BORMANS, *Cartul. de Couvin,* p. LXXXI).

Geminiacus est dérivé du gentilice Geminius, qu'on trouve dans plusieurs inscriptions (*C. I. L.,* t. III, n[os] 96, 513, 2916, 4116, 4436; DE VIT, *Onomasticon,* t. II, p. 223).

On sait qu'une station de la voie romaine de Bavai à Tongres s'appelait aussi *Geminiacus,* qu'on a, pour certain rapport consonantique, voulu reconnaître dans Gembloux, tandis que de graves auteurs, se basant sur le calcul des distances, reportent *Geminiacus* à Viesville en Hainaut (cfr. DESJARDINS, *Géographie de la Gaule d'après la Table de Peutinger,* p. 77). Les antiquités romaines qu'on y a découvertes, le nom de *Vetus villa,* qui ne se donne pas à la naissance d'une localité, mais se substitue à un nom plus ancien, viennent appuyer cette identification. *Geminiacus* est également l'ancien nom de Gemmenich (Liége), et de Gemigny (Loiret).

LINIACUS.

Liniacus est le nom d'une localité d'Auvergne mentionnée

dans une charte de 565 : in pago Alvernico Liniacus (Pélicier, *Cartulaire du chapitre de l'église cathédrale de Châlons-sur-Marne*, p. 27). C'est, croyons-nous, Ligny, au département du Puy-du-Dôme. — Parmi les possessions de l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras, en 674, figure *Liniacus*, un des cinq Ligny du Pas-de-Calais (Miræus, t. I, p. 127). — *Liniaga villa* d'une charte de *766 désigne Laigneville, Oise (Tardif, *Monuments historiques*, p. 49). — Un diplôme de 832 fait mention de « in pago Alsbanio, villa nuncupante *Liniaco*, » aujourd'hui Ligney, Liége (Martène et Durand, *Amplissima collectio*, t. I, col. 88). — *Liniacus* (877) ou *Liniaca* (897) in comitatu Brachbatense, représente les deux Lennick, Brabant (Miræus, t. I, pp. 502, 503). — — Dans le département de la Meuse, il y a Ligny-devant-Dun, écrit *Liniacum* en 932, et Ligny-en-Barrois, *Lineium* en 962 (Liénard, *Diction. topogr. de la Meuse*, pp. 128, 129). — Le *Vita S. Humberti*, xie siècle (*Acta SS. martii*, t. III, p. 563 E) mentionne « villam quam *Liniacas* priores dixere, quæ sita est in pago Hagnou et Templutensi. » (Duvivier *Hainaut ancien*, p. 184) y voit Linières, hameau de Prisches, Nord. — Un acte de 1182 mentionne l'église Sainte-Eulalie de *Liniaco* (*Gallia Christiana*, t. VI, Instr. col. 88). On la place à La Linière, hameau de la commune de Vieussan, Hérault (Thomas, p. 95). — Ligny, canton de Clerq au département du Nord, est un *Liniacum* (Le Glay, *Glossaire topographique de l'ancien Cambrésis*, p. xxxix), devenu *Lineium* dans un diplôme de Henri III, 1046-1048 (Duvivier, p. 385). Il y a deux autres Ligny dans le même département, mais l'un descend d'un *Latiniacus*. — Un des Ligny du Pas-de-Calais doit se chercher dans le *Liniaco* d'un acte de 1074 (*Ibid.*, p. 417). — Il y a des Ligny dans

les départements de l'Ariège, de la Haute-Savoie, du Loiret, de Saône-et-Loire, de l'Yonne; un Ligné, dans la Loire-Inférieure; des Lignac dans l'Indre, la Charente-Inférieure, le Corrège, les Basses-Pyrénées, la Haute Vienne. Un hameau de Gaurain-Ramecroix, Hainaut, se nomme Ligny.

Ligny, au canton de Gembloux, est incontestablement un *Liniacus,* mais il ne nous a laissé que des formes romanes :

Linei, *1163 *(Analectes,* t. XVI, p. 30). Attribution incertaine.

Lignei, *1264 *(Chartrier d'Oignies).* — **Ligney,** 1263 (DELESCLUSE et BROUWERS, *Catalogue des actes de Henri de Gueldre,* p. 355). C'est encore la prononciation wallonne.

Leigni, *1264 *(Chartrier d'Oignies).*

Ligny, 1251 (DELESCLUSE et BROUWERS, p. 182). — **Ligni,** *1287 *(Chartrier de Salzinnes).*

Lingni, *1274 *(Chartrier d'Oignies).* — **Lingny,** 1379 *(Cartul. de Bonne-Espérance,* t. X, fol. 1).

Lingney, v. 1343 (BORMANS, *Fiefs,* I, p. 50).

Liniacus peut dériver de Linius, nom d'homme romain, qui ne paraît pas avoir été connu comme gentilice (DE VIT, *Onomasticon,* t. IV, p. 165). Il peut aussi dériver de *linum,* lin, et être synonyme de *Linariæ;* du moins deux *Liniacus* se traduisent par Linières et La Linière, comme nous venons de le constater. Quant à notre Ligny namurois, nous croyons qu'il tire son nom de son ruisseau, *Linia,* la Ligne, à l'exemple de son voisin du Brabant, Tilly, qui tire son nom de la Thil (cfr. p. 171). De même nous avons dans le Hainaut, Silly, *Siliacus* (D'HERBOMEZ, *Cartul. de St-Martin de Tournai,* t. I, p. 35), qui dérive de son ruisseau, la Sille, *Silia.*

La chaussée romaine de Bavai à Tongres passe à deux kilomètres environ au nord de Ligny; un tumulus romain se voit entre Ligny et Fleurus. Mais cela ne suffit pas pour établir l'origine romaine de Ligny.

LISIACUS.

Lizy, commune du département de l'Aisne (MATTON, *Diction. topogr. de l'Aisne*, p. 156).

Du gentilice Lisius (*C. I. L.*, t. IX, n° 4084; t. X, n° 3699).

Lizée, hameau de la commune de Flostoy, où l'on a découvert les ruines d'un établissement romain (*Ann. arch. Namur*, t. IV, p. 398) et des monnaies romaines (t. VIII, p. 231), est aussi très probablement un *Lisiacus* ou un *Lisiacas*.

*MACERIACUS.

Maizeret, commune du canton d'Andenne. En wallon Maugeret.

Maisereit : Lambertus de Maisereit, 1901 (SCHOOLMEESTERS et BORMANS, *Cartul. de Huy*, n° IV). — **Maisereth** : Lambertus de Maisereth, 1113 (*Cartul. de l'abbaye de Liessies*, n° 16, aux Archives du Nord, fol. 75). — **Maiserei** : Lambertus de Maiserei, 1107 (GRANDGAGNAGE, *Vocabulaire*, p. 202); Lambertus de Maiserei et unicus filius ejus Thomas, 1126 (BARBIER, *Floreffe*, t. II, p. 5). — **Maiseret**, 1216 (BARBIER, *Géronsart*, p. 219). — **Maizerées, Maizereis**, vers 1343 (BORMANS, *Fiefs*, I, p. 58). — **Maiserey**, 1367 (*Ibid.*, p. 86).

Masereit : Lambertus de Masereit, vers 1112 (*Société d'art de Liége*, t. II, p. 147). — **Mazerey**, 1197 (*Analectes*, t. IV, p. 469). — **Maserei**, 1256, 1264 (BARBIER, *Géronsart*, pp 264, 279). — **Mazerei**, 1267 (*Ibid.*, p. 285). — **Maserech**, 1404 (BORMANS, *Fiefs*, II, p. 200).

Mazareum : ecclesia de Mazareo, 1183 (*Analectes*, t. IV, p. 467).

La région romane nous offre un grand nombre d'appellations similaires. Dans le département du Calvados, nous comptons six hameaux nommés Le Maizeret, une ferme au lieu dit Les Maizerais, cinq hameaux ou fermes du nom de Le Mézeret, un hameau et un ancien fief appelés Les Maizérets. Il y a Maizeray (Vienne, Nièvre, Eur-et-Loir, Sarthe), six hameaux et fermes nommés Les Mezerais et douze nommés Le Mézeray dans le département de la Mayenne. Ajoutons : Maiserais (Meurthe), Maiseray (Meuse), Maizery et Maizeroy (ancienne Moselle), Mazeray (Charente-Inférieure), Mezerac, Mézeirac, Mezerie (Gard), Mazerac, (Gironde, Lot, Lot-et-Garonne, Tarn-et-Garonne), Meserac (Aveyron), Mezeirac (Ardèche), Mazeyrat (Haute-Loire), Mazeras (Haute-Vienne), Mazeiras (Creuse), Mazieras (Dordogne), Mazirat (Allier), Mézierat (Ain), Mazerat (Puy-de-Dôme), Mazeireix (Haute-Vienne), sans compter une quantité de lieux-dits.

Dans le Luxembourg belge, Mageret (Wardin) et Magery (Tillet) nous offrent la prononciation wallonne de Mazeret et Mazery.

Dans les anciens documents, ces vocables se présentent sous les formes suivantes :

In pago Virdunense in villa *Masiricio*, 771 (d'Herbomez, *Cartul. de Gorze*, p. 38). Il s'agit de Maizeray (Meuse), qui reparaît en 998 sous la variante *Masiriacum* (Liénard, *Diction. topogr. du département de la Meuse*, p. 137).

Masiriacum super fluvium Mattis, 895, désigne Maiserais, hameau de la commune d'Essey-et-Maiserais, au département de la Meurthe (Lepage, *Diction. topogr. de la Meurthe*, p. 84).

Un nom de lieu écrit *de Mazerago* dans Doniol, *Cartulaire de Brioude*, p. 42, en 898, prend la forme *Mazerac* dans une charte postérieure (d'Arbois de Jubainville, *Propriété foncière*, p. 479). La localité appelée *villam Maisiracum* vers 930 paraît nous offrir une variante du même nom *(Ibid.)*.

En 1025 ou 1026 il est question de *Rainaldus de Mazeriaco*, c'est-à-dire de Mazeray-sur-l'Auzon, sous la commune de Targé, au département de la Vienne (Rédet, *Diction. topogr. de la Vienne*, p. 258).

D'Arbois de Jubainville ramène ces appellatifs à des **Maceracus* et **Maceriacus*, qu'il dérive du *cognomen* Macer assez fréquent et du gentilice Macerius, conservé par une inscription du Norique. La multiplicité des lieux de cette catégorie suffit pour se mettre en garde contre cette interprétation.

Il est incontestable que tous ces noms dérivent du latin *maceria*, transformé quelquefois en *maseria* à la basse-époque (Ducange, t. V, p. 294, éd. Favre), et devenu *maisière, mésière, masière* en roman. Ainsi que la démontre M. Kurth dans son intéressant article sur *Majerou (Annales de l'Institut archéologique d'Arlon*, t. XVII, p. 272), le mot *maceria* signifie mur et par extension toute espèce de vieilles constructions dont il ne reste que des murs; il est donc synonyme de vieux murs, ruines. Nombreuses sont les localités dénommées *Maceriæ, Maseriæ* dans les actes latins et qui s'écrivent aujourd'hui *Maisieres, Maizières, Mazères, Mazière, Mazières, La Mézière, Mézières*. M. Kurth n'en relève pas moins de cinquante-six.

Maceria a un diminutif, *Maceriola*, donné par les inscriptions et très usité dans le glossaire toponymique sous les formes latines : *Maceriolas* 948, *Macerula* 947, *Maciriolas*,

Maseriolas (Cfr. Sickel, *Ottonis I diplomata*, p. 465; Rédet, *Diction. topogr. de la Vienne*, p. 258; Lepage, *Dict. topogr. de la Meurthe*, p. 89). De là les localités nommées actuellement : Mazerolle (Doubs), Mazerolles (Landes, Basses-Pyrénées, Hautes-Pyrénées, Charente-Inférieure, Charente, Aude, Vienne), Mazerules (Meurthe), Mazeyrolles (Dordogne), Mézerolles (Somme); ou, avec la désinence masculine : Maizeroul (Calvados), Maizerou (Charente-Inférieure), Majerou.

La province de Namur a aussi un *Maceriolas,* c'est Maizeroules.

Marceroles : Inter confines Arx silvam et Mosenc et Maceroles, 954 (Halkin et Roland, *Chartes de Stavelot).*

Maizeroulle, 1210 *(Cartul. de Grandpré,* t. I, p. 2); 1544 (Bormans, *Fiefs*, III, p. 469).

Maseroles, 1226 (Barbier, *Géronsart*, p. 224).

Mazeroles, 1242 *(Cartul. de Grandpré,* t. I, p. 26).

Mazeroules, 1242 (*Ibid.* p. 27). — **Mazeroul,** 1535 (Bormans, *Fiefs*, III, p. 454).

Mayzeroles, 1243 (*Cartul. de Grandpré,* t. I, p. 30).

MASIACUS.

Nom ancien de Massy, Seine-et-Oise (Holder, t. II, p. 452) et de Mazé, Maine-et-Loir : in pago Andegavensi ecclesiam Maziaci, 1007-1050 (Metais, *Cartul. de l'abbaye cardinale de la Trinité de Vendôme,* t. I, p. 5). Voyez aussi un *Godefridus de Masiaco* dans Pertz, *SS.*, t. VIII, p. 477.

Mazée, commune de Philippeville, est vraisemblablement un *Masiacus,* qui devint *Masiacas* sous les Francs. De là les formes :

Maseias, 1180, (Berlière, *Docum. inédits,* t. I, p. 20).

Maseis, 1190 (*Ibid.*, p. 27). — **Mazeis,** XIIe s. (*Hist. Walciodor.*, ap. PERTZ, *SS.*, t. XIV, p. 530).

Mazée, 1107 (BERLIÈRE, *Op. cit.*, p. 20). Forme rajeunie par le copiste.

Mauzées, 1298 (BARBIER, *Hist. de Malonne*, p. 333). En wallon on dit *Mauzée.*

Masiacus dérive du gentilice Masius, connu par plusieurs inscriptions (HOLDER, t. II, p. 453).

*MERCURIACUS.

C'est, d'après D'ARBOIS DE JUBAINVILLE (*Propriété foncière*, p. 447) l'ancien nom de Mercurey (Saône-et-Loire), de Mercury-Gemilly (Savoie), et de Mercury, commune de Saint-Privat (Haute-Loire).

Nous y ramenons, avec HOLDER (II, 552), Miécret, au canton de Ciney, nommé encore **Mercrey** en 1512 (BORGNET, *Cartul. de Ciney*, p. 269). Comparez *Mercurii dies* = Mercredi.

On a découvert à Miécret les vestiges d'un établissement belgo-romain (*Ann. arch.*, t. IV, p. 396).

Mercuriacus dérive soit du dieu Mercure soit du *cognomen* Mercurius, qui est d'un usage assez fréquent. Quoique d'Arbois de Jubainville, fidèle à son système, penche pour la seconde dérivation, il a soin d'ajouter qu'il n'attribue pas à sa thèse un caractère absolu. « En certaines circonstances, dit-il (p. 428), un nom divin peut avoir donné immédiatement naissance à un nom de lieu. Ainsi deux chartes du dixième siècle mettent près de Brioude (Haute-Loire) une terre de *Monte Jove*, une *villa quæ dicitur Montem Jovem;* ... il y a vraisemblablement là un témoignage du culte de Jupiter. De même le *Mons Mercurius*

qu'une charte de l'année 975 met dans le *pagus lucdunensis*, en Lyonnais, paraît être un témoignage du culte de Mercure. »

En tout cas, la découverte d'une statue de Mercure dans les ruines de la villa d'Anthée et d'une autre dans les environs de Mons *(Ann. arch. Mons.* t. XXX, p. 341), prouve que le culte de ce dieu était en honneur dans notre pays.

Le nom simple de *Mercurius* fut porté par plusieurs localités françaises, telles que Mercœur (Correze), Mercœur (Puys-de-Dôme), Mercœur (Haute-Loire), Marcoux (Loire). On peut ajouter à cette liste Marcour dans le Luxembourg, remarquable par son cimetière à incinération.

*MOSSIACUS.

Ce peut être le nom primitif de Mossée, lieu-dit sous la commune de Ciney, où l'on a découvert les ruines d'un établissement romain, des sépultures, des monnaies et autres antiquités de l'époque romaine *(Ann. arch. de Namur*, t. IV, p. 375; t. V, pp. 205, 207; t. VII, p. 266).

Il dériverait du gentilice Mossus (C. I. L., t. VIII, n° 12118).

En l'absence de formes anciennes, nous ne pouvons qu'émettre une conjecture.

MONTINIACUS.

« *Montiniacus,* nom d'une villa donnée à l'église du Mans par l'évêque Bertramne en 615 (Pardessus, *Diplomata,* t. I, p. 211), doit probablement être reconnu dans Montigné (Mayenne). Au même siècle, Berchaire, abbé de Montier-en-Der, avait une propriété dans une localité appelée *Montiniacus,* et située au sud-ouest de la Loire *(Ibid.,* t. II, p. 159). Une monnaie mérovingienne a été frappée dans un

lieu appelé *Montiniacus* que l'on suppose être Montagnac, Creuse. » D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *Propriété foncière*, p. 284.

On compte en France quarante-neuf communes dont le nom actuel (Montignac, Montigné, Montigny) s'explique par *Montiniacus;* mais le chiffre serait bien quintuplé, si l'on y ajoutait les hameaux et les écarts : nous avons pris la peine d'en faire le relevé dans neuf départements (Somme, Eure, Mayenne, Calvados, Yonne, Vienne, Aisne, Nièvre, Marne), il nous en a fourni cinquante.

Dans le midi abondent les Montagnac; Montagnac, dans le Hérault, est rendu en latin par *Montanacum* (990), *Montaniacum* (1098), *Monteniacum* et *Montiniacum* (1193) (THOMAS, *Diction. topogr. du Hérault*, p. 117). D'ARBOIS DE JUBAINVILLE compte vingt-quatre communes françaises dont le nom originel serait *Montaniacus*.

La province de Namur possède plusieurs *Montiniacus :* 1° Montigny, en wallon Mont'gney, ferme sous la commune d'Arbre.

Montiniacus, 1208, 1268 *(Comm. royale d'hist.,* 2e série, t. XLVII, p. 292; *Ann. arch. de Namur,* t. V, p. 420). — **Montinium,** 932?, 1131 *(Ann. arch. de Namur,* t. V, pp. 423, 432). — **Montignium,** 1154 *(Ibid.*, p. 436). — **Montegny,** 1258 *(Ibid.*, p. 447).

2° Montigny, près de Wierde.

Montegni : in allodio de Werde inter Montegni et Ockinsart, 1220 *(Cartul. de Grandpré,* t. I, p. 10). — **Montigny :** Gerars de Montigny et Bernardus filius ejus ... Actum apud Werdam, * 1223 (BARBIER, *Géronsart,* p. 222); entre Groignelet, Montigny, le Sart-Bernard en la voe de Maladrie et d'Arreville, 1272 *(Cartul. de Grandpré,* t. I, p. 84). – **Monteigny** deleis Wierde, Wang, Monchiaux, 1284 *(Ibid.,* p. 88).

3° Montigny, ferme sous Hanret.

Montegni : Bauduins de Montegni, * 1288, 1300 (DE REIFFENBERG, *Monuments*, t. I, p. 226; BORMANS et SCHOOLMEESTERS, *Cartul. de S.-Lambert*, t. II, p. 585). Dimidium feodi de Benneves (Boneffe) contra Joannem de Montigni, 1323 (PONCELET, *Fiefs*, p. 305). — **Montingny,** XIVe s. (BORMANS, *Fiefs*, I, 56, 167). — Johans de **Montignei,** de **Montingney,** v. 1343 (*Ibid.*, pp. 32, 51). — **Montegny** deseur Hemetines (*Ibid.*, II, p. 191). — **Montigny-lez-Arsy,** 1549 (*Ibid.*, III, p. 480).

4° Montigny, ferme sous Namèche.

Montingny, 1383 (BORMANS, *Fiefs*, I, p. 163). — **Monteigny,** 1402 (BORGNET, *Cartul. de Namur*, t. I, p. 231).

5° Montegnet sous Flostoy. Non documenté.

6° Il est question en 1420 du « moulin de **Montigni** dellei Sery (Scry sous Mettet?). » (BORGNET, *Cartul. de Bouvignes*, t. I, p. 85).

Il y a d'autres *Montiniacus* encore en Belgique, notamment : en Hainaut, Montignies-lez-Lens, Montignies-Saint-Christophe, Montignies-sur-Roc, Montignies-sur-Sambre, Montigny-le-Tilleul; dans la province de Liége, Montegnée; dans le Limbourg, Montenaeken; dans le Luxembourg, Montigny sous Sibret (Cfr. KURTH, *Frontière linguistique*, t. I, pp. 486, 508).

D'après d'Arbois de Jubainville, *Montiniacus* et *Montaniacus* dériveraient de Montanius, gentilice connu seulement par trois inscriptions étrangères à la Gaule. Quant à la forme *Montanacus*, elle dériverait du *cognomen* Montanus.

Il faut bien reconnaître que la multiplicité des *Montaniacus* et des *Montiniacus* n'est guère explicable en présence de la rareté des *Montanius*. Aussi l'opinion qui

fait dériver ces vocables du nom commun *mons*, *montana*, *montanea*, nous semble devoir être prise en considération, surtout si l'on constate que tous les endroits ainsi dénommés justifient cette étymologie par leur situation topographique, ce qui a lieu pour tous les Montigny namurois, sauf pour Montigny (Hanret) qui occupe le pied d'une colline. Jusqu'ici aussi aucun de nos Montigny n'a exhumé de son sol quelque preuve de son existence à l'époque romaine. A Montigny (Arbre), on a découvert des tombes datant de l'époque franque *(Ann. arch. Namur*, t. V, p. 412). Mais, dans le Hainaut, à Montignies-sur-Roc, à Montignies-sur-Sambre, à Montigny-le-Tilleul, à Montignies-Saint-Christophe, des cimetières, des substructions et d'autres vestiges viennent témoigner que ces localités étaient habitées à l'époque gallo-romaine (Cfr. Bernier, *Dictionnaire du Hainaut)*.

RUMINIACUS.

Nom porté par plusieurs localités françaises, s'alternant parfois avec *Rumiliacus*, et ayant pour correspondants germaniques : *Rumingen*, *Ruminghem*, *Rumelingen*.

Nous avons un *Ruminiacas* dans notre province, c'est Romiée, commune d'Arbre.

D'Arbois de Jubainville *(Propriété foncière*, p. 303), assimilant *Ruminiacus* à *Romaniacus*, le fait dériver du gentilice Romanius. Nous établirons dans l'étude de la période franque que ce sentiment doit être abandonné.

SALIACUS.

Nom de Sailly-le-Sec, Somme, dans Guérard, *Polyptyque d'Irminon*, pp. 325, 326, 335.

Il dérive du gentilice Salius (d'Arbois de Jubainville, *Propriété foncière*, p. 451).

Salet, dépendance de Warnant, a pu être un *Saliacus*, auquel du moins correspond la forme romane :

Salei, *1266, vers 1343 (DELESCLUSE et BROUWERS, *Catalogue des actes de Henri de Gueldre*, p. 390; BORMANS, *Fiefs*, I, p. 113, avec la fausse lecture *Solei*). — **Saley**, 1439 (BORMANS, *Fiefs*, II, p. 281). — **Salley**, 1406 (*Ann. arch. Namur*, t. VI, p. 135).

Mais il est possible aussi qu'il soit un *Saletum*, une des nombreuses variantes de *salictum*, saussaie. C'est ainsi qu'un bois de Thiméon, Hainaut, est nommé *Saletum* dans un acte de 1212 (*Analectes*, t. IX, p. 269).

SALVIACUS.

« SALVIACUS, où l'abbaye de Saint-Denis posséda une église dédiée à saint Martial et que mentionnent deux diplômes faux, l'un de Dagobert Ier [1], l'autre de Clovis II [2], est aujourd'hui Saujat, commune de Montluçon (Allier) [3].

» Le gentilice Salvius, d'où *Salviacus*, remonte à la période de la république, comme le prouvent l'épitaphe de C. Salvius Cassiae gn[atus] [4] et l'inscription de Pescina qui nous a conservé les noms de A. Salvius Cledus [4]. Ce gentilice, d'abord obscur, fut rendu célèbre par l'empereur Othon, dont le règne éphémère appartient, comme on le sait, à l'an 70 de notre ère : ce prince

[1] PERTZ, *Diplomatum imperii tomus primus*, p. 159, l. 36.

[2] PERTZ, *ibid.*, p. 180, l. 45.

[3] LONGNON, *Examen géographique du tome premier des diplomata imperii*, p. 33.

[4] *C. I. L.*, I, 1383.

[4] *Ibid.*, I, 1541 *a*. Pour plus de détails, voir l'article Salvii chez PAULY, *Real-Encyclopaedie*, t. VI, p. 720-722.

s'appelait M. Salvius. Otho; son père, L. Salvius Otho Titianus, avait été consul en 52, et son grand-père avait été préteur [1]. Un certain Salvius fut chargé du gouvernement de l'Aquitaine avec titre de légat sous l'empereur Hadrien (117-138); nous avons encore l'analyse d'un rescrit que lui adressa cet empereur [2]; on pense que ce Salvius est identique au célèbre jurisconsulte Salvius Julianus [1]. Le gentilice Salvius n'est pas rare dans les inscriptions du temps de l'empire [2]. Ce gentilice pénétra en Gaule, comme l'atteste l'épitaphe de C. Salvius Mercurius, trouvée à Fourvières et conservée au palais des Arts, à Lyon [3].

» De *Salviacus*, la forme moderne dans les régions méridionales de la France est : Salviac (Lot); Sauviac (Gers, Gironde); Sauviat (Puy-de-Dôme, Haute-Vienne); Saujac (Aveyron) : six noms de communes, sans compter les écarts; parmi ceux-ci, nous citerons Saugey (Savoie et Haute-Savoie) qui nous offre une forme septentrionale de ce nom; la variante romaine est *Salvianus*, qui a donné Sauvian (Hérault). » D'Arbois de Jubainville, *Propriété foncière*, p. 311.

Ajoutons qu'on attribue à Sauvoy (Meuse) un triens

[1] Tacite, *Histoires*, l. II, c. 50; cf. Josephus Klein, *Fasti Consulares*, p. 35.

[2] Callistrate, livre V, *De cognitionibus*, passage reproduit au Digeste, livre XLVIII, titre III, loi 12.

[1] Desjardins, *Géographie historique et administrative de la Gaule romaine*, t. III, p. 253. Voy. Teuffel, *Geschichte der rœmischen Litteratur*, 3e édit., p. 817.

[2] Voyez les index du *C. I. L.*, t. II, p. 729, col. 3; t. III, p. 1083, col. 2; t. V, p. 1125, col. 4; t. VII, p. 370, col. 1; t. VIII, p. 1013, col. 3; t. IX, p. 724, col. 2; t. X, p. 1054, col. 1.

[3] Boissieu, *Inscriptions antiques de Lyon*, p. 184. On trouvera deux autres Salvius et quatre Salvia dans le t. XII du *C. I. L.*

mérovingien portant SALVIACO (Liénard, *Dictionnaire topogr. de la Meuse*, p. 219).

Salviacus nous paraît avoir été la dénomination primitive de Sovet, au canton de Ciney; elle aura produit successivement les formes romanes *Sauvei, Sovei, Sovet.*

Les documents sont sobres au sujet du passé de Sovet. Nous n'avons pu relever que les formes suivantes :

Sovei, Sovey, 1351, 1503 *(Charte du Val-S.-Lambert;* Borgnet, *Cartul. de Ciney,* pp. 273, 275, 278).

Sauvet, 1469 (Bormans, *Fiefs,* II, p. 327).

Souvet, 1512, 1568 (Borgnet, *Cartul. de Ciney,* p. 267; Bormans, *Fiefs*, II, p. 384).

On a découvert à Sovet les traces d'une habitation romaine, des monnaies romaines, des fragments de meules en lave et en poudingue dans une ancienne carrière de dolomies *(Ann. arch. Namur,* t. IV, pp. 380, 307; t. VII, p. 271).

SATURIACUS.

Sarry, commune du département de la Marne mentionnée sous la graphie *Satureiacum* en 1028. Au xiie siècle, ses formes romanes sont *Sarrei, Serrei* (Longnon, *Diction. topogr. de la Marne*, p. 255).

Le pape Innocent III, dans sa bulle de 1213, en faveur de l'abbaye de Gembloux, mentionne parmi les biens de ce monastère, la dîme de quarante bonniers « in villa *Sarrei.* » Grangagnage *(Mémoire,* p. 123) conjecture avec assez de probabilité que *Sarrei* désigne Serrée, petit hameau de Bothey, situé entre Bothey et Saint-Martin-Balâtre.

Par analogie, nous pouvons faire descendre ce *Sarrei* de *Saturiacus.*

Il est aussi question, en 683, de « Saturiaco ultra Ligerim » (K. Pertz, *Diplomata Imperii*, t. I, p. 49).

Saturiacus dérive du gentilice Saturius (*C. I. L.*, t. II, 797, 4975; t. III, 3065, 5285, 1879; t. V, 8122, etc.).

*SOLERIACUS.

Suarlée, commune du canton de Namur-Nord. On y a reconnu des substructions romaines (*Ann. arch. Namur*, t. XXI, p. 302).

Les documents ne mentionnent la localité qu'à partir du XIIIe siècle sous les variantes romanes suivantes :

Sorleis, 1238 (BARBIER, *Hist. de Floreffe*, t. II, p. 93).

Sorleies, 1270 (*Ibid.*, p. 134).

Sorlees, 1293, 1313 (GRANGAGNAGE, *Vocabulaire*, p. 183). — **Sorleez**, 1221, mais avec rajeunissement de l'orthographe (*Analectes*, t. XI, p. 106).

Suarlée, 1667 (BORMANS, *Fiefs*, IV, p. 169).

Ce n'est que dubitativement que nous proposons *Soleriacus*, d'un gentilice Solerius, comme dénomination primordiale. Dans cette hypothèse, *Sorleis* serait une métathèse pour *Solreis*. A comparer cependant *Sorleis* avec *Sorlascum* (revêtu du suffixe lugure *-asco)*, propriété de l'abbaye de Bobbio, province de Pavie, en 895 (D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *Les premiers habitants de l'Europe*, t. II, p. 62).

SUPERIACUS.

Nom que portait Sivry-sur-Meuse, au département de la Meuse, dans des actes de 973, 1049, et du XIIe siècle (LIÉNARD, *Diction. topogr. du département de la Meuse*, p. 224).

Il dérive, dit d'Arbois de Jubainville (*Propriété foncière*, p. 319), de Superius, gentilice que nous fait connaître une épitaphe africaine, celle de Superius Flavianus (*C. I. L.*, t. VIII, n° 9639).

Sivry en Hainaut est cité sous la forme *Suvriacus* dans la Vie de sainte Aldegonde, d'après un manuscrit du xe siècle *(Analectes,* t. II, pp. 39, 42). *Suvriacus* paraît être déjà une forme affaiblie de *Superiacus.*

Nous croyons pouvoir ramener à un primitif *Superiacus,* Sevry, sous Javingue-Sevry, au canton de Beauraing. Les plus anciennes formes romanes que nous ayons pu recueillir nous permettent cette induction.

Suvery, 1394 *(Cartul. N.-D. de Dinant).* — **Suveri,** XIVe s. : « en Olevaus sur la voie de Suveri allant à Gavencles *(Reg. parois. de Gedinne).*

On a découvert un cimetière belgo-romain à incinération à Sevry, dans la direction de Beauraing *(Ann. arch. Namur,* t. XVII, p. 244).

SURIACUS.

Un *Suriacus,* situé *in pago Epinse,* figure en 860 au nombre des biens de l'abbaye de Moutiers-au-Perche, Orne (D. BOUQUET, t. VIII, p. 565). C'est aussi le nom que portait en 1153 la commune de Sarry au département de l'Yonne (QUANTIN, *Diction. topogr. de l'Yonne,* p. 120).

Sorée, commune du canton d'Andenne, peut être un *Suriacus,* transformé ensuite en *Suriacas,* d'où les formes :

Soreias, XIe siècle. Voir GENGEAVIA, p. 344.

Soreies, 1237, 1241, 1329 *(Cartul. de Grandpré,* t. I, pp. 52, 55; PONCELET, *Fiefs,* p. 325). — **Sorees,** 1325 (PONCELET, p. 64) — **Soreis,** 1329 *(Ibid.,* p. 328). — **Sorée,** 1224 *(Cartul. de Grandpré,* t. I, p. 5).

Suriacus dérive du gentilice fort connu Surius. Voir notamment *C. I. L.,* t. III et t. V.

Surei qui, dans une charte de 1068 environ, désigne

Sury, section de Belval-et-Sury, au département des Ardennes (Goffinet, *Comtes de Chiny*, p. 69), est aussi la forme romane de *Suriacus*. De même, *Sureya*, mentionné en 1005, aujourd'hui Surré, en allemand Sier, dépendance de Boulaide, au Grand-Duché de Luxembourg, peut descendre de *Suriaca*.

On pourrait aussi, pour *Soreias*, supposer un primitif *Sauriacus*, du gentilice Saurius (Brambach, *Inscript. Rhen.*, p. 151, n° 713).

TIRINIACUS.

Tiriniacus, dénomination originelle de Trigny, Marne, d'après Longnon (*Diction. topogr. de la Marne*, p. vi), justifiée par des documents de 1147 et 1149 (*Ibid.*, p. 274). C'est aussi, au xii[e] siècle, le nom de Thierny, Aisne (Matton, *Diction. topogr. de l'Aisne*, p. 270).

Il dérive du gentilice Tirinius.

Un *Tiriniacas* se découvre dans la forme romane *Terigneis*, qui, en 1213 et 1272, désigne Tergnée, hameau de Farciennes, Hainaut (*Ann. arch. de Namur*, t. V, p. 444; Barbier, *Floreffe*, t. II, p. 140).

L'abréviation de *Tiriniacus* en *Triniacus* est très fréquente. Elle est usitée pour Trigny en 1100. Elle a donné naissance aux dénominations actuelles de Treigny (Yonne), Treigny (Nièvre), Triniac (Cantal), Treigneux (Drôme), et probablement aussi de Trignée, dépendance d'Assesse, dont le nom est attaché à un chevalier du xiii[e] siècle : « Radulphus miles de **Tringiis**, » *1223 (Barbier, *Géronsart*, p. 222).

TUTIACUS.

C'est, d'après Longnon (*Diction. topogr. de la Marne*,

p. VII), la forme originelle de Thuisy, Marne, village mentionné sous les graphies *Tusiacum* en 1190 et *Tuseium* en 1199 *(Ibid.*, p. 269). *Tusiacum* désigne aussi, en 865, Thusey sous Vaucouleurs, Meuse, ancienne villa royale (LIÉNARD, *Diction. topogr. de la Meuse*, p. 234), et, en 1180, Thuisy sous Estissac, Aube (BOUTIOT et SOCARD, *Dict. topogr. de l'Aube*, p. 160). *Tociacus, Toceium castrum, Toceiacum*, sont les notations anciennes de Toucy, Yonne (QUANTIN, *Diction. topogr. de l'Yonne*, p. 129). Un acte de 947 cite la *Villa Tuciaco*, qu'on découvre dans Tussy, hameau de Saint-Honoré, Nièvre (DE SOULTRAIT, *Diction. topogr. de la Nièvre*, p. 184). Il y eut aussi une localité aujourd'hui disparue, du nom de *Tuciacus*, sous la commune de Challuy, même département *(Ibid.)*.

Tutiacus a pu, dans nos régions, s'altérer en *Tosiacas* à l'époque franque, pour donner plus tard naissance aux formes romanes qui suivent et qui désignent Thozée, hameau de Mettet.

Toseies, 1316 (PONCELET, *Fiefs*, p. 168). — **Tozeies,** 1328 *(Ibid.*, p. 347). — **Tosees,** 1315 *(Ibid.*, p. 26). — **Thosees,** 1335 *(Ibid.*, p. 423).

Tutiacus dérive du gentilice Tutius (BRAMBACH, *Inscrip. Rhen.*, p. 238, nº 1290).

* ULPINIACUS.

Upigny, en wallon Up'gney, commune du canton d'Éghezée.

Hulpiniacus, in pago Hasbaniensi, 868-869 (DUVIVIER, *Hainaut ancien*, p. 311).

Formes romanes :

Huppineis : Nicholaus de Huppineis, vers *1160 *(Analectes*, t. XIX, p. 402). Peut-être s'agit-il de Heppignies, Hainaut.

Upingeis, 1213 (Barbier, *Floreffe,* t. II, p. 66). Voir Introduction, p. 20.

Upingnei, *1250 *(Chartrier de Salzinnes).*

Upengney, Oupengney : Henricus de Upengney, ... de Oupengney, 1259 (Barbier, *Géronsart,* pp. 268, 269).

Uppinghoe, *1277 *(Chartrier de Salzinnes).*

Upeigni, *1278 (Poncelet, *Guerre de la vache,* p. 62).

Upengny, 1398 (Hemricourt, *Miroir des nobles de Hesbaye,* p. 129).

Upigny, Upingny, Upegny, Uppingny, xiv[e] siècle (Bormans, *Fiefs,* I, pp. 72, 154, 165, 168, 173).

Ce vocable suppose l'existence d'un gentilice Ulpinius dont ne découvrons pas d'exemple. « Cfr. en Prusse rhénane: Ulpenich, qui est en 1140 *Ulpiacum.* Ici il y a eu assimilation de *Ulpiacum* avec les nombreux noms en *-iniacum* qui remplissent cette région. » (Kurth, *Frontière linguistique,* t. I, p. 518).

VALIACUS, VALLIACUS.

Valiacus, mentionné dans un diplôme apocryphe de 704, se rapporte à Wailly-en-Ponthieu, Somme. Dans le même département, existe une autre localité nommée Wailly; c'est un hameau de la commune de Conty. Il en est question en 662 sous la forme *Walliacus* (Cfr. Garnier, *Diction. topogr. de la Somme,* t. II, pp. 410, 411). Vailly, dans le département de l'Aube, est écrit *Valliacum* en 1179 (Boutiot et Socard, *Diction. topogr. de l'Aube,* p. 172).

Du gentilice Valius ou Vallius (C. L. 4., t. II, n[os] 1506, 1120 g, 2015).

Valiacus, en passant par la forme *Waliacas,* a pu devenir:

Waleias, xi[e] siècle. Voir Gengeavia, p. 344.

Walais, 1228, *1288, *1294, 1317 *(Cartulaire de Grandpré*, t. I, p. 17; DE REIFFENBERG, *Monuments*, t. I, pp. 226, 278-279; PONCELET, *Fiefs*, p. 196). — **Walays**, 1294 (DE REIFFENBERG, *Monuments*, t. I, p. 45). — **Wallays**, 1360 (LAHAYE, *Fiefs de Poilvache*, p. 426). — **Walhay**, 1474 *(Ibid.)*. — **Wallay**, 1424 *(Ibid.)*.

C'est sous ces variantes qu'est mentionné le hameau de Wallay, commune d'Ohey, canton d'Andenne.

VILLARIACUS.

Nom de Villery (Aube), à la date de 493, dans Grégoire de Tours (BOUQUET, t. II, p. 399).

Du gentilice Villarius.

Gonzon, abbé de Florennes, qui écrivait en 1017 ou 1028, mentionne dans son *Historia miraculorum Florinis factorum (Acta SS. Maii*, t. III, p. 648) un endroit appelé *Villeriacum*, soumis au domaine du seigneur de Florennes. Mais il est fort probable qu'ici il s'agit d'un *Villare*, vraisemblablement Villers-le-Gambon, que Gonzon aura affublé lui-même du suffixe *-iacum*. Cfr. ROLAND, *Orchimont et ses fiefs*, p. 28.

VIRILIACUS.

C'est ainsi qu'est désigné Verlhac-le-Vieux, au département du Cantal, au x[e] siècle (AMÉ, *Diction. topogr. du Cantal*, p. 520) et dans une charte fausse datée de 569 : « Viriliacus in pago Alvernico » (K. PERTZ, *Diplomata imperii*, t. I, p. 133); également en 1053, le moulin de Vrilly, commune de Reims (LONGNON, *Diction. topogr. de la Marne*, p. 303).

Ce vocable s'est abrégé en *Virliacus*, nom porté en 986

par Vrely, département de la Somme (Garnier, *Dictionnaire topographique de la Somme,* t. II, p. 409), et au xie siècle par Vesly, au département de l'Aisne (Matton, *Diction. topogr. de l'Aisne,* p. 230). Vrely s'écrivait *Verleius* en 1046 et *Verleia* en 1135. Il y a aussi un Verly dans le département de l'Aisne, mais sa plus ancienne mention recueillie est de 1197 : il s'écrivait alors *Verli* (Matton, *Ouv. cité,* p. 287). Il y a un Verlay et un Verliat dans le département de la Vienne.

Par analogie, nous faisons remonter à *Viriliacus* le village de Verlée au canton de Ciney, bien que les documents ne le mentionnent qu'à une époque tardive sous les variantes : **Velleys,** 1290 *(Cartul. de Grandpré,* t. I, p. 198); **Verleies,** 1315, 1316 (Poncelet, *Fiefs de Liége sous A. de la Marck,* pp. 165, 170); **Verlees,** 1314, 1319 *(Ibid.,* pp. 158, 93), désinences qui annoncent la transition franque *Verliacas.*

Viriliacus dérive du gentilice *Virilius,* connu par les inscriptions *(C. I. L.,* t. III, n° 3955).

*VISSINIACUS, *VICINIACUS?

Vichenet, dépendance de la commune de Bossière, au S. de Gembloux.

Viseger. M. abbesse de Moustier fait savoir que Baudouin de Merlemont a donné au prieuré d'Oignies tout son patrimoine de « Viseger, in terris cultis et incultis, silvis, pratis et domibus et rebus aliis » avec la chapelle dédiée à saint Remy et dépendante de la paroisse de Bossières, *1211 *(Chartes d'Oignies).* Cette forme est vicieuse; elle est condamnée par les suivantes.

Vissigni, *1216 (Berlière, *Monasticon belge,* t. I, p. 148). — **Vissigny,** 1296 *(Analectes,* t. X, p. 290).

Vissegnhi, *1219 *(Chartrier d'Oignies).* — **Vissegny,** 1289 *(Analectes,* t. X, p. 293).

Vissingni, *1291 (de Reiffenberg, *Monuments,* t. I, p. 255).

Viscegney, 1305 *(Analectes,* t. XI, p. 254). — **Vissegney,** 1344 (Bormans, *Fiefs,* I, p. 65).

Viseingey, v. 1380 (Bormans, *Fiefs,* I, p. 106).

Vissingney, 1437 (Bormans, *Fiefs,* II, p. 273).

Visegney, 1515 *(Ibid.,* III, p. 397).

Wichenet, 1568 *(Ibid.,* III, p. 535).

Vischenet, 1594 *(Ibid.,* p. 587). C'est la forme la plus usitée dans les deux siècles suivants.

Vichenet, 1674 *(Ibid.,* IV, p. 189). — **Vicheneit,** 1684 *(Ibid.,* p. 214).

A comparer : Vissenaeken, Brabant, qui annonce un *Vissiniacus* primitif, comme Montenaeken = *Montiniacus ;* Vissingny, hameau et moulin de la commune de Chaumard, Nièvre, non documenté.

Un faux diplôme daté de 704 mentionne : in episcopatu Parisiensi... *Viciniacas* (K. Pertz, *Dipl. imp.* t. I, p. 197).

Nous ignorons s'il existe un gentilice Vissinius ou Vicinius.

CHAPITRE VI.

Noms de lieux issus de gentilices ou de surnoms romains sans le suffixe *-acus*.

On trouve des gentilices ou des *cognomina* terminés en *-ius* qui sont devenus des noms de lieux sans être

développés par un suffixe. De ces noms, la plupart ont pris la valeur d'adjectifs et se sont accordés avec un substantif tel que *fundus*, *villa*, *prædium*, souvent sous-entendu (Giry).

Les noms en *-ius* et *-ium* de cette catégorie sont les moins fréquents. Nous ne connaissons guère en Belgique que *Antonius* ou *Antonium*, Antoing, Hainaut. Le féminin singulier s'observe dans les noms suivants, choisis dans la province de Namur.

AMEIA.

Amée, hameau de la commune de Jambes, où l'on a découvert des antiquités romaines (*Ann. arch. Namur*, t. XIV, p. 527).

Ameya, 1235 (Barbier, *Géronsart*, p. 241). — **Ameia,** 1257 (*Ibid.*, p. 268).

Amhee?, 1182 (*Ann. arch. Namur*, t. XIII, p. 468).

Amée, 1256 (Barbier, *Géronsart*, p. 264).

Le gentilice Ameius est connu par une inscription (De Vit, *Totius latinitatis onomasticon*, t. I, p. 256).

ANTEIA.

Anthée, commune du canton de Florennes, célèbre par sa villa romaine, une des plus vastes et des plus riches de la Belgique romaine.

Anteia : ecclesiam ... de Anteia, 1018 (Berlière, *Documents inédits*, t. I, p. 9). — **Antea,** 1033 (*Ibid.*, p. 13). — **Antheya,** 1018 (*Ibid.*, p. 10). — **Antheia,** 1180, 1188 (*Ibid.*, pp. 23, 27). — **Anthegia :** Potens matrona nomine Aquila, cujus tunc erat Anthegia villa notissima, dedit Dei ad sancti (Hadelini) sustentaculum Rustina (Rostenne) quod dicitur (*Vita S. Hadelini* auctore Notgero, ap. *Acta SS. febr.*, t. I, p. 380).

Ce dernier texte est remarquable. Il qualifie Anthée de « villa notissima » et nous apprend qu'au VII[e] siècle l'endroit faisait partie des domaines d'une dame puissante qui portait le nom romain d'Aquila.

La *gens Anteia,* connue par de nombreuses inscriptions et dans l'histoire romaine (cfr. De Vit, *Totius latinitatis onomasticon,* t. I, p. I, p. 323), pénétra de bonne heure dans notre pays. Un Anteius fut, sous Tibère (14-39), envoyé en Belgique comme légat impérial avec pouvoir de préteur; il fut préposé par Germanicus à la construction d'une flotte sur le Rhin, l'an de la fondation de Rome 769 (Tacite, *Annales*, II, 6; Josèphe, *Ant. Jud.*, XIX, 1, 15). Il n'est pas téméraire de supposer que c'est cet officier ou un de ses descendants qui bâtit la *villa Anteia,* qu'une voie reliait à Cologne.

*LATINIA.

Nom primitif présumé de Lautenne, hameau de Surice, où l'on voit les vestiges d'un camp romain.

Nous ne possédons de ce vocable que des formes modernes : **Latinne,** 1555; **Lathenne,** 1556; **Lattene,** 1635 (de Villermont, *Pesches,* pp. 36, 75, 170); **Lotenne,** 1683 (Bormans, *Seign. féod.*, p. 33).

Lautenne est la forme wallonne de *Latinne*. Le wallon, en effet, allonge *a* en *au* (voir Introduction p. 13) et change en *-enne* la désinence romane *-inne*. Il est bien vrai que dans les chartes du chapitre de Saint-Gengoux à Florennes, Lautenne est rendu par **Lohetines, Lohetinnes,** sous les dates de 1325 et 1360 (*Analectes,* t. XXI, pp. 464, 470), mais cette orthographe bizarre est due à une décomposition syllabique, à une espèce de diérèse dont on rencontre

plusieurs exemples dans notre répertoire toponymique. C'est ainsi que Mertenne, sous Castillon, localité désignée sous la forme romane *Mertines* dans le polyptyque de Lobbes de 868-869 (DUVIVIER, *Hainaut ancien*, p. 368), devient *Mihertinis* au XIIe siècle sous la plume de Hillin dans ses *Miracula sancti Folliani (Acta SS. octobris*, t. XIII, p. 421). Nous verrons également, à une époque ancienne, *Doherpa* pour *Dorpa*, *Bohordes* pour *Bordes*.

Dans la province de Liége, il y a une commune qui porte aussi le nom de Latinne, dont la forme romane *Latines* est presque exclusivement employée dans les documents romans.

La *gens Latinia* nous est connue par des inscriptions (Cfr. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *Propriété foncière*, p. 143). Elle pénétra en Germanie, car le nom d'une femme appelée Latinia se lit dans une inscription d'Altenberg, Prusse rhénane (BRAMBACH, n° 303).

Il est possible que la forme primitive de Lautenne et Latinnes soit *Latina* ou *Latinas*. Ce serait alors le *cognomen* Latinus pris adjectivement dans un sens géographique, à l'exemple de *Gemina*, que nous allons rencontrer.

*LIVIA.

« En 892, il y avait dans le pays de Vienne, en Dauphiné, *in pago Viennense*, une *villa Livia*....

» Tout le monde connaît le nom de la *gens Livia*, qui a donné à Rome plusieurs consuls, la femme de l'empereur Auguste et le plus célèbre des historiens romains.

» Les inscriptions attestent que le gentilice Livius pénétra en Gaule. » (D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *Propriété foncière*, p. 410).

Faut-il voir une *Livia* dans Live, commune du canton de

Namur, sur la rive droite de la Meuse? Il nous est impossible de nous prononcer sur ce point.

D'abord, les documents ne font pas mention de cette localité avant le XIIIe siècle et ne la désignent que sous l'appellation romane : **Live**, 1284 (BARBIER, *Géronsart*, p. 298), **Lives**, 1464 (BORGNET, *Cartul. de Namur*, t. II, p. 72). Ensuite *Liva*, qui a pu être la dénomination ancienne de l'endroit, est germanique et signifie héritage. C'est ainsi qu'est désigné Leiwen, cercle de Trèves, en 1098 (FOERSTEMANN, II, p. 987). Voir dans la troisième partie le vocable LAIBA, Lesve.

*LONCEIA.

C'est peut-être la dénomination ancienne de Lonzée, commune du canton de Gembloux, où l'on a découvert des substructions romaines (*Ann. arch. Namur*, t. XVI, p. 4).

L'existence d'une *gens Lonceia* nous est attestée par une inscription (*C. I. L.*, t. II, n° 63). On croit que ce gentilice est le même que Longeius et Longius (Cf. DE VIT, *Onomasticon*, t. IV, p. 184).

Au commencement du XIVe siècle, Lonzée s'écrivait **Lonseies** (BORMANS, *Fiefs*, I, p. 24). Nous n'en avons pas rencontré de mention antérieure.

SATURIA.

Sautour, commune du canton de Philippeville.

On y a découvert des sépultures gallo-romaines et des poteries de la même époque (*Ann. arch. Namnr*, t. VIII, p. 452).

Saturia. — Bernardus de Saturia, 1157 (D. BERLIÈRE, *Documents inédits*, t. I, p. 21).

Sature, 1188, 1194, 1216, 1219, etc. *(Analectes,* t. VIII, pp. 364, 366; BARBIER, *Floreffe,* t. II, pp. 17, 72; HUGO, *Ann. Ord. Præm.,* t. I, pr., p. LVIII). — Les graphies **Soture, Sonture,** 1155, dans BORMANS et SCHOOLMEESTERS, *Cartul. de St-Lambert,* t. I, pp. 75, 78, nous paraissent être de fausses lectures pour *Sature.*

Satur, 1247 (BARBIER, *Floreffe,* t. II, p. 101). — **Sator, Satour,** 1247 *(Analectes,* t. VIII, p. 367). — **Satuer,** 1465 (BORMANS, *Cartul. de Dinant,* t. II, p. 96).

Saultour, 1412 (BORMANS, *Seigneuries féod. du pays de Liége,* p. 291). — **Sauteur,** 1413 *(Ibid.).* — **Sautoir,** 1428, 1420 *(Ibid.).* — **Sautour,** 1431 *(Ibid.).* — **Sauthoir,** 1524 *(Ibid.).* — **Salthoir,** 1527 *(Ibid.).* — **Sathour,** 1555 *(Ibid.).*

Saturia est le féminin du gentilice Saturius mentionné plus haut, page 449.

Des *cognomina* ont été également employés comme noms de lieux sans prendre de suffixe. D'Arbois cite, comme exemples : *Marcus,* Marc-la-Tour (Corrèze); *Turnus,* Tours-sur-Marne (Marne); *Vassilius,* Vassel (Puy-de-Dôme); *Tullum,* Toul; *Luteva,* Lodève; *Cupitas,* Queudes (Marne); *Romulas,* Ramoules (Basses-Alpes).

Dans notre province, notre attention peut être portée sur les vocables suivants :

MALLIANUS.

Maillen, commune du canton de Namur, où l'on trouve les ruines de trois villas romaines. La plus rapprochée du village est située au lieu dit Al' Sauvenière. Voyez MAHIEU, *Villas belgo-romaines de Maillen,* dans les *Ann. arch. de Namur,* t. XIX, pp. 345-392.

Ce village ne nous a laissé que sa dénomination romane sous les variantes orthographiques suivantes :

Mailhent, 1227, 1267 (BARBIER, *Géronsart,* pp. 228, 285).

Malain, 1232 *(Ibid.,* p. 236).

Maillent, 1280 (DE REIFFENBERG, *Monuments,* t. I, p. 18).

Malein, 1286 *(Cartul. de Grandpré,* t. I, p. 90).

Maillen, 1320 (BERTHOLET, t. VIII, preuves, p. VIII).

Maeillen, v. 1343 (BORMANS, *Fiefs,* I, p. 102).

Mallien, 1454 (LAHAYE, *Fiefs de Poilvache,* p. 476).

Une charte de Ravenne, écrite vers l'an 700, et un diplôme d'Otton Ier de 967 nous offrent un *fundus Mallianus* (FANTUZZI, *Monumenti Ravennati,* t. I, p. 62; SICKEL, *Ottonis I diplomata,* p. 445). Maillanne (Bouches-du-Rhône) est une ancienne *villa Malliana,* d'après D'ARBOIS DE JUBAINVILLE *(Propriété foncière,* p. 267).

Mallianus pourrait être considéré comme un nom dérivé du gentilice Mallius et du suffixe latin *-anus,* l'équivalent du celtique *-acus*. Mais ce serait le seul exemple de l'emploi du suffixe *-anus* en Belgique. Nous préférons donc voir le *cognomen* Mallianus employé géographiquement. L'épitaphe de Q. Aelius Mallianus se trouve à Aime, en Savoie *(C. I. L.,* t. XII, n° 120).

GEMINA.

Geminne, dépendance de la commune de Natoye.

Gemina : Harduinus de Gemina, 1104 *(Chartes de Stavelot)*.

Gemines : Egidius de Gemines, 1318 (PONCELET, *Fiefs*, p. 112).

Gemenne, Gemynne, Jemynne, XVIe s. (BORGNET, *Cartul. de Ciney*, pp. 263, 264, 267, 275).

La Table de Peutinger marque une station romaine du

nom de *Geminas* sur la voie de Valence au Col du Mont Genève. Voyez DESJARDINS, *Géogr. de la Gaule romaine*, t. IV, p. 155. L'Anonyme de Ravenne l'écrit *Gemina*.

Le cognomen *Geminus* est connu par les inscriptions (C. I. L., t. III, voir la Table).

Il y a d'autres noms de lieux en *-ina* que l'on peut rapprocher de même d'un *cognomen* romain. Nous les examinerons dans le chapitre spécialement consacré aux noms revêtus du suffixe *-ina*.

On trouve des noms de lieux formés à l'aide de gentilices en *-ius* et du suffixe *-o, -onis*. D'Arbois de Jubainville passe en revue trente noms de cette catégorie, dont plusieurs toutefois peuvent être contestés, notamment *Lenio*, Leignon, qu'il dérive du gentilice Laenius, tandis que l'endroit emprunte son nom au ruisseau. C'est aussi sous toutes réserves que nous rapportons à cette classe les vocables suivants.

*RUPILIO.

Nom conjectural de Rouillon, sur la Meuse, commune d'Annevoie. Mont-Reuillon, au département de la Nièvre, est un *Mons Rupilionis*, qui s'altéra d'abord en *Mons Ruvilionis*.

Roulhon, *1362 (BORGNET, *Cart. de Namur*, t. I, p. 64).

Rupilius est un gentilice assez connu. « P. Rupilius, homme d'origine obscure, obtint à Rome les honneurs consulaires l'an 132 avant J.-C. P. Rupilius Rex, postérieur d'un siècle, doit, dans le monde littéraire, une certaine notoriété à une satire d'Horace qui est la septième du livre premier » (D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *Propriété*

foncière, p. 589). Sur les Rupilius, voyez Pauly, *Real-Encyclopaedie*, t. VI, p. 565-566.

*SERENIO, *SERNIO.

Ciergnon, commune du canton de Rochefort, sur la rive droite de la Lesse. Vestiges d'une forteresse et d'un établissement romains (*Ann. arch. Namur*, t. VII, p. 300; t. VIII, p. 451).

Serniun, 1139 (Kurth, *Chartes de Saint-Hubert*).

Seregnon, *1275 (Bormans et Schoolmeesters, *Cartul. de St-Lambert*, t. II, p. 235); 1319 (Poncelet, *Fiefs de Liége sous A. de la Marck*, p. 120); 1527 (Lahaye, *Fiefs de Poilvache*, p. 94).

Sergnon, 1351, 1363, 1447, 1467, 1538 (Lahaye, *Fiefs de Poilvache*, pp. 93, 94; Bormans, *Fiefs*, I, pp. 67, 87).

Sernong, 1351 (Lahaye, *Ouv. cité*, p. 92; Bormans, *Ouv. cité*, p. 24).

Siergnon, orthographe la plus commune du xvie au xviiie siècle (Lahaye, pp. 94-96).

Sainregnon, 1503 (Bormans, *Fiefs*, III, p. 394).

Serengnon, 1503 (*Ibid.*).

Siernon, 1773 (Lahaye, p. 96).

Si le nom primitif est *Serenio*, il dérive du gentilice Serenius (*C. I. L.*, t. III, n° 6436). Si c'est *Sernio*, nous ignorons s'il existe un gentilice Sernius; nous constatons seulement la mention d'un lieu appelé au xe et au xie siècle, *Serniaco*, probablement Senergues au département de l'Aveyron (Desjardins, *Cartul. de Conques*, pp. 254, 346). Cernay, Eure-et-Loir, qui s'écrivait *Serneium* en 1120, semble être aussi un *Serniacus* (Merlet, p. 36).

VULPILIO.

Wépion, commune du canton de Namur, sur la rive gauche de la Meuse. Les sépultures, les monnaies, les pierres meulières et autres antiquités romaines découvertes sur son territoire prouvent que l'endroit était habité à l'époque gallo-romaine (*Ann. arch. Namur*, t. VII, p. 221; t. IX, p. 457; t. X, p. 516; t. XII, p. 122).

Vulpilio : in eodem pago (Namucensi), in loco qui dicitur Vulpilionis mansellum absum unum cum terrulis et silvolis ad eum aspicientibus, 832 (Martène et Durand, *Amplissima collectio*, t. I, col. 88).

Houpillons, Houpillons, *1294 (Borgnet, *Cartul. de Namur*, t. I, p. 130).

Wepillons, 1328 (*Ibid.*, p. 203). — **Weupillon,** v. 1343 (Bormans, *Fiefs,* I, p. 109). — **Wepilhon,** 1418 (*Ibid.*, II, p, 232). — **Wepellon,** 1420 (*Ibid.*, p. 239). — **Wepullon,** 1420 (*Ibid.*, p. 240). — **Wépillon,** 1422, 1611 (*Ibid.*, p. 245; Borgnet, *Chartes namuroises à Lille*, n° 462).

Wépion, 1765 (*Ibid.*, IV, p. 171).

L'existence d'une localité française du nom de *Vulpiliacus* nous est attestée par une charte de 1067 qui en fait mention sous la notation *Vulpiliago* (Alart, *Cartulaire Roussillonnais*, p. 71). D'Arbois de Jubainville (*Revue celtique*, t. XI, p. 489) le dérive du gentilice *Vulpilius, qui lui-même est dérivé de « vulpes, » renard. *Vulpilio* dériverait aussi de Vulpilius.

A rechercher cependant si *Vulpilio* ne serait pas synonyme de *Vulpilarias*, étymologiquement lieu habité par les renards, nom d'une localité mentionnée au onzième siècle dans une charte de l'abbaye de Conques, département de l'Aveyron (Desjardins, *Cartul. des Conques*, p. 222) et qui a

dû être aussi le nom de Volpiliere (Lozère, Puy-de-Dôme) et de Goupillères (Calvados, Eure, Seine-et-Oise, Seine-Inférieure).

CHAPITRE VI.

Le suffixe *-aus*.

Le suffixe *-aus (-au, -ao)*, peu étudié jusqu'ici, sert à former, non seulement des noms de personnes *(Canaus, Divitaus, Liccaus, Maccaus, Pravaus, Samaus, Segisiaus, Sennaus, Simaus, Tanaus)*, mais aussi des noms de régions et de localités.

L'usage de ce suffixe pour la création de noms de *pagi* existait déjà à l'époque gallo-romaine. Une inscription, trouvée à Birrens, en Écosse, nous fait connaître le *pagus Vellaus* ou le Velluwe, contrée de la Gueldre, dont les soldats combattaient dans la deuxième cohorte des Tongrois :

DEAE RICAM
BEDAE PAGVS
VELLAVS MILT
COH II TVNNG
V S L ·M

(Deae Ricambedae pagus Vellaus militans in cohorte II Tungrorum, votum solvit libens merito [1]).

[1] *C. I. L.*, t. VII, nº 1072. Voir *Bulletin des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, t. VII, p. 545.

Les textes du moyen âge font mention d'autres *pagi*, qui tirent leur dénomination d'une rivière à l'aide du suffixe *-aus*. Tels sont : le Hainaut, ***Haginaus*** ou ***Hainaus (Haginau, Haginao, Hainau, Hainao)***, de ***Hagina, Haina,*** la Haine ; le Talou, en France : in pago *Tellau,* juxta fluvios *Tella* et Warinna *(Acta SS. aprilis*, t. II, p. 217), in pago Tellao, *709 (K. PERTZ, *Diplom. merow.*, p. 67); le Vimeux, en France : in pago *Vimnau* super fluvio *Vimina* (D'ACHÉRY, *Spicilegium,* t. II, p. 275), in pago Vimnao, *751 (K. PERTZ, p. 109) ; le *pagus* de la Meuse ... in pago *Mosau* ..., *Mosau* superior (voir plus haut, p. 74). On a voulu justifier de même le nom du *pagus Darnaus* (in pago Darnau, 862, p. 333), en y cherchant l'Orneau, qui toutefois ne nous est connu que sous la forme *Olnon* (p. 122). Quelques localités ont adopté, de cette façon, le nom de leur cours d'eau : *Ledernaus*, Lierneux, de *Lederna,* la Lienne ; *Ernaus,* Yernawe, de *Erna*, l'Yerne ; *Ortao,* Ortho, de *Orta,* l'Ourte ; *Glaniau,* Glains, village détruit, à la source du Glain, *Glanis ; Flenau,* Furnaux, de *Flena*, son ruisseau ; *Uriau,* Orgeo, de *Uris* (?), son ruisseau.

Contrairement au suffixe *-acus,* le suffixe *-aus* ne s'attache pas à des noms d'hommes pour former des noms de lieux. Les exemples qui précèdent et l'étude de ceux qui suivent nous en fournissent la preuve :

Amarlaus, Ambarlao, Amberloux, Luxembourg. — *Andelaus,* Andelot, Haute-Marne. — *Arelaus*, *Arelao*, Arleux, Somme. — *Argentaus, Argentao*, Argental, Loire. — **Bailaus,* Baileux, Hainaut. — *Baldau,* Bodeux (Basse-), Liége. — *Baliaus,* Baillou, Loir-et-Cher. — *Barrao* (GRÉG. DE TOURS), Barrou, Indre-et-Loire. — *Bassaus,* Bassou, Yonne, et Basseux, Pas-de-Calais. — *Bisau,* Bizou, Orne. — *Bladonau,*

Blénod, Meurthe-et-Moselle. — ***Calaus,*** Chalaux, Nièvre, Chalou-la-Reine, Seine-et-Oise; Châlo-Saint-Mars, Seine-et-Oise; Chaleux, Namur. — ***Carraus,*** Carreux, Aisne. — ***Domnaus,*** Deuxnouds, Meuse. — ***Gemblaus,*** Gembloux, Namur. — ***Herlaus,*** Harlue, Namur. — ***Humblaus,*** Hombleux, Somme. — ***Leuconaus, Leuconao,*** Saint-Valéry-sur-Somme, Somme. — ***Merlaus,*** Merlaut, Marne; Merloux, Saône-et-Loire. — ***Munau,*** Muno, Luxembourg. — ***Peciau,*** Pesau, Orne. — ***Stabulaus,*** Stavelot, Liége. — ***Tabernau,*** Taverneux, Luxembourg. — ***Taraus,*** Tharaux, Gard. — ****Templaus,*** Temploux, Namur. — ***Varaus,*** Vraux, Marne. — ***Vernao,*** cité avec ***Barrao*** (Greg. Tur.). — ***Wasnaus, Wasnao,*** Vanault, Marne.

Les vocables ***Stabulaus, Tabernau,*** nous annoncent que le suffixe *-aus* s'est quelquefois adapté à des mots de langue latine.

Un des plus documentés est ***Stabulaus.*** Sa fréquente mention dans les chartes de cette vieille abbaye nous permet d'en étudier toutes les flexions grammaticales. D'après son plus ancien cartulaire, celui de B.52 de Düsseldorf, XIIIe siècle, nous trouvons la forme ***Stabulaus*** non seulement pour le nominatif (vers 643, 741, 827, 882), mais aussi pour le génitif (747, 1035, 1040), le datif et l'ablatif (v. 650, 670, 720, 770-779, 825, 842, *862, 873, 874, etc.), et l'accusatif (663-674, 747, 748, 825, 842, 857, 873, etc.). ***Stabulau*** est surtout employé à l'ablatif (670, 677, vers 681, 755, 814, 880, etc.), ou au datif (v. 650, codex Bamberg.), rarement à l'accusatif (vers 932, 953, 966). C'est la désinence celtique du datif observée notamment dans ***Ivau,*** datif de ***Ivaus,*** nom d'une divinité topique (Holder, ***Altceltischer Sprachschatz,***

t. II, p. 99). *Stabelao* se voit à l'ablatif (vers 681, 880) et même tient lieu de l'accusatif (751-768, 770-779). Le génitif *Stabulai* se rencontre seulement en 878, *1040, *1045. — Lierneux se lit dans le même recueil *Ledernao* (Cod. Bamberg.) ou *Lethernacho* (B.52) pour l'accusatif (667), *Lethernau* pour le nominatif et l'accusatif (747), et *Ledernaus* au nominatif dans l'original de 862.

La désinence *-aus, -ao,* est parfois remplacée par *-aco.* Ainsi dans le diplôme de 648 (J. Halkin et Roland, *Recueil des chartes de Stavelot-Malmedy,* t. I. p. 7), le Codex Bambergensis, du xe siècle, écrit *Stabelaco,* nomin., là où le cartulaire B.52 de Düsseldorf donne *Stabulaus.* Également dans un diplôme de 692 la leçon *Stabelaco* ou *Stabulaco* est donnée par les deux manuscrits. *Ledernao,* 670, texte de Bamberg., est remplacé par *Lethernacho* dans B.52. Le *Glaniau* de 720 est *Glaniaco* en 814, 888 et 915. *Aviaco* en 670 redevient *Aviao* en 814 et 950 dans le Codex Bambergensis. Blénod, nom de deux communes du département de Meurthe-et-Moselle, est *Bladenaco* en 836 et *Bladonau* en 875 (Lepage, *Diction topogr. de la Meurthe,* pp. 18-19). Le Hainaut, *pagus Haginaus* en 779 (Lacomblet, t. I, p. 1), est appelé *Hainacus pagus* en *966 *(Analectes,* t. XXIV, p. 177). De bonne heure aussi le *pagus Vimnaus* est transformé en *pagus Vimnacus* (Garnier, *Diction. topogr. de la Somme,* t. II, p. 400). Au xiie siècle, on disait *Amberlacum* et *Gemblacum.* **Varaus* est latinisé en *Veroacum* en 1192 (Longnon, *Diction. topogr. de la Marne,* p. 303), et *Templus* en *Templiacus* en 1213 (Miraeus, *Opera dipl.,* t. IV. p. 32). La désinence *-iacus* fléchit en *-au* dans *Fisciacus* (xie s. et 1180), *Fiscau* en 1162, aujourd'hui Grand-Fissaut,

par la chute de la consonne médiane qui a contracté les deux voyelles mises en contact : *Flederaus* = *Fleeraus* = *Flĕraus*.

Flederaus s'est donné un diminutif : *Flederciolum* et par euphémisme **Fledelciolum,** endroit que le Polyptyque de Lobbe place dans le *pagus* de Darnau (Duvivier, *Hainaut ancien*, p. 310). *Fledelciolum* n'est pas Fleurus comme on l'a cru, mais une ferme que la carte de Ferraris marque au S.-E. de Fleurus et que les documents désignent sous les formes : **Florisel,** 1235 (de Reiffenberg, *Monuments*, t. I, p. 85), **Flérisoul,** 1339 (Piot, *Invent. namur.*, p. 180, n° 610), **Fleurisol,** 1691 (Lahaye et de Radigués, *Corresp. provinc.*, p. 280). L'endroit est appelé aujourd'hui Fleurjoux.

Flederaus dérive de *Fledera*, qui a dû être le nom du ruisseau qui coule au centre de Fleurus, appelé aujourd'hui le Ry. Nous avons déjà rencontré le radical *Fled* dans *Fledena*. Ici il revêt le suffixe *-era* = *-ara*. Il se découvre encore dans *Fleterna*, ruisseau mentionné en 875 (Guérard, *Cartul. de l'abbaye de Saint-Bertin*, p. 116).

GEMELAUS.

Gembloux, bourg et chef-lieu d'un canton de l'arrondissement de Namur, arrosé par l'Orneau.

Gemblaus. — In loco Gemblaus dicto, ... villam Gemblaus ... in eodem loco Gemblaus, ... in Gemblaus, 946, 979 (*Diplom. reg. et imper.*, t. I, p. 162; t. II, p. 213); in loco vocabulo Gemblaus, v. 950 (Miraeus, t. I, p. 141); actum in Gemblaus (Pertz, *SS*, t. VIII, p. 530); Gemblaum venit, XII[e] s. (*Ibid.* p. 523); circa locum Gemblaus, 1153 (*Com. roy. d'hist.*, série IV, t. II, p. 276). — Adjectif : **Gemblaucensis,** 946 (*Dipl. Ottonis I*, p. 162); **Gemblocensis,** 961,

Gemmelaus. — Monasterio Gemmelaus nuncupato, 963; fundum Gemmelaus dictum ... de Gemmelaus cœnobio ... Gemmelaus evehitur, XIIe s. (PERTZ, *SS.*, t. VIII, pp. 515, 509, 512). — Adjectif : **Gemmelacensis** (*Ibid.*, p. 512).

Gemelaus, XIIe s. (BERLIÈRE, *Monasticon belge*, t. I, p. 15). — Adjectif : **Gemelacensis,** *1171 (*Analectes*, t. XXIV, p. 215).

Gemblaos : in loco qui vocatur Gemblaos, 983 (PERTZ *SS.*, t. VIII, p. 527).

Gemblacum. — Et Gemblaci in hospitali pauperum aliquantum mansit, XIIe s. (PERTZ, *SS.*, t. VIII, p. 553); de Gemblaco, *1153, 1257 (*Analectes*, t. XXIV, p. 19; BORMANS et SCHOOLMEESTERS, *Cartul. de St-Lambert*, t. II, p. 108); apud Gemblacum, 1217 (*Com. roy. d'hist.*, 4e série, t. II, p. 282). — Adjectif : **Gemblacensis,** 1018, 1096 (PERTZ, *SS.*, t. VIII, p. 537; *Analectes*, t. IV, p. 397).

Gembolium, vers 1162 (DUVIVIER, *Hainaut ancien*, p. 395).

Gemblodium, 1185 (GISLEBERT, *Chronica Hannoniæ*, p. 150).

Gemlaucum, XIVe s. (BERLIÈRE, *Monasticon belge*, t. I, p. 15). — Adjectif : in loco **Gemlaucensi,** XIIe s. (PERTZ, *SS.*, t. VIII, p. 529).

Gemblogensis, adj., 1267 (WILLEMS, *Chronique de Jean Van Heelu*, p. 394).

Gembluos, 1006, 1070 (BORMANS et SCHOOLMEESTERS, *Cartul. de St-Lambert*, t. I, pp. 26, 35).

Gemblues, vers 987, 1155, 1192, 1205, *1210, 1291 (*Ibid.*, pp. 23, 75, 77; *Ann. arch. Namur*, t. XXIV, p. 320; DE MARNEFFE, *Cartul d'Afflighem*, p. 362; *Analectes*, t. XXV, p. 293; BORMANS et SCHOOLMEESTERS, *Cartul. St-Lambert*, t. II, p. 472). — **Gembluez,** 1192, 1291 (*Analectes*, t. XXI, p. 396; BORMANS et S., t. II, p. 469). — **Jinblues,** 1197 (DE REIFFENBERG, *Monuments*, t. I, p. 318).

Gemblus : in villa Gemblus, ..., in Gemblus, XIIe s. (PERTZ, *SS*., t. VIII, p. 547); de Gemblus, 1175, 1178, 1289 (MIRÆUS, t. II, 1181; *Ann. arch. Namur*. t. V, p. 441; BORMANS et S., t. II, p. 453. — **Gembluz**, 1342 (BORMANS et S., t. III, p. 617).

Gembluis, 1197 (BARBIER, *Floreffe*, t. II, p. 49).

Gembleus, 1197, 1334 (MIRÆUS, t. IV, p. 715; BORMANS et S., t. III, p. 453). — **Jembleux**, XIVe s. (BERLIÈRE, *Monasticon belge*, t. I, p. 15).

Gemblois, 1224 (MIRÆUS, t. IV, p. 231).

Gembloes, 1444 (DEVILLERS, *Description analytique*, t. IV, p. 127).

Gemblous, 1276 (BARBIER, *Malonne*, p. 309). — **Gemblou** (JEAN D'OUTREMEUSE, *Chronique*, t. III, p. 23). — **Gemblouz** (*Ibid*., p. 424).

Gemblours, 1131 (MIRÆUS, t. I, p. 383).

Gibloux, XVIIe s. (BERLIÈRE, *Monasticon belge*, t. I, p. 15), variante conforme à la prononciation wallonne (= Dgiblou).

Gemblaus et *Gemmelaus* nous paraissent être des notations euphoniques pour *Gemelaus*.

Le thème GEMEL est celtique d'après Stokes et Holder. Il dérive d'une racine GAM qui renferme, avons-nous dit pp. 255, 339, la notion d'union, de jonction, notion qui s'applique bien au latin *gemellus*, jumeau. En irlandais, *gemel* signifie chaîne, étymologiquement chose qui sert à attacher. Il serait difficile de préciser le sens de ce vocable dans l'ancien celtique. On peut le retrouver encore dans *Gemul-ensis finis*, aujourd'hui Jamble, au département de Saône-et-Loire (HOLDER, t. I, p. 1997). Holder traite aussi comme celtique le nom d'homme *Gemelus*, connu par une inscription grecque; l'existence d'un gentilice *Gemelius* pourrait se déduire du nom de lieu *Gemeliacus*, inscrit sur des monnaies mérovingiennes et se

rapportant, non à Gembloux, comme quelques-uns l'ont pensé, mais à Jumillac-le-Grand, au département de la Dordogne.

Le centre de la ville de Gembloux est à deux kilomètres de la chaussée romaine, qui longe son territoire au N.-O., parallèlement au cours de l'Orneau. Nous avons dit plus haut (p. 434) que c'est à tort que l'on a voulu reconnaître Gembloux dans la station appelée *Geminiacus*, que la Table de Peutinger et l'Itinéraire d'Antonin placent sur cette voie romaine, allant de Bavai à Tongres. Le calcul des distances marquées sur les itinéraires et le désaccord étymologique qu'il y a entre *Gemelaus* et *Geminiacus* s'opposent à cette identification.

HERLAUS.

Harlue, section principale de la commune de Bolinnes, canton d'Éghezée, sur la Méhagne, à 1600 mètres de la chaussée romaine de Bavai à Tongres. En fait d'antiquités, on y a seulement trouvé une monnaie romaine en or (*Ann. arch.*, t. XV, p. 472).

Herlaus. — Quidquid habebam apud Herlaus, 1046 (Miræus, *Opera diplom.*, t. III, p. 303). — Unum in Herlaus, *1112 (Charte de St-Jacques de Liège; Grandgagnage, *Vocabulaire*, p. 133).

Harlou. — Lego presbytero de Harlou, *1291 (Bormans et Schoolmeesters, *Cartulaire de Saint-Lambert*, t. II, p. 480).

Harloywes. — Servatium de Harloywes, 1245 (*Analectes*, t. XVII, p. 63, Cartul. du xviie siècle).

Harlewes, Hallewes. — Weros de Harlewes ... de Hallewes, 1291 (de Reiffenberg, *Monuments*, t. I, pp. 35, 37). — Werote de Harlewes, 1303 (Piot, *Invent. des chartes de Namur*, p. 91).

Harleuwes, 1430 (Roland, *Orchimont et ses fiefs*, p. 128).

Harluwe, xve siècle (Registre de Nicolas de Lesves, fol. 11 v°, aux Archives de l'État, à Namur).

Harleweez, avant 1558 (*Analectes*, t. III, p. 184).

Harlues. — Scochart de Harlues, 1481 (Bormans, *Fiefs*, II, p. 343). — **Harlue,** 1598 (Id., III, p. 599).

A Harlue, se jette dans la Méhagne un ruisseau dont le nom ancien semble perdu et que les modernes distinguent sous l'appellation banale de ruisseau d'Éghezée. Nous pouvons soupçonner que *Herlaus* dérive du nom primitif de ce cours d'eau d'après le même procédé que *Ernaus, Ledernaus*, etc. Le cours d'eau se serait donc appelé *Herla* ou *Harla*. *Harla* est le nom d'un ruisseau cité en 817 et qui coule en Alsace (D. Bouquet, t. VI, p. 505). Harly *(Harleium, Harliacum)*, dans le département de l'Aisne, tire aussi vraisemblablement son nom de son ruisseau (Cfr. Matton, *Diction. topogr. de l'Aisne*, p. 136). Une localité située au delà de la Loire est mentionnée en 673 sous le nom de *Herla* : ultra Ligerim, in Herla scilicet (K. Pertz, *Diplom. meroving.*, p. 20). En Autriche, un endroit est appelé, au xiie siècle, *Herla, Erla, Erlaha;* cette dernière forme porte une désinence hydronymique (Oesterley, *Histor. -geogr. Wörterbuch des deutschen Mittel-Alters*, p. 277).

Herla pourrait être une forme diminutive syncopée pour *Herola, Har-ola*, avec le même radical que *Har-en-ton*.

LEDERNAUS.

C'est le nom que porte Lierneux (Liége) dans un diplôme original de 862 (J. Halkin et Roland, *Recueil des chartes de Stavelot-Malmedy*, t. I, p. 83). — Dans des chartes antérieures, mais existant seulement en copie, ce vocable reçoit

les variantes *Ledernao* ou *Lethernaco* (670), *Lethernau* (747). Dans un second diplôme de 862 et dans un autre de 873, c'est la forme romane *Lernou* qui apparaît.

Ledernaus dérive de *Lederna,* la Lienne, nom du ruisseau qui arrose Lierneux.

Lierneux, dans sa forme moderne, est presque semblable à Liernu, commune du canton d'Éghezée, arrosée par un affluent de la Méhagne que l'on ne désigne plus que sous le nom de ruisseau de Liernu. Liernu serait-il, comme Lierneux, un *Ledernaus,* dérivé de *Lederna,* son ruisseau? Nous n'oserions l'affirmer, parce que nous ne possédons de Liernu que des variantes romanes qui ne remontent pas au-delà du XII[e] siècle : les suffixes *-uth, -ut,* qui les revêtent au XII[e] et au XIII[e] siècle, sont peu conciliables avec l'ancien *-aus.* Nous allons voir cependant *Templaus* transformé en *Templut,* dans un acte de 1295.

Lernuth : in Lernuth, ad an. 1188; in villam Lerunth (lisez Lernuth), ad an. 1189 (GISLEBERT, *Chronica Hannoniæ,* écrite vers 1200, pp. 190, 195); Theobaldus de Lernuth, *1250 *(Chartrier de Salzinnes);* castrum etiam Lernuth cum suis appendentiis XIII[e] siècle (GILLES D'ORVAL, dans CHAPEAVILLE, *Gesta pontif. Leod.,* t. II, p. 104).

Lernut : Lerunt (lisez Lernut), ad an. 1192 (GISLEBERT, *Chronica Hannoniæ,* p. 236); terre de mon sangnor le conte de Namur, qui muevent de le cour de Lernut et gisent devers la chauchie, 1285 (BARBIER, *Floreffe,* t. II, p. 172); Lambers de Lernut, Gilors de Lernut, eskievin de Lernut, *1294 (BORGNET, *Cartul. de Namur,* t. I, p. 119).

Liernut : Theobaldus de Liernut, *1286 *(Chartrier de Salzinnes);* nostre rente de Liernut.... Thiebaus de Kernut (lisez Liernut), 1284 (DE REIFFENBERG, *Monuments,* t. I,

pp. 23, 24-25); Thibaut de Liernut, 1297, *1313 (Bormans, *Fiefs*, I, pp. 8, 9; Borgnet, *Cartul. de Namur*, t. I, p. 168).

Lieernu, 1245 (*Ann. arch. Namur*, t. IV. p. 131).

Leernu, 1380 (*Cart. d'Emelmont*, fol. 51).

Lernu, 1484 (Bormans, *Fiefs*, II, p. 354).

Liernu, 1453 (*Analectes*, t. IV, p. 85). — **Lyernu**, 1494 (Bormans, *Fiefs*, II. p. 371).

Le tumulus qu'on voyait sur le territoire de Liernu (*Ann. arch.*, t. IV, p. 287) nous autorise à croire que l'endroit était habité à l'époque romaine.

*TEMPLAUS.

Temploux, commune du canton de Namur-Nord. Sur son territoire un tumulus, fouillé en 1857 par la Société archéologique de Namur (*Ann. arch. Namur*, t. V, p. 184).

Templus : villam Templus dictam ... dedit. — In villa Templus dicta, XIe s. (Pertz, *SS.*, t. VIII, pp. 534, 542).

Templues, Templuez, 1189, 1198, 1207, *1234, 1265, *1288, 1300 (Galliot, *Hist. de Namur*, t. V, p. 375; de Limminghe, *Chronique de Croonendael*, t. II, p. 657; *Analectes*, t. V, p. 375; *Chartrier de Salzinnes*; Barbier, *Géronsart*, p. 283; de Reiffenberg, *Monuments*, t. I, pp. 226, 56).

Templiacus, 1213 (Miraeus, *Op. dipl.*, t. IV, p. 32). Latinisation de facture irrégulière.

Templut, *1295 (Barbier, *Géronsart*, p. 307).

Templos, 1310 (de Reiffenberg, *Monuments*, t. I, p. 73).

Templous, 1233, 1256 (*Analectes*, t, VI, p. 185; Barbier, *Géronsart*, p. 264). Outre cette graphie, on trouve aussi dès le XIVe siècle **Templou** et **Temploux**.

Templours, XIVe et XVe s. (Bormans, *Fiefs*, I, p. 121; II, p. 305).

A comparer : Templeux (-la-Fosse, et -le-Guérard), au département de la Somme : *Templous* en 1230, *Templues* en 1236 (Garnier, *Diction. topogr. de la Somme,* t. II, p. 330); et pour le radical : *Templovium,* Templeuve au département du Nord (Duvivier, *Documents anciens,* p. 298), et le *pagus Templutensis* ou *Templucensis* (Duvivier, *Hainaut ancien,* p. 101).

CHAPITRE VIII.

Les suffixes *-onia* et *-ania*.

Une particularité assurément curieuse est l'abondance des noms de lieux en *-ogne* et en *-agne* dans notre région et plus spécialement dans celle qui fit partie de l'ancien diocèse de Liége. Nous avons, dans la province de Namur : Behogne, Chevetogne, Jassogne, Lisogne, Massogne, Mehogne, deux Ossogne, Revogne, Sologne, Tresogne et Trisogne, — Awagne, Brumagne, Falmagne, Jamagne, Marlagne, trois Matagne, Méhagne; dans celle de Liége : Fallogne, Hollogne, Mehogne, Palogne, Sendrogne, Termogne, Tirogne, Wihogne, — Navagne, Soumagne, Terwagne; dans le Luxembourg : Bastogne, Bertogne, Bologne, Chenogne, Chisogne, Compogne, Hollogne, Nassogne, Recogne, Tohogne, Willogne, — Remagne; dans le Limbourg : Fologne; dans le Brabant : Jodoigne; dans le Hainaut : Ossogne et Seloignes. Nous en trouvons quelques exemples encore dans les Ardennes françaises : Bannogne, Charbogne, Écogne, Hannogne, Rimogne, Sapogne; dans l'Aisne : Vassogne; dans le Nord : Vicogne.

Chaventhoingne : mesires Lambers de Chaventhoigne, *1262 (LAHAYE, *Cartul. de Walcourt,* p. XXX).

Chievetoingne : Lambertus de Chievetoingne, *1269 (DELESCLUSE et BROUWERS, *Catalogue des actes de Henri de Gueldre,* p. 409).

Chavetoigne, Chavetongne, Chavethongne, Chavetoingne, Chavetogne, 1372, 1380, 1391, 1405, 1166 *(Chartes de Stavelot;* BORMANS, *Seign. féod.,* p. 373; PIOT, *Invent. Namur,* pp. 432, 434; BORMANS, *Cartul. de Dinant,* t. II, p. 227; note marginale du XVe siècle, vis-à-vis de *Caventonia* dans deux cartulaires de Stavelot-Malmedy).

Chevetoing, 1392, 1410 (BORMANS, *Seign. féod.,* p. 393), — **Chevetongne,** fin XIVe s. (DE HEMRICOURT, *Nobles de Hesbaye,* p. 46; DE BORMAN, *Les échevins de Liége,* t. II, p. 550). — **Chevetoigne,** 1402, 1421 (PIOT, *Invent. Namur,* p. 433; GALLIOT, *Hist. de Namur,* t. VI, p. 115). — **Chevetonge,** 1534 (BORGNET, *Cartul. de Ciney,* p. 28).

Cevetoingne, 1565, 1570 *(Archives de l'État, à Namur, Échevinages,* n° 3995).

Juffetagne, sive **Jusetangne,** orthographe irrégulière (Pouillé de 1558, *Analectes,* t. II, p. 452).

L'origine gauloise de *Cavantona,* thème primitif de *Cavantonia,* ne nous paraît pas douteuse. Il est composé d'une racine CAV, du suffixe *-ant* et du suffixe *-ona.* La racine CAV, à laquelle le celtiste Ernault donne le sens de force, *çavas* en sanscrit, se voit dans les noms de peuple *Cav-aræ, Cava-turini, Ande-cavi;* dans les noms d'hommes *Cav-annus* (SCHUERMANS, *Sigles figulins,* n°s 1182, 1183) et *Cav-anos* (HOLDER, I, p. 872), peut-être aussi dans les noms de lieux *Cav-ana,* Chavanne (Rhône), *Cav-annas,* Chavanne sous Villette (Seine-et-Oise). Le suffixe *-ant, -ent,* fort usité en

celtique (voir p. 251), est celui du participe présent actif dans les langues indo-européennes, en sorte que *cavant-* pourrait bien signifier « fortifiant, qui rend fort, » notion qui s'applique parfaitement à une forteresse. Le radical *cavant-* ainsi formé prend position dans le vocabulaire toponymique par l'adjonction du suffixe *-ona,* qui nous est suffisamment connu [1].

La conclusion qui découle naturellement de cette interprétation, c'est que Chevetogne doit son nom à sa forteresse gauloise, particularité extrêmement rare dans nos contrées.

Nous ferons remarquer que la composition de *Cavantona* a une analogie frappante avec celle de *Carantona,* nom primitif de la Charente (D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *Les premiers habitants de l'Europe,* t. II, p. 169), transformé en *Cerantonia, Cherantonia, Charentona,* dans des actes de 951, 968, 1279 (RÉDET, *Diction. topog. de la Vienne,* p. 94). Dans *Carantona,* les celtistes reconnaissent une racine CAR (d'où *Carus, Cara,* le Cher, la Chiers), développée comme dans notre *Cavantona,* par les suffixes *-ant* et *-ona* (Cfr. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, l. c.).

GAMONIAS.

Jamagne, commune du canton de Philippeville, arrosée par le ruisseau nommé vulgairement *Ry-des-Gades,* lequel reçoit, sur le territoire de cette commune, un autre ruisseau nommé ruisseau de Jamiolle.

[1] N'est-ce pas le même radical qu'il faut distinguer dans *Caventinium* = Cantin (Nord), localité mentionnée dans une bulle du pape Pascal II, de 1104, en faveur de l'abbaye d'Anchin, au diocèse d'Arras (PFLUGK-HARTTUNG, *Acta pontificum romanorum inedita,* t. I, 80)?

Gamonias. — Cum Gamoniis, 1180 (Berlière, *Documents inédits*, t. I, p. 24).

Gammonias : Gerardus de Grammoniis (lisez Gammoniis), 1166 (*Ann. arch. de Namur*, t. XXIV, p. 317).

Gemonias. — Ecclesiam in Gemoniis cum terris, pratis, silvis et quintam partem in Gaminulis, 1018 (Berlière, *Op. cit.*, p. 8). — Dimidiam ecclesiam in Gemoniis cum terris, pratis, silvis et quodcumque videntur habere episcopus et fratres sui in aliis Gemoniis, 1018, 1033, (*Ibid.*, pp. 10, 12).

Jammonias. — Iammoniis partem ville cum tota ecclesia et dote cum appenditiis suis, 1188 (*Ibid.*, p. 27).

Formes romanes :

Jamongne, *1215 (Wauters, *Libertés communales*, preuves p. 72). — **Jamongnes,** 1243 (*Ann. arch. Namur*, t. XIX, p. 54).

Jamangne, Jamaingne, xive siècle (Bormans, *Fiefs*, I, pp. 25, 106). — **Jamangnes,** 1558 (*Analectes*, t. II, p. 387).

Jamaing, 1393, 1405, 1413 (*Ibid.*, p. 171 ; II, pp. 202, 217).

Jamaigne 1511 (*Ibid.*, III, p, 413),

Jamagne a un diminutif : Jamiolle, commune du canton de Philippeville, contiguë à celle de Jamagne.

Gaminulas. — In Gaminulis, 1018 (Berlière, *Documents inédits*, t. I, p. 8). — A la même date et en 1033, il en est question sous le nom de : autre Jamagne « in aliis Gemoniis » (*Ibid.*, pp. 10, 12).

Jamiulas. — Sextam partem totius allodii Jamiulis, 1199 (*Ibid.*, pp. 30).

Jaminulas. — Allodium meum de Jaminulis, 1221 (*Ibid.*, pp. 33, 34).

Formes romanes :

Jaminieles. — In villa Jamivieles (lisez *Jaminieles*), *xiie siècle (Lahaye, *Cartulaire de Walcourt*, p. 3).

Jamineulle, 1221 (*Analectes*, t. XXI, p. 454).

Jaminoule, XV[e] S. (DE BORMAN, *Échevins de Liége,* t. II, p. 551).

Jamignoullez, 1503. — **Jamegnoulle,** 1547. — **Jamegnoul,** 1665 *(Comptes de l'abbaye de Florennes).*

Jamioulle, 1673 *(Ibid.).*

Il ne faut pas confondre Jamiolle avec Jamioulx en Hainaut, anciennement *Jambimiel* ou *Jambinuel* (868-869), *Jambinel Jambinnel* ou *Jambinuel* (1031), *Jambenuel, Jambignuel Jambegnoul* (1256). Le village est situé au confluent de l'Eau d'Eure et du ruisseau du Vivier.

A comparer :

1° Jamoigne, commune du canton de Florenville (Luxembourg), au confluent de la Semois et de la Vière. Les formes anciennes sont : *Gammunias,* 888 (LACOMBLET, t. I, p. 75); *Gemonges,* 1164-1168 (GOFFINET, *Cart. d'Orval,* p. 38); *Jamognes,* 1173 *(Ibid.,* p. 45); *Jamongnes,* 1193 *(Ibid.,* p. 109); *Jamonia,* v. 1195 (GOFFINET, *Les Comtes de Chiny,* p. 213).

2° Jamagne, dépendance de Marchin (Liège), au confluent d'un ruisseau du même nom et du Houyoux, = *Jamang* en 1272 (SCHOOLMEERSTERS et BORMANS, *Notice d'un cartul. de Huy,* n° XXIV), *Jamaingne,* 1318 (PONCELET, *Fiefs de Liége,* p. 206), *Jamengnes* subtus Marchins, 1323 *(Ibid.,* p. 272).

Gamonias est fondé sur la racine GAM, qui a le sens d'union, de jonction, comme nous l'avons déjà exposé à propos de *Gameda* (p. 255) et de *Gamapia* (p. 338). Cette notion se justifie encore dans les noms qui précèdent, puisque les localités sont situées au confluent de cours d'eau.

* GASSONIA.

Jassogne, ancienne paroisse dont l'église, dédiée à saint Martin, était à la collation de l'abbé de Leffe (GALLIOT, *Hist. de Namur,* III, p. 113) et ancienne seigneurie,

consistant en une église paroissiale et quelques censes, notamment celle de Venatte (LAHAYE, *Fiefs de Poilvache*, p. 107). Aujourd'hui hameau de la commune de Crupet, composé de deux fermes et de quatre maisons particulières.

Gassonia, forme primitive présumée d'après son diminutif *Gessignula* et ses formes romanes ci-dessous.

Jasonje : Balduinus de Jasonje, *1155 *(Analectes,* t. XXIV, p. 198).

Jassoige, 1220; **Jassogne,** 1223; **Jassongne,** 1282 (QUINAUX, *Notice sur Leffe*, pp. 121, 123, 143). — **Jassoigne,** 1202, 1220 *(Ann. arch. Namur,* t. XXI, p. 168; BERTHOLET, *Hist. du Luxembourg,* t. VI, preuves, p. VII). — **Jasongne,** 1315; **Jassoingne,** 1330 (PONCELET, *Fiefs de Liége,* pp. 118, 387).

Ce vocable a un diminutif : **Gessignula,** in pago Condrusco, 1028 (MARTÈNE et DURAND, *Amplissima collectio,* t. I, col. 399). — **Gessignulus,** XII[e] siècle *(Hist. Walciod.,* ap. PERTZ, *SS.,* t. XIV, p. 530). Ce nom, qui ne semble pas avoir laissé de traces, désignait probablement l'une ou l'autre dépendance de Jassogne.

L'établissement romain, dont il reste des vestiges sur le territoire de Crupet, est situé au nord et à peu de distance de Jassogne.

* LEUSONIA, * LISONIA.

Lisogne, commune du canton de Dinant.

Ce nom ne nous est parvenu que sous ses formes romanes. Les plus anciennes présentent invariablement le radical *Lies-*, qui nous fait soupçonner un primitif *Leus-*, comme *Cieni* de *Ceunacum, Liebines* de *Leubinas, Liége* de *Leuticus,* etc.

de Vienne (France) sous la fausse lecture *Oeusona* (C. I. L., t. XII, p. 2040).

Toutefois, nous pouvons aussi supposer un primitif *Lisonia*. *Lisona* est le nom que porte, en 781, la Lisonne, affluent de la Drône (DE GOURGUES, *Dict. topogr. de la Dordogne*, p. 181); une bulle du pape Pascal II en faveur de l'abbaye de Saint-Nicaise de Reims, datée du 10 avril 1113, mentionne la dîme de *Lisuniis* (VARIN, *Archives administratives de la ville de Reims*, t. I, p. 262).

Liesonge, v. *1060, *1228, *1232 (BORMANS, *Cartul. de Dinant*, t. I, p. 7; *Analectes*, t. XVI, pp. 73, 75).

Liesongne, 1127, 1229, 1267 (LAHAYE, *Étude sur Waulsort*, pp. 261, 263, 276).

Lysongne, 1354 (PIOT, *Inv. Nam.*, p. 428). — **Lisogne, Lisoingne, Lizoingne, Lisongne,** etc., XIV[e]-XVI[e] siècle (LAHAYE, *Fiefs de Poilvache)*.

MAGLONIA.

Malonne, village fort étendu établi dans la Marlagne.

Nous avons vu (p. 223 et suiv.) que Malonne s'appelait **Maglonia** au X[e] siècle, **Malonia** en 1109, pour recevoir au XIII[e] siècle les formes romanes **Maloine, Malone, Malonne;** nous l'avons ramené à un primitif *Maglona*.

* MASONIA.

Massogne, dépendance de la commune de Ciney.

Nous n'en possédons que des formes romanes assez récentes. Voir plus loin l'article MOSANIA.

Masongne, 1437 (BORGNET, *Cartul. de Ciney*, pp. 10, 11). — **Masoingne,** 1503 *(Ibid.*, p. 273). — **Masonsge,** 1503 *(Ibid.*, p. 275). — **Masogne,** 1755 *(Ibid.*, p. 204).

Massogne, v. 1503 *(Ibid.*, p. 276).

Mausoigne, 1512 *(Ibid.*, p. 266).

Malsongnes, 1589 *(Ibid.*, p. 134).

La racine *mas* ou *mass* est celtique. Mesves situé sur une rivière du même nom, au département de la Nièvre, reçoit la graphie *Mass-ava* sur la Table de Peutinger; l'adjectif *Masavensibus* d'une inscription suppose la variante *Mas-ava*. *Mass* en irlandais signifie beau. Il existe aussi un gentilice *Masonius* ou *Massonius,* qui a pu laisser son nom à *Masonia* ou *Massonia*.

Nous aurions, dans ce cas, un nom de plus à insérer dans la liste des noms de lieux de notre province issus de gentilices gallo-romains sans l'adjonction du suffixe *-acus*.

MEDONIA.

C'est le nom donné en 1340 à la Mène, affluent de la Geete à Tirlemont (KURTH, *Frontière linguistique,* t. I, p. 453). HOLDER (t. II, p. 857) mentionne aussi dans sa liste des noms en *-onia* une île appelée *Medonia*.

La chute de la consonne médiane aura pu produire *Mehonia* et de là Mehogne, hameau de la commune de Sinsin, au canton de Ciney. Comparez MEHANIA. Nous n'avons pu relever de Mehogne que la variante **Mehongne,** du XVI[e] siècle (BORGNET, *Cartul. de Ciney,* pp. 133, 263, 264).

RUVONIA.

Revogne, hameau de la commune de Honnay, sur la Wimbe, autrefois paroisse du doyenné de Behogne ou Rochefort, et chef-lieu d'une prévôté liégeoise.

Ruvonia, 816 *(Chron. S. Huberti,* § 8); in confinio Fallema-

niensi in vico dicto Juvonia (lisez *Ruvonia),* XIII[e] siècle *(Hist. Walciod.*, ap. PERTZ, *SS.*, t. XIV, p. 529).

Ruvenia, XII[e] siècle *(Chron. S. Huberti,* ap. PERTZ, *SS.*, t. VIII, p 625).

Rovonia, 1139, *1163, 1173 (KURTH, *Chartes de S[t]-Hubert,* t. I, p. 106; *Analectes,* t. XVI, p. 32; MARTÈNE et DURAND, *Ampl. coll.*, t. I, col. 911). C'est la forme généralement employée par l'auteur de la Chronique de Waulsort (PERTZ, *SS.*, t. XIV, p. 532). — **Rovoniense** castrum (PERTZ, *SS.*, t. XIV, p. 530).

Revonia. — Castrum de Revonia, 1154, 1155 (BORMANS et SCHOOLMEESTERS, *Cartul. de S[t]-Lambert,* t. I, pp. 73, 74, 79).

Rivonia, 1245, 1256, 1318, 1320, 1322, 1329 (BORMANS et SCHOOLMEESTERS, *Op. cit.*, t. I, p. 483; BARBIER, *Floreffe,* t. II, p. 112; PONCELET, *Fiefs sous A. de la Marck,* pp. 33, 86, 120, 330). — Castrum **Rivoniense,** 1318 (PONCELET, *Op. cit.*, p. 33).

Revoigne, *1241, *1290, 1314 (BORMANS et SCHOOLMEESTERS, *Op. cit.*, t. I, p. 419; ROLAND, *Orchimont et ses fiefs,* p. 390; PONCELET, *Op. cit.*, p. 142). — **Revoingne,** *1262, 1293, 1338, 1341 (LAHAYE, *Cartul. de Walcourt,* p. XXXI; DEVILLERS, *Cartul. du Hainaut,* p. 545; PONCELET, pp. 447, 464). — **Revogne,** 1320 (PONCELET, p. 38). — **Revongne,** XV[e] s. (DE BORMAN, *Les échevins de Liége,* t. II, p. 552).

Rivonge, 1196 (MAGHE, *Bonne-Espérance,* p. 141). — **Rivcigne,** *1241, 1323, 1324 (BORMANS et SCHOOLMEESTERS, *Op. cit.*, t. I, p. 419; DELISLE, *Notice sur le cartul. de Rethel,* n[os] 301, 312). — **Rivongne,** 1258, 1314, 1322 (DELISLE, n[o] 153; BORMANS et SCHOOLMEESTERS, t. III, p. 142; PONCELET, p. 46). — **Rivogne,** 1257, 1322 (DELISLE, n[o] 146; PONCELET, n[o] 46).

Matina, connus à l'époque gallo-romaine (HOLDER, II, 459, 462).

MOSANIA.

Ce nom figure dans une charte, rapportée à l'an 747, par laquelle Carloman, maire du palais lègue aux moines de Stavelot et de Malmedy « Lenione cum omnibus appenditiis suis in pago Condustrinse, Caldina, **Mosania,** Uuarsipio et Barsina » (J. HALKIN et ROLAND, *Recueil des chartes de l'abbaye de Stavelot-Malmedy,* t. I, p. 49).

Dans le commentaire géographique de ce diplôme, nous écrivons (p. 47) : « *Mosania,* que Grandgagnage et Piot croient reconnaître dans Massogne, dépendance de Ciney, est traduit en marge de A et A[1] (Cartulaire du XIII[e] siècle et sa copie du XV[e]) par *Mousey* qui est une des variantes de Mozet en usage au XV[e] siècle, date de cette note marginale (Cfr. BORMANS, *Fiefs du Comté de Namur,* livr. II, p. 339). Mozet, situé près d'Haltinnes, reparaît dans notre n° 72 (p. 166) en 953, sous la forme *Mosenc;* il est latinisé en *Mosanium* dans une charte de 1245 (BARBIER, *Histoire du monastère de Géronsart,* p. 249). » Nous revenons sur notre sentiment à la page 150, dans une note géographique d'une charte de 943 (n° 64) où il est question de *Colnidum* : « *Colnidum,* Conneux, commune du canton du Ciney. N'est-ce pas *Colnido,* estropié en *Caldina* par le copiste, que nous devons lire dans la charte de 747, n° 17? Le scribe du Cartulaire B. 52 (XIII[e] siècle) confond si facilement *a* et *o* que cette hypothèse nous paraît très plausible. Dans l'affirmative, nous accepterions aisément l'identification de *Mosania* (peut-être pour *Masonia*) avec Massogne, en sorte que le texte de la charte de 747 nous donnerait les noms des appendices de

Leignon : Lenione cum omnibus appenditiis suis in pago Condustrinse : *Caldina* (Conneux), *Mosania* (Massogne), *Uuarsipio* (Ychippe) et *Barsina* (Barsène avec Barcenal). »

Il n'est pas même nécessaire de recourir ici à la supposition que *Mosania* soit pour *Masonia*. *Mosania* a pu dégénérer en *Massogne*, comme *Bohania* s'est transformé en *Behogne*.

RESTANIA.

Resteigne, commune du canton de Rochefort, sur la Lesse. En wallon, on dit Steigne.

Restania : in villa Restania, 947 (J. Halkin et Roland, *Recueil des chartes de Stavelot-Malmedy*, t. I, p. 158).

Restannia : inter Restanniam et Cansleum super fluvium Letia, v. 947 *(Ibid.*, p. 160).

Restennia : in villa Restennia, 926 *(Ibid.*, p. 135).

Restenna : note marginale du xve siècle *(Ibid*. p. 135).

Restangne, 1318 (Wurth-Paquet, *Tables).*

Restaigne, 1465 (Bormans, *Cartul. de Dinant*, t. II, p. 145).

Estaignes, 1611 (Doyen et Roland, *Notice sur le canton de Wellin*, p. 155).

On sait que sur le territoire de Resteigne au nord-est, au lieu dit *les Perées* il existe plusieurs marchets ou tumulus préromains *(Ann. arch. Namur*, t. XVI, p. 31; t. XXI, p. 66). Le séjour des Francs y est attesté par le cimetière du Tombois (t. XVI, p. 28).

A comparer : 1° *Restiniacus*, propriété de St-Martin de Tours en 862, 899, 902 (Bouquet, t. VIII, p. 573; Martène et Durand, *Amplissima collectio*, t. I, col. 253). 2° *Restée*, aujourd'hui Stée, hameau de la commune de

Braibant, qui, outre sa caverne *(Ann. arch. Nam.*, t. VII, p. 273), a laissé des traces de constructions belgo-romaines (t. IV, p. 384). Ses formes romanes : **Restei,** 1161 *(Analectes,* t. XVI, p. 28), **Restees,** 1226 (Barbier, *Géronsart,* p. 223), **Resteies,** 1236 (Evrard, *Flône,* p. 85) s'accordent avec un primitif *Restiacus, Restiacas.*

SOLANIA.

Sologne, localité disparue, qui se trouvait sur la hauteur qui domine Dinant, rive gauche de la Meuse, dans le voisinage de la ferme de Meez (Bouvignes).

Solania, endroit cité après *Manso* (Meez?) parmi les biens cédés à l'abbaye de Stavelot par Carloman, maire du palais, en 747. (J. Halkin et Roland, *Recueil des chartes de l'abbaye de Stavelot-Malmedy,* t. I, p. 49). — « Solania quæ propter Dinant adjacet, » XII[e] siècle *(Hist. Walciod.*, Pertz, *SS.*, t. XIV, p. 529).

Sollanna : « in Lomacensi campo in villa Sollanna, » 891 (J. Halkin et Roland, *Ouv. cité,* p. 109).

Solotanus, forme imaginée par le moine Richer pour le rapprocher de *Solitarius :* « viculus in monte qui vulgari vocabulo Solitanus vel Solitarius dicitur. » *(Translatio trium Colonensium,* ap. *Analecta Bollandiana,* t. XI, p. 132).

Solongne, Sologne. En 1293, les Dinantais prétendaient, contre ceux de Bouvignes, que leur territoire s'étendait pardevier Wachoire jusques à Tilhou à Solongne, ... près du Tilhou à Sologne » Borgnet, *Cartulaire de Bouvignes,* t. I, pp. 18, 19). Il est donc probable qu'alors déjà Sologne n'était plus qu'un lieu dit, devenu en 1315 « alle Crois à Mey condist Tilluel » *(Ibid.*, t. II, p. 259). Dans les

campagnes de Meez, une terre s'appelle encore aujourd'hui Terre de la Croix, où l'on découvre les vestiges d'un ancien cimetière, problablement celui de Sologne. La voie romaine de Bavai à Dinant devait passer à proximité. Nous ignorons si c'est sur ce même territoire qu'on a découvert des poteries romaines (cfr. *Ann. arch. Namur*, t. XIII, p. 18).

Peut-être pouvons-nous rapprocher *Solania* de *Solonacensis vicus*, aujourd'hui Sonnay, Indre-et-Loire, mentionné dans Grégoire de Tours (*Historia Francorum*, X, 31). « *Solonacus*, d'après d'Arbois de Jubainville (*Propriété foncière*, p. 172), s'expliquerait par le *cognomen* Solo, -onis, qu'on rencontre dans une inscription de Milan; Solo peut dériver de Sollos, nom gaulois gravé sur une monnaie. »

Cette interprétation est discutable. Dans le récit que Dion Cassius (XXXVII, 47) nous a laissé de la guerre des Allobroges figure Σολώνιον, dont la position ne pouvait être éloignée de Valence. Ce nom doit être comparé à celui des *Solonates* de Pline en Cisalpine, de *Solonium* en Étrurie et du *Solonius ager* des Ligures (DESJARDINS, *Géographie de la Gaule romaine*, t. II, p. 227; t. V, p. 351-353).

A comparer aussi : 1° Soulaines, Aube, *Sollania* en 1155 (BOUTIOT et SOCARD, *Diction, topogr. de l'Aube*, p. 156); 2° Soleine, hameau de Venoy, Yonne, écrit *Sollenes* en 1244 (QUANTIN, *Diction. topogr. de l'Yonne*, p. 124); 3° une ferme à Purnode, canton de Dinant, nommée Solonne ou Solanne, ancien fief de Poivache cité sous les formes **Soullennes** en 1516, **Solenne** du XVIe au XVIIIe siècle (LAHAYE, *Fiefs de Poilvache*, pp. 316-317). Grandgagnage (*Mémoire sur les anciens noms de lieux*, p. 27) croit retrouver ce Solanne dans le « Solanna in Lomacensi campo » de l'acte

de 891; mais Solanne est situé dans le Condroz et non dans le *pagus* de Lomme; 4° Solone, lieu dit à Crehen (Liége), mentionné en 1360 (Bormans et Schoolmeesters, *Cartul. de St-Lambert*, t. IV, p. 327).

SOLMANIA.

Soumagne, province de Liége, village arrosé par le ruisseau du même nom : rivus de Solmania, 915 (Bormans et Schoolmeesters, *Cartul. de Saint-Sambert*, t. I, p. 14); — villas quoque Soron et Solmaniam in pago Leuua, 1005 (Ernst, *Hist. du Limbourg*, t. VI, p. 99). En roman : *Soumagne*, *1264 (Quix, *Geschichte der Stadt Aachen*, t. I, p. 131), et *Somaing, Sumaing*, au xive s. (Poncelet, *Fiefs de Liége sous A. de la Marck*, pp. 125, 126, 134, etc.).

L'endroit tire son nom de son ruisseau : **Solmana*, qui trouve son homonyme dans *Sulmana*, la Sulm, affluent du Neckar en Allemagne (Foerstemann, t II, p. 1345), également, mais avec le suffixe *-ona*, dans *Sulmona*, *Solmona*, la Sormonne, affluent de la Meuse à Warcq-lez-Mézières. Comparez *Salmania*, Salmagne (Meuse), de *Salmana*, son ruisseau.

A en juger par les formes romanes qui nous sont parvenues, Soumois, commune du canton de Walcourt, peut être aussi un *Solmania*, si pas un *Solmanium*.

Solmagne, 1113 (*Comm. royale d'hist.*, 4e série, t. X, p. 175). Ce nom est à peine reconnaissable dans *Subnaym* (= *Sulmagne?*) qu'offre la copie fautive d'une bulle de Pascal II de la même année (Varin, *Archives admin. de Reims*, t. I, p. 263).

Somain, 1217 (*Com. roy. d'hist.*, *ibid.*, p. 200). —

Soumain, 1316 *(Analectes,* t. XVI, p. 148). — **Soumaing,** v. 1380 (BORMANS, *Fiefs,* t. I, p. 115.

Somaige, 1383 (LAHAYE, *Cartul. de Walcourt,* p. 29).

Soumaingne, 1558 *(Analectes,* t. II, p. 389).

On a découvert à Soumoy des monnaies romaines en argent *(Ann. arch. Namur,* t. X, p. 524). Il s'y trouve des scories de fer dites *crayats de Sarrasins.* Le village est au sud d'une voie romaine *(Ann. arch. Namur,* t. XXIV, p. 96). La commune est arrosée par un petit ruisseau qui se jette dans l'Heure.

A comparer : 1° Seumay, sous Perwez en Brabant = *Sumains,* *1153; *Somania,* *1154; *Solman,* *1165; *Sumaigne,* *1179 *(Analectes,* t. XXIV, pp. 195. 197, 214, 229); *Sumain,* *1206; *Somain,* *1209 *(Ibid.,* t. XXV, pp. 277, 286). — 2° Sommaing-sur-Escaillon, Nord, sur la chaussée romaine de Bavai à Cambrai = *Summonium,* 837; *Solman,* XIe siècle; *Sumanium,* 1046-1048; *Sumein,* 1153; *Summain,* 1157. — 3° **Soumain,** nom d'un moulin sur le Floyon, mentionné en *1317 *(Analectes,* t. XVI, p. 148).

WAVANIA.

Awagne, hameau de la commune de Lisogne et paroisse dédiée à Saint-Quentin. Une voie romaine se dirigeant de Dinant à Huy passait par Awagne *(Ann. arch. Namur,* t. V, p. 41).

Wavania : in pago Condrustinse in villa que dicitur Wauania..., basilica... edificata in honore sancti Quintini, 824; — in villa Wauania, 825 (J. HALKIN et ROLAND, *Recueil des chartes de l'abbaye de Stavelot-Malmedy,* t. I, pp. 70, 72).

Awonge, 1130 *(Chartes de Stavelot).* — **Awongne,** *1271 (Bormans, *Cartul. de Dinant,* t. I, p. 70).

Awangne, *1231, 1384 (Quinaux, *Notice sur l'abbaye de Leffe,* p. 129; Lahaye, *Fiefs de Poilvache,* p. 475). — **Awaingne,** 1465 (Bormans, *Cartul. de Dinant,* t. II, p. 139). — **Aiwaingne,** 1448 *(Ann. arch. Namur,* t. XXI, p. 170).

Awaing, 1446 (Lahaye, *Fiefs de Poilvache,* pp. 4, 76).

Awagne, *1301 (Quinaux, p. 131). — **Awaigne,** 1443 *(Ibid.,* p. 160). — **Auwagne,** 1344 *(Com. roy. d'hist.,* 1re série, t. II, p. 332).

A comparer : **Wowonium,** 816 *(Chron. de St-Hubert,* § 8, éd. de Robaulx). C'est probablement la propriété de Saint-Hubert appelée **Wais** ou **Waux** en 1224 (Kurth, *Chartres de St-Hubert,* t. I, p. 235; de Reiffenberg, *Monuments,* t. VIII, p. 57 ; cfr. Bormans, *Cart. de Dinant,* t. I, p. 200), en wallon *Wô,* qu'on a francisé en Haut, ferme de la commune d'Anseremme. D'après une loi que nous avons énoncée p. 24, *Wowonium* a dû perdre sa première syllabe, qui est redoublée; nous venons de voir, p. 491, que le suffixe *-onium* produit d'ordinaire des désinences romanes en *-on* ou *-o*. *Wowonium* s'est de la sorte romanisé en *Won, Wo,* ce dernier son traduit par *Waux* et finalement par *Haut.* M. Kurth *(Comm. roy. d'histoire,* Ve série, t. VIII, p. 40) interprète *Wowonia* par Wagnée, dépendance de Florée; mais Wagnée dérive de *Wadiniacas,* d'où sa forme romane *Wadegnies* en 1278 (cfr. p. 394).

A Haut, on a exploré en 1900 un camp retranché gaulois.

Dans un relevé des biens que l'abbaye de Stavelot abandonna à ses avoués figure, après Boisseilles, Finnevaux et et Férage, un endroit appelé **Wonoum.** Ce relevé remonte

restent sont assez défectueuses; il est donc probable que le mot est défiguré. Nous croyons, pour des raisons historiques, qu'il s'agit d'Awagne, dont les variantes *Awonge* et *Awongne* semblent annoncer une forme latine antérieure avec le suffixe *-onium,* peut-être *Wonium,* par la suppression de la première syllabe, comme cela est arrivé pour le *Wowonium* dont nous venons de parler.

CHAPITRE X.

Le suffixe *-ina, -inas.*

Notre province fournit un nombre considérable de noms de lieux revêtus originairement du suffixe *-ina, -inas,* et qui se présentent actuellement avec les désinences *-inne, -innes, -enne, -ennes.* Tels sont : Barsenne *(Barsina,* 746), Bassine, Besinne, Bolinnes, Bonnines *(Boninas,* 1182), Bourseigne *(Bursinas,* 1078), Corenne *(Colrinas,* 1015), Custinne, Dorinne *(Dorina,* 1163), Émines *(Esminas,* *1211), Emptinne, Escherenne, Felenne, Florennes *(Florinas,* 1012), Gedinne *(Geldina,* 1028), Gemechenne, Geminne *(Gemina,* 1104), Godinne, Golzinnes *(Golesinas,* 1184), Gramptinnes, Haltinnes *(Halentina,* 1104), Hamblinne, Hamerenne *(Hamerina,* XIIe s.), Hanzinne *(Hanzinas,* 1181), Havenne *(Havina,* 1130), Havrenne, Hemptinne *(Haimentinas,* 1050), Hiettine, Holenne, Hubinne *(Hubina,* 1161; *Hubinas,* 1179), Jamblinnes, Jamerenne, Lautenne, Libenne *(Leubinas,* 932), Maharenne, Maurenne, Mertenne *(Mertinas,* 1150), Naninne, Nettine *(Nentina,* 816), Porenne, Romedenne

(Rumendinis, 816), Ronchinne, Rostenne *(Rustina*, xe s.), Salazinne, Salzinnes, Sanzinne, Senenne (*Seninas*, 1189), Sorinne, Tamines, Tarcienne, Tongrinne *(Tongrinas*, 966), Vérenne *(Verina*, 1033), Wancennes *(Wansina*, 1104), Winenne.

Tous ces vocables se terminent par *-enne* en wallon, désinence qui a prévalu dans l'orthographe officielle de plusieurs noms de lieux.

Si nous étendons nos recherches sur les autres parties de l'ancien diocèse de Liége, nous trouvons dans la province de Liége : Anthisne *(Antina*, 879), Brassines, Burdinne, Hotine *(Hotina*, 1102), Lamine *(Laminas*, 1182), Landenne *(Landinas*, 1091), Latinne, Marsinne *(Marchinas*, 1106), Mathine, Retinne *(Retinas*, 847), Tourinne-la-Chaussée *(Turninas*, 975); dans le Luxembourg : Amonines, Fermine *(Firmina*, 880), Fisenne *(Phisinas*, 1040; *Fiezina*, 1130), Hamerenne, Hoursinne, Jamodenne, Jehérenne *(Joherina*, 943), Marenne, Melinnes *(Melina*, 873); dans le Limbourg : Jamine *(Galmina*, 966); dans le Brabant : Gentines *(Genitinas)*, Lérinnes *(Lerinas*, 1127), les deux Tourinnes; dans le Hainaut : Gerpinnes *(Gerpinas*, 1161), Nalinnes; en France : Fromelennes, Rancennes (Ardennes).

Hors des limites de l'ancien diocèse de Liége, les noms de cette catégorie sont rares. Dans l'ancien diocèse de Cambrai, nous n'enregistrons que les Écaussines *(Scalsinas*, 1199), les Estinnes *(Lephstinas*, 691), Erquelines, Havinnes, Hérinnes-lez-Pecq *(Harinas*, 847), Lessines *(Lietzinas*, 946) dans le Hainaut; Hérinnes-lez-Enghien, Quenestines, dans le Brabant; Solrinnes dans le Nord; Malines *(Maalinas*, 870), dans la province d'Anvers. Le diocèse de Reims n'en fournit pas. Nous trouvons dans les diocèses de Tournai

et de Térouane : Bouvines, Nord (*Bovinas*, 1107, ou *Bovinias*, 1143); Flines, Nord (*Folinas*, 847); Messines, Flandre occidentale (*Mecinas*, 1065); Tronchiennes, Flandre orientale (*Truncinias*, IXe s.); Lamedine sous Mariakerke, Flandre occidentale (*Lamedinias*, 854).

Quelques noms offrent dans les documents la terminaison *-inia* ou *-enias*. Ainsi de *Geldina* on a fait *Geldinia* en 1163. On trouve de même : *Porinia*, Porenne; *Bovinia*, Bouvignes; *Solrinia*, Solrinnes; *Hancenias*, Hanzinnes.

D'autres ont reçu la désinence romane *-in* : *Hubin* (1028), *Haletin* (1130), *Sennin* (1111).

Il nous paraît incontestable que, dans nos contrées, la grande majorité des noms affectés de ce suffixe sont d'origine germanique et se rattachent à l'époque franque. La valeur de ce suffixe est généralement celle du suffixe germanique *-inga;* quelquefois elle est diminutive; ainsi Solrinnes est un diminutif de Solre.

Mais le suffixe *-īn-*, *-ĭn-*, qui est indo-européen, n'est pas non plus étranger à l'idiome celtique. Nous l'avons déjà rencontré dans les noms de cours d'eau. Reste à savoir si dans la nomenclature de nos noms de lieux en *-ina*, *-inas*, il ne s'en trouve pas qui peuvent revendiquer une origine gallo-romaine. On comprend que, dans l'état actuel de la science toponymique, la distinction n'est pas facile à faire. Aussi bornerons-nous pour le moment notre examen à un petit nombre de noms de cette catégorie, sans être trop affirmatif sur leur nationalité.

BARSINA.

Barcenne, ferme de la commune de Ciney, près de la limite de la commune de Leignon. Au sud de la ferme, sur

ladite limite, il y avait une villa romaine avec hypocauste, fouillée en 1850-1851. On croit que cet établissement date du règne d'Auguste et fut détruit à la fin du troisième siècle (*Ann. arch. Namur*, t. II, pp. 375-382).

Barsina : Lenione cum omnibus appenditiis suis in pago Condustrinse, Caldina, Mosania, Warsipio et Barsina, 747 (J. Halkin et Roland, *Recueil des chartes de Stavelot*, t. I, p. 49).

Barsines : Liberi homines : ... Andreas de Barsines, 1170 (Schoolmeesters, *Régestes de Raoul de Zaehringen*, p. 27); — Godefroid de Barsines, 1304 (Goffinet, *Cart. de Clairefontaine*, p. 112); — Egidius Gilotin de Barsines, 1314 (Poncelet, *Fiefs de Liége sous A. de la Marck*, p. 163). — **Barsinne, Barsine,** 1503, 1512 (Borgnet, *Cartul. de Ciney*, pp. 267, 277).

Barsennes, Barsenne, 1583-1597 (*Ibid.*, pp. 263, 264).

Barchines, 1542 (*Ibid.*, p. 22).

Diminutif : Barcenal, hameau partagé entre les communes de Ciney et de Leignon, selon d'anciennes limites. Autrefois une partie dépendait de la mairie et de la paroisse de Ciney, l'autre relevait, comme Leignon, de la prévôté de Poilvache et faisait, pour le spirituel, partie de la paroisse de Leignon.

Barsinelles, 1316 (Poncelet, *Fiefs*, p. 177). — **Barsinelle,** 1330 (*Ibid.*, p. 351).

Barsinalles, vers 1390 (de Hemricourt, *Nobles de Hesbaye*, p. 253). — **Barsinalle,** vers 1474, 1660 (Lahaye, (*Fiefs de Poilvache*, p. 44; *Analectes*, t. I, p. 368). — **Barsinales,** 1583 (Borgnet, *Cartul. de Ciney*, p. 263). — **Barsinal,** 1646 (Lahaye, p. 46). — **Barsinale,** 1794 (*Ibid.*, p. 47).

Barsenal, 1599 (Lahaye, p. 46). — **Barsenalle,** 1609 (*Ibid.*).

Barcinalle, 1705 (*Ibid.*, p. 47).

Holder *(Altceltischer Sprachschatz,* t. I, p. 354) classe notre *Barsina* dans son glossaire celtique.

Barsa dans l'Itinéraire d'Antonin désigne une île d'Angleterre, appelée aujourd'hui Cers. C'est aussi, en 837, le nom de la Barse, affluent de la Seine *(Gallia Christiana,* t. XII, Instr., p. 247). Avec le suffixe *-anicas,* ce radical a donné *Bars-anicas,* Bassargues, lieu détruit sous la commune de Montfrin (Gard). Sur ce suffixe, voir Houzé, *Étude sur la signification des noms de lieux,* p. 57. Nous le rencontrerons encore à l'article Gurdinas.

BASSINA.

Bassine, hameau de la commune de Maffe, situé à peu de distance d'une voie romaine (Cfr. *Ann. arch. Namur,* t. XXIV, p. 98).

Bassines : Warnerus de Bassines, 1118 *(Charte de Stavelot)*; Hugo de Bassines, *1293 *(Charte du Val-St-Lambert,* n° 396). C'est l'orthographe la plus commune dans les documents. Cfr. Poncelet, *Fiefs de Liège*; Schoolmeesters et Bormans, *Cartulaire de St-Lambert,* t. III; Bormans, *Seigneuries féodales*; de Hemricourt, *Nobles de Hesbaye,* où cependant p. 221, nous trouvons **Bassien.**

Basines, 1137 *(Comm. roy. d'hist.,* 5e série, t. IV, p. 176).

Bassina serait celtique d'après Zeus, *Grammatica celtica,* 2e éd., p. 772. Il peut venir aussi de Bassinus, *cognomen* romain (De-Vit, *Onomast.,* t. I, p. 686); également du nom d'homme germanique *Baso, Basinus* (Foerstemann, I, p. 215).

DURINA.

Dorinne, commune du canton de Dinant. Anciennement une moitié du village était namuroise, l'autre liégeoise.

***Durina**, forme latine qui a dû précéder la forme romane *Durine*.

Dorina : Gerardus de Dorina, *1163 *(Analectes*, t. XVI, p. 30).

Dorinias, 1340, latinisation (Lahaye, *Cartul. d'Andenne*, t. I, p. 38).

Durine : Joannes et Henrardus de Durine, vers 1060 *(Charte de Saint-Gérard)*; Gerardus de Durine, *1190 *(Analectes*, t. XVI, p. 42). — **Durinne**, xv[e] siècle (de Borman, *Échevins de Liège*, t. II, p. 550).

Dorines, 1314 (Poncelet, *Fiefs de Liège*, p. 95, etc.). — **Dorine**, 1465, (Bormans, *Cartul. de Dinant*, t. II, p. 139).

Dorennes, 1582 (Borgnet, *Cartul. de Ciney*, p. 104). C'est la forme wallonne.

Jusqu'ici on n'a découvert à Dorinne que des antiquités franques *(Ann. arch. Namur*, t. V, p. 203).

Diminutif : Durnal, commune du canton de Dinant.

Dornella : In festo sancti Remacli in Dornella juxta Spontin terra quæ solvit III denarios, v. *1130 *(Chartes de Stavelot)*.

Turnal : Alendis de Turnal, 1178 (Martène et Durand, *Amplissima Collectio*, t. I, col. 911).

Dornalles : v. 1380 (Lahaye, *Fiefs de Poilvache*, p. 367). — **Dornalle**, 1363, 1465 (*Cartul. de Grandpré*, t. I, p. 185; Bormans, *Cartul. de Dinant*, t. II, pp. 139, 146).

Durnalle, 1471, 1508 (Lahaye, p. 388, 477).

On a reconnu à Durnal les ruines d'un établissement romain *(Ann. arch. Namur*, t. IV, p. 248; t. VII, p. 271).

Dura, sur lequel *Durina* serait formé, est usité dans la toponymie celtique. C'est le nom de la Thur, affluent de gauche du Rhin (d'Arbois de Jubainville, *Les premiers habi-*

tants de l'Europe, t. II, p. 145; Foerstemann, *Ortsnamen,* p. 446). Duren sur le Rhin est également un *Dura.* Gislebert de Mons *(Chron. Hannoniæ,* p. 13), place sur la rive droite de la Haine un endroit appelé *Dura.* « De *Dura,* dit d'Arbois de Jubainville *(Ibid.,* p. 146), dérive *Duria,* nom antique de deux affluents de gauche du Pô en Piémont, la Dora Baltea et la Dora Riparia (Pline, l. III, § 118). »

Dans le département de la Vendée, le village de Saint-Georges de Montaigu, s'appelait autrefois *Durinum (Acta SS. Octobris,* t. X, p. 803 E). L'itinéraire d'Antonin et la Table de Peutinger placent sur la chaussée de Bavay à Vervins une station nommée *Duronum.*

Il existe aussi en celtique un mot *duros,* signifiant château, forteresse, et très usité en toponymie (Cfr. D'Arbois de Jubainville, *Les premiers habitants de l'Europe,* t. II, pp. 266-268).

Il peut se faire que *Durine* soit une forme postérieure à *Durnina,* de même que Tourinne vient de *Turninas.* Nous pourrions, dans cette hypothèse, rapprocher son radical de *Durnum,* nom que portait au xe et au xie siècle Dour en Hainaut, localité remarquable par ses sépultures romaines et la découverte de monnaies d'argent d'Auguste à Faustine (Duvivier, *Hainaut ancien,* pp. 130, 168). Dans ce cas, *Durnal* ne serait pas pour *Durinal,* mais un diminutif formé sur le radical *Durn-.* Ce radical a dû être usité dans la toponymie celtique; nous le découvrons dans *Durno-magus,* aujourd'hui Dormagen dans la Prusse rhénane. Mais il est aussi germanique, avec la signification de « épine, buisson. » Il se présente alors parfois sous la forme *Turn, Torn,* ce qui justifierait la variante *Turnal* de 1178. Comparez *Turnum Turnus, Torn,* palais royal sous Charles le Simple, aujour-

d'hui le Thour au département des Ardennes (DUCANGE, au mot *palatium).* (Cfr. FOERSTEMANN, *Orstnamen,* p. 1460).

* ERCHANINAS.

Écherennes, village qui a presqu'entièrement disparu pour faire place à Philippeville. Sur l'emplacement présumé d'un camp romain, on a trouvé des monnaies romaines de Tetricus senior, Tetricus junior, Gallienus et Marius *(Ann. arch. Namur,* t. VI, p. 249).

Erchanines : de concilio Florinensi, Walærus decanus, ... Warnerus de Bermereis, Joannes de Erchanines, Thomas Florinensis, 1189 (MIRÆUS, *Opera diplom.,* t. IV, p. 524).

Erchelines, in pago Lommensi, 868-869, propriété de l'abbaye de Lobbes (DUVIVIER, *Hainaut ancien,* p. 310). Forme rajeunie par le copiste, avec substitution de *l* à *n*, comme plus haut dans *Mathiliola* pour *Mathiniola.* Elle a encore été employée en 1470 pour désigner Echerennes (HANSAY, *La « crenée » générale du pays de Liége en 1470,* p. 24).

Ercheneis : Le pape Eugène III confirme à l'abbaye de Lobbes : in Leodiensi episcopatu villam de Bermeriis cum altari, villam de Ercheneis cum altari, 1131 (Vos, *Lobbes,* t. II, p. 450).

Hercheneis : Le pape Adrien IV confirme à l'abbaye de Lobbes ses possessions, notamment : in Leodiensi episcopatu villam de Bermereis cum altari in castro, altare de Horcheneis (lisez *Hercheneis?),* 1156 (Vos, *Lobbes,* t. II, p. 458). — Le pape Lucius III confirme à la même abbaye : in Leodiensi episcopatu villam de Bermereis cum altari, altare de Hercheniis, 1185 *(Ibid.,* p. 464). — Le pape Célestin III confirme de même : in Leodiensi episcopatu villam de Bermereis cum altari, altare de Horcheneis (Hercheneis?), 1194 *(Ibid.,* p. 469).

Ercherine, 1503 *(Comptes de l'abbaye de Florennes).*

Echeren, XVe siècle (DE BORMAN, *Échevins de Liége,* t. I, p. 550).

Iechelins, pouillé liégeois de 1558 *(Analectes,* t. I, p. 388).

Esseren, Echcerem, Echcereyne, 1555 (DE ROBAULX, *Philippeville,* pp. 26, 28, 38).

Escherennes, Escherenne, 1620 *(Ibid.,* pp. 98. 102, 103).

Ce nom a un diminutif, **Ercheneles** : dedit enim ... in villa Ercheueles (lisez Ercheneles) in qua in honore beati Medardi habetur ecclesia (XIIe s.) *(Historia Walciodorensis monasterii,* ap. PERTZ, *SS.,* t. XIV, p. 529). Ce village échangea de bonne heure son nom primitif contre celui de son patron saint Médard; une charte de 1147 mentionne son seigneur : Walterus de **Sancto Medardo,** miles (BORMANS et SCHOOLMEESTERS, *Cartul. de S. Lambert,* t. I, p. 70), le même sans doute que Walter de Neuville, dont un descendant, Gossuin, fils d'Anselme de Neuville donna à l'abbaye d'Alne, en 1244, les dîmes et le droit de patronage de la paroisse de Saint-Médard (MIRÆUS, *Op. dipl.,* t. II, p. 1225). Au moyen âge, la langue romane abrégeait Saint-Médard en *Saint-Mard,* et les d'Auxbrebis, propriétaires de cette seigneurie, s'intitulaient seigneurs de **Saint-Mart,** ou de **Saint-Mar,** quelquefois, par un abus que nous avons signalé (p. 27), de **Saint-Marc** (Cfr. acte de 1465, BORMANS, *Cart. de Dinant,* t. II, p. 96; **S. Marck** emprès Sautour (DE BORMAN, *Op. cit.,* t. II, p. 552). On a même été jusqu'à écrire *Cinq-Mars,* orthographe conservée par une commune du département d'Indre-et-Loire, qui s'appelait autrefois *Sanctus Medardus.* Finalement notre Saint-Mart, ou *San-Mart,* s'est fondu en un seul mot : **Semmars,** 1558 (BORGNET, *Cart. de Fosses,* p. 148), aujourd'hui Samart, commune limitrophe d'Echerennes. Dans les comptes

de l'abbaye de Florennes, ce nom apparaît pour la première fois sous la forme **Samar** en 1720; dans les comptes antérieurs, c'est constamment **Saint-Médard** ou **Saint-Mard.** Pour comble d'infortune, Samart a si bien dérobé son saint Médard à la curiosité des étymologistes qu'on en a fait un sanctuaire du dieu Mars : *sacellum Martis* (VAN DER MAELEN)!

Erchana, radical de *Erchaninas*, est le nom que porte en 1054 la commune d'Erquennes en Hainaut (DUVIVIER, *Hainaut ancien*, p. 393), avec la variante *Hercana* (DE REIFFENBERG, *Monuments*, t. VIII, p. 314). Peut-être ce vocable n'est-il qu'un affaiblissement de *Archana* ou *Arcana*, d'où les formes *Archennes*, *Arkenna* qui, au XIIe siècle, désignent Arquennes dans l'arrondissement de Charleroi, localité remarquable par ses antiquités préromaines et sa villa romaine avec hypocauste fouillée en 1871.

GELDINA.

Gedinne, chef-lieu du canton de ce nom, sur la Houille.

Geldina : in pago Ardennensi villa Geldina, 1017 ou 1028 (*Acta SS. Maii*, t. III, p. 648).

Gedina : Gedinam, ad an. 1075 (*Chron. S. Huberti*, § 32, éd. DE ROBAULX), in Gedina ... de Gedinia, 1163 (PERTZ, t. XIV, p. 533).

Gedinia : in Gedinia, 1163 (MIRÆUS, t. III, p. 344).

Gedines, *1135, 1139 (*Analectes*, t. XVI; p. 124; MIRÆUS, t. IV, p. 171).

Gedinnes, 1284 (LAHAYE, *Waulsort*, p. 277).

Geidines, 1236 (WAUTERS, *Libertés communales*, preuves, p. 131).

Geddines : Geddines in Ardennia, Wassco de Geddines, *1215 (*Analectes*, t. XVI, pp. 129, 130).

Juddine : apud Juddine, *1215 *(Analectes*, t. XVI, p. 58).

Le radical *geld*- n'est pas inconnu dans la toponymie celtique (cfr. p. 148). Mais il est aussi germanique; nous le trouvons par exemple dans le nom d'homme *Geldinus*, cité en 868 (d'Herbomez, *Cartul. de Gorze*, p. 117).

Jusqu'ici le village même de Gedinne n'a rien fourni à l'archéologue. Le cimetière gaulois dit de Gedinne, quoique situé sur son territoire, est à trop longue distance du village pour que nous puissions faire remonter l'origine de ce dernier à l'époque gauloise. On croit cependant que la voie romaine de Reims à Tongres y passait.

GURDINAS.

Gourdinne, et mieux Gourdinnes, commune du canton de Walcourt arrosée par le Thyria et par l'eau d'une source qui jaillit au centre du village. Son cimetière romain, sa situation à proximité de la voie romaine de Bavai à Dinant, les monnaies et les antiquités romaines qu'elle a mises au jour *(Ann. arch. Namur*, t. XIV, pp. 199, 200; t. VII, p. 449), nous autorisent à faire remonter l'origine de cette localité à l'époque gallo-romaine.

Gurdinas : Bastianus de Gurdinis, 1113, 1160, 1179, 1182 *(Com. roy. d'hist.*, 4e série, t. X, p. 173; *Cartulaire d'Alne*, n° 194; *Analectes*, t. XVII, p. 17; *Société d'art et d'hist. de Liége*, t. I, p. 176).

Gordinas : Bastianus de Gordinis, 1111, 1138, 1162, *1184, 1185 (Duvivier, *Hainaut ancien*, p. 499; *Analectes*, t. IV, p. 401; *Cartul. de Bonne-Espérance*, t. VIII, fol. 6 v°; de Reiffenberg, *Monuments*, t. I, p. 118; Barbier, *Floreffe*, t. II, p. 43); Sebastianus de Gordinis, *1176 *(Analectes*, t. I, p. 361); ecclesia de Gordinis, 1161 *(Analectes*, t. IV,

p. 407); Simon de Gordinis, 1178 *(Analectes,* t. X, p. 187).

Gurdines : Bastianus de Gurdines, *1163 *(Analectes,* t. XVI, p. 29). — **Gurdine** : Bastianus de Gurdine, 1179 *(Cartul. d'Alne,* n° 195). — Bastianus de **Girdinel** (fausse lecture), 1152 (Duvivier, *Actes et documents anciens,* p. 272). — Bastianus de **Gurdiun** (fausse lecture), 1171 *(Analectes,* t. IX, p. 46).

Gordines : Sebastianus de Gordines, 1182 (Calmet, *Hist. de Lorraine,* t. II, pr. col. cccvi); Bastianus de Gordines, 1184, 1197 *(Cartul. d'Alne,* n° 107; Devillers, *Description analytique des chartes du Hainaut,* t. V, p. 5); qui movetur de Gordines, 1247 *(Analectes,* t. IV, p. 416); parochia de Gordines ... ecclesia de Gordines ... investitus de Gordines ... apud Gordines, 1247 *(Ibid.,* pp. 419-421); Bastianus de Gordines et Ogina ejus uxor, 1287 *(Cartul. de la collégiale de Fosses,* fol. 75). — **Gordinnes, Gordine, Gordinne,** 1247, 1249 *(Analectes,* t. IV, p. 420; Delescluse et Brouwers, *Henri de Gueldre,* p. 155).

Gourdines, xiie s., 1247 *(Com. roy. d'hist.,* 2e série, t. VIII, p. 323; *Analectes,* t. IV, p. 420).

On a rapproché le nom de Gourdinne de celui de *Gorduni,* leçon de quelques manuscrits de César, moins autorisée que la leçon *Geidumni,* nom d'une peuplade soumise à l'autorité des Nerviens, mais dont l'emplacement est inconnu. On s'est même autorisé de ce rapprochement pour cantonner les *Gorduni* dans le pays de Gourdinne et attribuer à cette tribut, privée de son autonomie, une monnaie gauloise trouvée dans les environs. Nous avons déjà exprimé notre sentiment sur cette question (pp. 42-44).

permis d'y découvrir une racine celtique GORD, que posséderait également notre *Gurdinas* ou *Gordinas*, mais non d'admettre l'identité des deux vocables.

HOLDER (I, pp. 2032, 2043) donne entrée dans son répertoire celtique à *Gurdonis castrum*, *Gordonis castrum*, *Gordonicum*, aujourd'hui Sancerre au département du Cher. Nous relevons aussi un *Gordanicas* avec son adjectif *Gordanicensis*, actuellement Goudargues-sur-Cèse au département du Gard.

HANCENIAS.

Hanzinnes, commune du canton de Walcourt.

Hancenias : praedium grande, vocabulo Hancenias, in pago Sambrico situm, XIe s. (PERTZ, *SS.*, t. V, pars II, p. 881).

Hanzenas : de Hanzenis, in Hanzenis, 1152 (DUVIVIER, *Actes et documents anciens*, pp. 271, 272).

Hanzinas : de Hanzinis, 1182-1190 (*Ibid.*, p. 275).

Hanzines, 1148 (MARTÈNE et DURAND, *Amplissima collectio*, t. II, col. 295).

Hancines, 1160 (DUVIVIER, *Actes et documents anciens*, p. 274).

Hansines, 1247 (*Analectes*, t. IV, p. 417).

Hanzienes, 1278 (*Cartul. de Saint-Médard de Soissons*, aux Archives du département de l'Aisne, à Laon, H. 477, fol. 46-47).

Hensiennes, Hansine, Hanzeine, Hanzineez, XVIe s.; **Hansinne,** XVIIe; **Henzenne, Hanzine,** XVIII (BERLIÈRE, *Monasticon belge*, t. I, p. 51). En wallon : Hanzenne.

Diminutif : Hanzinelle ou Hansinelle, commune voisine d'Hanzinne.

Hansineles, 1148, 1302 (HOCSEMIUS, ap. CHAPEAVILLE, t. II,

p. 366; Martène et Durand, *Ampl. collectio,* t. II, col. 295). — **Hansinelles,** 1314, 1317 (Borgnet, *Cartul. de Fosses,* p. 26; Poncelet, *Fiefs de Liége,* p. 115).

Le territoire d'Hanzinelle est traversé au sud par la voie romaine de Bavai à Dinant.

QUISTINA, QUESTINA. — CHUISTINA, CHUESTINA.

Un affluent du Mein, nommé aujourd'hui Koesten, est désigné dans les documents sous les formes *Quistina, Questina;* il a donné son nom à une localité bavaroise, Koesten, mentionnée sous les variantes *Chuistina, Chuestina* (Oesterley, p. 353). A ces formes latines correspondent les formes romanes de Custinne, commune du canton de Dinant.

Questines, 1270 (Goffinet, *Notice sur Saint-Vincent,* p. 7); 1558 (Pouillé liégeois, *Analectes,* t. III, p. 182). — **Questune,** 1503 (Borgnet, *Cartul. de Ciney,* p. 274.

Choustinne, xive siècle (Roland, *Orchimont et ses fiefs,* p. 348).

Guestinnes, 1407 *(Com. roy. hist.,* 1re série, t. IX, p. 73).

Kestinne, *1450 (de Leuze, *Beauraing,* p. 86).

Custiene, 1409 (Bormans, *Cart. de Dinant,* t. I, p. 159). — **Custine,** 1512 (Borgnet, *Cart. de Ciney,* p. 268).

Custenne, 1582 (Borgnet, *Cart. de Ciney,* p. 104). C'est la forme wallonne.

Coustenne, xvie siècle *(Reg. parois. de Gedinne).*

Custinne, 1668 (Charte du Val-St-Lambert, à Liége).

SENINA.

1° Senenne, hameau de la commune d'Anhée et ancienne paroisse. On y voyait une Pierre du Diable, qui fut peut-être

une pierre dite druidique (*Ann. arch. Namur,* t. VII, p. 320; t. IX, p. 425).

2° Senenne, dépendance de Sovet, où l'on a découvert les ruines d'un établissement romain (*Ann. arch. Namur,* t. VII, p. 269).

Senina : in Sorina, lisez : in Senina, XIe siècle (AIGRET, *Saint-Aubain,* p. 624).

Seninas : ecclesiam de Sininis (lisez Seninis), 1160 (*Analectes,* t. XVII, p. 16); ecclesiam de Seninis, 1179 (BARBIER, *Floreffe,* t. II, p. 34).

Sennin, 1111 (*Com. roy. hist.,* 4e série, t. I, p. 107).

Senine, *1212 (DE REIFFENBERG, *Monuments,* t. I, p. 134; *Analectes,* t. X, p. 277; *Comm. roy. hist.,* 4e série, t. I, p. 128).

Seninne, 1214 (MIRAEUS, *Op. dipl.,* t. IV, p. 299).

Senines, *1229, 1239, 1281 (DE REIFFENBERG, *Monuments,* t. I, p. 138; *Analectes,* t. V, p. 399; BARBIER, *Floreffe,* t. II, p. 160).

Senenne, 1299 (BERLIÈRE, *Documents inédits,* t. I, p. 35).

Senene, 1212 (*Analectes,* t. X, p. 279).

A comparer : « cortem de *Sennina* in pago Clusino, » *967 (SICKEL, *Ottonis I dipl.,* p. 484).

SURINA.

1° Sorinne-lez-Dinant, commune du canton de Dinant, traversée par la voie romaine de Dinant à Ciney; on a reconnu sur son territoire des vestiges d'un petit établissement romain (*Ann. arch. de Namur,* t. V, pp. 38, 40); 2° Sorinne-la-Longue, commune du canton de Namur, qui recèle également des débris d'un établissement romain (*Ibid.,* p. 45).

Surina. Il est question d'un endroit appelé *Surina,* dans

Pertz, *SS*., t. IX, p. 51. Une charte de 1124 fait mention de *Surinis* (Goffinet, *Les comtes de Chiny*, p. 125).

Sorina : in Sorina, xie siècle (Aigret, *St-Aubain*, p. 624). Lecture erronée pour *Senina*, Senenne. Mais il faut lire sans doute : « de bono Sancti Martini in Sorina » au lieu de « in Somnia » dans la pièce de 1060 environ, imprimée dans Bormans, *Cartul. de Dinant*, t. I, p. 6.

Surine : Hermannus de Surine, 1152 (Bormans, *Cartul. de Dinant*, t. I, p. 15). — **Surines** : ecclesia de Surines, 1152 (*Ibid*., p. 16).

Sorines : *1230, 1239 (de Reiffenberg, *Monuments*, t. I, p. 18; *Cartul. de Grandpré*, t. I, p. 55). — **Sorine,** 1512 (Borgnet, *Cartul. de Ciney*, p. 268). — **Sorinnes,** 1582 (*Ibid*., p, 1582). — Sorinne-lez-Dinant se distingue parfois par le surnom de « Haute-Sorine » 1464, « Haulte Sorinnes deseur Dinant » *1490 (Quinaux, *Notice historique sur l'abbaye de Leffe*, pp. 165, 166).

Sorune, 1503 (Borgnet, *Cartul. de Ciney*, p. 274).

Sorenne, 1558 (*Analectes*, t. III, p. 182). — **Sorennes,** 1595 (Borgnet, *Cartul. de Ciney*, p. 281). Orthographes conformes à la prononciation wallonne.

Surina pourrait être formé sur le radical *Sura*, nom de trois rivières dites la Sûre, affluents de la Moselle, de la Salzait et de la Drôme, ainsi que d'une localité mentionnée dans un diplôme de 997 (Sickel, *Ottonis II diplomata*, p. 997). Au sud de Sorinnes-lez-Dinant, une ferme porte le nom de Sure, dont nous n'avons pas trouvé de mention antérieure au xive siècle et alors seulement sous les variantes romanes **Sure, Sures, Surre, Sur.**

Surina peut aussi venir du nom romain Surinus (*C. I. L*., t. III et V), comme *Gemina* de Geminus.

TUNGRINAS.

Tongrinne, commune du canton de Gembloux.

Jusqu'ici on n'y a signalé aucune découverte archéologique établissant que son territoire fût habité à l'époque gallo-romaine.

Tongrinas : in villa Tongrinas, 966; ad Tongrinas, 1125 (MIRÆUS, t. I, p. 654; t. III, p. 327); ecclesiam de Tongrinis, 1251 (DELESCLUSE et BROUWERS, *Henri de Gueldre*, p. 181).

Tungrinas : ad dictam ecclesiam de Tungrinis, 1251 (*Cartul. de Villers*, fol. 35 v°).

Tongrines : Rigaldus de Tongrines, Philippus frater ejus, *1209 (DE REIFFENBERG, *Monuments*, t. I, p. 432); Rigaldi de Tongrines, *1213 (*Chartrier d'Oignies*); ecclesia de Tongrines, 1263 (DELESCLUSE et BROUWERS, *Henri de Gueldre*, p. 354); Colin de Tongrines, 1261 (*Société paléont. de Charleroi*, t. XIV, p. 201).

Thungrines : parochia de Thungrines, in decima nostra de Thungrines, *1274 (*Chartrier d'Oignies*).

Thongrines : la grosse deime de Thongrines, *1286 (*Chartrier de Salzinnes*).

Diminutif : Tongrenelle, en wallon Tongurnal, hameau de Tongrinne, où le hasard fit découvrir deux tombes franques en 1875 (*Ann. arch. Namur*, t. XIII, p. 333).

Tongrenellas : allodium de Tongrenellis, 1209 (*Analectes*, t. V, p. 486).

Tungrenelis : apud Tungrenelis, 1251 (DELESCLUSE et BROUWERS, *Henri de Gueldre*, p. 182).

Tungernels : Philippus de Tungernels, 1219 (MIRAEUS, *Op. dipl.*, t. IV, p. 536).

Tongrinelles : Philippus de Tongrinelles, 1221 (*Cartul. d'Aywières*, fol. 27).

Tongreneles : Gilles de Tongreneles, 1247 (DEVILLERS, *Description analytique*, t. VII, p. 4). — **Tongrenelles, Tongrenelle, Tongrenellez, Tongreneillez**, XIV[e] siècle (BORMANS, *Fiefs*, I, pp. 48, 49, 71, 128, 129); TOUSSAINT, *Histoire de Dave*, p. 129).

Thungrenelles, *1274 *(Chartrier d'Oignies)*.

Thungrenales, Thongreneles, *1286 *(Chartrier de Salzinnes)*.

Tongrenalles, Tongrenals, v. 1380 (DE HEMRICOURT, *Nobles de Hesbaye*, pp. 72, 182).

Ce nom de Tongrinne aurait-il quelque rapport avec celui des Tongrois? La même question pourrait être posée au sujet de Tongerloo. Ce qui nous fait hésiter, c'est l'existence d'un Tongre, aujourd'hui divisé en Tongre-Saint-Martin et en Tongre-Notre-Dame, dans l'arrondissement d'Ath (Hainaut), à une assez longue distance des limites de l'ancien pays tongrois. Comme Tongrinne, Tongre offre le double radical *Tungra* et *Tongra* (DUVIVIER, *Actes anciens*, p. 212; *Hainaut ancien*, p. 551). La Tanger, affluent de l'Elbe, s'écrivait *Tongera* au moyen âge (FOERSTEMANN, *Ortsnamen*, p. 1406).

VERINA.

Verenne, hameau de la commune de Serinchamps. On y a trouvé des sépultures anciennes, probablement franques *(Ann. arch.*, t. VII, p. 305).

Verina : Arnulfus de Verino (lisez Verina?), 1033 *(Charte de Stavelot)*; Walterus et Godefridus de Verina, 1163 (MIRAEUS, *Op. dipl.*, t. III, p. 344); Cono de Verina, *1166 *(Analectes*, t. XVI, p. 36).

Verinas : Cuno de Verinis, 1125 (GRANDGAGNAGE, *Vocabulaire*, p. 238).

Werinas : Cuno de Werinis, 1125 (Leçon de ERNST, *Hist. du Limbourg*, t. XVI, p. 125).

Verine, 1224 *(Cartul. d'Alne,* nº 473).

Verines : Johannes de Verines li charliers... (relevavit) dimidium bonuarium terre inter Verines et Bies (en marge : Breit), supra rivum de Charnoit, 1329 (Poncelet, *Fiefs*, p. 327); Weris de Verines releva ... le fies de Grand Charnoit, 1333 *(Ibid.*, p. 368).

Nous avons découvert précédemment (p. 173) un radical celtique ver, équivalent de vir, dans Verofle. En Allemagne, la Wern, affluent du Mein, apparaît au moyen âge sous la forme *Werina* = *Verina* (Foerstemann, *Ortsnamen*, p. 1484).

Verina pourrait aussi dériver du nom romain *Verinus*, au féminin *Verina* *(C. I. L.*, t. III, passim).

CHAPITRE X.

Le suffixe *-issa*.

Le gaulois avait un suffixe *-issos*, *-issa*, usité pour la formation tant des noms de personnes que des noms de lieux. Pour la création des noms de cette dernière catégorie, c'est surtout le suffixe féminin *-issa* qui est employé.

Ptolémé mentionne deux villes du nom de *Carissa*, situées l'une chez les Galates, l'autre dans l'Espagne Bétique. Tacite parle d'un camp romain à *Vindonissa*, actuellement Windisch en Suisse. Le testament de saint Remi mentionne un autre *Vindonissa*, aujourd'hui Vendresse, au département des Ardennes. C'est aussi le nom anciennement porté par Vandenesse (Nièvre), Vandenesse (Côte d'Or), Vandenesse-lès-Charolles et Vendenese-sur-Arroux

(Saône-et-Loire), et Saint-Didier de Formans (Ain). Les textes du moyen âge nous font connaître : *Cantissa, Gaunissa, Mentissa, Nabrissa, Nebrissa, Nemanturissa, Salsissa castro, Turissa, Villonissa,* etc.

Le suffixe *-issa* s'est altéré en *-essa : Cantessa, Vendonessa,* et même en *-esa : Mentesa.*

Peut-être pouvons-nous rapporter à cette classe de noms d'origine gallo-romaine les deux suivants.

*AXISSA, *ASSISSA.

Assesse, commune du canton de Namur-Sud. On y a découvert des sépultures anciennes, antérieures à l'invasion franque *(Ann. arch. Namur,* t. VII, p. 309).

Asseza : Asseza cum ecclesia, 965 (Ernst, *Hist. du Limbourg,* t. VI, p. 95).

Assece, *1181 *(Analectes,* t. XVII, p. 76); 1245 (Bormans et Schoolmeesters, *Cartul. de St-Lambert,* t. I, p. 500); Evrardus de Assece, 1231 *(Analectes.* t. III, p. 192).

Asseche : Godinus de Asseche, 1231 (Barbier, *Géronsart,* p. 233); Wildericus clericus, filius Iberti mititis quondam de Asseche, 1235, *(Ibid.,* pp. 241, 246; voir aussi *ibid.,* pp. 265, 281, 282); advocatiam de Asseche, *1243, (Bormans et Schoolsmeesters, *Cartul. de St-Lambert,* t. I, p. 441; cfr. pp. 493, 515).

Aiseiche, 1237 (Bormans et Schoolmeesters, *Cartul. de St-Lambert,* t. I, p. 386).

Asceche, 1251 *(Cartul. de Grandpré,* t. I, p. 66).

Aseche, 1342 (Bormans et Schoolmeesters, *Ouv. cité,* p. 610). Cfr. Bormans, *Fiefs,* I, pp. 30, 250; Jean de Stavelot, *Chronique,* p. 251. etc.

Assec, 1344 (Poncelet, *Fiefs,* p. 407).

Asseiche, 1344, 1352 *(Ann. arch. Namur,* t. XXI, p. 174; LAHAYE, *Fiefs de Poilvache,* p. 38).

Assesse, 1558 *(Analectes,* t. III, p. 178).

Assesses, 1612 (BORGNET, *Chartes de Lille,* n° 472).

*PESISSA, *POSSISSA.

Pessesse, dépendance de la commune de Pessoux, au canton de Ciney.

Pesesse, la seule orthographe que nous ayons pu relever (BORGNET, *Cartul. de Ciney,* pp. XLVIII, 206, 272) a donné naissance à un diminutif : **Pesessou,** 1512 *(Ibid.,* p. 267) et par abréviation **Pessoux** *(Ibid.,* p. 275), mais en restant *Pes'ssoux* dans la prononciation locale.

Il est à remarquer que Possesse, commune du département de la Marne, est mentionnée sous la graphie *Pesessa* dans un acte de 1165 environ (LONGNON, *Dictionn. topogr. de la Marne,* p. 219). *Pesessa* succède à *Posessa,* forme de 1148 *(Ibid.),* et celle-ci à *Possessa,* déjà en usage en 771 (d'HERBOMEZ, *Cartul. de Gorze,* p. 37). On peut donc conjecturer que notre Pesesse descend d'un *Possessa* ou **Possissa*.

Le territoire de Pesesse-Pessoux a fourni des antiquités préhistoriques, des monnaies gauloises en or et des monnaies romaines *(Ann. arch. Namur,* t. XV, p. 267; t. V, p. 211; t. VII, 278; t. X, p. 516).

Dans le Condroz, il y a d'autres noms de lieux dont la dénomination actuelle présente la désinence *-esse :* Buresse, Francesse, Porcheresse, auxquels nous ajouterons Bovesse, au nord de Namur, et Vresse dans le canton de Gedinne. Mais le suffixe *-itia* produit aussi cette désinence : *pigritia* = paresse, *fortalitia* = forteresse. Nous savons

que Porcheresse nous vient de ***Porcaritia,*** en roman ***Porcerec, Porcereche.*** De Bovesse et de Vresse nous ne possédons que les formes romanes ***Bovech, Boveche, Vereche, Verec, Veresse,*** sans découvrir des traces matérielles de leur origine. Buresse nous a légué ***Buras*** en 1244, ***Burach*** et ***Burache*** au siècle suivant (cfr. p. 405), avec les ruines d'un établissement franc (***Ann. arch. Namur,*** t. IV, p. 387).

Il nous reste Francesse, hameau de la commune de Gesve, qui était traversé par une voie romaine (***Ann. arch. Namur,*** t. V, p. 41). Cet endroit était habité à l'époque romaine, comme l'atteste son cimetière à incinération, qui renfermait des monnaies du IIe siècle. Les Francs vinrent s'y établir au Ve siècle et ensevelirent leurs morts dans le même cimetière. « Le peuple conquérant vécut en paix avec les anciens propriétaires et le même champ de repos les reçut tous les deux » (***Ann. arch. Namur,*** t. XIII, pp. 324-333).

On pourrait conjecturer de ce fait que la population indigène distingua cette localité devenue franque par le nom même de ses nouveaux habitants, en lui donnant une désinence toponymique par l'adjonction soit du suffixe latin ***-itia : Francitia,*** soit du suffixe gaulois ***-issa : Francissa.***

Ce qui nous laisse des doutes, c'est l'existence d'un autre village nommé également Francesse, dépendant de la commune de Natoye. Nous sommes donc à nous demander s'il ne faut pas chercher plutôt l'interprétation de ce vocable dans le bas-latin ***franchisia, franchesia, francheza,*** avec le sens de terre franche ou terre d'un homme libre.

Pour élucider cette question, il faudrait faire la découverte d'une forme ancienne de Francesse. Malheureusement, nous

n'en avons pas trouvé de mention antérieure à 1361, et à cette date on orthographiait déjà **Francesse** (LAHAYE, *Fiefs de Poilvache*, p. 129).

Au reste, nous ne croyons pas qu'il soit suffisamment prouvé que les Francs aient attaché leur nom à l'un ou l'autre vocable toponymique dans la région romane. M. Kurth dans sa *Frontière linguistique*, t. I, p. 388-390, a dressé une liste de noms de lieux qui, à première vue, semblent désigner les Francs. Mais ces appellations ont pour premier terme, les uns le nom d'homme *Franco*, les autres, l'adjectif ou le nom commun *francus* désignant une terre libre ou affranchie. Nous verrons que notre Franchimont dérive de *Francherii mons* et que *Francherius* est un nom d'homme (cfr. DESJARDINS, *Cartul. de Conques*, p. 277; MÉTAIS, *Cartul. de l'abbaye cardinale de la Trinité de Vendôme*, t. I, p. 20) ou peut-être le nom commun *francherius* relevé par Ducange. Quant à Francorchamps, M. Kurth a fait ressortir l'invraisemblance de son interprétation par *Francorum campus*. En confirmation, nous pouvons rapprocher Francorchamps d'une « Villa Francori » citée dans un acte de 1025-1030 (MÉTAIS, *Op. cit.*, p. 8).

CHAPITRE XII.

Noms de lieux de l'époque romaine tirés du latin.

Nous avons constaté plus haut (p. 236) qu'à l'époque gallo-romaine l'élément latin n'entre que pour une faible part dans la création des noms de lieux de Belgique et de

France : c'est l'élément gaulois qui prédomine. Par contre, nous verrons le latin prendre le dessus à la période franque, parfois en s'associant l'élément germanique, comme, par exemple, dans la plupart des noms où figurent les mots *villa, curtis, mansus, mons.*

Hors ce cas, il n'est pas toujours facile de reconnaître si tel ou tel nom géographique de langue latine est d'origine romaine ou franque, d'autant plus que plusieurs termes en usage dans la langue populaire à l'époque romaine ne font leur apparition dans les monuments écrits qu'à la basse époque.

Ce n'est guère que par des rapprochements et par les données archéologiques que le toponymiste arrive à faire ce discernement.

Si nous passons en revue les stations des voies romaines possédant un nom latin, nous remarquons deux établissements qui, ayant donné naissance à des localités, nous ont transmis leur nom plus ou moins défiguré, sans violer toutefois les lois phonétiques. Ce sont les tavernes, *tabernae,* et les étables, *stabula.*

Les tavernes fournissaient des rafraîchissements et des vivres aux voyageurs. M. Bequet nous a donné récemment la description d'un de ces établissements dont les ruines se trouvent à Fter, commune de Serville, à proximité de la voie romaine de Bavai à Cologne par Dinant (*Ann. arch. Namur,* t. XXIV, pp. 21-26). La table de Peutinger indique deux stations du nom de *Tabernis;* l'une s'appelle aujourd'hui Saverne, entre Fénestrange et Strasbourg; l'autre est Rheinzabern, entre Spire et Seltz (Desjardins, *Géographie de la Gaule romaine,* t. IV, pp. 40, 125). Dans la région germanique, les documents nous font connaître, en outre,

Tabernae (790), qui serait Dauborn dans le Limbourg hollandais d'après Beyer (t. I, p. 39) et *Taberna* (1000), actuellement Tawern, cercle de Saarburg, dans la Prusse rhénane (*Ibid.*, p. 331).

Les étables servaient au logement des chevaux de relais. L'itinéraire d'Antonin marque une station nommée *Stabulis* sur la route d'Aoste à Mayence, une autre dite *ad Stabulum* entre Gap et Léon (Desjardins, *Géographie de la Gaule romaine*, t. IV, pp. 47, 64). Étalle dans le Luxembourg et Étaves dans le département de l'Aisne sont d'anciens *Stabula* situés sur des voies romaines.

La toponymie namuroise a aussi ses *Tabernas* et ses *Stabula*.

TABERNAS.

Dans notre province, deux villages doivent leur dénomination à des tavernes romaines. C'est d'abord Taviers, commune du canton d'Éghezée, sur la Méhagne. Le centre du village est à six cents mètres en contre-bas de la chaussée de Bavai à Cologne; mais, à quelques mètres seulement de la voie, on a reconnu les vestiges d'une habitation qui fut très vraisemblablement la *taberna* romaine. Les médailles qu'on y a recueillies s'étendent du premier siècle à la fin du quatrième (*Ann. archéol. Namur*, t. II, pp. 416-420).

Voici les variantes du nom de Taviers, d'après les sources historiques :

Tavernas, 816 (*Chronique de St-Hubert*, éd. de Robaulx, § 8).

Tavers, 1046 (Miraeus, *Op. dipl.*, t. III, p. 303); Tavers in Hasbanio, XIIe siècle (*Chronique de Saint-Hubert*, § 67); Wiri de Tavers, 1252 (Barbier, *Géronsart*, p. 259).

Thaviers : allodium quod vocatur Thaviers in pago Hasbaniæ situm cum ecclesia, molendino, camba, silva, 1070 (Miraeus, *Op. dipl.*, t. IV, p. 185).

Taviers. — Widricus de Taviers, 1229 (*Cartul. de Grandpré*, t. I, p. 18); Wery de Taviers, 1233 (Saint-Genois, *Monuments*, p. 974); Werricus de Taviers, 1234 (Bormans et Schoolmeesters, *Cartul. de Saint-Lambert*, t. I, p. 320). Voyez aussi actes de 1268, 1281, 1288, *1290, 1292, dans *Ann. archéol. Namur*, t. XVIII, p. 69; Barbier, *Géronsart*, p. 293; de Reiffenberg, *Monuments*, t. I, pp. 226, 244; Piot, *Inventaire*, p. 71). — **Tawiers,** *1290 (de Reiffenberg, *Monuments*, t. I, p. 244, sceau).

Tavier, xive siècle (Bormans, *Fiefs*, I, p. 159).

Le second village qui doit sa dénomination à une taverne romaine est Taviet, hameau de la commune d'Achêne, au canton de Ciney, ancienne seigneurie féodale du pays de Liége dans le quartier du Condroz. Il y existe les ruines d'un établissement romain, à droite de la voie romaine de Dinant à Ciney. Les quelques monnaies qu'on y a découvertes datent du second siècle.

Les documents ne nous donnent le nom de cette localité que sous ses formes romanes.

Taviers : Egidius de Taviers, armiger, 1301, *1307 (Borgnet, *Cartul. de Bouvignes*, t. I, p. 27; Bormans, *Cartul. de Dinant*, t. I, p. 89). Johannes de Taviers ... in territorio de Taviers, 1319 (Poncelet, *Fiefs de Liége*, p. 92). — **Thaviers** en Condros, *1454 (Bormans, *Seign. féod.*, p. 372).

Tavier delés Dinant, *1380 (Bormans, *Seign. féod.*, p. 372). C'est la forme la plus usitée dans les documents postérieurs.

Il existe un troisième Tavier, situé dans la province de Liége, au canton de Nandrin.

Pour l'altération de *Tabernas, Tavernas,* en *Taviers,* comparez : *Draverna* = Draver; *Iserna* = Izier, Isières; *hibernum* (tempus) = *hiver*, en roman *hiviers; Nivernum* = Nevers; *Vernum* = Ver (Eure-et-Doire); *Salernum* = Salers (Cantal).

STABULIS.

Stave, commune du canton de Fosses, dont le territoire est, au sud, traversé par la voie romaine de Bavai à Dinant *(Ann. arch.*| *Namur,* t. XIII, p. 9). Il renfermait un cimetière romain (t. XXIV, p. 273).

Stabulis, in pago Lommensi, 868-869 (Duvivier, *Hainaut ancien,* p. 310). — Stabulis, alias **Stawe** (Pouillé liégeois de 1558, *Analectes,* t. II, p. 389).

Staules = **Stavles,** 1209 (de Reiffenberg, *Monuments,* t. I, p. 132). C'est la forme la plus en usage jusqu'au xvi[e] siècle.

Stables, 1236 (Devillers, *Description analyt.,* t. V, p. 13).

Estables, 1242 *(Ibid.,* p. 15).

Stawes, xv[e] siècle *(Registre de Nicolas de Lesve,* fol. 81 v°).

Stave, 1501 (Bormans, *Fiefs,* III, p. 390). — **Staves,** 1522 *(Ibid.,* p. 431).

Stave a un diminutif : Stapsoul, dépendance de cette commune et lieu de naissance de saint Gérard.

Stablecellas : apud Stablecellas Lomacensis territorii vicum, xi[e] siècle *(Vita S. Gerardi,* ap. *Acta SS. octobris,* t. II, p. 301).

Stavlecellas : allodium de Stavlecellis, 1018; partem suam de Stavlecellis, 1033; medium de Stavlecellis, 1049 (Berlière, *Documents inédits*, t. I, pp. 1, 13, 14).

Stavecellas : totum allodium de Stavecellis, 1188 *(Ibid.,* p. 27).

Stavechoulle, 1503 *(Comptes de l'abbaye de Florennes).* — **Stavesoul,** 1470 *(Comm. roy. d'hist.).* — **Stavesoulle,** 1547 *(Comptes de l'abbaye de Florennes).* — **Stavessoule,** 1597 *(Ibid.).* — **Stavessoulle,** 1607, 1693 *(Ibid.,* VILLERMONT, *Pesches,* p. 213).

Les *castra* et les *castella* figurent dans la nomenclature géographique de la Gaule romaine. La Table de Peutinger inscrit *Castra Herculis* et *Castellum Menapiorum*. Trois catégories de localités namuroises nous révèlent par leur dénomination qu'elles furent, à leur origine, un *castrum* ou un *castellum* romain.

CASTRITIUM.

Chastrès, commune du canton de Walcourt, traversée par une voie romaine et riche en antiquités romaines *(Ann. arch. Namur,* t. XIII, pp. 3, 8, 17 ; t. VIII, p. 451 ; t. XVI, p. 491 ; t. XXIV, p. 27). En wallon, c'est Chestrès (Tchestrès).

Castritium, in pago Lommensi, 868-869 (DUVIVIER, *Hainaut ancien,* p. 309).

Castrece, XIIe siècle *(Comm. roy. d'histoire,* 2e série, t. VIII, p. 323).

Kestereces, 1216, 1226 *(Gallia Christiana,* t. III, Instrum., col. 156 ; *Cartul. de St-Jean-Évangéliste,* à Liége, fol. 300).

Chastreche, 1223, XVIe siècle *(Ann. arch. de Namur,* t. XXIV, p. 291 ; BORMANS, *Fiefs,* I, pp. 114, 115).

Chasterece, 1228 *(Cartul. de St-Jean-Évangéliste,* f° 33 v°).

Chastereche, *1289, 1290 (DE REIFFENBERG, *Monuments,* t. I, p. 231 ; *Cartul. de St-Jean-Évangéliste,* fol. 31).

Chestereche, 1294 (GRANDGAGNAGE, *Vocabulaire,* p. 13). — **Chesterace,** 1558 *(Analectes,* t. II, p. 391).

Chestrech, 1300 *(Cartul. de St-Jean-Évangéliste,* fol. 29 v°).

Chestrez, copie moderne d'un acte de vers 1092 (Vos, *Lobbes,* t. II, p. 484); 1503 *(Comptes de l'abbaye de Florennes).*

Chastrè, 1634; **Chastret,** 1668; **Chastrès,** 1701 (Bormans, *Fiefs,* IV, p. 84; Lahaye, *Cartul. de Walcourt,* p. 222; Bormans, *Fiefs,* V, p. 7).

Un *pagus* du diocèse de Reims, correspondant à l'ancien doyenné de Mézières, portait au ixe siècle le nom de pagus ou comitatus *Castricius* ou de *Castritium.*

A rapprocher encore Châtrice, dans le département de la Marne, appelé *Castricia* (1197) et *Castricium* (1266). Voyez Longnon, *Diction. topogr. de la Marne,* p. 66. L'Allemagne possède deux *Kestrich,* dont l'un s'est écrit *Cheisteriche* (Foerstemann, II, p. 392); ils dérivent sans doute aussi d'un *Castritium.*

Castritium est formé du latin *castrum* et du suffixe *-itium,* connu dans la langue classique *(gentilitium, natalitia, selenitium),* et aussi à la basse époque *(appenditium, equitium, hosticium, postitium).* La géographie romaine nous procure *Manaritium.* Les documents du moyen âge nous offrent : *Genedricium* (873), *Genereche, Generec* (1130), Genneret; *Matricium* (868-869), *Matricium* (1057), en roman *Marech* (1148), *Maerec* (1181), Maresches, Nord; *Merendricium* (887, 1182), en roman *Merendrech* (932, 1131), *Merendrec,* etc.; *Suricium* (1182), *Suriche* (1196), *Surich* (1300), Surice; *Porcaritias* (932), *Porcherec* (1130), Porcheresse.

CHESTREVIN.

Ferme dépendante de la commune d'Onhaye et ancienne terre seigneuriale relevant du comté de Namur. La voie

romaine de Bavai à Dinant y passait *(Ann. arch. Namur,* t. XIII, p. 10; t. XV, p. 240). On y a découvert des sépultures romaines (t. XIII, p. 18, et t. XXI, p. 371).

L'orthographe actuelle était déjà en usage au XII[e] siècle : in vico dicto de **Chestrevin,** lit-on dans l'*Historia Walciodorensis monasterii* (PERTZ, *SS.*, t. XIV, p. 530); et au XIII[e] . Jean de Chestrevin, chevalier, son sceau, *1228 (DE REIFFENBERG, *Monuments*, t. I, pp. 226, 227). — **Cheistrevin :** « C'est li deplainte Jehan de Cheistrevin ki se deplaint de ceaux de Dinant ki li ont arse, par leur volenté, se tuor (tour), se maison, se graingne, se bergerie, et bien VIII[c] jarbes de bleit, » *1278 (PONCELET, *Guerre de la vache*, p. 73). — **Chestreving,** XIV[e] siècle (BORMANS, *Fiefs*, I. pp. 36, 88, 113, 114, 119, 120, 171). — **Chestrevingne,** 1418 *(Ibid.,* II, p. 236).

Chastrevin, 1293 (BORGNET, *Cartul. de Bouvignes*, t. I, p. 18). — **Chastrevain, Chastrevein :** Jehan de Chastrevain ... de Chastrevein, chevalier, 1342 (BERTHOLET, *Hist. du Luxembourg*, t. VI, preuves, p. 411). — **Chastreving,** vers 1343, 1415 (BORMANS, *Fiefs*, I, p. 36; II, p. 227).

Cestrevin, forme généralement usitée depuis 1474 jusque 1524 (BORMANS, *Fiefs.)*.

De 1524 à 1625 on emploie indistinctement *Chastrevin* et *Chestrevin,* puis c'est *Chestrevin* qui l'emporte définitivement.

Ce nom est composé du mot latin *castrum,* château, et d'un autre mot devenu indéchiffrable dans la dénomination romane qui nous reste.

CASTELLIO.

Castillon, commune du canton de Walcourt, longée au sud par la voie romaine de Bavai à Dinant. Le séjour d'une population gallo-romaine y est attestée par un cimetière à incinération *(Ann. arch. Namur,* t. XIII, pp. 5, 8, 9, 13).

Castellio. — Nous lisons dans un acte de 709 : in loco qui dicitur Castellionis; un autre de 775 cite : monasterum Castellionis. Liénard *(Diction. topogr. de la Meuse)* croit qu'il s'agit de Châtelet (Meuse), bien que dans le même département il y ait un Châtillon-l'Abbaye et un Châtillon-en-Woëvre, qui à une époque postérieure apparaissent sous l'appellation de *Castellio*. *Castellio* est également le nom d'un Castiglione d'Italie en 814 (Migne, *S. Agobardi, Eginhardi abbatis opera,* col. 1007). Nous ne pouvons identifier « villa *Castellionis,* in comitatu Blesensi » qui figure dans un diplôme de Charles le Chauve de 863 (Pélicier, *Cartul. du chapitre cathédr. de Chalons-sur-Marne,* p. 33). Flodoard, sous l'année 949, mentionne en ces termes Châtillon-sur-Marne : Castrum quondam Herivei, videlicet Castellionem.

Castillio désigne Châtillon-sur-Marne en 1090-1095 (Longnon, *Diction. topogr. de la Marne,* p. 60).

Les formes romanes qui suivent s'appliquent à notre Castillon.

Castillion, in pago Lommacensi seu Sambriensi, 868-869 (Duvivier, *Hainaut ancien,* p. 308). — **Castillon,** 1150, 1164-1167 (Miraeus, *Op. dipl.*, t. II, p. 1169; *Comm. royale d'histoire,* 5e série, t. X). — **Castilhon,** xiie siècle *(Comm. royale d'hist.,* 2e série, t. VIII, p. 323).

Castellon, 1270 *(Cartul. d'Alne,* no 176).

Chastillon, Chastilhon, xve siècle (de Borman, *Échevins de Liége,* t. II, p. 550).

Il existe en France bon nombre de localités appelées originairement *Castellio,* aujourd'hui Châtillon (Indre, Ile-de-France, Jura, Drôme, Rhône, Ain, Eure-et-Loire, Mayenne, Loiret, Côte-d'Or, Sèvres, Vosges, Eure, Nièvre,

Meuse, Marne, Ardennes, Aisne), Castillon (Hautes-Pyrénées, Seine-Inférieure, Gironde), ou Càtillon (Oise, Nord, etc.). En Belgique, nous avons Châtillon (Luxembourg), et Castillon, nom de trois hameaux, dépendant de de Chastre-Villeroux (Brabant), de Harchies et de Izières (Hainaut). Les documents nous en renseignent d'autres encore. Ainsi, le 17 décembre 1285, Jacques, sire de Celles, reprit en fief de Henri, comte de Luxembourg, sa maison qu'on dit **Chastillon** delez Celles et ses dépendances (Wurth-Paquet, *Tables chronologiques,* dans *Publications historiques du G.-D. de Luxembourg,* t. XVI (1860), p. 29). Il y avait un **Chastillon** (1302) ou **Chatillon** sur le territoire de Spontin (Lahaye, *Fiefs de Poilvache,* p. 389).

Le wallon, pour qui *castellum* est devenu *chestia* ou *chestai,* a de même converti *Castellio* en *Chestion* (Oignies) et en *Chession.* Ainsi Chession sous Fléron (Liége) trahit sa dénomination originelle par sa forme romane *Casteillon* dans un acte de 1314 (Poncelet, *Fiefs,* p. 6). Il y a des *Chession* à Lorcé (Liége), à Malonne, à Dinant, à Falaën, à Trisogne, à Tamines (Namur), et à Rendeux (Luxembourg). On donne encore ce nom à l'emplacement d'une forteresse gauloise sur un petit plateau isolé, qui se trouve au nord de la Lesse sur le territoire de Han-sur-Lesse *(Ann. arch. Namur,* t. V, p. 35; t. XXI, p. 472; *Congrès arch. de Liége,* 1890, p. 226).

Parmi les variantes romanes de *Castellio* nous distinguons *Chastelon,* forme usitée au XIII[e] siècle pour les Châtillon de Champagne (Longnon, *Dict. de la Marne,* p. 60); en wallon, elle se traduirait par *Chaslon* et *Cheslon.* Il y a un Chaslon, orthographié Chaslong ou Chasselong, à Saint-Denis-Bovesse, et un Cheslon à Ciergnon, colline où se trouvait une petite forteresse romaine *(Ann. arch. Namur,* t. VII, p. 300).

Castellio, inconnu dans la langue classique, doit avoir été en usage dans le latin populaire sous la domination romaine. Il s'est maintenu dans les *Castiglone* d'Italie; nous le découvrons comme nom commun avec la signification de petite forteresse dans les écrits de la basse époque, et comme appellation géographique dans les documents mérovingiens.

La langue toponymique adopta un second diminutif de *castellum,* savoir *castellinum* ou *castellinum. Castelinum* est le nom que portait Châtelet en 1133; il produisit les formes romanes *Castelin, Chastelin, Castelet, Chastelet, Chestelet, Caslin, Caslet, Chaslet, Cheslet.* Cette dernière est conservée en wallon. Il existe dans la province de Namur plusieurs lieux dits *Cheslet* ou *Chesley,* où l'on découvre des traces d'antiques forteresses, notamment à Thy-le-Baudouin, à Vogenée, à Saint-Aubin, à Maredsous.

Les trois dénominations qui suivent pourraient bien aussi tirer leur origine de l'époque romaine.

CAMPILO.

Nom primitif présumé : 1° de Champion, commune du canton de Namur-Nord, remarquable par ses tumulus romains *(Ann. archéol. Namur,* t. II, p. 57 et suiv.); 2° de Champion, hameau de la commune d'Emptinne en Condroz, où l'on a découvert les ruines d'une villa romaine et des antiquités de la même époque (t. II, p. 375; t. IV, p. 384; t. V, p. 203; t. VII, p. 311).

Campilo. C'est ainsi que Champlon-Ardenne (Luxembourg) est écrit au XIIe siècle dans la Chronique de Saint-Hubert (éd. DE ROBAULX, p. 222) : « inter Campilonem. » Champillon, sous Glannes, au département de la Marne, s'est dit aussi

Campilo en 1336, à côté de *Campilonia* en 1135 et de *Champillon* en 1153-1162 (Longnon, *Diction. topog. de la Marne*, p. 51).

Champlos. Nom de Champlon en 1184 (Kurth, *Chartes de Saint-Hubert*, t. I, p. 141).

Chemplus : Engo de Chemplus, 1127 *(Analectes*, t. XVII, p. 12) = Champion-lez-Namur.

Kemplus : Engo de Kemplus, *1152 *(Analectes*, t. XIX, p. 400) = le même Champion.

Campinluns, en 1161, désigne Champlon-Famenne, sous Waha *(Analectes*, t. XVI, p. 28), endroit remarquable, par ses tumulus et son cimetière à inhumation, exploré en 1896.

Champluns : Lambertus de Champluns, *1203 (Kurth, *Chartes de Saint-Hubert*, t. I, p. 193). L'un des Champlon luxembourgeois.

Campellons = Champion-lez-Namur, 1237 (Galliot, *Hist. de Namur*, t. V, p. 414). Le même document dans de Reiffenberg, *Monuments*, t. I, p. 10, porte **Camlons**, qui nous paraît être une lecture fautive. — **Canpellons**, *1313 (Piot, *Inventaire*, p. 115).

Campilhons, 1256 (Barbier, *Géronsart*, p. 264).

Champeilhons, 1249 *(Ibid.*, p. 253). — **Champilhons**, 1243, 1256, vers 1343 *(Analectes*, t. XI, p. 249; Barbier, *Géronsart*, p. 249; Bormans, *Fiefs*, t. I, pp. 32, 51). — **Champillons**, *1294 (Borgnet, *Cartulaire de Namur*, t. I, p. 141).

Champillon. C'est la forme généralement employée du xive au xviie siècle, pour désigner Champion-lez-Namur (Bormans, *Fiefs*, passim) et Champion sous Emptinne (cfr. Poncelet, *Fiefs de Liége*, pp. 285, 311; Bormans, *Fiefs*, I, p. 74).

Champion, 1664, 1671 (Bormans, *Fiefs*, IV, pp. 163, 180). Forme définitive.

Il y a encore en France : Champillon sous Escorpain, dans le département de l'Eure-et-Loir, *Campelon* en 1166, *Champelou* (?) en 1184 (Merlet, *Diction. topogr. de l'Eure-et-Loir*, p. 38); Champillon, sous Longueville (Aube), orthographié *Champeillons* en 1328 (Botiot et Socart, *Diction. topogr. de l'Aube*, p. 35); et en Lorraine, Champion, sous Chailly-lez Ennery, *Champillon* en 1262 (de Bouteiller, *Dict. topogr. de la Moselle*, p. 48).

D'où dérive *Campilo?* On peut émettre plusieurs opinions. D'abord, ce vocable peut s'être formé sur le *campus* latin, qui signifie champ. Sans doute, *campilo* est étranger à la langue commune, mais il a pu, dès l'époque romaine, être reçu dans le vocabulaire géographique pour désigner un champ habité. Il resterait à expliquer le suffixe *-lo* appliqué à *campus*, suffixe qui, à l'époque romane, produisit des variantes étranges, telles que *Champlos*, *Chemplus*, *Kemplus*, comme si le thème primitif fût *Campilaus*. Le bas-latin n'a pas connu non plus le mot *campilo*; Ducange nous donne seulement l'adjectif *campilius* dans l'expression « terra laborativa et campilia, » équivalente au roman « terre labourable et campestre. » C'est probablement de ce mot que dérive *Campilias* (906), aujourd'hui Saint-Étienne de Campelles (Pyrénées Orientales). D'Arbois de Jubainville, fidèle à son système, fait venir *Campilias* de Campilius, nom romain porté par un fabricant de lampes (*Propriété foncière*, p. 438).

S'il faut dériver *Campilo* d'un nom romain, nous trouvons celui de *Campilus* dans une inscription (*C. I. L.*, t. II, n° 5632). Mais la multiplicité des lieux nommés anciennement

Campilo mise en regard de la rareté du nom d'homme Campilus, rend cette seconde opinion moins probable.

Bien que les plus anciennes formes connues de Champillon (Marne) soient *Campilonia* (1135) et *Campilo* (1136), Longnon croit pouvoir ramener ce nom à un *Campilio* pour le dériver du gentilice Campilius *(Diction. topogr. de la Marne,* p. VII).

Quoi qu'il en soit, l'existence de nos Champion à l'époque gallo-romaine nous paraît suffisamment établie par leurs produits archéologiques.

FRAXINUS.

1° Frêne, sous Lustin, vis-à-vis de Profondeville, sur la rive droite de la Meuse, ancien retranchement romain, où l'on a découvert des monnaies romaines du Iᵉʳ au IVᵉ siècle. C'est là qu'à l'époque des invasions des barbares, au IXᵉ siècle, furent transférées les reliques de saint Feuillen, qui reposaient à Fosses : « in vicinum oppidum quod nuncupatur **Fraxinas,** super Mosæ ripam convenienter situm in rupibus. » (GHESQUIERE, *Acta SS. Belgii,* t. III, p. 6). Voir *Ann. arch.,* t. II, pp. 334-340.

2° Frasne, commune du canton de Couvin, où l'on a découvert des monnaies romaines *(Ann. arch.,* t. XVI, p. 490 : « cum sorore dedit ipsi comiti quasdam villas super Mosam positas, videlicet Cuvinum, **Fraxinum,** Nimaud, Evam, Bens, » *1061 (TARDIF, *Monum. hist., Carton des rois,* n° 284, p. 175). — « Isaac militem de Frane ... ecclesie de **Frane,** » *1243 (BORMANS et SCHOOLMEESTERS, *Cartul. de S*ᵗ*-Lambert,* t. I, p. 448) ; — « Adans de Frane deleis Covin, 1277 (BARBIER, *Floreffe,* t. II, p. 147). — « Jehans de **Fraine,** » 1259 *(Ibid.,* p. 118). — **Fraisne,** 1258 (BORMANS, *Cartul. de Couvin,* p. 16). — **Frasne,** 1340

(Ibid., p. 20; cfr. *Cartul. de St-Lambert*, t. III, p. 574). — **Fraisgne,** 1544 *(Cartul. de Couvin*, p. 73). — On écrit aussi : **Franne, Fraines, Fraisnes, Frayne, Fraysnes, Frasnes,** etc.

Il existe dans la province de Hainaut deux communes du même nom : Frasnes-lez-Gosselies et Frasnes-lez-Buissenal. La première, située dans l'ancien *pagus Darnuensis*, est mentionnée dès 1099 sous la forme *Fraxina* (DE MARNEFFE, *Cartul. d'Afflighem*, p. 17). Le nom de *Fraxina* et *Frana* est également attribué à la seconde, qui faisait partie du *pagus* de Brabant (DUVIVIER, *Hainaut ancien*, pp. 21, 568, 627).

Un diplôme de l'an 779, délivré par l'empereur Charlemagne en faveur du monastère de Neufchâteau ou Chièvremont près de Liège, mentionne parmi les villages donnés à cette abbaye par Pépin d'Héristal : in pago Lumense **Fraxino** (MIRAEUS, *Op. dipl.*, t. I, p. 496). En 844, l'empereur Lothaire confirmant les mêmes possessions cite également : in pago Laumense *Fraxino (Ibid.*, p. 337).

Les auteurs ne sont pas d'accord sur l'endroit désigné ici sous le nom de *Fraxinus*. Miræus, Grandgagnage *(Mémoire*, p. 109) et Piot *(Les Pagi*, pp. 176, 185, 189) y voient Frasnes-lez-Gosselies, qui peut être attribué au *pagus de Lomme*, puisque le *pagus Darnuensis* n'est qu'une subdivision du *pagus Laumensis*. De Marne opine pour Frasne-lez-Couvin *(Hist. de Namur*, 2e éd., p. 605) et Del Marmol pour Frêne-lez-Lustin *(Ann. arch.*, t. II, p. 340).

Comme Frasnes-lez-Gosselies n'est désigné postérieurement que sous l'appellation féminine *Fraxina*, *Frana*, et que Frêne étant situé sur la rive droite de la Meuse, appartient plutôt au *pagus* du Condroz, nous préférons

reconnaître Frasne-lez-Couvin dans le *Fraxinus* des actes de 779 et 844.

Inutile de dire que *Fraxinus* en latin signifie frêne et que, sous la domination romaine, l'arbre n'était pas étranger aux désignations toponymiques, à preuve le *buxus,* buis, de la Table de Peutinger.

PETROSUM VADUM.

Nom latin de nos Perwez et Péruwelz.

Une charte originale de 1033 environ mentionne « villam quæ **Petrosum vadum** vocatur » (TARDIF, *Monuments historiques,* p. 165). C'est aujourd'hui Guipereux au département de Seine-et-Oise. *Petrosum vadum* désigne Perwez en Brabant dans deux chartes de 1180 et 1188 (BERLIÈRE, *Documents inédits,* t. I, pp. 25, 28). Ses formes romanes sont : *Peresweyz*, 1091, *Peruweiz, Peruweis,* *1171; *Peruez,* *1172; *Perewes,* 1179; *Perweis,* 1194; *Perueis,* 1229 (*Analectes,* t. XVIII, p. 283; t. XXIV, pp. 214, 216, 217; t. XXV, pp. 266, 318).

Perwez-en-Condroz, commune du canton d'Andenne, arrosée par le ruisseau de ce nom, ne nous est connue que par ses dénominations romanes qui découlent également de *Petrosum vadum*.

Peruuez, *1227 (BORMANS et SHOOLMEESTERS, *Cartul. de St-Lambert,* t. I, pp. 237, 240).

Perueiz, *1227, 1251, (BORMANS et SCHOOLMEESTERS t. I, p. 238; *Comm. roy. d'histoire,* 5e série, t. IV, p. 24). — **Perueis,** *1262, 1263, 1325 (*Com. roy. d'hist., ibid.,* p. 30; 1re série, t. IX, p, 48; PONCELET, *Fiefs,* p. 62). — **Perweis,** 1319 (PONCELET, p. 39). — **Perwé,** 1640 (BORMANS, *Fiefs,* IV, p. 98). — **Perwez** en Condroz, 1676 (*Ibid.,* p. 192).

Pierouwes en Condros, 1288, 1291 (Devillers, *Cartulaires du Hainaut*, pp. 524, 537). — **Perouwei,** 1293 *(Ibid.*, p. 546).

Peruweis, 1304 (Bormans et Schoolmeesters, t. III, p. 47). — **Peruweiz,** 1317, 1333 (Poncelet, pp. 185, 189, 371). — **Peruwez** en Condroz, 1538 (Bormans, *Fiefs*, III, p. 458).

Pereweis, 1318, 1329, 1360 (Poncelet, pp. 216, 322; Bormans et S., t. IV, p. 215). — **Pereweiz,** 1325 (Poncelet, p. 306).

Petrosum vadum, signifie gué ou bas-fond pierreux. De même que le mot latin *petra* est devenu en roman *père, pire (pères, pires)*, d'où le français *pierre*, le wallon *pîre*, ainsi l'adjectif *petrosus*, est devenu . *pereus, preus, pereuz, preuz; perous, perouz; perus*, etc. Quant à *vadum*, on en a fait *weis, wez;* le wallon conserve le mot *wez* avec le sens de petit étang, d'abreuvoir pour les bestiaux.

Perwez en Condroz est situé sur le *diverticulum* romain de Dinant à Huy *(Ann. arch. Namur*, t. V, p. 41). On y a découvert des antiquités préhistoriques (t. XV, p. 267).

La province de Namur possède un Perwez dans l'Entre-Sambre-et-Meuse, sous la commune de Berzée, au canton de Walcourt. Cet endroit, arrosé par le ruisseau du même nom et traversé par la voie romaine de Bavai à Dinant *(Ann. arch. Namur*, t. XIII, p. 8), laisse encore voir les vestiges d'une vaste villa romaine (t. XX, p. 10).

Perwez en Brabant est à un kilomètre de la chaussée romaine de Bavai à Tongres.

A Peruwelz en Hainaut on a découvert des vases et monnaies romaines (Bernier, *Dictionnaire du Hainaut*, p. 405).

Deux suffixes ont été particulièrement employés pendant la période romaine pour créer des noms de lieux dérivés de noms communs, savoir *-etum* et *-arius* ou *-aria :*

« Le suffixe *-etum* sert en latin classique à former des noms communs de lieux. Ces noms sont en règle générale dérivés de noms de végétaux. » Tels sont *quercetum*, *castanetum*, *juncetum*, c'est-à-dire endroit où croît le chêne, *quercus*, ou le châtaignier, *castanea*, ou le jonc, *juncus*. « Mais, dès le temps de la république romaine et de l'empire romain, on a commencé à employer comme noms propres les noms communs en *-etum* : *Lauretum*, de *laurus*, laurier, est un quartier de Rome chez Varron et chez Pline l'ancien, *Pinetum* de *pinus*, pin, *Roboretum* de *robur*, *roboris*, chêne rouvre, sont plus tard des stations romaines d'Espagne [1]. »

Les textes du moyen âge mettent au jour un nombre considérable de noms géographiques en *-etum* dérivés soit de mots latins, soit de mots étrangers à la langue latine. Comme, dans notre province, ces sortes de noms sont généralement de création postérieure à la période romaine, nous en renvoyons l'étude à la partie de notre ouvrage réservée à l'époque franque.

Le suffixe *-arius*, *-aria* connu dans la langue classique pour la composition des noms communs et des adjectifs, servit dans le langage topographique à former des noms indiquant le lieu dans lequel on fait ou dans lequel sont réunies les choses représentées par le radical, notamment les minéraux, les végétaux, les produits de l'industrie humaine. Sous l'empire romain, on trouve un « vicus *Aquarius* » que l'Itinéraire d'Antonin place sur la route d'Astorga à Saragone en Espagne. Le même itinéraire indique des stations à *Calcaria*, à *Ferraria*, à *Juncaria*,

[1] D'Arbois de Jubainville. *Propriété foncière*, p. 615.

à *Roboraria,* noms qui viennent de *calx,* chaux, *ferrum,* fer, *juncus,* jonc, *robur,* chêne rouvre.

Les noms de lieux en *-arius* au masculin sont rares dans nos contrées. Les trois suivants ont pu avoir ce suffixe à l'origine, mais les formes latines qui nous en restent ont la désinence neutre *-arium,* qui en roman a produit *-ier, -iers, -ir, -ies,* wallon ou *-y.*

*PETRARIUS, PERARIUM.

Pry, commune du canton de Walcourt, traversée par la voie romaine de Bavay à Dinant *(Ann. arch. Namur,* t. XIII, p. 5). Il s'y trouvait un camp de refuge gallo-romain (t. XVII, p. 480).

Perarium, in pago Lommensi, 868-869 (Duvivier, *Hainaut ancien,* p. 308). In decania Walcuriensi ... Perarium, XII[e] siècle *(Comm. roy. d'hist.,* 2[e] série, t. VIII, p. 323). — **Pirarium :** usque villam Pirarium, 935-937 *(Translatio s. Eugenii,* ap. *Analecta Bollandiana,* t. III, p. 43).

Periers : Nycholaus de Periers et fratres ejus, 1152 (Bormans, *Cartul. de Dinant,* t. I, p. 18). Forme usitée en 1161, 1174, 1189, 1220, 1255; voyez Barbier, *Floreffe,* t. II. p. 95, note 1. — **Perier :** ad villam de Perier, 1232 (Miraeus, *Op. dipl.,* t. IV, p. 544). — **Piriers,** 1139 *(Cartul. d'Alne,* fol. 49 v°). — **Perirs :** Nicholaus de Perirs qui liber homo est, 1171-1178 (Bormans et Schoolmeester, *Cartul. de S[t] Lambert,* t. I, p. 92). — **Perir :** Nicolon de Perir, XIII[e] siècle (Barbier, *Floreffe,* p. 94). — **Perires :** Nicholas de Perires *(Ibid.,* p. 95).

Prir, latinisé en **Prirum** dans le pouillé liégeois de 1558 *(Analectes,* t. II, p. 392).

Pry, 1428 (Bormans, *Fiefs,* t. II, p. 261).

Il existe en France plusieurs localités portant originairement le même nom, entre autres Periers, au département d'Aveyron : in villa Perariense, 823; unum mansum de Perario, 1060-1062 (DESJARDINS, *Cartul. de Conques*, pp. 333, 422), Perrier, commune de Puy-de-Dôme, et Le Perrier, commune de la Vendée, sans compter les hameaux. En Belgique, il y a des hameaux appelés *Perry, Pery*.

« Perrières, commune du Calvados, est un ancien **Petrarias*, comme la Perrière, commune de la Côte-d'Or, une ancienne **Petraria*. La notation *Petraria* a été conservée par un titre de 1173 pour le hameau de La Perrière, commune de Poiseul-la-Ville, même département » (D'ARBOIS-DE JUBAINVILLE, *Propriété foncière*, p. 604). Il y a beaucoup de lieux dits Perrière. A Onoz, commune de Gembloux, il y avait, en 1342, le moulin **delle Perrire** ou **dele Periere** (BARBIER, *Floreffe*, t. II, pp. 266, 268).

Que les mots *Petrarium, Petrarias*, se soient transformés en *Perarium, Perarias*, au plus tard à l'époque mérovingienne, et qu'ils désignent les lieux ou la pierre abonde ou est extraite, c'est ce que nous pouvons admettre. Mais comme à l'époque franque, on a aussi fait usage des termes *perarium* et *peraria* pour signifier, le premier tas de pierre, et le second carrière (DUCANGE), nous ne pouvons assurer que les localités appelées *Perarium*, *Peraria*, aient reçu leur dénomination de la population romaine.

*SECARIUS, *SECARIUM.

Nom primitif présumé de Scy, commune du canton de Ciney, à la source du Bocq. — Son existence à l'époque romaine s'y manifeste par des sépultures et les monnaies

qu'on y a découvertes *(Ann. arch. Namur*, t. IV, p. 390, t. VII, pp. 275, 276; t. X. p. 273).

Scy aurait été originairement un « locus ou vicus Secarius, » endroit où l'on scie le bois. La chute de la consonne médiane dans *secare* a produit le français *scier*. La même particularité s'observe dans le bas latin *sceiarium*, scierie. De là les formes romanes qui nous restent de *Secarium*, *Seiarium*, Scy.

Siers : villa de Siers, 1231 *(Ann. arch. Namur*, t. XV, p. 288); Siers, v. 1260 *(Cartul. d'Alne*, nº 480).

Sies : dîme de Sies et de Barvial, 1333 (PONCELET, *Fiefs*, p. 371); la terre et le ban de Sies, 1344 (PIOT, *Invent.*, p. 425). — **Syes**, 1231 *(Cartul. d'Alne*, nos 474, 767); 1357 (PIOT., p. 429). — **Syez**, 1444 (BORMANS, *Fiefs*, II, p. 291).

Scies : ban de Scies, 1344 (PIOT, *Invent.*, p. 426).

Scy, 1450 (LAHAYE, *Fiefs de Poilvache*, p. 337). — **Scys**, 1475 *(Ibid.)*.

SPICARIUS, SPICARIUM.

Spy, commune du canton de Namur-Nord.

Un diplôme original de 840-877 mentionne un endroit nommé **Spicarium** à l'accusatif (TARDIF, *Monuments historiques*, p. 136). C'est aussi le nom que porte en 1110 le village d'Épieds, au département de l'Aisne (MATTON, *Diction. topogr. de l'Aisne*, p. 98). Ce doit être le nom originel de Spy, à en juger par les formes romanes.

Spiers, 1228, 1229, *1230, *1234, *1240, *1242, *1278, 1285, 1317 *(Analectes*, t. IV, p. 76; t. III, p. 196; *Chartrier de Salzinnes*; PONCELET, *Guerre de la Vache*, p. 52; BARBIER, *Floreffe*, t. II, p. 71; PONCELET, *Fiefs*, p. 113).

Spies, *1278, 1285 (PONCELET, *Guerre de la Vache*, p. 52;

BARBIER, *Floreffe*, t. II, p. 71). — **Spyes**, 1558 *(Analectes* t. II, p. 375). — **Spy**, 1520 (BORMANS, *Fiefs*, III, p. 427). **Espiers**, 1300 (DE REIFFENBERG, *Monuments*, t. I, p. 56).

Spicarius, *Spicarium*, dérive du latin *spica*, épi, blé. La forme féminine *Spicarias* est également usitée. « *Spicarias*, dans deux diplômes de Saint-Martin de Tours, désigne une étendue de terrain aujourd'hui comprise dans la ville de Tours (D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *Propriété foncière*, p. 609). » Un diplôme de 1030 mentionne des biens « in *Spicarias* » (TARDIF, *Monuments historiques*, p. 163). Epieds (Loiret), Espiers (Eure-et-Loir), Espiet (Gironde), Epiez (Meuse) et d'autres localités du nom d'Epierres, Espierres, tirent leur nom de *Spicarius* ou *Spicarias*.

Mais il est à noter que le mot *spicarius* ou *spicarium* a été employé à la basse époque avec le sens de grange, grenier, d'où le néerlandais *spijker* et l'allemand *Speicher*. Si donc les découvertes archéologiques ne viennent pas attester l'existence de Spy à l'époque romaine, on est en droit d'en attribuer l'origine à un *spicarium* bâti à l'époque franque.

La toponymie namuroise compte plusieurs noms en *-aria*, *-arias*, qui dérivent de mots appartenant soit au latin classique, soit au latin populaire ou de la basse époque, soit au germanique importé par les Francs. Évidemment, il ne peut être question dans le présent chapitre des noms de cette dernière catégorie.

Le suffixe *-aria*, *-arias*, s'affaiblit de bonne heure en *-eria*, *-erias*, pour donner ensuite naissance aux désinences romanes *-ière*, *-ières (Buxarias, Buxerias, Bossières)*, ou *-ire*, *-ires (Ferire, Ferires)*, plus rarement *-ère*, *-ères*

(Sommères, Tilères). Quelquefois, il produit des terminaisons masculines : *-ier, -iers; -ir, -irs; -er, -ers (Feriers; Freiers; Hastiers, Hastir; Savenirs, Saveniers; Sommiers, Somirs; Tahiers, Taxhier; Tillir, Tillier, Tillers*).

On trouve aussi des noms latinisés sur leur désinence romane : *Aquiria* pour *Aquaria; Frasneras* pour *Fraxinarias; Theoliras, Tileras,* pour *Tegularias*.

L'orthographe officielle a généralement adopté la terminaison *-ière, -ières (Bossière, Bossières, Hastière, Rivière, Sommières); il* y a exception pour Langlire *(Anglaria),* Awirs, Vehir, Freyr, Chockier *(Calcaria),* Clavier *(Clavaria),* Tiller *(Tegularias),* Fraire, Fter (= Ftère). Le wallon namurois préfére *-ère* (Bossère, Furnère, Rivère), sauf dans *Hastire* et *Freïre* (Freyr), tandis que dans les dialectes condrusiens, famenais, ardennais et liégeois, c'est la désinence *-ire, -ir* qui est en usage, et qui est demeurée officielle dans *Langlire, Awirs* et *Vehir*.

Voici quelques noms de lieux en *-aria, -arias,* appartenant à notre province, qui pourraient remonter à la période romaine.

BUXARIA, BUXARIAS.

1° Bossière, commune du canton de Gembloux, autrefois paroisse très vaste, que la tradition considère comme la plus ancienne du pays; 2° Bossières, section de la commune de Saint-Gérard, où l'on a exploré un cimetière à incinération des IIe et IIIe siècles *(Ann. arch. Namur,* t. XXI, p. 370).

Une dépendance d'Auvelais se nomme aussi Bossière. Il y a en France un bon nombre de localités dites Buxières, Bussières, Boussières, Boissières, Bussiares, Bouxières, La Buissière, La Bussière, La Boissière, etc., qui sont d'anciennes *Buxarias* ou *Buxaria*.

Buxaria, en 709, désigne Buxières, Meuse (Liénard, *Diction. topogr. de la Meuse*, p. 41), au xie siècle La Buissière, Isère, *(Cartul. de Saint-Hugues de Grenoble*, p. 127), au xiie, La Boissière, Somme (Garnier, *Diction. topogr. de la Somme*, t. I, p. 135).

Buxeria, en 1219, se rapporte à Bossière, Gembloux *(Cartul. d'Aywières*, fol. 16, aux archives du Royaume). Dans la *Vita S. Memmii*, fin du viie siècle? *(Acta SS. Augusti*, t. II, p. 11), il est parlé d'une « spelunca deserti, quæ vocabatur *Buxeria*, a civitate (Châlons-sur-Marne) fere milliaro uno distans. »

Buxarias, en 770, semble se reconnaître dans Bouxières-aux-Dames, Meurthe-et-Moselle (d'Herbomez, *Cartul. de Gorze*, pp. 30, 397). Buxières en Lorraine est mentionné en 745 sous la graphie **Bucsarias** *(Ibid.*, p. 17).

Buxerias : villam quæ fertur Buxerias pervenientes, 935-937 *(Translatio S. Eugenii*, ap. *Analecta Bollandiana*, t. VI, p. 57) = Bossières-Saint-Gérard. Cette orthographe est appliquée également, au xe siècle, à Buissières, Loire (Bernard, *Cartul. de Savigny*, t. I, p. 247), à Buxières, Meuse (Liénard, p. 41), etc.

Buscerias, Busserias, variantes de Buxières (Meuse), de Bussières (Loire, Saône-et-Loire, Seine-et-Marne), de Boussières (Nord), usitées dans les actes du neuvième au douzième siècle.

Bosserias, forme employée au douzième siècle : in Bosseriis, 1154 *(Ann. arch. Namur*, t. V, p. 436) = Bossières-Saint-Gérard. — Villam de Bosseriis, 1180 (Duvivier, *Hainaut ancien*, p. 623) = Boussières, Nord.

En roman :

Bossieres, 1131, *1261, *(Ann. arch. Namur*, t. V, p. 432;

Chartrier de Salzinnes); Jehan li Ardenois de Bossieres, chevalier, 1300 *(Cartul. d'Alne*, n° 464) = Bossières-Saint-Gérard. — *1181 (Duvivier, p. 638) = Boussières, Nord. — **Bossière,** 1423 (Bormans, *Fiefs*, II, p. 247) = Bossières-Saint-Gérard. — **Bossires,** xi[e] siècle, 1202, 1274, (*Chartes de Saint-Gérard*; de Reiffenberg, *Monuments*, t. I, p. 11) = Bossières-Saint-Gérard. — xiv[e] siècle (Piot, *Invent.*, p. 208) = Bossière, Gembloux. — **Bosires,** 1140 (*Ann. arch. Namur*, t. V, p. 140), = Bossières-Saint-Gérard. — **Bossirez,** xiv[e] siècle (Bormans, *Fiefs*, I, p. 119) = id.

Boussires, 1273 *(Cartul. d'Alne*, n° 460) = Bossière-Saint-Gérard. — **Boussieres** : Jehan li Ardenois dit de Boussieres, chevalier, 1300 *(Cartul. d'Alne*, n° 466); Boussieres lez-Brongne, 1499 (Bormans, *Fiefs*, II, p. 384) = Bossières-Saint-Gérard. — **Boussiere,** 1431; **Le Boussire,** 1444 (Jean de Stavelot, *Chronique*, pp. 590, 535) = Bossière, Gembloux.

Boissieres, 1300 *(Cartul. d'Alne*, n° 466) Bossières-Saint-Gérard, — **La Boissiere,** *1431; **La Boissiers,** 1431 (Bormans, *Cartul. de Dinant*, t. I, p. 209; Jean de Stavelot, *Chronique*, p. 273) = Bossière, Gembloux.

Le mot *buxaria* formé sur *buxus*, buis, signifie buissaie, lieu où croit le buis (Cfr. d'Arbois de Jubainville, *Propriété foncière*, p. 606). Cette étymologie ne se vérifie plus guère aujourd'hui, car le défrichement a fait disparaître la plupart de nos bois de buis.

Pour distinguer nos deux Bossières, on a proposé pour Bossières-Saint-Gérard la bizarre orthographe Bossierres. Nous préférons écrire Bossière pour désigner la commune du canton de Gembloux et Bossières pour la section de

Saint-Gérard. Au moins cette distinction trouve sa justification dans les formes anciennes de l'un et de l'autre.

FERRARIAS.

Le mot latin *ferraria,* dérivé de *ferrum,* fer, signifie mine de fer. Avec ce sens, il appartient déjà à la langue de César. Les Gaulois étaient, au rapport de leur vainqueur, très habiles à pratiquer des galeries souterraines, parce qu'il y avait chez eux de grandes mines de fer : *magnæ ferrariæ (B. G.,* VII, 22).

Le nom de *Ferraria,* appliqué à une localité, existait déjà sous l'empire romain ; l'Itinéraire d'Antonin nous en fournit la preuve en marquant une station romaine appelée *Ferraria,* que nous devons chercher en Sardaigne.

« *Ferrarias,* dit d'Arbois de Jubainville *(Propriété foncière,* p. 603), est, au moyen âge, un nom de lieu très commun en France. Au neuvième siècle, une *villa Ferrarias* appartenait à l'abbaye de Saint-Denis ; cette *villa* est déjà nommée dans un diplôme de Dagobert Ier, en 628. Du même roi est contemporaine la fondation de l'abbaye de *Ferrarias,* Ferrières (Loire). Vers 680, le testament de Vigile, évêque d'Auxerre, mentionne une *colonica Ferrarias* qui paraît être aujourd'hui Ferrières, commune d'Andryes (Yonne) ; non loin de là était situé, en 833, un Vieux Ferrières, *Vetus Ferrarias,* que nous fait connaître une charte d'un archevêque de Sens et dont l'emplacement se trouve dans le même département. Au même siècle, il y avait en Rouergue une petite circonscription, *aicis,* appelée *Ferrarias,* c'est aujourd'hui La Ferrairie, commune de Conques (Aveyron). »

Dans la province de Namur, nous enregistrons trois *Ferrarias* ou Fraire : 1° Fraire, autrefois Fraire-la-Grande,

commune du canton de Walcourt; 2° Fraire-la-Petite, village détruit : il était situé au nord-ouest de Morialmé, à l'endroit où s'élève actuellement la chapelle de Saint-Pierre; 3° Fraire-la-Crotteuse, dépendance de la commune de Biesmerée.

Sans aucun doute, nos Fraire remontent à l'époque gallo-romaine. Fraire-la-Grande et Fraire-la-Petite sont situées le long de la voie romaine de Bavay à Trèves; les nombreux dépôts de scories de fer, dites crahiats de Sarrasins, qui s'y trouvent, attestent que l'extraction et la fonte du fer y étaient pratiquées à cette époque ancienne. A Fraire-la-Grande, on a découvert des monnaies gauloises et romaines *(Ann. arch. Namur,* t. XIII, p. 522; t. XIV, p. 208; t. XVI, p. 490).

Voici maintenant les transformations successives que le temps a fait subir au vocable primitif.

Ferrarias : In pago Lommensi ... Bermereis (Biesmerée), Stabulis (Stave), Ferrariis, item Ferrariis, Ferreolis (Fairoul), 868-869 (Duvivier, *Hainaut ancien,* p. 310). Le premier *Ferrariis,* venant après Biesmerée et Stave, semble se rapporter à Fraire-la-Crotteuse; le second, associé à Fairoul, représente Fraire-la-Grande.

Ferieres, v. 1092 (Vos, *Lobbe,* t. II, p. 434), désigne l'un des deux précédents. — Un *Ferieres* est mentionné, en 1147, entre Corbion et Morialmé, comme faisant partie des possessions du chapitre de Saint-Jean, à Liége (Grandgagnage, *Vocabulaire,* p. 25). — En 1186, Godescalc de Morialmé donna à l'abbaye d'Alne « altare de villa que dicitur *Ferieres le Parum* » *(Cartul. d'Alne,* n° 654; Schoolmeesters, *Les Régestes de Raoul de Zaehringen,* p. 60). Il s'agit évidemment de Fraire-la-Petite. — Ferieres les Grandes, 1258, 1263 *(Cartul. d'Alne,* n°s 181, 696). — « A Bermerees,

Ferieres et Vaus » *1297 (DE REIFFENBERG, *Monuments*, t. I, p. 295). Ici *Ferieres* désigne Fraire-la-Crotteuse.

Ferires : Le pape Urbain III confirme les possessions de Saint-Jean, à Liége, notamment : villam de Sarto-Colnois, ecclesiam de Corbion, villam Ferires et jus quod habetis in Morelmeis, Romendines, 1186 (*Cartul. de St-Jean*, fol. II, v°; MIRAEUS, *Op. dipl.*, t. III, p. 353). — **Ferire le Croteuse,** xve siècle (*Registre de Nicolas de Lesve*, fol. 36, v°, *aux Archives de l'État, à Namur*).

Ferrieres. Le chapitre de Saint-Jean cède à Nicolas de Condé, seigneur de Morialmé, un alleu à *Ferrieres*, Romedenne et Morialmé en échange des dîmes de Chastrès, 1216 (*Gallia Christiana*, t. III, instrum., col. 156). Dans le cartulaire de Saint-Jean (fol. XXX), le même acte est daté de 1226 et porte « allodio de **Feriers** et de Romendines et de Moriammeis. » — « Mairie de Bermeres et de *Ferrieres*, » *1294 (BORGNET, *Cartul. de Namur*, t. I, p. 142, note 4). Il s'agit ici de Fraire-la-Crotteuse.

Frires, *1239 (*Ann. arch. Namur*, t. XXI, p. 354, note) = Fraire-la-Grande.

Frerre-la-Grande, 1444 (BORGNET, *Cartul. de Fosses*, p. 83); Frerre, 1629 = Fraire-la-Crotteuse (BORMANS, *Fiefs*, IV, p. 74).

Friere-le-Grande, 1470 (*Com. roy. d'hist.*, 1902).

Freris magna, 1558 (*Analectes*, t. II, p. 386).

Frareez parva, 1558 (*Ibid.*, p. 387).

Diminutif : Fairoul, hameau dépendant de la commune de Fraire, où l'on a trouvé des monnaies romaines (*Ann. arch. Namur*, t. XIV, p. 208).

Ferreolis, in pago Lommensi, 868-869 (DUVIVIER, *Hainaut ancien*, p. 310).

Ferreules, XIIe siècle (*Com. roy. d'hist.*, 2e série, t. VIII, p. 323).

Ferrules, de **Ferrulis,** 1239 (Grandgagnage, *Vocabulaire,* p. 26; Chartrier de la Collégiale de Walcourt).

Feroules, 1558 (*Analectes,* t. II, p. 386).

FRAXINARIAS.

Fraxinarias, du latin *fraxinus,* frêne, désigne Fresnières, au département de l'Oise, et Franières, commune du canton de Fosses, sur la Sambre.

***Fraxinerias :** apud **Fraxnerias,** xiiie siècle (*Nécrologe de St-Gérard,* ap. *Analectes,* t. XVIII, p. 333).

Frasneras : in Frasneris, 1182 (*Ann. arch. Namur,* t. XII, p. 497).

Franires, 1191, 1202, 1212, 1220, 1223, 1270, 1274, (*Analectes,* t. IV, p. 412; t. IX, p. 48; t. XVII, p. 27; Barbier, *Floreffe,* t. II, pp. 63, 76, 134, 142).

Franieres, 1300 (Barbier, *Floreffe,* t. II, pp. 225, 227).

Il est fait mention en 1240 du bois de *Frainnieres* ou *Frannières,* situé entre Dreye et Fumal, Liége (*Analectes,* t. XXVIII, p. 364).

Il n'existe aucun indice archéologique que le village de Franières existât à l'époque gallo-romaine.

*FRETARIAS.

Fter, qu'on devrait orthographier *Ftère,* est un hameau de la commune de Serville, situé sur la voie romaine de Bavai à Dinant (*Ann. arch. Namur,* t. XIII, p. 13). On y a exploré, en 1898, un petit établissement romain, que M. Bequet croit être une *taberna* appartenant au domaine d'Anthée (*Ibid.,* t. XXIV, pp. 21-26).

Les documents ne nous ont légué que les formes romanes de Fter.

Fretieres, 1180, 1226 *(Analectes,* t. XVI, p. 39, collationné avec une autre copie portant la date; *Cartulaire de Waulsort,* XIVe siècle, f. 174 v°, ancien 116^a de Bruxelles, récemment remis au dépôt de Namur : lu *Fetieres* par LAHAYE, *Waulsort,* p. 260).

Fretires : charte fausse d'Hastière, datée de 654 *(Cartul. de Waulsort,* XIVe siècle, fol. 172). Gramaye et ses copistes ont lu erronément *Jetieres,* peut-être pour **Fetieres,** variante possible qui conduirait aux suivantes.

Feter, 1614 *(Analectes,* t. XVI, p. 181).

Fterre, Fter, 1786 *(Analectes,* t. XX, p. 447).

Diminutif : Ftroul, ferme de la commune de Weillen, à proximité de Fter. On y a découvert une tombe romaine *(Ann. arch. Namur,* t. XIII, p. 18).

Fretrules, 1050 (LAHAYE, *Waulsort,* p. 249).

Freteroles, *1270 *(Analectes,* t. XI, p. 142).

Freteruelles, 1305 (LAHAYE, *Waulsort,* p. 281).

Fetroules, XIVe siècle *(Ann. arch. Namur,* t. XV, p. 224; BORMANS, *Fiefs,* I, p. 37, avec la fausse lecture *Sretroules.*

Fetroule, 1313 *(Cartul. de Waulsort,* t. III, p. 127). — **Fetroulle,** 1586, 1589 (BORGNET, *Chartes namuroises à Lille,* n° 374; *Analectes,* t. XVI, p. 178).

Si *Fretarias* est bien la dénomination primitive, comme le roman *Fretieres* nous autorise à le croire, ce vocable dériverait de *freta,* mot qu'on rencontre à la basse époque avec la signification de terre inculte et aussi de haie (DUCANGE).

*FRIGIDARIA, FRIGIDARIUM.

Thèmes qui ont donné naissance aux *Fredière, Freydière, Freyère, Frayère,* et aux *Fredier, Freydiers, Freyers,* que nous fournit la toponymie des départements des Hautes-Alpes, de la Drôme, de la Mayenne, de la Vienne et autres.

Nous croyons pouvoir ramener à un *Frigidarias* ou à un *Frigidarium* notre Freyr, petit village bien connu des touristes et dépendant de la commune de Waulsort. Son nom n'apparaît dans l'histoire qu'au XIVe siècle; mais ses variantes, comparées à celles des localités françaises susmentionnées, nous permettent cette déduction.

Freiers, 1343 (PIOT, *Invent. Namur*, p. 195).

Freyres, 1359 *(Ibid.*, p. 254). — **Freires,** 1378 *(Ibid.*, p. 432).

Frires, XIVe siècle (BORMANS, *Fiefs*, I, p. 37; *Ann. arch. Namur*, t. XV, p. 244).

Fraieres, 1470, 1504 (BORMANS, *Fiefs*, II, p. 328).

Fraier, 1503 (LAHAYE, *Fiefs de Poilvache*, p. 167). — **Frayers,** 1556; **Frayer,** 1591 (BORMANS, *Fiefs*, III, pp. 497, 580).

Freir, 1589 *(Analectes*, t. XVI, p. 178).

Freyer, 1650 (BORMANS, *Fiefs*, IV, p. 127).

Freyr, 1606 *(Ibid.*, p. 15).

Freyr est également le nom d'une vaste forêt de la province de Luxembourg. Ses formes romanes le rattachent à un *Frigidarium*. Il est mentionné sous la forme *Frigdier* dans la *Passio S. Mononis*, p. 198, publiée dans les *Analecta Bollandiana*, t. V, d'après un manuscrit du XIIe siècle; une charte de Saint-Hubert de 1152 l'appelle *Fredier;* c'est *Fridier* dans une vie de saint Monon d'après une copie du XIIIe siècle *(Analectes*, t. V, p. 411). Le village de Freux construit dans cette forêt est nommé *Fredegorium* pour *Frigidorium* (voyez *Frigdor* dans DUCANGE) dans la Chronique de Saint-Hubert; il reparaît plus tard sous la forme romane *Freior*.

Le mot *frigidarium* et l'adjectif *frigidarius* appartiennent à la latinité classique et donnent en toponymie le sens de lieu froid ou rafraichissant.

La physionomie archaïque de ce nom *Freyr* n'a pas manqué d'en faire remonter l'origine aux premiers temps de notre histoire. On a cru y découvrir soit le dieu germanique Freyr, qui présidait aux quatre saisons de l'année et donnait la paix, l'abondance et les moissons, soit la déesse Freya, la Vénus des Germains.

*HASTARIA, HASTERIA.

Hastière, formant deux communes distinctes séparées par la Meuse, dont l'une s'appelle Hastière-Lavaux au canton de Dinant, l'autre Hastière-par-delà au canton de Beauraing, distinguées autrefois par la dénomination *Hastires decha l'aiwe et dela* (BORMANS, *Fiefs,* I, p. 36). A Hastière-Lavaux, sur une montagne dominant la Meuse, on voit les vestiges d'une forteresse gauloise *(Congrès arch. de Liége,* 1890, p. 225). Si la tradition, qui attribue à saint Materne la consécration d'un sanctuaire à Hastière, mérite créance, nous aurions une preuve certaine que la localité était habitée à l'époque romaine, ce que viendrait confirmer la découverte d'une monnaie de Constantin dans le sol de l'église abbatiale (SERVAIS, *Étude sur saint Materne,* p. 292).

Hasteria, v. 910 (BORMANS et SCHOOLMEESTERS, *Cartul. de St-Lambert,* t. I, p. 16). C'est la forme généralement adoptée dans les actes latins, avec l'adjectif **Hasteriensis.**

Hasterias : de Hasteriis, *1127 *(Ibid.,* p. 232); in villa de Hasteriis, *1239 *(Analectes,* t. XVI, p. 134).

Hastieres, *1227 (BORMANS et SCHOOLMEESTERS, *Ouv. cité,* p. 224). — **Hastiere,** 1236 (LAHAYE, *Waulsort,* p. 268).

Hastires, *1227 (BORMANS et S., p. 226). — **Hastire,** 1236 (LAHAYE, p. 268). — **Hastir,** XIVe siècle (BORMANS, *Fiefs,* I, p. 35). — **Hastirez,** 1351 *(Ibid.,* p. 67). — **Hastirs,** XVe s. *(Ibid.,* II, p. 184).

Hastiers, 1239 (Lahaye, p. 269).

D'où dérive le vocable *Hasteria?* Serait-ce du latin *hasta,* lance? Aurait-il existé à Hastière une fabrique de lances à l'époque romaine? Ou bien s'y trouvait-il une forêt produisant le bois propre à la confection des lances? Nous n'oserions pas nous prononcer sur ces questions. Ducange enregistre le mot *hastarium* dérivé de *hasta,* mais avec une signification qui ne s'adapte guère à une désignation toponymique.

RIPARIA.

Rivière, commune du canton de Dinant, située sur la rive gauche de la Meuse. On y a découvert des antiquités gallo-romaines (*Ann. arch. Namur,* t. XIII, p. 525).

L'étymologie de ce nom n'est pas douteuse. Rivière est une « villa Riparia, » c'est-à-dire construite sur la rive (*ripa*) d'un fleuve. L'adjectif *riparius* est classique.

En bas-latin, le terme *riparia* prit le sens de rivière, cours d'eau. Il s'altéra en *rivaria* et *riveria,* d'où le français *rivière*.

Nous n'avons pas annoté de mentions du village de Rivière antérieures à 1288 (Borgnet, *Chartes namuroises à Lille,* nº 100). Alors, déjà on écrivait **Rivière.** On rencontre **Rivire** au XIVe siècle (Bormans, *Fiefs,* I, p. 109).

SABLONARIAS.

Chez les Romains, le mot *sabulo, -onis,* était connu pour désigner le sable. Le latin populaire en fit *sablo,* employé par le poète Fortunat et en usage déjà à l'époque gallo-romaine. L'Itinéraire d'Antonin marque une station nommée *Sablones,* aujourd'hui Venloo.

De *sablo* on a fait *sablonaria,* lieu où l'on extrait le sable.

Veheria, déformation que le moyen âge fit subir au mot *vicaria* (Ducange).

Vehieres : Warnerus, miles de Vehieres, 1244 *(Cartul. de Grandpré*, t. I, p. 61); Johanne de Vehieres, 1314; Hanon de Vehieres, 1314; Petrus filius quondam Macharii de Vehieres, 1315; a Vehieres dimidium bonuarium, 1324 (Poncelet, *Fiefs*, pp. 8, 156, 165, 289). — **Vehiere,** 1512 (Borgnet, *Cartul. de Ciney*, p. 266).

Vehires : Warnerus de Vehires, miles, 1256 *(Cartul. de Grandpré*, t. I, p. 67).

Vehir, 1755 (Borgnet, *Cartul. de Ciney*, p. 202).

Vehir aurait été, d'après son étymologie, une *villa vicaria* à l'époque romaine, c'est-à-dire la résidence d'un *vicarius*. Nous laissons aux archéologues compétents la tâche de rechercher si, dans le *pagus Condustrinsis*, sous la domination romaine, il a pu exister une *vicaria* dont le chef-lieu aurait été Ciney, le *Ceunacum* gallo-romain, renfermant dans son territoire Vehir ou la demeure du vicaire.

ÉPILOGUE.

Nous voici parvenu à mi-chemin de notre laborieuse et délicate excursion dans le domaine toponymique. Au début, nous ne prévoyions pas que le champ dont nous entreprenions l'exploration eût pu avoir une étendue aussi vaste, et qu'un second volume fût nécessaire pour consigner les résultats de notre étude.

Nous avons marché un peu à l'aventure, nous dirons même avec témérité, mais non sans être soutenu par des encouragements venant de haut. Les fascicules parus ont obtenu de la part des savants les éloges les plus flatteurs et les observations les plus sympathiques. On a loué et l'abondance de nos matériaux toponymiques patiemment recueillis à mille sources diverses et la méthode scientifique qui a présidé à leur étude et à leur classement. A la vérité, on a compris que dans ces matières si ardues, si obscures, il fallait tenir compte des difficultés et user d'indulgence.

La science toponymique est d'aujourd'hui. Elle est encore soumise aux tâtonnements. Quand il s'agit de reconstituer un édifice dont les débris gisent sur le sol, ce n'est qu'après de multiples essais que l'on peut parvenir à remettre chaque pierre à sa place primordiale. Notre classement aura, nous n'en doutons pas, des remaniements à subir; on arrivera à mieux déterminer la nationalité de tel ou tel nom géographique auquel nous avons fixé une place, au moins provisoire, dans les familles ethnographiques.

Et tout d'abord, ne nous sommes-nous pas fourvoyé en admettant, comme la plupart des historiens, une période gallo-germaine? Notre conviction sur ce point est fortement ébranlée par l'article intitulé : *Recherches sur la Belgique celtique,* que vient de publier un celtiste belge, M. Tourneur, dans le *Musée belge,* année 1902, pp. 422 et suivantes. C'est une dissertation de bonne critique, dont nos lecteurs feront bien de prendre connaissance. Voici d'ailleurs ce que nous écrivait le savant auteur sur cette intéressante question, à la date du 2 octobre 1901 :

« Vous dites (p. 58) que l'archéologie démontre votre théorie : nos tombes à incinération du deuxième âge de fer seraient germaniques. Or, d'après César, VI, 19 (Pomponius Mela, III, 2; Diodore, V, 28), la coutume gauloise au Ier siècle avant J.-C. était de brûler les morts. Il ne faut pas confondre les Gaulois de César avec ceux du IVe siècle avant J.-C., qui pratiquaient l'inhumation (ex. : sépultures de la Marne). En trois cents ans, leur civilisation a évolué du tout au tout, *sous l'influence de la culture gréco-latine.* C'est du sud, avec les commerçants grecs et romains qu'est venue aux Gaulois la pratique de l'incinération comme l'emploi de la monnaie frappée; l'incinération a été une mode, un snobisme si vous voulez, qui a eu pour lui le prestige exercé par une civilisation supérieure sur un peuple barbare. Du IIIe au Ier siècle avant J.-C., les Germains n'auraient pu transmettre quoi que ce soit aux Celtes dont la culture était supérieure.

» D'ailleurs, la linguistique est ici un solide appui de l'archéologie. *Absolument tous les noms des peuplades belges à l'époque de César s'expliquent par les langues celtiques.* Leur nom national *Belgae,* y trouve lui-même

une interprétation. Cfr. le gallois ***bela***, guerroyer, qui serait en vieil irlandais **belgaim, *belg,* belliqueux, non attesté dans le dictionnaire de M. Windisch, mais qui est absolument certain comme forme reconstruite : la media *g* tombe en gallois, mais subsiste en vieil irlandais, ex. : gall. ***hela, hel***, chasser, irl. ***selg***, la chasse; gall. ***tru***, malheureux, irl. ***trog***; gall. ***to***, abondance, nombre, v. irl. ***togaim***, je choisis, gaulois ***Togius, Togia***, etc.

» Le nom des Aduatiques lui-même, dont vous ne connaissez pas, semble-t-il, l'interprétation (p. 63), est sans conteste celtique. Il est dérivé, au moyen du suffixe *-uc-i* (cfr. ***Sun-uc-i, Taran-uc-us, Tat-uc-us***, etc.), de ***aduat***, dérivé lui-même au moyen de la terminaison *-at* (cfr. ***Gutru-at-us, Mantu-at-es***) d'un radical ***adu***, qui se retrouve dans le gallois ***addu*** (le double *d* marque le status durus de la consonne), aller. ***Adu-at-uc-i*** correspond donc pour la formation et pour le sens, trait pour trait, au grec ἱτ-ητ-ικ-οί et a le sens de belliqueux. Cette merveilleuse et certaine explication n'est pas de moi, elle est due à Glück.

» Alors que tous les peuples belges et leurs chefs, sans exception, portent des noms celtiques, comment admettre qu'ils aient été de race germanique? Les linguistes et les archéologues sont d'accord; donc César s'est trompé. Ce n'est pas étonnant du reste; on lui aura dit que les Belges étaient venus d'au-delà du Rhin, il en aura conclu qu'ils étaient Germains. »

D'Arbois de Jubainville est du même avis, notamment en ce qui concerne les ***Éburones***, les ***Condrusi***, les ***Caeroesi*** et les ***Paemani***. « On réunissait ces quatre peuples, dit-il (***Propriété foncière***, p. 36), sous la dénomination générique

de *Germani,* ce qui ne veut pas dire qu'ils fussent Germains dans le sens ethnographique exclusivement admis de nos jours. Ces peuples n'étaient pas plus Germains dans le sens ethnographique que les *Oretani* « qui et Germani cognominantur » en Espagne (Pline, liv. III, § 25) ou les *Treveri* et les *Nervii* qui se vantaient d'avoir une origine germanique comme Tacite nous l'apprend *(Germania,* 28). »

Ce n'est pas à dire que nous considérons ce problème historique comme définitivement résolu. M. Tourneur lui-même, dans son article imprimé, atténue de beaucoup la valeur des conclusions qu'on pourrait tirer de l'archéologie et de la linguistique, et nous ne serions pas surpris si quelques-unes de ses allégations soulevaient des contradictions. En admettant même que César ait été induit en erreur par les Rémois ou ait mal compris leur rapport au sujet de la nationalité des Belges, encore faudrait-il bien faire une exception pour les Aduatiques, dont l'origine germanique est aussi attestée par César, mais qui s'appuie cette fois sur des faits plus récents et mieux connus.

Quand même les périodes ethnographiques seraient suffisamment caractérisées, le toponymiste n'en reste pas moins souvent embarrassé pour déterminer à quelle famille linguistique appartiennent un certain nombre d'appellations géographiques, surtout lorsqu'il s'agit du choix entre le celtique et le germanique, deux idiomes qui sont frères et qui possèdent plusieurs radicaux identiques.

C'est le cas, par exemple, pour Namur. *Namuco,* avons-nous dit, a une physionomie celtique; le celtique peut rendre compte de son radical et de son suffixe; l'archéologie plaide en faveur de l'antiquité de Namur. Mais il y a la forme thioise *Namon, Namen,* déjà ancienne; il y a *Nameca,*

Namêche, non loin de Namur. Nous avons cherché la raison de ces trois formes dans le germanique, sans toutefois avoir la prétention de donner une solution définitive à ce problème étymologique. C'est probablement une opinion que nous devons abandonner. Voici ce qu'en pense le savant auteur de la ***Frontière linguistique*** :

« Namur, l'auteur le constate lui-même, a été incontestablement habité dès l'époque gallo-romaine; il faudrait donc admettre qu'il a perdu son appellation primitive pour prendre un nom germanique, hypothèse d'autant moins probable que, de l'aveu de M. Roland, on ne peut nier que ce vocable ait une physionomie celtique.

» M. Roland, qui veut y voir le diminutif du nom propre germanique Namo, ne parvient pas, malgré ses efforts, à justifier l'allongement de l'*u*, ni à produire des exemples vraiment probants de simples noms propres d'homme donnés à des noms de lieu. Enfin, le nom de Namêche, dans le voisinage de Namur, loin de corroborer la thèse, l'infirme plutôt en suggérant l'idée que nous sommes en présence d'un appellatif qui existait dans l'idiome local ***(Archives belges*, 1901**, p. **11**). »

Il est regrettable que les bornes restreintes d'un compte rendu n'aient pas permis à l'estimable auteur de donner à ses objections les développements qu'elles comportent, notamment sur la quantité prosodique qu'aurait le suffixe -*uco* en celtique, et sur l'impossibilité de la transmission pure et simple (mais en l'adjectivant) d'un nom d'homme à une localité sous la période franque, usage qui existait cependant à l'époque gallo-romaine C'est une double question qui réclame un examen approfondi. C'est ainsi que nous avons sous les yeux un nom de lieu qui a la même terminaison que

Nameca, savoir *Hezeca*, aujourd'hui Hezecques, au Pas-de-Calais; nous le trouvons mentionné en 1179 (Duchet et Giry, *Cartul. de l'église de Térouane*, p. 60), et précisément ce vocable pourrait être mis en regard du nom d'homme hypocoristique Hazo, Hezo, dont les développements féminins sont *Hazucha*, *Hasecha* ou *Hezeca* (F. I, pp. 649-650).

Notre thèse relative à l'emplacement de *Meduanto* (pp. 264-273) a rencontré un contradicteur au Congrès archéologique d'Arlon tenu en 1899. Si ses arguments avaient quelque caractère scientifique, nous nous ferions un devoir de les produire et de les apprécier; malheureusement, ils abondent en erreurs tellement grossières, que nous devons nous borner à y renvoyer le lecteur (cfr. le *Compte rendu*, 2e partie, pp. 136-143), qui fera bien aussi de prendre connaissance de la critique qu'en ont faite les *Archives belges*, année 1901, p. 169.

Le seul point que jusqu'ici nous trouvons à corriger dans notre dissertation, c'est d'avoir (p. 270) accueilli trop facilement l'interprétation de *helvius* par *hellweg* proposée par Ritz. Une étude plus attentive du texte nous a convaincu que *Helvius* est un nom d'homme, désignant ici le possesseur d'une terre (cfr. J. Halkin et Roland, *Recueil des chartes de l'abbaye de Stavelot-Malmedy*, t. I, p. 114, note 2).

En relisant (p. 309) l'article consacré à Dave, notre attention se porte sur une autre localité namuroise, dont les dénominations romanes ont beaucoup d'analogie avec celles de Dave, ainsi qu'avec celles de Stave (p. 545); nous voulons parler de Maffe, commune du canton de Ciney, qui pourrait bien remonter à l'époque gallo-romaine comme Méan *(Meduanto)*, son hameau; sa situation près de voies romanes, la découverte de monnaies romaines sur son territoire *(Ann.*

arch. Namur, t. XXIV, p. 98; t. IX, p. 455), nous donnent cette présomption.

Voici, en tout cas, les formes romanes de son nom :

Maules = Mavles : Robertus de Maules et filii ejus Robertus et Boso, 1091 *(Com. roy. d'hist.*, 5e série, t. IV, p. 193 [3]); Arn. nepos Stepponis de Maules, 1141 (GRANDGAGNAGE, *Vocabulaire*, p. 226).

Mavel : Balduinus de Mavel, Antonius frater ejus, 1170 *(Société d'art de Liége*, t. I, p. 151; apud Mavel, in loco dicto Chainial, 1324 (PONCELET, *Fiefs*, p. 82).

Maves : Godescalcus de Maves, Cuono, Heinricus, Steppo, 1123 *(Chartes de Stavelot)*; Steppo de Maves, *1166 *(Analectes*, t. XVI, p. 36); s. Andreæ, s. Heinrici, s. Frederici, militum de Maves, vers 1190 (KURTH, *Chartes de St-Hubert)*. Cette forme est usitée en 1223 (QUINAUX, *Notice sur Leffe*, p. 124), en 1272 (GOFFINET, *Notice sur St-Vincent*, p. 8), en 1319 (PONCELET, *Fiefs*, pp. 92, 226). — **Mave,** 1338, 1512 *(Cartul. de St-Lambert*, t. III, p. 533; BORGNET, *Cartul. de Ciney*, p. 269).

A comparer : Maffles, commune du Hainaut, où l'on a découvert des substructions, vases, poteries et monnaies romaines (BERNIER, *Dictionnaire du Hainaut*, p. 67) : *Mafles*, 1128; *Mafle*, 1180 (DUVIVIER, *Hainaut ancien*, pp. 637, 626).

Maffe est une orthographe moderne, conforme à la prononciation wallonne de *Mave*. Il ne faut pas confondre Maffe avec Meeffe, province de Liége, autrefois *Mafia*, comme l'ont fait Grandgagnage *(Vocabulaire*, p. 45) et les éditeurs du *Cartulaire de St-Lambert*, t. I, p. 75.

Nous ne trouvons à rapprocher des formes de Maffe et de Mafles que le mot *maflo, mafla, mavolum*, qui se lit dans le quatrième texte de la loi salique, édition de Pardessus

(cfr. GRANDGAGNAGE, *Dictionnaire de la langue wallonne*, t. II, p. 52). Il paraît désigner une espèce de grange : « si quis spicario aut maflo cum annona incenderit. » En wallon, le nom de maffe est réservé aux deux compartiments qui longent l'aire d'une grange et où l'on entasse les gerbes. La variante *mavolum* est donnée par une des copies de la loi.

La question est de savoir si le vocable est d'importation franque ou si nos mérovingiens en ont hérité de la population gallo-romaine. Nous cédons volontiers la tâche de la résoudre aux savants versés dans les études celtiques et germaniques.

Peut-être aussi aurions-nous dû accorder l'hospitalité dans la toponymie gallo-romaine à Surice, commune du canton de Florennes, dont le territoire recélait de nombreuses pièces de monnaies romaines *(Ann. arch. Namur,* t. XIV, p. 100), indépendamment de son camp romain de Lautenne.

Voici les variantes de son nom d'après les sources.

Suricium, 1182 *(Ann. arch. de Namur,* t. XII, p. 497).

Suriche, 1196, 1213, 1240, v. 1380 (BORMANS, *Cartul. de Dinant,* t. I, p. 23; ROLAND, *Hist. généal. de la maison de Rumigny-Florennes,* pp. 260, 261; DE HEMRICOURT, *Nobles de Hesbaye,* p. 107).

Surich, 1300, 1337, 1367 (DE REIFFENBERG, *Monuments,* t. I, p. 61; PONCELET, *Fiefs,* pp. 436, 437; BORMANS, *Fiefs,* I, p. 84).

Suriz, 1196, 1212 (BORMANS, *Cartul. de Dinant,* p. 22; ROLAND, p. 260).

Surice, 1212; vers 1380 (ROLAND, l. c.; DE HEMRICOURT, p. 229).

Nous avons traité auparavant du radical SUR (p. 534) et du suffixe *-itium, -icium* (p. 547). Une particularité curieuse, qui n'avait pas encore attiré notre attention, c'est que ce

suffixe s'attache de préférence aux radicaux terminés par *r*. Nous n'avons pas rencontré jusqu'ici une seule exception en toponymie.

Si notre liste des noms qui pourraient venir du celtique est susceptible d'être complétée, en revanche il est probable que l'exclusion d'un certain nombre sera jugée nécessaire. Nous citerons par exemple *Quillon* (p. 327), que l'on doit chercher près de Villers-deux-Églises d'après une pièce de 1503 du chartrier de Florennes. Nous doutons fort qu'il puisse avoir quelque rapport avec le *kill* breton.

Parmi les noms de lieux formés à l'aide de gentilices romains, nous avons intercalé *Rupilio* comme étant la dénomination originelle possible de Rouillon. Mais voici que nous découvrons en 615 un lieu appelé *Ruilio* ou *Ruillio* (Pardessus, t. I, p. 202), ce qui contrarie notre hypothèse, sans nuire cependant à l'origine ancienne présumée de Rouillon.

Malgré tout le soin que nous avons mis à relever les formes anciennes, il en reste encore dans l'une ou l'autre source manuscrite ou imprimée qui a échappé à nos recherches. C'est ainsi que nous devons à M. Lahaye, notre sympathique archiviste, la connaissance de quelques documents inédits provenant de l'abbaye de Saint-Gérard. Dans l'un, de 1060 environ, il est question d'Edmond de **Biron,** de Regnier de **Littras** et de Gosin de **Flanau.** Une charte de 1161 parle de la « villa de **Toseias.** » Une autre de 1202 nous fournit **Sienne,** forme romane de *Sinna*. Cette découverte apporte son appoint à nos articles Biron (p. 143), Luetras (p. 324), Flenaus (p. 478), Tutiacus (p. 451) et Sinna (p. 124). Les *Annales de l'Institut archéologique du Luxembourg*, t. XXXVI, p. 152, nous permettent d'ajouter aux variantes romanes de Perwez-en-Condroz (p. 556) : **Peroweiz,** *1288.

Nous aurions dû ne pas omettre, parmi les variantes de Pry (p. 559) la graphie **Peries,** que nous avons rencontrée quelquefois, notamment dans un acte de 1254 du Cartulaire de Grandpré. Elle est parallèle aux formes *Sies* et *Spies* des deux appellatifs qui suivent (pp. 560, 561).

Au reste, nous avons la persuasion que les rectifications que l'on apportera à notre travail n'en modifieront pas sensiblement les résultats : les proportions entre l'élément gaulois et l'élément latin resteront les mêmes ou à peu près; elles laisseront debout toutes les conclusions que l'historien peut en tirer.

Une vérité qui se dégage de l'ensemble, c'est que la population gauloise fut loin d'être anéantie par les envahisseurs romains. Sa langue, pour nous servir de l'expression de M. Kurth *(Frontière linguistique,* t. I, p. 526), sa langue retentit encore aujourd'hui dans le nom de la très grande majorité de nos cours d'eau; elle nous a légué le nom de plusieurs localités où elle était vivante, peut-être encore sous la domination romaine. Qui sait même si la perspicacité du linguiste n'arrivera pas, par l'étude de certaines particularités dialectales, telles que les *-onia* de l'ancien territoire des *Condrusi,* ou les *Gamapa* de la Belgique et de l'Ouest de la France, à jeter un jour nouveau sur bien des points obscurs de l'ethnographie locale? — On peut maintenant soutenir avec fondement qu'après la conquête romaine, la fusion se fit entre le peuple vaincu et le peuple conquérant. L'indigène ne tarda pas à modifier ses usages, sa langue même, au contact d'une civilisation supérieure.

Les grands propriétaires romains se font des *fundi* auxquels ils attachent leur nom, comme Anthée, *Anteia,* le plus souvent en les nationalisant au moyen du suffixe

celtique *-acus*. D'autres fondent des établissements de moins d'importance. Le long des chaussées s'élèvent des *tabernae* et des *stabula*. Plusieurs villas romaines, ruinées par les invasions franques, ont laissé périr leur nom. En revanche, plusieurs localités, en restant au pouvoir des belges, devenus romains par la conquête et par la civilisation, ont pu nous transmettre leur vieille dénomination celtique. Il serait curieux, disons-le en passant, de s'assurer si, dans ces localités à nom celtique, les vestiges de l'époque romaine qu'on y découvre ne contiennent plus rien qui rappelle une civilisation antérieure.

Nous l'avons dit précédemment, l'archéologie est l'auxiliaire de la toponymie. Autant que possible, nous avons cherché à concilier des données de la linguistique avec celles de l'archéologie. A son tour, l'archéologue peut avantageusement suivre des pistes indiquées par la toponymie. Celle-ci même l'aidera parfois à déterminer plus exactement la nature des ruines qu'il explore; il saura que c'est une taverne romaine, si l'endroit est un Tavier ou Taviet, que c'est une étable, s'il est à Stave, et si par hasard il exhume des tuiles romaines du sol de Tillier, il n'hésitera pas à fixer là l'emplacement d'une tuilerie romaine.

La science toponymique cependant ne réalisera pas parfaitement son but, aussi longtemps qu'elle restera confinée dans une région. Les conclusions auront une portée plus longue, elles seront établies sur des bases plus solides, lorsque chaque province, chaque département possédera son glossaire toponymique. C'est alors que les points de rapprochement entre les noms permettront de faire des rapprochements entre les peuples pour arriver à éclaircir bien des questions d'ordre ethnographique.

Une lacune que déplore encore le toponymiste aussi bien que l'archéologue, c'est la pénurie des recueils de lieux-dits. En maintes occasions, M. Kurth a fait ressortir l'avantage de ces sortes de glossaires. Des lieux-dits, les uns conservent le nom d'une localité disparue, nom que l'on rencontre encore dans les documents anciens, mais sans pouvoir l'identifier; d'autres, comme les *Chession* et les *Chesley* ou les *Tombelles* et les *Tombois*, marquent l'emplacement d'une forteresse ou d'un cimetière ancien. Généralement aussi, une dénomination commune à plusieurs lieux-dits dévoilera sa nationalité et sa signification, si ces endroits sont signalés par la découverte d'antiquités du même âge ou offrent les mêmes particularités topographiques. Nous disons généralement, parce qu'il peut y avoir des exceptions. Ainsi à Pry il y a un lieu dit *Gau*, on y a reconnu les traces d'un établissement romain; il y a également un lieu dit *Gau* à Bossières-Saint-Gérard, on y a exploré un cimetière romain; néanmoins, nous n'oserions pas affirmer que le nom de *Gau* nous vient des gallo-romains. D'abord, nous trouvons aussi un bois nommé *Gau* à Warisoulx, sans que, jusqu'ici du moins, on y ait rencontré quelque vestige de l'époque gallo-romaine. Ensuite le terme *Gau*, qu'on orthographie *Gault, Gaud, Gaut*, est loin d'être inconnu dans le vocabulaire toponymique; il appartient à la langue romane et dérive du germanique *wald*, avec la signification de bois, forêt, par l'intermédiaire du bas-latin *gualdus*. Voyez Ducange au mot *gualdus* et son glossaire roman au mot *gaud, gaut;* également, pour son emploi dans la toponymie française, l'*Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France*, t. V, 1re partie, p. 157, article de M. Longnon.

TABLE GÉOGRAPHIQUE.

C, K.

D.

E.

F.

G.

H.

I.

J.

K.

Voyez à la lettre C.

L.

M.

N.

O.

P.

Q.

R.

S.

T.

U.

V.

W.

Y.

Z.

TABLE DES MATIÈRES.

INTRODUCTION.

PREMIÈRE PARTIE.

PÉRIODE PÉROMAINE.

DEUXIÈME PARTIE.

PÉRIODE GALLO-ROMAINE.

FIN.

ERRATA.

Pages.	*Lignes.*	*Au lieu de :*	*Lisez :*
4,	22,	1892	1872
34,	28,	romaine	romane
55,	25,	Nerviens	Éburons
70,	3,	*Orto*	*Orta*
83,	9,	Ambienis	Ambiens
103,	9,	p. 519	p. 517
105,	14,	Beverna	Bevena
111,	27,	à les garder	à le garder
118,	14,	Andenne	Ardenne
128,	25,	aristes	aristis
134,	26,	*r* est euphonique	*b* est euphonique
189,	9,	p. 443	p. 143
225,	25,	1899	1299
241,	7,	graditins	gaditins
241,	21,	*Mutation*	*Mutatio*
245,	11,	*Ardonensis*	*Andonensis*

Les erreurs commises dans la numérotation des chapitres de la deuxième partie sont corrigées à la table des matières.

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE NAMUR.

TOME VINGT-TROISIÈME. — 1re LIVRAISON.

NAMUR.

IMPRIMERIE DE AD. WESMAEL-CHARLIER, ÉDITEUR DE LA SOCIÉTÉ.

—

1899.

TABLE DE LA PREMIÈRE LIVRAISON.

Tous les objets antiques qui se trouvent dans le ***Musée de Namur*** ont été recueillis dans la province. Ils sont classés par ordre chronologique et groupés par lieu de provenance. — Le Musée est ouvert gratuitement au public le dimanche, de onze heures du matin à une heure de relevée. On peut le visiter pendant la semaine en s'adressant au concierge.

PUBLICATIONS

DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE NAMUR.

Statuts. — Rapports sur la situation de la Société, de 1846 à 1898. Broch. in-8°, non mises dans le commerce.

Documents inédits.

N° 1. Protocole des délibérations de la municipalité de Namur, en 1793. — Un vol. in-8° de 310 pp. (Prix : 4 frs.)

N° 2. Les Fiefs du Comté de Namur, vol. in-8°, en six livraisons. *(Épuisé.)*

N° 3. Bibliographie namuroise, par M. Doyen : Première partie, Tome I, 4 livraisons (prix : les 3 premières livraisons, 3 frs la livraison ; la 4e, 3,50), Tome II, 1 livraison. (Prix : 5 frs.)

Annales.

En vertu d'une décision de la Commission administrative, les *Annales* de la Société sont en vente aux prix ci-après, avec réduction d'un tiers en faveur des membres :

		Prix par volume	*Prix de la livraison*			*Prix par volume*	*Prix de la livraison*
TOMES	I à IV, épuisés.			TOME	XIV	30 frs. . .	7,50 frs.
TOME	V	9 frs. . .	2,25 frs.	»	XV	18 » . .	4,50 »
»	VI	9 » . .	2,25 »	»	XVI	18 » . .	4,50 »
»	VII	18 » . .	4,50 »	»	XVII	30 » . .	7,50 »
»	VIII	30 » . .	7,50 »	»	XVIII	30 » . .	7,50 »
»	IX	30 » . .	7,50 »	»	XIX	30 » . .	7,50 »
»	X	30 » . .	7,50 »	»	XX	30 » . .	7,50 »
»	XI	30 » . .	7,50 »	»	XXI	30 » . .	7,50 »
»	XII	30 » . .	7,50 »	»	XXII	30 » . .	7,50 »
»	XIII	18 » . .	4,50 »	»	XXIII	30 » . .	7,50 »

Il paraît chaque année deux livraisons d'*Annales*. Quatre livraisons forment un volume d'environ 500 pages, orné de gravures et lithographies.

On ne peut s'abonner pour moins d'un volume.

La Société archéologique échange ses publications contre celles des autres sociétés historiques et littéraires et contre les revues périodiques.

Elles rend compte des ouvrages qui intéressent la province de Namur.

Les périodiques, livres ou autres communications relatives à la Bibliothèque ou à la vente des publications doivent être adressés, francs de port, au Bibliothécaire de la Société (local du Musée).

PUBLICATIONS HISTORIQUES CONCERNANT LA PROVINCE

Documents inédits [illegible] *à l'histoire de la province de Namur* [illegible] *iés* par ordre du Conseil provincial : J. Borgnet, *Cartulaire de la commune de Bouvignes*, [illegible] vol. ; — *de Ciney*, 1 vol. ; — [illegible] 1 vol. ; St. Bormans, *Cartulaire de la commune de Namur*, [illegible] vol. ; [illegible] *uvin*, 1 vol. ; — *de Dinant*, 3 vol. ; *Cartulaire des petites communes*, 1 vol. ; L. Lahaye, *Cartulaire de la commune de Walcourt* [illegible] ; — *de Dinant*, t. IV et V ; *d'Andenne*, 2 vol.

de Limminghe. *Chronique* [illegible] *Namur, par Paul de Croenendael.* — Bruxelles, Olivier, 2 vol. [illegible]

Ch. Piot. *Inventaire des chartes des Comtes de Namur.* — Bruxelles, Hayez, in-f°.

de Radiguès et Lahaye. *Inventaire de la correspondance du Conseil Provincial de Namur.* — Namur, Delvaux, 1892, in-4°.

L. Lahaye. *Le* [illegible] *des fiefs de la Prévôté de Poilvache.* — Namur, Delvaux, 1[illegible], in-8°.

A. Gérard. *Le vieux Namur.* — Namur, Delvaux, 1901, in-8°.

[illegible] de [illegible]rmol. *Dinant, histoire, art, généalogie.* — Dinant, Gérard, 1888, in-12.

H. [illegible]renne. *Histoire de la constitution de la ville de Dinant au moyen âge.* — Gand, Clemm, 1899, in-8°.

A. Henri. *Notes sur l'histoire de Bouvignes.* — Namur, Godenne, 1888, in-12.

C.-G. Roland. *Orchimont et ses fiefs.* — Anvers, De Backer, 1895, in-8°. — *Notice historique sur la Seigneurie d'Agimont-Givet.* — Namur, Delvaux, 1892, in-8°.

Am. de Leuze. *Beauraing et son château.* — Namur, Delvaux, 1891, in-8°.

Les ouvrages de V. Barbier, sur *l'abbaye de Floreffe, l'abbaye de Malonne, le monastère de Géronsart, le chapitre de Sclayn, le chapitre de Moustier-sur-Sambre, l'abbaye de la Paix-Notre-Dame à Namur, le couvent des Dominicains de Namur, le chapitre cathédral de Saint-Aubain*, etc.

L. Lahaye. *Étude sur l'abbaye de Waulsort.* — Liége, Grandmont-Donders, 1890, in-8°.

Aigret. *Histoire de l'église et du chapitre de Saint-Aubain à Namur.* — Namur, Douxfils, 1881.

Misson. *Le chapitre noble de Sainte-Begge à Andenne.* — Namur, Godenne, 1889, in-8°.

Quinaux. *Notice historique sur l'abbaye de Leffe.* — Namur, Godenne, 1884, in-8°.

Les ouvrages de Toussaint sur les monastères de *Gembloux, Waulsort, Floreffe, Marche-les-Dames*, sur *Walcourt*, sur *Dave*, etc.

---

cents a day is
ıt beyond